

Les pages intermédiaires sont blanches

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
BIBLIOTHÉCAIRES

• ET DES
BIBLIOPHILES

TENU A PARIS DU 3 AU 9 AVRIL 1923

PROCÈS-VERBAUX ET MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

FERNAND MAZEROLLE

Secrétaire Général du Congrès

ET

CHARLES MORTET

Vice-Président de la 3^e section du Congrès



PARIS

JOUVE & C^{ie}, ÉDITEURS

15, RUE RACINE, 15

• 1923

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES BIBLIOTHÉCAIRES
ET DES BIBLIOPHILES

TENU A PARIS DU 3 AU 9 AVRIL 1928

37278

Les pages intermédiaires sont blanches

A. 2073 10

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
BIBLIOTHÉCAIRES
ET DES
BIBLIOPHILES

TENU A PARIS DU 3 AU 9 AVRIL 1923

PROCÈS-VERBAUX ET MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

FERNAND MAZEROLLE

Secrétaire Général du Congrès

ET

CHARLES MORTET

Vice-Président de la 3^e section du Congrès



PARIS

JOUVE & C^{ie}, ÉDITEURS

15, RUE RACINE, 15

1923

Les pages intermédiaires sont blanches

ERRATA

- Pages 17, dernière ligne, *au lieu de* : Coli, *lisez* : Coll
23, ligne 3 — Billoud, *lisez* : Billioud
36, — 33, après SOMMIER (Edme), *supprimez* : Délégué de la
Confédération des travailleurs intellectuels.
127, dernière ligne, *au lieu de* : Bibliothécaire de..., *lisez* : Biblio-
thécaire à l'Université de Paris.
191, (titre) *au lieu de* : ce qui, *lisez* : ce que.
227, ligne 3, — sa — leur
353, (note) *in fine*, *au lieu de* : Fessard, *lisez* : Fessart.
354, ligne 23, — 183870 — 138870.
— 30, — 1920 — 1921
— 33, à octobre *ajoutez* : 1920
356, — 3, *au lieu de* : bibliothèque, *lisez* : bibliothécaire
357, — 28, — est-ce là — n'est-ce là que
375, — 25, — à ce temps — en ce temps
378, — 21, — qu'ils — qu'elles
479, — 13, — fond — fonds
482, — 17, — fond — fonds
482, — 30, — La Rochejacquelin,
lisez : La Rochejacqueleïn.
518, — 17, — Piexrécourt, *lisez* : Pixérécourt
-

Les pages intermédiaires sont blanches

AVANT-PROPOS

Le Comité d'organisation du Congrès international des Bibliothécaires et des Bibliophiles, qui s'est tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923, avait décidé dans une de ses réunions préparatoires et annoncé par sa circulaire du mois de novembre 1922, la publication d'un fascicule qui devait contenir les procès-verbaux des séances du Congrès et dont un exemplaire devait être remis à chacun de ses adhérents. En outre, il envisageait comme possible, au moyen de souscriptions, l'impression des mémoires qui seraient lus pendant ces séances.

Grâce au nombre considérable des adhésions qui sont venues de la France et de l'étranger, grâce aux libéralités de quelques généreux donateurs et à la subvention que le ministère des Affaires étrangères a bien voulu lui accorder, le Comité a pu réaliser, mieux qu'il ne l'espérait tout d'abord, les intentions qu'il avait annoncées. Il a la satisfaction de publier aujourd'hui et de distribuer à tous les membres du Congrès, au lieu d'un simple fascicule, un volume de plus de 500 pages, comprenant à la fois les procès-verbaux des séances et le texte, quelquefois résumé, le plus souvent complet, des nombreux mémoires qui ont été lus et des communications plus brèves qui ont été faites dans les diverses sections du Congrès. Il a même pu ajouter au texte de certains mémoires l'illustration qu'ils comportaient.

C'est là un résultat dont le Comité tient à remercier vivement tous ceux qui ont mis tant d'empressement à lui prêter, dans cette œuvre de caractère international, mais d'initiative française, leur

concours intellectuel et financier. En lui permettant de publier le présent volume, ils rendent plus profonde et plus durable l'influence que les travaux du Congrès ont pu exercer sur l'avancement des études bibliographiques et sur une meilleure organisation des bibliothèques publiques, soit en France, soit dans les pays étrangers.

Un témoignage spécial de gratitude est dû à l'un de nos adhérents, M. François Dogilbert, ingénieur de la Monotype, qui a mis gracieusement à la disposition du Comité les machines et le personnel de cette maison, pour la préparation des bandes monotypes qui ont servi à la fonte des caractères avec lesquels ce volume a été imprimé par les soins de la maison Jouve et Cie.

20 mars 1925.

N.-B. — Le Comité d'organisation du Congrès croit devoir rappeler qu'il laisse aux auteurs des mémoires et aux membres du Congrès qui ont pris part aux discussions, la responsabilité des opinions ou des doctrines émises par eux.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉLIMINAIRES DU CONGRÈS, LISTE DES MEMBRES
ADHÉRENTS ET DÉLÉGUÉS, COMPTES RENDUS DES
SÉANCES ET DES VISITES AUX EXPOSITIONS
PROCÈS-VERBAUX DU CONGRÈS

Les pages intermédiaires sont blanches

LETTRE D'INVITATION

Congrès International des Bibliothécaires et des Bibliophiles

PARIS, 3-9 AVRIL 1923

MONSIEUR,

Un Congrès international des Bibliothécaires et des Bibliophiles se tiendra à Paris du 3 au 9 avril 1923.

Il est organisé par l'*Association des Bibliothécaires Français*, avec le concours de la *Société des Amis de la Bibliothèque Nationale et des Grandes Bibliothèques de France*.

Sont conviés à y prendre part tous ceux qu'intéressent les questions du Livre, tant au point de vue artistique qu'au point de vue technique, et les mesures propres à sa diffusion ; c'est-à-dire les Bibliothécaires, Bibliophiles, Auteurs, Éditeurs, Imprimeurs, Libraires, etc.

La langue officielle du Congrès est le français. Toutefois, les mémoires en langues étrangères seront admis, mais ils devront être accompagnés de conclusions ou d'un résumé rédigés en français.

Le Comité espère que vous voudrez bien adhérer au Congrès et lui faire connaître le titre des communications que vous seriez éventuellement disposé à présenter, et vous prie d'agréer l'expression de sa considération la plus distinguée.

Le Président :

HENRY MARTIN,

Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal ;
Président de l'Association des Bibliothécaires Français.

COMITÉS DU CONGRÈS

Comité de patronage

- M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ;
M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS ;
M. LE MINISTRE DES FINANCES ;
M. LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ;
M. LE DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS ;
MM. LES SECRÉTAIRES PÉRPÉTUELS DES CINQ CLASSES DE L'INSTITUT :
M. Frédéric MASSON, de l'Académie française ;
M. René CAGNAT, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Alfred LACROIX, de l'Académie des Sciences ;
M. Charles WIDOR, de l'Académie des Beaux-Arts ;
M. Charles LYON-CAËN, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Comité d'organisation

- Président* : M. Henry MARTIN, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Président de l'Association des Bibliothécaires Français.
Vice-Président : M. Maurice CROISSET, de l'Institut, Administrateur du Collège de France, Président de la Société des Amis de la Bibliothèque Nationale et des Grandes Bibliothèques de France.
Vice-Président : M. le comte Alexandre de LABORDE, de l'Institut, Président de la Société des Bibliophiles Français.
Vice-Président : M. C. COUDERC, Conservateur-Adjoint du Département des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale, Président de la Société de l'École des Chartes.
Secrétaire Général : M. F. MAZEROLLE, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Monnaie.
Secrétaire du Comité : M. Alfred PEREIRE, Secrétaire de l'Association des Bibliothécaires Français.
Secrétaire-Adjoint : M^l^e ARRIVOT, Bibliothécaire à la Bibliothèque Forney.

Trésorier : M. l'Abbé Marcel LANGLOIS, Bibliothécaire de l'Institut Catholique de Paris.

Trésorier-Adjoint : M. P. DESLANDRES, Conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Comité d'honneur

S. A. S. le PRINCE DE MONACO.

S. A. I. le PRINCE BONAPARTE, de l'Institut.

MM. le DIRECTEUR DES ARCHIVES.

le PRÉSIDENT DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS.

le PRÉSIDENT DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE.

M^{me} la Marquise DE L'AIGLE, de la Société des Bibliophiles Français.

MM. Paul APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris.

Maurice BARRÈS, de l'Académie française.

Louis BARTHOU, de l'Académie française.

Mgr BAUDRILLART, de l'Académie française, Recteur de l'Institut Catholique de Paris.

MM. Henri BÉRALDI, Président de la Société des Amis des Livres.

Victor BÉRARD, Sénateur.

Henri BERGSON, de l'Académie française.

Robert DE BILLY, Ministre plénipotentiaire, Chef du Service des Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Ferdinand BRUNOT, Doyen de la Faculté des Lettres de Paris.

André CHEVRILLON, de l'Académie française, Président du Comité français de la Bibliothèque Moderne.

Romain COOLUS.

Pierre DECOURCELLE, Président du Congrès national du Livre.

Gaston DESCHAMPS, Député.

DUMONTHIER, Administrateur du Mobilier national.

Eugène D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École des Sciences politiques.

Maurice FENAILLE, de l'Institut.

Eugène FOULD-SPRINGER, Président de la Société de reproduction des Manuscrits à peintures.

Henri GALLICE.

Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française.

Edmond HARAUCOURT, Directeur du Musée de Cluny.

Général HIRSCHAUER, Sénateur.

- MM. Th. HOMOLLE, de l'Institut, Administrateur général de la Bibliothèque Nationale.
 André HONNORAT, Sénateur.
 IMBART DE LA TOUR, de l'Institut.
 Georges LECOMTE, ancien Président de la Société des Gens de Lettres.
 Abel LEFRANC, Professeur au Collège de France.
 Charles LE GOFFIC, Président de la Société des Gens de Lettres.
 Charles MOUREU, de l'Institut.
 Maurice PROU, de l'Institut, Directeur de l'École des Chartes.
 Salomon REINACH, de l'Institut.
 Eugène RODRIGUÈS, Président des Cent Bibliophiles.
 Auguste RONDEL, Président du Cercle des Escholiers.
 Baron Edmond DE ROTHSCHILD, de l'Institut.
 Baron Maurice DE ROTHSCHILD, Député.
 Général SEBERT, de l'Institut.
 Edme SOMMIER.
 Baron DE VINCK.

Comité général du Congrès

- MM. Eugène AUBRY-VITET, Archiviste-paléographe.
 Edouard AUDE, Conservateur de la Bibliothèque Méjanès, à Aix-en-Provence.
 Gaston DE BAR, Chef du 2^e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, au Ministère de l'Instruction publique.
 Baron DE BARANTE, de la Société des Bibliophiles Français.
 Joseph BÉDIER, de l'Académie française.
 Marcel BÉNARD.
 Marcel BERNARD, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Paris.
 Camille BLOCH, Directeur des Bibliothèque et Musée de la Guerre.
 Eugène BOUVY, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Droit de Paris.
 Et. BRICON.
 Richard CANTINELLI, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Lyon.
 Émile CHATELAIN, de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

- MM Rogcr CLÉMENT, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Metz.
- Léon COMAR, Président de la Société de la Gravure sur bois originale.
- Henri CORDIER, de l'Institut.
- François COURBOIN, Conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.
- Georges DELAHACHE, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Strasbourg.
- Léon DESHAIRS, Conservateur de la Bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs.
- Docteur Paul DORVEAUX, Bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque de la Faculté de Pharmacie de Paris.
- Henry EXPERT, Bibliothécaire du Conservatoire national de Musique et de Déclamation.
- Emmanuel FAUCHIER-DELAVIGNE.
- Franz FUNCK-BRENTANO, Conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal.
- Georges GAZIER, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Besançon.
- GILLON, Président de la Maison du Livre.
- Marcel GIRAUD-MANGIN, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Nantes.
- Guillaume GRANDIDIER, Secrétaire général de la Société de Géographie.
- Léon GRUEL.
- Pierre GUSMAN.
- André HACHETTE.
- Lucien HAHN, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris.
- Gabriel HENRIOT, Conservateur de la Bibliothèque Forney.
- Lucien HERR, Bibliothécaire de l'École Normale Supérieure.
- Charles HIRSCHAUER, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Versailles.
- Camille JULLIAN, de l'Institut.
- Henri LAPAUZE, Conservateur du Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris.
- Ch. DE LA RONCIÈRE, Conservateur du Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.

- MM. Pierre LAVALLÉE, Conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts.
Gabriel LEDOS, Conservateur-adjoint au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.
Germain LEFÈVRE-PONTALIS, de la Société des Bibliophiles français.
Hector LEFUEL, Président de la Société des Ex-Libris.
Aristide MARIE.
Edgar MAREUSE.
André MARTIN, Bibliothécaire au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.
Jean MASSON.
Louis METMAN, Conservateur du Musée de l'Union centrale des Arts décoratifs.
Henri MICHEL, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville d'Amiens.
Henri OMONT, de l'Institut, Conservateur du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.
Charles OURSEL, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Dijon.
Pierre PIRRO, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
Georges DE PORTO-RICHE, Administrateur de la Bibliothèque Mazarine.
Édouard RAHIR.
Alfred RÉBELLIAU, de l'Institut, ancien Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut.
Philippe RENOARD.
Gabriel ROUCHÈS, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts.
Henri STEIN, Conservateur aux Archives nationales.
G. VAN RYCKE, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire de Lille.
Alexandre VIDIER, Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives.
Albert VUAFIART, ancien Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.
André WALTZ, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Colmar.
Docteur Ernest WICKERSHEIMER, Directeur de la Bibliothèque universitaire de Strasbourg.

PROGRAMME DU CONGRÈS

I^{re} Section

Bibliothèques et Bibliothécaires

Président : M. Pol NEVEUX, Inspecteur général des Bibliothèques.

Vice-Président : M. Henri DEHÉRAIN, Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut.

Secrétaire : M. Ch. SUSTRAC, Conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

I. — Conservation : a) Inventaires; b) Réserves; c) Magasins, etc.

II. — Aménagement, Architecture.

III. — Inventaire des Richesses d'Art.

IV. — Questions professionnelles : a) Budget; b) Statuts des fonctionnaires; c) Personnel féminin; d) Formation professionnelle; e) Enseignement.

V. — Accroissements ou Acquisitions : Dépôt légal; Commission de répartition; Souscriptions; Échanges; Prêts; Lacunes dans les Bibliothèques.

VI. — Échanges internationaux.

II^e Section

Utilisation des Bibliothèques et Diffusion du Livre

Président : M. Eugène MOREL, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale; Vice-Président de l'Association des Bibliothécaires Français.

Vice-Président : M. E. COYECQUE, Inspecteur des Bibliothèques de la Ville de Paris et du Département de la Seine.

Secrétaire : M. Georges GIRARD, Bibliothécaire-Adjoint du Ministère des Affaires Étrangères.

Secrétaire : M. Stanislas REIZLER, Bibliothécaire de la Société de Géographie.

Secrétaire-Adjoint : M. J. LAVAUD, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

- I. — Bibliographie : *a)* Grands répertoires; *b)* Fiches, rédaction, unification des formats; *c)* Indexation, dépouillement des périodiques; *d)* Classification.
- II. — Documentation pratique : Offices de renseignements, de traduction. — Relations entre bibliothèques. — Les droits de propriété intellectuelle et les communications scientifiques. — Expositions temporaires.
- III. — Multiplication des documents : Systèmes photographiques et mécaniques de reproduction à tirage restreint. — Dactylographie et calligraphie. — Impression et réimpression. — Textes anciens et livres épuisés, estampes, musique.
- IV. — Bibliothèques générales et spéciales : *a)* France et Etranger; Organisation de la lecture en commun; Centres et branches; Prêts; Bibliothèques circulantes; Accès aux rayons; *b)* Bibliothèques spécialisés; Dessins et modèles industriels; Bibliothèques professionnelles et techniques; Livres pour aveugles, etc.; *c)* Les bibliothèques de l'enseignement; La propagande et l'art d'utiliser les bibliothèques et catalogues; Bibliothèques régionales et bibliothèques universitaires, d'enseignement secondaire ou scolaire, etc.
- V. — Documents autres que le Livre : *a)* Estampes et photographies documentaires; *b)* Cartes géographiques; *c)* Cinématographie; *d)* Phonographie.

III^e Section

Histoire et Art du Livre

Président : M. le Comte Paul DURRIEU, de l'Institut, Vice-Président de la Société des Amis de la Bibliothèque Nationale et des Grandes Bibliothèques de France.

Vice-Président : M. Charles MORTET, Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Genève.

Secrétaire : M. Amédée BOINET, Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève.

Secrétaire-Adjoint : M. FRANZ CALOT, Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Secrétaire-Adjoint : M. P. MORNAND, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

- I. — Le Manuscrit : *a)* Histoire du manuscrit aux diverses époques; *b)* Technique de la miniature; *c)* Les différentes écoles et leurs chefs; *d)* Les grands auteurs; *e)* Histoire des bibliothèques du Moyen Age; *f)* Les collections publiques et privées riches en manuscrits à peintures.
 - II. — Le Livre imprimé.
 1. — *Impressions xylographiques.*
 2. — *Impressions typographiques* ; *a)* Technique; *b)* Histoire des ateliers et biographie des imprimeurs; *c)* Marques typographiques; *d)* Les dessinateurs et graveurs de caractères.
 3. — *Le Livre imprimé, illustré à la main ou par la gravure* : *a)* Technique; *b)* Principaux centres de production; *c)* Les artistes illustrateurs de livres : dessinateurs et graveurs; *d)* Rapports avec les peintures des manuscrits; *e)* Estampes; *f)* Cartes géographiques.
 4. — *Biographie des Bibliothécaires et des Bibliophiles.*
 - III. — Le Livre de Musique : *a)* Histoire du livre de musique dans les différents pays; *b)* Technique; *c)* Les grands imprimeurs; *d)* Les principales collections publiques.
 - IV. — La Reliure : *a)* Histoire de la reliure aux différentes époques; *b)* Technique; *c)* Biographie des relieurs ; *d)* Les grands amateurs de reliure.
 - V. — Les Ex-Libris.
-

EXPOSITIONS ET VISITES

organisées à l'occasion du Congrès

- 1^o Exposition du Livre français des origines jusqu'à nos jours :
 - a) De l'origine à 1870 environ (manuscrits à peintures, livres à gravures, reliures) au Pavillon de Marsan (Musée des Arts Décoratifs);
 - b) De 1870 à nos jours (Galerie Demotte, 27, rue de Berri);
 - 2^o Exposition à la Bibliothèque nationale* (manuscrits, imprimés et reliures);
 - 3^o Exposition du Livre de musique français (au Conservatoire National de Musique et de Déclamation, 14, rue de Madrid; avec audition de musique française, xvi^e-xviii^e siècles);
 - 4^o Exposition des Livres imprimés et manuscrits de la Collection Dutuit (Petit Palais);
 - 5^o Exposition de Reliures et Livres du xviii^e siècle (Bibliothèque de la Ville de Versailles, 5, rue Gambetta);
 - 6^o Exposition technique : Architecture, Matériel, Catalogues, etc. (à la Maison du Livre, 4, rue Félibien);
 - 7^o Visite au Musée Condé, à Chantilly (Cabinet des livres du duc d'Aumale);
 - 8^o Visite des Ateliers de l'Illustration (13, rue Saint-Georges).
-

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les auteurs de communications sont priés d'en faire connaître le titre, *le plus tôt possible*, au Secrétariat Général.

Les manuscrits devront être envoyés avant le 25 mars, dernier délai, au Secrétariat Général.

* Une visite des services de la Bibliothèque Nationale est organisé le samedi 31 mars, à 9 heures, pour la *Library Association*. Les Congressistes pourront y assister, munis de la carte du Congrès.

Les lectures aux séances ne devront pas dépasser un quart d'heure. Ne seront admis à faire des communications que les membres du Congrès.

Le Comité d'organisation publiera un fascicule qui sera envoyé à tous les adhérents. Ce fascicule comprendra les procès-verbaux des séances du Congrès.

Le Comité envisage la publication de Mémoires au moyen de souscriptions.

Il sera publié en outre un catalogue illustré de l'Exposition du Livre français, organisée au Musée des Arts décoratifs. Ce catalogue sera cédé, aux adhérents du Congrès, à un prix de faveur de 5 francs.

Une médaille commémorative, œuvre de M. S.-E. VERNIER, sera frappée à l'occasion du Congrès et mise en vente, au prix de 12 francs, par l'artiste (5 bis, rue Joseph-Bara, Paris, VI^e).

La *Compagnie Française du Tourisme* (30, boulevard des Capucines, à Paris, IX^e) a bien voulu se charger de l'organisation matérielle du Congrès.

Les Congressistes trouveront, jointes à cette circulaire, les conditions de leur séjour à Paris.

La cotisation est fixée à vingt-cinq francs français (Frs : 25). Les Sociétés ou Associations pourront se faire représenter par une délégation; le prix de la cotisation pour cinq délégués est fixé à cent francs français (Frs : 100).

Les bulletins d'adhésion, les mandats et les chèques doivent être envoyés directement à M. l'Abbé Marcel Langlois, Trésorier du Congrès, 150, boulevard du Montparnasse, Paris, XIV^e.

Compte de Chèques Postaux : C. C. 439-11. Paris.

Toute la Correspondance relative au Congrès doit être adressée au

Secrétaire Général

du Congrès International des Bibliothécaires et des Bibliophiles

Au Collège de France

Place Marcellin-Berthelot, Paris, V^e

HORAIRE DES VISITES ET DES SÉANCES

*Les Séances des 1^{re} et 3^e Sections auront lieu à la Sorbonne.
Celles de la 2^e Section auront lieu à la Maison du Livre, 4, rue Félibien.*

Mardi 3 Avril 1923

- 9 heures 30.* — Séance préparatoire du Congrès (à la Sorbonne).
10 heures 30. — Ouverture du Congrès sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et sous la Présidence de M. Louis BARTHOU, de l'Académie Française, Président de la Commission Supérieure des Bibliothèques, ancien Président du Conseil, ancien Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. (A la Sorbonne, Amphithéâtre Liard. Entrée : 17, rue de la Sorbonne.)
14 heures. — Séances des trois Sections.
16 heures. — Inauguration de l'Exposition technique à la Maison du Livre (4, rue Félibien).

Mercredi 4 Avril

- 9 heures 30.* — Séances des trois Sections.
15 heures. — Inauguration de l'Exposition du Livre français des origines à 1870 (Pavillon de Marsan, Musée des Arts Décoratifs).
17 heures. — Inauguration de l'Exposition du Livre français moderne de 1870 à nos jours (Galerie Demotte, 27, rue de Berri).

Jeudi 5 Avril

- 9 heures 30. — Séances des trois Sections.
14 heures. — Visite de l'Exposition des Livres de la collection Dutuit (au Petit Palais, avenue Alexandre-III), sous la direction de M. Henry LAPAUZE, Conservateur.
15 heures 30. — Visite des Ateliers de l'Illustration (13, rue Saint-Georges), sous la direction de M. René BASCHET, Directeur de l'Illustration.

Vendredi 6 Avril

- 9 heures 30. — Séances des trois Sections.
14 heures 30. — Visite de l'Exposition de Musique française, au Conservatoire national de musique et de déclamation (14, rue de Madrid), avec audition de musique du xvi^e siècle et pièces de clavecin par M. BRUNOLD, sous la direction de M. Henry EXPERT.

Samedi 7 Avril

- 9 heures 30. — Séances des trois Sections.
14 heures 30. — Visite de l'Exposition de Reliures et de Livres du xviii^e siècle, à la Bibliothèque de la Ville de Versailles (5, rue Gambetta), sous la direction de M. HIRSCHAUER, Conservateur.

Lundi 9 Avril

- 9 heures 30. — Séance de clôture du Congrès (à la Sorbonne).
15 heures. — Visite du Musée Condé à Chantilly.

Le banquet aura lieu le Dimanche 8 avril, à 20 heures, au Cercle interallié, 33, faubourg Saint-Honoré (tenue de Ville, 25 francs), dans les salons mis gracieusement à la disposition de la *Bienvenue Française* qui accueillera les Congressistes.

Les renseignements pour tous les transports seront donnés à la permanence du Congrès, à la Sorbonne, du 3 au 9 Avril.

**DÉLÉGUÉS OFFICIELS
DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS**

Angleterre

M. Ronald CAMPBELL, représentant S. E. M. l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne.

Autriche

M. Paul ZIFFERER, Conseiller de la Légation.

Belgique

MM. L. PARIS, Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale de Belgique.

Ad. RUTTEN, Inspecteur général des Bibliothèques Publiques.

Bolivie

M. A. ARGUEDAS, Consul général.

Bulgarie

M. Jordan IVANOFF, Professeur à l'Université de Sofia, Chargé de cours à l'École des Langues Orientales de Paris.

Costa-Rica

M. Manuel DE PERALTA, Ministre de Costa-Rica, à Paris.

Danemark

M. V. MADSEN, Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale de Copenhague.

Espagne

M. Vicente CASTANERA, Membre de l'Académie d'Histoire de Madrid; représenté par M. Carlos DE LA HUERTA, Premier Secrétaire de l'Ambassade d'Espagne.

Esthonie

M. le docteur LEPPIK, Conseiller de la Légation.

Finlande

M. Arthur LANGFORS, Conseiller de la Légation.

Hollande

M. le docteur C.-P. BURGER, Bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam.

Italie

M. Guido BIAGI, Directeur de la Bibliothèque Laurentienne, Florence.

Japon

M. ARO NAÏTO, Professeur au Premier Lycée Supérieur de Tokyo.

Lettonie

M. Alexandre GRAVIT.

Luxembourg

M. BASTIN, Consul Général de Luxembourg, à Paris.

Monaco

M. H.-L. LABANDE, Conservateur des Archives de la Principauté de Monaco.

Nicaragua

M. T.-F. MEDINA, Chargé d'Affaires de Nicaragua, assisté de M. André ORY-LAVOLLÉE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Pérou

M. Émilio Ortiz DE ZEVALLOS, Secrétaire de la Légation.

Pologne

MM. le docteur Alexandre BIRKENMAJER, Bibliothécaire de l'Université de Cracovie.

Stan.-Pierre KOCZOROWSKI, Bibliothécaire à la Bibliothèque Polonaise de Paris.

Portugal

M. J.-M. de CISNEIROS FERREIRA, Premier Secrétaire de la Légation.

Roumanie

M. N. JORGA, Membre de l'Académie Roumaine, Correspondant de l'Institut de France.

Tchécoslovaquie

MM. Jean EMLER, Directeur de la Bibliothèque Universitaire de Bratislava.

D^r Zdeněk TOBOLKA, Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale de Tchécoslovaquie.

Jean TOHN, Directeur de la Bibliothèque de la Ville de Prague

Venezuela

M. Pedro Emilio COLI, Secrétaire de la Légation.

DÉLÉGUÉS OFFICIELS DES UNIVERSITÉS, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

France

- Université de Paris.* — M. Charles BEAULIEUX, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université.
- Association Valentin Haüy.* — M. Marc BLANCHARD.
- Bureau bibliographique de Paris.* — MM. le Général SEBERT, *président.* — Docteur GARIEL, *vice-président.* — Ch. BAYLE, *trésorier.* — Ch. SUSTRAC, *secrétaire.* — BAUWENS, BLONDIN, SECQUES et TOULON.
- Chambre de Commerce de Paris.* — MM. H. PICHOT et A. BERTAUT.
- Confédération des Travailleurs intellectuels.* — MM. Émile BOREL et le Docteur THIÉRY.
- Société de propagation des Livres d'art.* — MM. Alfred MASSÉ, Sénateur, et G. ROGER-SANDOZ.
- Société russe d'histoire et d'art.* — M. Wenceslas DE KATENEFF, Conseiller d'État.

Angleterre

- Association des Bibliothécaires.* — MM. W.-C. BERWICK SAYERS, Bibliothécaire en chef des Croydon Public Libraries. — G.-H. PALMER, Bibliothécaire au South Kensington.

Belgique

- Université libre de Bruxelles.* — M^{me} TARDIEU, Bibliothécaire de l'Université.
- Université de Gand.* — M. Paul BERGMANS, Bibliothécaire en Chef de l'Université.
- Université de Liège.* — M. J. BRASSINNE, Bibliothécaire en Chef de l'Université.
- Université de Louvain.* — MM. l'Abbé Etienne VAN CAUWENBERGH,

Bibliothécaire de l'Université. — Louis STAINIER, Directeur de l'Office de restauration de la Bibliothèque.

Association des Conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées.

— MM. V. TOURNEUR et C. GASPARD, Conservateurs à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. — Oscar GROJEAN, Directeur au Ministère des Sciences et des Arts. — VAN CAUWENBERGH et Louis STAINIER, de la Bibliothèque de Louvain.

Espagne

Bibliothèque de Catalogne. — MM. J. MASSO TORRENTS, Inspecteur de la Bibliothèque. — RUBIO, Directeur de la Bibliothèque.

Chambres officielles du Livre de Madrid et de Barcelone. — Don Domingo VACA, Directeur de la Bibliographie Espagnole et Hispano-Américaine.

Indes

Université de Calcutta. — M. Kalidas NAG.

Pologne

Société polonaise des Bibliophiles de Varsovie. — M. Stan.-Pierre KOCZOWSKI, Bibliothécaire à la Bibliothèque Polonaise de Paris.

Tchécoslovaquie

Association des Bibliothécaires Tchécoslovaques. — M. le Docteur Z. TOBOLKA, Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale.

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR DES SÉANCES

PREMIÈRE SECTION

Présidents : M^{me} TARDIEU, MM. BRASSINNE, PARIS et STAINIER (Belgique).
— A. ARGUEDAS (Bolivie). — Manuel de PERALTA (Costa-Rica). —
V. MADSEN (Danemark). — Z. TOBOLKA (Tchécoslovaquie).
Vice-Présidents : MM. Charles BEAULIEUX. — Ch. BOUREL DE LA
RONCIÈRE. — Richard CANTINELLI. — Alexandre VIDIER.

DEUXIÈME SECTION

Présidents : MM. O. GROJEAN, Ad. RUTTEN, V. TOURNEUR, l'Abbé
Et. VAN CAUWENBERGH (Belgique). — Docteur LEPPIK (Esthonie).
— M^{me} DIKE (États-Unis). — MM. Aro NAÏTO (Japon). —
T.-F. MEDINA (Nicaragua). — Al. BIRKENMAJER (Pologne). — J. EM-
LER et Docteur TOHN (Tchécoslovaquie).
Vice-Présidents : MM. Camille BLOCH. — Général SEBERT.

TROISIÈME SECTION

Présidents : MM. Paul ZIFFERER (Autriche). — Paul BERGMANS et C. GAS-
PAR (Belgique). — Jordan IVANOFF (Bulgarie). — Al. GRAVIT (Let-
tonie). — L.-H. LABANDE (Monaco). — Emilio ORTIZ de ZEVALLOS
(Pérou). — St.-P. KOCZOROWSKI (Pologne). — N. JORGA (Roumanie).
— Pedro Emilio COLL (Vénézuëla).
Vice-Présidents : MM. Fr. COURBOIN. — H. MICHEL. — H. OMONT.

LISTE DES ADHÉRENTS AU CONGRÈS

France]

- BIBLIOTHÈQUE DES MINISTÈRES DU COMMERCE ET DU TRAVAIL (M. Boutilier du Retail, Bibliothécaire), 80, rue de Varenne, Paris, VII.
- BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Mulhouse (Haut-Rhin).
- BUREAU BIBLIOGRAPHIQUE DE PARIS, 44, rue de Rennes, Paris, VI^e.
- ÉDITION AÉRIENNE, 4, rue Tronchet, Paris, VIII^e.
- FORGES DE STRASBOURG, 109, rue de l'Université, Paris, VII^e.
- LIBRAIRIE DE L'ART CATHOLIQUE, 6, place Saint-Sulpice, Paris, VI^e.
- LIBRAIRIE DE FRANCE (F. Sant'Andrea et Marceron), 99, boulevard Raspail, Paris, VI^e.
- SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NIMOIS (M. A. Carayon, Secrétaire Général, 1, rue Rouget-de-l'Isle, Nîmes (Gard).
- M. LE DIRECTEUR DES ÉTUDES ET DU CONTRÔLE TECHNIQUES (Service de la Documentation) DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN, DE LA RÉGION PARISIENNE, 53 *ter*, quai des Grands-Augustins Paris, VI^e.
- SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE, au Cercle de la Librairie, boulevard Saint-Germain, Paris.
- ABRAHAM (Meyer-Halévy), Bibliothécaire de l'Ecole Rabbiniqne de France, 9, rue Vauquelin, Paris, V^e.
- ADLER (M^{lle} Rose), 44, rue Cardinet, Paris, XVII.
- ALBERT (M^{lle} Rachel), Directrice de l'Ecole Normale des Hautes-Pyrénées, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- ALFASSA (Paul), Conservateur-adjoint du Musée des Arts Décoratifs, 142, boulevard Malesherbes, Paris, XVII^e.
- ALLARD DU CHOLLET (Comte), 20, rue de Lubeck, Paris, XVI^e.
- ALLEMAGNE (Henri D'), Archiviste-Paléographe, 30, rue des Mathurins, Paris, IX^e.
- ALLORGE (Maurice-Marcel), 37, rue d'Alsace, Mantes (Seine-et-Oise).
- ANDRÉ (Francisque), 19, rue Marbeuf, Paris, VIII^e.
- ANDRÉ (Jacques), 5, rue Beaujon, Paris, VIII^e.

- ANDRÉ (Serge), 50, avenue Marceau, Paris, VIII^e.
- ANDRIEU (Lieutenant-Colonel), 7, rue de Metz, Dijon (Côte-d'Or).
- ANDRIEUX (G.), Libraire, 2, Chaussée de la Muette, Paris, XVI^e.
- APOSTOL (Paul), 119, rue de la Pompe, Paris, XVI^e.
- ARRIVOT (M^{lle} M.-L.), Bibliothécaire à la Bibliothèque Forney, 160, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e.
- AUBRY-VITET (P.-J. Eugène), Archiviste-Paléographe, 69, rue de Varenne, Paris, VII^e.
- AUDE (Edouard), Conservateur de la Bibliothèque Méjanès, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
- AUDIN (Marius), 3, rue Davout, Lyon (Rhône).
- AUGÉ-LARIBÉ (Michel), 138, avenue de Wagram, Paris, XVII^e.
- BAER (Louis), 16, rue Spontini, Paris, XVI^e.
- BAER (René), 44, rue de Villejust, Paris, XVI^e.
- BARANTE (Baron DE), 22, rue du Général-Foy, Paris, VIII^e.
- BAUDASSÉ (Justinien-Jacques), Bibliothécaire de la Ville, Béziers (Hérault).
- BAUMEVIELLE (Paul), Directeur de la Bibliothèque Coloniale, Saint-Denis (Ile de la Réunion).
- BAUWENS, Délégué du Bureau Bibliographique, 47, rue Sadi-Carnot, Vanves (Seine).
- BAYLE (Charles), 5, rue des Beaux-Arts, Paris, VI^e.
- BEAULIEU (Camille), Bibliothécaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, 10 *bis*, rue Montgallet, Paris, XII^e.
- BEAULIEUX (Charles), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Paris, rue des Ecoles, Paris, V^e.
- BELIN (M^{me} Laure), Libraire, 29, quai Voltaire, Paris, VII^e.
- BELLANGER (Pierre), 7, rue de Messine, Paris, VIII^e.
- BÉNARD (Marcel), 9, avenue Bugeaud, Paris, XVI^e.
- BÉRARD (Léon), Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, 110, rue de Grenelle, Paris, VII^e.
- BÉREUX (Jean), Conservateur de la Bibliothèque de la Ville, Bourges (Cher).
- BERNARD (M^{lle} M.), 3, rue Devès, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- BERNARD (Maurice), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Paris, place des Ecoles, à Antony (Seine).
- BERNHEIM (S.-Marc), 27, avenue Kléber, Paris, XVI^e.
- BERTAUT (A.), Délégué de la Chambre de Commerce de Paris, 64, rue de la Rochefoucauld, Paris, IX^e.

- BESOMBES, 40, rue Le Peletier, Paris, IX^e.
BETHMONT, 1, rue Davioud, Paris, XVI^e.
BILLAUD (Joseph), Conservateur de la Bibliothèque de Marseille, Marseille (Bouches-du-Rhône).
BILLY (Robert DE), Ministre plénipotentiaire, Chef de Service des Archives du Ministère des Affaires Etrangères, 56, rue de Boulainvilliers, Paris, XVI^e.
BLANCHARD (Mare), Délégué de l'Association Valentin Haüy, 49, boulevard de Cliehy, Paris, IX^e.
BLANCHET (Adrien), Membre de l'Institut, Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale, 10, boulevard Emile-Augier, Paris, XVI^e.
BLÉRY (Albert), Bibliothécaire du Conseil Municipal de Paris, 27, rue Henri-Monnier, Paris, IX^e.
BLONDIN, Délégué du Bureau Bibliographique, 12, place de Laborde, Paris, VIII^e.
BLUM (André), 22, rue Foureroy, Paris, XVII^e.
BLUM (René), Homme de Lettres, 36, rue de Toequeville, Paris, XVII^e.
BLUMENTHAL (G.), 17, boulevard de Montmoreney, Paris, XVI^e.
BOINET (Amédée), Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève, 286, boulevard Raspail, Paris, XIV^e.
BOLIO (Docteur Antonio), 142, avenue de Versailles, Paris, XVI^e.
BORDEREL (Jean), 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris, VIII^e.
BOREL (Emile), Délégué de la Confédération des Travailleurs Intellectuels, 32, rue du Bac, Paris, VII^e.
BORGEAUD (Georges), 30, rue des Saints-Pères, Paris, VII^e.
BOUCHER (Henri), 15, rue de Prony, Paris, XVII^e.
BOUCHOT (M^{lle} Jacqueline-Henri), 3, rue d'Alençon, Paris, XV^e.
BOURDEL (J.), 10, rue Garancière, Paris, VI^e.
BOURIN (Henri), 6, rue de Longchamp, Paris, XVI^e.
BOUTERON (Mareel), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Institut, 1, rue de Seine, Paris, VI^e.
BOUVET. (Charles), Archiviste de l'Opéra, 4, rue Denis-Poisson, Paris, XVII^e.
BOUVY (Eugène), Bibliothécaire en Chef de la Faculté de Droit, 5, rue Cujas, Paris, V^e.
BOYER (Eugène), Secrétaire aux Etablissements Schneider, Le Creusot (Saône-et-Loire).
BOYER (Paul), Administrateur de l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris, VII^e.

- BRAIBANT (Charles), Chef du Service des Archives et Bibliothèques au Ministère de la Marine, 20, rue de l'Estrapade, Paris, V^e.
- BRAUN (Roger), Membre de la Société « La Cité », 96, avenue Kléber, Paris, XVI^e.
- BRAY (J.), 4, square Arago, Paris.
- BRIÈRE (Gaston), Professeur à l'École du Louvre, 113, boulevard Beaumarchais, Paris, III.
- BROUILLOUNESQUES (Martial-Edmond), Bibliothécaire à la Bibliothèque Administrative de la Préfecture de la Seine, 17, rue Guyot, Paris, XVII^e.
- BROUWET (Paul), 86, boulevard Flandrin, Paris, XVI^e.
- BRUNNER (C.), 11, rue Royale, Paris, VIII^e.
- BRUNNER (M^{me} Eugénie), 11, rue Royale, Paris, VIII^e.
- BUISSON (Gabriel), Conservateur de la Bibliothèque de Chartres (Eure-et-Loir).
- BULTINGAIRE (Léon), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Paris, 164, avenue de Suffren, Paris, XV^e.
- BURNAND (Robert), 3, rue Gay-Lussac, Paris, V^e.
- CALMANN-LÉVY (Gaston), 94, avenue d'Iéna, Paris, XVI^e.
- CALOT (Fr.), Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève, Paris, V^e.
- CAMONDO (Comte Moïse de), 63, rue de Monceau, Paris, VIII^e.
- CARIÉ (Paul), 40, boulevard de Courcelles, Paris, XVII^e.
- CARSON (Miss Jessie), Directrice de la Section des Bibliothèques du Comité américain pour les Régions libérées, 15, boulevard Lannes, Paris, XVI^e.
- CHALOT (E.), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 13, rue de Buci, Paris, VI^e.
- CHAMPION (Édouard), Libraire-éditeur, 5, quai Malaquais, Paris, VI^e.
- CHANTÉRAC (Bertrand de), Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève, 7, rue de Villersexel, Paris, VII^e.
- CHARAGEAT (M^{lle} Marguerite), 77, boulevard Voltaire, Paris, XI^e.
- CHARMASSE (Christian de), 11, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris, VII^e.
- CHARPY (Georges), Membre de l'Institut, 123, rue de Lille, Paris, VII^e.
- CHAUVIÈRE (M.), 70, rue Cardinet, Paris, XVII^e.
- CHAUVIÈRE (M^{me}), 70, rue Cardinet, Paris, XVII^e.
- CHAUVIGNY DE BLOT (Vicomte de), 11, rue des Deux-Paroisses, Troyes (Aube).

- CHEVALIER (Chanoine Ulysse), Membre de l'Institut, 3, rue des Clercs, Romans (Drôme).
- CIM (Albert), Bibliothécaire honoraire des Postes et Télégraphes, Bibliothécaire de la Société des Gens de Lettres, 98, rue de Vaugirard, Paris, VI^e.
- CLÉMENT (Roger), Conservateur de la Bibliothèque et des Musées de Metz (Moselle).
- CLÉMENT-JANIN, 70, rue La Fontaine, Paris, XVI^e.
- COLLINET (Paul), Professeur à la Faculté de Droit, 66, rue Vavin, Paris, VI^e.
- COLLON (Georges), Conservateur de la Bibliothèque de Tours, 11, place des Arts, Tours (Indre-et-Loire).
- COMAR (Léon), Bibliophile, 86, rue d'Assas, Paris, VI^e.
- CORDEY (Paul), Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, rue Richelieu, Paris, II^e.
- CORNILLOT (Docteur), 39, rue Gazan, Paris, XIV^e.
- CORRARD (M^{me} Pierre), Librairie Meynial, 30, boulevard Haussmann, Paris, IX^e.
- COSSÉ (Comtesse de), 33, rue Vernet, Paris, VIII^e.
- COSTE (Géo), Notaire, 17, rue du Palais, Montpellier (Hérault).
- COUDERC (Camille), Conservateur-adjoint du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, 20, rue de Harlay, Paris, I^{er}.
- COUET (Jules), Bibliothécaire de la Comédie Française, 14, rue Leconte-de-Lisle, Paris, XVI^e.
- COURBOIN (François), Conservateur du Département des Estampes à la Bibliothèque Nationale, 117, route du Grand-Pont, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
- COURCOUT (M^{lle} Paule), Reliure d'Art et d'Amateur, 17, rue Leriche, Paris, XV^e.
- COURTIN DE NEUFBOURG (Comte), Château de Beauvoir, par Bœn (Loire).
- COYECQUE (Ernest), Inspecteur des Bibliothèques de la Ville de Paris et du Département de la Seine, 3, rue Morère, Paris, XIV^e.
- CREMONT (Georges), 27, rue des Trois-Conils, Bordeaux (Gironde).
- CRÔISET (Maurice), Administrateur du Collège de France, place Marcellin-Berthelot, Paris, V^e.
- DAREL (Henri), 20, rue Berthollet, Paris, V^e.
- DAVANNE (Maurice), Conservateur honoraire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 82, rue des Petits-Champs, Paris, II^e.

- DAYDÉ (Henri), Ingénieur, 5, avenue Vélasquez, Paris, VIII^e.
- DEGAAST (G.), Administrateur des Publications « Le Papyrus », 30, rue Jacob, Paris, VI^e.
- DEHAENE (Abel), Bibliothécaire de l'Université de Clermont-Ferrand, 26, rue Bardoux, Clermont-Ferrand. (Puy-de-Dôme).
- DEHÉRAIN (Henri), Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut, 3, rue Mazarine, Paris, VI^e.
- DEHN (Basile de), 79, rue de Grenelle, Paris, VII^e.
- DELAHACHE (Georges), Directeur des Archives et de la Bibliothèque de la Ville de Strasbourg, 8, place de l'Hôpital, Strasbourg (Bas-Rhin).
- DELAMOTTE (Abbé Georges), Bibliothécaire-Archiviste de la Ville de Saint-Omer (Pas-de-Calais).
- DELMAS (Gabriel), Imprimeur-Éditeur, 5, place Saint-Christoly, Bordeaux (Gironde).
- DEMAISON (Louis), Archiviste honoraire de la Ville de Reims, 12, boulevard Raspail, Paris, VII^e.
- DEMAY (L.), Bibliothécaire de l'École des Mines, 1, square Delambre, Paris, XIV^e.
- DEMOTTE (G.-J.), Éditeur, 27, rue de Berri, Paris, VIII^e.
- DESBARRES (Henri-Louis), Bibliothécaire, 6, rue des Odeberts, Avallon (Yonne).
- DESBOUIS (M^{lle} Marguerite), Bibliothécaire stagiaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris, IV^e.
- DESHAIRS (Léon), Conservateur de la Bibliothèque de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, 161, rue Saint-Jacques, Paris, V^e.
- DESLANDRES (P.), Conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris, IV^e.
- DIKE (M^{me} A. MURRAY), Présidente du Comité américain pour les Régions libérées, 15, boulevard Lannes, Paris, XVI^e.
- DOBRY (M^{me} Dora), Bibliothécaire, Directrice à la Bibliothèque d'enfants de Kiev, 4, rue Thiers, Paris, XVI^e.
- DOBRY-LIOUBOW (M^{me} Aimée), 4, rue Thiers, Paris, XVI^e.
- DOGILBERT (François), Ingénieur de la Monotype, 68, rue Réaumur, Paris, II^e.
- DORBON (Louis), Libraire-Éditeur, 19, boulevard Haussmann, Paris, IX^e.
- DORVEAUX, Bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque de la Faculté de Pharmacie, 58, avenue d'Orléans, Paris, XIV^e.
- DUBOIS (Jean), Conservateur aux Bibliothèque et Musée de la Guerre, 69, avenue du Maine, Paris, XIV^e.

- DUBONNET (Émile), 56, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris, XVI^e.
 DUFAY (Pierre), 16, avenue Trudaine, Paris, IX^e.
 DUGUÉ MAC CARTHY (M^{me} C.), 6, rue du Plateau Saint-Antoine, Le Chesnay, Versailles (Seine-et-Oise).
 DULONG DE ROSNAY (Joseph), 29, rue Daru, Paris, VIII^e.
 DUPONT (Charles), 11, rue de Pondichéry, Paris, XV^e.
 DUPROIX (M^{lle} Lydie), Bibliothécaire de la Bibliothèque Municipale, 6, rue Fessart, Paris, XIX^e.
 DUPUY (Henri), Imprimeur-Lithographe, 10 *bis*, rue des Boulangers, Paris, V^e.
 DURAND (Roger), Conservateur de la Bibliothèque de Chartres, rue Serpente, Chartres (Eure-et-Loir).
 DURRIEUX (Comte Paul), Membre de l'Institut, 74, avenue Malakoff, Paris, XVI^e.
 EGGIMANN (Charles), Libraire, 67, rue de Seine, Paris, VI^e.
 EICHTHAL (William d'), 15, place Malcsherbes, Paris, XVII^e.
 EPHRUSSI (M^{me} Michel), 48, rue Lapérouse, Paris, XVI^e.
 ESPEZEL (Pierre d'), Bibliothécaire au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, 77, avenue de Saint-Mandé, Paris, XII^e.
 EXPERT (Henry), Bibliothécaire du Conservatoire national de Musique et de Déclamation, 20, rue du Dragon, Paris, VI^e.
 FAROY (Docteur Georges), Médecin des Hôpitaux de Paris, 19, rue d'Edimbourg, Paris, VIII^e.
 FAUCHIER-DELAUVIGNE (Emmanuel), 9, rue Las-Cases, Paris, VII^e.
 FEGDAL (Charles), Critique d'art, Secrétaire de « la Cité », 14, avenue Victoria, Paris, I^{er}.
 FELS (Comtesse André de), 37, avenue Charles-Floquet, Paris, VIII^e.
 FELS (Comtesse DE), 135, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e.
 FENAILLE (Maurice), 14, rue de l'Élysée, Paris, VIII^e.
 FINALY (M^{me} H.), 4, avenue Hoche, Paris, VIII^e.
 FIRINO (Roger), 3, avenue Montaigne, Paris, VIII^e.
 FLAGHAC (Baron de), 21, rue du Colonel-Moll, Paris, XVII^e.
 FLAMAN (Renó), 53, rue de Prony, Paris, XVIII^e.
 FORMONT (Maxime), Conservateur à la Bibliothèque Mazarine, 23, quai Conti, Paris, VI^e.
 FOURNIER (Joseph), Archiviste-Bibliothécaire de la Ville de Marseille, Palais de la Bourse, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 FOY (Comte), 8, rue du Cirque, Paris, VIII^e.

- GALABERT (François), Bibliothécaire de la Ville de Toulouse, 32, rue Gravelotte, Toulouse (Haute-Garonne).
- GALLICE (Henri), 13, rue du Commerce, Épernay (Marne).
- GAMBER (Jean), Libraire, 7, rue Danton, Paris, VI^e.
- GARIEL (Docteur), Vice-Président du Bureau Bibliographique de Paris, 8, rue Édouard-Detaille, Paris, XVII^e.
- GARLING (M^{me}), Déléguée au Fonds Scandinave de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 64, rue Madame, Paris, VI^e.
- GAY-LUSSAC (André), 19, rue Rémusat, Paris, XVI^e.
- GAZIER (Georges), Conservateur de la Bibliothèque de Besançon, 11, rue Morand, Besançon (Doubs).
- GERMAIN (José), Délégué de la Confédération des Travailleurs Intellectuels (remplacé par M. Émile Borel).
- GERS (Paul), 56, avenue du Bois-de Boulogne, Paris, XVI^e.
- GIARD (Édouard), Archiviste-Paléographe, 50, rue Sainte-Anne, Paris, II^e.
- GIMEL (François), 33, rue Lafayette, Nevers (Nièvre).
- GIRARD (Antoine), 48, rue d'Alésia, Paris, XIV^e.
- GIRARD (Georges), Bibliothécaire du Ministère des Affaires Étrangères, 3, sentier de la Bourgogne, Meudon (Seine-et-Oise).
- GIRARD (Max), 15, rue Théodule-Ribot, Paris, XVII^e.
- GIRAUDAN, 86, avenue Malakoff, Paris, XVI^e.
- GIRAUD-MANGIN, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Nantes (Loire-Inférieure).
- GIROD DE L'AIN, 24 bis, avenue du Président-Wilson, Paris, XVI^e.
- GOUGIS (Albert), 48, avenue de Saxe, Paris, VII^e.
- GOUTE (Paul), 21, rue Laffitte, Paris, IX^e.
- GRANDIDIER (Guillaume), Secrétaire général de la Société de Géographie, 2, rue Goethe, Paris, XVI^e.
- GRANIER (M^{me} Franc.), 38 bis, rue Boulard, Paris, XIV^e.
- GRIVEAU (Maurice), Conservateur honoraire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 51 bis, rue du Plessis, Fontenay-aux-Roses (Seine).
- GUÉRIN (Jacques), Conservateur-adjoint au Musée des Arts Décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris, I^{er}.
- GUERRE (Raymond), 4, rue Maguelone, Montpellier (Hérault).
- GUSMAN (Pierre), Directeur de *Byblis*, 22, boulevard Edgar-Quinet, Paris, XIV^e.
- HACHETTE (Librairie), 79, boulevard Saint-Germain, Paris, VI^e.
- HACHETTE (A.), 2, square de Luynes, Paris, VIII^e.

- HAIN (Lucien), Bibliothécaire en Chef de la Faculté de Médecine de Paris, 12, rue de l'École-de-Médecine, Paris, VI^e.
- HARCOURT (Comte Louis d'), 9, avenue Bosquet, Paris, VIII^e.
- HARCOURT (Vicomte d'), 9, rue de Constantine, Paris, VII^e.
- HARTH (Paul), 29, boulevard de Courcelles, Paris, VIII^e.
- HARTMANN (Georges), Château de Conflans, Charenton (Seine).
- HEINE (Maurice), Administrateur de la Société du Roman philosophique, 31 bis, rue Campagne-Première, Paris, XIV^e.
- HELMANN (M^{me}), 51, avenue Montaigne, Paris, VIII^e.
- HERNANDEZ (Juan), 12, rue de Châteaubriand, Paris, VIII^e.
- HESSEL (M^{me} Francisca Anne), 50, boulevard Pasteur, Paris, XV^e.
- HIRSCHAUER (Charles), Conservateur de la Bibliothèque de Versailles, 5, rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).
- HUGOT (Pierre), 23, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris, XVI^e.
- HYDE (James Hagen), 67, boulevard Lannes, Paris, XVI^e (représenté par M^{lle} Julia Fontaine, Bibliothécaire).
- ISTEL (Paul), Avocat à la Cour d'Appel de Paris, 45, avenue Kléber, Paris, XVI^e.
- JACQUIN (M^{lle}), Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, V^e.
- JANNIARE (Victor), 153, boulevard Malesherbes, Paris, XVII^e.
- JAULME (André), Ancien Élève de l'École des Chartes, 161, rue Saint-Jacques, Paris, V^e.
- JOHNSTON (Docteur W.) (American Library in Paris), 10, rue de l'Élysée, Paris, VIII^e.
- JOLIS (Charles-Paul), Conservateur-adjoint à l'École Nationale des Beaux-Arts, 12, rue de Langeac, Paris, XV^e.
- JOLY (Docteur Adrien), à Croissy-sur-Seine (Seine).
- JOLY (M^{me} E.), 64, rue de Courcelles, Paris, VIII^e.
- JONAS (Marcel), 6, boulevard des Capucines, Paris, II^e.
- JONAS (Paul), 6, boulevard des Capucines, Paris, II^e.
- JORDELL (D.), 248, rue de Rivoli, Paris, I^{er}.
- JOUBIN (André), Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Berryer, Paris, VIII^e.
- JOUSSELIN (Fernand), Vice-Président de la Société des Livres d'Art, 5, villa Guibert (83, rue de la Tour), Paris, XVI^e.
- JUNG (André), Ingénieur des Arts et Manufactures, avenue Jules-Quentin, Nanterre (Seine).
- KAMENKA (Hippolyte), Architecte, 31, rue Franklin, Paris, XVI^e.

- KATENEFF (Wenceslas de), Conseiller d'État, Délégué de la Société Russe d'Histoire et d'Art, 42, boulevard Haussmann, Paris, IX^e.
- KELLER (M.), 32, boulevard de Courcelles, Paris, XVII^e.
- KŒCHLIN (Raymond), Président du Conseil des Musées Nationaux, 32, quai de Béthune, Paris, IV^e.
- KOTCHETOV (Juvénal), Palais Belgica, 75, rue de France, Nice (Alpes-Maritimes).
- LABARRE (Pierre), Ingénieur E. C. P., 11 bis, boulevard Garibaldi, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- LABORDE (Comte A. DE), Membre de l'Institut, 81, boulevard de Courcelles, Paris, VIII^e.
- LABROSSE (H.), Directeur des Bibliothèques et Archives de la Ville de Rouen, 93, rue de la République, Rouen (Seine-Inférieure).
- LA CROIX (A. de), 16, rue Turbigo, Paris, II^e.
- LAFUMA (Émile), 27, quai de la Tournelle, Paris, V^e.
- LA HUERTA (Carlos de), 66, avenue d'Iéna, Paris, XVI^e.
- L'AIGLE (Marquise de), 12, rue d'Astorg, Paris, VIII^e.
- LANGE, 252, rue de Rivoli, Paris, I^{er}.
- LANGLOIS (Abbé Marcel), Bibliothécaire de l'Institut catholique, 150, boulevard du Montparnasse, Paris, XIV^e.
- LANGRAND (M^{lle} Andrée), 36, rue de Dunkerque, Paris, X^e.
- LAPINA (M^{me}), 75, rue Denfert-Rochereau, Paris, XIV^e.
- LAPINA (Ilya), Éditeur, 75, rue Denfert-Rochereau, Paris, XIV^e.
- LAPINA (Serge), Éditeur, 75, rue Denfert-Rochereau, Paris, XIV^e.
- LA ROCHEFOUCAULD (Comtesse Jean de), 184, avenue Victor-Hugo, XVI^e.
- LATOUCHE (Robert), Archiviste des Alpes-Maritimes, 36, rue de Californie, Nice (Alpes-Martimes).
- LA TOUR DE SAINT-MAURICE (Comtesse de), 6, place Laborde, Paris, VIII^e.
- LA TOURASSE (L. DE), Conservateur du Musée et de la Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
- LAURENS (Henri), Éditeur, 6, rue Tournon, Paris, VI^e.
- LAVALLEE (Pierre), Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'École Nationale des Beaux-Arts, 49, rue de Naples, Paris, VIII^e.
- LA VALLÉE-POUSSIN, Consul honoraire, Cité Médicis, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
- LAVAUD (Jacques), Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, 13, avenue Mozart, Paris, XVI^e.
- LAVOCAT, Libraire, 101, avenue Mozart, Paris, XVI^e.
- LEBAUDY (Jeân), 15, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris, XVI^e.

- LEBLANC (Henri), 4, avenue Malakoff, Paris, XVI^e.
- LEBOYER (Georges), Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Cambrai (Nord).
- LECAPLAIN LA GOUPY, Éditeur, 5, boulevard de la Madeleine, Paris, I^{er}.
- LECLERC (Henri), Libraire, 219, rue Saint-Honoré, Paris, I^{er}.
- LEDOS (Eugène), Conservateur-adjoint au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale, 60, rue de Babylone, Paris, VII^e.
- LÉFEUVRE (Pierre), Bibliothécaire en chef de l'Université de Rennes, 13, rue Hoche, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- LEFÈVRE (Louis-Eugène), ancien Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 36 bis, rue Jouffroy, Paris, XVII^e.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), 118, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e.
- LEFORT (F.), Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Bayonne, 5, rue Jacques-Laffitte, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- LEFRANÇOIS (Franeisque), Libraire, 55, passage des Panoramas, Paris, II^e.
- LEFUEL (M^{me} Henri), 64, boulevard de Courcelles, Paris, XVII^e.
- LEFUEL (Heetor), 64, boulevard de Courcelles, Paris, XVII^e.
- LEHIDEUX-VERNIMMEN (André), 63, rue La Boétie, Paris, VIII^e.
- LEMAÎTRE (Henri), Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale, 11, rue Guénégaud, Paris, VI^e.
- LEMOINE (Henri), Archiviste-adjoint du Département de la Seine, 28, rue Michel-Ange, Paris, XVI^e.
- LEMOINE (P.-A.), Bibliothécaire au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, 91, rue de l'Université, Paris, VII^e.
- LESENNE (Eugène), 73, boulevard Haussmann, Paris, VIII^e.
- LEVROT (Joseph), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la Ville de Nice, 60, rue Gioffredo, Nice (Alpes-Maritimes).
- LÉVY (Albert), Éditeur, 2, rue de l'Echelle, Paris, I^{er}.
- LÉVY (Edmond-Maurice), Bibliothécaire du Conservatoire national des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris, III^e.
- LEX (Léonce), Archiviste de Saône-et-Loire, Mâcon.
- LEYMARIE (A. Léo), Membre Correspondant de l'Institut Canadien, 36, rue de la Clef, Paris, V^e.
- LIEURE (Jules), Économé du Lycée Condoreet, 8, rue du Havre, Paris, IX^e.
- LINDENBOOM (Alfred), Ingénieur des Arts et Manufactures, 6, avenue Emile-Deschanel, Paris, VII^e.
- LONGLE (Maurice), Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Archiviste-paléographe, 3, rue Auguste-Vaequerie, Paris, XVI^e.

- LONGUET, Secrétaire général de l'Union Syndicale des Maîtres-Imprimeurs de France, 117, boulevard Saint-Germain, Paris, VI^e.
- LORIQUEU (H.-M.-F.), Conservateur de la Bibliothèque de Reims, 221, rue de Courlancy, Reims (Marne).
- LORTSCH (Baron Adolphe de), villa Eugénie, avenue Caravadorsi, Nice (Alpes-Maritimes).
- LOTTE (Maurice-Louis), 10, rue de Constantinople, Paris, VIII^e.
- LOUIS (Noël), Bibliothécaire de la ville de Douai, 39, rue des Blancs-Mouchons, Douai (Nord).
- LUCIEN-GRAUX (D^r), 23, avenue Kléber, Paris, XVI^e.
- MACQUERON (Henri), Conservateur de la Bibliothèque Municipale, 24, rue de l'Hôtel-Dieu, Abbeville (Somme).
- MAILLART (M^{lle} Elisa), Attachée au Musée de Cluny, 12, rue Jacob, Paris, VI^e.
- MALBOS (Jacques), Interne à l'Hôpital de Bicêtre, 9, rue des Feuillantines, Paris, V^e.
- MALLE (Albert), 19, boulevard des Italiens, Paris, II^e.
- MALO (Henri), Conservateur de la Bibliothèque Thiers, 2, rue des Beaux-Arts, Paris, VI^e.
- MAREUSE (Edgar), 81, boulevard Haussmann, Paris, VIII^e.
- MARGRAFF (Alphonse), Libraire, 37, rue Saint-André-des-Arts, Paris, VI^e.
- MARIE (Charles), Délégué de la Confédération des Travailleurs Intellectuels (remplacé par M. le Docteur Thiéry).
- MARQUET DE VASSELLOT (J.), Vice-président de la Société française de Bibliographie, 19, rue de Marignan, Paris, VIII^e.
- MARTIN (André), Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, 5, rue Monge, Paris, V^e.
- MARTIN (Commandant Emmanuel), 161, avenue Malakoff, Paris, XVI^e.
- MARTIN (Henry), Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris, IV^e.
- MARTIN-SABON (M^{me}), 5 bis, rue Mansart, Paris, IX^e.
- MASSA (Duc de), 111, rue de la Boétie, Paris, VIII^e.
- MASSÉ (Alfred), Sénateur, Président de la Société de Propagation des Livres d'Art, 52, rue Spontini, Paris, XVI^e.
- MASSON (Jean), 38, rue Saint-Sulpice, Paris, VI^e.
- MAUGUIN (André), 3, rue du Dragon, Paris, VI^e.
- MAUPASSANT (Jean de), Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, 12, rue des Trois-Conils, Bordeaux (Gironde).

- MAZEROLLE (Fernand), Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Monnaie, 98, avenue Niel, Paris, XVII^e.
- METMAN (Bernard), Attaché au Musée des Arts Décoratifs, 128, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- METMAN (Louis), Conservateur du Musée des Arts Décoratifs, 38, rue de Lubeck, Paris, XVI^e.
- MEURGEY (Jacques), 113, rue de Courcelles, Paris, XVII^e.
- MEYNIAL (André), Libraire, 30, boulevard Haussmann, Paris, IX^e.
- MEYNIAL (Jules), Libraire, 30, boulevard Haussmann, Paris, IX^e.
- MICHEL (Alphonse), 4, rue Elzévir, Paris, III^e.
- MICHEL (Henri), Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens (Somme).
- MICHON (Louis-Marie), Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 26, rue Barbet-de-Jouy, Paris, VII^e.
- MILLEREAU (Marc), Bibliothécaire de l'Office national météorologique de France, 26, rue Lepic, Paris, XVIII^e.
- MIMEREL (Antoine), 205, boulevard Saint-Germain, Paris, VII^e.
- MISME (M^{lle} Clotilde), Bibliothécaire à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie de l'Université de Paris, 17, rue de l'Annonciation, Paris, XVI^e.
- MOLEUX (Ch.-A.), Inspecteur Général des Finances, au Trésor, Alger (Algérie).
- MONTASSIER (Jean), 5, rue Lebouvier, Bourg-la-Reine (Seine).
- MONTESUS DE BALLORE (Robert-Fernand de), 15, boulevard Bigo-Danel, Lille (Nord).
- MONTRICHARD (Comte Alexandre de), Château de la Bouloye, par Besançon (Doubs).
- MORANCÉ (Albert), Éditeur, 30-32, rue de Fleurus, Paris, VI^e.
- MOREL (Eugène), Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, 16, rue des Sorrières, Meudon (Seine-et-Oise).
- MOREL-PAYEN (Lucien), Conservateur de la Bibliothèque de Troyes (Aube).
- MORNAND (P.), Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, 12, rue Paul-Baudry, Paris, VIII^e.
- MORTEËT (Charles), Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 6, rue Delabordère, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- NADAILLAC (Comte Jean de), 15, avenue Bosquet, Paris, VII^e.
- NATHAN (Alexis), à Thorigny (Seine-et-Marne).
- NERVO (Baron Jean de), 21, rue de Londres, Paris, IX^e.
- NEVEUX (Pol), Inspecteur général des Bibliothèques, 88, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris, VII^e.

- NOBELÉ (F. de), Libraire, 28, rue Saint-Sulpice, Paris, VI^e.
- NORMAND (Augustin), 67, rue du Perrey, Le Havre (Seine-Inférieure).
- NOURRY (Émile), Libraire-Éditeur, 62, rue des Écoles, Paris, V^e.
- ODEND'HAL (Charles), 9, rue Joseph-Bara, Paris, VI^e.
- OLIVIER (J.-R.), 41, rue de Richelieu, Paris, I^{er}.
- OLIVIER (Léopold), Professeur, 28, rue Nollet, Paris, XVII^e.
- ORGEVAL (Baron Robert d'), 33, rue de Tocqueville, Paris, XVII^e.
- OULMANN (Henri), 100, avenue Victor-Hugo, Paris, XVI^e.
- PASCHALI (M^{lle}), Bibliothécaire à la Faculté de Droit de Strasbourg, 9, rue du Val-de-Grâce, Paris, V^e.
- PELLOT (Paul), Docteur en Droit, Archiviste-Bibliothécaire honoraire de la Ville de Rethel, Avenay (Marne).
- PEREIRE (M^{me} Alfred), 35, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e.
- PEREIRE (Alfred), Secrétaire de l'Association des Bibliothécaires Français, 35, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e.
- PEREIRE (M^{me} Gustave), 35, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e.
- PERRENET (Pierre), Docteur en Droit, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris, XIV^e.
- PERROT (Victor), Président du Vieux-Montmartre, 21, rue Drouot, Paris, IX^e.
- PHILBERT, Bibliothécaire de la Chambre de Commerce, 2, place de la Bourse, Paris, II^e.
- PICARD (Auguste), Éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, VI^e.
- PICARD (Auguste), 73, rue de Maubeuge, Paris, X^e.
- PICHARD DU PAGE (René), Conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Versailles (Seine-et-Oise).
- PICHOT (Henri), Délégué de la Chambre de Commerce, 54, rue de Clichy, Paris, IX^e.
- PIOGEY (Julien), Bibliothécaire du Sénat, 71, rue de Vaugirard, Paris, VI^e.
- POGNON (Marcel), 43, boulevard Haussmann, Paris, VIII^e.
- POIRÉE (Alfred), 1, rue Gay-Lussac, Paris, V^e.
- POLAÏN (Marie-Louis), Bibliographe, 60, rue Madame, Paris, VI^e.
- PONTZEN (Émile), 34, rue de Lubeck, Paris, XVI^e.
- PORTEJOIE (Maurice), 2, rue du Maréchal-Harisse, Paris, VII^e.
- POVOLOZKY, Éditeur, 13, rue Bonaparte, Paris, VI^e.
- PRADEAU (Ferdinand), 15, avenue Bosquet, Paris, VII^e.
- PRADEL, 28, rue des Saints-Pères, Paris, VI^e.
- PRIEUR (Félix), Bibliothécaire de l'Université de Besançon, 59, rue des Granges, Besançon (Doubs).

- PRINET (Max), Directeur à l'École des Hautes Études, 10, rue d'Anjou, Versailles (Seine-et-Oise).
- PRIVAT (Édouard), Libraire-Éditeur, 14, rue des Arts, Toulouse (Haute Garonne).
- PROST (Henri), 6, rue Cernuschi, Paris, XVII^e.
- PSICHARI (Jean), Bibliothécaire du Sénat, Paris.
- QUARRÉ, 19, rue de la Mairie, Ivry-Centre (Seine).
- RAHIR (Édouard), 11, rue Ampère, Paris, XVII^e.
- RAIS (Jules), 107, boulevard Raspail, Paris, VI^e.
- RAMET (André), 10, rue Édouard-Fournier, Paris, XVI^e.
- RAMSPACHER (René), 98, rue Chardon-Lagaëhe, Paris, XVI^e.
- RAVENEAU (Louis), Agrégé d'Histoire et de Géographie, 76, rue d'Assas, Paris, VI^e.
- RÉAU (Louis), Docteur ès-lettres, 54, rue de la Faisanderie, Paris, XVI^e.
- RÉBELLIAU (A.), Membre de l'Institut, 5, Rond-Point-Bugeaud, Paris, XVI^e.
- RÉBIÈRE, 1, rue André-Theuriet, Bourg-la-Reine (Seine).
- REBOUSSIN (Roger), 9, rue Boehart-de-Saron, Paris, IX^e.
- REIZLER (Stanislás), Bibliothécaire de la Société de Géographie, 20, rue Boulard, Paris, XIV^e.
- RENEVEY (E.), 6, rue Daubigny, Paris, XVII^e.
- RENÉ (M^{lle} Colette), Attachée à la Bibliothèque de l'École des Langues Orientales, 91, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).
- RÉVILLON (Théodore), 12, rue de Presbourg, Paris, XVI^e.
- REY (M^{me} Blanche), 1, rue Abel, Paris, XII^e.
- REY (J.), Libraire, 23, Grande-Rue; Grenoble (Isère).
- RICARD (Prosper), Chef du Service des Arts indigènes, Rabat (Oudaïa) Maroc.
- RICCI (Seymour de), 18, rue Boissière, Paris, XVI^e.
- RICHEBÉ (Raymond), 124, boulevard Malesherbes, Paris, XVII^e.
- RIDDER (Gustave de), Notaire, 4, rue Perrault, Paris, I^{er}.
- RIEY (Docteur Gaston-Jean), 1, passage de la Marne, Montpellier (Hérault).
- RITTER (Georges), Archiviste aux Archives nationales, 50, boulevard de Port-Royal, Paris, V^e.
- ROBERT (Henri), Interne à l'Hôpital de Bicêtre, 9, rue des Feuillantines Paris, V^e.
- ROCHÉ (M^{me}), 10, chemin des Coutures, Sèvres (Seine-et-Oise).

- RODOCANACHI (Emmanuel), Homme de Lettres, 54, rue de Lisbonne, Paris, VIII^e.
- ROMIEU (J.), Ministre plénipotentiaire, 29, rue Octave-Feuillet, Paris, XVI^e.
- RONDEL (Auguste), Conservateur honoraire de la Bibliothèque de la Comédie Française (Fondation Auguste Rondel), 37, boulevard des Capucines, Paris, II^e.
- ROTHSCHILD (Baronne James de), 42, avenue Friedland, Paris, VIII^e.
- ROTHSCHILD (Baron Maurice de), 47, rue de Monceau, Paris, VIII^e.
- ROUCHÉ (Jacques), 1, rue d'Offémont, Paris, XVII^e.
- ROUCHÈS (Gabriel), Bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, 3, rue du Dragon, Paris, VI^e.
- ROUSSEAU (Jules), 1 bis, boulevard d'Italie, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
- ROUZÈS (Abbé U.), Bibliothécaire-adjoint de l'Institut catholique de Paris, 31, rue de Fleurus, Paris, VI^e.
- ROYER (Louis), Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, place de Verdun, Grenoble (Isère).
- SAFFROY (Henri), Libraire, 15, rue Guénégaud, Paris, VI^e.
- SALEILLES (François), Bibliothécaire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 20, rue de Grenelle, Paris, VII^e.
- SANCHOLLE-HENRAUX (Bernard), 25, rue Jasmin, Paris, XVI^e.
- SANDOZ (G.-Roger), Secrétaire général de la Société de Propagation des Livres d'Art, 10, rue Royale, Paris, VIII^e.
- SARAZIN (M^{me} Suzanne), 5, rue de la Tour-des-Dames, Paris, IX^e.
- SAYVE (Marquis de), 20, avenue Rapp, Paris, VII^e.
- SCHLUMBERGER (Gustave), Membre de l'Institut, 29, avenue Montaigne, Paris, VIII^e.
- SCHMITZ (Le P. Gaspar), 41, rue des Récollets, Paris, X^e.
- SEBERT (Le Général), Membre de l'Institut, 44, rue de Rennes, Paris, VI^e.
- SECQUES, Délégué du Bureau Bibliographique, 14, rue Saint-Louis-en-L'Île, Paris, VI^e.
- SERGENT (M^{me} Renée), 5 bis, rue Le Tasse, Paris, XVI^e.
- SOMMIER (Edme), Délégué de la Confédération des Travailleurs Intellectuels, 57, quai d'Orsay, Paris, VII^e.
- STRAUSS (Jules), 60, avenue du Bois, Paris, XVI^e.
- SUSTRAC (Ch.), Conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 48, boulevard Saint-Germain, Paris, V^e.
- TABOURIER (Jean), 53, avenue Montaigne, Paris, VIII^e.

- TESSIER (André), Archiviste-adjoint des Archives photographiques des Beaux-Arts, 34, rue de l'Yvette, Paris, XVI^e.
- THIÉRY (Docteur), Délégué de la Confédération des Travailleurs Intellectuels, 30, rue des Colonnes-du-Trône, Paris, XII^e.
- THOMAS (Gabriel), 2, rue des Capucines, Bellevue (Seine-et-Oise).
- TOULON, Délégué du Bureau Bibliographique, 106 bis, rue de Rennes, Paris, VI^e.
- TOURNAFOND (Henri), 16, rue Guynemer, Paris, VI^e.
- TOURNAIRE (René-Eugène), Bibliothécaire de l'École Polytechnique, 21, rue Descartes, Paris, V^e.
- TREMBLOT (J.-M.-G.), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Institut, 97, boulevard Saint-Michel, Paris, V^e.
- TREMOIS (Edge), 24, avenue de Versailles, Paris, XVI^e.
- TRÉMOLLIÈRES (Docteur Fernand), 22, rue Legendre, Paris, XVII^e.
- TURPIN (Pierre), Peintre-verrier, 3, rue des Canonniers, Lille (Nord).
- ULLMANN (Henri), 21, rue Théodore-de-Banville, Paris, XVII^e.
- VALDELIÈVRE, à Loos (Nord).
- VAN DER STEEN (M^{me} Marie-Louise), Bibliothécaire de la Direction de la Statistique générale de la France, 81, avenue de la Bourdonnais, Paris, VII^e.
- VAN OEST (G.), Éditeur, 63, boulevard Haussmann, Paris, VIII^e.
- VAN RÛCKE (P.), Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Universitaire de Lille, 31, rue Frédéric Mottez, Lille (Nord).
- VELDMAN (M^{me} Allagonda-Petronella), 56, boulevard Pasteur, Paris, XV^e.
- VENDEL (Henri), Conservateur de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne (Marne).
- VEVER (Henri), 59, rue de la Boétie, Paris, VIII^e.
- VIDIER (Alexandre), Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, 25, rue de Sèvres, Boulogne-sur-Seine (Seine).
- VIGNON (Alfred), 8, rue Freycinet, Paris, XVI^e.
- VINCHON (M^{me} Jean), 82, boulevard Saint-Michel, Paris, VI^e.
- VINCK (Baron de), 12, rue de Presbourg, Paris, XVI^e.
- VIOLLE (Sous-Intendant militaire James), 6, rue Oudinot, Paris, VII^e.
- VOGÜÉ (Comtesse de), 2, rue Fabert, Paris, VII^e.
- VUAFLART (Albert), ancien Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 16, rue Spontini, Paris, XVI^e.
- WALLERATINE (M^{me}), 4, rue d'Anjou, Paris, VIII^e.
- WALTER (Abbé Jos.), Bibliothécaire de la Ville de Sélestat (Bas-Rhin).
- WEILL (Daniel), 14, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine).

- WERNER (L.-G.), Conservateur des Musée et Bibliothèque de Mulhouse, 9, rue d'Illzach, Mulhouse (Haut-Rhin). .
- WICKERSHEIMER (Docteur Ernest), Administrateur de la Bibliothèque Universitaire et Régionale de Strasbourg, 32, rue du Barrage, Schiltigheim (Bas-Rhin).
- WILDENSTEIN, 57, rue de la Boétie, Paris, VIII^e.
- WILHELM (Louis), Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Universitaire et Régionale de Strasbourg (Bas-Rhin).
- ZEILLER (M. J.-Ch.-Jacques), Directeur à l'École des Hautes Études, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VI^e.
- ZIVY (Paul), 148, boulevard Haussmann, Paris, VIII^e.

Angleterre

- FOWLER (M^{me} Rachel Elfreda), Docteur de l'Université de Paris, 37, Museum road, Oxford.
- FRAZER (Sir James), Professeur à l'Université de Cambridge, Hôtel Lutetia, 43, boulevard Raspail, Paris, VI^e.
- FRAZER (Lady), Hôtel Lutetia, 43, boulevard Raspail, Paris, VI^e.
- HESELTINE (John Postle), 196, Queen's gate, Londres.
- PALMER (George-Henry), Conservateur de la Bibliothèque du Victoria and Albert Museum (South Kensington), 10 West Hill Road, Londres, S. W., 18.
- SAYERS (W.-C. Berwick), Bibliothécaire en chef des Croydon Public Libraries, Croydon.
- SIMPSON (John-W.), 3, Verulam Buildings, Grays Inn, Londres, W. C.
- YNAN (T.-L.), Bibliothécaire, University Library, Pékin (Chine).

Autriche

- LÉGATION D'AUTRICHE A PARIS (Délégué : M. Paul Zifferer, Conseiller, 23, boulevard Beauséjour, Paris, XVI^e).
- GOLDSCHMIDT (Ernst Ph.), Bognergasse, 2, Vienne, I.

Belgique

- BIBLIOTHÈQUE PRINCIPALE D'ANVERS (M. Jules Lhermitte, Bibliothécaire-adjoint, Délégué).
- BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GAND, 2, Fossé d'Othon, Gand.
- BIBLIOTHÈQUE DE L'ŒUVRE NATIONALE DE L'ENFANCE, 67, rue de la Toison-d'Or, Bruxelles.
- INSTITUT SOLVAY DE SOCIOLOGIE, Parc Léopold, Bruxelles.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT DE
BELGIQUE, Bruxelles.

ALVIN (Frédéric), 104, rue Élise, Ixelles (Bruxelles).

BACKER (Heetor de), Ingénieur, Président de la Société des Bibliophiles
de Belgique, 32, place du Gouvernement-Provisoire, Bruxelles.

BERGMANS (Paul), Bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, 29, rue
de la Forge, Gand.

BRASSINNE (J.), Bibliothécaire en chef de l'Université de Liège, place
Cocheville, Liège.

DOBBELEER (Frédéric de), 203, rue Royale, Bruxelles.

GASPAR (Camille), Conservateur des Manuscrits à la Bibliothèque Royale
de Belgique, 20, rue des Copeaux, Bruxelles.

GHELLINCK (J. de), Bibliothécaire du Collège Théologique, 11, rue des
Récollets, Louvain.

GOFFIN (Th.), Administrateur Trésorier de la Bibliothèque Royale de
Belgique, 22, avenue des Saisons, Bruxelles.

GUILMOT (Paul), Bibliothécaire, 138, avenue Chazal, Shaerbeck,
Bruxelles.

HACKS (Franz), Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale de
Belgique, 18, rue Wayenberg, Bruxelles.

HEYNDRIKX (Guy), Secrétaire de la Légation de S. M. le Roi des Belges,
439, avenue de Tervueren, Bruxelles.

HOC (Manuel), Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale de Belgique,
19, rue Henri-Marichal, Bruxelles.

LOSSEAU (Léon), Avocat, 37, rue de Nimy, Mons.

LYNA (Frédéric), Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale de Belgique,
114, rue Froissart, Bruxelles.

MATON (Jules), Conservateur à la Bibliothèque Royale de Belgique,
53, rue des Drapiers, Bruxelles.

OTLET (Paul), Secrétaire général de l'Institut International de Biblio-
graphie, rue Fétis, Bruxelles.

PARENT (Alphonse), Secrétaire général de la Commission provinciale
des Loisirs de l'Ouvrier en Hainaut, à Haine-Saint-Pierre (Hainaut).

PARIS (Louis), Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale de
Belgique, Bruxelles.

RUTTEN (Adolphe), Inspecteur général des Bibliothèques Publiques,
156, avenue de Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre, Bruxelles.

SCHOLDER (E.), Membre de la Société des Bibliophiles et Iconophiles
de Belgique, 191, avenue Louise, Bruxelles.

- STAINIER (Louis), Administrateur de la Bibliothèque Royale de Belgique, Directeur de l'Office de Restauration de la Bibliothèque de l'Université de Louvain, 30, rue des Moutons, Louvain.
- TARDIEU (M^{me}), Bibliothécaire de l'Université Libre de Bruxelles, 177, rue Belliard, Bruxelles.
- TIBERGHIEU (Albert), Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale de Belgique, 30, rue de la Croix, Ixelles, Bruxelles.
- TOURNEUR (Victor), Conservateur à la Bibliothèque Royale de Belgique, 98, rue Defacqz, Bruxelles.
- VAN BASTELAER (René), Conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, Membre de l'Académie Royale de Belgique, 22, rue Darwin, Bruxelles.
- VAN CAUWENBERGH (Abbé Étienne), Bibliothécaire de l'Université de Louvain, 91, rue des Moutons, Louvain.
- VAN LANGENDONCK (Camille), Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale de Belgique, 48, boulevard Henri-Speecq, Malines.
- VAUTHIER (Étienne), Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale de Belgique, 16, rue Godecharle, Bruxelles.
- VERLANT (Jacques), Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale de Belgique, 12, rue du Pépin, Bruxelles.
- VINCENT (Auguste), Conservateur à la Bibliothèque Royale de Belgique, 61, rue du Mont-Blanc, Bruxelles.
- WARNOTTE (Daniel), Directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, 49, rue Henri-Bergé, Bruxelles.

Brésil

- BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, Sao-Paulo.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE RIO DE JANEIRO (M. J. Feliciano de Oliveira, 25, rue de Lonchamp, Paris, XVI^e).

Bulgarie

- IVANOFF (Jordan), Professeur à l'École des Langues Orientales, 4, rue du Mont-Thabor, Paris, I^{er}.

Canada

- BEAUCHESNE (Th.), Chef du Service des Archives Publiques du Canada à Paris, 52, rue Richelieu, Paris, I^{er}.

Costa-Rica

PERALTA (M. de), Ministre de Costa-Rica, 3, rue Castiglione, Paris, 1^{er}.

Cuba

CORONADO (Docteur F. de P.), Directeur de la Bibliothèque Nationale et Secrétaire de l'Académie d'Histoire, La Havane.

FIGAROLA-CANEDA (Domingo), Fondateur et ancien Directeur de la Bibliothèque Nationale de La Havane, La Havane.

PEREZ DE ACAVEDO (Luciano), Bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale, La Havane.

VILLANUEVA (Carlos), Bibliothécaire-adjoint de la Bibliothèque Nationale La Havane.

Danemark

HAUGSTED (Ejler), Bibliothécaire de la Bibliothèque de l'État, Aarhus.

MADSEN (Victor), Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale, Copenhague.

Espagne

BIBLIOTECA DE CATALUNYA, Palau de la Diputacio, Barcelone (M. de Rubio, Directeur).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ATHÉNÉE SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, 21, calle del Prado, Madrid.

CHAMBRE OFFICIELLE DU LIVRE DE BARCELONE, 12, rambla Estudios, Barcelone.

CHAMBRES OFFICIELLES DU LIVRE DE MADRID ET DE BARCELONE (Délégué : Don Domingo Vaca, Directeur de la Bibliographie espagnole et hispano-américaine, Luis Velez de Guevara, 10, Madrid).

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE MADRID (M. J. de Amezua, 15, calle Alarcon, Madrid).

BATTLE (Joan B.), Libraire, 442, via Diagonal, Barcelone.

CASTILLEJA DE GUZMAN (Comte de), Attaché à l'Ambassade d'Espagne, 10, rue Bassano, Paris, XVI^e.

GILI (Gustavo), Éditeur, Enrique Granados, 45, Barcelone.

LAS NAVAS (Comte de), Bibliothécaire en chef de S. M. le Roi d'Espagne, Palais Royal, Madrid.

SAINZ Y RODRIGUEZ (Don Pedro), Ancien Bibliothécaire de l'Athénée de Madrid, 7-9, calle del Conde de Romanones, Madrid.

SCHULZE (W.-Hermann), Libraire, 17, ronda de la Universidad, Barcelone.

Etats-Unis

UNIVERSITÉ DE CHICAGO (Illinois).

THE JOHN CRERAR LIBRARY, Chicago (Illinois).

UNIVERSITÉ DE MICHIGAN. GENERAL LIBRARY, Ann. Arbor, Michigan.

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY, Princeton (New-Jersey).

HUCHET (M^{lle}), Book Committee on Children's Libraries, 699, Madison avenue, New-York, et 6, rue des Vieilles-Vignes, Courbevoie (Seine).

JACOBI (Docteur Henry Barton), 11, Mt-Vernon-place, Baltimore.

Hollande

BURGER (Docteur C.-P.), Bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam, 141, Overtoom, Amsterdam.

DOUMA (Jean), Bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque du Palais de la Paix, 180, Amperestraat, La Haye.

DUYVIS (F. Donker), 18, Keizerstraat, Deventer.

HINTZEN (M^{lle} Johanna Dorina), 8, Vossiusstraat, Amsterdam.

KEMPENAER (M^{me} Aafke de), Assistante à la Bibliothèque Royale de La Haye, 29, Nassau Odyckstraat, La Haye.

MARE (A.-J. de), Conservateur de la Bibliothèque Royale, 30, Princessegracht, La Haye.

MARE Jr (A.-J. de), Étudiant à la Haute École de Commerce de Rotterdam, 30, Princessegracht, La Haye.

PENNINK (M^{lle} Renetta), Assistante scientifique à la Bibliothèque Royale de la Haye, Mauritsdag, 37, Rotterdam.

SCHMIDT-GERRITSEN (M^{me} J.), Assistante à la Bibliothèque Royale 64, Vivienstraat, La Haye (A Paris, Hôtel Louis-le-Grand, 1, rue Rouget-de-l'Isle.)

SIMONS (M^{lle} J.), Assistante à la Bibliothèque Royale et Bibliothécaire de la Bibliothèque de Musique, 48, Lange Voorhout, La Haye.

STOPPELAAR (Docteur A. de), Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale, 37, Stephensonstraat, La Haye.

STOPPELAER (M^{lle} M.-W.), Assistante à la Bibliothèque Royale, 37, Stephensonstraat, La Haye.

Italie

- AESCHLIMANN (Docteur Erard), Directeur de la Librairie Ulrico Hoepli, Galleria de Cristoforis, Milan.
- BELLUCCI (Padre Antonio), Archiviste del Monumento dei Girolamini, Piazza del Duomo, 142, Naples.
- BOSELLI (Antonio), Bibliothécaire de la Bibliothèque Palatine, Parme.
- CORGNALI (Docteur Giov. Battista), Sous-bibliothécaire de la Bibliothèque Communale, Udine.
- FABRIZI (Alfredo), Avocat, via Clitumno, 43, Rome (36).
- FABRIZI (M^{me} Marcella Baccarini), via Clitumno, 43, Rome (36).
- FERRARI (Docteur Luigi), Directeur de la Bibliothèque Nationale de Saint-Marc, Venise.
- FRATI (Docteur Carlo), Directeur de la Bibliothèque de l'Université, 20, via Guiseppe Petroni, Bologne.
- GIORGI (Ignazio), Directeur de la Bibliothèque Casanatense, Rome.
- GRAMATICA (Rever. Luigi), Préfet de la Bibliothèque Ambrosienne, Milan.
- JOERGENSEN (Johannes), Correspondant de l'Institut, via delle Rose, Assise.
- LATERZA (Jean), Libraire-éditeur, Bari.
- MARINIS (Tammaro de), Florence.
- OLSCHKI (Léo), Lungarno Acciocoli, 4, Florence.
- TISSERANT (Monseigneur Eugène), Conservateur des Manuscrits orientaux à la Bibliothèque Vaticane, Palais du Vatican, Rome.

Japon

- NAÏTO (Aro), Délégué du Gouvernement, 52, rue de la Clef, Paris, V^e.

Lettonie

- GRAVIT (Alexandre), Délégué de la République de Lettonie, 31, rue de Bièvre, Paris, V^e.

Luxembourg

- BASTIN, Consul général de Luxembourg en France, Délégué du Grand Duché de Luxembourg, 3, avenue Constant-Coquelin, Paris, VII^e.
- GINSBACH (Tony), Bibliothécaire du Gouvernement et du Conseil d'État, Luxembourg.

HUSS (Mathias), Imprimeur-Éditeur, Membre de la Chambre des Députés,
Luxembourg.

Monaco

S. A. S. MGR LE PRINCE DE MONACO, représenté par M. Labande, Conser-
vateur des Archives de la Principauté de Monaco.

Pérou

ULLOA (Luis), ancien Directeur de la Bibliothèque Nationale de Lima,
127, faubourg Saint-Honoré, Paris, VIII^e.

Pologne

BERNACKI (Docteur Ludwig), Directeur de l'Institut National Ossolinski,
à Léopol.

BIRKENMAJER (Docteur Alexandre), Bibliothécaire de la Bibliothèque
Universitaire de Cracovie, 15, rue Lamandé, Paris, XVII^e.

KOCZOROWSKI (Stanislas-Pierre), Bibliothécaire à la Bibliothèque Polo-
naise de Paris, 17, rue du Sommerard, Paris, V^e.

LAZARSKI (Wl.), Imprimeur, 7-9, rue Zlota, Varsovie.

PIEKARSKI (Kazimierz), Bibliothécaire, rue Kazimierza, W 82, Cracovie.

Portugal

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LISBONNE, rua Eugenio Santos, Lisbonne.

CORTESAO (Jaime), Directeur de la Bibliothèque Nationale, Lisbonne.

PROENÇA (Raul), Chef des Services Techniques de la Bibliothèque Natio-
nale, Lisbonne.

Roumanie

BADAREU (Dan), Secrétaire de la Délégation Roumaine à la Commission
des Réparations, 4, rue Récamier, Paris, VII^e.

JORGA (Noel), Membre de l'Académie Roumaine, Correspondant de
l'Institut de France, à Bucarest (à Paris, Librairie J. Gamber,
7, rue Danton, Paris, VI^e).

MUNTEANU-RAMNIC, Professeur au Lycée de Ploiesti.

Suède

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STOCKHOLM.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE D'UPSAL (M. J.-M. Hulth,
Bibliothécaire en chef).

NELSON (Axel), Bibliothécaire à la Bibliothèque d'Upsal.

Suisse

- BAUER (Frédéric), Docteur en médecine, Schinznach-les-Bains.
BOVET (André), Directeur de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel.
BRENNER (Hans), Bibliothécaire de la Bibliothèque de la Ville, Hirzbo-
denweg, 94, Bâle.
GARDY (Frédéric), Directeur de la Bibliothèque Publique et Universitaire
de Genève.
GODET (Marcel), Directeur de la Bibliothèque Nationale, Berne.
MARDERSTEIG (Hans), Libraire-Éditeur, Montagnola-di-Lugano.
TATARINOFF (Docteur), Bibliothécaire de la Ville de Soleure.

Syrie

- TARRAZI (Philippe de), Conservateur de la Grande Bibliothèque de
Beyrouth.

Tchécoslovaquie

- EMLER (Jean), Directeur de la Bibliothèque Universitaire de Bratislava,
Klarisska, 5, Bratislava.
TOHN (Docteur Jean), Directeur de la Bibliothèque de la Ville de Prague,
Prague 1.98 (Chez M. F. Sis, 21, rue Henri-Martin, Paris, XVI^e.)
TOBOLKA (Docteur Zdenek), Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée
Nationale de Tchécoslovaquie, Hospodarsky Uvad, Prague.

Venezuela

- COLL (Pedro Emilio), Secrétaire de la Légation de Vénézuéla, 115, rue
de la Pompe, Paris, XVI^e.

Yougoslavie

- BULIC (Monseigneur Fr.), Directeur du Musée archéologique de Split
(Spalato), Dalmatie.
-

COMPTES RENDUS DES SÉANCES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE ET DES VISITES AUX EXPOSITIONS

Mardi 3 avril

Séance d'ouverture à 10 h. 30, sous la présidence de M. Louis Barthou, de l'Académie française, président de la Commission supérieure des Bibliothèques, ancien président du Conseil. Des discours ont été prononcés par MM. Barthou, H. Martin, président du Congrès, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, Eugène Morel, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, F. Mazerolle, secrétaire général du Congrès, Paris, délégué du Gouvernement Belge, Tourneur, délégué de l'Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique, Aro Naïto, délégué du Japon, Gravit, délégué de la Lettonie, Birkenmajer et Koczorowski, délégués de la Pologne, Jorga, délégué de la Roumanie, et Emlér, délégué de la Tchécoslovaquie.

Voici le texte du discours de M. Henry Martin :

« Monsieur le Président, Messieurs les Délégués,
« Mesdames, Messieurs,

« Ma première parole sera une parole de remerciements. Malgré vos hautes fonctions, malgré vos graves occupations, vous avez bien voulu, Monsieur le Président, nous faire l'honneur de venir occuper le fauteuil présidentiel à l'ouverture de ce Congrès international des Bibliothécaires et des Bibliophiles. Je me fais l'interprète de tous les Congressistes en exprimant notre plus vive gratitude à l'illustre homme d'Etat et académicien, au grand historien, à l'éminent président du Livre contemporain et de la Commission supérieure des Bibliothèques, à l'ami passionné des livres qu'est M. Louis Barthou.

« Jusqu'à ce jour, les Bibliothécaires n'ont tenu que deux Congrès internationaux. Le premier eut lieu à Paris, au cours de l'Exposition Universelle de 1900. Ce Congrès avait pour président le plus parfait bibliothécaire, l'érudit le plus célèbre, le plus justement célèbre du XIX^e siècle; j'ai nommé Léopold Delisle.

« En 1910, les Bibliothécaires et les Archivistes, fraternellement unis, organisaient un Congrès commun. Ce sont nos grands amis, les Belges, qui, cette année-là, nous enviaient à créer une solidarité intellectuelle entre tous ceux qui consacrent leur vie au culte des livres, aux recherches historiques ou scientifiques, et cela, non pas seulement à un point de vue étroit et égoïste, mais surtout — avant tout — avec ce but certain de mettre à la disposition des travailleurs les trésors qui composent nos Bibliothèques et nos Archives.

« Je revois encore par la pensée l'enthousiasme qui régna en 1910 dans nos réunions de Bruxelles, en ce palais des Congrès du Bois de la Cambre. Oui, l'enthousiasme était grand; la fraternité semblait définitivement établie entre les congressistes, appartenant à toutes les nations; et, quand le Congrès prit fin, il fut décidé à l'unanimité qu'un nouveau Congrès nous réunirait tous en 1915. En 1915 ! C'était un beau rêve. Ce que fut le réveil, vous le savez. Je n'y insisterai pas.

« Après les années tragiques qui ont ensanglanté le monde, il nous a semblé qu'il serait possible et désirable de reprendre contact avec nos collègues amis, comme après un deuil cruel il est doux et réconfortant pour ceux qui restent de se retrouver en famille.

« C'est l'Association des Bibliothécaires Français, qui, aidée de la Société des Amis des Grandes Bibliothèques, a organisé ce Congrès. Sans doute il se rattache étroitement aux deux Congrès précédents; mais ses organisateurs ont cru pourtant qu'il y avait lieu d'en élargir le cadre.

« Les premières places sont réservées, certes, aux Bibliothèques mêmes et à leur utilisation. C'est là l'objet des deux premières sections inscrites à notre programme. A vrai dire, l'utilisation des Bibliothèques comprend aussi toutes les questions concernant le personnel de ces établissements : car, comment les Bibliothèques seront-elles tenues à la disposition du public et rendront-elles les services qu'on en attend, si les Bibliothécaires qui en ont la charge ne sont pas recrutés avec le plus grand soin et ne jouissent pas d'une situation qui leur permette de se donner tout entiers à leurs fonctions ?

« Dans les deux premières sections sont également comprises toutes les graves questions de l'aménagement moderne des Bibliothèques, des inventaires, des grands répertoires, de la bibliographie en général, du dépôt légal, des reproductions de documents, pour ne citer que quelques-unes de ces questions, toutes d'actualité.

« Ces questions, Messieurs, vous allez les discuter et les mettre au point, pour rendre nos Bibliothèques plus vivantes encore et les mettre

mieux en état d'aider les recherches de ceux qui les fréquentent ; ce qui est, le premier, je devrais dire l'unique devoir de ces établissements scientifiques.

« Mais dans toutes les Bibliothèques importantes, il est des compartiments qui sont considérés à juste titre comme des musées. Les livres qui y sont précieusement gardés constituent des trésors d'art inestimables. C'est là, sur des rayons poussiéreux, que dorment tous les souvenirs de ceux qui nous ont précédés. Ces souvenirs, nous avons voulu les réveiller.

« Grâce à la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, grâce à la condescendance des maires de nos grandes villes, grâce à l'aimable accueil de M. François Carnot, les organisateurs de ce Congrès ont pu grouper dans les salles du Musée des Arts décoratifs, au Pavillon de Marsan, une collection unique de beaux livres, depuis les origines jusqu'à la fin du second Empire, empruntés aux grandes Bibliothèques de Paris et des Départements.

« Mais ce ne sont pas seulement les Bibliothèques de Paris et des Départements qui nous ont permis d'organiser cette Exposition. De nombreux collectionneurs, par un geste dont vous apprécierez toute la générosité, ont bien voulu aussi se dessaisir momentanément de leurs plus rares trésors. Nous les remercions avec d'autant plus d'effusion que nous n'ignorons pas le déchirement qu'ils ont dû éprouver quand ils ont consenti à se séparer, même pour quelques semaines, de ces chers et vénérables amis.

« Si aucun des objets exposés au Pavillon de Marsan n'est postérieur à 1870, ce n'est point que les organisateurs aient jugé que la production du beau livre se soit arrêtée à cette date. Jamais, au contraire, la bibliophilie, sous toutes ses formes, n'a été plus florissante qu'en ces cinquante dernières années. Aussi avons-nous sollicité la collaboration, non seulement des Bibliophiles, mais des auteurs, des éditeurs, des libraires, des imprimeurs, des graveurs, des relieurs, de tous ceux, en un mot, qui vivent dans l'amour et le culte du livre. D'ailleurs, notre programme vous a appris déjà qu'une exposition du Livre français moderne a été organisée pour vous permettre d'apprécier les efforts de nos artistes et d'admirer les résultats obtenus.

« Je laisse à notre ami, M. Eugène Morel, président de la deuxième section du Congrès, le soin de vous dire lui-même les buts de la brillante Exposition technique de la Maison du Livre, due tout entière à son initiative.

« D'autres expositions, des visites, sont également inscrites au programme : visite à la Galerie Mazarine de la Bibliothèque Nationale; visite au Petit-Palais, où est conservée l'inestimable collection Dutuit; visite au Musée Condé, à Chantilly, dont il suffit de prononcer le nom; visite à la Bibliothèque de Versailles, qui garde les plus belles reliures et les plus riches volumes du xviii^e siècle; visite du Conservatoire national de Musique et de Déclamation, où, après avoir examiné les si curieuses partitions de nos vieux maîtres, vous aurez le régal d'une audition de musique ancienne; visite enfin des ateliers de l'*Illustration*, où sera tiré devant vous un numéro de cette première revue illustrée du monde entier.

« Certes, lorsque le Comité d'organisation de ce Congrès a conçu le projet d'une nouvelle réunion des Bibliothécaires, auxquels s'adjoindraient les fervents du livre, il a bien cru que beaucoup prendraient intérêt à cette manifestation; mais le nombre de ceux qui, délégués ou adhérents, ont bien voulu répondre à l'appel du Comité, dépasse largement les prévisions les plus optimistes. Le Comité adresse à tous ses plus chaleureux remerciements.

« Il nourrit aussi l'espoir que ces séances de travail, que ces visites ne seront pas vaines, et que, après ces échanges d'idées, après ces journées de vie commune, l'union entre nous se fera plus intime encore, cimentée par l'amour des livres, les livres ! ces monuments que le temps respecte, en raison sans doute de leurs dimensions modestes, et qui, pour cette cause, mieux que les cathédrales et les palais voués aux restaurations, conservent fidèlement la physionomie d'une époque et demeurent à travers les siècles les dépositaires vivants de toute pensée humaine ».

M. L. Barthou prend ensuite la parole. Il souhaite la bienvenue aux congressistes et s'adressant particulièrement aux délégués étrangers, il s'exprime en ces termes :

« L'amour consacré des livres crée la plus bienfaisante des solidarités, celle de l'ordre, de la méthode, de la clarté, du travail et de l'étude.

« Il n'y a pas de goût plus noble. Vous nous direz vos initiatives; nous vous dirons et vous exposerons les nôtres.

« La France s'est remise au travail dans ce domaine comme dans tous les autres, avec une activité dont je suis sûr que l'originalité et la fécondité vous étonneront. Jugez-la sur ses livres; ils sont ses témoins.

« A des publications de scandale, qui ne sont pas faites à son image, et où elle a le droit de ne pas se reconnaître, elle oppose sa vraie production, laborieuse et sérieuse, où la typographie et l'image se sont renouvelées avec la plus heureuse hardiesse.

« Quand un pays saignant encore des plaies de l'invasion, est capable d'un tel effort et d'un effort de cette nature, il confond la stupidité des accusateurs, qui veulent dénaturer son rôle et ses desseins.

« La France que vous allez voir à l'œuvre ne dément pas son passé. Ses livres, ceux qui lui ressemblent, vous montreront que, fidèle à elle-même, elle est restée fidèle à la science et à l'art, à la vérité et à la liberté. »

Le même jour, à 16 heures, a eu lieu l'inauguration de l'Exposition technique des Bibliothèques. Cette Exposition, due à l'initiative de M. Eugène Morel, avait été installée par lui à la Maison du Livre (4, rue Félibien), grâce à l'aimable concours de M. Gillon, président du Conseil de cet établissement. C'est là aussi que se sont tenues les séances de la deuxième section, dans les salles même où l'Exposition technique avait été organisée. On a pensé que l'examen des documents, tableaux statistiques, graphiques, livres à feuilleter, meubles, machines à écrire, qui composaient cette Exposition, se ferait avec plus d'attention dans les entr'actes des séances que dans des visites spéciales; en outre, nombre de communications trouvaient là un matériel nécessaire qu'il aurait fallu transporter à la Sorbonne, puis rapporter, et que le public s'est plu à revoir librement hors des séances.

Organisé au dernier moment, cet essai ne pouvait être qu'une démonstration, largement faite, de l'intérêt scientifique et pratique que présente une exposition technique des Bibliothèques; surtout l'absence des Etats-Unis, dont les caisses n'ont pu parvenir à temps, a privé l'Exposition de documents importants sur les Bibliothèques modernes. L'empressement de quelques industriels à répondre à notre appel et les affaires traitées sur place, justifieraient un effort beaucoup plus général. Telle qu'elle fut, elle a été un enseignement dont il convient de retracer l'effort en vue de Congrès futurs.

La visite des services de la Maison du Livre, qui nous donnait l'hospitalité, a eu lieu sous la direction de M. Gillon, qui a exposé le système de groupage des commandes venues des divers points de la France : division entre les éditeurs des commandes faites en bloc par les libraires, bureau de recherches bibliographiques pour les demandes

incomplètes, salles d'arrivée des livres et regroupement par libraire pour l'envoi en paquet unique des livres d'éditeurs divers. L'Exposition est la première organisée dans la Maison du Livre; une école de librairie s'y ouvrira bientôt.

La visite de l'Exposition a eu lieu immédiatement après.

On trouvera plus loin, dans l'appendice placé à la fin du volume, l'énumération des documents divers qui y ont figuré.

Mercredi 4 avril

A 15 heures a eu lieu l'inauguration au Pavillon de Marsan (Union centrale des Arts décoratifs) de l'Exposition du Livre Français, des origines à la fin du second Empire. Cette Exposition comprenait des manuscrits à peintures (depuis le VIII^e siècle), des livres à gravures, des reliures et des ex-libris.

Le principe essentiel a été de ne choisir que des pièces offrant un réel intérêt artistique, de façon à montrer à quel degré de perfection est parvenu l'art du livre en France, à travers les siècles.

Par décision exceptionnelle, le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu autoriser les Bibliothèques publiques de Paris (Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève), celle de l'École des Beaux-Arts, ainsi que certaines Bibliothèques de province (une vingtaine) (1), à prêter des manuscrits, des livres imprimés ou des reliures. D'autre part, un bon nombre de collectionneurs ont consenti à se dessaisir pour quelque temps de pièces rares leur appartenant, et parmi eux, nous citerons M^{me} la marquise de Ganay, MM. Marcel Bénard, H. Béraldi, R. de Billy, André Hachette, Henri Gallice, H. Lefuel, A. Marie, Jean Masson, Ed. Rahir et Eug. Renevey.

D'autre part, et c'était un des attraits les plus marquants de cette Exposition, la Direction des Beaux-Arts avait autorisé l'envoi des célèbres tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers, tissées, comme on sait, à Paris, par Nicolas Bataille, de 1378 à 1381 environ, pour le duc Louis d'Anjou, frère de Charles V. Les cartons furent exécutés par le peintre du roi, Hennequin ou Jean de Bruges.

On sait que Louis d'Anjou demanda au roi de lui confier un manuscrit de sa librairie, pour servir de guide au peintre. Charles V possédait plusieurs manuscrits à peintures de l'Apocalypse. Le manuscrit choisi

1. Bibliothèques d'Abbeville, Amiens, Arras, Besançon, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Cambrai, Dijon, Douai, Grenoble, Laon, Lyon, Metz, Poitiers, Reims, Rouen, Saint-Omer, Strasbourg, Valenciennes et Versailles.

est peut-être celui que conserve aujourd'hui la bibliothèque de Cambrai, ou tout au moins un exemplaire semblable. La municipalité de Cambrai avait bien voulu prêter le précieux volume qui lui appartient, et l'on a pu ainsi se rendre compte de la ressemblance complète qui existe entre les tableaux des manuscrits et ceux de la tenture d'Angers. Il est assez rare de pouvoir constater, dans l'art du moyen âge, une influence aussi directe d'une œuvre sur une autre.

Notons enfin, que, parmi les œuvres d'art qui ornaient les murs des salles de cette Exposition, figuraient un certain nombre de bustes du plus haut intérêt, prêtés par les Bibliothèques Sainte-Geneviève et Mazarine, notamment ceux de Richelieu, par Warin, de Peyresc, par Cafféri, et de Palissot de Montenoy, par Houdon (1).

M. le Président de la République et Mme Millerand, accompagnés de M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, ont honoré de leur présence l'Exposition du Livre, le 25 avril. D'autre part, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts s'y était rendu quelques jours auparavant, avec son chef de cabinet, M. Roland Marcel.

Le 4 avril, à 17 heures a été ouverte à la Galerie Demotte (27, rue de Berri) l'Exposition du Livre français moderne, de 1870 à nos jours, organisée par les soins de M. Pierre Mornand, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale et bibliophile averti. On y remarquait les ouvrages publiés chez Hetzel et illustrés par Riou, les curieuses et rares éditions du *Mercur de France* à ses débuts, que Rémy de Gourmont et A. Jarry mirent sous l'enseigne de l'Imagier, les premières œuvres d'André Gide avec les gravures de Maurice Denis, les livres illustrés par Louis Morin, Rafaëlli, Forain, la première œuvre de Marcel Proust, *Les Plaisirs et les Jours* (1896), dont les illustrations sont de Madeleine Lemaire, les envois de MM. Helleu, Crès, Conard, Emile Paul, Meynial, Kieffer, Morancé, Champion, Mornay, La Roseraie, Povolozky, Bernouard, de la *Nouvelle Revue française*, du *Sagittaire*, de la *Librairie de l'Art catho-*

1. Un catalogue illustré de 32 planches en phototypie a été rédigé par les soins de M. Amédée Boinet et publié par la maison Morancé. Il comporte 110 manuscrits à peintures, 337 livres à gravures, 326 reliures et 105 œuvres d'art diverses (tapisseries, portraits peints et gravés, aquarelles et dessins, bustes, etc.). Sur cette exposition, voir surtout les articles de MM. L. Gillet, dans la *Revue des Deux-Mondes* (n° du 1^{er} mai), E. Rahir, dans le *Bulletin du Bibliophile* (n° du 1^{er} mai) et A. Boinet, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (n° de mai). M. G. Van Oest, éditeur à Bruxelles, prépare la publication d'un ouvrage de luxe consacré à cette manifestation; ce volume comportera 104 planches en phototypie ou en couleurs, et le texte en sera rédigé par MM. le comte Paul Durrieu, H. Martin, Ch. Mortet, André Blum, Mlle J. Duportal, MM. L. Réau, Fr. Calot et A. Boinet [Le volume a paru en mai 1924].

lique, de *La Connaissance*, etc. Enfin, quelques vitrines contenaient des reliures dues à nos grands relieurs contemporains : MM. Marius Michel Kieffer, Noulhac, Gruel, etc.

Jeudi 5 avril

A 14 heures, les membres du Congrès ont visité l'Exposition des livres de la collection Dutuit, organisée à leur intention au Petit-Palais par M. Henry Lapauze, conservateur. Ils ont pu admirer l'*Histoire du bon roi Alexandre*, splendide manuscrit à peintures du xv^e siècle, attribué à Philippe de Mazerolles par le comte Paul Durrieu, le poème d'*Adonis* de La Fontaine, manuscrit copié par Nicolas Jarry et offert par l'auteur à Nicolas Fouquet, surintendant des finances, quantité de reliures somptueuses dont certaines ont été exécutées pour Jean Grolier, le cardinal de Lorraine, Henri IV, Marie-Antoinette, ou par les relieurs Etienne Roffet, Guillaume Le Noir, Clovis Evé, Le Gascon, Padeloup, Derome, etc., enfin une belle série de livres à gravures du xv^e au xviii^e siècle.

A 15 h. 30, les Congressistes se sont rendus aux ateliers de l'*Illustration* (13, rue Saint-Georges), où, sous la conduite de M. René Baschet, directeur, ils ont pu examiner en détail le fonctionnement des machines. Les procédés d'illustration les ont particulièrement intéressés. Nous rappelons que l'*Illustration* a inséré, dans les numéros des 7 et 14 avril, deux articles consacrés au Congrès des Bibliothécaires et des Bibliophiles et spécialement aux Expositions du Pavillon de Marsan et de la Galerie Demotte. Ces articles, dus à la plume autorisée de M. F. Mazerolle, ont été réunis en une plaquette offerte gracieusement par l'*Illustration* à tous les membres du Congrès.

A l'issue de la visite des ateliers de l'*Illustration*, un groupe important de Congressistes se rendit à Belleville, rue Fessart, n^o 6, pour visiter, en plein fonctionnement, la Bibliothèque créée, en cet endroit, par le Comité américain pour les régions dévastées de la France et offerte par lui à la Ville de Paris.

Le but de cette création est de montrer, par un type concret, ce que doit être une bibliothèque publique à notre époque, dans une agglomération importante; installation en bordure de la voie publique, au rez-de-chaussée; salle spacieuse, confortablement meublée en casiers, tables et sièges, collection encyclopédique de livres, revues et journaux, reliures de couleurs variées, catalogues sur fiches à la disposition du public, qui a, en outre, libre accès aux rayons; prêt simultané de deux livres, dont un seul roman; ouverture quotidienne de 14 heures à 22 h.;

admission des enfants dès qu'ils peuvent inscrire eux-mêmes leurs nom et adresse sur un registre *ad hoc*; et surtout des dames Bibliothécaires sachant leur métier, pour l'avoir appris dans une école de Bibliothécaires d'Amérique et l'avoir pratiqué dans les Bibliothèques fondées par le Comité dans le département de l'Aisne, son domaine particulier de reconstitution intégrale de la vie matérielle et sociale.

Une causerie de M. E. Coyecque, inspecteur des Bibliothèques de la Ville de Paris et du département de la Seine, a indiqué aux Congressistes l'origine, le but, l'originalité et les résultats de l'œuvre.

[Vendredi 6 avril .

A 14 h. 30 a été inaugurée l'Exposition du Livre de musique français au Conservatoire national de Musique et de Déclamation. Elle a été organisée par M. Henry Expert, bibliothécaire du Conservatoire, qui a voulu montrer que l'âge d'or de la typographie musicale française s'étend du premier tiers du *xvi^e* siècle au premier tiers du *xvii^e*.

Les éléments de cette belle manifestation étaient fournis par la Bibliothèque même du Conservatoire, qui est d'une extrême richesse, la Bibliothèque Sainte-Geneviève et la Bibliothèque Mazarine. Dans les vitrines, on remarquait des impressions parisiennes de G. de Marnes, Fr. Regnault, Pierre Attaignant, Nicolas Du Chemin, Michel Fezandat, Adrien Le Roy, Robert et Pierre Ballard; les impressions lyonnaises de G. Beringen, Michel Du Bois, Jean de Tournes, Jean Bavent; enfin des œuvres musicales éditées à Avignon, Langres, Orléans, Poitiers, Caen Douai et La Rochelle. Il y avait dans ce magnifique ensemble quantité de livres uniques ou de la plus grande rareté.

Après la visite de l'Exposition, les Congressistes, réunis dans la salle d'orgues du Conservatoire, ont assisté à un concert, où ils ont entendu, sous la direction de M.H. Expert, des quatorze vocaux de Jean Mouton, Passereau, Claudin de Sermisy, Clément Janequin, Orlande de Lassus, Guillaume Costeley, Claude Le Jeune, Eustache Du Caurroy et Jacques Mauduit. A la fin de la séance, M. Brunold a joué en outre, sur le clavecin, une suite de pièces du *xvii^e* et du *xviii^e* siècle.

Samedi 7 avril

Les membres du Congrès se sont rendus à 14 heures à la Bibliothèque de la Ville de Versailles où, sous la conduite de M. Hirschauer, conservateur, ils ont pu admirer les belles éditions et les magnifiques reliures du *xviii^e* siècle que possède cet établissement. M. Hirschauer a exposé l'histoire du riche établissement qu'il dirige avec une si grande compé-

tence. C'est au lendemain de la Révolution que la plus grande partie des livres du Roi, de Mesdames, filles de Louis XV, de la reine Marie-Antoinette, de M^{me} Elisabeth et de M^{me} Du Barry, vinrent se ranger dans les armoires du dépôt des Archives des Affaires étrangères, dont les documents furent transportés à Paris. Parmi les exemplaires particulièrement rares qui furent feuilletés devant les congressistes, eions le *Carrousel* de 1662, gouaché pour le roi par Bailly, les aquarelles de Cochin pour les deux mariages du Dauphin, fils de Louis XV, les trois grands recueils de gravures gouachées reproduisant les fresques du Vatican, dont le pape Clément XIV fit présent à Louis XV. On sait, d'autre part, que la Bibliothèque de Versailles renferme quantité d'œuvres d'art (tableaux, sculptures, meubles, etc.) et qu'elle est en réalité un véritable musée.

Après cette visite, les Congressistes se sont dirigés vers le château où M. Gaston Brière, conservateur-adjoint, leur a fait parcourir d'abord les différentes pièces qui ont servi jadis de bibliothèques aux rois et aux reines, à M^{me} Du Barry, etc., puis, dans une causerie charmante, il leur a retracé l'histoire de ces diverses bibliothèques sur lesquelles il y aurait lieu de publier une intéressante étude d'ensemble.

Dimanche 8 avril

Un banquet a eu lieu le dimanche 8 avril, au Cercle interallié, 35, rue du Faubourg-Saint-Honoré, dans les salons mis gracieusement à la disposition des membres du Congrès par la « Bienvenue française ». Des discours ont été prononcés par MM. Roland-Marcel, représentant le Ministre de l'Instruction publique, Henry Martin, président du Congrès, Burger, bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam et Alfred Percire, secrétaire de l'Association des Bibliothécaires français.

Lundi 9 avril

A la séance de clôture tenue à 9 h. 30 à la Sorbonne, lecture a été donnée des vœux dont on trouvera ci-après la liste, et une allocution a été prononcée par M. Henry Martin.

L'après-midi, les Congressistes se sont rendus au Musée Condé, à Chantilly, où sous la conduite de M. Mâcon, conservateur, ils ont pu admirer les richesses du Cabinet des livres du duc d'Aumale. M. Mâcon a feuilleté devant eux les « Très Riches Heures » du duc de Berry, qu'on peut appeler le « roi des manuscrits enluminés », et leur a fait parcourir ensuite les différentes salles du château.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE TRAVAIL

Section I

Bibliothèques et Bibliothécaires

PREMIÈRE SÉANCE : *Mardi 3 avril, après-midi.*

Présidence de M. Stainier, directeur de l'Office de restauration de la Bibliothèque de l'Université de Louvain.

M. Coyecque, inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris, fait une communication sur « La mobilisation des bibliothèques et des bibliothécaires en temps de guerre », c'est-à-dire sur les mesures à prendre d'avance pour assurer, dans cette éventualité, d'une part la préservation des collections publiques, d'autre part la continuité des services de lecture et d'études. Diverses observations sont présentées à ce sujet par M. Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques, M. Macqueron, bibliothécaire d'Abbeville et M. Brassinne, bibliothécaire de l'Université de Liège. On est unanime à demander qu'en plan de mobilisation soit préparé en tous pays, et un vœu est adopté en ce sens.

M. l'abbé Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique de Paris, lit un mémoire sur « La nouvelle bibliothèque » exposant à quelles conditions les dépôts modernes doivent satisfaire pour accomplir pleinement leur fonction. Ce mémoire donne lieu à de nombreuses observations.

M. Maurice Griveau, conservateur honoraire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, voudrait que la spécialisation demandée pour les bibliothèques n'empêchât pas d'en conserver quelques-unes d'un caractère encyclopédique; il souhaite aussi que les conditions de commodité rappelées par M. l'abbé Langlois soient conciliées avec les exigences de l'art.

M. Pol Neveux constate que pour la construction de la nouvelle Bibliothèque de Reims ce souhait a été réalisé : à un banal édifice néogrec a été substitué un bâtiment de style Louis XV, en harmonie avec

les monuments rémois. Par contre, à Louvain, le nouvel édifice de style flamand ne tient pas un compte suffisant des nécessités du service.

MM. Philbert, Stainier, Beaulieux, Brassine, Levrault, Langlois demandent que les plans de bibliothèques soient toujours soumis d'avance aux bibliothécaires.

M. Sustrac, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, voudrait que l'on tint compte, non seulement des exigences du service, qui doivent être signalées par les bibliothécaires, mais aussi des autres intérêts en cause (administratifs, économiques, etc.).

Les vœux présentés par M. l'abbé Langlois sont adoptés par la Section.

M. Labrosse, directeur de la Bibliothèque municipale de Rouen, donne lecture d'un rapport sur l'organisation des services dans sa bibliothèque.

M. Maurice Griveau fait une communication sur « Le Livre et la moralité », exposant les principes d'ordre moral dont il y a lieu de tenir compte dans le fonctionnement des bibliothèques.

La communication que M. Ch. Hirschauer, bibliothécaire de la Ville de Versailles, avait annoncée sur « L'inventaire des livres rares ou curieux d'une bibliothèque » et qu'il n'a pu lire en séance, sera imprimée avec les autres mémoires.

DEUXIÈME SÉANCE : *Mercredi matin 4 avril.*

Présidence de M. L. Paris, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique.

M. Bultingaire, bibliothécaire de l'Université de Paris, fait connaître l'état actuel de l'« Inventaire des périodiques scientifiques et techniques conservés dans les bibliothèques parisiennes ». La préparation de cet inventaire entrepris sous les auspices de l'Académie des Sciences, est assez avancée pour qu'il puisse être distribué vers la fin de 1924; les épreuves des parties imprimées rendent déjà de grands services.

M. Cornillot, bibliothécaire de l'Université de Paris, signale qu'à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Bordeaux, ont été versés les périodiques reçus à titre d'échange par la Société des Sciences naturelles de cette ville; il y aurait avantage à généraliser ce rapprochement des collections.

M. Paris et M^{me} Tardieu, bibliothécaire de l'Université libre de Bruxelles, font connaître que l'Union académique interalliée veut effec-

tuer un relevé général des périodiques scientifiques du monde entier.

Plusieurs membres expriment le souhait que l'inventaire parisien soit tiré à un nombre d'exemplaires suffisant pour que toutes les bibliothèques importantes puissent le posséder.

M. Sustrac fait remarquer, à propos de l'embarras où se sont trouvés les rédacteurs de l'inventaire par suite de la diversité des usages suivis pour cataloguer les périodiques, qu'il y aurait intérêt à unifier les règles de la rédaction et du classement des titres des ouvrages anonymes et des périodiques.

M. Giraud-Mangin, bibliothécaire de la Ville de Nantes, demande l'avis du Congrès sur le prêt à l'extérieur dans les grandes bibliothèques. A Nantes, on prête largement, sur simple production d'une pièce d'identité; les délais sont d'un mois; les autorisations sont retirées en cas de double rappel resté sans résultat. M. Pol Neveux estime qu'il n'y a pas de règle générale à poser sur cette question; les usages varient suivant les villes et les horaires : à Lyon, où la bibliothèque est ouverte presque toute la journée, on ne prête pas; à Amiens, où l'horaire est plus restreint, on prête. M. Macqueron dit qu'à Abbeville, le prêt fonctionne largement avec un progrès considérable (3.000 prêts en 1919, 11.000 en 1922); on prête pour quinze jours à tout lecteur sérieux. M. Morel-Payen, bibliothécaire de la Ville de Troyes déclare qu'il prête également d'une manière habituelle. M. Pol Neveux signale les abus fréquents des professeurs qui oublient de rendre les volumes empruntés par eux. M^{me} de Pange, M. Paris et M. Giraud-Mangin souhaitent que le prêt soit organisé partout de bibliothèque à bibliothèque, suivant l'exemple qui a été donné par la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg. M. Morel-Payen et M. Pol Neveux sont d'avis que le prêt des périodiques est admissible, mais dans les petites villes. M. Sustrac constate que ce qui doit imposer des limites au prêt, c'est d'une part le caractère usuel des volumes, et d'autre part leur rareté qui les rend irremplaçables en cas de perte; les usuels peuvent toutefois être prêtés, quand la bibliothèque en possède plusieurs exemplaires. M. Brassinne déclare qu'à Liège on prête tout, sauf les ouvrages particulièrement précieux.

M. Giraud-Mangin présente une note sur « La reliure des livres d'usage », donnant quelques conseils sur le choix des matières à employer au point de vue de l'économie et de l'usage. A propos de la reliure, M. Beaulieux, bibliothécaire de l'Université de Paris, s'élève contre les rognures excessives pratiquées parfois par les relieurs dans les tranches des volumes.

Dans une seconde note, M. Giraud-Mangin préconise pour « La préservation des livres rares contre les insectes et les moisissures », l'emploi du *Trioxyméthylène* en poudre, placé dans des boîtes derrière les volumes; ce produit dégage divers gaz acides, qui éloignent les insectes et empêchent la formation des moisissures. A ce propos, M. Pol Neveux dit les résultats excellents obtenus à la Bibliothèque municipale de Nîmes, ville où la poussière abonde, par l'emploi du *Cedar mop polish* : avec un torchon d'étoffe trempé dans de l'eau où l'on a versé quelques gouttes de ce produit, on essuie les volumes que l'on veut nettoyer et préserver.

M. Birkenmajer, bibliothécaire de l'Université de Cracovie, communique au Congrès le « Plan d'un cours de bibliothéconomie » qu'il va professer dans cette ville.

M. Meyer Abraham, bibliothécaire de l'École rabbinique de France, expose la situation actuelle de la Bibliothèque juive de Jérusalem et transmet au Congrès l'appel qu'elle fait aux bibliothèques de France pour l'aider à répandre en Palestine les livres français. Un vœu, en ce sens, est adopté.

M. Paris, président de séance, appelle l'attention du Congrès sur les conditions de conservation des trésors du passé dans les grandes Bibliothèques centrales. Il signale notamment le danger que présentent pour la conservation des reliures d'art et des miniatures des manuscrits les expositions permanentes. MM. Cornillot, Pol Neveux, Polain, Morel-Payen prennent la parole à ce sujet et constatent que dans plusieurs dépôts (Bibliothèque nationale, Bibliothèque de Troyes, etc.), ces expositions permanentes ont été supprimées; en France une récente circulaire ministérielle les a déconseillées; mais, pour arriver partout à ce résultat, bien des oppositions locales sont encore à vaincre. Un vœu conforme est adopté par l'assemblée.

M. Sustrac lit une lettre de M. Dulong de Rosny, qui corrobore plusieurs des conclusions formulées dans cette séance, et qui insiste, en outre, sur la solidité qu'il convient de donner au papier sur lequel s'impriment les livres, sur les soins élémentaires à observer dans la manipulation des volumes et sur l'usure causée aux livres précieux par le fait de les poser sur des tables non couvertes de drap.

M. Polain demande que l'on intercale des feuilles de papier blanc en tête des volumes anciens pour préserver les premières pages de tout contact avec le plat intérieur de la reliure.

TROISIÈME SÉANCE : *Jeudi matin 5 avril*

Présidence de M. H. Dehérain, bibliothécaire en chef de l'Institut de France.

M. Polain fait une communication relative au « Classement des incunables sur les rayons dans les bibliothèques ». Il préconise la répartition par formats, désignés chacun par une lettre, et le classement dans chaque lettre par série numérique continue, un numéro distinct étant attribué à chaque volume. M. Polain ayant rappelé à ce propos l'œuvre organisatrice de Léopold Delisle, le président rend hommage à la mémoire de « l'illustre savant dont l'ombre plane sur les travaux de ce Congrès ». M. Brassinne dit que le système de classement recommandé par M. Polain est appliqué à la Bibliothèque de l'Université de Louvain. M. Dehérain fait remarquer que ces simplifications de cotes, très désirables, ne sont possibles que dans les nouvelles bibliothèques. MM. Ledos et Sustrac insistent sur les inconvénients que présente la complication des anciennes cotes, et sur la nécessité d'éviter ces inconvénients dans les cotes nouvelles.

M. Am. Boinet, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, lit un travail sur « La protection des richesses d'art dans les bibliothèques ». A ce propos, M. Stainier signale le danger des lacérations auxquelles sont exposés les manuscrits des bibliothèques publiques; les initiales ornées et les miniatures sur feuillets séparés, que l'on offre souvent dans le commerce, proviennent de vols commis au moyen de ces lacérations. Pour décourager ce trafic, les bibliothécaires devraient s'engager à ne pas acheter des pièces proposées dans ces conditions. — M. de Nadaillac signale l'altération produite sur le papier et sur la reliure des livres par la lumière; il faudrait enfermer les livres précieux dans des étuis. Mais M. Pol Neveux montre l'inconvénient de ces étuis : l'air n'y circule pas, et la couverture du livre peut s'arracher en sortant de l'étui, surtout si celui-ci est garni de peau qui adhère plus ou moins au volume. Un autre péril pour les livres, c'est la colle de pâte qui attire les vers et produit des moisissures. Au XVII^e siècle, les relieurs employaient de la colle aseptisée probablement par de l'alun; faute sans doute de cette précaution, les reliures modernes sont attaquées par l'humidité.

M^{me} la comtesse Jean de Pange présente un mémoire sur « La diffusion du Livre français en Alsace et en Lorraine depuis l'armistice ». A propos d'un passage de ce mémoire, M. Polain fait remarquer l'utilité

que présentent les notices analytiques accompagnant le titre des ouvrages, en précisant le contenu et le caractère et permettant ainsi à chacun de demander des livres en connaissance de cause. Il serait bon aussi que le goût de la lecture fut stimulé par des lectures que feraient les instituteurs car les collections de livres déposées dans les mairies restent trop souvent enfermées dans des armoires.

Mgr Gramatica, préfet de la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, et en cette qualité successeur du Cardinal Ratti (aujourd'hui SS. le pape Pie XI), lit une note sur l'hommage que l'on projette de rendre au bibliothécaire devenu pape, en créant à la Bibliothèque Ambrosienne, avec le concours des bibliothécaires du monde entier, une grandiose salle de lecture, ornée de son buste. Le Congrès s'associe cordialement à cet hommage.

M. Burger, bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam, trace sommairement les « Qualités requises pour être bon bibliothécaire », et propose au Congrès de formuler le vœu que la direction des grandes bibliothèques soit confiée à des personnes n'ayant pas seulement les qualités pratiques d'administrateur, mais aussi une réelle compétence scientifique et littéraire. Ce vœu est adopté.

M. Stainier fait une communication sur « La reconstitution de la collection d'incunables de la Bibliothèque de l'Université de Louvain » : 722 ouvrages ont été déjà réunis, parmi lesquels 52 impressions Louvanistes.

M. Gravit, délégué de la République Lettone, expose brièvement « La situation des bibliothèques de Latvie (Lettonie) », qui sont en voie de prospérité.

M. Tobolka, directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale tchécoslovaque, dépose et développe un vœu tendant à améliorer le fonctionnement des « Echanges internationaux ». Ce vœu, n'ayant pu être discuté, est renvoyé au prochain Congrès.

M. P. Lesourd, archiviste paléographe, présente un vœu tendant à la création d'une Commission chargée de dresser un « Inventaire méthodique des richesses d'art des bibliothèques », dans les différents pays. Ce vœu, n'ayant pu être discuté, est renvoyé au prochain Congrès.

Section II

Utilisation des Bibliothèques et diffusion du Livre

PREMIÈRE SÉANCE : *Mardi 3 avril.*

Présidence de M. Tourneur, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique.

Après avoir entendu une communication de M. James Violle sur « L'illustration dans le Livre », et une autre de M. G. Wildenstein ayant pour titre : « Les livres sur l'histoire de l'art : ce que devrait être une monographie d'artiste » on aborde la question, mise à l'ordre du jour, des moyens employés pour la reproduction et la multiplication des documents.

M. Henri Dupuy expose les conditions de son système de reproduction, différent du procédé anastatique en ce qu'il ne détruit pas l'exemplaire type, Il montre des ouvrages importants de la *Maison rustique*, un mémoire de Champollion, avec hiéroglyphes, reproduits identiquement à l'original. Pour des tirages au-dessous de mille et pour des textes compliqués ou en langue étrangère, l'économie est grande sur l'impression typographique. M. Marty fait circuler la reproduction du manuscrit des *Disjuncta membra* de Barbey d'Aurévilly, que prennent pour l'original lui-même tous ceux qui n'ont pas été prévenus. La phototypie est la base de cette reproduction parfaite.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Herbert, invitant les Congressistes à aller étudier dans ses ateliers le *Photostat*, construit par la maison Kodak, et qui n'est pas transportable. L'appareil reproduit en blanc sur brun les documents communiqués, avec une rapidité qui en rend l'usage commercial.

MM. Michel et Paillot (1, rue Littré) montrent des papiers translucides remplaçant les plaques de verre coûteuses, encombrantes, fragiles, pour l'obtention des négatifs et des positifs. Le transport sur zinc permet des éditions photographiques très avantageuses pour tirages restreints. La musique notamment utilise ce genre de clichés.

M. Eugène Morel présente un appareil très simple pour lire sur table, horizontalement, ou sur écran vertical, à volonté, des textes reproduits sur film et agrandis par projection. Il se sert d'une lanterne ordinaire pour cette projection. Le nouveau procédé, s'inspirant du cinéma, permet de photographier vingt-cinq pages en une demi-heure, puis de

reproduire autant d'exemplaires qu'on le veut, à mesure des besoins. Bien plus, les pellicules, qui mesurent six centimètres et demi, peuvent être lues à la loupe. Si on le désire, on les projette sur un écran et on les lit, agrandies, comme les pages d'un livre... Peut-être les bibliothèques auront-elles bientôt des collections de films, reproduisant les pièces rares. Tels manuscrits d'Oxford ou du Vatican pourront être étudiés à Paris, ou à Bruxelles, ou à New-York, grâce aux pellicules qui les reproduiront fidèlement.

M. Morel expose la suite des travaux qui ont abouti à cet appareil si simple. L'idée du livre par projection est entièrement due à M. Otlet, qui, se souvenant des dépêches microscopiques de 1871, pensa que les fiches — les millions de fiches de l'Institut international —, qui donnent les titres de tant d'articles que l'on ne peut se procurer, seraient plus utiles si elles reproduisaient ces articles *eux-mêmes*, — et elles ne tiendraient pas plus de place ! Sur son conseil, M. Robert Goldschmidt, ingénieur, a inventé et construit un appareil, le *Bibliophote Goldschmidt* qui, projetant sur table des pellicules cinématographiques, permettait la lecture des documents. Cet appareil figura à l'Exposition de Bruxelles de 1910. A la suite d'un article publié dans la *Nouvelle Revue* du 1^{er} février 1911 par M. Eugène Morel, M. Maurice Vitrac, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, et lui, fondèrent la Société des Films Siff pour l'utilisation de ce procédé. De grands progrès ont été réalisés sur l'appareil primitif, des collections ont été créées. M. Morel présente des livres sur film datant de plus de douze ans et parfaitement conservés. — La Guerre a interrompu, non brisé, ces efforts ; même elle en a aidé la reprise, la nécessité de la propagande ayant fait adopter ce système par la Section photographique de l'Armée. Une histoire de la Guerre a pu être établie en 6.000 « vues ». M. Morel présente la photographie sur film de deux incunables (ensemble 75 pages), qui lui ont été prêtés la veille, et qu'il a lui-même reproduit le matin en moins d'une heure. Les caractéristiques du système sont : bon marché exceptionnel, négatif conservé pour reproduction ultérieure, encombrement nul. Les 400 séries (10.000 « vues ») d'histoire de l'art tiennent dans un tiroir de table de travail, et équivalent à toute une bibliothèque d'albums in-4^o. Enfin l'envoi par la poste coûte le prix d'une lettre.

M. Otlet remercie M. Morel et le loue particulièrement de sa ténacité. L'adoption d'une méthode est longue. Le procédé *blanc et noir*, plus coûteux, a pour certains l'avantage d'être unique et de rester leur propriété exclusive. Il faut lutter contre ces tendances. Au contraire le livre

sur film est un moyen d'édition pratique pour les livres à tirage très restreint, car il est payé en quelques exemplaires, que l'on tire, non pas d'avance, mais au fur et à mesure des besoins ; contrepied exact de l'édition actuelle qui n'atteint le bon marché que par des tirages à 40.000 ! Quel éditeur prendrait à sa charge des livres en caractères sanscrits ou cunéiformes, ou chargés de plans et figures scientifiques !

M. Seymour de Ricci prend la parole et montre avec éloquence l'avenir du livre par projection, qu'il a étudié avec M. Goldschmidt. Une discussion s'engage sur le format à adopter, qui pour MM. de Ricci et Goldschmidt doit être le format du cinéma, plus courant et plus économique que tout autre. M. Morel expose les raisons qui lui ont fait adopter le format 6 $\frac{1}{2}$, et qui sont à l'origine toutes commerciales. Le film s'opposait commercialement à la « vue » sur verre. L'avantage de pouvoir lire sans appareil spécial est considérable. Une loupe ordinaire suffit avec les films 6 $\frac{1}{2}$. Même à l'œil nu, on peut au moins parcourir et chercher la « page » ou « vue » à projeter ou grossir. En outre, l'économie du prix de la bande est bien peu de chose auprès des autres frais (permissions à obtenir, installation, préparations, frais généraux). Elle ne serait appréciable que pour de grandes publications, par exemple un volume de 500 pages bien uniformes. Il ne s'en est pas présenté. Il faut ajouter que des fautes (variation d'éclairage, défauts de la bande impressionnée, frottement au tirage, etc.) réparables dans un format plus grand, ne le sont pas en bandes de cinéma. Il croit donc devoir conserver le format 6 $\frac{1}{2}$, qui permet la réduction en format plus petit, pour la vulgarisation, de tous les documents (et jusqu'ici c'est la majorité) qu'il est plus difficile d'obtenir et de placer que de reproduire ; il réserverait le format réduit pour des séries considérables ou d'un caractère populaire. En tout cas, dès à présent, à raison d'environ un franc par « vue » (qui peut contenir deux pages d'un livre s'ouvrant bien), les films Siff peuvent établir un négatif et livrer en un premier positif, par bandes de 25 vues, les livres ou textes qu'on leur confiera. Les menaces de guerre ont fait apprécier l'utilité qu'il y aurait à conserver des doubles réduits de collections uniques, doubles qui coûteraient si peu et tiendraient si peu de place.

La séance s'est terminée par une communication de M. F. Dogilbert, directeur de la Monotype, sur « La composition mécanique et l'édition du Livre ».

DEUXIÈME SÉANCE : *Mercredi 4 avril.*

Présidence de M. J. Emler, délégué du Gouvernement tchécoslovaque.

La séance est consacrée à la question des Bibliothèques et Offices d'information. On entend les communications de M. G. Henriot, conservateur de la Bibliothèque Forney, sur « Les Offices d'information : extension du rôle de certaines bibliothèques consacrées aux sciences et aux arts appliqués »; — de M. Philbert, bibliothécaire de la Chambre de Commerce de Paris, sur « Le rôle des bibliothèques commerciales et les services que le commerce national peut retirer du développement des bibliothèques publiques »; — de M. le général Sebert, de l'Académie des Sciences, sur « La création de l'Office central de documentation technique et industrielle »; — de M. E.-M. Lévy, bibliothécaire du Conservatoire des Arts et Métiers, sur « Le rôle d'une bibliothèque spécialisée (arts et métiers) »; — de M. Fontana, sur « Les bibliothèques et musée de la Guerre »; — de M. H. Lemaître, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale, sur « Les collections d'imprimés relatifs à la Guerre en France et en Italie »; — de M. Raveneau, sur « La bibliographie géographique » — de M. Warnotte, directeur au Ministère du travail de Belgique, sur « Le caractère et la portée de la documentation dans l'Administration civile »; — de M. Jean Emler, sur « Le catalogue central des bibliothèques scientifiques, en Tchécoslovaquie, et son bureau de renseignements ».

MM. Otlet, Morel, Lévy, Cantinelli, Reizler prennent part à la discussion qui suit. Les tendances qui se dégagent des opinions émises concordent à transformer les bibliothèques spéciales en véritables offices d'information, le bibliothécaire sortant de sa passivité, cherchant lui-même parmi les documents qu'il connaît et dont il a fait le classement, et offrant moins de livres et de catalogues que de renseignements précis, Tel est le rôle assumé par les bibliothèques des *Chambres de commerce*, celles de l'*Office de législation étrangère*, de la *Société de géographie*, de la *Bibliothèque Forney*, du *Musée de la Guerre*, d'autres encore. Ces bibliothèques doivent être en rapports constants pour coordonner leurs achats, se communiquer les renseignements communs.

M. Henriot posé la question de l'accès aux bibliothèques. Il faut qu'un établissement public puisse renvoyer le lecteur directement à tel

autre où se trouve ce qu'il cherche et où il aura accès sans nouvelles formalités.

M. Morel expose le rôle du *Comité exécutif du Congrès du Livre*, qui, survivant aux Congrès de 1917 et 1921, a eu pour tâche de réaliser, de transformer en lois ou en faits, les vœux ou résolutions que les Congressistes émettent volontiers, mais dont il ne reste, après le dîner d'adieu, qu'une trace ou un souvenir dans des rapports qui dorment dans les bibliothèques. Un Congrès doit laisser après lui une commission permanente et agissante. M. Morel énumère quelques-uns des vœux que la Commission exécutive a réalisés : commission d'arbitrage instituée et traité-type établi d'accord entre éditeurs et gens de lettres, loi sur le dépôt légal, date mise sur les livres techniques, avantages obtenus à l'Administration des Douanes pour le papier, à celle des Postes pour les imprimés, résurrection de l'apprentissage dans les arts du Livre, étude de la standardisation des formats, etc., etc. L'assemblée se rallie à ce vœu et sur la proposition de M. Reizler, appuyée par M. Lévi, les bibliothécaires des Offices présents prennent jour et date pour des réunions périodiques entre les diverses bibliothèques spécialisées de Paris.

La communication de M. Emler est suivie d'un examen des documents que le Gouvernement tchécoslovaque a envoyés à l'Exposition. Le Congrès admire l'essor subit du mouvement scientifique dans la jeune République, si peu d'années après sa libération.

TROISIÈME SÉANCE : *Jeudi 5 avril.*

Présidence de M. de Rutten, délégué du Gouvernement belge.

Après une lecture de M. L. Dimier sur « Les dangers que fait courir la superstition du Livre à la culture intellectuelle », la séance est principalement consacrée aux questions que soulève l'organisation des bibliothèques modernes : communications de M. V. Tourneur, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles sur « La mission des bibliothèques centrales d'Etat »; de M. Ad. Rutten au sujet de « La nouvelle loi belge sur les bibliothèques publiques et ses premiers résultats »; de miss Jessie Carson sur « L'œuvre américaine pour la création de bibliothèques dans le Soissonnais »; de M. Tobolka, sur « Les bibliothèques publiques tchécoslovaques »; de M. Birkenmayer, bibliothécaire de l'Université de Cracovie, sur « L'état actuel des bibliothèques en Pologne »; de M. Aro Naito, délégué du Japon, sur « La question du Livre au Japon »; de

M. Cantinelli, conservateur de la Bibliothèque municipale de Lyon, sur « Les moyens pratiques de faire connaître les richesses conservées dans les bibliothèques de province ».

Le rapport de miss Jessie Carson est suivi de projections cinématographiques montrant l'œuvre du Comité américain dans les régions dévastées de l'Aisne, la floraison de bibliothèques de type moderne dans les ruines de Soissons, Vic-sur-Aisne, Blérancourt, Anizy, Coucy-le-Château, et à Belleville, rue Fessart, la bibliothèque modèle établie par le même comité.

La loi belge, dite loi Destrée, dont M. Ad. Rutten a fait connaître es dispositions essentielles, peut servir de modèle pour l'organisation de la lecture publique en France; et l'unanimité se fait sur le vœu proposé par M. Coyeque, tendant à introduire dans la législation française les mêmes dispositions. D'autre part, montrant le mur de la salle où sont exposés les plans et graphiques des bibliothèques de la jeune République tchécoslovaque, M. Tobolka et M. Emler ont exposé le rôle du législateur qui, dès la libération de leur pays, a assuré le développement de 6.562 bibliothèques (6 millions de prêts) et prévu des étapes dont la prochaine sera l'obligation, à partir de 1924, pour toute commune de 300 habitants, d'entretenir un dépôt de livres et de percevoir une taxe par habitant dans ce but, ladite règle devant s'étendre à toute agglomération moindre à partir de 1929.

En fin de séance, M. T. Ginsbach, bibliothécaire du Gouvernement luxembourgeois, décrit l'organisation des archives photographiques et cinématographiques du Grand-Duché de Luxembourg.

QUATRIÈME SÉANCE : *Vendredi 6 avril.*

Présidence de M. Aro Naïto, délégué du Gouvernement japonais

Dans cette séance réservée aux questions de bibliographie, classification, catalogues et coopération internationale, le Congrès entend les rapports de M. Ch. Sustrac, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, sur « Le rôle du Bureau bibliographique, de 1898 à 1923 »; M. P. Otlet, sur « Les organisations internationales de la bibliographie et les plans dont est saisie la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations »; de miss Florence Wilson, sur « La standardisation des méthodes bibliographiques »; de M. Ladislav Zivny, sur « La classification des différentes branches de la science des livres, l'objet et le but de la bibliographie »; de M. Reizler, sur « Les bibliothèques

spécialisées et la bibliographie »; de M. Koezorowski, bibliothécaire de la Bibliothèque polonaise de Paris, sur « L'histoire de la bibliographie en Pologne »; de M. E. Coyecque sur « Le classement des notices dans les catalogues de livres d'occasion »; de M. le Dr A. Joly sur « Un essai de bibliographie historique universelle des voyages littéraires ».

M. Cortesao, directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, distribue une brochure imprimée spécialement, en français, pour le Congrès des bibliothécaires, et qui a pour titre : « Idée générale sur les nouvelles règles de catalogation des bibliothèques portugaises, par Jaime Cortesão et Raoul Proença, de la Bibliothèque nationale de Lisbonne. — Lisboa, oficinas gráficas da Biblioteca nacional, 1923, in-8°, 42 p. » Il y joint une note des mêmes sur « Quelques travaux de coopération internationale dans le domaine de la bibliographie ».

CINQUIÈME SÉANCE : *Samedi 7 avril*

Présidence de M. Birkenmajer, bibliothécaire de l'Université de Craeovie.

M. Blanchard, agrégé de l'Université, secrétaire de la fondation Valentin Haüy, résume l'important travail qu'il a fait sur « Le livre pour aveugles et l'écriture Braille », et commente l'Exposition qu'il a organisée dans les salles mêmes du Congrès. Ce rapport, d'importance capitale, n'a pu être publié, mais a été conservé et pourra être consulté par la suite par les personnes s'intéressant à la diffusion des livres en Braille.

Le Congrès entend ensuite les communications de Mme G. Hebmann sur « L'œuvre des travailleurs de la Roue (imprimerie en Braille) »; de M. Borgeaud, sur « Le matériel et le mobilier des bibliothèques »; de M. Otlet sur « Le matériel bibliographique »; de M. Ch. Bayle, directeur du journal *La Librairie*, sur « La fiche bibliographique internationale »; qui commentent les documents apportés par eux à l'Exposition technique du Livre.

M. Ch. Boucher, bibliothécaire de l'Ordre des avocats, fait une lecture sur « Le portrait historique »; et M. Eugène Morel lit une communication de M. Salomon Reinaeh, membre de l'Institut, sur « Les bibliothèques souterraines et les livres morts à enterrer ». Cette dernière communication soulève d'assez vives discussions, qui ont abouti à une modification restrictive du vœu proposé par M. Reinach.

M. Morel a fait observer que le système des hypogées avait été

essayé à la Bibliothèque Nationale pendant les bombardements de 1917-1918. Les livres s'en étaient si mal trouvés qu'il avait fallu les retirer en hâte, les cryptogames se montrant dangereux avec plus de certitude que les bombes. Les livres *inutiles*, ou supposés tels, seraient donc mieux à Vincennes ou en tout autre lieu des environs, d'où on pourrait les faire venir par auto (comme cela se pratique à Glasgow et ailleurs), puis que aussi bien les journaux de province doivent être demandés la veille, le service n'ayant lieu qu'une fois par jour. Mais ce point admis, la question de principe reste entière, et l'on ne peut croire qu'un Congrès de bibliothécaires se rallie à l'idée d'un choix à faire entre les livres dans une bibliothèque de « conservation », telle que la Bibliothèque nationale, dépositaire du Dépôt légal. Les erreurs seraient graves; l'on cite le cas d'une estampe d'un maître contemporain qui servit longtemps de chemise à d'autres « modernes » sans intérêt, disait-on, du Cabinet des Estampes. Cette estampe est célèbre et les quelques exemplaires qui en sont connus valent un grand prix.

Mais la question du choix doit-elle se poser ? Sur les 75 kilomètres de rayons de la Bibliothèque nationale, il y a 11 kilomètres de doubles et 6 kilomètres de journaux que l'on peut éloigner sans hésiter. Bien plus, le catalogue général, qui en est à la lettre « J », permet d'évaluer à plusieurs autres kilomètres les rayons destinés à recevoir de prétendues rééditions qui ne diffèrent entre elles que par la mention d'un chiffre illusoire sur la couverture (450 ex. de la *Visite au Saint-Sacrement*, 310 de l'*Ange Conducteur*, 52 du *Prince Zilah*, etc.), et la revision en vue de l'impression du catalogue aurait dû débarrasser les rayons et le catalogue lui-même de ce fatras.

A l'objection, faite par certains bibliophiles (1), que l'on ne peut être sûr qu'un ouvrage est un double avant de l'avoir collationné, M. Morel a répondu que, lorsque dans une nouvelle édition on a constaté que la pagination de l'ouvrage était restée identique à celle de l'édition antérieure, il y avait bien peu de chances qu'il y eut des variantes dans le texte; les clichés sur lesquels on tire ne se modifient pas si aisément, et dans les cas exceptionnels où il y a des variantes, la curiosité littéraire d'un lecteur qui désire constater que le 99^e tirage a une faute d'impression en moins que le 98^e, a-t-elle un caractère de telle urgence, qu'il ne puisse revenir le lendemain comparer ces deux livres, qu'il n'est nullement

1. Cette objection a été renouvelée, à l'assemblée plénière du 8 avril, par M. L. Polain, qui a rappelé que le *Voyage aux Pyrénées* de Taine avait eu, d'un tirage à l'autre, des variantes appréciables.

question de détruire, mais, seulement de déplacer ? Les six cents autres lecteurs quotidiens, dont beaucoup viennent de province ou de l'étranger et n'ont qu'un jour pour consulter, sans souci d'édition, des ouvrages d'ordre scientifique, doivent-ils attendre pour de tels scrupules ? Sur le pied d'un millier de demandes par jour, les mètres, que représentent les milliers de rééditions semblables accumulées, sont parcourus par les gardiens chargés d'aller chercher les livres plusieurs centaines de fois par jour. L'histoire d'Allemagne, le Droit, qui occupent les combles et occasionnent des attentes si longues pourraient descendre et se rapprocher des lecteurs, si les milliers et les milliers de tirages sur cliché de livres de piété *identiques* n'occupaient la place, et le Catalogue, au lieu de la lettre « J » en serait à l'« M ». — Le Congrès se rallie à cette façon de voir.

Enfin lecture a été donnée des vœux de la Commission de coopération intellectuelle instituée par la Société des Nations.

I. — *Proposition de Mr. Hagberg Wright (Angleterre)*. — « La Sous-Commission recommande, au cas où n'importe laquelle de ses propositions serait adoptée, que l'important travail de pionnier, accompli par l'Institut International de Bibliographie dans le domaine de la bibliographie internationale, soit utilisé autant que possible. »

II. — *Proposition de MM. Godet (Suisse) et Luchaire (France)*. — « La Sous-Commission, rappelant le vœu qu'elle a émis au sujet de la constitution de catalogues collectifs nationaux :

- Considérant les services que rendrait un répertoire universel qui se superposerait aux bibliographies nationales,

Considérant qu'il serait actuellement prématuré de proposer un système unique de classification, et prématuré, d'autre part, de tenter l'établissement d'une bibliographie universelle par matières,

Considérant qu'en revanche il est possible de constituer par une entente internationale un répertoire alphabétique par noms d'auteurs,

Considérant qu'il importe qu'une telle entreprise prenne comme base les résultats déjà obtenus dans ce sens par une grande institution internationale,

Emet le vœu :

1° Que l'Institut International de Bibliographie de Bruxelles soit choisi pour être le dépôt international unique de la bibliographie alphabétique par noms d'auteurs.

2° Que la Commission de coopération intellectuelle décide de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles cette organisation pourrait

être réalisée sous les auspices de la Société des Nations, en accord avec les associations et institutions nationales et internationales compétentes. »

Une discussion s'est élevée sur l'adoption de ce vœu, notamment en ce qui concerne le choix de l'Institut de Bruxelles, auquel des critiques ont été adressées (1), et sur le sens même du mot bibliographe, qui peut ne désigner que la description des ouvrages, mais peut aussi s'étendre à la disposition même des titres d'ouvrages en vue de leur utilisation pratique. M. Otlet a expliqué le rôle et l'œuvre de l'Institut International de Bibliographie, et M. Eugène Morel a insisté pour l'adoption du vœu de la Société des Nations, confiant l'œuvre à accomplir à ceux mêmes qui l'ont entreprise il y a trente-cinq ans, l'ont maintenue malgré tout, malgré la Guerre elle-même, et n'ont pas cessé de la perfectionner. A l'unanimité, moins quatre voix, le Congrès s'est rallié à ce vœu.

A l'issue de la dernière séance de la deuxième section du Congrès, M. Paul Gillon, président du Conseil d'administration de la Maison du Livre français, a pris la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« Avant que vous ne quittiez cette Maison, je tiens à vous dire combien elle a été heureuse et honorée de vous offrir une hospitalité, insuffisante à son gré, mais sincèrement cordiale, servant, comme vous, la noble cause de la pensée par la diffusion toujours plus grande de son instrument de choix, le Livre.

« Et, à ce propos, je voudrais profiter de votre présence à la Maison du Livre pour détruire une légende qui, paraît-il, a cours encore. On prétend que des libraires, et même des éditeurs, ne voient pas d'un bon œil le développement des bibliothèques publiques, prétextant qu'elles leur enlèvent des acheteurs. Si cet état d'esprit a régné autrefois, je puis affirmer qu'il a maintenant disparu.

Les libraires et les éditeurs comprennent parfaitement que les bibliothèques publiques, loin de détourner les acheteurs de leurs magasins, les y conduisent au contraire tout naturellement. Celui qui a lu un bon livre dans une bibliothèque, ne manque pas de l'acheter dès qu'il le peut. Vous êtes certainement frappés du nombre chaque jour plus

1. Ces critiques ont été formulées surtout par M. L. Polain, à l'assemblée plénière du 8 avril, au moment de la lecture des vœux adoptés par le Congrès.

grand, de ceux qui tiennent à avoir leur bibliothèque personnelle, si modeste soit-elle, et, même dans la classe ouvrière, on fait aujourd'hui une part aux livres dans son budget, particulièrement pour les livres de technologie dont la vente est de plus en plus considérable. La publicité intensive des éditeurs, l'activité des libraires y sont assurément pour quelque chose; mais l'ouverture de bibliothèques publiques, de plus en plus nombreuses et de mieux en mieux pourvues, contribue puissamment à ce mouvement si intéressant et si réconfortant.

« Je me permets donc, au nom de la Maison du Livre français, qui groupe 125 maisons d'édition et les 800 meilleurs libraires de France, d'exprimer le souhait que le nombre des bibliothèques publiques se multiplie et que se multiplie avec elles le nombre des lecteurs; car la prospérité de la librairie sérieuse, honnête, de celle qui nous tient à cœur à tous, est intimement liée au développement de ces foyers de saine culture dont vous êtes les gardiens et les guides éclairés.

« Je puis vous assurer en tout cas, que la Maison du Livre français sera toujours prête, dans la mesure de ses moyens, à seconder vos efforts et votre dévouement, et elle se félicite d'avoir pu prêter son modeste concours au Congrès International des Bibliothécaires et des Bibliophiles qui a si brillamment réussi (1).

Section III

Histoire et Art du Livre

PREMIÈRE SÉANCE : *Mardi 3 avril*

Présidence de M. Charles Mortet.

Prennent place au bureau : MM. P. Zifferer (Autriche), Ivanoff (Bulgarie), Koczorowski (Pologne), le comte Alexandre de Laborde et M. Amédée Boinet, secrétaire.

1. Après cette communication, M. Paul Gillon a fait distribuer aux Congressistes présents les 2 volumes parus du « *Catalogue du Livre français (Littérature) : xix^e et xx^e siècles. Littérature française, des origines à la fin du xviii^e siècle. Littératures anciennes, étrangères, orientales. Collections à bon marché* ». Ces catalogues, rédigés par M. Jean Vic, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, ont été publiés en 1922 par l'*Office pour la propagation du Livre français* (Dépôt à la *Maison du Livre*, 4, rue Félibien.) Y étaient joints un certain nombre de numéros du *Bulletin de la Maison du Livre*, contenant les documents intéressants, notamment des notes bio-bibliographiques sur les écrivains, par M. Georges Girard, une carte de l'édition à Paris, etc.

M. Max Pinet, professeur à l'École des Hautes-Études, étudie un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fr. 22.532), qui contient le *Livre des propriétés des choses*, de Jean Corbechon. Ce volume, abondamment illustré, a été exécuté par un artiste français, parisien peut-être, pour Tanguy du Châtel et Jeanne de Malestroit, sa femme, entre 1462 et 1477. MM. L. Polain et A. Boinet ajoutent quelques observations à cette communication.

M. Tourneur lit une étude de M. Hoc, bibliothécaire à la Bibliothèque royale de Belgique, sur le savant numismate Hubert Goltzius, qui fut graveur et imprimeur à Anvers, de 1563 à 1578. L'auteur donne la liste des éditions connues de cet imprimeur.

Le professeur Ivanoff, délégué de la Bulgarie, lit un mémoire sur « Le costume des rois païens bulgares », d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid (chronique de Skylitsès, du xiv^e siècle, avec 574 miniatures).

M. Henri Malo, bibliothécaire de la Bibliothèque Thiers, donne lecture d'un travail intitulé : « La Bibliothèque du roi et les corsaires 1705-1706. »

DEUXIÈME SÉANCE : Mercredi 5 avril

Présidence de M. Charles Mortet.

Prennent place au bureau : MM. Jorga, Ivanoff, Henri Michel, P. Mornand et Amédée Boinet, secrétaire.

M. Jorga, délégué de la Roumanie, fait une communication sur « L'ornementation du Livre roumain, du xvi^e au xviii^e siècle », et montre quelles sont les influences qui ont agi sur les artistes-décorateurs. MM. Ch. Mortet et L. Polain présentent quelques observations.

M^{me} Granier étudie « L'Histoire du Livre polonais depuis le xv^e siècle jusqu'à nos jours », et montre les efforts tentés actuellement pour la renaissance et l'extension du livre en Pologne.

M. Lam lit une notice de M. Bernacki, directeur de l'Institut national Ossolinski, à Lwow, sur les « Monumenta Poloniae typographica » publication relative à l'histoire de l'imprimerie en Pologne au xv^e et au xvi^e siècle.

M. Jean Cordey, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, retrace l'histoire de « La bibliothèque du surintendant Fouquet (à Saint-Mandé) », qui comprenait 30.000 volumes environ. MM. Seymour de Ricci, Polain et A. Boinet ajoutent quelques observations.

M. E. Coyecque, inspecteur général des bibliothèques de la Ville de Paris, annonce la création à Bordeaux d'un Musée des Arts graphiques, dû à l'initiative de M. G. Delmas, président honoraire de l'Union des Maîtres-Imprimeurs de France. MM. Beyle et Ch. Mortet émettent un vœu tendant à la création de musées analogues à Paris et dans les grandes villes de France.

TROISIÈME SÉANCE : *Jeudi matin 5 avril.*

Présidence de M. Ch. Mortet.

Prennent place au bureau : MM. Jorga, Koczorowski, Gravit (Lettonie), Amédée Boinet, secrétaire, et Fr. Calot secrétaire-adjoint.

M. l'abbé Walter, bibliothécaire-archiviste de Sélestat, lit une étude intitulée : « Les plus anciennes bibliothèques d'Alsace; leur histoire et leurs règlements ».

M. L. Dimier fait une communication sur « Le bois d'illustration au XIX^e siècle ».

Le P. J. de Ghellinek donne lecteur d'un mémoire ayant pour titre : « Le catalogue général des bibliothèques anglaises au début du XV^e siècle (vers 1410) et les documents apparentés ».

M. Roger Reboussin expose ses idées sur « La faune dans l'illustration du Livre ». Il invite les Congressistes à visiter son atelier, et rendez-vous est pris pour le dimanche suivant.

M. A. Léo Leymarie lit un mémoire de M. Carlo Frati, bibliothécaire en chef de l'Université de Bologne, sur un « Projet de dictionnaire bibliographique des bibliothécaires, des bibliographes et des bibliophiles italiens (XIV^e-XIX^e siècles) ».

La communication que M. K. Piekarski, bibliothécaire à Cracovie, avait annoncée sur « Le Livre polonais au XV^e siècle » et qu'il n'a pu lire en séance, sera imprimée avec les autres mémoires.

M. F. Dogilbert fait une communication sur un moyen nouveau de désinfection des livres et d'assainissement des salles de lecture, dit « La nébulisation (procédé du Dr Nicolai). »

QUATRIÈME SÉANCE : *Vendredi matin 6 avril (avec projections)*

Présidence de M. le comte Paul Durrieu, membre de l'Institut.

Prennent place au bureau : MM. Ch. Mortet, le comte Alexandre de Laborde, MM. C. Couderc et A. Boinet, secrétaire,

M. André Blum fait une communication sur « Un nouvel ancêtre de la gravure sur bois », xylographe du xiv^e siècle, de la collection du baron Edouard de Rothschild, représentant le *Portement de croix*.

Le comte Paul Durrieu lit une étude très documentée et du plus haut intérêt sur « Les manuscrits à peintures du roi René », aujourd'hui dispersés dans de nombreuses bibliothèques d'Europe. L'auteur fait passer sur l'écran les portraits de ce souverain qui figurent dans plusieurs de ces volumes, et donne des détails fort curieux sur les divers emblèmes qu'avait adoptés ce souverain.

M. Henri Michel, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens, donne lecture d'un travail sur « Colard Mansion et le *Boccace* d'Amiens », qui fut imprimé en 1476, et dont les illustrations sont des gravures sur métal, collées dans les intervalles blancs ménagés en divers endroits du texte imprimé. M. Michel tente de démontrer que Colard Mansion est d'origine picarde.

M. C.-P. Burger, bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam, fait une communication sur « Certains livrets d'instruction primaire imprimés sur vélin, du xv^e au xviii^e siècle », grammaire latine de Donat, abécédaires, etc.. MM. Mortet et L. Polain ajoutent quelques observations et renseignements. M. Polain signale, par exemple, à la Bibliothèque Mazarine, l'existence d'un livret, du genre de ceux qu'étudie M. Burger.

CINQUIÈME SÉANCE : Samedi matin 7 avril

Présidence de M. Paul Bergmans, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand.

Prennent place au bureau : MM. Paris (Belgique), Ch. Mortet, Pol Neveux et A. Boinet, secrétaire.

Le baron de Barante fait une communication sur « La bibliothèque du château de Barante », dont le premier fonds a été constitué au xvi^e siècle.

M. Paul Bergmans lit un mémoire intitulé : « L'imprimerie a-t-elle été pratiquée à Gand en 1459 ? » M. L. Polain fait quelques observations à ce sujet.

M. L. Labande, conservateur des Archives du palais de Monaco, donne lecture d'un travail sur « La bibliothèque musicale des princes de Monaco au xviii^e siècle ».

M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, étudie « Une plaque de cuivre gravée en épargne, du milieu du xv^e siècle. »

M. A. Léo Leymarie lit deux mémoires. L'un est intitulé : « Le premier ouvrage français sur le Canada, publié à Rouen en 1545 »; l'autre « Les premières impressions au Canada (1759) ».

M. Pierre Gusman fait une communication portant comme titre : « La reliure et les origines de la typographie ».

M. Edouard Rahir lit une « Notice sur les bibliophiles du XIX^e siècle ».

M. C. Beaulieu, bibliothécaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, communique deux mémoires intitulés, l'un : « Notes au sujet de la longévité des érudits et particulièrement des bibliothécaires », l'autre : « Note sur une grande bibliothèque régionale : la collection saintongeaise de M. Martineau, bibliophile à Saintes ».

Vœux émis par le Congrès

Le Congrès, dans sa réunion plénière du 9 avril, a émis les vœux suivants :

PREMIÈRE SECTION

1^o Que les gouvernements établissent un plan de mobilisation des collections des bibliothèques et du personnel des bibliothécaires (M. E. Coyecque);

2^o Qu'en cas de guerre, dans les villes occupées par des troupes à déplacements fréquents et rapides, les prêts à domicile soient interdits (M. H. Macqueron);

3^o Que la plupart des bibliothèques d'une même ville prennent la décision de limiter dorénavant leurs collections encyclopédiques et rétrospectives, et se développent dans le sens des ouvrages spéciaux et exclusivement actuels; que dans toute construction l'architecte subordonne tout aux fins particulières de la bibliothèque, pour que le service puisse être assuré avec le maximum de célérité et d'économie; qu'on réclame, pour la bonne organisation des dépôts publics, des bibliothécaires de compétence reconnue et variée et des employés aptes au service, des horaires utiles, des règlements moins disparates dans la partie générale, des prêts plus accessibles, la réduction des frais généraux, et surtout la personnalité civile pour les bibliothèques, enfin toutes les mesures susceptibles d'associer étroitement le public au progrès des bibliothèques (M. l'abbé Langlois);

4^o Qu'on prenne en considération l'appel adressé par M. Meyer

Abraham, pour la Bibliothèque nationale juive de Jérusalem, et par M. de Tarazzi, pour la Grande Bibliothèque de Beyrouth, en faveur des fonds français de ces établissements, et que les bibliothèques d'Occident, spécialement de la France, contribuent, par leurs dons aux bibliothèques de Palestine et de Syrie, à y répandre la civilisation occidentale;

5° Que toute société savante ne disposant, ni des locaux suffisants, ni du personnel compétent, qui sont indispensables pour assurer la conservation des ouvrages et périodiques obtenus par l'échange de son Bulletin, mette ses collections à l'abri de la destruction en les déposant dans une bibliothèque publique, où toutes facilités seront données à ses membres pour les consulter ou les emprunter (M. Cornillot);

6° Qu'en vue d'enrayer le commerce d'initiales ornées et de miniatures isolées, qui proviennent évidemment de vols commis dans les collections publiques, les bibliothécaires et bibliophiles prennent l'engagement formel de ne jamais acheter de semblables documents (M. Stainier);

7° Que suivant le rapport de Mgr. Gramatica, préfet de la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan, le Congrès s'associe cordialement à l'hommage que l'Ambrosienne, avec le concours des bibliothécaires du monde entier, désire rendre à son ancien préfet devenu S. S. le Pape Pie XI;

8° Qu'il se forme une commission de bibliophiles pour rééditer les répertoires bibliographiques les plus indispensables (R. P. Ant. Bellucci);

9° Que les autorités chargées du soin des bibliothèques soient toujours soucieuses de ne pas confier les trésors bibliographiques qu'elles renferment à des administrateurs purement pratiques. Il est du plus haut intérêt que ces trésors soient toujours sous la direction de conservateurs savants et tout à fait compétents en matière bibliographique, tant pour conserver les manuscrits et les livres que pour guider les chercheurs et les érudits (M. C.-P. Burger);

10° Que, vu l'intérêt capital qu'il y a, pour toutes recherches d'érudition et de science, à ce que les livres portent sans exception la date de leur publication, une loi impose dans tous pays cette obligation aux éditeurs et que des sanctions sévères en cas d'infraction soient prévues (MM. Giraud-Mangin et Sustrac);

11° Que les expositions permanentes de manuscrits, de livres précieux et de reliures, soient interdites dans tous les pays, suivant l'exemple donné par la France (MM. Paris et Pol Neveux);

12° Que, parmi les mesures indispensables à prendre pour protéger

les richesses d'art des bibliothèques, on fasse faire, d'une part, des clichés des manuscrits à peintures les plus précieux, pour éviter à l'avenir une manipulation souvent très dangereuse, et qu'on protège, d'autre part, d'une façon absolue les reliures contre la lumière et le frottement sur les rayons, soit par de la toile ou du carton, soit, lorsque les crédits le permettront, par des étuis recouvrant entièrement le volume (M. A. Boinet);

13° Que l'on mette à l'ordre du jour du prochain Congrès les questions des échanges internationaux et de l'inventaire des richesses d'art des bibliothèques, proposées par M. Tobolka et M. Lesourd, ces questions n'ayant pu être discutées, faute de temps.

DEUXIÈME SECTION

1° Que des sociétés privées d'Amis de la bibliothèque se constituent auprès des bibliothèques en vue de publier les richesses de ces dernières et que ces sociétés s'entendent entre elles sur les modes de publication en vue de la constitution d'un recueil général (M. Cantinelli);

2° Que les catalogues de livres d'occasion soient établis dans des conditions qui en permettent une consultation rapide pour savoir les ouvrages qu'ils contiennent sur des sujets déterminés (M. Coyecque);

3° a) Que le Gouvernement français propose au Parlement le vote d'une loi inspirée de la loi tchécoslovaque de 1919 et de la loi belge de 1921, dite loi Destrée, sur les bibliothèques;

b) Que le Conseil municipal de Paris procède incessamment à une réorganisation technique et moderne des bibliothèques municipales, en s'inspirant de la loi belge de 1921, dite loi Destrée, et du modèle réalisé par la Bibliothèque américaine de Belleville (MM. Rutten, Morel, Coyecque, Tobolka);

4° Que les éditions publiées par les Sociétés de bibliophiles apportent quelque contribution utile au texte ou aux commentaires des œuvres originales (M. Dimier);

5° Que les bibliothèques publiques accordent des facilités spéciales pour le prêt des livres de leurs collections destinés à être transcrits en Braille (M. Blanchard);

6° Que les bibliothécaires et les éditeurs adoptent la fiche internationale (M. Bayle);

7° Qu'à tous les degrés de l'enseignement les élèves soient familiarisés avec l'usage des bibliothèques (MM. Cornillot, Sustrac);

8° Que les bibliothèques privées consentent à contribuer à la bibliographie générale pour les documents qu'elles sont seules à posséder (M. Kotchetov);

9° Que les bibliothèques centrales conservent seulement le premier et le dernier tirage des livres dont les tirages intermédiaires n'offrent aucune particularité utile; que ceux-ci soient conservés avec les collections d'affiches et de journaux locaux dans des dépôts spéciaux, pour être communiqués aux demandeurs au siège des bibliothèques centrales; que les doubles d'un même tirage soient attribués à d'autres bibliothèques, suivant un procédé simple et pratique (M. Salomón Reinach);

10° Que les éditeurs ne négligent pas d'inscrire la date de la publication de leurs éditions, et que les pièces de théâtre portent, non seulement la date de leur publication, mais encore celle de la première représentation de la pièce et l'indication du théâtre où elle a été représentée pour la première fois (comte Alexandre de Laborde);

11° Que le dépôt légal soit étendu aux productions cinématographiques sous la forme prévue au projet de loi déposé devant les Chambres françaises, forme qui en permet la conservation et la consultation dans les bibliothèques (MM. Ginsbach et Perrot);

12° Que les bibliothèques soient organisées en vue de délivrer des reproductions photographiques, d'après des négatifs dont la conservation évitera des communications ultérieures et des déplacements inutiles (MM. Dupuy, Morel, Marty);

13° a) Que les bibliothèques spécialisées, développant leur rôle d'offices d'information et se tenant en rapport avec les associations scientifiques professionnelles et industrielles, s'ouvrent largement aux travailleurs et établissent entre elles dans chaque pays et de pays à pays des relations permanentes;

b) Que soient multipliés, également, les offices de documentation, en connexion avec les bibliothèques, et qu'ils soient reliés entre eux par branches de connaissances, par pays et de pays à pays, en profitant le plus possible de ce qui existe déjà, et que, par l'intermédiaire d'un institut central, ils forment entre eux un réseau universel pour la documentation (MM. Henriot, Philbert, Lévy, Reizler, Fontana, Otlet);

14° Que, dans chaque pays, la bibliothèque nationale ou centrale assure la conservation de la totalité de la production du pays; que les acquisitions de livres étrangers fassent l'objet d'une entente entre les diverses bibliothèques générales et spéciales pour la constitution d'un

fichier général indiquant où et comment se trouvent les ouvrages nécessaires; que ces fichiers nationaux, établis par noms d'auteurs, suivant le vœu exprimé par la sous-commission de la Société des Nations, puissent être centralisés à l'Institut international de bibliographie (MM. Tourneur, Reizker, Otlet);

15° Que dans chaque pays soit créée et fonctionne une association nationale des bibliothécaires et des bibliographes; que ces associations mettent à l'ordre du jour de leurs travaux la question de la « standardisation » des instruments et des méthodes bibliographiques et de coopération internationale, en préparant l'unification de ces règles pour leur pays respectif; que ces associations nationales étudient la manière de faire aboutir au prochain Congrès international les vœux émis par le Congrès en 1923; que ces associations nationales s'efforcent en même temps d'établir entre elles des liens étroits; que les associations de bibliothécaires prennent une large part à la sixième session du Congrès international de bibliographie et de documentation qui aura lieu à Bruxelles en août 1924 (miss Wilson, MM. Cortesao, Proença, Otlet, Sustrac, Reizler);

16° Que les associations participant au présent Congrès forment dans chaque pays une commission d'exécution des vœux dudit Congrès; que le bureau permanent des Congrès internationaux de bibliothécaires, établi à Bruxelles en 1910, qui a été empêché par la Guerre de provoquer le Congrès prévu pour 1915, se mette en rapport avec lesdites commissions d'exécution et les associations s'occupant des bibliothèques, pour préparer le Congrès international de 1925.

TROISIÈME SECTION

Qu'il soit créé dans chaque ville importante un Musée des Arts graphiques, sous le patronage des imprimeurs, libraires, bibliothécaires et bibliophiles (M. G. Delmas).

SECONDE PARTIE

COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES

Les pages intermédiaires sont blanches

PREMIÈRE SECTION
BIBLIOTHÈQUES ET BIBLIOTHÉCAIRES

I

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE
Collections, locaux, administration

L'heure approche, où plusieurs établissements auront à pourvoir à de nouvelles installations pour leurs bibliothèques. Ils demanderont évidemment aux bibliothécaires leur avis ; ceux-ci ne seront peut être pas fâchés alors d'appuyer leur opinion sur une consultation, motivée et désintéressée, de leurs collègues.

Il semble que ce soit le rôle d'une assemblée comme la vôtre, qui groupe une fraction notable des meilleurs amis des livres, d'examiner les problèmes d'ensemble que posent aujourd'hui les collections, les locaux, leur administration, — de suggérer des solutions empiriques, sans parti pris, consacrées par l'expérience professionnelle, susceptibles de servir avec plus de succès dans l'avenir la cause du bien général.

Depuis un siècle, les bibliothèques se sont accrues prodigieusement, comme nombre et comme importance ; et cependant beaucoup sont loin de rendre tous les services désirables, surtout dans notre ancien continent, parce qu'elles sont encombrées au suprême degré. Elles se trouvent dans une situation, qui est grave en soi, et qui devient encore plus inquiétante du fait de la crise économique. Leurs collections, multipliées et indéfiniment étendues, sont tous les jours plus onéreuses à entretenir, à loger, à aménager et à administrer. Sera-t-il possible de continuer dans cette voie ? Le mal, si l'on n'y porte remède, ne deviendra-t-il pas incurable ? N'en résultera-t-il pas, au gré des circonstances, des disparitions de foyers de vie intellectuelle, qui finale-

ment seront dommageables à la culture ? Pendant qu'il en est encore temps, rappelons-nous quelques-uns des moyens capables de remédier à cette crise.

Collections. — Personne ne niera que nous avons, dans un sens beaucoup trop de bibliothèques encyclopédiques et rétrospectives, et pas assez de bibliothèques spéciales et actuelles. Dans une même ville, les premières voisinent parfois à quelques centaines de mètres ; est-ce bien nécessaire ? Ne pourrait-on économiser des efforts, dépensés en pure perte, pour des fins individuelles, étant donné les prix actuels du livre et de la main-d'œuvre ? Si les établissements étaient avertis du danger de cette attitude, et encouragés à se spécialiser et à s'actualiser, peut-être quelques-uns du moins renonceraient-ils à poursuivre la chimère et se décideraient-ils à saisir les réalités. Ce serait déjà un très grand avantage ; leur champ d'action réduit en étendue, se développerait en profondeur ; moins superficiel, il serait mieux cultivé et incomparablement plus fécond. Certes, il est une part d'information générale qu'on ne peut songer à leur demander d'abandonner ; mais il importerait d'en déterminer exactement les proportions, de la définir, par exemple en la limitant aux chefs-d'œuvre, aux ouvrages essentiels, aux instruments de travail sur toute matière ; pour le reste, chacun resterait libre de choisir l'objet qui correspond le mieux à sa propre raison d'être. Ce qui importe surtout c'est de faire la part plus grande à la spécialisation et à l'actualité, et d'éliminer en grande partie des entrées nouvelles l'élément purement encyclopédique et rétrospectif ; — affaire à quelques conservatoires déterminés à l'avance de garder spéculativement les restes du passé sans aucune exception ; toutes les bibliothèques ne doivent pas entrer dans cette voie. On attend toujours, notamment en France, un règlement qui prévoie non seulement la possibilité des éliminations indispensables, mais même l'emploi des doubles sous forme d'échanges entre établissements ; nos bibliothèques décuplées devront bientôt, ou pratiquer des éliminations toujours délicates après l'entrée, ou se créer des annexes même en banlieue, ou disparaître.

Locaux. — Des contingences, qui s'imposaient plus ou moins, ont souvent contraint d'installer, tant mal que bien, les bibliothèques dans des locaux désaffectés, construits pour une tout autre destination : palais, hôtels, couvents, églises ; ayons franchement que ces expédients ne sont généralement pas à encourager au point de vue strictement professionnel. D'autres fois, on a construit à grands frais des édifices

plus pompeux que soigneusement étudiés; je sais des halls, magnifiques à regarder, où le bruit, la poussière, la chaleur et la pluie sont des fléaux. Il existe cependant une technique pour les bibliothèques, comme pour tous les édifices à usage spécialisé. Une bibliothèque est, avant tout, un laboratoire d'étude; un bon architecte doit la considérer uniquement du dedans, et non du dehors. Il importe donc d'écarter résolument de sa construction tout ce qui dévie de cette destination et la donne seulement en spectacle à la foule : façades prétentieuses, inscriptions, bustes, mosaïques, fresques romantiques, escaliers monumentaux; ces dépenses stériles ne servent que les intérêts matériels des entrepreneurs; l'aménagement technique à l'intérieur donnera aux crédits le seul emploi qui soit équitable et bienfaisant pour la collectivité; il permettra de tendre, par tous les moyens disponibles, à mettre l'organe en état de remplir intégralement sa fonction essentielle.

Quelques-unes des directives à suivre principalement paraissent être celles-ci : on devrait aménager les magasins de façon à économiser rigoureusement la place, qui manquera infailliblement un jour, puisque les accroissements seront illimités, même dans le cas de bibliothèques spéciales et exclusivement actuelles; réserver pour les extensions des terrains d'attente en profondeur; faciliter l'éloignement des séries les moins consultées et les plus volumineuses; subordonner tout à la rapidité du service; donc, éviter les paliers successifs, les escaliers rapides, étroits, hélicoïdaux, les recoins en impasse; disposer tout de plain-pied à chaque étage pour permettre une circulation sans obstacle et au besoin les acheminements par charriots, établir le rayonnage en fer, à hauteur de main, sans escabeaux ni échelles, de dimensions rigoureusement identiques et interchangeable; il tiendra moins de place, ne nécessitera pas le recours à des ouvriers, offrira toute garantie pour protéger les livres du feu et des insectes. Il va sans dire qu'il y a lieu d'isoler complètement les locaux et de veiller à l'emploi de matériaux irréprochables; on pourrait citer une bibliothèque de grande ville, construite assez récemment, et dont les murs sont salpêtrés jusqu'à une hauteur de plusieurs mètres; — il importe également de ne pas négliger les moyens pratiques en usage dans l'industrie, ils contribuent pour une part notable au bon rendement : éclairage électrique, téléphone, tubes acoustiques, tapis sans fin, monte-charges, monte-bulletins, tables d'orientation, affichage multiple du plan général, étiquetage en gros et sommaire des travées, etc.

Les magasins doivent nécessairement converger vers la salle de

travail comme des rayons vers un point central. Cette salle est un des endroits dont l'agencement est le plus délicat; il y a quatre conditions à envisager : le silence, l'éclairage, l'accès des catalogues et des références, l'accès des magasins. Pour le travailleur qui vient à la bibliothèque pour se livrer à l'étude, le silence est nécessaire; on le lui procurera en situant cette salle à l'abri des bruits de la rue et de ceux de l'intérieur; les travaux d'entretien doivent toujours pouvoir être exécutés par des cours adjacentes (livraisons, expéditions, chauffage, éclairage, réparations). L'éclairage a besoin d'être résolu d'une manière satisfaisante par le jour naturel ou artificiel, et à toute heure; on peut presque toujours, quand on s'en préoccupe, combiner la lumière latérale, toujours préférable, avec la lumière verticale qui la complète; le lecteur est en droit de ne pas être obligé d'interrompre son travail avant le temps normal et de ne pas être exposé à perdre la vue; toute la décoration intérieure sera subordonnée à cette nécessité. Il convient aussi que l'aération constante et le nettoyage quotidien soient étudiés avec soin et convenablement facilités : l'horaire impose des conditions très particulières, ces services indispensables ne peuvent pas être assurés par des moyens de fortune.

La présence dans la salle de travail d'un grand nombre d'ouvrages de références, soigneusement choisis, bien à jour, est d'une nécessité démontrée par l'expérience; ils sont les outils, l'âme du laboratoire, ils abrègent les formalités de la demande et améliorent les conditions de la recherche; encore faut-il que leur accès, ainsi que celui des catalogues, soit facilité par tout un dispositif approprié. L'exemple du British Museum prouve supérieurement que la forme semi-circulaire est de beaucoup préférable à la forme rectangulaire, elle favorise l'abord simultané, évite les piétinements, les stationnements inutiles, les embarras locaux de circulation. La salle de travail a sa place marquée au rez-de-chaussée, le point le plus fréquenté doit rester le plus facilement accessible. Le rapport incessant des magasins avec elle est, en quelque sorte, le nœud vital de l'édifice, il convient de l'ordonner en conséquence, un architecte ne consacra jamais trop d'efforts à assurer cette condition primordiale (1) : de son agencement dépend en grande partie le bon fonctionnement de la bibliothèque; il faut que les volumes puissent, aux heures d'affluence, sortir facilement des magasins et y rentrer sans encombrement ni désordre. Enfin il est indispensable de prévoir une salle spéciale pour les périodiques de l'année, et des annexes : vestiaire, waters, bureaux

1. Cf. M. Langlois. *Un plan de bibliothèque* (*Revue des Bibliothèques*, 1914).

de prêt et d'administration, promenoir, garage, salle d'exposition et de conférences.

Administration. — La question ne se pose plus de savoir si un professionnel est indiqué pour une bibliothèque. On admet que pour les grands organismes, un administrateur non technique puisse être utile; cependant, le public, qui ne saurait exiger du bibliothécaire l'omniscience, a le plus grand besoin d'être servi par des compétences variées; toutes ont leur emploi dans un dépôt, si on le veut attentivement.

Les garanties exigées pour l'accès à ces fonctions ont peut-être été trop diversifiées en principe; on tend aujourd'hui en France à créer un diplôme unique pour la partie générale, en tenant compte des équivalences. Espérons que lorsqu'il sera établi, les bibliothécaires obtiendront enfin la place qui leur est légitimement due, et que leurs dépôts cesseront d'être relégués aux étages supérieurs avec des budgets de famine, et avoués, tels des parents pauvres, à l'ultime ligne des annuaires. Il serait équitable de réclamer pour les bibliothèques, exclusivement, des employés valides et aptes au service.

Les horaires méritent d'attirer l'attention de qui de droit; on agirait sagement en les modifiant, partiellement du moins, dans un sens plus libéral, de façon à les adapter aux besoins des lecteurs, à éviter les heures creuses sans rendement appréciable.

Les règlements des communications et des prêts pourraient de même être améliorés, suivant un type général, applicable avec des modalités locales dans toutes les bibliothèques; le public ne comprend pas que ce qui est permis ici soit interdit là; imagine-t-on un bureau de poste ou de chemin de fer, où tous les règlements seraient particuliers? Le prêt rendrait les plus grands services s'il était généralisé, consenti sur identité justifiée, au besoin avec redevances et sanctions, limité comme durée et comme quantité simultanée; aujourd'hui un travailleur sérieux rencontre de très réelles difficultés pour mener à bien une étude en province.

Tout ce qui serait de nature à intéresser les lecteurs à la prospérité des bibliothèques serait un gain sérieux. On l'obtiendrait: en revendiquant la personnalité civile pour la plupart des dépôts réduits à mendier leurs ressources, chaque année, à des délégués temporaires et parfois incompetents; en unifiant les types de catalogues et leur forme matérielle souvent déconcertante; en renseignant le public par l'affichage d'une notice sommaire sur les fonds et sur les crédits consacrés aux acquisitions; en réduisant les frais généraux par l'industrialisation des dépenses d'acquisitions, de reliures, voire même de bulletins de

demande (qui pourraient sans inconvénient être fabriqués en série); en prescrivant partout l'ouverture d'un registre de desiderata.

Un programme d'ensemble, qui serait une adaptation de l'absolu au relatif, sans trop de contradictions, serait un puissant élément de succès. Je propose, en conséquence, au Congrès d'émettre le vœu suivant :

Suggérer à la majorité des bibliothèques d'une même ville la décision de limiter dorénavant leurs collections encyclopédiques et rétrospectives et de se développer dans le sens des ouvrages spéciaux et exclusivement actuels ;

Obtenir que dans toute construction l'architecte subordonne tout aux fins particulières de la bibliothèque, pour que le service puisse être assuré avec le maximum de célérité et d'économie ;

Réclamer des bibliothécaires de compétence reconnue et variée et des employés aptes, des horaires utiles, des règlements moins disparates dans la partie générale, des prêts plus accessibles, la réduction des frais généraux, et surtout la personnalité civile, enfin toutes les mesures susceptibles d'associer étroitement le public au progrès des Bibliothèques

L'abbé MARCEL LANGLOIS

Bibliothécaire de l'Institut Catholique de Paris.

II

DES QUALITÉS REQUISES POUR ÊTRE BON BIBLIOTHÉCAIRE

Un bibliothécaire doit-il être avant tout un bon administrateur de bibliothèque ? Ou bien est-il nécessaire qu'il soit un connaisseur du Livre, un vrai bibliophile ?

La question mérite qu'on la pose devant un congrès de bibliothécaires et de bibliophiles, puisque de nos jours, elle a grande chance de recevoir une solution tout à fait fautive de la part du public et des autorités modernes qui représentent ce public. On veut que la bibliothèque serve aux besoins des masses, qu'elle contienne les livres qui peuvent contenter ces besoins-là, et on oublie la haute vocation de la bibliothèque, qui est de conserver les trésors de la science et de la pensée des générations et de les rendre accessibles aux études et aux recherches du temps présent et de l'avenir.

Or, s'il s'agit seulement de pourvoir à la demande des lecteurs d'aujourd'hui, le bibliothécaire n'a certainement pas besoin d'une connaissance approfondie du Livre. Un bon libraire fera un bibliothécaire tout à fait compétent. Et nos magistrats modernes seront contents, si tel bibliothécaire érudit s'en va, de mettre à sa place un homme versé suffisamment dans la connaissance des sciences et des lettres modernes, les sciences économiques, commerciales et techniques comprises ; un homme qui du reste sera bon administrateur. Ils ont pour conseiller un administrateur économe, un homme qui sait tout sur l'économie et l'administration modernes, et qui a émis l'avis qu'on n'a pas besoin d'un savant bibliothécaire, qui gaspillerait son budget pour acheter tel ou tel vieux bouquin. Ce conseiller est certainement un homme très pratique, mais en même temps profondément incapable.

Je pense qu'un peu partout la même question se pose maintenant, et qu'il y a lieu de s'opposer énergiquement à la solution qu'y donne la pratique moderne. Ceux qui aiment le Livre, non pas comme des bibliophiles maniaques, mais comme de vrais connaisseurs, voilà les

bibliothécaires dont les bibliothèques de quelque importance ont un besoin urgent.

Les grands bibliothécaires de la Hollande, — je me permets de citer ma patrie comme exemple, — ceux qui ont eu le plus grand mérite au regard des générations présentes et futures, ce sont nos grands bibliographes, nos Holtrop, Campbell, Tiele, Knuttel — j'en passe peut-être et des meilleurs. La valeur de nos bibliothèques, ce qu'elles ont vraiment d'important à offrir aux étudiants et aux chercheurs de notre temps, et à ceux qui viendront après nous, c'est le fruit de la direction de ces hommes-là, de ces vrais connaisseurs et amateurs du Livre.

Or les trésors qu'ils ont su accumuler et décrire, qu'ils se sont efforcés de mettre au service de l'érudition, ne doivent pas être abandonnés. Ils ont besoin d'une sollicitude sans relâche. Pour les chercheurs, il faut des guides compétents, des bibliothécaires ou conservateurs qui ont gardé vivant l'esprit de ces grands prédécesseurs.

C.-B. BURGER,

Bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam

III

ESQUISSE DU PLAN D'UN MANUEL DE BIBLIOTHÉCONOMIE SCIENTIFIQUE

Il existe un nombre considérable de manuels de bibliothéconomie ; si je me prépare donc à en augmenter le chiffre, il faut que j'expose les raisons qui m'y ont déterminé. Ces raisons, je les divise en deux classes dont voici la première. Tous les manuels de bibliothéconomie, que je connais, pèchent soit par insuffisance, soit par surabondance. Tous ceux qui ont paru avant la guerre, comme celui de Graesel, de Maire, de Brown, s'occupent exclusivement de la bibliothéconomie proprement dite ; ils sont écrits pour un lecteur déjà familiarisé avec les notions indispensables à un bibliothécaire, mais ne connaissant pas le domaine de la pratique. D'autres, plus récents, ont tâché de suppléer à cette insuffisance : ils contiennent des chapitres réservés à l'histoire et à la technique du livre, à l'histoire des bibliothèques, etc... ; mais pour éviter un défaut, ils tombent dans une erreur contraire. Dans le manuel danois rédigé par M. Svend Dahl, si précieux qu'il soit, la partie théorique et historique prédomine dans une telle mesure, que la partie pratique se trouve réduite à quelques chapitres ; et quant au manuel de M. Gardthausen, il n'est pas certainement dépourvu de parties intéressantes, mais dans son ensemble il prête à une critique trop facile et contient des fautes trop connues pour que je les souligne. En somme, il n'existe pas de manuels qui maintiennent l'équilibre entre les deux parties de la science des bibliothèques et en offrent au lecteur un exposé complet.

A ce défaut que je viens de signaler, il s'en joint un autre qui m'a servi de deuxième raison pour entreprendre mon travail. Ce défaut-là, je le vois dans la structure peu méthodique des manuels en question. Il est vrai que ce défaut importe peu pour un bibliothécaire praticien, qui se sert d'un de ces manuels comme d'une encyclopédie abrégée de la science des bibliothèques ; mais il est tout à fait sensible pour quel-

qu'un qui veut s'initier, pour la première fois, à cette science. Et il serait vraiment difficile de vouloir donner, en s'appuyant sur un de ces manuels, un cours complet et méthodique de bibliothéconomie dans une école d'enseignement supérieur.

Or, c'est précisément pour un tel cours de science des bibliothèques (ou, comme je l'appelle, de bibliothéconomie scientifique), que je viens d'élaborer le plan que je vous présente. Je veux faire ce cours, dès l'automne prochain, à la Bibliothèque de l'Université de Cracovie, et j'espère qu'après l'avoir fini, je serai en état de le publier sous une forme complétée et révisée.

Voici l'économie de mon livre et de mon cours (1) :

PREMIÈRE PARTIE

Notions historiques et théoriques

PREMIÈRE SECTION : LE LIVRE

CHAPITRE PREMIER. — *Histoire du Livre.*

- § 1. Les civilisations primitives — Les civilisations de l'Asie orientale et centrale — La plus ancienne civilisation de la Mésopotamie.
- § 2. Les civilisations du bassin de la Méditerranée dans l'antiquité (l'Égypte, l'Asie occidentale, la Grèce et Rome).
- § 3. Le moyen âge (trois successeurs de la civilisation antique : Byzance, l'Islam, l'Europe latine).

1. Le lecteur est prié de bien vouloir tenir compte, pendant la lecture du plan ci-dessous, des deux remarques suivantes : 1° que mon cours s'adresse à des auditeurs de nationalité polonaise ; c'est pour cette raison qu'il renferme dans sa première partie des articles consacrés spécialement au livre et aux bibliothèques de Pologne (Sect. I, chap. I, § 4 B et Sect. II, ch. I, § 2) ; 2° que l'énumération qu'on trouve dans le plan de chaque chapitre ou paragraphe ne prétend nullement être absolument complète ; son but est seulement de faire apercevoir au lecteur les matières qui, selon mon avis, doivent entrer, avec d'autres qui leur sont apparentées, dans tel chapitre ou tel paragraphe.

- § 4. Époque succédant à l'invention de l'imprimerie :
A) Tableau général;
B) Histoire de l'imprimerie en Pologne.

CH. II. — *Le Livre actuel (la technique).*

- § 1. Le papier.
§ 2. La typographie.
§ 3. Autres procédés techniques de reproduction et d'illustration.
§ 4. La reliure :
A) Résumé de l'histoire de la reliure;
B) Procédés techniques.

DEUXIÈME SECTION : LA BIBLIOTHÈQUE
LE BIBLIOTHÉCAIRE
ET LA BIBLIOTHÉCONOMIE SCIENTIFIQUE

CHAPITRE PREMIER. — *Histoire des bibliothèques et de la bibliothéconomie scientifique.*

- § 1. Histoire générale (antiquité, moyen-âge, xv^e-xviii^e siècles ;
xix^e et xx^e siècles).
§ 2. Les bibliothèques en Pologne.

CH. II. — *La bibliothèque moderne.*

- § 1. Les diverses catégories de bibliothèques et leur tâche — La coopération — La politique de l'État envers les bibliothèques — Les bibliothèques devant la loi.
§ 2. Le bibliothécaire moderne — Sa formation (état actuel de la bibliothéconomie scientifique et de l'enseignement professionnel) — Qualités requises — Les diverses catégories d'employés dans les bibliothèques.
§ 3. Données statistiques sur les principales bibliothèques du monde.
-

DEUXIÈME PARTIE

La bibliothéconomie proprement dite (1)

PREMIÈRE SECTION : L'ACQUISITION DES LIVRES

CHAPITRE PREMIER. — *Principes de la formation d'une bibliothèque* — Que faut-il acquérir? — Le registre des demandes — Différents modes d'accroissement d'une bibliothèque.

CH. II. — *L'achat.*

- § 1. L'achat des livres nouveaux — L'histoire et l'organisation du commerce du livre — Relations entre la bibliothèque et la librairie (réductions de prix, envoi à l'examen) — Moyens facilitant le choix des livres qui viennent de paraître (bibliographies périodiques, catalogues de fonds, comptes rendus) — Technique des commandes; contrôle de la livraison des livres (livres séparés, ouvrages en cours de publication, périodiques).
- § 2. Achat des livres anciens — Les librairies anciennes — Ventes aux enchères — Achat d'occasion — Achat de collections entières — Les prix des livres anciens — Achat des manuscrits.

CH. III. — *Autres modes d'acquisition.*

- § 1. Le dépôt légal (histoire, organisation).
- § 2. Publications de sociétés et d'instituts (échange, adhésion).
- § 3. Dons de l'État et dons privés (élimination des doubles).
- § 4. L'échange des doubles.

1. Il me semble que la division que j'ai adoptée pour la bibliothéconomie proprement dite est la plus méthodique et, en même temps, la plus commode, étant donné que toutes les questions de la vie quotidienne des bibliothèques entrent sans aucune difficulté dans ses cadres. Elle est en outre la plus naturelle, vu qu'elle suit, à la seule exception de la dernière section, la carrière du livre dans la bibliothèque. C'est pourquoi j'espère qu'elle se montrera assez appropriée au but pédagogique qui est celui de mon livre.

DEUXIÈME SECTION : LE CATALOGUE

CHAPITRE PREMIER. — *La description et le recensement des livres* — La bibliographie et le cataloguage — Leurs buts et leur rôle — Un coup d'œil sur l'histoire de la description et du recensement des livres.

CH. II. — *La bibliographie* — Introduction — Bibliographie générale, bibliographies nationales, bibliographies par matières — Encyclopédies.

CH. III. — *Les catalogues.*

§ 1. Introduction :

- A) L'aspect extérieur d'un catalogue (volume ou fiches mobiles, manuscrit ou imprimé) ; l'aspect extérieur d'une fiche de catalogue (papier à employer, écriture en long ou en large, dimensions, réglage de la feuille, caractères de l'écriture, perforation, assemblage des fiches) ;
- B) Le contenu des catalogues ; leur classification en catalogues généraux et spéciaux.

§ 2. Les catalogues généraux.

- A) Le catalogue alphabétique (sur fiches) — Le contenu d'une fiche (le mot d'ordre, le titre, l'édition, le lieu et la date de publication, le format, le nombre de volumes ou le nombre de pages, etc., la reliure, la provenance, la cote).
 - a) Le mot d'ordre — Les auteurs et les anonymes — Les noms grecs, latins, du moyen âge, orientaux ; les noms composés — Le cas de la pluralité des auteurs — Les livres anonymes dont on peut dévoiler l'auteur — Les cryptonymes — Les pseudonymes — Le mot d'ordre des anonymes.
 - b) Le titre — L'histoire des titres — Divers genres de titres (le titre principal, le titre sur la couverture, le faux titre ; le titre collectif et les titres particuliers du même recueil) — L'abrègement des titres — La transcription, l'orthographe, la ponctuation.
 - c) L'édition (l'édition proprement dite et la réimpression, la stéréotypie, les éditions qui ne diffèrent que par les titres, les divergences dans le caractère d'impres-

- sion ou dans le papier, etc..., les thèses publiées comme œuvres distinctes).
- d) Le lieu et la date de publication — Le cas de plusieurs lieux de publication; l'*Orbis latinus*; les lieux feints; le *s. l.* — Le millésime; chiffres romains; les ères autres que l'ère chrétienne; les chronogrammes; le *s. a.*
- e) Le format (le format d'impression et le format apparent du volume).
- f) La désignation du nombre de pages ou de feuillets (le numérotage arabe, romain, etc.; les feuillets non numérotés; les planches, les cartes géographiques, etc.; les livres défectueux) — La désignation du nombre de volumes (la spécification des volumes et le nombre total des volumes); le numérotage artificiel des volumes; les *colligata* et les *adligata*.
- g) La reliure (diverses dénominations des reliures).
- h) La provenance — Autres caractères individuels de l'exemplaire (tirage sur un papier spécial, exemplaires numérotés, exemplaires avec notes).
- i) La cote — Divers systèmes de numérotage et de placement des livres sur les rayons (le placement fixe, le placement systématique par grandes divisions, le placement par ordre strictement systématique, le placement par l'ordre d'entrée, etc.) — Où la cote doit-elle être placée?
- j) Les cartes secondaires dans le catalogue alphabétique: les cartes de rappel, les cartes provisoires (pour des ouvrages en cours de publication) — Divers genres de fiches de rappel (*Vide, In, Vide in, Adligatum, Passe-partout*).
- B) Le catalogue par matières: le catalogue méthodique et le catalogue par mots typiques — Autres formes du catalogue par matières — La classification des sciences.
- C) Le catalogue topographique, ou inventaire — L'abrégé d'un catalogue sur fiches dans la forme d'une suite des volumes.
- D) La carrière d'un livre acquis: l'arrivée (le registre d'entrée), la reliure (les registres de la reliure), le cataloguage, le numérotage (l'estampillage, l'*ex-libris*) la mise en place.

- § 3. Les catalogues spéciaux :
- A) La rédaction d'un catalogue des incunables.
 - B) La rédaction d'un catalogue des manuscrits.
 - C) La rédaction des catalogues d'autres fonds spéciaux (les cartes géographiques, les compositions musicales, les estampes, la réserve, etc.).
 - D) Autres catalogues spéciaux (les livres mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail, les périodiques, les suites, les doubles); les listes des nouvelles acquisitions.

TROISIÈME SECTION :
LA CONSERVATION DES COLLECTIONS

CHAPITRE PREMIER. — *Le bâtiment.*

- § 1. Coup d'œil sur l'histoire de la construction des bibliothèques.
- § 2. L'état actuel :
 - A) Le nouveau bâtiment : l'emplacement, l'aspect extérieur, la disposition de l'intérieur, l'aménagement des magasins, des salles de travail et des bureaux des fonctionnaires, l'éclairage, le chauffage, les moyens de transport et de communication. — Le transfert de la bibliothèque d'un bâtiment à un autre.
 - B) Les adaptations et les améliorations dans un bâtiment ancien (les améliorations techniques, les précautions contre le feu, l'humidité, le soleil, le vol).
 - C) Le maintien de l'ordre et les soins de propreté.

CH. II. — *La conservation préventive des livres.*

- § 1. La reliure : Les matières premières à employer et les procédés à appliquer — La conservation des brochures, des pièces volantes, des cartes géographiques, des documents, des estampes, des journaux — La conservation des reliures.
- § 2. L'époussetage et le nettoyage des livres.
- § 3. La protection des livres en usage (lecture dans la bibliothèque; prêt à domicile, mise en place).
- § 4. Règles à observer par le lecteur d'un manuscrit, d'un vieil imprimé, d'un livre de grand format, etc.
- § 5. Le récolement des livres rangés dans les magasins et des livres mis à la disposition des lecteurs dans les salles de travail.



CH. III. — *La thérapie des livres* : Les vers du bois et du papier et les moyens de les détruire — La restauration des feuillets endommagés — L'enlèvement des taches — Le complètement des livres défectueux (le calquage, les systèmes photomécaniques) — Les contre-façons — La restauration des reliures — La désinfection des livres.

QUATRIÈME SECTION :
L'UTILISATION DES BIBLIOTHÈQUES

CHAPITRE PREMIER. *Les catalogues* : Les catalogues mis à la disposition des lecteurs, — Le contrôle des bulletins de demande par les fonctionnaires de la bibliothèque — Les moyens dont ils doivent se servir à cette fin.

CH. II. — *Les salles de travail*.

§ 1. La salle publique : son règlement — Les livres mis à la disposition des lecteurs.

§ 2. Les salles de travail spéciales. Salle de lecture des périodiques — Salle de travail pour les manuscrits (le registre de cette salle, les bulletins individuels de chaque manuscrit) — Les salles de travail dans les départements des estampes, des collections de cartes géographiques, des collections de compositions musicales. — L'atelier photographique dans la bibliothèque — Les expositions.

CH. III. — *Le prêt des livres à domicile*. — Les bibliothèques qui ne l'accordent pas — Le règlement du prêt — Le registre du prêt — Les bulletins personnels des emprunteurs — Divers systèmes de prêt dans les bibliothèques populaires — Le prêt de bibliothèque à bibliothèque.

CINQUIÈME SECTION
L'ADMINISTRATION DES BIBLIOTHÈQUES

CHAPITRE PREMIER. — *L'administration technique* : Le choix des fonctionnaires — La direction de leur travail (décision sur les acquisitions à faire, contrôle du catalogage et des autres fonctions des employés de la bibliothèque, règlement du travail intérieur) — Le contrôle du public (règlements des salles de travail et du prêt).

- CH. II. — *L'administration des finances de la bibliothèque :*
Les crédits ordinaires ; autres ressources — Les catégories de dépenses — La comptabilité — L'administration de la caisse — Formation du budget — Comptes rendus des dépenses.
- CH. III. — *Autres affaires courantes* — La correspondance — Le registre des actes — Leur conservation.
- CH. IV. — *La statistique* — *Le compte rendu annuel.*

Alexandre BIRKENMAJER,
Bibliothécaire de l'Université de Cracovie.

DU CLASSEMENT DES INCUNABLES SUR LES RAYONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Le classement à part des manuscrits dans les bibliothèques est, peut-on dire, de règle aujourd'hui. Leur nature même a déterminé ce traitement spécial.

Mais l'utilité qu'il y a de conserver avec un soin plus grand certains livres imprimés a fait envisager la possibilité de ranger à part également des impressions que leur rareté ou leur état matériel rendaient plus particulièrement précieuses. Certains bibliothécaires ont donc préconisé et organisé, dans les dépôts confiés à leur soin, des *réserves*, mais cette pratique si recommandable n'est pas encore généralisée.

M. Léopold Delisle, qui au cours de sa longue carrière avait eu de nombreuses occasions d'examiner toutes les questions relatives à la mise en ordre des bibliothèques et à tout ce qui regarde le soin des catalogues, a exposé sommairement les règles qu'il croyait devoir être observées dans la constitution d'une réserve de livres imprimés.

Il prévoyait le cas général d'une réunion comprenant à la fois des incunables, des éditions rares, des impressions faites sur vélin ou sur certains papiers, des volumes ornés de gravures remarquables, ceux ayant appartenu à des personnes célèbres ou qui sont revêtus de reliures artistiques. Il envisageait aussi le cas d'une collection d'incunables assez nombreuse pour former à elle seule une catégorie spéciale.

La base du classement, qu'il s'agît d'une réserve générale ou d'une collection d'incunables, était le format, ou plus exactement la taille approximative des volumes, et quant aux cotes de placement, il préconisait, selon le cas, le mot *réserve* (abrégé : *rés.*) ou *incunables* (abrégé : *inc.*), avec un numérotage unique à partir de 1.

En établissant le nouvel inventaire des vélin de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle a précisé ce procédé de numérotage. Il assigne au très grand format les numéros 1 à 30, au grand les numéros 51 à 778, au moyen les numéros 901 à 1225, au petit les numéros 1401

à 2844, en réservant pour les volumes qui viendraient plus tard, les numéros 31 à 50 pour le très grand format, 779 à 900 pour le grand, 1226 à 1400 pour le moyen, et 2845 et suivants pour le petit.

Dans la préface qu'il écrivait pour cet inventaire des vélin, il indique les quatre formats, ou tailles, dont il recommandait l'adoption (1) :

Très grand format, ou atlas, les volumes ayant plus de 52 centimètres de hauteur.

Grand, ou in-folio, ceux dont la taille est comprise entre 31 et 52 centimètres.

Moyen, ou in-4^o, ceux dont la taille est comprise entre 25 et 32 centimètres.

Petit, ou in-8^o et infra, ceux dont la taille est moindre de 25 centimètres.

Il prenait soin d'ajouter que les volumes ne pouvaient être mesurés avec une précision géométrique (2), et cela va de soi.

Je ne m'attarderai pas là-dessus, c'est une question trop connue. Je ne veux pas non plus examiner ici le cas d'une réserve générale. S'il est utile, surtout dans une collection relativement peu étendue, de réunir dans une partie de la bibliothèque spécialement installée pour assurer avec toute la sécurité possible la conservation et l'usage des livres qui, à raison de leur âge, de leur provenance ou de leur état, sont regardés comme particulièrement précieux, il ne me paraît pas nécessaire de les grouper en une seule série.

Leur réunion dans un même local n'empêche pas de les classer d'une façon plus rationnelle.

Je me bornerai à un exemple. Dans les collections où il existe un certain nombre d'ouvrages licencieux, on a généralement réuni ceux-ci sous la cote « Enfer », et ce classement tout à fait séparé est inspiré par le genre très spécial de ces volumes.

Les impressions du xv^e siècle, alors même que leur nombre n'est pas considérable, méritent de ne pas être confondues avec des livres du xvi^e au xix^e siècle, uniquement parce que ces divers ouvrages ont ce trait commun d'être rares et recherchés.

La mise à part en une série séparée des livres du xv^e siècle, habituellement désignés sous le nom d'*incunables*, me semble devoir être

1. *Inventaire alphabétique des livres sur vélin de la Bibliothèque nationale. Complément au catalogue publié par Van Praet. Paris, Champion, 1877, in-8^o. Voir p. 4 et 5.*

2. *Ibid.*, p. 4 en note.

généralisée, car aujourd'hui encore, dans de grandes bibliothèques, ils se trouvent mêlés aux autres impressions et, en cas de danger, d'incendie par exemple, leur sauvetage est rendu impossible. Le sort des incunables de la Ville d'Arras, brûlés en 1915 par les Allemands, le montre de la façon la plus évidente.

Parmi les éditions faites au xv^e siècle, on trouve un certain nombre d'exemplaires qui ont été tirés sur vélin, et un catalogue, tel que celui publié par Van Praet, fait bien ressortir l'intérêt qu'ils présentent. Faut-il traiter séparément les incunables suivant qu'ils sont tirés sur papier ou sur vélin ? Je ne le pense pas. M. Léopold Delisle faisait déjà remarquer que « les livres imprimés sur parchemin, ou sur vélin ne constituent pas à proprement parler une division bibliographique », et les arguments que l'on peut tirer de la *belle exécution de ces livres, de la rareté des exemplaires et du prix que les amateurs y attachent* ne me paraissent pas décisifs.

J'ajouterai même, que dans la série des vélin de la Bibliothèque Nationale, la plus belle peut-être qui existe, on a placé des volumes ne contenant souvent qu'un ou quelques feuillets de vélin. C'est le cas pour beaucoup de missels, où le canon seul a été imprimé sur parchemin. Cette habitude tirait sa raison de l'usage continu de ces feuillets qui en aurait amené la destruction rapide s'ils eussent été en papier, mais il m'a toujours paru injustifié de les classer, pour ce seul motif, dans une série de vélin.

Il peut arriver, et il arrive, qu'une bibliothèque possède une édition incunable en plusieurs volumes, dont les uns seront en papier, les autres en vélin. On ne peut songer à les séparer les uns des autres, ni à les placer dans deux séries différentes. Je suis donc d'avis qu'il n'y a pas lieu *sur les rayons* de séparer, dans les séries d'incunables, les volumes sur vélin de ceux sur papier.

Ce premier point examiné, comment convient-il de placer les incunables sur les tablettes ?

Le format, c'est-à-dire la taille apparente, est la base de tout placement, et c'est là un point de vue tellement généralisé et accepté que je puis le considérer comme hors de conteste.

Dans toutes les bibliothèques sans exception, la place est toujours ce qui finit par faire défaut; il est donc indispensable de l'utiliser de la façon la plus complète, et c'est la raison décisive en faveur d'un placement fondé sur la taille des volumes à loger.

Je vous ai indiqué plus haut les formats ou tailles recommandés par M. Delisle, je n'y reviens pas ; mais ce principe adopté comme base de rangement, il reste à voir dans quel ordre il faudrait placer les divers ouvrages de même hauteur.

M. Delisle admettait deux possibilités :

Rangement par auteurs, ou par titres (pour les anonymes), dans l'ordre alphabétique ;

Rangement chronologique pour les éditions datées, en rejetant à leur suite les incunables non datés, auxquels, disait-il, « un classement alphabétique peut seul être appliqué ».

Je vais examiner rapidement ces deux ordres d'idées et vous dire les motifs qui m'empêchent de m'y rallier.

Rangement par auteurs ou titres :

Auteurs : Il faudra d'abord déterminer les auteurs. Comment procédera-t-on ? Il y a deux moyens :

Ou l'on admettra la réalité des attributions fournies par les volumes eux-mêmes, ou bien l'on en vérifiera l'exactitude par une étude critique.

Avec le premier procédé, de beaucoup le plus facile, on arrivera souvent à des résultats inattendus.

Bornons-nous à un seul exemple, celui de l'*Imitatio Christi*. Ce livre est attribué, selon les éditions, à Gerson, à saint Bernard, à Thomas à Kempis. Si l'on s'en tient à ces renseignements, il arrivera que dans une même bibliothèque les différentes éditions de l'*Imitatio* seront disséminées dans l'ensemble des incunables, et ce fait montre combien peut être illusoire un rangement par auteur. Je n'ai cité qu'un exemple, mais il y en a d'autres.

Si l'on décide de vérifier les allégations contenues dans les volumes on se heurtera à de plus grands obstacles encore. L'histoire littéraire se fait et se refait chaque jour. Des résultats considérés comme acquis aujourd'hui peuvent être remis demain en question (le pseudo-Senece, *De quatuor virtutibus cardinalibus*, en est un exemple). De plus le temps nécessaire à ces vérifications serait tel qu'on ne pourrait établir qu'un classement provisoire, donc mauvais, si l'on veut communiquer ces volumes à des lecteurs. Il faut ensuite tenir compte de ce que plusieurs impressions peuvent être reliées ensemble en un recueil factice. Il faudra de toute nécessité ranger les volumes ainsi constitués en ne tenant compte

que de la première pièce et remplacer à leur place alphabétique, par des fiches, les impressions contenues dans le reste du recueil. Cela est aisé sans doute, mais l'on voit combien ces principes de classification sont fragiles.

Enfin l'acquisition de nouveaux incunables, après le placement du premier fonds, nécessiterait des remaniements et des intercalations dont j'aurai à reparler, et qui modifieraient considérablement le premier classement.

Voilà ce que j'avais à dire pour le rangement alphabétique par auteurs.

Classement chronologique :

Il comporte, on l'a vu, deux sections :

- 1^o Impressions datées, rangées chronologiquement;
- 2^o Impressions sans date, rangées par auteurs ou par titres.

Dans la première de ces sections, deux possibilités de rangements existent :

Ou bien : classement rigoureux *par dates*, sans tenir compte du lieu d'impression, du nom de l'imprimeur ou de la toison.

Ou bien : classement selon l'ordre chronologique des ateliers, ce qui suppose d'abord un rangement *par pays*, et dans chaque pays *par ville*. L'ordre des *ateliers* dans une même ville, et celui des éditions d'un atelier *par dates*, viendrait ensuite. On peut remarquer qu'il y a des impressions incunables datées, mais pour la date desquelles l'interprétation n'est pas unanime.

Le rangement chronologique par *pays, ville, ateliers* et *dates*, est celui qui a été adopté par quelques bibliothécaires ; mais il n'est pas sans inconvénients, comme on va le voir.

Ce qui frappe d'abord, c'est la complication. On y trouve aussi quelques-uns des défauts que nous avons signalés dans les classements par auteurs. Il faut, en effet, envisager deux hypothèses.

Les renseignements nécessaires à ce classement seront fournis par les volumes eux-mêmes, ou ceux-ci ne contiendront qu'une partie de ces données, ou même rien du tout :

Il semble qu'à première vue aucune difficulté n'existe pour les incunables où l'on trouve ces trois éléments : *ville, imprimeur* et *date*. Cela n'est pas exact cependant.

Si nous comparons l'Europe telle qu'elle était au xv^e siècle, c'est-à-dire à l'époque même où furent imprimés les incunables, à l'Europe

telle qu'elle est aujourd'hui, nous sommes obligés de reconnaître que les frontières de divers pays ne sont plus les mêmes.

Si nous classons les incunables en tenant compte de la situation politique du xv^e siècle, ce qui paraît raisonnable, nous placerons par exemple Valenciennes dans les Pays-Bas, alors que cette ville sera en France, si nous envisageons la situation actuelle.

L'assiette des pays étant établie, nous n'en serons pas au bout de nos peines; à cette époque, un imprimeur avait souvent l'âme vagabonde, et tracer les étapes de sa vie n'est pas toujours aisé.

D'autres volumes ont bien une date, mais pas de nom d'imprimeur; d'autres ont le nom de la ville, celui de l'imprimeur, mais pas de date; d'autres portent un nom de ville et celui d'un libraire, mais n'indiquent pas l'imprimeur. Toutes ces particularités rendent malaisé un rangement qui avant tout devrait être exact.

Le nombre des volumes à refouler à la suite des impressions datées sera sûrement considérable, et les difficultés que nous avons indiquées en parlant du classement par auteurs (préconisé par M. Delisle pour ces volumes sans date) se présenteront de nouveau.

Si, au moyen des données fournies par l'histoire de l'imprimerie (qui reste à faire d'ailleurs pour beaucoup de villes) et l'étude comparée des divers matériels typographiques (pleine d'incertitude), nous voulons essayer d'identifier ces incunables sans indications typographiques, nous n'aurons pas la sécurité, dans tous les cas, qu'un nouvel examen ne modifiera pas des conclusions acceptées comme exactes. Tel atelier attribué à Paris sera peut-être donné demain aux Pays-Bas. Les cotes établies à grand'peine devront être modifiées ou, si elles ne changent pas, pour la facilité du service, elles ne répondent plus au principe du classement (1).

En considérant les inconvénients que présente le classement dont j'ai parlé, j'ai été amené à envisager d'une façon différente la manière de coter les incunables.

D'abord je voudrais substituer à l'abréviation *inc.* (incunables), qui peut signifier également (*incomplet*), le sigle XV^e s. (= quinzième siècle), qui désigne plus exactement les impressions faites à cette époque que le mot *incunable* sous lequel on a souvent classé, depuis Maittaire et Panzer, les impressions du début du xvi^e siècle.

Je garde comme base de placement sur les rayons le format appa-

1. Le cas s'est présenté au British Museum.

rent, ou la taille des volumes ; mais aux indications in-folio, in-quarto, in-octavo, ou grand, moyen, petit, je substitue des lettres « A, B, C », si l'on n'adopte que trois formats (ce qui est peut-être suffisant), en ajoutant « D » pour les volumes vraiment petits, comme sont les in-octavo. Suivant l'importance de la collection le bibliothécaire verra s'il doit établir plus de trois tailles.

Dans chaque taille ou lettre les volumes seront numérotés à partir du chiffre 1 et ce numérotage sera établi, non par ouvrage, mais par volume ou plaquette. Je n'ai pas adopté le numérotage tel que M. Delisle l'a appliqué aux vélins de la Bibliothèque Nationale. Il me paraît préférable de laisser à chacune des tailles adoptées une numérotation qui lui soit propre et indéfinie. Il est ainsi plus aisé, lorsqu'on fait la vérification d'une de ces séries, de constater les lacunes ou les erreurs qu'amène le déplacement fautif d'un volume.

Si donc une édition comprend plusieurs volumes chacun de ces tomes a son numéro d'ordre.

S'il s'agit d'un volume composé de la réunion, sous une même reliure, de plusieurs incunables (ces recueils factices sont nombreux), il n'y aura qu'un seul numéro, et dans les catalogues on ajoutera à la cote un exposant pour prévenir le lecteur que la pièce est placée la première, la deuxième, la troisième etc., dans le volume. Supposons par exemple, qu'un recueil soit composé des trois impressions suivantes, de grand format :

1. Dinus de Mugello, *De regulis juris*. — Rome, Adamus Rot, 1472, 15 septembre. Hain 6174, Pellechet-Polain 4258.
2. Jean André, *Mercuriales quaestiones*. — s. l. n. typ., 1472. Hain 1055, Pellechet 651.
3. Barthol. Cepolla, *De servitutibus urbanorum et rusticorum praediorum*. — Rome, s. typ., 1473. Hain 4851, Pellechet-Polain 3493.

Si nous supposons que ce recueil est le dixième volume dans le format « A », la cote qu'il portera sera : xv^e s. A, 10. Mais dans l'intérieur du volume, chacune des trois pièces recevra un numéro (1, 2, 3), qui sera reporté sur la fiche du catalogue :

- xv^e s. A. 10 (1), pour Dinus de Mugello ;
- xv^e s. A. 10 (2), pour Jean André ;
- xv^e s. A. 10 (3), pour Cepolla,

Toutefois le lecteur, en demandant l'un de ces trois volumes, n'aura pas besoin d'indiquer cet exposant sur son bulletin de demande, puisqu'en demandant simplement : xv^e s. A.10, il est sûr d'avoir l'incunable qu'il désire consulter.

J'écarte le classement par auteurs et celui par ordre chronologique des impressions, pour les raisons que j'ai dites ; et je ne tiens non plus aucun compte du contenu des volumes, alors que dans les anciennes bibliothèques, l'ordre des matières était la règle et l'est demeurée dans bien des dépôts.

Le classement des livres par matières sur les rayons a sa raison d'être dans une collection particulière, à l'usage d'une personne prenant elle-même sur les tablettes les livres dont elle a besoin.

Dans une bibliothèque publique, où les lecteurs n'ont pas accès aux rayons (et ne doivent pas l'avoir), où les volumes sont enlevés des tablettes et y sont replacés par un personnel affecté à cette besogne, le classement par matières n'est pas à recommander.

Le lecteur doit avoir à sa disposition des catalogues où il trouvera toutes les indications relatives aux livres dont il a besoin et notamment la cote de placement.

Celle-ci est surtout faite à l'usage des employés. C'est pour eux le moyen de trouver immédiatement, sans aucun tâtonnement, les livres demandés. Ce que l'employé cherche, c'est un livre, et peu lui importe de savoir quel en est l'auteur et le sujet dont il traite, que ce soit de droit, de littérature, de théologie ou de n'importe quoi, absolument, si je puis risquer cette comparaison, comme une employée de téléphone établit d'après un numéro donné, une communication entre deux personnes, sans s'occuper de savoir qui sont ces personnes, ni ce qu'elles veulent se dire.

La cote est donc une clef et pas autre chose. C'est le principe même de l'ordre dans une bibliothèque, où il doit y avoir une place déterminée pour chaque volume, et où chaque volume doit être à la place qui lui a été assignée.

C'est une erreur très souvent commise, autrefois surtout, de confondre la *cote* d'un livre et le *numéro d'un catalogue*. Combien de bibliothécaires sont tombés dans cette erreur en rédigeant à grand peine d'ingénieux catalogues méthodiques, où les matières sont savamment découpées en chapitres et sections, paragraphes, etc., dont les numéros forcément compliqués par le morcellement à l'infini, font de ces réper-

toires, non des guides, mais de véritables grimoires avec l'usage desquels peu de lecteurs arrivent à se familiariser.

On peut en trouver de semblables dans la plupart des bibliothèques dont l'existence est déjà ancienne, mais il suffira de donner comme exemple les catalogues de la Bibliothèque Nationale, consacré l'un à l'Histoire de France, l'autre aux Sciences médicales.

Ces deux importants travaux, ayant nécessité de la part de leurs rédacteurs de longs efforts, de grandes recherches et un savoir incontestable, par le nombre considérable de livres et d'éditions qui y sont répertoriées, constituent en quelque sorte de précieux recueils bibliographiques, mais ne répondent pas à ce que doit être un catalogue proprement dit.

L'émiettement des matières en un nombre considérable de divisions et de sous-divisions a forcément compliqué le numérotage des articles, c'est-à-dire des éditions, et, si cela ne présente pas un grand inconvénient dans un volume où les formats les plus divers peuvent se suivre sans difficulté, il n'en va pas de même sur un rayonnage, qui, lui, n'a aucune souplesse.

Il n'est pas possible, par conséquent, de faire d'une tablette la reproduction d'une page d'un pareil catalogue; il faut établir une échelle de taille pour les volumes et il en résulte que, si le n° 1 d'une section du catalogue est un grand in-folio, le n° 2 peut être un in-16, le n° 3 un in-4°, le n° 4 un in-8° et ainsi de suite. Les volumes placés par taille, les cotes ne se suivront plus régulièrement et chevaucheront sur les divers formats.

Vouloir maintenir rigoureusement la suite des numéros sur les rayons aboutirait à donner à ceux-ci la plus grande dimension, d'où une perte de place inacceptable.

On conçoit qu'avec des rangements de ce genre, des méprises sont inévitables dans la manipulation des volumes et les erreurs de mise en place équivalent pendant un temps plus ou moins long, à la perte d'un volume, car le hasard seul, on peut l'affirmer, fera découvrir l'erreur commise.

M. Delisle (*Introduct. au Catal. des livres sur vélin de la Bibl. Nat.* (1897), p. xxvii, et aussi *Bull. des Biblioth. et des Archives*, 1889, pp. 141 et 142) a bien montré les défauts de ces catalogues méthodiques, aujourd'hui très discrédités.

Que dire de la difficulté qu'il y aura, en cas d'acquisitions nouvelles, pour procéder à des intercalations toujours délicates et qui, par des

additions inévitables, rendront des cotes, déjà compliquées, plus inintelligibles encore?

Je le répète : la confusion entre [un numéro de catalogue et un cote est une profonde et trop fréquente erreur. Il faut l'éviter absolument. La série de numéros simples et sans interruption, sans *bis*, *ter*, *quater*, etc., etc., est le seul moyen de rendre une cote immuable et pratique. C'est aussi le seul qui rend sûrs et rapides les récolements qui doivent être faits de temps à autre dans toute bibliothèque bien administrée. M. Léopold Delisle montrait, dès 1877, par un exemple typique, l'exactitude de cette affirmation : « Avec tout autre système de numérotage », disait-il, « un récolement est une opération très longue, très délicate et dont les résultats sont fort douteux; cette opération exige le concours de deux personnes attentives, des confrontations avec des inventaires ou catalogues, et des pointages qui prennent beaucoup de temps; l'expérience en a été faite il y a une quinzaine d'années, au département des manuscrits, sur l'ancien fonds des manuscrits français : alors que les 7.000 volumes ou environ dont il se composait, portaient des cotes compliquées et irrégulières, il a fallu plus d'un an d'un travail opiniâtre pour arriver à un classement rigoureux; depuis que M. de Wailly a substitué aux anciennes cotes un numérotage continu et régulier, le récolement de ce même fonds peut aisément s'effectuer en deux ou trois jours au plus (1). »

Les cotes que je propose sont à la fois précises et simples, régulières et définitives. Le fait que les numéros s'appliquent à un volume, et non à un ouvrage, permet de faire d'une façon rapide et exacte les récolements dont j'ai parlé, puisqu'il suffira à un seul employé de passer devant les rayons pour constater aisément et avec certitude le placement régulier ou l'absence des volumes.

On peut me faire une objection que je me suis faite moi-même.

Si une bibliothèque ne possède, par exemple, que les tomes I et II de l'édition des œuvres de Gerson imprimée à Cologne en 1483-1484 (2), comment fera-t-on si plus tard on acquiert les tomes III et IV? Il est bien évident qu'avec le numérotage par ouvrage l'intercalation serait aisée, tandis qu'elle sera impossible avec une numérotation continue,

1. Delisle, *Inventaire des vélins* (déjà cité), p. 5 et 6.

2. Hain 7621; Voulliéme. *Der Buchdruck Kœlms* (Bonn, 1903), 458; Pellechet-Polain 5124.

car il faut éviter en principe les numéros *bis*, *ter*, *quater*, etc. Je le reconnais et voici ce que l'on pourrait faire :

Ou bien retirer les tomes I et II, et, les joignant aux tomes III et IV entrant, leur donner une cote nouvelle à la fin de la série et assigner les deux cotes anciennes rendues vacantes à deux nouvelles autres acquisitions ;

Ou bien se borner à faire entrer les tomes III et IV à la fin de la série, sans essayer de les réunir aux tomes I et II déjà placés ; dans ce cas, une note inscrite sur la garde des volumes et reportée sur le catalogue avertira à la fois le lecteur et l'employé chargé du service des incunables. J'avoue que cette dernière façon de procéder a mes préférences ; il sera excessivement rare que les volumes récemment acquis et complétant l'édition, complètent aussi l'exemplaire.

La reliure, la provenance de ces quatre volumes, seront selon toute probabilité différentes pour les tomes I et II entrés anciennement et les tomes III et IV d'acquisition récente. Je serais d'avis de ne pas les réunir. Le lecteur, averti par le catalogue, saura qu'il doit indiquer quatre numéros s'il a besoin de l'édition tout entière, et l'employé ne fera aucune erreur.

D'autre part, il peut arriver, si l'on modifiait les cotes, que l'on n'ait pas deux autres volumes nouveaux pour prendre la place des volumes déplacés, et la lacune résultant de la modification des cotes me paraît plus grave que le fait de deux tomes séparés.

En terminant, je voudrais encore dire une chose, c'est que le système de placement des incunables que je vous propose est appliqué actuellement dans trois bibliothèques au moins, celle de l'Université de Liège, celle du Musée-Bibliothèque de Namur, celle de l'Institut Catholique de Paris.

Si son application s'étendait à d'autres bibliothèques, ce serait, il me semble, à l'avantage des lecteurs. Ceux-ci, en effet, ne peuvent pas toujours connaître la façon dont sont cotés les volumes dans les bibliothèques où ils sont amenés par leurs recherches à travailler. Ils passent un temps plus ou moins long et aussi plus ou moins précieux, lorsque les instants leur sont mesurés, à se familiariser avec le système de cote des volumes. Si l'on pouvait, dans les bibliothèques, et autant que cela est possible, adopter une même méthode, ce serait tout profit, je crois, pour le travailleur.

M.-Louis POLAIN.

INVENTAIRE DES LIVRES RARES OU CURIEUX D'UNE BIBLIOTHÈQUE (1)

Les bibliothèques doivent offrir aux travailleurs des instruments d'étude aussi variés, aussi modernes, que le permet l'état, généralement médiocre, de leurs crédits; le temps est heureusement passé où le parfait bibliothécaire, gardien attentif de son poudreux dépôt, veillait jalousement à décourager les audaces du profane qui en tentait l'accès.

La réaction, pourtant, n'a-t-elle point passé le but et, sous couleur de n'en pas faire de simples musées et des musées fermés, est-il désirable, est-il permis de bannir des bibliothèques tout ce qui, au premier abord, ne paraît plus correspondre à nos goûts utilitaires? Une telle conception peut se défendre aux États-Unis ou en Nouvelle Zélande; en France, il n'en est pas ainsi. Plus heureux que ces peuples sans passé, nous possédons dans nos bibliothèques de Paris ou de province des richesses bibliographiques, patiemment accumulées depuis des siècles; ce sont nos titres de noblesse intellectuelle, d'une noblesse qui remonte à l'origine de notre histoire; nous n'avons pas le droit de les laisser périr. A d'autres égards, ces vénérables documents méritent notre respect; si personne n'oserait soutenir l'absurde idée de fermer le musée du Louvre, peut-on oublier que ces vieux livres, ces manuscrits enluminés, ces ouvrages à gravures, sont souvent d'un incomparable intérêt artistique? Enfin, du simple point de vue mercantile, le fonds ancien des bibliothèques représente, au cours actuel de la livre, une valeur marchande bien digne de quelque considération.

Pas plus que nous ne saurions admettre désormais un bibliothécaire vivant en dehors du mouvement intellectuel contemporain, pas plus nous ne l'approuverions de négliger les livres anciens dont il a la garde, sous prétexte qu'ils sentent la poussière; nous lui demanderons

1. Cette communication fait suite à l'article excellent de mon confrère et ami M. Amédée Boinet (*Bulletin de l'A. B. F.* 1921), avec qui je crois être en complet accord.

même de secouer parfois cette poussière et de rechercher si elle ne recouvre vraiment rien de précieux.

Le résultat de telles enquêtes est assuré d'avance. Si toutes les bibliothèques de province ne possèdent pas des trésors comparables à ceux de Besançon, Aix-en-Provence, Grenoble, Dijon, Nancy — et je crois pouvoir, sans forfanterie, ajouter Versailles à cette liste — toutes réservent, à qui veut se donner la peine de les chercher, d'agréables surprises : héritières des anciennes bibliothèques monastiques, elles possèdent toutes des manuscrits, des incunables; souvent, elles se sont enrichies de collections formées par un de ces patients bibliophiles de province qui ont sauvé tant de beaux livres de la destruction; parfois même, un heureux hasard les a mises en possession de pièces rares qu'on pourrait être surpris d'y trouver : irait-on chercher à Bourges ou à Périgueux toute une série de livres aux armes de Marie-Antoinette ou de la Du Barry, provenant du dépôt littéraire de Versailles, et qui complètent l'importante collection, de même origine, conservée à la Bibliothèque de cette dernière ville? Il est permis de penser que de telles découvertes sont encore possibles; en tout cas, même dans les bibliothèques où les conservateurs ont eu déjà la prudence de constituer une réserve, il importe de dresser de cette réserve un inventaire même sommaire, qui en rende l'étude facile et rapide et la conservation plus sûre.

Le travail est donc double : de recherche, d'inventaire; et il a comme fin : la conservation.

I. — LA RECHERCHE

La recherche doit être complète. Certes, le bibliothécaire essaierait vainement de justifier l'admiration du visiteur naïf qui, ayant parcouru sous sa conduite d'innombrables salles bondées de livres, s'écrie : « Eh, quoi ? Monsieur, vous avez lu tout cela ? » Mais il est de son devoir d'ouvrir, au moins une fois dans sa vie, chacun des livres dont il a la garde; nous n'insisterons pas sur tout ce que lui apprendra cette inspection, si rapide qu'on la suppose; pour peu qu'il ait de cette curiosité d'esprit indispensable à sa profession, le maniement de tant de livres aura sur sa formation bibliographique un effet qu'il ne soupçonne peut-être pas, mais dont le public sera, un jour ou l'autre, appelé à bénéficier. A nous en tenir à notre point de vue très spécial, nous estimons que cette pratique des livres est indispensable pour compléter les notions acquises sur les bancs de l'École des Chartes ou dans les

manuels spéciaux, pour former le goût et permettre d'acquérir le sens subtil de l'amateur de livres rares.

Est-il possible d'ajouter ce travail à tant d'autres ? — Nous le croyons, s'il est vrai qu'il peut être entrepris à moments perdus, interrompu si d'autres besognes pressent, bref servir de délassement à nos ordinaires occupations, absorbantes et austères ; j'ajoute que, vue de loin, cette inspection générale de nos bibliothèques paraît plus redoutable qu'elle ne l'est réellement ; si les débuts sont assez lents, on a vite fait ses écoles et appris à distinguer du premier coup d'œil un livre intéressant, au milieu de tout un fatras inutile.

Quels volumes cet examen doit-il séparer de la masse ? — Il est difficile de poser à ce sujet des règles absolues ; à Versailles, en dehors des manuscrits et des incunables, classés à part, la réserve ancienne est constituée presque exclusivement de livres reliés en maroquin plein : il est vrai qu'il y en a plus de 12.000 ; d'autres bibliothèques, moins riches, pourront se montrer moins sévères.

En tout cas, que l'on doive tous les placer ou non dans une « réserve séparée », il est bon de noter au passage tous les livres présentant quelque particularité digne d'attention, par exemple : les livres à reliure armoriée ou ornée, les livres renfermant des estampes, portant un *ex-libris* intéressant, une dédicace autographe, ou contenant une partie manuscrite ; les exemplaires sur grand papier ou sur papier de luxe ; les ouvrages à petit tirage ; tous les ouvrages antérieurs à 1550 et tous les gothiques ; les impressions locales au moins antérieures à 1800 ; encore une fois, une telle liste n'est pas et ne peut être limitative.

II. — L'INVENTAIRE

Si sa recherche n'a pas été vaine, le bibliothécaire, perché sur son échelle, doit se borner à quelques notes hâtives et presque sténographiques : cote de l'ouvrage, particularités remarquables qu'il semble présenter. Il convient de reprendre, dans la paix du cabinet, cet examen rapide, et si, revu avec soin, le livre paraît digne des honneurs de la réserve, de rédiger sa fiche signalétique ; elle gagnera à être faite en double exemplaire, l'un restant dans un dossier, l'autre pouvant être collé sur carton et placé dans le rang, à la place du volume retiré. Cette fiche devra comporter la description bibliographique complète du livre, établie, pour les ouvrages anciens, selon les règles adoptées pour les catalogues d'incunables ; une seconde partie indiquera les diverses parti-

eularités de l'exemplaire : nature et état de la reliure, armoiries, *ex-libris* gravés ou manuscrits, marques du dépôt littéraire ; gravures en double état, etc., sans omettre les défauts, feuillets arrachés, planches hors-texte absentes ou tachées, etc.

Nous conseillons de relever, au moyen de frottis, les armoiries et même les plats et les dos des reliures les plus intéressantes. Comme l'épaisseur et les dimensions des fiches employées ne permettent pas d'y porter directement les frottis et qu'au surplus certaines armoiries se rencontrent à de nombreux exemplaires dans la même bibliothèque, voici à quel parti nous nous sommes arrêté dans un travail de ce genre : chaque fois que se présentait un fer d'armoirie non encore rencontré, nous en prenions l'empreinte sur une feuille distincte, de papier mince, auquel nous affectons un numéro d'ordre; ce numéro était reporté sur la fiche descriptive : l'indication « armoiries n° 43 », par exemple, se rapportait à un certain type d'armoiries royales, dont le frottis se trouvait sur la feuille n° 43, etc. Toutes ces feuilles, du reste, étaient classées, non suivant leurs numéros d'ordre, mais par catégories d'armoiries : armes du Roi, du Dauphin, des princes du sang, des princesses, armes ecclésiastiques, armes de particuliers (dans l'ordre alphabétique), etc. Il était ainsi très facile de retrouver à quel type d'armoiries déjà relevées et pourvues d'un numéro d'ordre se rapportait chacune des reliures qui passaient sous nos yeux; s'il s'en présentait une d'un type nouveau, il suffisait d'en prendre un frottis, de lui affecter le premier numéro d'ordre à prendre et de le classer dans la série des armoiries similaires.

Toujours à propos des reliures, notons une particularité importante : quelques-unes nous sont arrivées signées, ou portant encore sur la garde l'étiquette du relieur; ces exemplaires privilégiés doivent être étudiés avec le plus grand soin; ainsi, il y a intérêt à prendre la photographie ou tout au moins le frottis, non seulement des armoiries, mais de tous les ornements que peuvent présenter les plats, le dos ou les gardes; ces ornements, se retrouvant sur d'autres reliures non signées, permettront d'en identifier l'auteur.

III. — LA CONSERVATION

Ainsi retrouvés et décrits, les livres rares que renferme notre bibliothèque méritent un traitement de faveur.

Une question se pose : y a-t-il lieu de les réunir en une « réserve »

séparée, ou se contentera-t-on d'en avoir dressé la fiche signalétique qui permet de les retrouver aisément ?

Nous penchons pour la première solution ? L'argument que l'on oppose à la constitution d'une « réserve » est, il faut l'avouer, assez spécieux : à grouper ainsi tous ses trésors, ne va-t-on pas tenter les voleurs ? Et ne risque-t-on pas, si un incendie se déclare, de perdre d'un coup tout ce que la Bibliothèque possède de plus précieux ? A les bien peser, ces objections ne nous semblent pas convaincantes ; les précautions contre le vol et l'incendie sont plus faciles et plus sûres, si les livres rares, au lieu d'être éparpillés aux quatre coins du dépôt, sont réunis dans une salle bien surveillée et, en cas de sinistre, d'un déménagement aisé. Les beaux volumes, ainsi mis à l'abri, peuvent être l'objet de soins spéciaux : nettoyages et récolements plus fréquents, éclairage chichement mesuré ; surtout ils échappent aux manipulations d'employés ignorant leur valeur ; s'ils sont demandés en lecture, la place de choix qu'ils occupent suffit à les signaler à l'attention du personnel qui saura faire, en en donnant communication, les recommandations nécessaires.

Bien entendu, il n'y a pas d'inconvénients à constituer deux réserves distinctes, l'une pour les livres anciens, l'autre pour les modernes.

Comme on l'a vu, nous ne sommes pas ennemi de nettoyages fréquents des livres les plus précieux ; sans parler de ce que l'hygiène gagne à la destruction des poussières, nous voyons dans celles-ci de redoutables ennemis de la conservation des livres, pour peu que le climat soit humide : les moisissures, les champignons y trouvent alors le meilleur terrain de culture. Il va de soi que le nettoyage devra être confié à un employé particulièrement soigneux ; les livres pourront être battus, mais sans brutalité, les tranches hrossées doucement, les plats essuyés d'un chiffon de laine ou d'une peau de chamois. Signalons que ce dernier procédé doit être évité, quand une légère trace de moisissure, un simple chancis, apparaît sur le cuir : on risquerait d'écraser les champignons et de les faire pénétrer dans les pores de la peau ; les maroquiniers emploient un procédé énergique qui nous a réussi sur les peaux dures, chagrin ou maroquin : c'est de frotter vigoureusement le cuir avec une brosse à habits, puis d'y passer le chiffon de laine.

Le nettoyage par le vide, employé avec prudence, donne, paraît-il, de bons résultats ; mais nous n'en avons pas fait personnellement l'expérience.

Contre la lumière, les mesures de défense ne doivent pas être

moindres ; on sait son action funeste sur les reliures et les papiers : la salle de la « réserve » devra être munie d'épais rideaux molletonnés, et les reliures les plus précieuses placées dans des étuis de carton qui, de plus, les protégeront contre les éraflures.

En revanche, l'aération sera aussi active que possible, pour chasser l'humidité.

Telles sont les précautions que l'on se trouvera bien de prendre pour protéger nos ouvrages les plus précieux ; elles ne paraîtront pas exagérées à quiconque aura éprouvé, fût-ce à de rares occasions, la joie de feuilleter un beau livre.

Ch. HIRSCHAUER,
*Conservateur de la Bibliothèque
de la Ville de Versailles.*

VI

LA PROTECTION DES RICHESSES D'ART DES BIBLIOTHÈQUES

Mesures indispensables à prendre

Dans beaucoup de bibliothèques publiques, on n'a pas, jusqu'à présent, pris toutes les mesures indispensables pour préserver les richesses d'art du Livre : manuscrits à peintures, reliures, livres à gravures, etc. Nous croyons devoir présenter ici quelques observations à ce sujet, avec l'espoir qu'elles seront prises en considération. Pour certains établissements, il est grand temps d'agir!

Il est d'abord une chose essentielle, c'est la constitution d'une *réserve*, comprenant tous les volumes rares par leur contenu ou leur reliure. Ces livres devraient être, autant que possible, renfermés dans des armoires pleines ou vitrées, à l'abri de la poussière, et pour les plus précieux dans des coffres-forts. Un assez grand nombre de bibliothèques ont déjà une réserve; mais, assez souvent, elle est loin de contenir tous les volumes qui méritent d'y figurer et il y a lieu d'effectuer une révision sérieuse.

D'autre part, dans les bibliothèques où la réserve n'existe pas encore, — et c'est malheureusement le cas pour des dépôts d'une grande richesse, — il importe de l'organiser au plus tôt. C'est là un devoir *impératif* auquel tous les bibliothécaires doivent obéir. Il n'est pas admissible, par exemple, qu'un livre à gravures d'une grande rareté, ou une reliure de prix, reste sur les rayons, pour ainsi dire perdue au milieu des autres livres et sans protection particulière.

La constitution d'une réserve offre, en outre, deux sortes de garanties ou d'avantages matériels : en cas d'incendie, il sera facile de sauver tout ou partie des livres rares, puisqu'ils seront réunis dans une ou plusieurs salles spéciales; d'autre part, au point de vue de l'assurance, on pourra établir avec quelque précision la valeur des richesses de la bibliothèque, ce qui est fort difficile, sinon impossible, quand les volumes sont disséminés sur tous les rayons du dépôt.

Un autre point important sur lequel l'attention des membres du Congrès des Bibliothécaires et des Bibliophiles a été spécialement attirée, est le danger que font courir aux livres manuscrits et imprimés, aux reliures, aux autographes et autres documents, les expositions organisées à titre *permanent* dans certaines bibliothèques (un vœu a été déposé à ce sujet par MM. Paris et Pol Neveux).

Il est reconnu aujourd'hui, — mais malheureusement trop tard dans bien des cas, — que les expositions permanentes sont absolument néfastes, et nous pourrions personnellement citer dans des collections publiques des miniatures, sinon perdues, du moins lamentablement ternies et salies par suite d'un séjour prolongé dans des vitrines. Heureusement, en France, une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 27 février 1922, a formellement interdit les expositions permanentes et recommandé par contre les expositions *temporaires*, si utiles à l'instruction générale du public et dont les savants et les spécialistes retirent aussi un grand profit.

En ce qui concerne les manuscrits à peintures, les bibliothécaires doivent veiller à ce qu'ils soient maniés avec soin et respect, et les autorisations ne doivent être données qu'avec circonspection. Il arrive assez souvent que, même des personnes appréciant les beaux livres les feuilletent sans prendre toutes les précautions désirables. Il ne faut pas craindre de leur faire des observations.

Un autre danger que courent les manuscrits à peintures, c'est la manipulation par les photographes. On doit s'efforcer d'obtenir les crédits nécessaires pour créer des fonds de clichés reproduisant les plus belles miniatures des bibliothèques (1). Il y a des manuscrits d'une très grande valeur qu'on ne devrait plus laisser photographier, soit par les amateurs ou les érudits, soit par les professionnels. Dans certaines villes, des photographes de profession pourraient prendre ce travail à leur charge et ils en retireraient certainement un bénéfice appréciable.

Enfin, il ne faut pas oublier que la multiplication des reproductions de manuscrits offre cet avantage, qu'en cas de sinistre ou de vol, on a des documents permettant de suppléer, dans une certaine mesure, aux originaux.

La consultation des livres imprimés d'une certaine valeur, et surtout de ceux qui contiennent des gravures, doit être également très surveillée.

1. Les bibliothèques pourraient, dans certains cas, exploiter elles-mêmes les fonds de clichés et en retirer ainsi des avantages pécuniaires,

Il faut aussi donner des instructions pour que les gravures ne soient pas maculées par des cachets de trop grande dimension. Dans certains dépôts, on a apposé les cachets en plein milieu (1). Il faut adopter des cachets discrets, qu'on appliquera seulement sur le bord de la gravure. Les cachets apposés au verso des gravures ne donnent pas de garanties suffisantes. On peut les faire disparaître facilement.

Pour ce qui regarde les reliures d'art, il y a certaines mesures de sauvegarde à adopter. Bien entendu, il faut tout d'abord ne pas serrer les volumes sur les rayons, mais on ne saurait trop recommander surtout de protéger les plats, soit par de la toile forte, soit par des cartons, soit enfin par des étuis. Combien de fois avons-nous vu sur les rayons des reliures d'un certain prix présentant de nombreuses éraflures occasionnées par le frottement avec les livres voisins et la remise en place trop brusque de ces derniers ! Cette protection des reliures est encore commandée par ce fait que la lumière agit, comme on sait, d'une façon très nuisible sur certaines catégories de reliures, notamment celles en maroquin, et il n'est pas rare de rencontrer dans les bibliothèques des exemples frappants de décoloration de la peau, soit pour les plats entiers, soit pour une partie seulement (celle qui dépasse la hauteur des volumes voisins).

Pour les reliures d'art, qui ont le plus souvent un dos richement orné, nous recommandons de faire disparaître les étiquettes qui font souvent un si vilain effet par leurs dimensions exagérées. Cela permettrait, en outre, de donner en reproduction le dos de la reliure, ce à quoi l'on renonce souvent à cause de la grandeur des étiquettes.

Les expositions permanentes de reliures peuvent être jusqu'à un certain point autorisées, mais à condition que celles-ci soient placées dans des vitrines hermétiquement fermées, ne laissant pas passer la poussière et couvertes de rideaux épais ou de cartons qui empêchent toute action de la lumière. Il faut nettoyer de temps à autre les vitrines, essuyer les reliures avec un linge très doux (en laine, par exemple) et même au besoin appliquer sur ces dernières, avec de l'ouate, un peu de colle de pâte, pour les nettoyer. Enfin, il y aura lieu, quand les crédits le permettront, de faire restaurer discrètement les reliures qui en ont le plus besoin, mais à la seule condition que ces travaux soient confiés à des spécialistes ayant fait leurs preuves. On a autrefois restauré des reliures sans aucun discernement, et plus d'une fois on a commis de

1. Le fait se constate aussi parfois pour les miniatures, comme on a pu s'en rendre compte à l'Exposition du Livre français au Pavillon de Marsan.

véritables actes de vandalisme. On doit se contenter de panser les blessures les plus apparentes.

Pour résumer, nous pensons que dans chaque pays, les pouvoirs publics devraient édicter des règles formelles concernant la protection des richesses d'art des bibliothèques, qui, dans bien des cas, sont laissées beaucoup trop à l'abandon. Tout bibliothécaire doit être un bibliophile averti, veiller jalousement sur les trésors qui lui sont confiés et s'efforcer de conserver intact, ou au moins tel qu'il l'a trouvé, le patrimoine artistique que les générations précédentes lui ont transmis.

A. BOINET.

Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

VII

INVENTAIRE DES RICHESSES D'ART DES BIBLIOTHÈQUES

Je propose que le Congrès international des Bibliothécaires et des Bibliophiles, réuni à Paris du 3 au 9 avril 1923, émette le vœu que soit constituée, dans chaque pays, une commission chargée de dresser un vaste répertoire national, où seraient inventoriées, dans *un ordre méthodique*, les richesses d'art de toutes les bibliothèques publiques et privées des différents pays.

Ce répertoire serait dressé :

1° Au moyen de dépouillements des différentes monographies déjà existantes; la commission s'étant assurée auparavant que les renseignements contenus dans ces monographies sont toujours exacts.

2° Au moyen d'enquêtes, de questionnaires envoyés aux différents bibliothécaires ou possesseurs de bibliothèques, en insistant personnellement auprès d'eux pour qu'ils fournissent, et dans le plus bref délai possible, les renseignements demandés.

La commission s'efforcera, par les moyens qu'elle jugerait convenables, de se procurer les fonds nécessaires à l'impression de ce répertoire.

En attendant qu'elle les ait trouvés, le répertoire français ainsi dressé serait conservé, à l'état de manuscrit, aux archives du Sous-Secrétariat des Beaux Arts (à Paris, rue de Valois) où il serait à la disposition des travailleurs.

Paul LESOURD,
Archiviste paléographe.

VIII

L'INVENTAIRE DES PÉRIODIQUES SCIENTIFIQUES DES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

Etat actuel (1)

C'est dans le courant de l'année 1916, c'est-à-dire en pleine période de guerre, que l'Académie des Sciences, préoccupée de faciliter la recherche scientifique sous toutes ses formes, décida, sur la proposition de M. Lacroix, de prendre l'initiative d'un Inventaire de tous les périodiques scientifiques (Sciences et applications des sciences), qui se trouvaient dans les bibliothèques de Paris. Dans la lettre qu'adressèrent à celles-ci MM. les Secrétaires perpétuels, ils leur exposaient leur projet et leur demandaient un concours qui devait consister tout d'abord à envoyer à l'Académie des exemplaires du catalogue imprimé de leurs périodiques, lorsqu'il en existait un, ou, dans le cas contraire, à lui fournir une copie du catalogue manuscrit et à permettre aux envoyés de l'Académie de prendre copie sur place des registres ou des fiches.

Contrarié par des circonstances sur lesquelles il est inutile d'insister, telles que la fermeture momentanée de certaines bibliothèques, l'absence, dans plusieurs autres, du personnel mobilisé, le projet n'entra vraiment dans la voie de la réalisation qu'en 1919. Au cours de cette année, l'Académie put communiquer aux bibliothèques qui avaient accepté de collaborer à l'œuvre commune, les feuillets dactylographiés d'un Inventaire provisoire, où les renseignements fournis par soixante bibliothèques se trouvaient condensés sous forme de à peu près dix mille notices, donnant, à la suite du titre de chaque périodique, l'indication des bibliothèques qui le possédaient en totalité ou en partie.

1. Voici le titre du premier fascicule publié :

Académie des Sciences de l'Institut de France. Inventaire des périodiques scientifiques des bibliothèques de Paris, dressé sous la direction de M. Alfred Lacroix, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, par M. Léon Bultingore, avec la collaboration des bibliothécaires de Paris et le concours de M. Ad. Richard. Fascicule I [A-Ch]. Paris, Masson et C^e, 1924, in-8, XV-320 p. à 2 col.

[Le fascicule II (Ch-M) paraîtra à la fin de l'année 1924.]

Cet inventaire provisoire qui, de l'aveu des bibliothécaires qui ont été amenés à en faire usage, a rendu souvent de précieux services, ne constituait, bien entendu, qu'une première étape dans la poursuite du but qu'on s'était proposé d'atteindre.

Le dépouillement n'avait porté, en effet, que sur une partie seulement des bibliothèques; quelques-unes, et non des moins importantes, n'avaient pas encore apporté leur contribution; de plusieurs autres, on ne connaissait que les périodiques portés sur un catalogue imprimé dont la publication remontait parfois à une date relativement ancienne. La Bibliothèque Nationale, elle-même, ne figurait sur l'inventaire qu'avec ses périodiques étrangers, les seuls pour lesquels elle a publié un catalogue.

D'autre part, en donnant dans l'ordre alphabétique les titres des périodiques fournis par des bibliothèques qui ne s'étaient pas appuyées pour les établir sur les mêmes principes, l'Inventaire provisoire avait été amené assez fréquemment à présenter sous des titres différents des périodiques absolument identiques.

C'est qu'en effet, comme l'avait déjà noté en 1912, la Commission chargée par le Comité de l'Association des Bibliothécaires français de constater les « Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris », la façon dont sont rédigées et classées les fiches de périodiques est loin d'être partout la même. Si certaines bibliothèques, comme la Bibliothèque Nationale, appliquent la règle qui a été adoptée pour l'*Inventaire imprimé*, de classer tous les numéros d'un périodique sous son titre le plus ancien, avec renvoi à ce titre primitif pour les titres postérieurs, d'autres, au contraire, considèrent comme le plus important le titre le plus récent, ou classent séparément chaque série distincte. Il est des bibliothèques qui, obligées de continuer des errements anciens, ne tiennent compte, dans l'ordre alphabétique, que des substantifs, ou n'y font entrer les adjectifs que lorsque ceux-ci ne se trouvent pas en tête du titre. Plusieurs inscrivent les périodiques au nom de la société ou du corps dont elles émanent; quelques-unes enfin abrègent les titres, ou, s'ils sont rédigés dans une langue étrangère, les traduisent, sans le faire toujours d'une façon exacte et uniforme.

La diversité est plus grande encore pour les publications officielles, aux titres parfois interminables, que chacun classe, suivant ses préférences, au nom du Ministère, de la Direction, de la Section, de la Commission, etc., quand ce n'est pas au nom du pays ou de la ville.

Notons enfin que beaucoup de bibliothèques ne possèdent que des

numéros isolés ou des séries particulières d'un périodique ayant changé de nom, et qu'on ne saurait leur reprocher de les avoir inscrits sous le titre des seules séries qu'elles possédaient.

La première tâche qui s'imposait était donc de reprendre les renseignements fournis sur chaque périodique par chaque bibliothèque et de porter ces renseignements sous des titres dont on aurait vérifié l'exactitude, soit en compulsant les périodiques eux-mêmes, soit en se servant des répertoires bibliographiques les plus universellement estimés. Nous ne pouvons citer ici toutes les bibliographies, ni tous les catalogues de bibliothèques auxquels on dut avoir recours. Qu'il nous suffise de mentionner les services rendus par les bibliographies de Lasteyrie et de Deniker (puis Descharmes) et les catalogues de périodiques de la Bibliothèque Nationale, de l'Université de Paris et des Universités de province, sans oublier le *Catalogue of Scientific Serials* de Scudder, le catalogue de Bolton, celui, plus récent, de la Royal Society, et enfin, dans un domaine plus spécial, l'*Index Catalogue* du Surgeon Office de Washington.

Restaient les périodiques dont les titres, communiqués en vue de l'Inventaire, n'étaient pas identiques à ceux qu'énoncent les répertoires bibliographiques. Pour ceux-ci, il importait de consulter les bibliothécaires qui les avaient fournis et de leur demander de revoir ces titres afin de pouvoir en affirmer l'authenticité.

Il ne s'agissait pas seulement de fusionner les renseignements fournis précédemment et dont on avait fait état dans l'Inventaire provisoire, il importait également de tenir compte des renseignements qu'apportaient journellement les bibliothèques qui jusqu'alors n'avaient pas donné leur concours ou ne l'avaient donné que partiellement. Nous ferons comprendre l'importance du travail qui s'imposait, en disant que le nombre des bibliothèques adhérentes, qui n'était que de 60 au moment de l'établissement de l'Inventaire provisoire en 1919, devait, à la fin de 1921, dépasser le chiffre de 100, et celui des périodiques distincts s'élever de 10.000 à plus de 17.000.

C'est à l'accomplissement de cette triple tâche que furent consacrées les années 1920 et 1921.

Au commencement de l'année 1922, le travail était assez avancé pour qu'on pût songer à faire imprimer les premières feuilles de l'Inventaire, qui énumèrent, dans l'ordre alphabétique, les périodiques dont le titre le plus ancien commence par la lettre A.

Les 10 premières feuilles portant sur 2.832 périodiques furent assez

rapidement imprimées et on put en distribuer les épreuves entre un certain nombre de bibliothèques qui avaient manifesté le désir de les recevoir, afin de constater si les renseignements portés sur l'Inventaire étaient exacts et complets en ce qui les concernait.

La correction des épreuves ne pouvait être que très lente, tant à cause des difficultés que présente le contrôle de renseignements venus de sources aussi diverses, que de l'obligation où l'on était de remanier la composition chaque fois que l'on s'apercevait qu'un périodique important avait été omis, ou que l'énonciation d'un autre constituait une erreur ou un double emploi. Notons aussi les difficultés de composition d'un texte où figurent les langues de tous les pays civilisés. La nécessité de marquer un temps d'arrêt après la dixième feuille vint enfin de l'obligation où l'on était d'attendre que la Bibliothèque Nationale, dont la contribution est, comme on peut le supposer, d'une importance exceptionnelle, pût fournir, sur les ressources qu'elle possède, des renseignements de plus en plus complets.

Hâtons-nous d'ajouter, pour dresser le bilan exact de l'effort accompli jusqu'à ce jour, que l'Inventaire virtuellement terminé, mais non mis au point pour l'impression, énumérant près de 17.000 titres de périodiques, se trouve dans les cartons de l'Académie des Sciences. Quoique aucune notification officielle n'en ait fait connaître l'existence et n'en ait préconisé l'emploi, cet Inventaire manuscrit rend déjà quelques-uns des services qu'on est en droit d'attendre de l'Inventaire imprimé. Il permet de répondre avec une précision suffisante à ceux qui s'adressent à l'Académie pour avoir des renseignements, et les dispense de faire le tour des bibliothèques de Paris pour savoir où se trouve le périodique qui les intéresse.

Concurremment avec la mise au point des fiches pour l'impression, on prépare une table géographique, où seront indiquées, pour chaque localité ou région, les Académies, Administrations, Écoles, Institutions, Sociétés, etc..., dont l'Inventaire énumère les publications, avec renvoi au numéro d'ordre de ces publications. En même temps qu'elle donnera une satisfaction partielle à ceux qui estiment qu'il aurait été préférable de grouper ensemble les publications d'un même Corps, cette table facilitera les recherches des travailleurs intellectuels qui, bien souvent, lorsqu'ils ont à compiler les travaux d'une Société ou d'un Institut, ignorent s'il s'agit d'Annales, de Bulletins, de Mémoires ou d'autres genres de publications.

On a décidé enfin, de faire suivre la table géographique par une

table des matières, où seront groupées sous des rubriques distinctes les publications périodiques qui se rapportent à une spécialité déterminée.

Il n'est pas possible encore de fixer la date exacte à laquelle l'Inventaire complètement terminé pourra être mis à la disposition du public.

Une chose cependant peut être affirmée dès maintenant, c'est que la préparation et l'impression des quarante ou cinquante dernières feuilles, qui vont de B à Z, n'exigeront pas les mêmes délais que celles des premières feuilles. Il faut en effet tenir compte du fait que les difficultés et les chances d'erreur iront en diminuant à mesure qu'on approchera de la fin du travail, à cause de la précaution qui a été prise de préparer, en les multipliant, les fiches de renvoi pour tous les périodiques énumérés dans l'Inventaire et pour ceux en particulier dont la notice principale a déjà été imprimée. Comme il ne semble pas possible toutefois de livrer à l'impression plus d'une feuille par semaine et que d'autre part les travaux sont forcément ralentis pendant la période des vacances durant laquelle les collaborations les plus précieuses peuvent faire défaut, on ne peut guère assigner à la fin de l'impression une date antérieure aux derniers mois de 1925.

La mise en distribution des feuilles de l'Inventaire au fur et à mesure de leur impression entre tous les souscripteurs, qui avait d'abord été envisagée, ne semble pas être d'une réalisation pratique, et on attendra le tirage de la vingtième feuille pour faire paraître un premier volume qui donnera des indications sur six mille périodiques environ. Par analogie avec ce qu'a fait la Bibliothèque Nationale pour son Catalogue d'imprimés, on arrivera ainsi à mettre à la disposition du public des renseignements exacts sur les périodiques, dans l'ordre où ils figurent sur la liste alphabétique.

Faut-il exprimer ici le regret qu'une collaboration encore plus active de toutes les bibliothèques de Paris sans exception n'ait pas permis à l'Inventaire d'être ce que certains auraient désiré qu'il fût, c'est-à-dire le catalogue absolument complet, au moins jusqu'à ce jour, des périodiques de toutes les bibliothèques de Paris, assez exact dans ses moindres détails pour dispenser chaque bibliothèque de faire les frais d'un catalogue particulier ?

Nous avons déjà dit quelles difficultés avait apportées à la fusion des différents catalogues le fait qu'ils étaient loin d'être tous conçus d'après les mêmes principes, et nous pouvons ajouter, qu'en certains cas, une difficulté cette fois insurmontable a été de se trouver en face

de catalogues incomplets ou presque inexistants. Nous savons trop, pour faire grief aux bibliothécaires de cet état de chose heureusement exceptionnel, quelles sont les multiples tâches, auxquelles doit se consacrer le personnel parfois trop réduit d'une bibliothèque, s'il veut faire face à tous les besoins et à toutes les demandes. Nous savons aussi que pour les bibliothèques de Sociétés, si intéressantes pourtant par leur caractère de spécialisation, la conservation de la bibliothèque n'est souvent qu'une fonction supplémentaire qu'assume (parfois sans rétribution) le membre de la Société ou l'employé chargé déjà du secrétariat ou d'autres affaires. Comment s'étonner que dans ces bibliothèques, où l'on s'est borné depuis fort longtemps à renvoyer, sans en prendre note, les périodiques reçus avec plus ou moins de régularité, sur les rayons où se trouvaient déjà les périodiques de même origine, le récolement exact de ce qu'on possède devienne au bout d'un certain nombre d'années une tâche devant laquelle le plus courageux recule ?

On peut du moins exprimer l'espoir que, dès que l'Inventaire aura été mis en service, les bibliothécaires, et au besoin les travailleurs eux-mêmes, s'attacheraient à rechercher si, dans les fonds non encore inventoriés ou inventoriés trop sommairement, il ne se rencontrerait pas des périodiques dont l'Inventaire n'aurait pas fait état, ou des portions de périodiques qui complèteraient heureusement celles qui ont déjà été signalées.

L'Académie des Sciences, dont l'initiative aura eu ce résultat indirect de susciter dans toutes les bibliothèques un intérêt plus grand pour les collections de périodiques et de les encourager à en faire des relevés plus complets et plus exacts, a déjà pris la décision d'accueillir les renseignements complémentaires qu'on voudra bien lui envoyer, et de publier des suppléments indiquant où se trouvent les collections ou parties de collections qui comblent les lacunes de l'Inventaire actuel.

L. BULTINGAIRE

Bibliothécaire de l'Université de Paris.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La question des échanges internationaux de publications entre les États, leurs établissements publics et leurs ressortissants, n'est pas une question qui soit encore à régler en principe. Ces échanges de publications s'effectuent depuis longtemps déjà, et ils ont même été réglés par plusieurs conventions internationales. A la base de cette réglementation se trouvent deux conventions signées à Bruxelles, à savoir : 1^o Convention concernant les échanges internationaux pour les documents officiels et publications scientifiques et littéraires; 2^o Convention pour assurer l'échange direct du *Journal Officiel*, ainsi que des *Annales* et des *Documents Parlementaires*. Les dites conventions sont issues des conférences qui se sont tenues en avril 1883, à Bruxelles, et elles ont été ratifiées en mars 1886 par les Etats suivants : Belgique, Brésil, Espagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Portugal, Serbie, Suisse. Plus tard, d'autres Etats ont adhéré auxdites conventions, à savoir : Argentine, Chili, Uruguay, Paraguay, Pérou en 1889, Nouvelle-Galles du Sud en 1890, Pologne et Tchécoslovaquie en 1921. En vertu de ces conventions, les parties contractantes doivent échanger : 1^o des documents officiels, parlementaires et administratifs qui sont livrés à la publicité dans le lieu d'origine; 2^o les ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements.

A l'exception de la Suisse qui n'a pas adhéré à la seconde convention, les Etats signataires ont pris l'engagement d'échanger leur *Journal officiel*, ainsi que les *Annales* et les *Documents Parlementaires* livrés à la publicité.

Parmi les Etats qui n'ont pas adhéré auxdites conventions se trouvent : la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Pour recevoir les publications sus-mentionnées de ces derniers Etats, la Belgique a conclu des conventions particulières de même nature que les conventions précitées : 1^o avec la France en 1891, 2^o avec le Luxembourg en 1893 et 3^o avec les Pays-Bas en 1894. Vingt-quatre pays parti-

cipent officieusement aux échanges internationaux, bien que n'ayant pas adhéré auxdites conventions. Trente-quatre Etats ne participent d'aucune manière aux échanges. Tous les Etats américains sont liés par la convention panaméricaine relative à l'échange des publications, signée à Mexico le 28 janvier 1902. Ladite convention, d'ailleurs, concerne un nombre beaucoup plus grand de publications que les conventions précitées; car sont échangés, entre autres, les cartes géographiques générales et spéciales, les plans topographiques, etc.

D'après ce que nous venons de dire, il semblerait que la question des échanges internationaux fût définitivement résolue. Ce serait une erreur; il s'en faut, en effet, que les Etats signataires exécutent les conventions. En réalité, seuls les États-Unis d'Amérique remplissent scrupuleusement leurs engagements. Les autres Etats n'ont satisfait que partiellement à leurs obligations. Il s'agit donc maintenant de convaincre les Etats contractants de la nécessité de remplir leurs obligations.

Mais les motions d'un Congrès, dont la voix n'est que consultative, ne pourront être réalisées que si les gouvernements les soutiennent. Les motions que je propose au Congrès, en vue d'améliorer le fonctionnement des échanges internationaux, sont les suivantes :

1° Que le Comité exécutif du Congrès soit invité à demander au Ministère français des Affaires étrangères de proposer aux Etats signataires de la convention du 15 mars 1886, d'appliquer complètement les mesures qui y sont prévues;

2° Que le Congrès veuille bien décider que les Etats qui ont conclu avec la Belgique une convention particulière, soient invités, par voie administrative, à adhérer aux conventions du 15 mars 1886.

3° Que les autres Etats, soit qu'ils participent officieusement, soit qu'ils ne participent d'aucune façon aux échanges internationaux, soient invités, par voie administrative, à adhérer aux conventions du 15 mars 1886 et à remplir complètement les obligations qui y sont prévues.

Le mieux serait que le Ministère français des Affaires étrangères s'adressât auxdits Etats par l'intermédiaire de la Société des Nations, d'autant plus que la Commission de coopération intellectuelle a adopté, dans sa première session, tenue à Genève du 1^{er} au 5 août 1922, la résolution suivante :

« La Commission prie le Conseil d'attirer l'attention de l'Assemblée de la Société des Nations sur les conventions internationales relatives aux échanges internationaux, passées à Bruxelles le 15 mars 1886. La

coopération intellectuelle serait grandement aidée par l'extension de pareilles conventions. Il serait à désirer que les mesures qui y sont prévues reçoivent leur complète application, et qu'elles soient améliorées et étendues, notamment par l'octroi de la franchise postale et par l'extension à toutes les publications, même non officielles. »

Si l'on parvient à faire passer ces résolutions dans le domaine de l'application, un système définitif d'échanges internationaux de documents officiels et scientifiques sera établi.

Il est hors de doute que les grandes bibliothèques profiteraient beaucoup de ces échanges, qui contribueraient encore davantage à resserrer les liens existant déjà entre les différentes nations.

Zdenek TOBOLKA,
*Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale
de la République Tchécoslovaque, Directeur de
l'Ecole Nationale des Bibliothécaires de Prague.*

LA MOBILISATION DES BIBLIOTHÈQUES ET DES BIBLIOTHÉCAIRES EN TEMPS DE GUERRE

La guerre de 1914-1918 a montré la nécessité de comprendre et de préparer la mobilisation suivant une formule nouvelle et sur des bases beaucoup plus larges; à la doctrine de la nation appelée, dans tous ses éléments actifs, au service de la guerre sous ses aspects les plus divers, correspond la mobilisation de tous ces éléments, suivant leur capacité professionnelle, en vue du meilleur rendement. Sous l'empire des leçons de la Grande Guerre, il faut renoncer au principe, si fâcheusement appliqué en 1914, de la suspension de fait, pour cause de guerre, de toute l'activité nationale; on doit désormais affirmer la nécessité de maintenir en marche, malgré toutes les difficultés du moment et dans la plus large mesure possible, la totalité des services publics.

Il convient, d'autre part, d'envisager que, dans le cas d'une nouvelle guerre, n'importe quelle partie du territoire français serait exposée à être un théâtre d'hostilités.

Mobilisation des bibliothèques, qu'est-ce à dire? C'est considérer dans les collections d'une bibliothèque, trois groupes d'articles; désigner dès le temps de paix la composition de chacun d'eux; mettre en sûreté, dès l'état de menace de guerre, les articles uniques, irremplaçables, d'une valeur inestimable, ceux dont la destruction serait une perte irréparable; prendre les mêmes mesures, dès la déclaration de guerre, pour les articles qui, sans être aussi précieux que les précédents, présentent encore une valeur et un intérêt considérables; pour le reste, prévoir sa sauvegarde dans la plus large mesure et les meilleures conditions possibles.

Mobilisation des bibliothécaires, qu'est-ce à dire? Il s'agit de classer les bibliothécaires en trois groupes: mobilisables combattants, mobilisables non combattants, non mobilisables. Les bibliothécaires du deuxième groupe, laissés à la disposition de la Direction générale des bibliothèques, seraient avec leurs collègues du troisième groupe, mobi-

lisés au civil et chargés, là où il y a lieu, de tous travaux, opérations et missions qu'il convient.

Il ne s'agit pas ici, aujourd'hui, de préciser dans le détail cette double mobilisation (c'est l'affaire de l'administration, qui seule en a tous les éléments), mais seulement de poser un principe et de préconiser une mesure qui préviendra, en l'éventualité envisagée et dont nous sommes unanimes à souhaiter l'irréalisation, la répétition des faits regrettables dont nous avons été les témoins attristés au cours de la Grande Guerre.

ERN. COYECQUE,
*Inspecteur des Bibliothèques
de la Ville de Paris.*

DE LA RELIURE DES LIVRES D'USAGE

(Résumé de la communication)

Les prix élevés qu'atteignent aujourd'hui les reliures, obligent les bibliothécaires à supprimer toute recherche d'élégance pour les livres courants. Pas d'ornementation, un dos uni, sans fausses nervures, une couture faite sur galons ou rubans, et non sur ficelle, ce qui permet l'ouverture en grand du livre.

Il y a avantage à faire rogner les livres sur les trois tranches, l'ébarbage convenant mal aux mauvais papiers actuels.

Quant aux cuirs à employer, si le chagrin doit être seul adopté, pour les livres les plus consultés, on peut, pour ceux qui servent moins, prendre des basanes. Mais il faut faire attention à la couleur de ces basanes, qu'affectionnent les vers. Les noires, les racinées ou marbrées sont piquées avec une rapidité souvent déconcertante. Seule, la basane rouge semble être évitée par les vers; la brune et la verte résistent aussi, mais cette dernière passe de ton à la lumière.

Marcel GIRAUD-MANGIN,
Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Nantes.

DE LA PRÉSERVATION DES LIVRES RARES CONTRE LES INSECTES ET LES MOISSURES

Malgré les soins apportés au nettoyage des livres précieux placés dans des meubles vitrés, il arrive souvent qu'on ne puisse enrayer les ravages que causent les larves des *Anobiums*.

On a recommandé bien des mesures préservatrices contre ces insectes destructeurs. Un remède radical est de soumettre les volumes attaqués à des vapeurs de formol dans une armoire ou une caisse hermétiquement close, comme si on voulait les désinfecter. On sait, en effet, que le formol est un des antiseptiques les plus énergiques qui soient, mais son emploi demande beaucoup de précautions et nécessite une installation spéciale.

On peut obtenir des résultats aussi satisfaisants en se servant de *Trioxyméthylène*, sans avoir besoin de déranger de leurs places les livres à préserver.

Le *Trioxyméthylène* (CH^2O)ⁿ se trouve dans le commerce à l'état de poudre blanche facile à manier. On en met soit dans de petits cornets de papier qu'on laisse entr'ouverts, soit dans de petites boîtes en carton, sans couvercles, à raison d'environ 8 à 10 grammes par mètre carré de tablettes; on pose ces provisions derrière les livres, de distance en distance, et on tient le meuble fermé, comme à l'ordinaire.

Le *Trioxyméthylène*, qui est un polymère de l'aldéhyde formique ou formol, s'oxyde lentement à l'air, en dégageant de l'acide formique, de l'acide oxalique, du gaz carbonique et de l'eau. On renouvelle la provision lorsque la poudre a totalement disparu, ce qui demande plusieurs mois. Le pouvoir antiseptique du gaz ainsi dégagé est d'une vigueur exceptionnelle; sans que l'odeur soit désagréablement sensible au dehors, et sans qu'on ressente d'irritation à la gorge quand on ouvre les bibliothèques.

Bientôt, toutes les larves sont tuées et toute multiplication des *Anobiums* est arrêtée.

Le *Trioxyméthylène* n'est d'ailleurs pas seulement un insecticide

particulièrement efficace, il est aussi un anticryptogamique précieux, qui empêche la formation de moisissures sur les couvertures et les tranches des volumes, ainsi qu'il arrive presque toujours aux livres enfermés dans des vitrines.

Il suffit, en somme, de garnir les meubles-bibliothèques une fois par an de poudre de *Trioxyméthylène* pour assurer la bonne conservation des livres rares, à condition, naturellement, que le local soit à l'abri de l'humidité et du froid. Le dégagement d'acide formique est d'autant plus actif que la température est plus élevée.

M. GIRAUD-MANGIN,
Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Nantes

**LA DÉSINFECTION DES LIVRES
ET L'HYGIÈNE DES BIBLIOTHÈQUES
PAR LA « NÉBULISATION » ⁽¹⁾**

Ce problème et sa solution m'ont paru être du plus haut intérêt pour notre Congrès, aussi suis-je honoré d'avoir l'occasion de porter à la connaissance des intéressés l'état d'une question que ma profession m'a fait étudier parmi tant d'autres.

La « nébulisation » est un nouvel état de la matière décelé et provoqué par le regretté professeur L.-M. Nicolai, de l'Académie royale de Pavie. Ce nouvel état n'est encore qu'incomplètement connu, malgré que les grands laboratoires officiels du Conseil supérieur d'Hygiène, des Arts et Métiers et autres, aient fait de longues études sur la question. On pense néanmoins avec moi que la nébulisation est due à un phénomène d'électricité statique. Quoi qu'il en soit, si le principe est encore obscur, les résultats sont d'une netteté et d'une importance telle que les grands bactériologistes italiens Golgi et Belfanti, ainsi que l'Institut Pasteur, ont confirmé la valeur de la méthode du D^r L.-V. Nicolai. L'armée italienne l'a utilisée avec succès durant la guerre pour désinfecter les vêtements militaires sans les altérer.

Qu'entend-on enfin par nébulisation ? Eh bien, il s'agit de la formation, mécaniquement et physiquement, de brouillards secs, se répandant dans les moindres interstices, dans les moindres replis, dans les encoignures et au travers des corps poreux. Si ce brouillard, qui envahit tout, est provoqué par une solution antiseptique, telle que l'aldéhyde formique par exemple, les effets seront foudroyants pour les microbes et autres micro-organismes déposés ou fixés sur les reliures,

1. [Cette note, communiquée tardivement au Congrès, a été lue dans une des dernières séances de la 3^e section ; mais par son objet elle rentre dans le programme des questions relevant de la 1^{re} section.]

les tablettes, les parquets, les tentures, et cela sans produire aucun ravage, aucun effet destructeur des papiers, des couleurs, des étoffes.

Les résultats obtenus au Conseil supérieur d'Hygiène ont démontré que les spores du charbon, les crachats secs de tuberculeux, le fameux bacille *subtilis*, étaient détruits même au travers de trois épaisseurs de drap militaire, critérium des plus significatifs; aussi le Conseil supérieur d'Hygiène a-t-il autorisé cette méthode après avoir sacrifié des cobayes injectés, qui après cinquante-deux jours d'incubation ne portaient aucune trace d'infection, les témoins étant tous morts.

L'intérêt de la nébulisation est donc vraiment grand pour les bibliothèques; car il permet de s'attaquer massivement à des quantités d'ouvrages et à des espaces, des ambiances vouées à l'infection permanente. On sait, d'autre part, que les méthodes proposées jusqu'à ce jour étaient limitées à un cubage extrêmement restreint, de l'ordre du mètre cube. C'est que les procédés employés produisaient des gaz et qu'à partir de leur foyer d'émission les propriétés étaient modifiées en raison inverse du carré de la distance. Il y avait d'autre part polymérisation du *Trioxyméthylène*, qui cessait d'être un corps actif. Ces procédés exigeaient des sources calorifiques toujours susceptibles de dangereux effets. Bref, on se trouvait en présence de moyens limités et d'application difficile.

Par la nébulisation, qui permet de mettre en suspension dans l'air des produits ininflammables, des solutions salines ou minéralisées, on dispose d'un moyen élégant et efficace.

Pour une action plus pénétrante, il suffirait de consacrer une salle à cette opération, et en ouvrant les livres on pousserait la désinfection jusqu'au cœur de ceux-ci.

La preuve de la sécheresse du brouillard est administrée par l'hygromètre qui ne bronche pas dans un brouillard aussi intense que l'on veut. D'autre part, sur les surfaces polies on ne voit se former aucune condensation, aucun ruissellement, et pourtant le microscope atteste que des vésicules de l'ordre de 1 à 5 microns sont bien en suspension et viennent s'accoler aux objets sur lesquels ces sphérules liquides se vaporisent lentement; et les sels cristallisent dans la demi-heure qui suit le dépôt. C'est que vraisemblablement, ces particules portent une charge électrique de même signe, qui les fait se repousser, et rendent le brouillard incondensable.

En effet, les essais de compression dudit brouillard ont démontré que, même sous sept atmosphères et ensuite en décompression, aucune

condensation n'était observée. Cet état particulier, dans lequel il y a division extrême de la matière, a quelques analogies avec l'état colloïdal.

Une démonstration évidente de la non-hygroscopicité et de la non-altération des matières réside dans le fait que des établissements thermaux, comme Royat, Le Mont-Dore, Monte-Carlo, etc., ont créé des salles dans lesquelles des centaines de personnes viennent humer les eaux minérales en habit de ville et en toilette. Certaines personnes prolongent, durant plusieurs heures, leur séjour dans ces salles et nul n'a observé un dommage quelconque.

Cette dernière considération nous amène à envisager qu'au point de vue hygiénique des salles de lecture où l'atmosphère est fréquemment vicié, la nébulisation de produits désodorisants, correctifs, oxygénateurs, est chose des plus aisées.

Une expérience extrêmement concluante consiste à nébuliser quelques milligrammes d'hypochlorite de chaux dans une salle de dissection, et, de ce fait, aucune odeur n'est perceptible; il y a neutralisation. Les poussières, les fumées, le manque d'air, sont autant de fléaux que combat victorieusement la nébulisation.

Nous devons remercier M. le Commandeur Enrico Garda d'avoir compris, soutenu et vulgarisé une aussi géniale invention, née au pays et dans les murs même où Volta nous donna l'électricité en bouteilles.

F. DOGILBERT.

LE LIVRE ET LA MORALITÉ

Après avoir, dans un ingénieux apologue, personnifié la Littérature, la Bibliographie et la Moralité, M. Maurice Griveau examine la question de savoir dans quelle mesure un bibliothécaire peut exercer, au nom de la morale, un contrôle sur les livres qu'il a mission de conserver et de mettre en service :

D'abord, je le reconnais, — et, pendant mes trente-cinq ans de métier, je l'ai personnellement éprouvé, — notre profession nous oblige à un éclectisme presque absolu (vous verrez ce que ce *presque* enferme en soi de réserves). Le seul contrôle, à peu près, qu'il nous soit permis d'exercer porte sur les lectures de la jeunesse.

Le bibliothécaire, en général, ne porte le poids d'aucune responsabilité, ni de celle qui pèse sur l'auteur, ni de celle qui devrait peser sur l'éditeur ; il n'a pas composé le livre ; il ne l'a pas non plus publié, et n'a besoin de lui faire aucune réclame ; il en a seulement la garde, et sa mission est de le communiquer à tous ceux qui le demanderont, quels qu'ils soient, — et quel que soit ce livre, bon ou mauvais, salubre ou pernicieux, profitable ou nuisible.

La Bibliographie, vue sous cet angle, si elle n'est pas, bien entendu, une science immorale, est du moins une science *amoral*e, et, pour les perspectives éthiques (aussi bien qu'esthétiques, d'ailleurs), elle a, forcément, les yeux bandés. Tandis que la critique distingue entre le bon et le mauvais, — plutôt, il faut l'avouer, au point de vue littéraire qu'au point de vue moral, — mais juge au moins en liberté, couronne les œuvres ou les condamne ; — elle, la Bibliographie, peut demander de l'eau, et se laver les mains, bien plus légitimement que ne fit Ponce Pilate ; même, elle n'a pas à suggérer un choix entre Barrabas et Jésus. Ce qu'elle proclame, c'est une amnistie générale ; dans le classement, qui est sa grande affaire, son droit — et même son devoir — est de juxtaposer, sur un rayon commun, l'erreur et la vérité, le mensonge et la véracité, le deshonnête et l'honnête, l'impiété et la sainteté, la folie et la sagesse ; ainsi, — conséquence curieuse, quand on y songe, — l'ordre

scientifique ou littéraire le plus parfait couvre le désordre moral et religieux ; la discipline sévère des classifications cache une anarchie profonde des idées... Dans cette « mêlée revêtue de méthode », le bon Dieu, comme on dit, saura bien reconnaître les siens.

En tout cas, c'est là, m'objecterez-vous, chose fatale, et l'on n'y peut rien. Un choix parmi les livres, une *sélection* ? Il n'y faut point songer. En effet, si l'on s'y mettait, c'est presque toute la littérature moderne, et une bonne partie de l'ancienne, qu'il faudrait éliminer ; et, dans ces deux littératures, que d'ouvrages dont le mérite esthétique plaiderait éloquemment en faveur de leur maintien ! — Et puis, il y a là comme un « fait accompli », dont il faut, en somme, prendre connaissance, ne serait-ce que pour en réfuter les erreurs, ou en dénoncer les excès. Et jusqu'où irait-on dans la voie de l'*autodafé* ? On se souvient ici du passage célèbre de *Don Quichotte*, où le curé et le barbier font le triage des romans de chevalerie, le premier demandant grâce pour certains, qu'il juge, en connaisseur, digne d'être épargnés. Et tous, cependant indistinctement, avaient troublé cette excellente tête de l'ingénieux hidalgo....

Je ne voudrais pas, pour ma part, me faire traiter de rigoriste étroit ; et, sans doute, si la bibliothèque d'Alexandrie brûlait une seconde fois, serais-je un des premiers à faire le sauvetage des volumes ; et d'autre part, je redouterais de passer pour un utopiste. Mais, confessons-le franchement, notre siècle, pour le livre licencieux et pervers, a trop d'indulgence. Un scandale tout récent a fait voir jusqu'où pouvait monter — je veux dire *descendre* — l'impudeur, le dévergondage de l'imprimé.

Quand ce ne serait que pour l'honneur du nom français, un Congrès comme le nôtre, où nous sommes en évidence parmi les nations (puisque, tout international qu'il soit, ce Congrès se tient à Paris), se doit à lui-même de protester contre la licence effrénée du livre, et contre l'impunité dont elle jouit.

Une protestation, cela sauve l'honneur ; mais cela, direz-vous, reste platonique ; et quelles mesures, me demanderez-vous, comptez-vous proposer pour limiter au moins le mal ?

Ma réponse sera brève, autant que modeste. Mon premier vœu, c'est qu'on élève, pour les jeunes lecteurs, une limite d'âge bien fâcheusement abaissée. *Maxima debetur puero reverentia*. Et, d'autre part, ni l'intelligence, ni le cœur, ni la raison de l'écolier ne souffriront, — qu'on en soit sûr, — d'une exclusion totale du *roman* et du *théâtre* ; et, pour les

autres branches de l'arbre littéraire, — ce nouvel arbre de la Science du bien et du mal, — c'est au bibliothécaire qu'il convient de recommander la plus exacte vigilance ; à lui revient le droit de décider si tel ouvrage, — l'autorisation générale étant accordée, — peut ou ne peut pas être mis en certaines mains.

Un second vœu que je forme, c'est que chaque bibliothèque ait son *enfer* (où, rassurez-vous, on ne brûlera personne) — mais un enfer dont la porte soit bien défendue, — mieux qu'elle ne l'a été naguères, à certain dépôt de livres.

Quant à la création d'un *purgatoire* bibliographique, je la reconnais moi-même assez chimérique : expurger les chefs-d'œuvre, c'est si délicat !... Et pourtant....

Je termine par ce troisième et dernier vœu, que je dédie, cette fois, à quelque richissime Américain « idéaliste ». Il s'agirait de créer un « paradis du livre » ; là ne seraient admis que les ouvrages purs (et je ne parle pas au seul point de vue de la langue) ; à l'éclectisme complaisant qui reçoit tout, sans distinguer, s'opposerait, là, la sélection sévère. Quelle paix, quelle sérénité, quelle sécurité dans une pareille bibliothèque ! Et quel heureux choix d'amateurs on aurait !

Mais j'ai parlé, pour sa fondation, d'un « richissime » Américain.... Cette condition, réflexion faite, est bien inutile, car une bibliothèque comme celle-là tiendrait si peu de place !

Maurice GRIVEAU.

Conservateur honoraire à la Bibliothèque Sainte-Genève

LA BIBLIOTHÈQUE DE ROUEN

Note sur quelques particularités de son organisation.

Les bibliothèques municipales de notre pays ne sont pas soumises à une réglementation uniforme. L'initiative des bibliothécaires peut donc s'y exercer avec une indépendance qui n'est limitée que par le contrôle libéral des Comités et de l'Inspection générale. De ce système résultent évidemment des avantages et des inconvénients. Il n'est pas sans intérêt toutefois que les résultats de ces initiatives diverses soient portés à la connaissance de nos collègues, qui peuvent, le cas échéant, en tirer personnellement parti.

Personnel. — Un arrêté municipal du 30 janvier 1919 (M. L. Valin, maire) a fixé la composition et les conditions d'admission du personnel. Cet arrêté a établi une distinction très nette entre les bibliothécaires qui doivent être pourvus d'un diplôme technique ou tout au moins d'enseignement supérieur, et les sous-bibliothécaires pour l'admission desquels aucun titre spécial n'est exigé, mais qui ne peuvent être nommés bibliothécaires que s'ils obtiennent un diplôme professionnel.

Emploi du personnel féminin. — En 1915, pour suppléer un expéditionnaire mobilisé, une dactylographe a été nommée. Les services rendus ont été tels que son emploi a été maintenu, même après la guerre, et est prévu dans la composition normale du personnel de la Bibliothèque.

L'emploi de la machine à écrire, assez restreint jusque-là, s'est développé dans la plus large mesure. Notre correspondance, nos travaux d'inventaire et de catalogue en sont devenus définitivement tributaires.

Même pour l'emploi de bibliothécaire, une candidature féminine a été admise, il y a quelques mois. Il ne s'agit encore que d'un stage, dont il faut attendre le résultat, pour apprécier la tentative.

Registre des entrées. — Nos collections comprenant non seulement des livres, mais encore des manuscrits, des estampes et des pièces de numismatique, provenant soit d'achats, soit de dons particuliers, soit de dépôts de l'État, nous avons été amenés à établir un registre d'entrée, combinant sans désordre, tout à la fois l'ordre chronologique, la diversité des articles et celle des provenances.

Les acquisitions de chaque année sont réparties sous 20 numéros principaux, qui continuent ceux des années précédentes.

Chacun de ces numéros est affecté à une catégorie spéciale d'articles. Les quatre premiers, au *dépôt d'Etat* : 1° périodiques ; 2° suites ou à suivre ; 3° livrés et brochures ; 4° divers. Les huit suivants, aux *dons* : 1° manuscrits ; 2° estampes et cartes ; 3° médailles et monnaies ; 4° musique ; 5° périodiques ; 6° suites ; 7° livres et brochures ; 8° documents. Les huit derniers, aux *achats*, avec les mêmes rubriques que pour les dons.

Sous chacun de ces numéros principaux, sont enregistrés, chronologiquement, avec une sous-numérotation distincte, les divers articles que reçoit la bibliothèque.

Le registre d'entrée est ainsi unique, et chronologique, tout en assurant une répartition méthodique des articles et des provenances, qui permet les recensements et les statistiques obligatoires.

Évidemment, les feuilles restent mobiles tant que l'année n'est pas terminée, mais elles sont reliées ensuite.

Catalogues alphabétiques. — Deux catalogues alphabétiques ont été constitués, l'un à l'usage du public (C. A. P.), l'autre, réservé au Service (C. A. S.).

Le C. A. P. est établi sur fiches, en carte forte, 10 cm. 1/2 de longueur, 7 cm. 1/2 de largeur, perforées d'un trou pour être immobilisées par une tringle, dans des boîtes à trois compartiments de 0 m. 60 de longueur et 0 m. 27 de largeur.

Chaque notice d'ouvrage ou d'article de revue y figure dans une seule série alphabétique : 1° au nom de l'auteur ; 2° au mot principal du titre.

La fusion en une seule série alphabétique des noms d'auteurs et des mots principaux des titres, pratiquée déjà par mon prédécesseur et non sans de sérieux avantages, apparaît cependant, à l'usage, déficiente : 1° parce qu'elle accumule souvent trop de fiches sous le même mot, *v. g.* les notices d'ouvrages de et sur un auteur ; 2° surtout parce qu'elle oblige à laisser réunies deux séries de fiches qui pourraient sans

inconvenient être séparées et par suite s'adaptent mieux à nos commodités spatiales, lorsqu'elles atteignent, comme c'est le cas à Rouen, un développement considérable.

Le C. A. S. est établi sur feuilles de papier de 0 m. 20 × 0 m. 15, renfermées en boîtes de carton rectangulaires (0 m. 21 × 0 m. 16 × 0 m. 08).

Imaginez deux boîtes entrant l'une dans l'autre. Celle-ci sert de couvercle. L'autre reçoit les feuilles dont l'introduction, le feuilletage et la sortie sont facilités par la suppression d'un des petits côtés.

Les notices n'y sont représentées en principe que par une fiche classée au nom d'auteur.

Celles des périodiques (je ne dis pas des articles de périodiques) et des publications émanant de sociétés, d'administrations, d'écoles ou d'institutions, y ont été groupées à part, pour la commodité de la recherche et les nécessités administratives.

Ce double catalogue est dû en grande partie à l'impossibilité de faire figurer sur des fiches de 0 m. 075 de largeur des notices provenant du découpage de catalogues imprimés à longues lignes.

Il offre le grand avantage de remédier pratiquement aux erreurs de classement des fiches, la même erreur ayant infiniment peu de chances de se reproduire simultanément au C. A. P. et au C. A. S.

Classement des anonymes et pseudonymes. — Si, en principe, le classement des fiches dans nos catalogues alphabétiques s'est effectué suivant les règles adoptées pour le Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque Nationale et codifiées par l'Association des Bibliothécaires français, toutefois nous nous en sommes écartés pour les pseudonymes et les anonymes.

Les fiches de pseudonymes, en principe, sont restées classées au pseudonyme et une fiche de renvoi établie au nom véritable. Mais si la majeure partie de la production littéraire d'un auteur a été publiée sous son nom véritable, les fiches de ses ouvrages pseudonymes ont été classées à son nom et remplacées au pseudonyme par une fiche de renvoi.

Les fiches des ouvrages anonymes ont été classées au mot principal du titre.

La détermination de ce mot principal s'est faite d'un point de vue essentiellement pratique. Ce fut, le cas échéant et en principe, suivant l'ordre de préférence ci-après :

soit un nom de personne,
 soit un nom de lieu,
 soit un nom d'institution, profession, être, objet, etc.
 soit un nom de catégorie d'ouvrages (Almanachs, Bible, Catéchisme, Coutumier, etc...),
 enfin à défaut, ou en cas de doute, le premier mot.

Les dérogations ont toujours été motivées par l'intérêt d'une recherche plus prompte et plus facile, ou d'un groupement plus utile.

Lorsque le titre est trop long, composé de plusieurs parties, on s'est abstenu d'aller chercher ce mot principal trop avant dans l'énoncé, suivant ce principe général que la fiche doit être classée à un mot auquel le chercheur ne puisse pas ne pas songer, s'il a la moindre notion du titre de l'ouvrage.

C'est pourquoi encore, même lorsqu'il a été possible d'identifier le nom d'auteur d'un ouvrage anonyme, la fiche n'a pas été nécessairement classée à ce nom, que le lecteur ignore le plus souvent. Toutefois une fiche de renvoi figure au nom identifié.

Lorsque la graphie du mot principal dans le titre s'écarte de la forme normale et usuelle, la fiche a été, en principe, classée à cette dernière, par exemple à *café, chronique, diptyque*, et non à *caphé, cronique, dittichi*.

Pour les noms propres, la forme française, a été préférée lorsqu'elle est plus usuelle; par exemple : *Saumaise, Grèce, Londres*, et non *Salmasius, Græcia, London*.

Très exceptionnellement et lorsqu'il ne peut y avoir de doute, certaines fiches ont été classées à un mot ne figurant pas dans le titre, par exemple : les Lettres patentes, Édits, Déclarations..., au nom du Roi qui les a publiés.

À l'usage, le classement des anonymes au mot principal du titre a paru très avantageux, comme source de renseignements, et la rapidité de la recherche n'en a que très rarement souffert.

Catalogue méthodique. — Le catalogue alphabétique du public (C. A. P.) comprenant, dans sa série, des fiches aux mots principaux des titres, remplit en partie l'office de catalogue méthodique; mais en partie seulement, car il disperse, au hasard de ces mots, les divers ouvrages d'un même groupe.

Pour répondre aussi complètement que possible aux questions d'un lecteur qui veut savoir ce que le dépôt possède sur un sujet donné, un

catalogue méthodique se conçoit fort bien, à côté d'un catalogue alphabétique de mots de matières.

Mais la constitution de ce catalogue méthodique est certainement le cauchemar de tous les bibliothécaires. Il est difficile à établir : l'assignation d'une place dans une classification méthodique ne se fait généralement pas à la simple lecture du titre. Il est encore plus difficile à tenir à jour.

Le système des fiches, enfin, ne lui convient guère. L'examen des ressources d'une bibliothèque sur un sujet donné se fait malaisément, si l'on est obligé de feuilleter, une à une, plusieurs dizaines de fiches. Le catalogue méthodique n'est vraiment pratique qu'en registre.

Après avoir cependant tenté de l'établir sur fiches, après l'avoir limité aux ouvrages principaux, en négligeant les brochures ou études de détail, nous avons dû finalement y renoncer.

Des répertoires spéciaux, des catalogues sur registres de fonds méthodiques, qui existaient la plupart depuis longtemps (Théologie, Jurisprudence, Sciences et arts, Belles Lettres, Histoire, Normandie, Incunables, Fonds Leber, Desbois (Sciences occultes), Usuels, Périodiques), y suppléent déjà.

Nous envisageons également, à ce point de vue :

1^o L'annotation de Bibliographies spéciales récentes (c. g. celle de la Littérature française de Lanson, des Sources de l'Histoire de France de Molinier, et autres). Une croix rouge, par exemple, indiquerait les ouvrages possédés par la Bibliothèque;

2^o La constitution d'un répertoire dactylographié des Usuels, au sens large du mot, signalant brièvement, sans aucun luxe de description bibliographique, les principaux ouvrages à consulter, sur tous sujets, que nous pouvons offrir aux lecteurs.

3^o La rédaction de Notices bibliographiques complètes sur des sujets donnés, suivant l'actualité, les demandes des travailleurs, la difficulté des recherches.

Etablissement des Fiches. — Pour les acquisitions courantes, nous utilisons la machine à écrire de la façon suivante :

Les notices sont « tapées » directement d'après les volumes eux-mêmes par notre dactylographe, qui est assez habile pour cela, en trois exemplaires sur papier pelure. Deux de ces exemplaires sont destinés au C. A. P.; le troisième au C. A. S.

Un bibliothécaire ou sous-bibliothécaire vérifie cette dactylographie, souligne le mot principal sur le second exemplaire destiné au

C. A. P., élimine les notices inutiles, rédige à la main les fiches supplémentaires qui sont nécessaires.

Les feuilles ainsi vérifiées sont remises à un garçon, qui les découpe et colle les notices, soit sur des fiches pour le C. A. P. soit sur des feuilles, pour le C. A. S. Ces fiches ou feuilles sont ensuite insérées dans les boîtes correspondantes.

Cette méthode est rapide, économique et bien supérieure aux systèmes de polycopie par gélatine ou pâte lithographique, que nous avons essayés jadis d'ailleurs et qui ont le grave défaut de fournir des fiches que la lumière efface.

Classification décimale. — Le premier souci d'un bibliothécaire qui veut établir un catalogue méthodique est d'adopter une classification.

Malgré ses imperfections, que je ne dissimule pas, et que d'ailleurs nul système ne peut se flatter d'éviter, j'avais adopté celle de Dewey, amendée par l'Institut international de bibliographie, en raison des avantages précieux qu'offrent une notation ingénieusement extensible, une classification minutieusement étudiée et raisonnée, un répertoire alphabétique imprimé.

Si nous avons renoncé au catalogue méthodique, ce n'est point à cause de la classification décimale, et même en raison des critiques peu justifiées, à mon sens, dont elle a été l'objet, je demande la permission de présenter, sinon le plaidoyer en règle qu'elle mériterait, du moins quelques observations apologétiques, que j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de soumettre, il y a quatre ans, à l'un de ses éminents détracteurs.

La classification décimale, disais-je, n'est pas une perfection, c'est entendu; mais c'est un instrument utile, très utile. Il y a la classification et la notation de cette classification.

La classification, n'est ni meilleure ni pire que celle des librairies (A. E. I. O. U.) ou toute autre; mais elle est détaillée, infiniment plus détaillée qu'aucune, avec des avertissements pour les cas embarrassants. Cela est précieux, cela aide singulièrement à classer; cela évite les « écoles ».

Cette classification a une table, une grosse table alphabétique (plus de 20.000 rubriques), et cela encore, et cela surtout, est très précieux. Le seul regret qu'elle fait naître, c'est de n'avoir pas été faite avec tout le soin, toute la minutie désirable et possible.

Il y a la notation, qui effarouche parce qu'elle est longue, hérissée de signes algébriques. Mais le moyen d'y échapper, si vous voulez assigner à l'avance, à un ouvrage, sa place précise, dans une série bibliographique?

Évidemment, noter le catalogue d'une exposition de gravures à Rouen en 1900 : I3Bd (I = Sciences; 3 = Beaux Arts; B = Arts du dessin; d = Gravure) est plus simple et plus clair que 76 (064) (4425) « 1900 », mais infiniment moins précis : 76 équivaut à I3Bd. Il reste à mettre de l'ordre, et à le remettre perpétuellement, dans la ou les centaines de fiches classées sous cette rubrique : Gravure, seule traduite par I3Bd et par 76.

Mais le public ?... direz-vous ? — En principe, les notations méthodiques — quelles qu'elles soient — lui paraîtront toujours hermétiques, et d'autant plus qu'elles seront plus précises, c'est-à-dire compliquées. — Mais vive le méthodique alphabétique ! — Le répertoire alphabétique est utile, nécessaire même, à côté du méthodique. Il ne le supprime pas, parce qu'il disperse, au lieu de grouper suivant les affinités. *Disjecta membra...* — Réduisez l'alphabétique à un millier de mots-types ! — Cela ne suffit pas encore au point de vue de la précision ; parce que les mille divisions ne répondent qu'aux trois premiers chiffres de la C. D. : 726 (= Architecture religieuse) ; il peut y avoir bien des fiches à mettre et à maintenir en ordre sous ce nombre ou sous ce mot-type.

Indexation des périodiques. — Depuis 1916, nous avons entrepris de faire figurer dans nos catalogues alphabétiques les principaux articles des périodiques reçus dans notre dépôt.

La détermination de « principal » se fonde plutôt sur l'apparence, c'est-à-dire sur l'étendue matérielle, que sur la réalité. Les brefs articles des revues hebdomadaires (*Opinion, Nature, etc.*) échappent à cette indexation.

Nous avons commencé en 1916. Mais il y a l'arriéré. Nous nous y sommes bravement attaqué. Des exemplaires de la *Bibliographie des Sociétés savantes*, des tables de revues (*Revue des Deux-Mondes, Revue de Paris, Nouvelle Revue, Gazette des Beaux-Arts*, publications locales) ont été découpés et montés sur fiches.

Des milliers de notices ont ainsi pris place dans l'un ou l'autre de nos catalogues alphabétiques, d'abord au nom d'auteur, puis même, en partie, au mot principal du titre.

Je n'ai pas besoin de souligner l'utilité pratique de cette indexation, qui fait connaître aux travailleurs bien des travaux qu'ils ignoreraient, et nous dispense plus d'une fois d'acquérir un ouvrage qui a d'abord paru dans une revue.

Henri LABROSSE.

Directeur des Bibliothèques

et des Archives historiques de la Ville de Rouen.

LA DIFFUSION DES LIVRES FRANÇAIS EN ALSACE ET EN LORRAINE DEPUIS L'ARMISTICE

Au lendemain de l'armistice, un grand effort était à faire pour la diffusion de la langue française dans les provinces recouvrées. On se préoccupa immédiatement de la réorganisation de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que de l'ouverture d'un certain nombre de cours populaires pour les adultes. Mais les pouvoirs publics, absorbés par les multiples questions que soulevait l'enseignement du français dans les écoles, durent abandonner à l'initiative privée le soin d'introduire des livres français dans les bibliothèques scolaires, ainsi que dans les bibliothèques communales et paroissiales, et dans celles des cercles et des groupements, très nombreux en Alsace.

Il y a donc lieu de distinguer :

A : l'effort des œuvres privées ;

B : l'effort de la Direction générale de l'Instruction publique.

Nous essaierons ensuite, autant que nous le permettent certaines enquêtes et notre expérience personnelle, d'examiner les résultats obtenus et d'en tirer quelques conclusions.

I

A. — *Les Œuvres privées.*

Bien avant la fin de la guerre on s'est préoccupé à Paris de répandre des livres français en Alsace-Lorraine, dès que les événements le permettraient. En 1917 le *Comité du Livre*, par l'initiative du marquis de Dampierre, fit une quête qui permit l'achat de quinze cents volumes neufs et reliés, primitivement destinés à la région libérée de Thann et de Saint-Amarin. En réalité ces volumes ne parvinrent en Alsace qu'après l'armistice et furent répartis dans quelques communes du Bas-Rhin. M. Ambruster, de son côté, réunissait un grand nombre de livres et

revues, et de même *La Ligue Française* et la *Société Franklin* firent parvenir dès la première heure d'importants lots de livres dans les trois départements.

En janvier 1919, plusieurs centres d'œuvres s'organisèrent sur place. Le *Foyer des Œuvres françaises*, fondé à Strasbourg par le docteur Bueher, donna asile à l'œuvre du *Livre français*, qui eut pour but unique la création de bibliothèques paroissiales et communales en Alsace et Lorraine. Bientôt cette œuvre eut une filiale à Metz, des représentants dans le Haut-Rhin et dans la Sarre. La *Conférence au Village*, qui organisait un peu partout des cours d'adultes et des séances cinématographiques se chargea aussi, sous la direction de M^{lle} Favre, à Mulhouse, de faire circuler des caisses de livres d'un village à l'autre.

Mais il faut bien reconnaître que ces efforts de la première année manquèrent un peu de cohésion. Le choix des livres était fait sans discernement, les ouvrages souvent trop difficiles et hors de portée pour le public ne répondaient pas aux besoins réels de la population. Il y a certainement lieu de le regretter, car on a laissé passer le moment d'enthousiasme véritable dont on aurait pu profiter bien davantage.

Bientôt les œuvres elles-mêmes devaient acquérir de l'expérience et s'organiser mieux. Une collaboration étroite avec le service de propagande créé par les soins du Commissaire général, permit d'agir avec plus d'ampleur. Au lieu de s'en tenir au hasard des dons, il fut désormais possible de faire des achats de livres sévèrement triés et de constituer des bibliothèques adaptées aux besoins locaux. En ce qui concerne l'œuvre du *Livre Français*, je puis donner les chiffres suivants : à la fin de 1920, l'œuvre avait créé 800 bibliothèques et distribué environ 90.000 volumes. De 1920 à 1922 le nombre des bibliothèques est monté à 1800 et le nombre des volumes à 140.000. Mais si l'on pense que l'effort doit porter sur toutes les communes d'Alsace et de Lorraine, il y a encore de grandes lacunes à combler et bien des villages restent privés de tous livres français, sauf les livres de classe des enfants.

B. — *Effort de la Direction générale de l'Instruction publique.*

La Direction générale de l'Instruction publique ne pouvait rester indifférente à la question si grave des bibliothèques scolaires. Avant la guerre de 1870, certaines écoles d'Alsace avaient été dotées, par l'initiative de Jean Macé, de livres français. Ce fond existe encore, mais combien désuet et insuffisant ! La création de bibliothèques scolaires fut décidée

en 1921 et 21.000 volumes furent distribués dès cette première année. En 1922, 27.100 volumes vinrent s'ajouter aux précédents et le budget de 1923 comporta la création de 1.000 bibliothèques nouvelles. Les conseils généraux ne furent pas étrangers à ce mouvement. Celui de la Moselle vota, en 1921 et en 1922, 30.000 francs par an pour fournir des livres aux écoles publiques. On a tenu également à faire revivre la coutume traditionnelle en France de la distribution de prix dans les établissements d'enseignement secondaire. On étudie, en ce moment, les moyens d'étendre cet usage aux écoles primaires. M^{me} Langweil vient de fonder un comité pour encourager l'instruction publique à donner dans toutes les écoles primaires d'Alsace au moins un prix de français. Ce prix serait un livre.

II

Après tant d'efforts et de dépenses, tant de bonne volonté mise à contribution, il est permis de se préoccuper des résultats. M. Georges Bergner, rédacteur de l'*Alsace Française*, a publié dans cette revue, en juin 1922, une étude intitulée : *Ce qu'on lit en Alsace*, à laquelle nous empruntons quelques détails. Il constate d'abord, pour des raisons d'ordre général qui agissent en Alsace comme ailleurs, un ralentissement sensible de l'activité intellectuelle du pays: La hausse du prix des livres y est pour beaucoup, mais il ne faut pas non plus se faire d'illusions et méconnaître le motif réel de ce fléchissement. La population alsacienne parle encore peu et lit encore moins le français. En dehors de la jeunesse des écoles, un quart seulement de la population est capable de se livrer à la lecture en français, et encore s'agit-il, le plus souvent, de lectures faciles et au-dessous de ce que ces mêmes personnes lisaient jadis en allemand. D'autre part, si avant la guerre une élite, formée surtout par la bourgeoisie, suivait d'assez près le mouvement des idées en France, la majorité des Alsaciens soumis à l'influence allemande y étaient totalement étrangers, de sorte qu'à la difficulté de lecture s'ajoute souvent la difficulté d'assimilation d'une œuvre littéraire qui n'est pas conforme au goût du public. Néanmoins des romanciers tels que Bazin, Bordeaux, Barrès, Daudet, Loti, Erckmann et Chatrian, Bourget, peuvent être cités comme ayant beaucoup de succès. Parmi les classiques : Molière, Racine, La Fontaine sont lus, même en dehors des milieux scolaires. Voltaire et Rousseau sont très peu goûtés. En revanche Anatole France est très apprécié, et des livres tels que *Le Crime de Silvestre Bonnard*

ou *l'Orme du Mail* sont lus certainement par des gens qui ont de la peine à en saisir les finesses. Les enfants lisent avec entrain les auteurs qui leur sont distribués à profusions : Jules Verne, Hector Malot, la comtesse de Ségur, Danrit, Pierre Maël, Zénaïde Fleuriot et diverses collections (Bibliothèque Rose, Bibliothèque du Petit Français, etc.). On constate une grande indifférence pour la poésie, sauf quelques romantiques, et une plus grande encore pour l'art dramatique. Même à Strasbourg, l'Alsacien n'a guère l'occasion d'aller au théâtre et d'y voir jouer de bonnes pièces, et il n'en lit jamais, de sorte que le répertoire du théâtre français contemporain est à peu près inconnu en Alsace. On constate aussi un grand dégoût pour la littérature de guerre. Par contre, dans certains milieux cultivés les tendances littéraires modernes représentées par *la Nouvelle Revue française* ont un réel succès.

Une enquête toute récente faite par les soins de M. Fuchs, libraire à Saverne, donne les résultats statistiques suivants. Sur 77 communes, 2 seulement possédaient avant l'armistice des livres français. La *fréquentation des bibliothèques* est bonne dans 29 cas, moyenne dans 1 cas, faible ou très faible dans 18 cas, nulle dans 2 cas. Elle est donc bonne dans 60 0/0 des cas constatés. Le *nombre des volumes* est toujours insuffisant par rapport au nombre d'habitants. En 32 cas sur 77 (c'est-à-dire 38 %) les bibliothèques sont à la disposition de tous les habitants, mais 30 sur 77 ne possèdent que des livres amusants, c'est-à-dire ni instructifs ni sérieux. Mais à la question : « Le nombre des lecteurs capables de lire le français va-t-il en augmentant ? » la réponse est partout nettement affirmative. Il y a donc progrès lent, mais progrès certain.

Dans une bibliothèque mixte, comme celle de Boersch, contenant des livres allemands et des livres français, il sort environ 4 ou 5 livres français par semaine contre 15 ou 20 livres allemands. A Cosswiller, il y a une bibliothèque de 522 volumes, dont seulement 57 livres français. L'instituteur ajoute mélancoliquement : « Les volumes les plus demandés sont les romans allemands ». A Petersbach, il y a 90 volumes allemands pour 19 en français. Or 30 volumes sortent chaque quinzaine. Il est probable que les livres français ne sont pas les plus lus. Dans la petite ville de Saverne, qui compte 9.000 habitants, il y a deux libraires où les Savernois fortunés peuvent se procurer des livres; par contre, il n'existait qu'une petite bibliothèque populaire paroissiale, à l'usage des catholiques. Sur l'initiative de l'œuvre du *Livre Français*, la municipalité consenti (après bien des retards et des hésitations) à la fon-

dition d'une bibliothèque municipale de 1.000 volumes. Elle est maintenant fréquentée par 200 lecteurs, et 30 volumes sortent chaque semaine. Dans la commune de Pange (Moselle), en région de langue française, la mairie tient 60 volumes assez bien choisis à la disposition des 300 habitants. Deux ou trois lecteurs seulement en profitent « pendant la saison d'hiver ».

Malgré chiffres et statistiques, il est trop certain que nombre de bibliothèques communales restent soigneusement enfermées dans les armoires des mairies. Le succès d'une bibliothèque populaire est entièrement lié au dévouement de la personne chargée de distribuer les livres. Les bibliothèques paroissiales confessionnelles sont souvent très fréquentées, grâce au zèle des curés et des pasteurs, mais souvent aussi le choix des livres laisse à désirer et la réputation d'immoralité de la littérature française n'est pas sans nous faire beaucoup de tort auprès des esprits timorés. Telle jeune fille se verra refuser la lecture d'un roman de Bazin à la bibliothèque paroissiale, alors que pour quelques sous elle se procurera à la gare voisine les pires insanités. Les bibliothèques scolaires ou post-scolaires, appartenant à des groupements de jeunesse (sociétés de gymnastique, ouvriers, cercles, etc.) sont certainement les plus efficaces.

La diffusion des livres français en Alsace et en Lorraine sera forcément assez lente. Elle suivra pas à pas les progrès de la langue française et se fera surtout par l'intermédiaire de la jeunesse. Contribuer à cette diffusion, c'est contribuer à faire mieux connaître la France dans les régions des Vosges, de la Moselle et du Rhin, qui se trouvent aux confins de deux civilisations et qui, depuis des siècles, subissent alternativement l'influence de l'une et de l'autre.

Comtesse Jean DE PANGE

*Présidente de « l'Œuvre du Livre français
en Alsace et Lorraine »*

LA NOUVELLE COLLECTION
D'INCUNABLES DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

On n'a pas oublié que l'Université de Louvain a perdu son importante collection d'incunables dans l'incendie allumé par les Allemands, en août 1914, et dans lequel se consumèrent, en peu d'heures, les trésors accumulés pendant près de cinq siècles.

L'article 247 du Traité de Paix de Versailles ayant prescrit la reconstitution de cette collection, un accord spécial fut conclu, sous la date du 4 novembre 1920, entre l'*Office de la Restauration de la Bibliothèque de l'Université* et le Gouvernement Allemand, en vue de fixer les obligations de l'Allemagne sur ce point spécial et de régler la marche à suivre pour le choix des incunables à restituer.

Dans toute l'œuvre de restauration, dont la direction nous est confiée, nous nous sommes toujours inspiré de l'idée que, tout en rendant à l'Université la bibliothèque qui lui est indispensable, il n'était pas impossible de contribuer, dans une large mesure, à l'enrichissement du patrimoine scientifique du pays, en acquérant des ouvrages et des collections ne figurant pas dans les bibliothèques belges. C'est dans cet esprit que nous avons envisagé, un moment, la possibilité de constituer la nouvelle collection d'incunables de l'Université de Louvain, en n'y faisant entrer que des impressions non encore représentées dans les collections du pays. Malheureusement, l'absence de catalogue général des incunables existant en Belgique et diverses autres difficultés ne nous ont pas permis de réaliser nos premières vues, et nous avons été amenés à demander aux Allemands de fournir à l'Université de Louvain, outre une collection aussi complète que possible des incunables sortis des presses louvanistes, une série d'impressions originaires des principaux ateliers belges et étrangers, choisies de manière à permettre l'étude de l'histoire de l'imprimerie au xv^e siècle.

Le choix des incunables à faire entrer dans la nouvelle collection de Louvain a été dévolu par le protocole du 4 novembre 1920, à une commission mixte comprenant du côté belge, le directeur de l'*Office de la Restauration de la Bibliothèque de Louvain*, M. L. Stainier, et le R. P. J. de Ghellinck, S. J., bibliothécaire du Collège théologique et philosophique de la Compagnie de Jésus à Louvain; du côté allemand, le Commissaire d'État pour la restauration de la Bibliothèque de Louvain, D^r R. Oehler, et le D^r Erwin von Rath, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Bonn, qui a succédé à Conrad Haebler dans la direction de la *Kommission für die Gesamtkatalog der Wiegendrucke*.

Quatre conférences ont eu lieu en 1921 et 1922, au cours desquelles 647 incunables ont été choisis parmi les 675 qui furent présentés à l'examen de la Commission mixte.

A ces 647 incunables, il faut en ajouter 28 autres provenant également des restitutions allemandes : ces ouvrages se sont trouvés dans des bibliothèques privées achetées en bloc pour Louvain, ou ont été fournis, comme livres ordinaires, en raison de l'intérêt de leur contenu pour certaines études.

Enfin, 49 autres incunables sont venus enrichir la collection formée en Allemagne : ils proviennent des dons faits en vue de la restauration de la Bibliothèque de Louvain, notamment par M^{me} la Générale Delavau (Bibliothèque Heulhard d'Arcy), Miss Susan Minns de Boston (Mass.), la Bibliothèque Bodléienne à Oxford et de nombreux autres donateurs.

Au total, la nouvelle collection comprend, actuellement, 724 impressions. Ce chiffre n'est pas définitif : en effet, aux termes des accords signés par les Allemands, la Bibliothèque de l'Université de Louvain a le droit d'acquérir toutes les impressions louvanistes qu'elle ne possède pas encore et qui viendraient en vente durant les opérations de restauration des autres collections; d'autre part, certaines bibliothèques achetées en bloc et non encore entièrement déballées et cataloguées, nous fourniront un certain nombre d'impressions; enfin, nous croyons pouvoir compter sur diverses donations intéressantes.

* * *

Nous ne pouvons songer à donner ici un catalogue, même sommaire, de la nouvelle collection; celui-ci fera, nous l'espérons, l'objet d'une prochaine publication de l'Université. En attendant, on pourra se rendre compte de la composition de la collection, par l'examen du

tableau que nous donnons ci-dessous et qui montre que 75 villes différentes sont représentées par 281 ateliers (en ne comptant pas les quatre ateliers inconnus, cités à la fin).

ALLEMAGNE (1)

<i>Augsbourg</i>	1. G. Zainer (8). 2. J. Schüssler (3). 3. J. Baemler (3). 4. Cloître St-Ulrich et Afra (1). 5. A. Sorg (9). 6. J. Wiener (3). 8. L. Hohenwang (1). 12. H. Kaestlin (2). 13. J. Schoensperger (2). 15. J. Froschauer (3). 18. E. Ratdolt (8). 21. J. Schaur (1).
<i>Bamberg</i>	2. J. Sensenschmidt (1).
<i>Blaubeuren</i>	C. Manecz (2).
<i>Cologne</i>	1. U. Zell (17). 2. A. Ter Hoernen (4). 3. Impr. de « Dictys » (1). 6. J. Koelhoff le Vieux (5). 7. Impr. de « Augustinus, de Fide » (1). 9. N. Goetz (1). 13. B. von Unckel (2). 15. C. Winters von Homburg (3). 17. J. Guldenschaff (2). 20. 24. H. Quentell (12). 23. L. von Renchen (1). 28. J. Koelhoff le Jeune (1). 30. J. von Landen (2). 32. C. Van Zierickzee (1).
<i>Eichstatt</i>	Michael Reyser (1).
<i>Esslingen</i>	C. Fyner (3).
<i>Fribourg a/B</i>	Kilian Fischer (3).

1. Le chiffre placé avant le nom des imprimeurs indique l'ordre des ateliers (d'après Proctor) ; le chiffre entre parenthèses, après le nom des imprimeurs, renseigne sur le nombre d'impressions figurant dans la collection.

- Hagenau* H. Gran (4).
- Heidelberg* 1. Impr. de « Lindelbach » (= H. Knoblochtzer) (2).
 2. F. Misch (1).
 3. H. Knoblochtzer (1).
- Ingolstadt* 4. J. Kachelofen (1).
- Kirchheim* M. Reinhard (2).
- Leipzig* 2. Conr. Kachelofen (2).
 3. Impr. de « Capotius » (= M. Landsberg ?) (1).
 4. M. Brandis (1).
 5. M. Landsberg (2).
 7. Arn. de Cologne (1).
 8. M. Lotter (3).
 9. W. Stoeckel (1).
- Lübeck* 3. Mohnkopfdruckerei (groupe M. Brandis) (1).
- Magdebourg* 5. M. Brandis (1).
- Marienthal* Frères de la Vie commune (1).
- Mayence* 1. Impr. de la Bible de 42 lignes (J. Gutenberg) (1).
 3 (a). J. Fust et P. Schoeffer (1).
 3 (b). P. Schoeffer (6).
 8. J. Meydenbach (1).
 9. P. von Friedberg (2).
- Memmingen* A. Kunne (6).
- Munich* Précurs. de l'imprimerie (1).
 3. J. Schobser (3).
- Nuremberg* 1. J. Sensenschmidt (1).
 2. A. Koberger (25).
 3. F. Kreussner (8).
 4. J. Sensenschmidt (2).
 5. J. Regiomontanus (1).
 7. Fratres ord. Erem. S. August. (1).
 8. Conr. Zeninger (1).
 Impr. de « Rochuslegende » (1).
 9. P. Wagner (4).
 11. G. Stucks (3).
 14. G. Hochfeder (2).

- Passau* 2. J. Petri (4).
Reutlingen 1. M. Greyff (2).
 2. J. Otmar (1).
Spire Impr. de « Gesta Christi » (1).
 3. P. Drach (7).
 5. Conr. Hist (1).
Strasbourg 1. J. Mentelin (5).
 2. Impr. à l'R. (A. Rusch) (4).
 3. H. Eggestein (3).
 4. Impr. de « Henricus Ariminensis » (1).
 5. G. Husner (1).
 6. G. Husner et J. Beckenhub (3).
 8. A. Rusch (2).
 9. M. Schott (3).
 11. Impr. de « Vitas Patrum » (2).
 12. J. Grüninger (9).
 14. J. Prüss (10).
 15. Impr. du « Jordanus » (G. Husner) (6).
 16. M. Flach (7).
 19. Impr. de « Casus Breves ».
 (= G. Husner) (2).
 25. W. Schaffener (1).
 28. Impr. Inconnu (1).
Stuttgart Impr. de « Erwählung Maximilians » (1)
Tübingen J. Otmar (2).
Ulm 1. J. Zainer (7).
 4. J. Reger (1).
Wurzburg G. Reyser (3).
Zinna Impr. Abbaye Cistercienne (1).
Lieu inconnu (Strasbourg?). Impr. du « Lotharius » (1).

SUISSE

- Bâle* 1. Berth. Ruppel (3).
 2. Mich. Wenssler (5).
 5. J. Amerbach (13).
 8. N. Kesler (7).
 9. J. Wolff von Pforzheim (4).
 11. Lienh. Ysenhut (1).

- Bdle* (suite). 12. M. Furter (3).
 14. J. Bergmann (3).
 Impr. inconnu (1).
Rougemont. H. Wirzburg (1).

BELGIQUE

- Alost* Th. Martens (2).
Anvers 1. M. Van der Goes (5).
 2. G. Leeu (3).
 5. G. Back (1).
Bruxelles. Frères de la Vie commune (3).
Gand. 1. Arn. de Keysere (1).
Louvain. 1. 7: Jean Veldener (2).
 2. Jean de Westphalie (41).
 6. R. Loeffs de Driel (2).
 8. E. Van der Heerstraetem (6).
 11. Th. Martens (1).

ESPAGNE

- Salamanque* 2. Impr. de Nebrissensis « Grammatica »
 (2).
Séville. 4. Ungut et S. Polonus (1).
Tolède. 1. J. Vazquez (1).
 3. P. Hagenbach (1).

FRANCE

- Avignon*. 1. J. Du Pré (1).
Dijon Pierre Metlinger (1).
Lyon 6. J. Siber (2).
 8. Pierre Hongrois (1).
 9. Sixtus Glockengiesser (1).
 10. G. Balsarin (1).
 13. Jean Dupré (1).
 17. J. Trechsel (6).
 23. P. le Masson et J. Boniface (1).
 25. J. de Vingle (2).

- Lyon* (suite) 33. J. Sacon (2).
Paris 1. U. Gering, M. Friburger et M. Crantz
 (3).
 2. U. Gering (1).
 2. (c.) U. Gering et G. Maynyal (1).
 3. P. Caesar et J. Stol (1).
 10. A. Caillaut et L. Martineau (1).
 12. A. Caillaut (2).
 13. G. Marchand (3).
 16. P. Levet (3).
 20. G. Mittelhus (1).
 21. J. Higman et W. Hopyl (2).
 26. André Bocard (2).
 29. Ph. Pigouchet (2).
 34. F. Baligault (1).
 38. U. Gering et B. Rembolt (3).
 40. P. Le Dru (1).
 43. E. Jehannot (1).
 50. A. Vêrard (1).
 P. Levet ou G. Wolff (?) (1).
 E, J. et G. de Marnef (1).
Toulouse J. Parix (1).
Vienne 1. J. Solidi (1).
 2. E. Fromolt (1).
Sine loco (France-Nord) Impr. de « Mensa philosophica » (1)

HOLLANDE

- Delft* 1. J. J. Van der Meer et M. Jemants
 zoen (2).
 2. J. J. Van der Meer (3).
 3. Chr. Snellaert (2).
Deventer 1. R. Paffroet (7).
 2. J. de Breda (4).
Gouda 1. G. Leeu (3).
 9. Impr. du « Blaffert » (1).
Harlem 1. J. Bellaert (1).
Utrecht 1. Impr. du « Speculum » (1).
 6. J. Veldener (2).

Zwolle P. Van Os (3).
Sine loco Impr. de « Freeska Landriucht » (1).

ITALIE

Aquila 1. A. von Rotweil (1).
Bologne 1. B. Azzoguidi (1)
 5. V. Rugerius et B. Bertochus (1).
 10. J. Schreiber (1).
 21. U. Rugierus (2).
 24. B. de Bazaleriis (1).
 25. C. de Bazaleriis (1).
 34. B. Hectōris Faelli (2).
 39. J. de Ragazonibus (2).
Brescia 7. B. de Boninis (1).
 8. J. Britannicus (1).
 12. B. Misinta (1).
Chivasso 1. J. Suigus (1).
Cividale 1. G. de Lisa (1).
Crémone 5. C. Darlerius (1).
Florence 7. A. Miscomini (3).
 8. B. di Libri (3).
 9. F. Buonaccorsi (1).
 17. L. de Morgianis et J. Petri de Maguntia
 (3).
Mantoue 3. J. Burster (1).
 7. J. Schall (1).
Milan 1. A. Zarotus (1).
 2. Ph. de Lavagna (1).
 3. Chr. Valdarfer (1).
 19. L. Pachel (1).
 20. D. Scinzenzeler (4).
 28. D. Chalcondylas, J. Bissolus et B. Man-
 gius (1).
 31. A. Minutianus (1).
Modène 5 (e). Roccociolus (2).
Mondovi 1. A. Mathias et B. Corderius (1).
Naples 4. Mathias Moravus (1).
 5. J. Hohenstein (1).

- Naples* (suite) 17. I. Ben Juda Ben David Cattorzi (1).
Padoue 3. Conr. de Westphalie (2).
 5. Alb. von Stendal (1).
Parme 4. A. Portilia (1).
 6. Impr. de « Epistolarum Hieronymi »
 (= Steph. Corallus ?) (1).
 8. D. de Moyllis et J. A. de Montalli (1).
Pescia 4. Impr. de « Antonius de Canario » (1).
Reggio d'Emilia 4. F. de Mazalibus (1).
Rome 1. Conr. Sweynheym et A. Pannartz (2).
 2. U. Han et S. Nic. de Luca (2).
 4. G. Lauer (3).
 14. J. Schurener (1).
 18. B. Guldinbeck (1).
 26. S. Planck (3).
 27. E. Silber (1).
 28. H. Herolt (1).
 34. Impr. du « Manilius » (1).
 34*. Impr. du « Vitruve » (1).
 35. P. de Turre (1).
 37. Impr. de « Herodianus » (2).
 38. J. Besicken et S. Mayer (2).
Sienna 4. Henri de Harlem (1).
Trévise 6 (a). B. de Confalonieriis (1).
 7. B. Celerius (1).
 9. P. Ferrariensis et D. Bertochus (1).
 11. G. de Lisa (2).
Turin 5. F. de Silva (1).
Venise 1. Wendelin de Spire (2).
 2. N. Jenson (3).
 6. F. Renner (3).
 15. J. Rubeus (2).
 17. J. de Colonia et J. Manthen (4).
 23. E. Ratdolt (11).
 29. Ren. de Novimagio (2).
 34. L. Wild (1).
 42. G. Walch (1).
 45. J. et G. de Gregoriis (10).
 46. O. Scotus (2).

- Venise* (suite) 47. A. de Strata (2).
 47 (a). A. de Strata et M. C. Schalvicola (1).
 53. B. de Tortis (8).
 54. J. Herbort (2).
 55. A. Torresanus (1).
 58. Th. de Blavis (1).
 62. H. Lichtenstein (7).
 64. Nic. von Frankfurt (1).
 66. G. de Grassis (1).
 67. A. de Bonetis (1).
 68. B. Stagninus (4).
 70. P. Pasquale et D. Bertochus (2).
 71. B. Benalius (3).
 72. P. Loeslein (1).
 75. G. Arrivabene (3).
 76. A. de Soziis (1).
 78. Bern. Rizus de Novara (1).
 79. Andreas Calabrensis (2).
 82. M. Capcasa (2).
 85. B. Locatellus (8).
 90. J. Rubeus (2).
 92. B. de Zanis (2).
 95. P. de Paganinis (1).
 97. J. Hamman (Hertzog) (5).
 99. Chr. de Pensis (1).
 100. Th. de Ragazonibus (2).
 102. D. Bertochus (1).
 104. Ph. Pincius (4).
 111. M. de Bonellis (1).
 118. V. Benalius (1).
 121. S. Bevilaqua (4).
 122. J. Tacuinus (4).
 123. H. de Paganinis (2).
 125. P. de Quarengiis (2).
 132. B. de Vitalibus (3).
 134. Alde Manuce (7).
 136. J. de Pentii de Leucho (1).
 Impr. inconnu (1).
Vérone 3. P. Maufer (1).

- Vicence* 1. L. Achates (1).
 2. H. Lichtenstein (2).
 6. Ph. Albinus (1).
 8. Steph. Koblinger (1).
 9. R. di Ca Zeno (2).
- Lièux inconnus* Impr. du « Bartholomaeus » (1).
 Bologne (?) Impr. du « Suetone » (1).
 Padoue (?) D. S. (2).
 Impr. inconnu (1).

Quelques indications relevées rapidement dans nos notes montreront que la collection nouvelle comprend un certain nombre de pièces rares et vraiment dignes d'intérêt. A côté d'un feuillet de la célèbre *Bible de quarante-deux lignes*, dite de Gutenberg, et d'un fragment de *Donat*, imprimé à Utrecht; d'un certain nombre d'impressions xylographiques (parmi lesquelles : *Zeichen der falschen Guldin im Nyderland gemacht* (Augsbourg, A. Sorg) et l'unique *Lettre d'Indulgences* xylographiée à Munich (avant le 28 juin 1482), nous y trouvons les célèbres *Chroniques* de Cologne et de Nuremberg; les *Annotationes* de Béroalde (Florence, A. Miscomini, 1489); les *Epistolae* de Cyprien (Venise, Wendelin de Spire, 1471); l'édition princeps de la *Géométrie* d'Euclide (Venise, Erhard Ratdolt, 1482); le *Tacite* imprimé à Venise par Ph. Pincius en 1497; le *Dante* de Pietro de Quarengis (Venise, 1497); l'édition princeps de saint Augustin, *Opus quaestionum* (Lyon, Trechsel, 1497); la première édition des *Sermonen* de Tauler (Leipzig, Kachelofen, 1498); un feuillet de la première *Bible* datée (Mayence, J. Füst et P. Schöffer, 14 août 1462); la première édition allemande de l'*Hortus sanitatis* (Mayence, P. Schöffer, 1485); la *IX^e Bible* allemande (Nuremberg, A. Koberger, 17 fév. 1483); les cinq tomes (que l'on trouve rarement réunis) de l'édition princeps de saint Bonaventure, *Quaestiones super IV libros Sententiarum Petri Lombardi* (Nuremberg, A. Koberger, 1491); le *Fasciculus temporum* de Rolevinck, imprimé par le moine Henri Wirzburg, dans l'abbaye clunisienne de Rougemont, en 1481, et qui est la première édition de cet ouvrage renfermant les interpolations de H. Wirzburg; cette édition a encore ceci d'intéressant qu'elle présente (f. 95 b) un passage ajouté par le même Wirzburg, concernant l'invention de l'imprimerie à Mayence; les *Epistolæ* de Cæcilius Cyprianus, imprimées à Stuttgart, par l'imprimeur inconnu de « Erwählung Maximilians » (c. 1486), que Proctor attribue erronément, semble-t-il, à Greiff de

Reutlingen (on ne connaît que trois impressions de Stuttgart); la première édition de la traduction italienne des *Sermones* de Léon le Grand; l'*Interrogatorio osia regola della vita christiana* (Milan, U. Scinzenzeler, c. 1488), inconnu à Hain et Proctor et que Copinger (II, 3316) n'a connu que d'après le présent exemplaire, sans doute unique, qu'il cite d'après un catalogue de L. S. Olschki de 1896; l'*Expositio logica* de de Orbellis (Parme, D. de Moyllis et J. A. de Montalli, 1482; on ne connaît que deux impressions de cet atelier); l'édition rare et recherché de *Lactance*, imprimée à Rome par Ulrich Han et Simon Nicolai de Luca, 1472; l'édition princeps de Solinus, *De Mirabilibus mundi* (Rome, J. Schurener, c. 1475); la première édition du curieux ouvrage de Hædus, *Anterotica*, imprimée par la deuxième presse de l'imprimeur flamand Gérard de Lisa, à Trévise (1492); l'édition princeps de l'histoire des Papes, restée classique pendant près de deux siècles, de Sacchi de Platina : *De Vita Christi ac Pontificum omnium...* (Venise, Jean de Cologne et Jean Manthen, 1479); le remarquable spécimen de livre allemand imprimé à Venise : *Buch von dem zehne Geboten unsers Herren mit iren Auslegung* (Erhard Ratdolt, 1483); la première édition de la *Pharsale* de Lucain, avec le commentaire de Sulpitius (Venise, S. Bevilaqua, 1493); l'intéressante étude sur les Monts de Piété, du dominicain J. Annius de Viterbe (Venise, J. Tacuinus, 1497); les deux parties (rarement ensemble) de l'édition princeps des *Epistolæ diversorum philosophorum, oratorum, rhetorum sex et viginti*, d'Alde Manuce (Venise, 1499); un bel exemplaire très complet de l'*Hypneroiomachia* de Francesco de Colonna (Venise, Alde Manuce, 1499); la première édition de la *Cosmographia* de Ptolémée (Vicence, H. Lichtenstein, 1475); un superbe exemplaire de la *Margarita poetica* de Albert de Eyb, l'un des rares livres que Ulrich Gering imprima seul (Paris, 29 nov. 1478) et dont on connaît seulement quatre exemplaires complets et un incomplet dans les bibliothèques de France (Pell. 4705); la première édition de l'ouvrage de Buridan, *Quæstiones in decem libros Ethicorum Aristotelis* (Paris, J. Higman et W. Hopyl, 1489), premier ouvrage portant le nom de l'éditeur Hopyl et beau spécimen de cette presse dont les impressions sont rares; un remarquable exemplaire de la très rare édition des *Epistolæ* de Sénèque, imprimée à Paris par Pierre Le Dru, en 1494, pour Cl. Jaumar; édition que Maittaire (I, 575) et ceux qui l'ont copié, ne citent que d'après La Caille, que Copinger (III, 5349) cite sans la décrire et dont Schweiger (Handbuch d. classischen Bibliographie, II, 916) nie même l'existence; de beaux spécimens d'impressions espagnoles, si

recherchées et si haut cotées en ce moment; et notamment, les *Orde-
nanças Reales* de Diaz de Montalvo (Séville, M. Ungut et Stanislaus
Polonus, 1492), dont on ne connaît qu'un exemplaire, celui de la Biblio-
thèque Nationale de Madrid; un bel exemplaire de la *Cosmographia*
de Pomponius Mela (Salamanque, 1498), l'un des premiers livres men-
tionnant la découverte de l'Amérique et dans lequel on trouve la pre-
mière planisphère imprimée en Espagne; le *De Arte loquendi et tacendi*,
d'Albertanus Causadicus, imprimé à Anvers par Gérard Leeu en 1485,
et dont Campbell ne connaissait que trois exemplaires; le rarissime
Missale Leodiense, exemplaire remarquable de ce premier missel imprimé
du diocèse de Liège, sorti des presses de Chr. Snellaert (Delft, 1495);
le *Dialogus creaturarum moralisatus* (Gouda, G. Leeu, 1480); deux exem-
plaires se complétant mutuellement de la rarissime impression de Marcus
Reinhard (Kircheim, c. 1490 ?) : *Horæ canonicæ ad usum romanæ
Ecclesiæ*, dont il n'existe probablement pas d'autre exemplaire que celui
(incomplet) du British Museum; un très bel exemplaire de *Chorea ab
eximio Macabro versibus alemanicis edita et a Petro Defrey treccacio quodam
oratore nuper emendata*, danse macabre rare, imprimée à Paris, par Guy
Marchand (pour G. de Marnef) en 1490; etc., etc.

Quant à la collection des impressions louvanistes, elle compte de
superbes éditions très rares et, si l'on tient compte du fait que les
imprimeurs de Louvain ont tiré leurs ouvrages à un nombre peu élevé
d'exemplaires, nous pensons qu'il y a lieu de se féliciter d'avoir pu en
rassembler un aussi grand nombre et en aussi bel état.

Nous noterons, en terminant, que beaucoup de volumes offrent des
spécimens remarquables de reliures, dont certaines sont fort précieuses,
et que la plupart des incunables portent des ex-libris manuscrits qui
mériteraient une étude particulière.

L. STAINIER

*Administrateur de la Bibliothèque royale de Belgique E. D.,
Directeur de l'Office de la Restauration de la Bibliothèque
de l'Université de Louvain.*

L'OUTILLAGE BIBLIOGRAPHIQUE
DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Les études de bibliothéconomie, de bibliographie et de bibliophilie ont pris aujourd'hui un caractère de plus en plus scientifique et sont conduites avec une méthode rigoureuse et précise. Mais plus les personnes qui s'adonnent avec passion à ces études montrent d'exigences et mettent de soins dans leurs recherches, plus elles constatent de lacunes dans l'outillage bibliographique de nos bibliothèques. On est généralement renseigné sur l'existence des nombreux répertoires généraux ou spéciaux qui ont été publiés sur les matières les plus diverses. Mais souvent, parmi ces bibliographies, les plus utiles et les plus importantes manquent dans les dépôts publics, non seulement en Italie, mais dans toutes les autres nations.

Aucune bibliothèque ne peut se vanter de posséder le matériel complet de bibliothéconomie, de bibliographie et de bibliophilie, au moyen duquel un bibliothécaire serait en mesure de satisfaire toutes les demandes que pourrait lui adresser un étudiant zélé ou un chercheur obstiné. A la vérité, on ne saurait prétendre que toutes les bibliothèques publiques du monde doivent répondre à ces besoins. Mais il faudrait au moins que nulle part les ouvrages et les répertoires essentiels, ceux que nous appellerons les « outils du métier », ne fassent entièrement défaut aux étudiants de nos diverses disciplines, ou ne fussent représentés que par des exemplaires incomplets et par conséquent insuffisants.

Je proposerai donc qu'en France une commission, composée de bibliophiles compétents et actifs, crée une collection dans laquelle seraient réédités les ouvrages de bibliographie les plus importants, soit anciens, soit modernes. Ce *corpus*, publié à des prix modérés, serait certainement acheté par toutes les bibliothèques du monde; non seulement

il serait très utile, mais il serait sans doute aussi une bonne affaire pour l'éditeur qui en supporterait les frais. Il ne serait pas inutile de faire traduire en français les ouvrages de bibliographie composés dans une autre langue qui ne serait pas d'un usage courant dans les rapports internationaux

Le P. Antonio BELLUCCI,
De l'Oratoire de Naples.

LA SALLE PIE XI A LA BIBLIOTHÈQUE AMBROSIENNE DE MILAN (1)

En vertu de la loi générale, applicable aux hommes comme aux œuvres : *non progredi regredi est*, l'Ambrosienne a dû, après la Guerre, se préoccuper de se développer, de s'élargir et de donner un aménagement définitif au palais qui l'abrite en même temps que les collections artistiques, parure de cet antique sanctuaire de la science et du livre.

Cet aménagement entraîne plusieurs modifications, mais surtout la construction d'une grande *Salle de lecture*, laquelle, par son élégance, devra être digne de la tradition artistique de l'Institution, et, par son atmosphère de calme, de confort et de lumière, agréable aux savants qui viendront y poursuivre leurs travaux.

Or, tandis que nous pensions à réunir les moyens nécessaires pour exécuter notre projet, un fait inouï est venu troubler la monotonie de notre vie habituelle et rappeler l'attention du monde entier sur l'Ambrosienne. Le Cardinal Ratti, qui, avant d'administrer à Rome la Bibliothèque Vaticane, avait été pendant vingt-six ans membre du Collège doctoral attaché à l'Ambrosienne, puis Préfet de cette même bibliothèque, venait d'être élu Pape.

Nous avons compris tous que cet événement nous imposait l'obligation de le commémorer unanimement. Nous avons décidé de dédier au nouveau Pape la grande *Salle de Lecture*, alors en projet, et de la construire de telle façon qu'elle fût digne, et de la haute personnalité qu'on voulait honorer, et de la ville de Milan.

Mais, si c'est aux Milanais que nous voulons réserver l'honneur d'avoir érigé l'édifice et de l'avoir rendu commode et agréable, c'est aux bibliothécaires du monde entier, aux savants, aux membres des

1. [L'inauguration de la nouvelle salle de travail de la Bibliothèque Ambrosienne, dédiée à S. S. Pie XI, a eu lieu le 8 décembre 1923; une brochure de 32 p., in-4°, avec phot. a été publiée à cette occasion par Mgr Gramatica.]

Académies et des Instituts scientifiques, que nous voudrions nous adresser, pour être aidés dans le choix et l'acquisition des livres destinés à figurer dans notre *Salle de lecture*.

Oui, Messieurs, s'il est très extraordinaire qu'un Préfet de l'Ambrosienne devienne Pape, il est encore plus rare qu'un simple bibliothécaire arrive jusque-là. Ordinairement, c'est aux autres que nous ouvrons le chemin de la gloire, pas à nous-mêmes, et l'on pourrait bien nous appliquer les vers de Virgile : *Sic vos non vobis...*

C'est pour cela que, vous attribuant une partie de la joie que nous avons éprouvée de l'élection de Pie XI, nous avons cru pouvoir nous adresser à vous, par une circulaire que peut-être un certain nombre de vous se souviennent d'avoir reçu.

Si les dons, et surtout les adhésions, ont été assez nombreux, nous ne pouvons dire encore que nous ayons obtenu un succès complet. Peut-être sommes-nous arrivés un peu tard, c'est-à-dire lorsque les bibliothécaires français et américains avaient déjà envoyé au Pape une adresse de félicitations. Mais nous espérons que, pour vous du moins, il sera possible de répéter un geste amical, et de donner à notre initiative la consécration de votre manifestation internationale.

C'est pour cela que nous avons pris la parole, heureux et certain déjà de ne pas l'avoir fait inutilement.

Mgr. GRAMATICA,
Préfet de la Bibliothèque Ambrosienne, Milan.

LE LIVRE ET LES BIBLIOTHÈQUES EN LATVIE (Lettonie)

L'Histoire n'a pas été favorable aux Latviens : ils furent subjugués par les Allemands, après une résistance acharnée, pendant plus de cent cinquante ans. La lutte était inégale, parce que l'envahisseur était mieux armé et qu'il recevait sans cesse des renforts.

Après avoir subi successivement la domination allemande, celle des Suédois et celle des Russes, la Latvie est devenue un Etat indépendant en 1918.

Mais, comme unité ethnique, la Latvie n'a jamais cessé d'exister, et cela grâce au Livre, parce que le Livre conserve et transmet aux générations suivantes l'âme immortelle d'un peuple...

Dans cet ordre d'idées, il faut que j'attire d'abord votre attention sur les « Chansons populaires latviennes » qui sont au nombre de plus de 200.000 (avec leurs variantes). L'honneur d'avoir rassemblé nos chansons populaires appartient à M. Barons, qui vient de mourir à Riga, à l'âge de 88 ans, et qui a consacré toute sa belle et longue vie à ce travail national et patriotique. On doit considérer nos chansons comme un miroir qui reflète fidèlement toute la vie de notre peuple. Il en existe deux éditions : la première est celle de l'ancienne Académie Impériale des Sciences de Petrograd ; la deuxième, qui vient de paraître, est la reproduction exacte de la première.

Il est intéressant de constater que les éditions de nos chansons portent un titre français : « Chansons nationales latviennes ». Et c'est un fait général : quand il s'agissait de faire une édition importante, on mettait le titre aussi en français, et les Latviens n'employaient pas le nom de « Letton » qui est inexact et d'origine allemande. Aujourd'hui, notre Ministre de l'Instruction publique, notre Université, nos Sociétés savantes et toute l'élite intellectuelle latvienne rejettent énergiquement les mots : « Lettonie » et « Letton » et désirent que notre pays soit

désigné en français sous le nom de *Latvie*, qui se trouve dans le Traité de Versailles (article 433).

Le premier livre latvien a paru en 1585. C'était un catéchisme. Il n'en existe aujourd'hui qu'un seul exemplaire, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Université d'Upsal (Suède). Le deuxième, un catéchisme également, a paru un an après, c'est-à-dire en 1586, et se trouve actuellement à Kœnigsberg. Au xvii^e siècle, nous n'avions encore que des livres religieux, avec une traduction de la Bible en tête.

Je ne veux pas m'arrêter sur les détails, et je dirai simplement que le nombre des livres va toujours en croissant et arrive aux chiffres suivants pour les dernières années :

En 1920, nous avons 684 nouveaux livres et brochures; en 1921, 1.073; en 1922, 1.667; en 1923, mois de janvier-février, 273.

Vous voyez que l'accroissement est très marqué; ce qui est important, parce que cela prouve que l'on s'intéresse au Livre, chez nous, que l'on aime le Livre.

Passons maintenant aux bibliothèques latviennes.

La plus importante est notre Bibliothèque nationale (M. Stumbergs bibliothécaire). Elle a été fondée en 1919 et, en 1921, elle avait déjà 300.000 volumes; maintenant, elle contient 350.000 volumes, en chiffres ronds.

Puis vient la Bibliothèque de l'Université latvienne de Riga (le professeur Leinieks, bibliothécaire). Elle compte déjà 50.000 volumes; mais l'ancienne bibliothèque de notre Université, évacuée en Russie pendant la guerre, y reste encore, et personne ne sait quand elle retournera à Riga.

La France a envoyé des livres à notre Bibliothèque universitaire et, au nom de l'Université de Riga, je remercie sincèrement les généreux donateurs, notamment : l'Institut Pasteur, l'Université de Strasbourg, l'Université de Bordeaux, etc. Je remercie de même de leurs dons l'Angleterre et l'Italie.

Il existe aussi une vieille et grande Bibliothèque de la Ville de Riga (bibliothécaire : M. Misins). M. Misins est un bibliophile éminent; il a aussi sa bibliothèque privée, d'une très grande valeur et qui contient des éditions très rares et même uniques.

Il faut noter également les bibliothèques populaires organisées par le « Fonds de Culture nationale ». On donne ainsi à chaque commune (nous en avons 600) une petite bibliothèque de 500 volumes et d'une valeur de 6.000 lats (20.000 francs environ).

Enfin, je citerai encore une Coopérative qui édite et propage le Livre. Elle s'appelle : « Kulturas Balss » (La Voix de la Culture intellectuelle). A la tête de cette Coopérative se trouve M. Lijentals, homme d'action et très compétent dans les questions du Livre. Il a organisé 75 bibliothèques circulantes qui font le tour du pays et qui rendent de très grands services, surtout à la population rurale.

Les bibliothèques que je viens de citer sont, chez nous, les établissements les plus considérables et les plus caractéristiques. Il existe évidemment d'autres bibliothèques plus ou moins importantes : chaque école, chaque société savante, professionnelle ou autre, a sa bibliothèque; chaque ville possède sa bibliothèque municipale, etc., comme partout dans les pays civilisés.

Pour finir, je dirai un mot des éditeurs de livres. Nos éditeurs reprennent leur travail, presque complètement arrêté pendant les quatre invasions dont la Latvie a été victime. L'édition se réveille et se développe rapidement et d'une façon satisfaisante. Parmi les éditeurs, citons les suivants : A. Gullbis, Kulturas Balss, Leta, Rankis, Roze, Vainags, Valters et Rapa, etc...

A. GRAVIT,

Délégué de la République de Latvie.

LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE DE BEYROUTH

La Bibliothèque de Beyrouth intéresse directement la France et par son origine et par son but.

Fonder une Bibliothèque à Beyrouth était un problème malaisé à résoudre : vote de crédits, installation, recommandations, etc. Cette rude tâche a été facilitée par le précieux appui du Haut-Commissariat Français en Syrie et au Liban. Les autorités françaises ont, non seulement réservé un accueil favorable au projet de création d'une bibliothèque à Beyrouth, mais encouragé et secondé nos efforts pour son fonctionnement effectif. Leur concours était sollicité par le profit, tant intellectuel que politique, dont la Bibliothèque de Beyrouth serait la source. En effet, dans ce pays, où nous voyons une multitude de races, de langues et de religions, l'existence d'une bibliothèque était nécessaire pour faire œuvre d'unification; son but est de substituer la pensée française à tant d'aspirations divergentes. La Bibliothèque de Beyrouth ne cesse de marcher dans cette voie. Elle est en Orient la seule qui travaille à répandre, par le livre français, les idées et la culture française parmi nos populations variées.

En ce faisant, elle se rend utile à la Syrie, qui a besoin, pour se développer, de s'assimiler des éléments d'une puissante civilisation. Elle sert de plus les intérêts de la France dont elle tend à raffermir le mandat, en fortifiant, par la communauté d'idées et de culture, les liens qui unissent nos deux pays.

Dans le domaine pratique, son existence ne présente pas moins d'utilité. Nos commerçants, industriels, agriculteurs, artistes, intellectuels, y trouveront un riche répertoire qui leur permettra de s'assimiler à leurs collègues français et de nouer avec eux des liens d'intérêt réciproques.

La Bibliothèque de Beyrouth compte actuellement 16.000 volumes dans ses rayons. Elle joint aux études techniques des traités détaillés

et variés sur les diverses branches de la science et des arts. A cet égard, je ne puis songer qu'avec une sincère et vive reconnaissance aux éditeurs et libraires français, dont la généreuse initiative a toujours été en avant pour suppléer à nos faibles moyens. Cette preuve du sentiment de solidarité et d'amitié qui les anime est certainement l'écho de l'affection toute particulière que nos populations portent à nos amis séculaires, les Français.

Le résultat obtenu nous encourage à persévérer dans l'œuvre commencée. Mais permettez-moi, mes chers collègues, avant de terminer, de demander votre participation. Je fais appel à tous les membres du Congrès : bibliothécaires, bibliophiles, libraires, éditeurs, auteurs, pour doter notre bibliothèque des ouvrages dont ils peuvent disposer, afin de faciliter notre tâche en Orient par l'expansion du livre français. Votre concours nous est d'autant plus nécessaire que les moyens encore réduits de l'Etat naissant du Grand-Liban ne lui permettent pas de nous apporter une aide appréciable. A tant d'autres, vous aurez ajouté par là de nouveaux et impérissables titres à notre gratitude.

Ph. de TARRAZI,

Conservateur de la Bibliothèque de Beyrouth.

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE JUIVE DE JÉRUSALEM

La Bibliothèque nationale juive de Jérusalem possède aujourd'hui une des plus grandes collections de livres de l'Asie, la plus considérable peut-être de tout le Proche-Orient.

Ses commencements furent néanmoins très humbles. En 1875, quelques intellectuels de la Ville Sainte, désirant élever un monument en l'honneur du philanthrope anglais Sir Moses Montefiore, à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire, créèrent, sur la proposition de l'écrivain A.-M. Luncz, une petite bibliothèque populaire avec salle de lecture, sous le nom de « Moïse et Judith Montefiore ». Mais cette entreprise n'eut point de succès. Une dizaine d'années plus tard, on se mit de nouveau au travail et l'on fonda une autre bibliothèque publique, nommée dans la suite « Midrasch Abarbanel », qui devint plus tard la Bibliothèque nationale juive dont il est question.

Le médecin russe Joseph Chazanovicz (né dans le gouvernement de Grodno, en 1844), un des premiers leaders sionistes, avait en effet conçu l'idée d'une grande bibliothèque juive contenant tous les ouvrages relatifs à la Palestine et au judaïsme, publiés à travers les siècles dans tous les pays et dans toutes les langues, ainsi que des collections de manuscrits, d'estampes, de médailles et d'autres documents archéologiques ayant trait à l'histoire d'Israël. Ce projet grandiose n'avait pas tardé à être mis en exécution ; le docteur Chazanovicz, visitant Jérusalem en 1890, était entré en relation avec le Comité de la Bibliothèque existante, en vue de la transformer dans le sens indiqué. De retour en Russie, après avoir mené les pourparlers à bonne fin, il commença une propagande très active en faveur de la Bibliothèque nationale juive de Jérusalem, consacrant à cette œuvre, due à son initiative personnelle, toute sa vie (il mourut en 1920), et y contribuant personnellement par des

dons de plusieurs milliers de volumes, parmi lesquels beaucoup de livres très rares, des incunables et des exemplaires uniques.

La Bibliothèque nationale juive possède actuellement environ 100.000 volumes, dont un certain nombre, il est vrai, n'y sont pas encore parvenus. Ce sont surtout des ouvrages de science juive (*Hebraica et Judaica*), de philosophie, d'histoire, de science pure et de médecine (1). Les ouvrages de langue hébraïque s'y trouvent en majorité ; viennent ensuite le russe, l'allemand, l'anglais, le français, l'idisch, etc... Le fonds français est particulièrement pauvre, la France n'ayant point pris de part active à la fondation de la Bibliothèque. Le français est pourtant la langue européenne la plus répandue peut-être en Terre-Sainte ; c'est elle, surtout, qu'on enseigne aux enfants dans les écoles de l'Alliance israélite et dans celles des diverses missions religieuses et laïques. Le gouvernement français a essayé de remédier à cet état de choses en offrant à la Bibliothèque un don de 520 volumes. Mais cet acte, si généreux soit-il, est loin d'être en rapport avec le grand nombre de lecteurs possédant la langue française qui visitent chaque jour les salles de la Bibliothèque. Malheureusement, la Bibliothèque n'est nationale que de nom : n'étant point une institution officielle, elle ne jouit d'aucun privilège budgétaire légalement assuré ; son existence est donc précaire et il lui faut recourir sans cesse à la sollicitude des particuliers. Rien de surprenant si elle ne se trouve pas en état d'enrichir son fonds français par des achats réguliers. D'autre part la fondation prochaine de quelques instituts juifs d'enseignement supérieur rendra le besoin de livres occidentaux et français encore plus pressant.

Le Comité de la Bibliothèque fait donc appel aux bibliothèques représentées au Congrès des Bibliothécaires et des Bibliophiles et spécialement à celles de langue française, leur demandant le concours moral qui lui est nécessaire pour la constitution d'un fonds important d'ouvrages français. Il invite en même temps tous les membres du Congrès à nouer des relations amicales avec la Bibliothèque nationale juive de Jérusalem, afin de collaborer avec elle à la propagation de la culture moderne dans la Palestine renaissante.

MEYER ABRAHAM,

Bibliothécaire de l'Ecole Rabbinique de France.

1. La collection des ouvrages de médecine a été tout dernièrement transférée à l'Institut Pasteur de Jérusalem, mais elle continue à dépendre de la Bibliothèque nationale, dont elle forme une section spéciale.

DEUXIÈME SECTION

UTILISATION DES BIBLIOTHÈQUES ET DIFFUSION DU LIVRE

A. — REPRODUCTION ET MULTIPLICATION DES DOCUMENTS

XXIII

LA « COMPOSITION MÉCANIQUE » POUR L'ÉDITION DU LIVRE

La typographie est, par excellence, le procédé le plus adéquat à l'impression du Livre, en ce sens que le texte tient dans une édition la place prépondérante.

Depuis la création des caractères mobiles se sont établies des règles dites « typographiques » qui président à la bonne répartition des lettres et signes en files ou lignes, en colonnes, en pages, en chapitres et enfin en volumes.

La composition manuelle a prédominé jusqu'à nos jours pour les éditions de luxe, et ceux qui avaient tenté d'assembler les caractères par voie mécanique, ou encore de créer de toutes pièces lesdits caractères à l'aide de machines plus compliquées, n'avaient abouti qu'à un travail inférieur en qualité et à une limitation en genre.

L'avènement des machines dans toutes les branches de l'industrie avait influé sur la nécessité de rechercher des moyens plus économiques de composer typographiquement.

Comme je n'ai pas l'intention de retracer ici le long chemin parcouru et de fixer ainsi l'historique de la question, je me bornerai à signaler les remarquables résultats acquis par un avocat américain du nom de Lanston, qui a sacrifié des sommes considérables et une

énergie très grande à l'étude d'une solution pratique et satisfaisante de la question.

Les merveilleux résultats acquis à ce jour sont restés l'apanage de la composition en caractères mobiles; aussi Lanston a-t-il baptisé sa création du nom générique de « Monotype »; ceci par opposition avec les mots de Linotype, et plus tard Intertype, Linographe, etc..., noms donnés à des machines qui composent sous forme de lignes-blocs.

Pour un technicien du Livre, aucun rapprochement, aucune comparaison n'est faisable entre les deux genres de machines; car la différence est par trop essentielle, par trop vaste.

Qu'il me soit permis de signaler les qualités propres du système Monotype, en insistant sur le fait qu'aucune de ces qualités ne se retrouve dans les autres genres de machines, et le parallèle sera ainsi établi malgré l'unilatéralité de la description.

En premier lieu, je rappellerai que le fait qu'un caractère est mobile, individuel; est déjà une caractéristique qui indique une similitude absolue avec les usages typographiques.

En second lieu, je ferai observer que ledit caractère mobile permet la correction, sans immobiliser un matériel coûteux, important.

Le système Monotype présente, en outre, ceci de particulier qu'il est le seul à comporter un système mécanique de justification permettant de déterminer mathématiquement la valeur de telle lettre, de tel groupement de lettres, fraction de ligne ou ligne, à moins d'un vingtième de point près, sur une justification de 56 cicéros !

La méthode Monotype est donc érigée en système, comme la fonderie typographique elle-même, et avec plus de précision encore et une perfection au moins équivalente pour les autres conditions à remplir.

C'est ainsi que l'œil Monotype est aussi profond et aussi net que les plus beaux types de fonderie, et de 20 à 30 0/0 plus profond que ceux des autres systèmes.

La matière est, à volonté, de qualité aussi résistante que celle de fonderie, et on a vu le caractère Monotype l'emporter sur tous les autres dans les prises d'empreintes sous les presses hydrauliques.

Done, du côté caractère proprement dit, nous retrouvons intégralement tous les principes de la fonderie, plus l'immense avantage de fournir toujours des caractères neufs, ce qui donne une impression parfaite et évite la mise en train, sans parler de l'immobilisation considérable que représenteraient certains ouvrages de longue haleine en caractère de fonderie; cher à acquérir, difficile à réassortir.

Pour vous donner une idée de l'intérêt que présente la composition mécanique du mobile à ce seul point de vue du réassortiment, songez qu'une certaine Encyclopédie représentait, par exemple, 60 millions de lettres, parmi lesquelles la lettre « a » bas de casse comptait pour 3 millions, la lettre « e » pour 4 millions, la lettre « i » pour autant. Songez aux cassés, aux bardeaux plutôt, qu'il aurait fallu alimenter de ces sortes !

Donc qualité, quantité et commodité, sont déjà reconnues acquises après ce simple exposé.

Mais nous n'avons pas encore envisagé cet autre point de vue qui est celui de la division du travail en deux temps, et c'est là une conception et une réalisation bien modernes.

La composition Monotype se fait, ou plutôt se prépare, sur un clavier comportant 225 touches. Ces touches sont réparties sous la forme de plusieurs claviers universels de machine à écrire. Un groupe est affecté au romain capitales, un au romain bas de casse, un à l'italique capitales, un autre à l'italique bas de casse, d'autres encore au gras, aux petites capitales, aux chiffres et signes, selon le dispositif adopté, choisi ou créé par l'imprimeur (ces dispositifs se substituent instantanément les uns aux autres).

Ce clavier compose indifféremment dans tous les corps, du 5 au 24.

L'opérateur travaille donc sur son clavier avec toutes les facilités possibles, sans risques de confusion, sans tension d'esprit pour une surveillance d'organes quelconques, sans matière en fusion, son attention n'étant dérivée par aucune manœuvre étrangère, la production est extrêmement élevée et soutenue sans fatigue.

C'est, en outre, un travail propre et convenant à toute personne qui rechercherait des moyens conformes à ses goûts intellectuels.

L'habileté dactylographique s'acquiert assez rapidement et des productions de 17.500 à l'heure sont atteintes, sinon soutenues, par des personnes entraînées. Une moyenne de 12.000 peut aisément être obtenue par des opérateurs qui puisent, ailleurs que dans des groupements d'intérêt soi-disant professionnel, les directives de leur conscience.

Ce travail au clavier Monotype se traduit par la *perforation d'une bande*. Cette bande constitue une sorte de patron, de jacquard, qui pourra ultérieurement servir à obtenir la fonte des caractères sur la fondeuse Monotype dont les organes seront commandés par le jeu d'orgue déclenché au passage des trous devant les ajutages d'une flûte de Pan.

Cette fonte aura lieu soit immédiatement, soit au moment de la

mise-en-page pour les presses; d'où l'immense avantage de n'immobiliser les formes, les marbres, le plomb qu'au moment opportun ou à bon escient.

Ce patron, établi une fois pour toutes, permet en outre de multiplier la composition autant de fois qu'il serait nécessaire pour tirer à millions d'exemplaires.

Les trous pratiqués sur la bande de papier sont généralement de deux par lettre ou signe. Il y a là une curieuse application de la table de Pythagore, car le système Monotype est basé sur la combinaison de 15 que multiplie $15 = 225$. De telle sorte que si nous assignons à un système orthogonal un chiffre quelconque de 1 à 15 pour l'une des ordonnées et un autre chiffre également quelconque pour les abscisses, nous aurons réalisé les 225 combinaisons à l'aide de 2 fois 15 trous, soit 30 au total, sur lesquels nous prenons deux à deux ces trous qui représentent la position de chacune des lettres ou signes sur le châssis porte-matrices.

La fondeuse Monotype sur laquelle on fait passer ladite bande de papier comporte :

- 1° Le système d'entraînement du papier;
- 2° Le châssis porte-matrices;
- 3° Un moule à cavité variable en épaisseur;
- 4° Un creuset où le métal est tenu liquide par une source de chaleur;
- 5° Une pompe se déclenchant brusquement et envoyant un jet de métal dans le moule au moment précis où, sous le contrôle de la bande perforée, le châssis porte-matrices passe dans la position requise pour obturer le moule par la matrice respective;
- 6° Enfin, un mécanisme d'envoi en galée, à partir d'un canal dans lequel se groupent dans un ordre rigoureux les lettres fondues.

Ce phénomène se produit trois fois à la seconde, et même au delà si l'on est pressé, ce qui représente au moins 10.000 lettres ou signes à l'heure, obtenus avec une perfection complète et prêts à être imprimés, et ceci *absolument automatiquement*. Du papier, du plomb, et la composition sort comme par enchantement de la machine qu'un opérateur libre de ses mouvements surveille de temps à autre, ce qui lui permet d'en contrôler plusieurs.

Le palmarès de cette composition Monotype n'est plus à faire. Qu'il me suffise de signaler que les éditeurs de bon goût exigent l'emploi exclusif de la Monotype pour leurs travaux.

La plupart des publications périodiques sont composées en Mono-

type et si les journaux français n'emploient qu'en partie cette machine, c'est qu'elle nécessite des gens de métier, des typographes, pour en utiliser les qualités indiquées plus haut.

La Monotype est donc une machine typographique, la seule qui compose en caractères mobiles, la seule qui justifie, permettant donc les travaux tabulaires, la seule qui donne un cachet d'art aussi élégant que la fonderie.

Le choix des œils gravés pour la Monotype a été fait par des gens éclairés, et ce sont des copies serviles des Didot, des Elzévir, des Boldoni, des Garamond et *tutti quanti*, qui ont été gravées dans tous les corps en de nombreuses séries, se chiffrant par plusieurs milliers et offrant ainsi une collection unique et un choix illimité à l'imprimeur du Beau Livre.

F. DOGILBERT

L'ILLUSTRATION DANS LE LIVRE

Tout livre procure au lecteur un plaisir, celui de connaître la pensée de l'auteur. À ce plaisir, un ouvrage orné de gravures en ajoute un second, la révélation de la pensée de l'artiste qui l'a illustré. Dans bien des cas mêmes, les figures sont indispensables à la compréhension du texte, s'il s'agit par exemple de la description de monuments, tableaux, machines, etc.... On ne saurait donc s'étonner de la part prépondérante prise par l'illustration dans le Livre moderne.

Pour imprimer le texte, on a utilisé jusqu'à une époque relativement rapprochée, d'une façon presque exclusive, le système de caractères mobiles à l'invention desquels est attaché le nom de Gutenberg; depuis cette lointaine époque, le progrès, considérable à la vérité, ne s'est révélé que dans la rapidité de la composition et de l'impression, sans en modifier l'aspect apparent.

Il en a été tout différemment de l'illustration. Ici, depuis longtemps, plusieurs genres se sont révélés. Aux anciennes méthodes, dans lesquelles seule la main de l'artiste intervenait, la science moderne, surtout depuis l'invention de la photographie, a permis de joindre des procédés plus rapides, parfois plus fidèles et presque toujours plus économiques.

L'examen de ces procédés, « du procédé », pour employer l'expression qui les réunit tous dans un même mépris injustifié, est l'objet de la présente communication.

Les illustrations d'un ouvrage se présentent, soit dans le texte, soit sous la forme de hors-texte. Ces derniers, qui sont en réalité des estampes de dimensions limitées par le format de l'ouvrage, relèvent, comme toutes les estampes, des trois grands genres de reproduction : le *creux*, représenté par le burin, l'eau forte, la pointe sèche; le *plat* c'est-à-dire la litho; le *relief*, représenté par la gravure sur bois ou sur métal en taille d'épargne.

Au texte, qui lui-même est le produit de la véritable planche en relief résultant de la juxtaposition des petites vignettes gravées que sont les caractères typographiques, on ne peut incorporer que des gravures également en relief, qui pendant longtemps furent presque exclusivement ouvrées dans le bois.

Par suite de cette ressemblance des moyens, aucun mode d'illustration ne s'adapte mieux au texte que la gravure sur bois, à condition que, conforme à son essence, elle renonce franchement à la demi-teinte.

C'est au retour à la vieille conception du rôle de la gravure sur bois, que s'est vouée avec tant de succès la « Société de la gravure sur bois originale », qui, sous la direction éclairée de MM. Comar et Gusman, donne chaque jour de nouvelles preuves des résultats remarquables auxquels peut aboutir ce mode de gravure, lorsqu'il est judicieusement appliqué par un graveur de talent.

Ce n'est point ici la place d'entamer une discussion au sujet des avantages respectifs de l'illustration dans le texte et de celle hors texte. Admettons donc que chacun des deux genres, selon le rôle que l'auteur veut faire jouer à l'illustration, est susceptible, dans un cas particulier, d'être préférable à l'autre et que, dans un même ouvrage, on peut judicieusement les employer simultanément.

Tant qu'il s'agit d'œuvres dites « originales », c'est-à-dire dues entièrement au même artiste, les trois genres symbolisés par la *taille douce*, la *litho* et le *bois* sont seuls susceptibles d'être employés, car seuls ils donnent des épreuves qui peuvent être considérées comme issues des propres mains de l'artiste.

Mais lorsqu'il s'agit seulement de la reproduction d'une œuvre antérieure, on peut estimer qu'à côté de cette traduction d'un artiste (le peintre ou le dessinateur) par un autre artiste (le graveur), il peut y avoir place pour des procédés de reproduction mécanique.

Les premières recherches ont eu pour but la multiplication rapide et à bon marché de dessins au trait. Elles aboutirent à la découverte de nombreux procédés dont les spécimens, plus ou moins heureux, firent leur apparition entre 1850 et 1875, dans les différentes publications françaises et étrangères.

En ce qui concerne l'obtention d'illustrations dans le texte, pour avoir un cliché en relief susceptible de se prêter au tirage typographique, tantôt on procédait en creusant chimiquement les parties correspondant aux blancs de l'image, tantôt, au contraire, on exhaussait les traits par des dépôts métalliques. Le premier procédé, auquel s'attache le

nom de Gillot, atteignit son plein développement, quand la photographie eut permis de modifier au gré de l'opérateur les dimensions de l'original.

Pour les hors-texte, fréquemment on préférait la gravure en creux, qui, par suite de la nécessité d'encre, puis d'essuyer la planche avant de tirer chaque épreuve, était plus coûteuse que celle en relief, mais présente une réelle supériorité à certains points de vue. En effet, l'intensité des noirs y est produite par l'épaisseur de l'encre déposée dans les tailles, au fond desquelles le papier fortement pressé va la chercher, alors que la gravure en relief, dans laquelle l'épaisseur de l'encre est constante, ne peut espérer réaliser la même intensité que par une extension de la largeur du trait, parfois incompatible avec la copie fidèle de l'estampe originale.

Sous les noms les plus divers, plusieurs procédés furent préconisés, souvent fort compliqués, mais qui permirent d'obtenir de belles reproductions de dessins et gravures de grands maîtres, quand ils furent maniés par des hommes comme Amand Durand ou Chareyre. Tous ces procédés, que l'on tend aujourd'hui à désigner sous la rubrique d'*héliogravure*, étaient basés sur l'insolubilité que la lumière confère à certaines substances dont on recouvrait des plaques de métal : après insolation sous le dessin ou cliché à reproduire, la plaque était lavée et le métal mis à nu à l'emplacement des traits du dessin ; on procédait ensuite aux mêmes opérations que pour les gravures à l'eau forte, morsure à l'acide, retouches, etc....

Si, à la suite de la découverte de ces différents procédés, les dessins au trait et les gravures étaient reproduits, plus ou moins mécaniquement, dans des conditions, somme toute très satisfaisantes, il n'en était pas de même des demi-teintes, qu'il s'agisse de reproduire un lavis ou un tableau.

Le graveur en taille douce ou sur bois est obligé d'interpréter ces demi-teintes par un système de hachures, de « tailles » plus ou moins serrées. Un burin de Gaillard d'après Van Eyck, un bois de Pisan d'après G. Doré, montrent ce que des graveurs de premier ordre pouvaient obtenir de ce genre de travail. Quand on chercha à remplacer le burin de l'artiste par un procédé mécanique, la difficulté consista dans le moyen d'obtenir automatiquement les hachures nécessaires, c'est-à-dire de décomposer les demi-teintes en traits.

S'il s'agit de gravures en relief, il faut obtenir, comme planche destinée au tirage, un semis régulier de points saillants, susceptibles de

fournir à l'impression typographique des petites images noires, dont le nombre ou la dimension, dans une zone déterminée, puissent rappeler l'aspect des teintes plus ou moins foncées de l'original.

La *simili-gravure* est le nom que porte le procédé qui parvint à ce résultat, en interposant un réseau quadrillé entre le cliché photographique et la plaque sensibilisée qui, après un traitement approprié, servira au tirage. En tant que fournissant rapidement et économiquement des planches en relief qui se tirent typographiquement, donc, le cas échéant, avec le texte, elle est précieuse pour l'illustration des publications à bon marché, des périodiques notamment ; mais quelle que soit l'habileté de l'opérateur qui retouchera cette planche avant de la livrer à l'imprimeur, le résultat, pour des motifs très divers, laisse toujours quelque peu à désirer.

En effet, si dans le but de pouvoir utiliser un papier quelconque on a employé une trame large, l'épreuve obtenue donne l'impression d'une image vue à travers un grillage.

Si, au contraire, soucieux avant tout d'obtenir une reproduction artistique, on a employé une trame fine, dont la trace est presque invisible à l'œil nu, on se heurte à un autre inconvénient : par suite de la finesse de la trame, l'encre a du mal à s'y accrocher, car la planche paraît unie comme une glace. On ne peut obtenir une épreuve satisfaisante qu'en employant un papier aussi uni que la planche, de sorte que les surfaces s'appliquent hermétiquement l'une contre l'autre. Aucun papier n'y parvient, s'il n'a été recouvert d'une couche de plâtre fin : c'est le « superbe papier couché » vanté par tant de catalogues, la bête noire du bibliophile, la terreur des yeux fatigués.

Ces critiques faites, on doit en toute impartialité reconnaître que, quand on emploie de bons clichés et une trame fine, la simili peut fournir des résultats satisfaisants, quoique par lui-même le procédé ne permette pas d'obtenir des blancs purs ou des noirs absolus, ce qui, surtout pour les illustrations dans le texte, serait pourtant à souhaiter.

À côté de ce mode de gravure en relief, nous trouvons comme procédé en creux l'*héliogravure*, que nous avons déjà vu susceptible de donner de belles reproductions en trait. Dans les demi-teintes, la difficulté réside dans ce fait qu'à l'essuyage de la planche l'encre qui tré dans les tailles y reste bien, mais que celle qui a été déposée sur des surfaces un peu larges est enlevée.

Comme pour la gravure en relief, il fallait donc transformer la

planche comportant des aplats en un dessin au trait, et on a dû également recourir à l'emploi d'un réseau dont le but était de compartimenter les surfaces, afin que l'encre, lors de l'essuyage, reste dans les cavités ainsi cloisonnées; c'est dire que l'héliogravure, pour être réussie, nécessite l'emploi de retoucheurs habiles.

Depuis peu on est parvenu à construire des machines rotatives qui permettent un tirage continu et plus rapide, partant moins coûteux que l'ancien tirage à la presse à main, épreuve par épreuve. L'essuyage du cylindre sur lequel la planche est gravée en creux est opéré par des lames d'acier qui, ne frottant que sur le sommet des cloisons formées par le réseau interposé, ne détériorent pas la gravure elle-même.

Le grain du papier employé, le léger débordement, lors du tirage, de l'encre hors des compartiments où elle a été cantonnée, rendent parfois presque invisibles, généralement sans grande importance, les quadrillages dus au réseau.

Ce procédé de *rotogravure* est susceptible de donner des résultats fort séduisants, lorsqu'il est employé avec habileté, ainsi que vous pourrez le constater grâce aux spécimens dus à l'obligeance de la « Sadag » de France, une spécialiste en la matière.

La *lithographie*, comme la gravure en relief, ne peut reproduire les demi-teintes que si celles-ci sont figurées par des points ou des traits. Pour arriver à ce résultat la photolithographie peut, soit employer un cliché tramé, comme en similigravure, soit avec des procédés appropriés, utiliser le grain donné à la planche. A la pierre est souvent substitué le zinc, plus maniable.

Un autre procédé de tirage à plat nous est offert par la *phototypie* ou *héliotypie*, qui opère non point sur pierre ou métal comme la lithographie, mais sur une couche de gélatine. Celle-ci, déposée sur une glace, est insolée sous un négatif, puis subit diverses opérations à la suite desquelles seules les parties impressionnées sont susceptibles de retenir l'encre. Sans l'intermédiaire d'un réseau, on obtient ainsi directement toutes les gammes des demi-teintes d'un sujet à modelé continu, tel qu'un cliché photographique. Ajoutons qu'aucune retouche ne peut être opérée sur la gélatine, ce qui donne à l'héliotypie une fidélité de reproduction particulière. Malheureusement, ou heureusement, ce procédé, aussi délicat que la matière qu'il emploie, nécessite une grande habileté professionnelle. Il exige de fréquents arrêts dans le

tirage pour humecter la planche. Il est très difficile d'obtenir des épreuves identiques entre elles, les conditions atmosphériques ayant une grande influence sur la façon dont se comporte la gélatine. Par suite de toutes ces difficultés qui en rendent l'emploi assez coûteux, l'héliotypie semble réservée aux tirages de luxe et de demi-luxe. Depuis peu elle s'est attaquée aux reproductions en couleurs, et les résultats qu'elle y a obtenus montrent qu'elle y apporte les mêmes qualités de fidélité que dans les reproductions en noir. Les spécimens que M. Léon Marotte m'a mis à même de placer sous vos yeux en sont la très artistique preuve. *Les Danseuses* de Degas donnent la sensation *parfaite* du pastel de la collection Cognacq.

Le dernier-né des procédés de reproduction est la *rotocalco*, dite *off set* par les Anglais. Ces noms, qui peut-être pour la première fois frappent ici quelques oreilles, désignent un tirage lithographique sur zinc s'opérant, non par l'apposition directe du papier sur la planche, mais par l'intermédiaire d'un tampon de caoutchouc qui prend sur la planche encrée l'empreinte à reproduire et la dépose ensuite sur le papier.

Ce procédé permet d'imprimer sur les matières les plus diverses et à *fortiori* sur des papiers quelconques, dont le grain judicieusement assorti au sujet peut permettre d'harmonieux effets. Les résultats de cette méthode originale sont des plus intéressants, ainsi que vous pourrez en juger par les spécimens que nous devons à l'obligeance de M. Delaporte, un maître de la rotocalco. J'attire particulièrement votre attention sur les reproductions en couleur des dessins de Degas, qui font le plus grand honneur aux photgraveurs, les Etablissements Ruckert. La rotocalco est susceptible de fournir des illustrations dans le texte, aussi bien que la gillotipie, la simili et la rotogravure. Comme pour cette dernière, s'il s'agit d'un volume particulièrement soigné, on emploie la vieille méthode, en tirant d'abord l'illustration et en imprimant ensuite le texte typographiquement. Pour des publications plus courantes, les deux procédés permettent de photographier le texte et l'illustration, puis de procéder au tirage de la planche unique comportant l'empreinte de l'un et de l'autre. Plusieurs journaux ou magazines sont déjà imprimés par ce moyen.

Comme vous venez de le voir, tous les procédés que nous avons examinés sont susceptibles de fournir des illustrations en couleur,

obtenues généralement, par le procédé de la trichromie, avec trois planches seulement. Si l'on réfléchit, d'une part au prix que coûtent des gravures originales en couleur (burin, eau-forte, ou bois), pour lesquelles on a employé très souvent autant de planches que de nuances à reproduire, d'autre part, au peu de fidélité des reproductions en couleur qu'après plusieurs siècles de pratique ces modes de gravures sont susceptibles de fournir, on ne peut s'empêcher de placer dans les procédés photomécaniques son espoir de contempler un jour à loisir des chefs-d'œuvre, que leur rareté ou leur éloignement rendent inaccessible, même aux privilégiés de la fortune : miniatures de vieux manuscrits, chefs-d'œuvre, des collections privées ou étrangères. En leur état actuel, qui n'est pourtant qu'un début et non un plein épanouissement, ces procédés nous donnent déjà plus qu'une espérance, une véritable certitude de réalisation prochaine de reproductions aussi artistiques que fidèles.

Nous ne parlerons que pour mémoire des impressions avec une seule planche encrée à la poupée ainsi que des gravures coloriées au patron. Le moins que l'on puisse dire des résultats obtenus c'est que, en tant que procédé artistique, ils sont l'œuvre de l'imprimeur plus que du graveur et que, comme moyen de reproduction, ils fournissent des épreuves souvent fort différentes l'une de l'autre.

En résumé, l'industrie française est, dès aujourd'hui, en mesure de donner à l'illustration du livre, non pas de grand luxe, pour lequel le bois et la gravure en taille douce ne sauraient être détrônés par les procédés mécaniques, mais du livre de « demi-luxe », ce qui ne veut pas dire « faux luxe », un cachet réellement artistique et, en outre, lorsqu'il s'agit de reproduction, une fidélité parfaite.

L'on pourrait en présence de ce résultat s'étonner de voir que d'une façon générale la similitude, surtout dans les périodiques, continue à être presque seule employée. Les motifs de cet exclusivisme sont-ils d'ordre purement artistique ? Évidemment non. Certes, malgré les résultats déjà acquis, on peut entrevoir encore la réalisation de certains progrès techniques. La production d'un nouveau papier peut permettre à la simili de conserver ses incontestables qualités en éliminant son principal défaut, celui inhérent à l'emploi du papier couché. La fabrication d'encre de couleur, plus stables et plus fluides, peut donner à l'illustration en couleur les moyens de satisfaire les plus difficiles, ceux qui, aujourd'hui encore, malgré les progrès accomplis, persistent à traiter avec mépris de « chromos » les illustrations en couleur obtenues par quelque procédé que ce soit.

La persistance des éditeurs et imprimeurs à se cantonner dans les procédés anciens résulte-t-elle alors seulement de l'esprit de routine inhérent, à un degré plus ou moins développé, à toute créature humaine et par suite à toute profession, ou a-t-elle d'autres causes plus avouables ?

Il ne faudrait pas connaître les difficultés créées par la situation économique actuelle, difficultés que l'industrie du Livre rencontre à un degré peut être plus élevé qu'aucune autre, pour ne pas comprendre qu'on ne saurait espérer la transformation immédiate d'un matériel fort coûteux en un nouveau, dont le bon fonctionnement exige naturellement la présence d'un personnel préalablement dressé à son emploi. Le seul vœu que l'on puisse former est celui de voir ces difficultés, passagères, espérons-le, s'aplanir rapidement et l'illustration du livre, dégagée de toute autre contingence, devenir libre d'adopter dans chaque cas le procédé qui lui paraîtra le plus conforme à l'esprit de l'auteur comme à celui de l'illustrateur. Dans cette nouvelle voie, les résultats déjà acquis par des procédés qu'un emploi plus généralisé ne saurait au surplus que perfectionner encore, permettent d'assurer que l'industrie du Livre saura maintenir chez nous sa vieille réputation et, plus que toute autre, contribuer à répandre dans tous les pays le renom de l'Art et du Goût français.

James VIOLLE.

Nota. — Nous n'avons pu joindre au texte de cette communication des spécimens d'illustrations en couleur. On en trouvera un choix très varié dans les derniers numéros de Noël du *Bulletin Officiel des Maîtres Imprimeurs de France*, 7, rue Suger, Paris.

LES LIVRES SUR L'HISTOIRE DE L'ART

**Ce qui doit être une collection de monographies
consacrée à l'histoire de l'art français**

Le court exposé que je veux faire devant vous présente à tous les bibliophiles, bibliothécaires et techniciens, en même temps que la communication du résultat de mes réflexions sur un sujet, qui me tient au cœur, une demande d'informations, de conseils et de suggestions.

C'est en travaillant qu'on reconnaît l'imperfection de son outillage. Attaché depuis longtemps à l'histoire de l'art français, j'ai pu me convaincre de l'insuffisance de certains des moyens de travail mis à la disposition de ceux qui partagent mes goûts et mes recherches. Nous manquons de livres. Certes, les ouvrages d'ensemble qui mettent à leur place nos artistes dans notre histoire, notre art dans l'histoire de l'art universel, ne font pas défaut. Ils sont nombreux, variés, écrits souvent avec talent.

Une lacune existe à la base; lacune sensible surtout pour ceux qui commencent à étudier l'histoire de l'art, pour ceux qui sont éloignés des grands musées, des grandes bibliothèques.

Nous manquons, en effet, de renseignements facilement et immédiatement utilisables sur l'œuvre et la vie de la plupart des grands artistes français, sur l'histoire et le développement des écoles françaises de peinture, de sculpture et d'architecture.

Je voudrais voir combler cette lacune, et je viens soumettre à ce Congrès, qui réunit les hommes de tous les pays qui connaissent le mieux les livres et les bibliothèques, la méthode qui m'a paru la meilleure pour le faire.

Une collection de monographies d'artistes, sérieusement documentée, et contenant le plus grand nombre possible de reproductions,

est, à l'heure actuelle, un instrument de travail indispensable en France.

Le public qui réclame une collection de ce genre est très étendu et s'accroît chaque jour. Il comprend, d'abord, les élèves et les professeurs des écoles spécialement consacrées à l'étude de l'histoire de l'art, écoles dont la population augmente sans cesse: Écoles du Louvre, des Chartes, etc....

Ce sont ensuite les élèves et les maîtres des écoles professionnelles: École nationale des Beaux-Arts, École des Arts Décoratifs, « Académies », Écoles du Meuble, de l'Imprimerie, de la Reliure, de la Tapisserie, et les artistes qui pratiquent les professions qu'on y enseigne.

Ce sont encore les élèves des cours, de plus en plus nombreux, où l'histoire de l'art est enseignée dans les facultés, les lycées, les collèges, les écoles.

C'est ce public qui se presse en foule aux conférences du Louvre, aux promenades organisées dans les musées, les monuments et les villes de France.

C'est le public du monde entier qui goûte et aime notre art et qui, de plus en plus, doit le goûter et l'aimer, car nous n'avons pas de plus efficace moyen de propagande.

Quels sont les instruments de travail dont dispose, actuellement, ce public désireux de connaître et d'étudier l'art français? Que pouvons-nous conseiller à un étudiant, à un artiste, à un homme du monde, à un étranger qui veulent, par exemple, connaître l'œuvre d'un peintre français?

En premier lieu, nous avons, en France, sur un certain nombre d'artistes, de vastes, complètes et luxueuses publications. Elles sont, pour la plupart, ou épuisées, ou vendues à des prix prohibitifs.

Sur un plus grand nombre de peintres, nous avons les volumes de plusieurs collections publiées chez des éditeurs français. Mais, d'abord, ces collections sont si largement ouvertes aux artistes de tous les temps et de tous les pays, qu'il ne leur reste qu'une place assez restreinte pour les Français. Ensuite, elles sont un peu trop des œuvres de vulgarisation mal comprise. Sur un artiste elles donnent plutôt des appréciations générales que des précisions utiles, elles négligent le document, le catalogue, bases de toute étude sérieuse. Enfin et surtout, elles ne sont pas assez « illustrées ». Les plus complètes donnent, pour un artiste, vingt ou trente reproductions de qualité variable. Est-ce là-dessus qu'on peut juger un peintre?

A l'étranger, en Allemagne, il existe une collection qu'on a, en partie, traduite en notre langue, et qui pourrait servir beaucoup l'art français. C'est celle des *Klassiker der Kunst*. Mais l'art français y est assez mal représenté. A l'heure actuelle, *un seul* artiste français y a trouvé place : Watteau. Si grandes que soient et l'œuvre de Watteau et son influence, il faut avouer que c'est peu. Ajoutons même à cela que cet unique volume « français » est loin d'être le plus soigné de la série.

Il faut donc donner à la France une collection nationale de monographies d'artistes, dont les considérations qui précèdent déterminent le plan.

Pour assurer dès l'abord à la collection une large diffusion, je songe à publier en premier lieu les monographies relevant de la peinture, l'art le plus connu, celui qui atteint le public le plus étendu. Pour les mêmes raisons, il faudrait, à mon sens, publier d'abord les artistes du xviii^e siècle. Ceux-ci, malgré les apparences, ont été souvent très mal étudiés. Qu'on songe que l'on ne possède encore aucun volume sur un artiste tel que Lancret.... Mais il va sans dire que, depuis les origines de l'art français, tous nos artistes importants devront avoir place dans la collection.

La ligne générale de conduite sera d'éviter le verbiage et de donner le plus grand nombre possible de renseignements sûrs et de documents graphiques.

J'examine d'abord le plan intellectuel de la collection.

Il faut que les monographies donnent tous les renseignements, en ordre, faciles à retrouver. Il faut aussi que l'artiste soit présenté au public par un homme compétent.

D'où les diverses parties du livre :

1^o D'abord, une étude complète sur l'*artiste*, montrant la formation et les divers aspects de son talent, la place qu'il tient dans l'art de son temps, l'influence des modes ou de l'esprit de ce temps sur lui, l'influence que lui-même a pu exercer. Tout cela est indispensable à la compréhension de l'œuvre, mais doit être dit avec la modération, l'art des nuances, la logique, qui caractérisent la critique française, et surtout brièvement, en une vingtaine de pages, les références étant rejetées aux parties suivantes.

2^o Il est un point sur lequel la critique littéraire insiste beaucoup désormais, sur lequel la critique artistique n'a peut-être pas, jusqu'ici,

assez insisté : c'est la liaison étroite qui existe, le plus souvent, entre la vie d'un artiste et son œuvre. Dans les ouvrages d'érudition moderne, l'œuvre d'un artiste, cataloguée à part, la biographie de cet artiste, placée ailleurs, le texte enfin des documents cités et publiés à l'appui des faits allégués, semblent étrangers les uns aux autres.

Je compte, pour ma part, réunir en un même *Tableau chronologique* la vie et l'œuvre de l'artiste, et, aussi, les pièces justificatives, qui s'éclaireront ainsi mutuellement;

3° Le *Catalogue* de l'œuvre. C'est là évidemment la partie essentielle de la monographie d'un artiste. Il n'est pas besoin d'insister sur ce point, non plus que sur l'ordre à adopter dans la disposition des diverses rubriques. J'ai choisi le suivant : titre, signalement et dimensions, description, copies, gravures, reproductions, bibliographie, expositions, historique, possesseur. Il est évident que les rubriques qui doivent être mises en vedette typographiquement, sont le titre, le signalement du tableau et le nom du possesseur actuel de l'œuvre. On peut parvenir à une parfaite netteté, même en ne se servant que de deux corps de caractères, à la condition d'observer une grande régularité et de ménager les *blancs* voulus;

4° La *Bibliographie*. Elle doit être évidemment aussi complète que possible, de façon à éviter de citer *in-extenso*, dans les notes de l'ouvrage, le titre une fois donné dans la bibliographie;

5° Les *Index et Tables* nécessaires.

Il est bien entendu, enfin, que chaque monographie d'artiste doit être confiée à un écrivain qui a une connaissance particulière du sujet et de l'époque traités.

Ce que je viens de dire des monographies d'artistes s'applique *a fortiori* aux ouvrages qui devront être consacrés, non plus à l'œuvre d'un homme, mais à celle d'une génération, d'une province, ou bien à la série des travaux exécutés en France, dans une même technique, pendant une période donnée. Il s'agit des monuments, des objets mobiliers, et, enfin, des peintures ou sculptures anonymes.

Je ne pense pas, bien entendu, à créer une concurrence aux excellentes collections de monographies de monuments actuellement existantes. Mais pour l'utilité des érudits, des étudiants, des artistes, n'est-il pas souhaitable de voir paraître des ouvrages qui, à de bonnes reproductions d'un ensemble d'œuvres de même époque, de même style, joindront, sous forme de notices succinctes, les renseignements utiles sur chaque monument, et qui, sous forme d'une introduction générale

courte et nourrie, replaceront la « série » envisagée dans l'histoire générale de l'art ? Cette méthode est également féconde en résultats qu'il s'agisse des *Monuments romains de la Gaule*, des *Châteaux de la Renaissance*, ou de *l'Orfèvrerie au XVIII^e siècle*.

Mais tout ceci ne traite que du plan intellectuel d'une monographie d'artiste, passons aux dispositions matérielles.

Ce qui doit déterminer ces dispositions, c'est, d'abord, le prix de la collection, qui doit être modéré; c'est ensuite la commodité du lecteur.

FORMAT. — Il est, à mon avis, indispensable que ce format soit assez grand pour que les reproductions contenues dans le volume soient utiles et pour que, dans le catalogue et le tableau chronologique, les rubriques soient suffisamment à l'aise, c'est-à-dire claires et logiquement disposées. A ce double point de vue, le format in-4^o raisin (32 cm. × 25), se recommande spécialement. Au point de vue des reproductions, il permet de donner des planches mesurant 18 × 25 centimètres. Ainsi les tableaux de premier ordre, qui rempliront la planche entière, pourront être examinés dans tous leurs détails. Quant aux œuvres de moindre importance, qui seront groupées à deux par page, on pourra les donner dans la dimension 13 × 18 centimètres, dimension commerciale des clichés, ce qui évitera des réductions et des agrandissements, opérations coûteuses qui peuvent augmenter beaucoup le prix d'un volume.

Au point de vue de la présentation des diverses parties du livre, je m'arrête sur un point important : le catalogue. J'ai dit qu'on devait y mettre spécialement en vedette le titre, le signalement du tableau, et le nom du possesseur actuel; que, de plus, six ou sept autres rubriques y devaient prendre place. Ces rubriques sont de dimensions extrêmement variables; les unes, comme le signalement, ne peuvent comprendre que trois ou quatre mots; les autres, comme la description, la bibliographie ou l'historique, peuvent compter plusieurs phrases. Dans ces conditions, il convient de disposer le texte du Catalogue sur deux colonnes, afin de ne point perdre de place par les alinéas, et le format 32 × 25 devient indispensable, puisqu'il est le premier à permettre de disposer un texte lisiblement, en colonnes de 9 centimètres environ de largeur.

PAPIER. — Il serait préférable, à mon avis, de ne pas employer le papier couché pour imprimer le texte de l'ouvrage. Ce papier a un miroitement qui gêne la lecture. De plus, sa cherté augmenterait le prix de l'ouvrage.

Or, divers procédés d'illustration exigent des papiers spéciaux. La phototypie ne peut être tirée que sur papier phototypique. La simili-gravure exige du papier couché ou surglacé. Aucun de ces papiers ne convient à l'impression du texte. Si l'on adopte ces procédés d'illustration, il faut prévoir deux papiers, l'un pour le texte, l'autre pour les illustrations.

Tenons-nous-en donc, pour le moment, aux principes : le texte sera sur le papier qui offre le maximum de solidité et de lisibilité. Les illustrations seront sur le papier qu'exige le procédé photographique, choisi pour l'illustration.

CARACTÈRE. — Pour les mêmes raisons de lisibilité, il nous semble, en principe, préférable d'adopter un caractère « 10 gros œil » pour le texte courant, 9 pour le texte des pièces justificatives et d'une partie du catalogue, 8 pour les notes. Pourtant, dans les ouvrages trop copieux, une partie plus considérable du texte pourrait être composée en corps 6.

ILLUSTRATION. — C'est là, peut-être, le point principal. Sans doute, toute illustration n'est qu'un reflet de l'œuvre d'art originale. Sans doute, elle constitue toujours une interprétation. Mais il convient que la part de l'interprétation soit aussi réduite que possible.

A ce point de vue, je vais examiner ici les divers procédés actuellement en usage, en écartant, bien entendu, les dessins au trait, et en me cantonnant sur le terrain photographique.

L'héliogravure est un procédé remarquable, et peut-être celui qui donne les résultats les plus séduisants en même temps que les plus fidèles, quand on peut le laisser être lui-même. Malheureusement, il n'est pas, pour ainsi dire, d'héliogravure directe, originale. Au moment de l'insolation, des différences d'éclairage et de netteté s'accusent toujours, sollicitant l'intervention du technicien. Or, dans l'héliogravure, on peut d'abord améliorer le cliché primitif, et puis retoucher la planche une fois gravée. C'est là que l'héliographeur intervient, avec son burin son brunissoir ou sa roulette, et que, par des retouches habiles, il rend nets les morceaux « flous », atténue les duretés, comble les trous, éclaire ou ombre le tout, et transformant ainsi un procédé mécanique en un procédé d'interprétation, donne enfin une planche qui satisfait l'œil du passant, mais non pas celui de l'amateur, du travailleur, qui ont besoin d'un document authentique.

J'ajoute que l'héliogravure, inutilisable pour les grands tirages puisqu'elle doit être tirée à la presse à bras, n'est exécutée actuellement

qu'à des tarifs très élevés, et j'aurai donné les multiples raisons qui m'empêcheraient de songer à ce procédé pour l'illustration d'une collection de livres de travail.

La *phototypie* rend exactement, sans retouches possibles, ce qui est porté sur le cliché photographique. C'est un grand point.

Mais encore convient-il de distinguer : la phototypie, — excellente pour rendre, par exemple, la gravure, les peintures contrastées, comme les miniatures de manuscrits, — échoue souvent dans la traduction de certaines techniques picturales. Les aquarelles et les gouaches légères du XVIII^e siècle, par exemple, sont très difficiles à rendre en phototypie. Si l'on veut obtenir certaines nuances, certaines indications très menues, on en vient, en *poussant* le cliché photographique, à traduire les parties colorées franchement par des taches noires.

De plus, la phototypie est sous la dépendance trop directe de l'état atmosphérique. La chaleur, l'humidité de l'air, le froid, ont une influence également désastreuse sur la gélatine des clichés et sur l'illustration d'un volume. D'autre part, d'une planche à l'autre, d'un exemplaire au suivant, les inégalités de tirage peuvent être considérables.

Enfin, les gélatines sur verre qui servent au tirage ne peuvent être conservées, et même, au delà d'un tirage de 1.000 exemplaires, il faut insoler de nouvelles *dalles*, ce qui est coûteux. Dans le cas dont je m'occupe, ce n'est pas encore le procédé idéal.

Reste la *similigravure*, dont on sait les inconvénients : interpolation, entre le cliché photographique original de l'œuvre à reproduire et le cliché préparé pour le tirage, d'une trame plus ou moins serrée et qui altère, si peu que ce soit, la netteté du dessin; nécessité de tirer sur ce papier couché, qui est lourd, coûteux, miroitant, cassant.

En face de ces inconvénients, les avantages : beauté artistique du résultat, égalité du tirage, possibilité de conserver les clichés pour un nouveau tirage éventuel, facilité de tirer, sur papier couché toujours, le texte en même temps que les gravures, d'« habiller » celles-ci avec le texte à sa volonté, etc.... Tout cela est, évidemment, séduisant.

L'*off set*, au contraire de la similigravure, permet de tirer sur tout papier, mais il rend mal les reliefs, amollit les contours. Il n'est guère recommandable que pour les affiches, les publications commerciales, etc..., etc....

L'*héliogravure rotative*, enfin, a tous les avantages d'une gravure en creux, sans en avoir les inconvénients : on peut la tirer sur tout papier, on ne peut la retoucher. Elle donne des résultats un peu moins séduisants

que l'héliogravure, mais elle est beaucoup moins chère, et ne nécessite aucune « mise en train ». Sur la phototypie, elle offre cette supériorité d'avoir un tirage toujours égal à lui-même; en somme, c'est un procédé des plus intéressants.

Pour résumer ma pensée, il me semble qu'il manque à la France une collection nationale de monographies; collection donnant le plus grand nombre possible de documents et de reproductions, en même temps qu'une succincte « mise au point », écrite d'une plume autorisée, de l'œuvre ou du sujet étudié. Les monographies doivent avoir un plan régulier et complet; elles doivent être illustrées par le procédé photographique qui laisse le moins de place à l'interprétation de l'opérateur.

Sur ce plan, j'ai tenté une première réalisation : une monographie du peintre Louis-Gabriel Moreau. Mais celle-ci était trop chère, et tirée à un trop petit nombre d'exemplaires. J'ai continué les études, et je crois avoir désormais les bases nécessaires, les éléments utiles à la publication d'une série de monographies établies sur le plan étudié plus haut, et que je vais entreprendre (1).

C'est sur l'utilité de ce projet, sur ses moyens d'exécution, que je sollicite les avis de tous, trop heureux si j'arrivais à doter l'art français de ce puissant moyen de diffusion et de propagande dont les Allemands ont si bien compris l'importance : une collection de bons livres.

Georges WILDENSTEIN.

1. Me sera-t-il permis d'ajouter que, à l'heure où je revois ces lignes (mars 1924), le premier volume de la collection *l'Art Français*, volume rédigé selon le plan exposé ci-dessus, est sous presse ? Il est consacré au peintre *Laneret*. Il sera suivi de volumes sur les *Châteaux de la Renaissance*, sur *Jean Fouquet*, sur *Houdon*, etc...

DEUXIÈME SECTION (Suite)

B. — BIBLIOTHÈQUES ET OFFICES D'INFORMATION

XXVI

LES OFFICES D'INFORMATION

Extension du rôle de certaines bibliothèques consacrées aux arts et aux sciences appliquées.

ÉTAT DE LA QUESTION DEPUIS 1918

La vie moderne, si exigeante, éloigne de plus en plus des bibliothèques le public laborieux.

Depuis la dernière guerre, une mentalité de « businessmen » sévit, qui pousse les intéressés à constituer, soit individuellement, soit collectivement, la documentation dont ils ont besoin pour l'exercice de leur profession.

Par suite, création de petites bibliothèques privées, plus ou moins judicieusement composées et plus ou moins complètes; par suite encore, naissance d'offices d'information et de documentation, créés au hasard des initiatives; ces offices nécessitent des capitaux, qu'on peut plus utilement employer ailleurs, ne serait-ce qu'à accroître les acquisitions et améliorer le fonctionnement de bibliothèques publiques, dont l'ancien fonds apporte, en outre, un utile supplément de documentation.

En France, il existe suffisamment de dépôts de livres spécialisés; il en existe trop, car le public les ignore ou ne sait pas s'en servir; ces établissements ont, d'autre part, des budgets si minimes, qu'ils ne peuvent imprimer catalogues ou notices et faire figurer dans leurs dépenses un poste « publicité », cependant, nécessaire et qui existe dans

des établissements similaires des Etats-Unis. Ils ne peuvent, pour la même raison, acquérir les ouvrages indispensables et se tenir au courant des découvertes scientifiques ou des exigences de la mode.

Ils n'ont même pas, dans certains cas, les moyens de renseigner le « client », faute de jeux de fiches, de dossiers, de répertoires manuscrits ou imprimés, et même faute d'un personnel suffisamment spécialisé et au courant des besoins dudit client; enfin, les heures de consultation coïncident avec celles où la clientèle est absorbée par ses occupations et ne répondent pas davantage à la conception d'une bibliothèque, largement et libéralement ouverte aux chercheurs et aux gens des métiers.

Prenons une ville : Paris ; et, dans cette ville, les bibliothèques dites spécialisées, à l'exclusion des quatre nationales et des populaires, municipales ou privées.

Il existe environ une centaine de dépôts de livres, réservés les uns à une administration (Ministères, Sous-Secrétariats, Préfectures, Tribunaux, etc.), d'autres à une Assemblée politique (Chambre, Sénat, Conseil municipal), d'autres à des établissements savants (bibliothèque particulière de chaque Faculté ou École, Muséum, etc.), d'autres à une race ou à une religion (polonais, juifs, protestants, etc.), quelques-unes enfin à une profession (mais, en général, libérale : médecins, avocats, libraires, etc).

Cent bibliothèques; cent budgets; cent personnels; cent clientèles différentes et restreintes; le public qui vient là, sauf quelques exceptions, est voué aux spéculations intellectuelles, bourré de rétrospectif et privé d'actualité, de sens pratique, de vie. Ce sont quelques initiés, qui ont réussi à forcer de multiples barrières morales et qui ont la possibilité de lire à l'heure où *les autres* travaillent.

Les autres, ce sont les gens des métiers, les artisans, les inventeurs, les créateurs de modèles, les chefs d'entreprises industrielles, commerciales ou financières, tout ce qui cherche et produit.

Pour ceux-là, qui sont soumis aux contingences, qui ont besoin d'être au courant des découvertes de la science ou des idées du jour, qui sont des spécialisés sans être des érudits et qui doivent être renseignés rapidement, sûrement (quoique sommairement dans la plupart des cas), pour ceux-là qu'existe-t-il ?

Rien, autant dire. Et c'est pourquoi ce public — si intéressant et si sacrifié — a pris l'habitude de se passer des bibliothèques et de se composer chez lui, tant bien que mal, selon ses disponibilités financières,

le hasard de ses recherches ou les indications de son libraire, une documentation de fortune, dont il sent l'indigence dès qu'il a besoin d'un renseignement précis.

SOLUTIONS ENVISAGÉES

Après avoir souligné le mal, indiquons quelques remèdes qui peuvent s'appliquer :

- 1° Aux bibliothèques ;
- 2° Aux bibliothécaires ;
- 3° Au public ;

MM. Lévy, Philbert et Reizler — qui ont bien voulu participer à cette présentation des bibliothèques spécialisées — vous entretiendront, dans quelques instants, des établissements qu'ils dirigent et de l'avenir qui doit être réservé à ces établissements, ou à d'autres du même genre. De mon côté, il m'arrivera de citer la bibliothèque municipale d'art et d'industrie Forney, dont nous poursuivons la transformation en office d'information et de documentation à l'usage des métiers d'art de la région parisienne.

I. — LES BIBLIOTHÈQUES

Le grand Paris (ville et banlieue), que nous prenons comme exemple, représente le neuvième de la population française, paie le quart des impôts, résume le commerce, l'industrie et le crédit nationaux et donne le ton à la mode, au goût et au style.

Nous avons indiqué l'éparpillement des crédits réservés à la lecture soi-disant publique et la nécessité de restreindre le nombre des établissements ; dans l'ordre des bibliothèques consacrées aux arts et aux sciences appliquées, nous demandons, au contraire, la fondation de quatre ou cinq établissements, la bibliothèque Forney pouvant être comptée, non comme un modèle, mais comme une unité.

Ces établissements devront :

1° Avoir des heures d'ouverture permettant aux travailleurs l'accès parfaite. Forney ouvrait ses portes trente-trois heures par semaine avant 1914 ; il y a maintenant soixante-cinq heures d'ouverture ; la Bibliothèque de l'École des Sciences politiques ouvre treize heures par jour, etc.

2° Joindre le prêt à domicile au prêt sur place ; nous reviendrons sur ce sujet ;

3° Tenir compte, dans une certaine mesure, des localisations d'industrie et avoir, dans cet ordre d'idées, des fonds se complétant et ne faisant pas double emploi (toutes les industries de l'ameublement resteront représentées dans le faubourg Saint-Antoine, à Forney; vers la Bourse, il y aurait une bibliothèque bancaire; vers l'Étoile ou les Ternes, les industries des transports constitueraient une clientèle importante; à Vaugirard ou Grenelle, ce seraient l'électricité et la mécanique; la Bibliothèque d'art et d'archéologie serait celle des critiques d'art, de la « haute brocante » et des artistes; la Bibliothèque des arts décoratifs aurait surtout la mode et la couture dans ses attributions;

4° Avoir des *catalogues*, comprenant le dépouillement des ouvrages imprimés, des modèles et des articles de périodiques. Le catalogue, mis en vente, doit comprendre des notices détaillées indiquant la nature et la valeur des renseignements fournis par les principaux ouvrages. C'est une bibliographie pratique et raisonnée.

Ajouter à ces catalogues des *dossiers*, composés de pièces manuscrites ou imprimées, et donnant des références aux lecteurs (par exemple, la bibliographie récente d'un métier ou d'un procédé de fabrication, des renseignements sur les brevets d'invention, etc.) et des « *reference books* » dans le genre des dépouillements de périodiques, faits aux États-Unis, par exemple;

5° Posséder, à l'exemple des dépôts anglo-saxons, un *Bureau de renseignements*, permettant de satisfaire rapidement le client ou de l'adresser, dans la négative, à un autre établissement.

Pour Paris, un organisme de ce genre devrait exister à la Bibliothèque Nationale: c'est là que se ferait le principal tri des lecteurs (1);

6° Avoir le téléphone, apprendre aux lecteurs à éviter les stations dans les bibliothèques et leur permettre de trouver, en arrivant, la documentation préparée.

Autre avantage : éviter les dérangements inutiles, perte de temps

1. A la suite de cette communication, nous avons tenté une tentative de groupement des Bibliothèques spécialisées (Forney, Chambre de commerce, Arts et Métiers, Société de Géographie, Affaires étrangères), qui débute et qui, après expérience, sera généralisée. Ces bibliothèques se tiennent mutuellement au courant de leurs nouvelles acquisitions et possèdent des fiches inter-bibliothèques, permettant d'adresser le lecteur à l'établissement où il trouvera ce dont il a besoin, avec des précisions sur les recherches entreprises. Cette innovation, d'ordre local, doit devenir d'ordre national, puis international, sous forme d'entente avec les bibliothèques spécialisées du monde entier et création d'un réseau universel pour la documentation (institut central reliant les offices divers).

et frais de transport ; avoir, en outre, comme à l'*American Library* de Paris, des cartes postales pour annoncer qu'un ouvrage, demandé en vain par un lecteur, est à la bibliothèque et est réservé pendant quelques jours ; jouir de la possibilité, comme certaines bibliothèques étrangères, de pouvoir expédier en colis postal les ouvrages demandés par les lecteurs, et *vice-versa* (les chemins de fer du *Reich* allemand le faisaient même en franchise pour la bibliothèque professionnelle de Carlsruhe) ;

7° Etre en relations avec les groupements artistiques, scientifiques, industriels ou commerciaux, qui ont un champ d'activité commun ;

8° Joindre, au besoin, à la documentation écrite, une documentation orale sous forme d'enseignement bibliographique et technique ; dans le cas de la bibliothèque Forney, par exemple, où les modèles sont classés par matière traitée (pierre, bois, céramique, matières précieuses, tissus, etc.), enseigner les sources d'inspiration auxquelles on peut puiser, en dehors de celles qui semblent indiquées à première vue, etc.

Cet enseignement oral se compléterait lui-même par un enseignement visuel (musée technologique, fixe ou circulant ; expositions temporaires, etc.) ;

9° Organiser rationnellement leur *propagande*, sous forme de *tracts*, distribués dans les milieux où doit se recruter la clientèle, d'*articles* publiés périodiquement dans la grande presse et dans les journaux corporatifs, d'*affiches*, placées dans les établissements scolaires spéciaux et au siège des organismes corporatifs, etc).

II. — LES BIBLIOTHÉCAIRES

On conçoit que, pour des établissements de ce genre, il faut un personnel approprié, ayant fait — et faisant — son apprentissage :

1° *Personnel technique*. Ce personnel complètera, dans l'ordre des connaissances que son dépôt représente, les connaissances bibliographiques qu'il a pu acquérir, soit à l'Ecole des Chartes, soit ailleurs, en suivant des cours professionnels de bibliothécaires, par exemple.

Je signale, sans insister sur ce point, l'insuffisance actuelle de l'enseignement bibliographique, d'ordre scientifique.

Le personnel technique ne doit pas, cependant, s'embarrasser de règles bibliothéconomiques étroites, mais tenir compte, pour ses travaux, de la mentalité et des besoins de son public.

Le Conservateur est tout, sauf conservateur ; il ne règne pas sur un cimetière de livres ; les siens sont vivants et faits pour circuler.

Sauf de rares exceptions, ils ne doivent pas être considérés comme des objets d'art; le bibliothécaire doit apprendre aux habitués à connaître les ressources de la maison, à se promener devant les rayons et à se servir eux-mêmes; le prêt à domicile doit être largement consenti, à l'exception des usuels, quotidiennement consultés, des collections de périodiques qu'on n'a pas en double, faute de crédits, et qu'on ne peut que difficilement reconstituer (dans les pays « riches » où ces inconvénients n'existent pas, on prête généralement les périodiques (et des ouvrages vraiment rares et précieux). Il faut faire crédit au public, qui se moque des prohibitions, mais qui abusera, de moins en moins, de la liberté et de la confiance, si son éducation est faite dans ce sens.

Enfin, il faut savoir mettre largement ses connaissances personnelles au service du public; la bibliothèque spécialisée est, avant tout, un cabinet de consultations; et c'est pourquoi le personnel, dit technique, devrait lire au moins les manuels consacrés aux spécialités de la maison.

2^o *Personnel secondaire*. — Il doit comprendre, selon un néologisme heureux, un personnel *assistant*, doublé d'un personnel de *service*.

Sans diplômés savants, le personnel *assistant* peut rendre les plus grands services; il faut lui donner confiance en soi et éveiller son intelligence; ce n'est pas lui qui contribuera le moins au développement de la maison, s'il est affable et prévenant.

Il ne faut pas craindre davantage de demander au personnel de *service* des travaux, qui semblent au-dessus de ceux qu'il doit fournir: montage des modèles, réparations des cartons et des reliures, renseignements à fournir au public (l'éducation de ce personnel est également à faire dans ce sens, moins complète pourtant que pour le personnel technique ou assistant).

Le budget de l'établissement doit être assez large pour qu'on puisse récompenser les initiatives, sous forme d'allocations supplémentaires. La pratique administrative enseigne que ces allocations sont souvent plus justifiées que les traitements.

3^o Ceci amène à dire un mot du *budget* des bibliothèques spécialisées. Première constatation: en l'état actuel, les dépenses d'entretien et d'acquisitions ne correspondent pas aux dépenses de personnel. Il y a trop de bibliothèques; elles sont insuffisamment dotées; le personnel dévore la plus grande partie des fonds; la clientèle ne contribue pas aux ressources: voilà ce que, généralement, on constate.

Comparons le misérable budget de Forney (7.000 francs pour les

acquisitions, la reliure, l'entretien des livres et des cartons, le montage des modèles) avec le budget d'une bibliothèque, fondée aux États-Unis sur le même modèle; sans tenir compte des changes actuels, on verra que c'est par *mille* qu'il faut multiplier le chiffre français.

Les chiffres des budgets n'ont pas été modifiés; ceux des libraires le sont quotidiennement; le prix des livres d'art est inabordable et, cependant une fois parus, leur valeur ne cesse de s'accroître. Les ouvrages scientifiques perdent, au contraire, en vieillissant et doivent être souvent remplacés par d'autres, toujours plus chers, etc. La reliure suit la même marche. Les budgets étaient déjà *insuffisants* avant la guerre, on voit par quel coefficient il faudrait les multiplier.

Le personnel, lui, a été augmenté, mais dans des proportions trop faibles, si on veut obtenir son plein rendement.

Être bibliothécaire, ce n'est pas une sinécure, une rente; c'est exercer une profession qui doit nourrir son homme.

III. — LE PUBLIC

En ce qui concerne le public, les deux principaux points à traiter sont les suivants :

Éducation bibliographique;

Collaboration au perfectionnement de l'Office de documentation.

1^o La révision de l'enseignement des connaissances humaines s'impose. La science a bouleversé la vie.

Sans surcharger les programmes, ne pourrait-on faire une place à la science qui permet de suppléer aux défaillances de la mémoire et de l'enseignement : la bibliographie.

Ne parlons pas de l'école primaire communale, mais seulement des établissements où se dessine la vocation, à commencer par les écoles professionnelles, primaires, secondaires ou supérieures. L'enseignement peut-il s'y concevoir sans bibliographie ? sans elle, n'est-il pas dogmatique et forcément incomplet ?

Il y a là une lacune à combler, que nous retrouverons à tous les degrés et dans tous les ordres d'enseignement. L'élève de l'École des Chartes, lui-même, a une initiation bibliographique incomplète.

A plus forte raison, ceux qui ont abandonné les études, qui sont pris par leur profession et ont cependant besoin de se documenter. Pour ceux-là, il faut que les organisations syndicales, patronales et ouvrières, organisent un enseignement bibliographique, même modeste, qui corresponde à leurs besoins.

Et, en attendant, il faut, dans la mesure du possible, que le bibliothécaire soit l'initiateur : apprendre au lecteur à se servir des catalogues et des répertoires mis à sa disposition pour se composer une bibliographie, ce n'est pas perdre du temps, c'est en gagner (pour le bibliothécaire lui-même, comme pour le lecteur);

2° Le lecteur, ainsi initié, doit se considérer comme participant aux charges et aux bénéfices de l'Office de documentation. On paie pour se nourrir, se vêtir, se faire transporter et se divertir; on paie pour satisfaire tous ses besoins, matériels ou intellectuels; pourquoi ne paierait-on pas pour être renseigné et documenté? Quelle différence y a-t-il entre la consultation de l'avocat ou du médecin et celle de bibliothécaire?

D'autre part, les entreprises commerciales et industrielles, pour qui cette documentation de leurs dessinateurs et de leurs vendeurs est une source de bénéfices, doivent patronner, moralement et matériellement, des établissements qui leur évitent le souci et les frais de se constituer une documentation, que nous avons vue imparfaite et incomplète? Ce qu'une personne, même morale, ne peut faire, une collectivité le fera.

C'est ce que nous essayons de réaliser, en ce qui concerne Forney, avec la Confédération générale de l'Ameublement. L'importance de l'Office de documentation n'a pas échappé aux dirigeants de la C. G. A., qui veulent mettre sur pied la *Maison de la Corporation*.

Dans un vaste immeuble, où siégeront tous les bureaux des syndicats, où fonctionneront les cours professionnels, où les artisans seront attirés par un restaurant corporatif, par des salles de récréation, par un théâtre, l'Office aura sa place avec sa bibliothèque, ses dossiers, ses fiches, ses salles de dessin et de travail, son service photographique, sa cinémathèque professionnelle, son musée d'échantillons et ses salles d'exposition.

Ainsi sera réalisé, en ce qui concerne une des plus puissantes corporations de la capitale, ce qu'annonçait le titre de cette communication.

Pour dégager les enseignements que celle-ci devrait comporter, d'accord avec MM. Lévy, Philbert, Reizler, Fontana et Otlet, j'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

a) Que les bibliothèques spécialisées, développant leur rôle d'office d'information et se tenant en rapports avec les associations scientifiques professionnelles et industrielles, s'ouvrent largement aux travailleurs et établissent entre elles, dans chaque pays et de pays à pays, des relations permanentes;

b) Que soient multipliés, également, les Offices de documentation, en connexion avec les bibliothèques; qu'ils soient reliés entre eux par branches de connaissances, par pays et de pays à pays, en profitant le plus possible de ce qui existe déjà; et que, par l'intermédiaire d'un institut central, ils forment entre eux un réseau universel pour la documentation.

Gabriel HENRIOT,
Conservateur de la Bibliothèque Forney.

SUR L'OFFICE CENTRAL DE DOCUMENTATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (1)

L'Office Central de Documentation technique et industrielle, dont la création avait été demandée par le Congrès général du Génie civil, en 1918, est actuellement en voie de réalisation, par les soins de l'Office national des Recherches scientifiques et ceux du Conservatoire national des Arts et Métiers. Cet Office a pour but principal de fournir aux industriels français et, d'une façon générale, à toutes les personnes qui peuvent contribuer au développement de notre commerce et de notre industrie, les informations qui peuvent leur être utiles, en leur faisant connaître notamment, dans ce but, l'existence des travaux publiés, tant en France qu'à l'étranger, relatifs à l'application des sciences à l'industrie.

Mais, afin de respecter les intérêts particuliers de chacun, il leur laisse le soin de tirer parti, selon leurs convenances, de ces informations et de demander, s'ils le croient bon, le concours des Associations spéciales constituées pour étudier les questions industrielles.

Cet Office utilise, dans ce but, les renseignements qui sont recueillis en différents pays, pour constituer le Répertoire bibliographique universel, établi, sur fiches individuelles, d'après le plan arrêté dans les conférences bibliographiques internationales tenues, tant à Bruxelles qu'à Paris, à partir de l'année 1895, sur l'initiative de l'Institut International de Bibliographie de Bruxelles.

Il n'emprunte, toutefois, à ce Répertoire universel, dont l'exemplaire prototype, conservé à Bruxelles, s'applique à toutes les productions intellectuelles, que les éléments concernant les applications des sciences à l'industrie qui peuvent présenter un intérêt pratique.

En opérant ainsi, il ne fait que poursuivre la réalisation de l'œuvre conçue par les fondateurs du Bureau Bibliographique de Paris, qui,

1. [La création annoncée dans cette communication n'a pu jusqu'à présent être effectivement réalisée, faute de ressources suffisantes (novembre 1924)].

il y a près de trente ans, s'étaient donné pour mission de mettre à la disposition de l'industrie française les sources d'information qui pouvaient leur permettre de se tenir au courant des progrès réalisés dans tous les pays et de lutter ainsi, à armes égales, contre l'industrie étrangère.

Avec l'appui de l'Association Française pour l'avancement des sciences et de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, ce Bureau avait pu provoquer l'application, par un grand nombre de Sociétés savantes ou industrielles, du plan d'organisation de la documentation scientifique, en faisant usage, pour la mise en ordre des éléments de cette documentation, de la classification décimale universelle, dont les tables, complétées avec son concours, ont reçu une extension considérable et une application déjà très généralisée.

Il avait réussi à faire profiter de ces sources d'information un assez grand nombre de sociétés industrielles, bien que, par suite de circonstances défavorables, trop longues à rappeler, il n'ait pas toujours trouvé les appuis nécessaires pour donner à ses services l'ampleur désirable.

Les événements de la Guerre, qui ont fait ressortir l'état d'infériorité dans laquelle était restée l'industrie de notre pays, par rapport à celle des pays étrangers et notamment de nos ennemis, par suite surtout de l'insuffisance de nos informations, amenèrent les membres du Congrès général du Génie civil, tenu au début de l'année 1918, à formuler le vœu de voir créer, en France, un service de Documentation technique et industrielle sérieusement organisé.

Cette organisation devait être réalisée, en principe, par les soins du Conservatoire national des Arts et Métiers, avec le concours de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale et la collaboration, comme section technique, du Bureau Bibliographique de Paris.

La cessation des hostilités a permis de rétablir les relations internationales. Elle a amené la création d'un Conseil international, unissant les Directions des Recherches scientifiques qu'on avait décidé de constituer dans les différents pays. Ce Conseil a pu envisager l'organisation d'une Union internationale de Bibliographie et de Documentation dont les statuts ont été préparés dans la Conférence internationale, tenue à Bruxelles au mois de septembre 1920. Le résultat final a été d'amener à confier, en France, la création de l'Office Central de Documentation, projetée pour notre pays, à l'Office National des Recherches scientifiques, dont la fondation, préparée depuis longtemps, s'est trouvée régularisée par la loi du 29 décembre 1922.

Cet Office National a pu se mettre d'accord avec le Conservatoire des Arts et Métiers pour reprendre, de concert avec lui, le plan élaboré, en 1918, par le Directeur de cet établissement, et c'est dans ces conditions que s'installent, en ce moment, les services de l'Office Central de Documentation, qui se trouveront répartis entre les locaux de l'Office des Recherches scientifiques, de Bellevue, et ceux du Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris, sous la direction technique du Bureau Bibliographique de Paris. Ce Bureau conserve provisoirement son siège dans l'Hôtel de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, 44, rue de Rennes.

Il continue à centraliser le Service de l'Office de Documentation en préparant les instructions destinées à en assurer la marche, ainsi que les conventions à passer avec les intéressés amenés à recourir à l'intervention de l'Office.

C'est dans de telles conditions qu'est prévu le fonctionnement d'une institution qui dotera la France d'un grand service, complémentaire de tous ceux déjà créés pour son industrie.

Général SEBERT,
Membre de l'Institut,
Président du Bureau Bibliographique de Paris

LES BIBLIOTHÈQUES COMMERCIALES

Comme toute autre profession, la profession commerciale comporte la documentation. Elle la comporte plus que jamais : le commerce, lui aussi, tend à devenir une profession scientifique. Aussi voyons-nous se multiplier depuis quelques années les associations, instituts, publications, ayant pour objet propre de guider le commerçant dans sa profession.

Cette documentation est fournie notamment par deux catégories distinctes d'organismes : les bibliothèques et les offices de renseignements. Nous nous expliquons plus loin sur leur rôle respectif. Mais quelle que soit la conception que l'on puisse avoir à ce sujet, la documentation par le Livre a sa raison d'être et par conséquent l'existence de bibliothèques commerciales s'impose, que ce soient des bibliothèques spéciales, ou que des bibliothèques générales s'efforcent de donner satisfaction aux besoins spéciaux du commerce en procédant aux acquisitions nécessaires à cet effet et en adaptant leur organisation à cette consultation.

Il convient de remarquer à ce sujet que ce que nous dirons des bibliothèques commerciales s'applique aussi aux bibliothèques industrielles. On ne saurait d'ailleurs faire entre elles une délimitation bien nette : aussi rencontre-t-on beaucoup de bibliothèques mixtes, c'est-à-dire qui, tout en étant spécialisées, fournissent à la fois la documentation commerciale et la documentation industrielle.

Nous traiterons successivement des Bibliothèques commerciales spécialisées et des Bibliothèques générales avec une section commerciale ; nous ajouterons quelques indications sur la question des catalogues des bibliothèques commerciales.

A. — LES BIBLIOTHÈQUES COMMERCIALES SPÉCIALES

On ne rencontre que peu de bibliothèques exclusivement commerciales : le plus souvent, elles sont à la fois industrielles et commerciales; dans certains centres elles ont un caractère plus général encore. La spécialisation n'en est pas stricte.

Cela se comprend aisément si l'on sait que ces bibliothèques ont été créées, soit par des associations industrielles, comme les Sociétés d'encouragement à l'industrie (Paris-Nancy-Mulhouse-Rouen); soit par des Syndicats professionnels (Cercle de la Librairie); soit surtout par les Chambres de commerce, établissements publics dont le budget est alimenté au moyen de centimes additionnels à la patente, qui ont la personnalité morale et font partie de la hiérarchie administrative.

Ce sont les bibliothèques de ces dernières qui présentent, à notre point de vue, le plus d'intérêt, parce que le caractère public de l'établissement qui les crée a une répercussion certaine sur elles.

Les Chambres de commerce, aux termes notamment de la loi de 1898, remplissent un triple rôle :

Elles sont chargées de fonctions administratives, en particulier de la gestion de certains établissements utiles au commerce (Outillage des ports — Écoles — Bourses de commerce, etc...), d'où la nécessité pour elles d'une documentation juridique dont l'étendue varie avec l'importance de la Chambre.

Elles adressent au Gouvernement leurs vues sur les mesures propres à assurer le développement de l'industrie et du commerce et jouent ainsi le rôle de conseillers techniques du Gouvernement et du Parlement. Mais ces avis, leurs membres, dont la collectivité forme la Chambre, ne peuvent les exprimer, ni surtout les motiver, s'ils n'ont à leur disposition la documentation utile. Le rôle des Chambres de commerce à cet égard tend à s'accroître constamment. D'où, chez toutes, une bibliothèque ou un embryon de bibliothèque, comprenant les ouvrages susceptibles de les renseigner sur les questions d'ordre fiscal, économique et statistique, sur la législation ouvrière, la législation commerciale, etc...

Enfin, elles ont la faculté d'affecter une partie de leurs ressources à des œuvres utiles au commerce. Plusieurs d'entre elles ont considéré comme une telle œuvre la création de bibliothèques au profit de leurs ressortissants. Elles ont ouvert leurs bibliothèques privées au public et leur donnent par voie de conséquence l'orientation susceptible de

satisfaire les besoins pratiques de documentation des commerçants.

Bon nombre de Chambres de commerce possèdent donc des bibliothèques. Je citerai en particulier celles de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Dijon, Rouen, puis celles d'Alger, Evreux, Orléans, Saint-Quentin, Dunkerque, Nice, Tours, Tarare; la Chambre de Commerce Américaine de Paris, etc.

Les bibliothèques ainsi créées par les Chambres de commerce, ou encore par des Associations industrielles, se distinguent par certains caractères qui les classent à part et commandent en quelque sorte les conceptions appelées à présider à leur orientation et à leur fonctionnement:

1^o Ce sont des bibliothèques *privées*. Elles sont établies avant tout pour l'utilité, soit de l'établissement public, soit des membres de l'association, dont dès lors les besoins priment ceux des lecteurs;

2^o Le public qui est appelé à utiliser professionnellement ces bibliothèques est distinct de celui des bibliothèques publiques, ou des bibliothèques universitaires, ou même des bibliothèques purement industrielles. Sans doute on y rencontre des gens habitués aux études et aux recherches. Mais c'est l'exception. Le lecteur qui y vient n'a souvent pas de connaissances bibliographiques. S'il demande un ouvrage déterminé, c'est fréquemment en se trompant quant au nom d'auteur ou au titre. Il ne sait même généralement pas *exactement* ce qu'il veut : il lui faut des renseignements, un article, un livre sur tel produit, sans qu'il conçoive bien si c'est la production de ce produit, les débouchés qu'il offre, les droits de douane applicables qu'il lui importe de connaître.

Il croit d'ailleurs généralement trouver un livre tout fait, correspondant directement à ses besoins et se décourage s'il ne le rencontre pas immédiatement. Il est pressé aussi et ne consentira pas à feuilleter pendant plus de cinq minutes les fiches d'un catalogue; il s'impatientera si l'ouvrage voulu n'est pas entre ses mains au bout de quelques minutes. Enfin, il cherche généralement à faire dériver la communication en demande directe de consultation donnée par le bibliothécaire, en renseignement obtenu verbalement.

Ce public d'ailleurs a besoin d'être renseigné exactement; il en a le besoin; il en a le droit. Si on l'engage à se servir de la bibliothèque pour le développement de ses affaires, il convient, sinon qu'il y trouve tout ce qu'il cherche, du moins qu'il ne soit pas induit en erreur. L'erreur pour lui se traduit par des pertes d'argent.

3^o Dans ces bibliothèques, le personnel n'est pas et ne peut pas être

confiné dans ses fonctions purement bibliothécaires. La bibliothèque, du moins il en est ainsi dans les Chambres de commerce, est un centre d'études, de documentation, et les travaux que l'on y fait ne se bornent pas aux recherches purement bibliographiques. D'ailleurs dans beaucoup de Chambres de commerce le bibliothécaire cumule ses fonctions avec celles, soit d'archiviste, soit de secrétaire administratif, soit même de secrétaire général.

De ces circonstances, tirens les conséquences :

a) *Orientation.* — Si les bibliothèques commerciales, surtout celles des Chambres de commerce, doivent être spéciales, cette spécialisation ne peut être rigoureuse, stricte. La bibliothèque doit faire face à des besoins divers. La spécialisation n'est en ce qui les concerne qu'une indication. Les besoins propres de l'organisme qui les utilise à titre privé — et ces besoins sont parfois fort imprévus, — oblige à une certaine largeur de vues dans le choix des acquisitions.

Le fonds doit être rajeuni continuellement. Seule la dernière édition a de la valeur ici. Ce qui importe et aux commerçants et aux services administratifs, c'est le renseignement sûr, certain, le dernier : le droit de douane aujourd'hui applicable, non celui d'hier ; le procédé actuel de fabrication, non celui d'hier ; le cours d'aujourd'hui, non celui d'hier.

Dès lors aussi la documentation par les journaux et revues doit y tenir une très large place.

b) *Rôle des bibliothécaires.* — Les bibliothécaires doivent guider, diriger le lecteur, l'éduquer en quelque sorte et travailler avec lui. Il faut, sinon chercher pour lui, du moins chercher avec lui ce dont il a besoin, lui signaler les journaux ou revues susceptibles de lui procurer le renseignement, lui indiquer les rubriques, les mots des tables auxquels il faut se référer.

Le bibliothécaire doit aller plus loin encore, à mon sens ; éveiller le sens critique ; signaler la date déjà un peu ancienne de l'édition ; la possibilité d'une modification législative, d'une nouvelle jurisprudence, d'un changement de droit de douane ; indiquer la valeur comparée des ouvrages, etc....

Le bibliothécaire, d'autre part, est l'auxiliaire de l'administration. Il doit en prévoir les besoins. Souvent on en fait un collaborateur direct chargé de recherches sur les questions que le service intéressé ne peut pas résoudre immédiatement.

Le personnel des bibliothèques des Chambres de commerce, en raison même du rôle de documentation qui lui incombe, en raison aussi

de sa participation plus ou moins grande au travail des services administratifs de l'organisme, a donc à remplir un rôle d'informateur, tantôt au profit du public, tantôt à celui de l'établissement même dont dépend la bibliothèque.

Il en résulte que les connaissances bibliotechniques ne sauraient lui suffire. Il est obligé d'être apte à se mettre au courant des questions susceptibles d'intéresser professionnellement les lecteurs ou de préoccuper les services dont il est l'auxiliaire. Il convient donc qu'il ait la formation économique et juridique adéquate.

c) *La Bibliothèque-Office de renseignements.* — Faut-il aller plus loin et faire de la Bibliothèque un Office de renseignements au profit des commerçants et industriels ?

Une longue expérience nous amène à en douter.

En certaines matières, — douanes, tarifs de transport, législation fiscale, droit commercial, — où seuls des spécialistes peuvent prétendre aux connaissances nécessaires pour répondre verbalement d'une manière sûre, et où le rôle d'information est dangereux, parce que le renseignement erroné peut avoir des conséquences pécuniaires pour l'intéressé, l'abstention s'impose. Quelles que soient les qualités et les aptitudes que l'on puisse songer à exiger du personnel des bibliothécaires, on ne peut lui demander l'ensemble de ces connaissances spéciales, de manière assez approfondie pour lui permettre de remplir ce rôle d'information complète, précise et immédiate. On ne peut non plus lui demander de se tenir régulièrement au courant de toutes ces questions.

Cependant pour les renseignements d'ordre plus général, notamment pour celles relevant de la géographie économique, le danger est moins grand et l'inconvénient moindre. Mais sous cette réserve nous ne croyons pas qu'une bibliothèque puisse être un office de documentation commerciale ou de renseignements commerciaux proprement dit. De tels offices existent (Office National du Commerce Extérieur, Offices des Transports, Office de la Propriété Industrielle); qu'on les multiplie. Mais on doit se garder de demander aux bibliothèques commerciales de rendre les mêmes services, fût-ce en petit. Si l'on envisageait une vaste organisation comprenant le personnel nécessaire à ce double rôle, très vite on serait amené à le scinder en deux services : le service technique de la bibliothèque et le service des renseignements.

Par contre, il est indubitable que de tels offices de documentation en matière commerciale, — dont la création dans toutes les villes d'une certaine importance commerciale est désirable, à la condition d'une

adaptation aux besoins locaux, — doivent avoir à côté d'eux pour donner satisfaction à leurs propres besoins de documentation des bibliothèques spéciales bien outillées. En d'autres termes la Bibliothèque commerciale peut et doit être l'auxiliaire de l'Office de renseignements; elle ne peut remplacer celui-ci.

B. — RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES GÉNÉRALES COMME BIBLIOTHÈQUES COMMERCIALES

Il est entendu que nous ne parlons pas de Paris, où la grande diversité des bibliothèques spéciales rend cette question oiseuse. Nous visons les villes où il n'y a pas de bibliothèques commerciales, mais où l'on rencontre des bibliothèques générales, municipales ou universitaires.

Le premier vœu à former à ce sujet, c'est que les bibliothèques non commerciales, si elles ne sont pas publiques, soient cependant rendues accessibles à quiconque justifie d'un intérêt sérieux.

Le second, que ces bibliothèques reçoivent des organismes intéressés, si ceux-ci ne peuvent pas fonder directement une bibliothèque, des subventions ou dons destinés à développer la partie commerciale du fonds. — Comment concilier à ce point de vue, en ce qui concerne les bibliothèques de l'État et des communes, les règlements administratifs et les exigences de la comptabilité avec le contrôle qui doit appartenir à ceux qui donnent les subventions? Ce problème d'ordre administratif n'est peut-être pas facile à résoudre; mais il ne saurait être insoluble. Certaines de nos Universités ont pris une orientation des plus remarquables vers leur adaptation aux besoins industriels, notamment en ce qui concerne les laboratoires de recherches. Pourquoi ne pas espérer le même résultat en ce qui concerne les bibliothèques?

Le troisième vœu, c'est que les ouvrages d'ordre commercial forment dans ces bibliothèques une division, une série distincte, où ils resteront jusqu'à ce que la vieillesse (qui vient très vite en ce qui les concerne) les ait frappés de stérilité. Ce jour, on les passera au fonds commun qu'ils enrichiront pour les recherches rétrospectives et où ils retrouveront une nouvelle utilisation.

Le fonds commun d'ailleurs servira aussi aux commerçants; les ouvrages d'ordre économique, juridique, sont susceptibles de leur rendre de grands services.

Reste qu'il faut décider les commerçants à venir. Il convient, à cet effet, de leur montrer le secours que peut leur donner le Livre; de

leur rendre l'accès de la salle de lecture possible et facile aux heures les plus commodes pour eux ; de les attirer par l'offre de documents commerciaux essentiels, bien à jour et facilement communicables, et enfin de faire, à l'exemple des Américains et des Anglais, une large publicité en faveur de la section commerciale.

C. — LES CATALOGUES DES BIBLIOTHÈQUES COMMERCIALES

Pour terminer nous voudrions attirer l'attention sur deux questions d'ordre technique, mais pour lesquelles l'orientation spéciale des bibliothèques commerciales impose peut-être des solutions différentes de celles qui ont été adoptées ailleurs.

La première a trait au dépouillement méthodique des revues et journaux.

Ce dépouillement ne présente pas en ce qui concerne le public normal des bibliothèques commerciales un intérêt suffisant pour qu'on doive l'entreprendre sur une grande échelle. Les renseignements dont les commerçants ont besoin — cours, débouchés, statistiques, législation douanière, tarifs de transport — se trouvent dans des recueils le plus souvent étroitement spécialisés dont les tables suffisent aux besoins; ces documents vieillissent si vite qu'il est inutile de remonter bien loin en arrière.

Par contre il est de la plus grande utilité de tenir un répertoire des sources auxquelles il faut puiser pour avoir ces renseignements. En d'autres termes il convient d'avoir, par ordre de matières, un catalogue-dictionnaire détaillé et précis des renseignements fournis habituellement par les périodiques reçus.

Il est utile aussi de signaler sur fiches les articles intéressants qui sortent du cadre habituel des revues et journaux reçus, et que dès lors l'on a bien peu de chances de retrouver le jour où l'on en a besoin.

Toutefois un dépouillement plus complet peut présenter de l'intérêt au profit des services administratifs dont la Bibliothèque est l'auxiliaire, comme aussi du public non spécialisé qui a accès à la salle de lecture. Mais alors nous nous trouvons en présence d'une question d'organisation intérieure et d'opportunité. Là où les services administratifs sont très développés, il sera préférable en règle générale que ce soient eux-mêmes, — parce qu'ils connaissent le mieux leurs propres besoins, — qui procèdent à ce dépouillement. On en fera profiter le personnel

de la bibliothèque et le public suivant des modalités propres à chaque établissement.

Aux bibliothèques commerciales il faut, comme aux autres, un catalogue. Plusieurs Chambres de commerce : Paris (1912 et 1922) ; Dijon (1922) ; Marseille (1904) ; Bordeaux (1852-1892) ; Nice (1908) ; Saint-Quentin, ont publié le leur.

A ce sujet se pose la question fort importante du plan à adopter pour la partie méthodique de ces catalogues.

Pour ce plan, il y a lieu de tenir compte à la fois du caractère spécial de ces bibliothèques et de la formation spéciale, des habitudes intellectuelles des commerçants qui sont appelés à s'en servir. Des indications intéressantes nous sont fournies à ce sujet par les catalogues des Bibliothèques des Chambres de commerce de Paris et de Dijon et surtout par leurs préfaces.

A la Chambre de commerce de Paris, on a cru devoir écarter les plans bibliographiques classiques, en raison du caractère technique de la Bibliothèque. On a écarté également la classification décimale. On en a adopté un autre dont la conception est due à M. Paul Lacroix, Directeur général actuel des services, qui pendant plusieurs années avait occupé le poste de Bibliothécaire.

L'idée qui a inspiré ce plan est que les commerçants sont habitués à considérer les faits et les connaissances nécessaires à l'exercice de leur profession, sous l'angle même de cette profession. Même s'ils ont eu, au début de leur vie, une orientation différente, bien vite l'emprise des affaires les amène vers une conception particulière de l'organisme social qui repose sur l'idée commerciale par excellence, l'échange.

Les opérations qu'ils accomplissent sont des opérations d'échange. Eux-mêmes, leurs vendeurs, leurs acheteurs, sont les agents de l'échange. Dans le droit commercial, ils ne voient que des textes qui réglementent l'échange, comme, dans l'impôt, une entrave à l'échange ou une quote-part prélevée par l'État sur les bénéfices procurés par l'échange.

Ces habitudes d'esprit leur rendent particulièrement accessible un plan de documentation qui envisage successivement les différents éléments ou facteurs de l'échange, du mécanisme de celui-ci.

Et l'on est ainsi amené à grouper les ouvrages sous un certain nombre de rubriques dont nous croyons devoir présenter brièvement la synthèse. Nous avons d'abord le producteur et le commerçant qui fabriquent et vendent ; à qui il faut une certaine instruction (Enseignement, Sciences commerciales), qui ont à défendre leurs intérêts (Représentation profes-

sionnelle). L'échange est régi par des règles, les unes naturelles (Economie politique), les autres juridiques (Droit); les commerçants ont à leur disposition, pour faire l'échange ou le faciliter, leurs bureaux, les Bourses de commerce, les Expositions, les Foires industrielles, les Halles et Marchés. L'échange suppose le déplacement des objets échangés : routes, chemins de fer, rivières et canaux, aviation. L'État prélève sa part sur l'échange : impôt.

L'échange aboutit à l'enrichissement de ceux qui s'y livrent; le produit qui en résulte est réparti entre les producteurs et leurs auxiliaires. Cette répartition elle-même agit sur la distribution des richesses, sur la population.

Enfin l'étude de l'échange comporte celle des produits échangés et celle de la géographie économique.

La grosse difficulté dans un pareil plan est de parvenir à y introduire les ouvrages qui n'ont pas un caractère technique. Cette difficulté ne se présenterait pas dans une bibliothèque strictement spécialisée. Mais dans les autres cette question est fort embarrassante. Et, ainsi que nous l'avons dit, la spécialisation stricte ne se rencontre pas. A Dijon, le bibliothécaire, M. Guillaume, a tourné la difficulté en divisant le catalogue en deux parties. La première comprend les matières étrangères au commerce ou ne s'y rattachant que d'une façon tout à fait accessoire. Pour cette partie, il a adopté une des méthodes classiques (arts, lettres, sciences). La deuxième partie comprend les ouvrages d'ordre essentiellement commercial; les divisions y sont assez voisines de celles du catalogue de la Chambre de commerce de Paris.

Ces classifications doivent-elles être considérées comme satisfaisantes? Nous ne saurions en ce bref rapport juger cette question, que nous espérons d'ailleurs pouvoir traiter ailleurs plus complètement.

VICTOR PHILBERT,

Docteur en droit

Bibliothécaire de la Chambre de commerce de Paris

LE RÔLE D'UNE BIBLIOTHÈQUE SPÉCIALISÉE

Quelques notes à propos de la Bibliothèque du Conservatoire National des Arts et Métiers

Le hasard des événements historiques a donné à la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers un admirable cadre archéologique, dont elle tire, je le crains, la plus grande partie de sa renommée. Depuis 1850, sa salle de lecture occupe, en effet, un des monuments les plus élégants et les plus parfaits de l'art ogival du $xiii^e$ siècle, l'admirable réfectoire de Saint-Martin-des-Champs.

Cette bibliothèque est associée à l'histoire et à la vie d'une des fondations les plus durables et les plus remarquables du $xviii^e$ siècle et de la Révolution : le Conservatoire des Arts et Métiers. Déjà conçu par Descartes, il est sorti tout entier de l'Encyclopédie, et réalisé par la Convention et le Directoire, il est devenu un Musée, une Bibliothèque, et un établissement d'Enseignement supérieur, attirant depuis un siècle, le soir, des centaines d'auditeurs à ses cours, à la fois Sorbonne de l'Industrie et Université du Travail.

La Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers est une des plus anciennes bibliothèques spécialisées de Paris ; son nom seul est tout un programme. Déjà dans son premier règlement du 15 Thermidor an IV (1^{er} août 1796), il est nettement indiqué que la collection se composera de livres et de manuscrits dans tous les genres d'arts et métiers ; quant au bibliothécaire il réunira à l'étude de la bibliographie technique « la connaissance des langues étrangères, et sera chargé de faire dans les bibliothèques nationales les traductions et les extraits des ouvrages utiles aux arts et métiers que le Conservatoire ne pourra se procurer autrement ».

Dans le cours du xix^e siècle, devenue bibliothèque publique, une des rares bibliothèques ouvertes le soir, largement accessible aux savants, aux industriels, aux travailleurs de tout ordre, elle a réuni le caractère

d'une bibliothèque universitaire, ayant à répondre aux besoins de vingt-quatre enseignements (1), et d'une collection plus particulièrement destinée à l'étude de tous les arts et de tous les métiers. C'est ce dernier rôle qui doit être vraiment le sien, et c'est surtout dans ce sens que doivent tendre les efforts.

Dans un pays de culture millénaire comme la France, nous possédons une surabondance de richesses bibliographiques, dont l'inventaire existe sans doute, mais dont la répartition n'est peut-être pas toujours la meilleure et l'utilisation la plus parfaite. Malgré le grand effort de la Révolution qui avait cherché à la fois à centraliser et à spécialiser dans l'ordre des bibliothèques, l'on est vraiment surpris du manque de coordination que l'on constate actuellement entre des bibliothèques ayant des buts très rapprochés. Il semble pourtant que nous serons bientôt tous d'accord dans notre profession pour définir notre rôle dans le monde moderne, rôle infiniment plus complexe et plus étendu que celui que les traditions semblaient nous réserver. Les bibliothécaires ne croient plus devoir se confiner dans la tâche, d'ailleurs infiniment intéressante, de conservateurs des trésors bibliographiques, legs du passé ou acquisitions modernes, ou de conseillers discrets de leurs lecteurs; mais ils estiment qu'ils ont le devoir de se consacrer à une œuvre plus ample et plus variée, pédagogique en quelque sorte, n'hésitant pas à diriger, à conduire tous ceux qui voudront se confier à eux.

C'est particulièrement dans les bibliothèques spécialisées que le bibliothécaire est destiné à jouer ce rôle plus actif d'animateur intel-

(1) *Cours scientifiques*

Mathématiques (en vue des applications).	Chimie appliquée aux industries des chaux et ciments, céramique et verrerie.
Mécanique.	Constructions civiles.
Machines.	Filature et tissage.
Physique appliquée aux arts.	Art appliqué aux métiers.
Électricité industrielle.	Agriculture et productions agricoles dans leurs rapports avec l'industrie.
Métallurgie et travail des métaux.	Navigation aérienne.
Chimie générale dans ses rapports avec l'industrie.	Organisation technique du travail humain.
Chimie agricole et analyse chimique.	Hygiène générale dans ses rapports avec l'industrie.
Chimie industrielle.	
Chimie appliquée aux industries des matières colorantes.	

Cours économiques

Economie industrielle et statistique.	Droit commercial.
Economie et assurances sociales.	Géographie commerciale et industrielle.
Organisation du travail et associations ouvrières.	Economie politique.

lectuel. Il faut, pour qu'elles donnent leur plein rendement à une époque si critique pour notre économie nationale, qu'elles deviennent des organismes bien vivants où les lecteurs viendront travailler avec plaisir, assurés d'y trouver un accueil bienveillant et même cordial.

Notre bibliothèque intimement associée à l'œuvre de haut enseignement du Conservatoire des Arts et Métiers, est vraiment un trait d'union entre les professeurs et les auditeurs des cours, c'est un centre d'études, et notre plus grand effort est d'aider dans leurs recherches les jeunes gens studieux qui après de rudes journées de labeur viennent compléter ici leur instruction pour devenir des ingénieurs.

Au milieu de tous ces laboratoires où s'élaborent les découvertes nouvelles, nous voudrions que la bibliothèque devienne un laboratoire bibliographique, avec tout l'outillage et toutes les commodités nécessaires.

Les améliorations et les réalisations, pour être rapides, exigent de puissants moyens matériels; les dures nécessités actuelles forent les bibliothécaires à tirer le meilleur parti de leurs modestes ressources, à racheter par une meilleure organisation et une coopération raisonnée l'insuffisance des budgets. Chez nous, le personnel permanent n'a pas varié depuis 1839; aussi nous est-il impossible d'apporter de bien grandes améliorations au service et d'augmenter le nombre des heures d'ouverture. Nous ouvrons toute l'année au public cinq heures dans la journée et deux heures et demie le soir; le dimanche, des ingénieurs de la banlieue viennent en grand nombre lire chez nous les périodiques français et étrangers (anglais, allemands, américains) dont l'abonnement est devenu si dispendieux, et nos cent vingt places sont toutes occupées. Dans la période d'hiver, nous recevons environ deux cents lecteurs par jour, appartenant à des milieux sociaux très différents, mais tous venus pour chercher un renseignement industriel ou économique utile: ingénieurs, contremaîtres, élèves des grandes écoles, auditeurs assidus des cours. À ces lecteurs, il y aurait lieu d'ajouter tous ceux qui, de province ou de l'étranger, nous écrivent pour nous demander des renseignements sur les diverses techniques.

Pour donner des renseignements et particulièrement des renseignements bibliographiques vraiment utiles, il faut pouvoir fournir de nombreuses références, et il nous a semblé indispensable d'amorcer un grand fichier documentaire en utilisant d'ailleurs les dépouillements de revues et d'articles de journaux publiés depuis plusieurs années déjà par certains périodiques, comme l'Index technique.

En matière industrielle et technologique, encore plus que dans le domaine de l'érudition, la documentation bibliographique est devenue l'auxiliaire obligatoire du laboratoire de recherches.

Je m'efforce ainsi depuis quelques mois de constituer une collection de documentation scientifique et industrielle qui se composera: 1° d'une série d'annuaires concernant tous les arts et tous les métiers; 2° de catalogues industriels français et étrangers les plus récents; enfin 3° d'un répertoire documentaire.

Mais si nous parvenons tant bien que mal à donner à nos lecteurs des renseignements bibliographiques, si nous analysons rapidement pour eux tel article en langue étrangère qu'ils comprennent mal, il nous est parfois plus difficile de leur procurer les livres dont ils ont besoin.

Notre bibliothèque, malgré son titre si général, et à cause justement de sa spécialisation si vaste, est bien loin de renfermer tous les livres, surtout les livres en langues étrangères parus dans le dernier tiers du XIX^e siècle et au XX^e siècle sur tant d'industries nouvelles, sur tant d'applications des découvertes modernes aux anciennes techniques. Il faut donc, que nous reportant à notre charte séculaire, nous indiquions les livres à consulter, non seulement dans les bibliothèques nationales, mais surtout dans les autres bibliothèques, souvent plus étroitement spécialisées, appartenant à des établissements publics ou à des institutions privées. Ces recherches sont souvent malaisées; nous avons bien le téléphone à notre disposition, mais il est difficile de faire en temps utile des enquêtes relativement longues, et je déplore chaque jour l'absence à Paris d'un bureau de liaison des bibliothèques, où il serait possible de s'adresser pour savoir où l'on peut trouver telle revue ou tel livre. Ce bureau de liaison enfin devrait avoir pour but de provoquer des réunions entre bibliothécaires de l'État et bibliothécaires d'institutions privées, administrant des bibliothèques spécialisées de buts analogues.

Les bibliothèques spécialisées sont nombreuses, très nombreuses à Paris, mais elles sont rarement publiques, trop souvent d'accès difficile; si une coopération étroite pouvait enfin exister entre ces diverses bibliothèques, leur importance intellectuelle et leur utilité sociale seraient décuplées, des richesses trop souvent inutilisées auraient enfin leur pleine valeur pour le plus grand bien des travailleurs et des chercheurs.

E.-M. LÉVY,
Bibliothécaire

du Conservatoire National des Arts et Métiers.

UN NOUVEAU TYPE D'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES

Les « Bibliothèque et Musée de la Guerre »

L'objet de cette communication est moins de présenter un inventaire des richesses des « Bibliothèque et Musée de la Guerre » que de montrer comment cet établissement a été conçu et réalisé, et de tirer, de cette expérience, quelques conclusions sur l'organisation des grandes bibliothèques modernes spécialisées, ainsi que sur le rôle et la fonction du bibliothécaire dans de telles bibliothèques.

* * *

Les « Bibliothèque et Musée de la Guerre » ont, vous le savez, leur origine dans la belle collection de documents imprimés et figurés que M^{me} et M. Henri Leblanc avaient commencée dès les premiers jours de la Guerre, et dont ils firent donation à l'État en juillet 1917, en même temps que, sur l'initiative de M. Honnorat, ancien ministre de l'Instruction publique, le Parlement décidait la création des Bibliothèque et Musée de la Guerre comme établissement de l'État, rattaché au Ministère de l'Instruction publique (Direction de l'Enseignement supérieur). Placé sous la direction de M. Camille Bloch, inspecteur général honoraire des Archives et des Bibliothèques, maître de conférences à la Sorbonne, cet établissement prit, dès lors, un développement très rapide avec le concours de la Société de l'Histoire de la Guerre. Notre statistique du 31 mars dernier nous donne les chiffres suivants : le Musée contient actuellement 154.362 pièces (originaux de peinture et de sculpture; affiches illustrées; estampes; albums; photos; objets de céramique et de verrerie; monnaies; cartes d'alimentation; médailles; décorations; bijoux; jouets; films, etc...); et la Bibliothèque, 131.593 docu-

ments imprimés, manuscrits ou dactylographiés (livres, journaux, affiches-textes, dossiers de Sociétés et d'Œuvres de guerre, morceaux de musique, cartes géographiques, plans reliefs, photos d'avions, etc...). Le chiffre de ses collections de périodiques, dont quelques-unes sont incomplètes, atteint à près de 7.000; celui de ses journaux du front et de camps de prisonniers, à 431; celui de ses livres et brochures, à 86.534. Depuis le début de 1918, il est entré en moyenne 1.192 livres ou brochures par mois; comme il est naturel, le chiffre des entrées a baissé du jour où nous avons à peu près achevé de compléter nos collections d'ouvrages publiés pendant la Guerre; mais la moyenne mensuelle de cette année demeure encore voisine de 900. Ces résultats ont été obtenus en peu d'années avec des moyens financiers médiocres, — car vous savez la misère de nos budgets —, et malgré les difficultés causées par nos débuts en pleine guerre. De ces difficultés on peut se faire une idée lorsqu'on sait, par exemple, que, créé en juillet 1917, l'établissement n'a reçu son statut administratif que vers le milieu de 1920. Ces difficultés n'ont pu être surmontées qu'au prix d'une activité très intense, très soutenue, et dont quelques chiffres peuvent donner une idée.

Le Secrétariat, où vient aboutir la plus grande partie du travail de l'établissement, a expédié, de janvier 1918 à fin mars 1923, 43.835 lettres, tant en France qu'à l'étranger, ce qui représente une moyenne mensuelle de 696 lettres. Encore faudrait-il ajouter que la correspondance ne reflète pas tout le travail de la maison; bien des affaires, dont certaines très importantes, sont traitées par le téléphone ou par démarches personnelles du Directeur, du Secrétaire général, des Conservateurs et même des Chefs de Section.

L'une des raisons pour lesquelles cette activité a pu être continue et féconde, doit être incontestablement trouvée dans ce fait qu'elle a été soumise à une organisation rigoureuse, réalisant un type de centralisation à la fois ferme et souple; tout, dans notre établissement, aboutit nécessairement à la Direction. Cette centralisation est un bien, non un mal; elle exige, sans doute, qu'il y ait au sommet, de la compétence, de l'esprit d'initiative et le courage des responsabilités; mais elle stimule les initiatives, elle aiguillonne les activités. Elle a, d'autre part, le très précieux avantage *d'empêcher chaque service de s'enfermer dans sa spécialité, de s'isoler de l'ensemble* et de l'ignorer, — ce qui est, comme on sait, la tendance naturelle de tout service. Et par là, elle oriente sans cesse les efforts de tous et de chacun vers une parfaite coordination du travail.

* * *

Ceci dit, il faut, pour caractériser de façon concrète les « Bibliothèque et Musée de la Guerre », indiquer rapidement quelle conception cet établissement réalise et montrer comment fonctionne cet organisme si vivant. Laisant de côté le Musée, malgré son extrême importance et malgré les incomparables ressources qu'il offre à l'historien, je ne dois m'occuper ici que de la Bibliothèque. Pour être bref, j'indique immédiatement la caractéristique sur laquelle je me propose d'attirer d'abord votre attention et qui est la suivante. Une double préoccupation a présidé à l'organisation de la bibliothèque : d'abord, cela va de soi, celle de l'intérêt de la bibliothèque elle-même, c'est-à-dire de la conservation et du classement des livres suivant les meilleurs principes de la bibliothéconomie; ensuite, le souci constant de la commodité et de l'intérêt du public, c'est-à-dire, en définitive, de la science. Ces deux préoccupations, on le sait, ne vont pas nécessairement de pair; les conditions requises pour satisfaire à l'une ne sont pas les mêmes que celles qui permettent de satisfaire à l'autre. Il y avait donc là un problème d'harmonisation à résoudre, qui intéresse la conception même des bibliothèques spéciales. Nous allons voir de quelle manière on a tenté de le résoudre.

Notre Bibliothèque se compose de deux services bien distincts, placés sous la direction de deux Conservateurs : l'un de pure bibliothéconomie; l'autre dit de documentation.

1^o *Service du Catalogue* (Bibliothéconomie).

A ce service incombent toutes les opérations d'inscription et de cotation des volumes, de confection des fiches, de rédaction des catalogues, etc. En deux ans à peine, il a déjà publié les trois premiers volumes du Catalogue de notre fonds allemand, qui comprennent 1.109 pages sur deux colonnes, et 23.255 notices. Ce travail très considérable a été exécuté sous la direction de M. Jean Dubois, Conservateur, avec la collaboration de M. Appuhn, Chef de Section, agrégé de l'Université, et d'un personnel choisi, dont j'aurai à indiquer tout à l'heure la qualité. Le quatrième volume est actuellement sous presse. On a adopté, pour ce catalogue, le plan qui a paru le plus commode pour le lecteur et pour la rapidité de ses recherches; dans ce but, on a groupé les notices par matières, sous un certain nombre de rubriques

dont le plan et le choix ont été soigneusement étudiés; le dernier volume donne, en même temps que la table des noms d'auteurs, un index très détaillé où, en cherchant à sa place alphabétique les mots concernant le sujet qui l'intéresse, le lecteur trouve immédiatement l'indication des notices du catalogue auxquelles il doit se reporter. Une des nouveautés les plus précieuses et les plus appréciables de ce catalogue c'est que, en plus des volumes et des brochures, il fournit l'*indication des articles contenus dans les quarante-cinq principales revues de langue allemande*. — Nos fichiers, du reste, — et j'insiste à dessein sur ce point dont tous les travailleurs comprennent l'intérêt, — nos fichiers contiennent le relevé, par matière, des *articles publiés dans les revues les plus intéressantes de France et de l'étranger*, et dont le Service de la Documentation assure régulièrement le dépouillement. — Enfin le Service du Catalogue rédige le « Bulletin mensuel de Documentation des Bibliothèque et Musée de la Guerre », où l'on trouve la liste des plus importants ouvrages récemment acquis par la Bibliothèque, et même de ceux que la Bibliothèque n'a pas encore acquis, mais dont le public a intérêt à connaître l'existence.

Tous ces détails manifestent, à côté du souci de bibliothéconomie qui répond à ce que j'appelais plus haut l'intérêt de la Bibliothèque, la préoccupation d'être utile au public, d'économiser son temps, de lui permettre de se procurer, rapidement et complètement, les renseignements qui lui sont nécessaires.

2^o Service de la Documentation.

C'est encore cette double préoccupation : *intérêt de la Bibliothèque, intérêt du public*, que nous voyons reparaitre plus directement et sous une forme toute nouvelle, dans le fonctionnement du Service de la Documentation, *qui est la grande originalité de l'établissement, et qui va nous permettre de saisir sur le vif un mode d'organisation particulièrement intéressant de bibliothèque spéciale*.

Qu'il me soit permis d'abord, de revenir encore une fois sur une idée que j'ai déjà exprimée, et qui mérite ici d'être mise au tout premier plan : le pur bibliothécaire réalise souvent, dans l'ordre du classement, des catalogues, de la bibliographie, des œuvres qui sont, en leur genre, admirables; et l'on comprend l'amour qu'il a pour sa profession; on conçoit que, à ses yeux, le Livre devienne comme une matière précieuse digne de tous ses soins et de son culte. Mais prenons garde que, en se confinant trop strictement dans son rôle ainsi

conçu, il n'en arrive à se soucier trop du Livre, et pas assez du public.

Dans les bibliothèques modernes, *surtout dans les bibliothèques spéciales*, le pur bibliothécaire d'autrefois ne suffit plus; il faut qu'il soit doublé d'un savant et d'un savant spécialisé; il le faut, d'abord pour qu'il puisse faire un choix éclairé dans l'immense production de librairie des nations (car la science, aujourd'hui, est internationale); il le faut ensuite, pour qu'il soit capable de renseigner et d'aider son public, et de pousser, en quelque sorte, le livre vers lui.

Telle est la conception qui, en ce qui concerne l'étude de la Guerre, de ses causes et de ses conséquences politiques, économiques, sociales, c'est-à-dire, en somme, en ce qui concerne l'étude de l'histoire contemporaine depuis 1914, a été réalisée aux « Bibliothèque et Musée de la Guerre », grâce à la création du Service de la Documentation.

Pour diriger ce service, M. Camille Bloch a désigné au choix de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Renouvin, agrégé d'histoire, docteur ès lettres qui, bien que tout jeune encore a, par ailleurs, été jugé digne de professer à la Sorbonne un cours très remarqué sur l'« Etude des sources de l'Histoire de la Guerre ». Voici quels sont les principaux travaux exécutés par ce service :

1° Il assure le dépouillement régulier des bibliographies et des principales revues françaises et étrangères; il y puise l'indication des documents intéressant l'histoire contemporaine; il dresse avec autant de soin que de compétence la liste de ceux de ces documents dont l'acquisition paraît utile et la propose à l'approbation du Directeur; il établit des fiches pour chacun des articles, pour chacun des ouvrages se rapportant à l'objet spécial de notre Bibliothèque; il note ainsi même ceux que nous ne pouvons ou ne voulons nous procurer; classées ensuite par auteurs et par matières, ces fiches doivent constituer une très vaste bibliographie, qui a chance d'être à peu près complète;

2° Il organise, avec d'autres bibliothèques françaises et surtout étrangères, un service d'échanges qui fonctionne régulièrement et qui est pour nous une source d'enrichissements très appréciable;

3° Il fournit enfin les renseignements qui lui sont demandés, et son travail aboutit fréquemment à la rédaction de bibliographies complètes. Parmi celles qu'il a ainsi établies, j'en citerai quelques-unes à titre d'exemple : celles sur les atrocités allemandes; sur le pacifisme; sur les dévastations et les reconstructions en Italie; sur la bataille de la Somme; sur la constitution allemande; sur les troupes indiennes en

France; sur le mouvement de la population en Allemagne et en Europe; sur la propagande allemande; sur l'organisation internationale du travail; sur la Tunisie pendant et depuis la guerre; sur les problèmes économiques dans l'Amérique du Sud; sur le mouvement des *Conscious objectors*; sur la Syrie pendant la Guerre; sur le mouvement zimmerwaldien; sur les violations du droit des gens commises pendant la Guerre, etc.... J'indiquerai aussi que nous avons fourni les bibliographies suivantes : à M. le baron d'Anthouard, sur le bolchevisme; à M. le Directeur du Musée Pédagogique, sur les Publications pédagogiques allemandes; à M. Jordan, professeur à la Sorbonne, sur les Ouvrages allemands relatifs à la natalité; à M. Pierre Rameil, député, sur les Destructures de monuments; à M. le sénateur Gouge, sur les Dommages de guerre et la reconstruction; à M. Demangeon, professeur à la Sorbonne, sur les Relations « impériales » britanniques; à M. Ancel, professeur agrégé de l'Université, sur Constantinople et les Détroits; à M. le général Mallatier, sur la Bataille de la Marne; à M. Vaillant, professeur à l'École des Langues Orientales vivantes, sur les Publications serbes; à M. Reibel, sous-secrétaire d'État des Régions dévastées, sur Saint-Dié, Senones et Raon-l'Étape pendant la guerre; à M. le ministre des Pensions, sur les Mutilés, les Invalides et Victimes de guerre; à M. Bouglé, professeur à la Sorbonne, sur les ouvrages allemands, anglais et américains relatifs à la notion d'État et de Nation; à la Bibliothèque de la Société des Nations, sur le Traité de Saint-Germain et les pays plébiscités; à la Bibliothèque de l'Inspection des Finances, sur les Problèmes économiques aux États-Unis au lendemain de la guerre; au Service historique de la Marine, sur le Blocus, etc., etc....

Je mentionne à dessein la qualité de ces destinataires, comme constituant une sérieuse présomption de la valeur des travaux que nous leur avons fournis.

Mais pour exécuter une tâche d'une telle qualité scientifique, il faut, on le conçoit, un personnel choisi, qui connaisse les langues étrangères, qui ait une forte culture spéciale, et surtout, à qui le maniement des méthodes historiques soit familier. Aussi avons-nous aux « Bibliothèque et Musée de la Guerre » des agrégés de l'Université, des licenciés d'histoire diplômés d'études supérieures, des licenciés de langues vivantes, etc....

* * *

Messieurs, je puis maintenant conclure; et si j'ai su exprimer l'essentiel de ce que je voulais vous dire, mes conclusions pourront être très brèves.

Il doit vous apparaître d'abord clairement que la « Bibliothèque de la Guerre » est mal nommée; je veux dire qu'elle n'est pas simplement un conservatoire de livres. Cela est si évident que déjà, son appellation a été modifiée, et qu'on y a ajouté ces mots : « Documentation internationale depuis 1914 ». C'est qu'en réalité elle est autre chose et plus qu'une bibliothèque; elle est un laboratoire d'histoire contemporaine, une sorte d'institut de recherches historiques; ses bibliothécaires, que l'on a jugé préférable d'appeler rédacteurs, accomplissent un travail scientifique; ils sont les auxiliaires directs, les collaborateurs non pas seulement du grand public, mais aussi, vous l'avez vu par l'énumération de quelques-uns de leurs travaux, des savants et des spécialistes.

Nous tirerons de là des conclusions concernant la façon dont on peut, — je dirais même volontiers : dont on doit — concevoir les bibliothèques modernes spécialisées et le rôle de leurs bibliothécaires. Dans de tels établissements il faut que le bibliothécaire soit doublé d'un savant. Cette condition est indispensable pour qu'il soit capable de choisir avec compétence les livres qui doivent entrer dans sa bibliothèque; elle n'est pas moins indispensable pour qu'il puisse concevoir et réaliser les instruments bibliographiques spéciaux répondant aux besoins des travailleurs, dont il doit avoir la préoccupation constante. Nous admettons enfin qu'il peut et qu'il doit devenir l'auxiliaire, le collaborateur et souvent le guide des savants eux-mêmes.

Dans une telle conception, le bibliothécaire s'élève à une dignité nouvelle, puisqu'il participe à la dignité des sciences. Cette conception n'est pas chimérique; cette ambition n'est pas trop haute; elle s'appuie sur une expérience qui a été franchement tentée et qui a brillamment réussi.

Paul FONTANA,

Secrétaire général des « Bibliothèque et Musée de la Guerre ».

**LES COLLECTIONS
D'IMPRIMÉS RELATIFS A LA GUERRE
EN BELGIQUE ET EN ITALIE**

Tandis qu'en France, les Bibliothèque et Musée de la Guerre n'avaient pas attendu la fin des hostilités pour s'organiser, en Belgique ce ne fut qu'après la libération du territoire que l'on put songer à constituer des collections de documents sur les événements qui venaient de se passer.

Toutefois, pendant que le gouvernement était réfugié au Havre, un de ses services avait déjà réuni pour ses besoins une importante bibliothèque sur les questions politiques et économiques actuelles. Ce service fut le *Bureau Documentaire Belge*; il était dirigé par un esprit éminent, formé aux meilleures méthodes et ayant sur les choses des idées claires, M. Fernand Passelecq, qui a depuis repris son cabinet d'avocat à Bruxelles; M. Passelecq fut très bien secondé dans sa tâche par MM. Carl Verwilghem et Van Langenhoven. La bibliothèque formée par eux comprend environ cinq ou six mille volumes sans compter les pièces. Elle est classée par langues, classement qui peut paraître étrange au premier abord; mais qui a l'avantage de grouper en un bloc tous les ouvrages défendant les mêmes intérêts nationaux. Un catalogue sur fiches réunit dans une seule série alphabétique les noms d'auteurs ou titres d'anonymes et les mots de matières.

Les journaux étaient reçus en double exemplaire, dont l'un était conservé entier; l'autre était découpé et les articles étaient collés dans des albums. Un dépouillement sur fiches (qui est d'ailleurs continué jusqu'aujourd'hui) indique mois par mois ce qui a été publié dans les principaux journaux mondiaux. Un autre répertoire au lieu de classer les fiches chronologiquement les groupe par questions.

Cette bibliothèque est installée à Bruxelles dans une dépendance

du ministère des Affaires étrangères, 111, rue du Commerce, où elle sert seulement aux besoins du service; les communications ne sont pas aisées, car, faute de place, on a dû mettre les rayons sur la partie supérieure des murs dans des salles occupées par des bureaux. Seules les découpures de presse semblent encore utilisées.

Il y aurait certainement intérêt à transporter les volumes dans une bibliothèque publique où les travailleurs pourraient en profiter. C'est ce qui est, je crois, en train de se faire. Le *Bulletin de la Commission des Archives de la Guerre* annonce en effet dans son fascicule de 1922 (p. 122) que 380 volumes, presque tous relatifs à la Belgique, ont été versés au dépôt de ladite Commission.

Depuis l'armistice, deux importantes collections ont été constituées à Bruxelles. La première appartient à la Commission des Archives de la Guerre, la seconde au Musée royal de l'Armée.

La « Commission des Archives de la Guerre », fondée en mai 1920, se propose spécialement de recueillir et d'inventorier les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire de la Guerre en Belgique; c'est dire qu'elle recherche surtout les documents originaux; elle s'occupe avec la plus grande activité, sous la direction de son président, l'éminent historien Henri Pirenne, de réunir toutes les pièces d'archives relatives à la guerre, disséminées sur le territoire; elle a notamment sauvé de la destruction la plupart des papiers militaires et administratifs que les services allemands ont abandonnés dans leur retraite précipitée. Mais ce n'est pas ici le lieu de m'arrêter davantage sur ces documents, puisque nous sommes dans une réunion de bibliothécaires.

A côté des pièces manuscrites, il existe toute une série d'imprimés qui forment eux aussi des documents originaux : les journaux, imprimés administratifs, pièces de circonstance : la Commission les a recherchés avec autant de zèle que les pièces d'archives. Elle a été en outre amenée à se constituer une bibliothèque pour aider les historiens qui viendront tirer partie de ses documents.

Il est à noter toutefois que la Commission limite son activité à ce qui concerne uniquement la Belgique; tout ce qui dépasse l'intérêt national est écarté par elle; sage précaution, car il est inutile que chaque pays allié se forme une collection qui rivaliserait sans profit avec celle du voisin.

La Commission a son siège, 105, rue Terre-Neuve, à Bruxelles; c'est là que sont entreposées, en grande partie, ses archives et sa bibliothèque, sous la garde de son archiviste, M. Vannérus. Un catalogue

alphabétique par noms d'auteurs et titres d'anonymes rend aisé le manement de la bibliothèque.

Faute de place les collections de journaux ont dû être emmagasinées dans les soubassements des Archives générales du Royaume, dans une aile donnant sur la rue Montagne-de-la-Cour. Elles occupent une vaste salle allongée, garnie de hauts rayonnages. Un certain nombre de volumes est classé sur des casiers dans une salle voisine. Il existe, en outre, un dépôt à Uccle.

Il avait été question d'installer ces collections dans les étages supérieurs du Palais de Justice; mais le projet a dû être abandonné parce que l'accès n'était pas assez commode et le choix ne s'est pas encore porté sur un autre local.

La Commission publie depuis le début de 1922 un bulletin, qui contient, outre le relevé des acquisitions, des articles documentaires et des articles bibliographiques.

Le « Musée royal de l'Armée » est logé au bois de la Cambre, dans une ancienne abbaye qui a longtemps abrité l'École militaire; il va être transporté dans les Musées du Cinquantenaire où le public pourra mieux profiter de ses collections. En plus des armes, des uniformes, des tableaux et des estampes, le musée possède une bibliothèque assez importante, qui est alimentée surtout par des dons. Depuis la guerre de nombreux amateurs lui ont remis les collections qu'ils s'étaient constituées. Il est à remarquer que le Musée recueille, non seulement ce qui touche la Belgique, mais tout ce qui a trait à la guerre mondiale. Il est loin de posséder autant que la Commission des Archives, mais les documents qu'il a réunis ne sont pourtant pas à négliger; il a notamment une importante série d'affiches; j'en ai compté plus de cent fardes. Nous espérons que lorsqu'il sera mieux installé, ses richesses pourront être, sans trop tarder, répertoriées et être ainsi rendues accessibles aux chercheurs.

En Italie, l'État-Major avait créé un service analogue au « Bureau Documentaire Belge », sous le nom d'*Ufficio storiografico della Mobilitazione*; la bibliothèque fut organisée, avec une compréhension très large des besoins du service, par le professeur Giuseppe Prezzolini, aidé du professeur Baldasserone. Elle comprend plus de six mille volumes, plus les pièces, et est munie d'un excellent catalogue. Elle possède aussi une ample collection de pièces volantes, d'affiches et de documents figurés, notamment de nombreuses boîtes de cartes postales illustrées.

Quand je l'ai visitée en 1920, elle était installée dans un appar-

tement sis au 12 de la via Zucchelli, près de la Trinité des Monts; elle devait être donnée au Museo del Risorgimento, mais j'ai su depuis qu'elle avait été transportée à la Biblioteca Alessandrina — dont nous parlerons plus loin.

Depuis l'armistice, il a été décidé que tous les documents relatifs à la Guerre seraient conservés au Museo del Risorgimento; la guerre ayant fait rendre à l'Italie les « terre irredente » demeurées sous le joug autrichien, elle est considérée comme une des phases du Risorgimento. Ce musée possédera donc une collection comparable à celle de nos Bibliothèque et Musée de la Guerre.

A la vérité, le Museo del Risorgimento est encore en voie de constitution. Son directeur, Gr. Uff. Avv. Professeur Libero Frascassetti, qui fut jadis envoyé en mission sur le front pour y recueillir les documents, et son sous-directeur, Comm. Zoccoli, ont leurs bureaux dans l'admirable Palazzo Venezia, l'ancienne ambassade d'Autriche, via del Plebiscito, 118. Ils conservent auprès d'eux quelques-uns des documents les plus précieux. Ils m'ont montré notamment des séries de journaux de tranchée italiens, des contrefaçons de ces journaux exécutées par la propagande autrichienne, de même que des tracts destinés par celle-ci aux troupes italiennes; les Autrichiens les déposaient par tas dans des endroits bien en vue et arrêtaient le tir pour permettre aux Italiens d'aller les prendre. L'État-Major italien eut vite vent de la chose, il faisait saisir les tas par les officiers et les envoyait au pilon, non sans avoir opéré des prélèvements pour se documenter.

La Bibliothèque du Museo del Risorgimento doit se monter à une vingtaine de mille de volumes, sans compter les pièces; elle possède une importante série d'estampes et de cartes. Elle est logée dans l'attique du gigantesque Monumento Vittorio-Emmanuela, sur la piazza Venezia à plus de soixante mètres du sol. On y accède par un ascenseur, qui d'un seul bond vous monte à cette altitude. Pour ne pas nuire à l'esthétique du monument, les salles n'ont pas d'ouvertures sur la piazza Venezia, ou à peine quelques rares oculi; toutes les baies s'ouvrent par-delà Santa Maria in Araceli sur les terrains découverts du Forum, donnant une vue admirable.

Les salles en enfilade sont hautes et spacieuses. Quand je les ai visitées en 1920 en compagnie de la bibliothécaire, la Professoressa Santa-Maria, qui est la femme de l'éditeur Formiggini, les volumes commençaient seulement à sortir de leurs caisses et à s'installer sur les rayons, le travail de répertoriage s'exécutait en même temps, mais la

Professoressa Santa Maria n'étant pas secondée, la besogne ne pouvait avancer bien vite.

Nous ne pouvons dire encore ce que sera cette bibliothèque, quand elle sera organisée; toutefois, étant donné l'abondance des volumes qu'elle avait en 1920, elle sera appelée, le jour où le Gouvernement italien lui votera des fonds suffisants, à être une bibliothèque importante sur la Guerre.

Sa collection sur ce sujet est pourtant moins riche que celle qui a été formée à la Biblioteca Alessandrina, bibliothèque de l'Université, qui est conservée par le Professeur E. Calcagno.

Cette collection se divise en trois parties :

A) Qui n'est pas encore complètement répertoriée, comprend des documents d'archives et plusieurs milliers de pièces volantes : ce sont ces pièces volantes qui forment la partie la plus intéressante et la plus précieuse du recueil; on y trouve des affiches, avis et appels du Gouvernement ou des administrations locales, des comités patriotiques, invitations, programmes pour des fêtes, des cartes postales, des chansons populaires, des photographies, estampes, originaux de caricatures, etc.

B) Volumes et pièces sur la guerre italo-autrichienne;

C) Volumes et pièces sur la guerre mondiale;

D) Fonds de l'*Ufficio storiografico della Mobilitazione*.

Les volumes des deux séries B et C sont confondus dans le reste de la bibliothèque; mais les pièces de la série A, au nombre d'environ deux mille, sont groupées dans une cinquantaine de boîtes. Le tout est répertorié: 1° dans un catalogue alphabétique par noms d'auteurs ou titres d'anonymes; 2° dans un catalogue par matières; 3° dans un catalogue méthodique où la série B forme soixante-cinq chapitres et la série C, quarante et un. Quant à la série D, elle forme une section séparée qui a gardé ses répertoires originaux.

La Bibliothèque du Vatican contient, elle aussi, une petite série, non encore répertoriée, de volumes, pièces et périodiques relatifs à la Guerre. Ce sont des imprimés qui ont été offerts au Saint-Siège à fin de propagande; quelques-uns sont très rares et je ne les ai pas vus ailleurs. Je suis particulièrement reconnaissant au préfet de la bibliothèque, Mgr Tisserand, qui a bien voulu me laisser prendre connaissance de ces volumes.

En dehors de Rome, la seule collection de guerre vraiment importante est celle qui a été formée à la Bibliothèque universitaire de Bologne

par le Comm. Professeur Giuseppe Fumagalli, comme la Bibliothèque de Lyon est due à l'initiative de M. Cantinelli.

Le Professeur Fumagalli a déployé pour la réunir et l'ordonner un zèle infatigable, sollicitant de tous côtés les dons, pratiquant des échanges, dépensant sans compter son temps à la rédaction des fiches et à la composition d'un catalogue méthodique. En dehors de l'assistance que lui a prêté un sous-bibliothécaire, M. Romeo Monari, il n'a rencontré autour de lui que des aides illusoires; c'est à peine si l'État lui a donné un supplément de crédit pour mettre sur pied une œuvre aussi considérable, et la Caisse d'Épargne de la région n'a pu lui accorder qu'un bien mince secours. Cependant dès 1920 sa collection était classée, répertoriée et communicable en son entier. Commencée durant la guerre, elle possède quantité de pièces fugitives, données au fur et à mesure des événements par le Grand État-Major, pièces qui auraient disparu sans cela.

Elle comprend environ 6.000 volumes et pièces, plus un grand nombre de journaux et de revues spéciales, enfin une masse des plus imposantes d'imprimés mineurs : feuilles volantes, affiches, manifestes, etc. Pour en donner une idée, je dirai qu'elle possède plus de 200 chansons populaires, rarissimes pour la plupart, 3.500 cartes postales, 600 timbres et marques. On lira avec fruit les articles que le Professeur Fumagalli a consacrés à sa bibliothèque de guerre dans le numéro du 9 septembre, 1917 du *Marzocco* de Florence et le numéro 1 de l'*Italia che scrive* (1918).

Le Professeur Fumagalli a dressé un cadre de classement méthodique pour une bibliothèque de guerre, d'après le modèle de sa collection, cadre qui comprenait, en 1917, 673 rubriques et qui en comptait plus de 800 en 1919. Ce cadre a été publié sous le titre suivant :

R. Biblioteca universitaria di Bologna. Raccolta bibliografica della Guerra delle Nazioni. Schema della classificazione. — Bologna, Cooperativa tipografica Mareggiani, 1919. In-fol., 49 ff.

La Bibliothèque du Museo del Risorgimento, installée au Château Sforza, à Milan, possède une petite collection de volumes et de périodiques relatifs à la Guerre, mais elle n'était pas encore cataloguée quand elle m'a été montrée par le conservateur-adjoint, Professeur Conti.

Par contre c'est à Milan que se trouve peut-être la plus importante collection de pièces volantes, impressions populaires, images, estampes et cartes postales que j'aie pu voir en Italie. Elle a été réunie par le Dott. Achille Bertarelli, conservateur des estampes de la Bibliothèque Brera; elle est actuellement, comme les estampes de Brera, chez le

Dott. Bertarelli, la bibliothèque ne disposant pas d'un espace suffisant pour la recevoir. Malgré le zèle déployé par son organisateur, elle n'est encore qu'incomplètement répertoriée et elle ne pourra être mise à la disposition du public avant des années. Il serait à souhaiter que l'État et la province puissent lui fournir un local convenable.

J'ai recueilli ces divers renseignements au cours de missions dont j'ai été chargé pour les Bibliothèque et Musée de la Guerre, en 1920 et en 1921; il m'a semblé que, comme ces indications n'ont pas été publiées, il intéresserait le Congrès de savoir ce qui a été fait pour l'histoire de la Guerre dans deux pays voisins; les organisations qui y ont vu le jour, n'ont peut-être pas l'ampleur de ce qui a été fait chez nous, mais elles méritent cependant d'être connues, car le travailleur trouvera auprès d'elles un complément indispensable des documents conservés en France.

Henri LEMAITRE.

LES SERVICES DE DOCUMENTATION DANS L'ADMINISTRATION CIVILE

Nous avons l'honneur de soumettre au Congrès International des Bibliothécaires et des Bibliophiles, quelques considérations qui ont trait à un ordre d'idées que le public a ignorées ou dédaignées pendant longtemps, mais qui ont attiré l'attention de certains spécialistes, au lendemain de la Guerre, lorsqu'il s'est agi d'effectuer dans l'administration civile des réformes susceptibles de faire jouer aux différents rouages officiels englobés dans cette expression, un rôle actif dans la restauration économique des nations. On voulait que la mise en œuvre de ces rouages fût plus rapide, plus efficace aussi. A cet effet, on demandait une réforme de l'administration que l'on souhaitait plus éclairée, plus perspicace et plus ferme dans ses décisions. De nombreux projets ont été défendus, qui s'orientent dans des directions parfois opposées. Nous n'examinerons ici qu'un seul aspect de la question : celui du rôle que peuvent jouer les services de documentation dans l'administration civile. Notre mémoire constitue en même temps une contribution à l'étude de la spécialisation des bibliothèques. Comme on s'accorde généralement sur les mérites de cette spécialisation, il peut être utile de rechercher de quelle façon on peut la réaliser dans des situations déterminées.

* * *

Le travail le plus intéressant qui ait été accompli depuis la Guerre dans le sens de l'organisation de la documentation dans les services administratifs, nous paraît être celui de la Commission constituée par le Gouvernement anglais en 1917 sous la présidence de Lord Haldane, en vue d'étudier la réorganisation des services administratifs (1). Comme la question de la documentation y occupe une place considérable, nous

1. *Report of the Machinery of Government Committee*. London, 1918 (Cd 9230).

croions devoir insister sur les conclusions essentielles auxquelles cette Commission est arrivée dans cet ordre d'idées.

La Commission présidée par Lord Haldane n'hésite pas à déclarer qu'il lui paraît « qu'on n'a pas pris, dans le passé, les mesures appropriées pour organiser la recherche de tous les éléments de fait et d'information nécessaires aux études systématiques préparatoires à l'adoption d'une politique et à l'administration subséquente de cette politique. En Grande-Bretagne, cette méthode n'a été employée qu'en matière militaire, et il n'y a pas de doute que le travail des Départements de l'administration civile n'ait été sérieusement contrarié pour avoir négligé trop souvent d'y recourir. Sans doute, cette méthode ne convient pas aussi bien au traitement des affaires du Gouvernement civil, parce que ces affaires sont moins bien délimitées et moins faciles à définir que celles de l'administration militaire; d'autre part, l'élaboration d'une politique civile ne peut être séparée aisément des affaires courantes de l'administration ». En tout cas, la Commission recommande vivement que, dans tous les Départements, des mesures plus efficaces soient prises quant aux recherches et aux études préliminaires à la définition et à l'exécution des entreprises politiques. Elle propose même de créer, à cet effet, un ministère nouveau, qui travaillerait en collaboration étroite avec les autres départements.

A l'époque où la Commission a déposé son rapport, certaines administrations anglaises avaient déjà pris des mesures pour se constituer une sérieuse documentation : le ministère du Travail, le *Board of Education*, le *Local Government Board*, possédaient des services spéciaux. Pour justifier la création d'un service de documentation au *Board of Education*, on avait fait valoir, entre autres arguments, cette considération que « dans les conditions actuelles beaucoup de questions importantes devaient être tranchées sans qu'on eût une connaissance suffisante de leur portée générale, et sur la base de renseignements obtenus à la hâte, dans un but immédiat ; cette documentation était souvent perdue aussitôt que la question pour laquelle on l'avait réunie avait reçu une solution ». Le *Board of Education* s'était ainsi constitué un service d'enquêtes et de recherches, une bibliothèque composée, non seulement de livres et de périodiques mais aussi de dossiers spéciaux, et un service d'information à l'usage du public et des gouvernements étrangers. Ce service de documentation a exercé une heureuse influence sur l'activité du *Board* : il a notamment permis de reconnaître par avance les nouveaux besoins de l'enseignement et d'étudier les moyens de définir

et d'appliquer de nouvelles méthodes appropriées à ces besoins. D'autre part, lorsqu'il s'est agi de la réorganisation du *Board of Trade*, on a proposé d'y créer un service d'information, qui serait devenu un *General Economic Department*, investi de la mission de « prévoir, d'observer et de rechercher la méthode propre à traiter les problèmes et les mouvements importants du commerce et de l'industrie qui, en raison de leur ampleur ou de leur nouveauté, ne ressortissaient pas à l'une ou l'autre des divisions du *Board* prévues dans le projet de réorganisation ».

Dans l'esprit de la Commission anglaise, tous les services de documentation créés à titre autonome, dans les Départements ministériels (*Intelligence Branches*), auraient à remplir les fonctions suivantes :

a) Faire des recherches spéciales et préparer des rapports au sujet de questions de la compétence du Département intéressé; b) constituer et entretenir la Bibliothèque de chaque Département; c) étudier d'une façon continue les procédés d'administration employés, dans les mêmes domaines, dans d'autres parties du Royaume Uni, dans les colonies ou à l'étranger; d) étudier attentivement et faire circuler dans les services du Département des mémoires ou articles de portée générale, susceptibles d'intéresser l'activité du Département, et provenant de certaines sections du Département, d'autres ministères, de la presse ou d'autres sources.

La Commission a étudié aussi les rapports que les administrations publiques pourraient avoir avec certains services d'utilité générale institués dans des ministères, tels que les services médicaux ou actuariels, et notamment le *Department of scientific and industrial research*. On sait que celui-ci est chargé de « favoriser et d'organiser les recherches scientifiques en vue d'en appliquer les résultats au commerce et à l'industrie ». Nous n'insisterons pas sur cet aspect de la question, qui appartient à un ordre d'idées différent de celui que nous exposons ici.

* * *

Du rapport de la Commission anglaise, il nous paraît qu'on peut retenir surtout ce qui a trait à la *prévision* des phénomènes politiques ou économiques et à l'élaboration des moyens propres à faciliter la solution des questions importantes qu'ils peuvent faire naître. « Confier le soin des recherches et des études à des agents dont ce serait la mission bien définie et auxquels il incomberait de scruter l'avenir, de préparer des plans et de conseiller ceux qui ont le contrôle de la politique ou de

l'administration », tel serait le but des services de documentation. Ces services deviendraient ainsi de véritables *postes d'observation*, des *avertisseurs*, et les termes mêmes dont le rapport se sert pour caractériser leur activité : *scruting, thinking, diagnosing, devising*, montrent bien qu'il s'agit non seulement de faire des enquêtes et d'en classer les dossiers, de réunir des documents et de les ordonner en séries, mais surtout de tirer de tout cela des enseignements pour la pratique, des éléments d'action immédiate, de façon que les chefs responsables des services puissent prendre rapidement les mesures nécessaires pour faire face aux situations qui exigent un prompt règlement.

La Commission anglaise a vu les choses en grand, à tel point qu'elle a songé, comme nous l'avons dit, à confier la tâche de la documentation générale à un ministère particulier. Il nous paraît douteux qu'une pareille innovation ait chance d'être acceptée. Nous estimons d'ailleurs que l'application du principe de la division du travail entre les départements, outre qu'elle s'est établie naturellement par simple adaptation aux circonstances, aura toujours des résultats plus avantageux. En Grande-Bretagne même, on semble d'ailleurs avoir renoncé à créer un Département central affecté à cette destination. Par contre, les principes fondamentaux formulés par la Commission anglaise nous paraissent excellents, et il faudra, tôt ou tard, les appliquer dans nos administrations.

En France aussi, on a constaté la nécessité d'une réorganisation des services d'information. C'est ainsi que nous trouvons dans l'ouvrage de M. Schatz sur l'*Entreprise gouvernementale* (Paris, 1922) un témoignage de cette sensibilité particulière acquise par les hommes que la pratique a instruits de la nécessité, où les gouvernements se trouvent aujourd'hui, de s'entourer de toutes les informations propres à favoriser la défense de leurs intérêts politiques et économiques. « On a maintes fois signalé, écrit M. Schatz, l'absence à peu près complète d'une documentation méthodique, permettant de connaître exactement les divers besoins du pays et les moyens d'y pourvoir, soit par l'utilisation des ressources nationales exploitées ou encore inutilisées, soit par l'importation coloniale ou étrangère. Une telle documentation est cependant indispensable à un gouvernement qui voudrait remplir sa tâche, et nous subissons douloureusement les conséquences de la méconnaissance obstinée, par les gouvernements qui se sont succédé pendant la Guerre, de l'impérieuse obligation qu'ils avaient de prévoir les transformations profondes que la paix allait apporter à notre économie nationale et de

fournir l'immense effort qui était nécessaire pour définir en temps utile notre économie d'après-guerre. »

M. Schatz remarque que cette documentation d'ensemble n'est pas seulement indispensable au gouvernement, mais qu'elle l'est aussi à toutes les entreprises agricoles, industrielles, commerciales et financières qui font vivre la nation et supportent l'effrayante concurrence des entreprises similaires de l'étranger. Or M. Schatz croit pouvoir affirmer que « les initiatives particulières et privées ont été et resteront impuissantes à donner satisfaction à ce besoin national que les circonstances rendent particulièrement pressant et, après avoir retiré à l'État tant de fonctions que d'autres peuvent remplir à sa place et mieux que lui, nous n'hésiterions pas, déclare M. Schatz, à lui donner celle-là, tant pour les nécessités même de son administration que pour éclairer et orienter l'activité des producteurs nationaux ».

Il importe cependant de remarquer que beaucoup d'entreprises particulières possèdent aujourd'hui des services d'information bien organisés.

M. Häusser, qui a étudié dans la *Revue Economique internationale* (juillet 1923) *les services d'études dans les banques*, montre que l'idée de documentation a fait son chemin dans le monde des affaires, mais qu'il y a encore des différences sensibles dans la façon dont ces services sont installés, dans les indications qu'on leur demande, dans le parti que l'on en tire, dans les travaux dont on les charge. « Les uns ne sont que des bureaux de statistique générale, d'ordre monétaire presque exclusivement, les autres sont des agences de renseignements sur les grandes valeurs boursières, mais peu englobent l'ensemble de la documentation qui paraît indispensable pour étudier, un peu partout, des affaires de quelque nature qu'elles soient et les réaliser, c'est-à-dire tout ce qui concerne « hommes et choses », soit aussi bien la vie des grandes nations, leurs tendances politiques, dont la répercussion est considérable sur le développement économique, que leurs méthodes budgétaires et fiscales, la vie des grandes sociétés dans le monde, le développement des marchés de marchandises, l'état des affaires dans les diverses industries, les groupements d'entreprises et les attaches personnelles ou la valeur des hommes dirigeants ». Si des établissements privés sont amenés à se tracer un programme aussi étendu, il est indispensable que l'État s'apprête à en réaliser de plus vastes, puisqu'il possède le contrôle suprême des intérêts de la nation.

M. Schatz proposait de créer dans chaque ministère une Direction

spéciale de la documentation « qui recueillerait des informations conformément à un plan méthodique et en employant des méthodes uniformément établies, et les transmettrait à une Direction générale rattachée à la Présidence du Conseil ».

D'autres systèmes ont été défendus qui ont une portée plus étroite ou plus étendue. Parfois on veut restreindre la documentation à des matières déterminées, sans chercher à la centraliser, parfois on veut lui donner une extension qui atteindrait le public en général.

C'est ainsi que dans son ouvrage *Public Opinion* (Londres 1922), M. Lippmann s'est placé à ce dernier point de vue pour proposer la création de bureaux de documentation dans les administrations publiques. Il s'agirait de fournir au public des informations exactes sur les questions à l'ordre du jour, de façon à rendre intelligibles à tous ceux qui ont à prendre des décisions, « les faits qu'on ne voit pas ». Il n'est pas possible à chacun de se former individuellement une idée saine de toutes les affaires publiques. Les journaux eux-mêmes ne font que refléter, et par là même aggraver, les vices de la mauvaise organisation de l'opinion publique. Les bureaux et services dont M. Lippmann propose la création seraient tout à fait indépendants vis-à-vis des représentants de la politique, mais leur action serait strictement limitée à la documentation des services intéressés. En effet, remarque M. Lippmann, il ne faut pas que le documentateur puisse, à raison des connaissances qu'il possède, et qu'il est seul à posséder pendant un certain temps, exercer une influence sur les décisions que d'autres sont légitimement appelés à prendre. M. Lippmann fait encore cette remarque fort judicieuse que, s'il se trouve des personnes qui nient l'utilité des services d'information, il y en a beaucoup d'autres qui ne les comprennent pas, mais qui ne peuvent s'en passer. Pour savoir qui a raison, il conviendrait de procéder à la réalisation de l'idée. En constituant sérieusement ces organismes, on verrait quels services ils sont à même de rendre. « C'est, en tout cas, une tentative qui appartient au domaine de la science et non à celui de la politique. »

* * *

On sait que c'est le point de vue économique qui joue actuellement le plus grand rôle dans nos sociétés. Pour des raisons dont nous ne rappellerons que les plus caractéristiques, l'État a été amené à donner une extension singulière à ses services administratifs et fiscaux. « La Guerre et l'après-guerre n'ont pas peu contribué, remarque M. Duthoit

(*Semaine Sociale de Strasbourg*, 1922) à mettre en lumière l'aspect national des problèmes économiques. » Il y a d'abord la notion des marchés commerciaux qui s'est complètement transformée. « S'il est vrai qu'aujourd'hui comme jadis, le marché économique n'est qu'un ensemble d'occasions pour la vente et l'achat, il s'est pourtant produit de nos jours de grands changements dans la manière de constituer le marché, d'y amener les marchandises nécessaires et d'en assurer le paiement. Les marchés ne sont plus des assemblées locales, des foires installées à des croisements de routes ou à des endroits consacrés par l'usage. Le marché moderne n'est limité dans son étendue que par le nombre possible de clients qu'un produit déterminé peut avoir dans le monde entier » (Percival White, *Market Analysis*, New-York, 1921).

Un autre auteur américain, H. A. Gibbons, a exposé récemment, dans son ouvrage : *An Introduction to World Politics* (New-York, 1922), toute l'importance qu'ont prise les éléments économiques dans les relations internationales. Il insiste notamment sur cette considération que « le charbon et le fer sont devenus, de 1815 à 1848, les grandes sources de richesse et de puissance militaire. La science de la guerre s'est transformée en industrie et le commerce a subi de profondes modifications. Et comme les deux bases essentielles de la politique extérieure d'un peuple sont sa sécurité et sa prospérité, les hommes d'État ont dû commencer à prendre en considération le charbon et le fer, les mines et les usines, les chemins de fer et les bateaux, les centres de population, les marchés étrangers de matières premières et de denrées alimentaires. Il a fallu adapter les relations internationales aux nouveaux problèmes soulevés par la mise en contact de toutes les nations du monde. C'est ainsi qu'il est devenu possible de faire comprendre aux hommes que la sécurité et la prospérité sont une seule et même chose et qu'en droit international l'agression ne peut plus être définie uniquement comme une invasion du territoire national ou tout autre acte de violence physique, mais qu'elle peut consister en une atteinte quelconque aux droits et aux privilèges acquis dans n'importe quelle partie de l'univers ».

M. Gibbons explique que si l'on examine de près les arguments employés dans les assemblées parlementaires pour obtenir les moyens de soutenir une forte politique étrangère, notamment les crédits nécessaires à l'entretien d'une armée et d'une marine, on constate que les hommes d'État de l'ère actuelle de politique mondiale s'efforcent, avant tout, d'agir sur l'esprit commercial de leurs concitoyens. « Il nous

faut, disent-ils, défendre ceci ou cela, que nous tenons; il faut prévenir ceux qui veulent s'emparer de ceci ou de cela; il faut que nous aidions tel ou tel pays à se libérer et défendre à tel ou tel pays de secouer le joug de ses oppresseurs; il faut que nous prêtions nos forces à tel ou tel groupe de puissances; il faut que nous étendions notre souveraineté ou notre sphère d'influence, même si nous n'avons pas de raison directe pour occuper tel ou tel territoire ou pour combattre telle ou telle nation. Pourquoi? Parce que si nous ne le faisons pas, nous serons attaqués, nous perdrons notre prestige ou quelque possession ou quelque monopole, notre sécurité nationale sera mise en péril; non seulement nos marchés ne s'étendront plus, mais nous serons expulsés de ceux que nous possédons ». Dans ces conditions, en admettant même que notre auteur exagère, on saisira aisément toute l'importance d'une documentation serrée, intelligente, alerte, affectée en service auxiliaire à la défense des intérêts économiques d'un pays. Les questions de la concurrence internationale sont d'ailleurs liées à d'autres questions également importantes, telles que la politique douanière et la législation du travail. Dans quelle mesure les nations industrielles appliquent-elles effectivement la législation édictée en faveur des ouvriers, c'est-à-dire, dans quelle mesure imposent-elles à leurs industries des charges qui ont une répercussion sur leur capacité de concurrence? Cette question pourrait, à elle seule, justifier l'existence, dans les différents pays intéressés, d'un « poste avertisseur » chargé de découvrir les tendances véritables des législations et la portée des applications qui en sont faites.

* * *

On nous objectera que les légations, les consulats, les attachés et les missions spéciales remplissent précisément le rôle que la Commission anglaise voudrait attribuer à des services spéciaux. Nous répondrons que l'existence d'un service de documentation, dans un département ministériel, n'exclut pas l'intervention des légations, des consulats, des attachés et des missions spéciales. Au contraire, il aura souvent besoin de recourir à ces intermédiaires; leur concours lui sera même indispensable. Mais le grand avantage dont profite un bureau permanent de documentation, c'est précisément d'avoir à sa disposition la continuité du développement de toutes les informations accumulées pendant une série d'années. C'est en suivant la marche des événements qu'on peut se rendre compte, d'une façon précise, des transformations qui

se produisent et qu'il est souvent difficile de dépister à leurs débats.

Non seulement, nous n'excluons pas le concours des organes publics d'information, mais nous déclarons volontiers qu'on a méconnu le rôle que l'administration a joué et remplit encore à cet égard. Les services administratifs ne méritent pas, en ce qui concerne la documentation, tous les reproches qu'on leur adresse. En effet, l'administration a été la première à se documenter d'une façon systématique dans les divers domaines de son activité. A cet effet, elle s'est servie de ses propres moyens, lorsqu'il s'agissait d'une documentation intérieure, et des agents diplomatiques, lorsque les informations désirées portaient sur des éléments extérieurs. Une partie des renseignements ainsi recueillis a d'ailleurs été mise à la disposition du public à l'aide de publications spéciales (documents parlementaires et organes spéciaux : revues du travail, bulletins de statistique, recueils de législation comparée, rapports d'inspection, enquêtes, etc.). Les Gouvernements anglais et américain ont amassé ainsi une masse énorme de matériaux dans leurs *Blue books* et leur *Public documents*.

En quoi donc le système proposé par la Commission anglaise se distingue-t-il de l'ensemble des rouages qui fonctionnaient avant la guerre? Nous avons vu que les nouveaux organes d'information doivent jouer le rôle d'« avertisseurs ». On peut ajouter qu'ils auront à faire la critique des informations recueillies par eux, car il est évident que si les administrations se mettent à scruter les documents qui leur parviennent de l'étranger, dans le but d'en tirer parti pour leur politique particulière, les pays qui se sentent menacés ou qui croient avoir un intérêt à cacher leur activité, ne tarderont pas à prendre des mesures de défense. C'est la forme habituelle de la lutte entre individus et entre Etats. On a déjà mis en doute, au cours des derniers événements, l'exactitude des statistiques publiées par l'Allemagne. La question de savoir comment et dans quelle mesure il est possible de falsifier certaines présentations statistiques ou documentaires, est une question technique qu'un service de documentation serait particulièrement apte à résoudre.

* * *

Que devient dans tout cela le rôle des bibliothécaires? Nous n'avions pas à étudier, dans ce rapport, la mission que remplissent les « conservateurs » en matière de bibliographie pure : ils forment une phalange d'experts voués à la garde des œuvres et des traditions dans un domaine

spécial. A côté de ces représentants de l'érudition littéraire et de la bibliophilie, il y a aujourd'hui des bibliothécaires qui ont à tirer parti de ce que nous pourrions appeler l'expression vivante du mouvement intellectuel contemporain, au moins dans certaines parties de ses manifestations. Nous pensons qu'ils ne peuvent garder sans péril une simple position d'enregistreurs. Le Livre moderne, qui reflète les tendances politiques, économiques, sociales, techniques, est un instrument vivant qu'il faut savoir utiliser. Il représente, au-dessus du journal, nue étape de réflexion et de critique. A côté du Livre, les journaux, les périodiques de toute catégorie, les documents officiels, les dossiers spéciaux, les archives, constituent la matière que doit mettre en œuvre le bibliothécaire qui veut être aussi un documentateur. S'il n'est pas lui-même ce documentateur, il contribuera, par son activité propre, à l'œuvre de conquête ou de défense entreprise par les services où il est placé. Cet aspect de son activité suppose des qualités particulières de vigilance sur lesquelles il est inutile d'insister ici. Le bibliothécaire cesse d'être un collectionneur pour devenir l'agent indispensable d'un service d'action. A cet égard, on peut dire que l'ancienne conception du bibliothécaire a disparu.

Daniel WARNOTTE,

*Directeur au Ministère de l'Industrie
et du Travail, à Bruxelles.*

LE CATALOGUE GÉNÉRAL SUR FICHES EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Un des premiers efforts auxquels se sont attachés les milieux dirigeants de l'Etat tchécoslovaque, dès l'instant où celui-ci eut reconquis sa liberté et son indépendance souveraine, perdue depuis plus de trois cents ans, a été l'organisation ou la réorganisation de l'enseignement, ainsi que de tous les moyens d'éducation, au sens le plus large du mot. Il est caractéristique, expressif, que l'action destinée à amplifier les diverses ressources culturelles de la nation ait pu grouper autant de forces et que l'on ait trouvé, dans un temps relativement court, les voies les mieux tracées permettant d'atteindre au but sans retard. Ce n'est certes pas le moindre signe d'une haute tradition intellectuelle en Tchécoslovaquie, tradition séculaire ininterrompue, que deux ans à peine après la libération, avec un plein succès scientifique, en respectant les conditions rigoureuses fixées pour l'accession au corps professoral, il ait été possible de fonder deux nouvelles universités : l'Université Masaryk à Brno et l'Université Komensky à Bratislava, outre celle de Prague, la vénérable Université Charles, créée en 1348, sur le modèle de la Sorbonne, par un roi à demi français de formation.

L'enseignement supérieur a été de la sorte assuré à la Slovaquie, qui, après avoir subi la domination politique d'un allogène brutal, privant trois millions d'âmes de toute éducation scolaire dans la langue et, encore moins, dans l'esprit national, a été enfin, par les traités de paix, réunie aux pays de la Couronne de Bohême, avec lesquels, mille ans auparavant, elle formait déjà un seul Etat slave indépendant, sous le sceptre d'un souverain unique.

Or si, depuis le premier jour de son existence, le Ministère tchécoslovaque de l'Instruction publique consacre des soins assidus aux universités, pourvoit par sa munificence à leur aménagement et à leur dotation, il porte en même temps l'intérêt le plus manifeste et le plus actif aux bibliothèques. Une loi progressiste, dont les résultats apparaissent

dès aujourd'hui, fait que, dans les dix ans, il ne sera pas un village de quelque importance qui ne possède une bibliothèque publique, dite « populaire », administrée sous le contrôle de l'Etat. Les bibliothèques purement scientifiques font, de leur côté, l'objet d'une sollicitude éclairée, pour le moins égale.

L'Administration tchécoslovaque a fort bien discerné l'influence exercée par le régime antérieur, disparu. Cette influence se faisait sentir, en premier lieu, au point de vue des disciplines, des objets admis : l'oppression systématique des nationalités était, en effet, érigée en principe; le système centralisateur autrichien présidait avec ses tendances germanisatrices, à tout l'agencement scolaire et éducatif. Elle se faisait ensuite sentir au point de vue matériel : les établissements slaves d'enseignement supérieur, qui ressortissaient à l'ancienne Autriche, par conséquent, l'unique Université tchèque de Prague, devaient se contenter de moyens avarement mesurés, alors qu'étaient indécemment favorisés les établissements similaires allemands, en surnombre. Les bibliothèques scientifiques des pays slaves souffraient, il va de soi, d'un pareil régime. Cependant, du fait de leur tradition, souvent inconsciente, puis d'autre part, de leur évolution historique, les bibliothèques scientifiques de Bohême ont, malgré les persécutions des xvii^e et xviii^e siècles, malgré la germanisation préméditée au xix^e, sauvé, dans bien des cas, le patrimoine constitué par les livres, et représentent un des facteurs principaux de la restauration nationale actuelle.

Conjointement aux nouvelles universités et en union intime avec elles, le Ministère tchécoslovaque a fondé des bibliothèques universitaires. Il a, pour cela, tantôt transformé les bibliothèques scientifiques déjà existantes et ayant une valeur sous le rapport du contenu ou sous le rapport technique (la Bibliothèque du Pays à Brno), tantôt créé de toutes pièces (comme ç'a été le cas à Bratislava).

L'entreprise, rendue possible par la révolution d'octobre 1918, puis par l'indépendance, a été effectuée dans l'esprit de la nouvelle organisation culturelle, elle-même corollaire de la nouvelle organisation politique, malgré les multiples difficultés d'après-guerre, notamment les obstacles concernant le marché des livres, surtout occidental. Des sacrifices ont dû être consentis, d'autant plus lourds qu'un Etat jeune exige, sur tous les terrains, d'abondantes disponibilités financières.

Rompant avec les errements autrichiens ou hongrois, l'Administration tchécoslovaque entendait modifier les principes des bibliothèques scientifiques et, au besoin, en compléter le contenu; elle voulait,

sur la base la plus simple, rendre les collections accessibles au maximum. Satisfaire aux besoins de l'érudition et faciliter les recherches, telles étaient les deux préoccupations capitales. Sitôt installées sommairement, l'inventaire exact des bibliothèques scientifiques fut prescrit.

La nécessité s'en imposait. A quelques exceptions près, les divers établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles techniques, etc.) ne possédaient pas de catalogues imprimés convenables, et l'orientation des recherches est encore entravée, de ce fait, dans les Etats successeurs de l'ex-monarchie.

La vie scientifique, d'une extraordinaire intensité en Tchécoslovaquie, et le travail méthodique d'investigation accompli dans les instituts et séminaires des universités rendent, précisément, indispensable une telle orientation rapide. C'est pourquoi, après étude, délibérations et enquête menées par les bibliothécaires en chef, le Ministère a décidé que, dans le plus bref délai, à partir du début de l'année 1924, dernière limite, sera entamé le catalogue général sur fiches de toutes les bibliothèques scientifiques de Tchécoslovaquie. Y participeront obligatoirement : les bibliothèques universitaires, puis les bibliothèques des écoles techniques supérieures, des instituts annexés des Universités, naturellement aussi la Bibliothèque du Musée National de Prague, laquelle possède de véritables trésors littéraires. Y participeront ultérieurement nombre de bibliothèques des sociétés savantes, à mesure que celles-ci seront rattachées à l'organisation centrale.

Détailler toute l'importance de l'arrangement est ici superflu; il semble, néanmoins, bon de mentionner que, comme l'une des premières conséquences, nous nous promettons d'apercevoir les lacunes existantes, notamment en ce qui concerne les littératures occidentales, celles des pays de l'Entente et leur production périodique. Le défaut corrigé, les tendances d'esprit introduites par l'Administration tchécoslovaque dans l'éducation scientifique auront, dès lors, pour base un fonds livresque irréprochable. Au point de vue indigène, l'avantage est que toute la littérature nationale sera recensée dans le catalogue général. Les prescriptions relatives aux exemplaires de dépôt, fixées par la loi autrichienne ou hongroise, — encore en vigueur jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi sur la presse, actuellement à l'étude, — assuraient, en Bohême Moravie et Silésie, aux bibliothèques universitaires, en qualité de plus grands établissements territoriaux, des exemplaires légaux des ouvrages parus dans le pays intéressé. Ces bibliothèques ont ainsi acquis une signification régionale, mais, en même temps, la littérature des pays

particuliers, habités par une seule et même nation, était dispersée au grand dommage des recherches d'histoire littéraire nationale. La pire situation existait en Slovaquie. L'idée magyarisatrice d'Etat s'y opposant, il ne lui était pas concédé une seule bibliothèque équivalant à une bibliothèque territoriale, et tous les exemplaires de dépôt étaient, sans exception, livrés à Budapest, capitale de la moitié hongroise de la monarchie. Enfin dans la moitié autrichienne, c'était uniquement la Bibliothèque aulique de Vienne (allemande, il va de soi) qui, rassemblant les exemplaires de dépôt de toute la Cisleithanie, concentrait la production des territoires slaves.

Le trésor de la littérature nationale rassemblé à Vienne (je crains fort que ce ne soit vrai aussi pour Budapest) est maintenant perdu, et c'est seulement par un catalogue général, établi de façon moderne, que l'on réussira à en faire l'inventaire d'après les exemplaires des bibliothèques territoriales. L'importance dudit catalogue est encore accrue par le fait que la littérature propre à la Slovaquie, assez abondante, deviendra accessible aux investigations, alors que, sous l'ancien régime, les relations culturelles et, surtout, livresques des deux parties de l'Etat Tchécoslovaque étaient empêchées par le gouvernement hongrois, à l'aide souvent de moyens coercitifs.

L'orientation nouvelle et l'intérêt de la littérature nationale rendent donc, pour nous, très désirable la confection du catalogue général et donnent l'élan nécessaire au travail préparatoire. D'autres avantages résulteront, nous le savons, de cette unification : amélioration du catalogue pour les bibliothèques participantes, identification des auteurs, si importante pour le travail scientifique, identification des titres exacts, correction des dates fautives de publication, rétablissement des dates manquantes, des titres, etc., grâce au collationnement possible avec des exemplaires complets provenant de l'une ou l'autre bibliothèque participante. Au moyen de notre catalogue général il sera, par exemple, possible de constater la proportion dans laquelle telle littérature est représentée dans un rayon territorial fixé. Nous déterminerons l'existence des ouvrages de nos « réveilleurs » nationaux, des éditions de Komensky dispersées en grand nombre en Tchécoslovaquie, certaines, même, anciennes, etc.

Au point de vue technique, le Ministère de l'Instruction publique qui a, pour les questions de bibliothèques, des rapporteurs spéciaux, procède à un labeur minutieux; nous relatons le fait comme une preuve des soins réels du gouvernement.

Il serait trop long d'exposer la façon de procéder en ce qui touche purement la forme. Je me bornerai à dire que l'on réalisera, avant tout, deux points du travail d'organisation, parce que le service des bibliothèques l'exige, ainsi que la possibilité des recherches.

Au premier rang, le catalogue des périodiques scientifiques, de sorte que, aussitôt que possible — au printemps 1924, selon le plan établi, — puisse être publiée la liste des périodiques scientifiques en cours dans les bibliothèques publiques participantes.

Le deuxième point est l'inventaire central de la littérature se rapportant à la slavistique. Prague (la chose est naturelle), constitue depuis longtemps un centre d'études slaves, surtout depuis l'époque du réveil national. La Bibliothèque du Musée National, notamment, fut, dans la première moitié du XIX^e siècle, l'objet des soins pieux de la slavistique indigène; n'étant pas bibliothèque d'Etat, mais entretenue par une société, plus tard grâce aux subventions du pays, elle contrebalançait l'influence de l'Autriche sur la bibliothèque universitaire. Depuis cette époque se sont concentrées à Prague les études slaves des Slaves occidentaux, en rapports particulièrement étroits avec la Pologne et la Russie. Plus tard, vers 1860, la bibliothèque universitaire elle-même, par les mérites de son administrateur, le célèbre Safarik, collabora aux relations interslaves. Plus près de nous, depuis une vingtaine d'années, les séminaires de philologie slave de l'Université de Prague et les séminaires historiques, dans leurs sections d'histoire slave, accumulent méthodiquement les sources. L'effort poursuivi s'intensifie encore un peu avant la Guerre, et les maîtres à qui est due l'impulsion ont intérêt à ce que les disciplines slaves soient maintenues en bonne place lors de confection du catalogue central. A la fondation des Universités de Brno et de Bratislava, les deux bibliothèques universitaires, aussi bien que les nouveaux séminaires créés, ont été, sous le patronage direct du Ministère, approvisionnés en ces matières, aussi abondamment que le permettaient les circonstances difficiles, par l'achat notamment de collections entières propriété privée d'éminents spécialistes. Pareille extension, avec dispersion de moyens se complétant mutuellement, a rendu manifeste l'obligation absolue de rendre accessible au plus tôt l'intégralité du matériel slavistique (philologie, histoire, ethnographie, économie politique, etc.) colligé en Tchécoslovaquie.

Il est évident que l'action pour le catalogue central est dirigée, non du seul point de vue bibliothéco-bibliographique, mais aussi du point de vue de l'instruction pure.

Une part de toute importance sera prise par la bibliothèque universitaire de Bratislava. Destinée à devenir le centre organisateur du développement de l'enseignement supérieur dans le pays, elle assume, en effet, la tâche flatteuse et lourde de pourvoir pleinement, dans le plus bref délai, aux besoins des études scientifiques.

Sous le régime hongrois, n'était, je le répète, accordée à la Slovaquie aucune possibilité d'obtenir les informations les plus simples sur la nation slovaque même, encore moins sur le reste des Slaves. Je me permettrai de donner, comme preuve, l'unique détail suivant. Depuis quelques années existait dans la ville de Bratislava — alors connue, à l'étranger, sous la dénomination de Presbourg, — une Université magyare dotée de sa bibliothèque. Quand l'Administration tchécoslovaque hérita de cette dernière, elle n'y trouva pas cent ouvrages relatifs aux choses slaves en général et, dans le nombre, à peine vingt écrits dans l'une des langues slaves. Les environs immédiats de la ville étaient pourtant purement slovaques, en contiguïté avec les territoires slaves de l'ex-monarchie; la Hongrie avait la majorité de ses frontières en contact avec le monde slave et comptait, suivant les statistiques officielles, 40 % de population slave. Animée d'un tel esprit, l'administration hongroise n'avait aucun souci des bibliothèques slovaques. Les collections soumises à la magyarisation directe, comme l'étaient celle des établissements de l'Etat (interdiction avait été portée, depuis cinquante ans, d'introduire un seul livre slovaque dans les bibliothèques d'écoles secondaires), étaient volontairement négligées. Leur chance était, pour beaucoup, de pouvoir subsister cachées, sous la garde des communautés religieuses, dûment autonomes, et encore maintes d'entre elles furent dépouillées de leur plus précieuses unités, sous prétexte de transfert à la Bibliothèque du Musée National magyar : si l'ouvrage était slovaque, tchèque ou russe, il avait grande chance d'être perdu.

Mais les bibliothèques placées dans ces conditions ou celles qui purent échapper à l'inquisition gouvernementale — certaines bibliothèques de campagnes, par exemple, — possèdent nombre de livres importants pour l'histoire politique et religieuse de la Slovaquie et de la Russie subcarpathique, nombre de livres slovaques demeurés, pendant les trente dernières années, ignorés des commissions magyares dites « du Musée », et réapparus après le changement de régime.

Pour ces bibliothèques, suivant les dispositions établis par le gouvernement, le catalogue en sera dressé par des employés de la bibliothèque universitaire, et une fiche déposée à celle-ci au fur et à mesure des

travaux. Le trésor livresque de la Slovaquie, jusqu'à maintenant non inventorié, surtout dans les bibliothèques scolaires et de sociétés publiques, se trouvera, de la sorte, centralisé à la bibliothèque de l'Université Komensky pour enregistrement définitif. Le cataloguement moderne des bibliothèques de Slovaquie, s'il coûte beaucoup de peines, aura du moins la plus haute portée : il déterminera, en effet, l'existence de manuscrits ignorés encore récemment ou sur lesquels on était mal renseigné, d'antiques imprimés tchécoslovaques, ukrainiens, russes; il permettra de recenser des incunables précédemment inconnus et dispersés dans des bibliothèques de couvents, dont quelques-uns abandonnés après la révolution de 1918. En même temps que la confection du catalogue épargnera aux travailleurs intellectuels des recherches inutiles, elle présentera aussi des avantages pécuniaires.

Tous ces travaux, tendant au cataloguement général, sur fiches, des bibliothèques publiques et mi-publiques ayant un caractère scientifique, susciteront, à brève échéance, la constitution d'un Bureau de renseignements qui, d'après les vues du Ministère, fonctionnera comme bureau auxiliaire, près du catalogue général, très vraisemblablement à la Bibliothèque publique et universitaire de Prague, en tant que la plus vieille, la plus vaste, la plus riche, dépositaire de la plus belle tradition en Tchécoslovaquie. Cette annexe aura, pour le travail scientifique, une énorme signification. Grâce à lui, sera réalisé une sérieuse économie de temps. Il ne se bornera pas à une simple consultation du catalogue général ou à l'envoi aux bibliothèques de province des titres cherchés; sa compétence s'étendra au domaine bibliographique. A côté de conseils aux chercheurs, il s'efforcera de résoudre ces problèmes jadis insolubles : identification de titres douteux, identification et rectification de citations inexactes trouvées peut-être dans de vieux ouvrages, etc. Le but propre du bureau sera les recherches de bibliographie et d'histoire littéraire. Tous les catalogues imprimés et bibliographiés seront naturellement à sa disposition, dans la plus large mesure.

L'entreprise interbibliothécaire, que je viens d'exposer dans ses grandes lignes, représente un ensemble logique par lequel seront facilitées les études et investigations scientifiques en Tchécoslovaquie. Les lacunes dues à la négligence, sinon aux omissions conscientes, préméditées, de l'Administration austro-hongroise, seront par là largement comblées.

Jean EMLER,

Directeur de la Bibliothèque de l'Université de Bratislava.

DEUXIÈME SECTION (suite)

C. BIBLIOTHÈQUES MODERNES

XXXIV

DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES
CENTRALES D'ÉTAT

(Résumé de la communication)

Le XIX^e siècle a vu la formation de grandes bibliothèques centrales d'Etat, telles que celle du Musée britannique, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque royale de Belgique, etc.

Le but de ces différentes institutions est identique : réunir tous les livres qui paraissent dans tous les domaines, et les mettre à la disposition des travailleurs.

L'intention était louable; la réalisation fut possible à une époque où la production du livre était relativement restreinte, et où les institutions étaient encore récentes.

Depuis la fin du siècle dernier, le nombre des livres édités s'est multiplié dans des proportions considérables. Les sciences se sont spécialisées et ont donné naissance à des publications multiples, destinées à un public de plus en plus restreint.

D'autre part, les bibliothèques se sont emplies; on les a agrandies, mais le papier a eu tôt fait de les envahir; si elles devaient continuer à s'accroître dans les proportions où elles l'ont fait dans les dernières années avant la Guerre, il faudrait leur assurer un cubage de plus en plus gigantesque.

Or, depuis l'Armistice, le prix des livres a augmenté dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour, et, précisément depuis ce moment, les Etats se trouvent appauvris, et partant incapables de faire l'effort

financier nécessaire pour permettre à leurs grands dépôts centraux d'acquérir et de loger toute la production contemporaine.

D'autre part, on a vu depuis plus d'un quart de siècle, sous la poussée de la spécialisation, naître des bibliothèques spéciales : bibliothèques de médecine, de droit, d'art et d'archéologie, d'égyptologie, etc., etc.

Ce sont les « bibliothèques de l'avenir », suivant l'expression de F. Mazerolle.

Il s'en suit qu'il y a des doubles emplois, et que ceux-ci deviendront de plus en plus nombreux au fur et à mesure que se développeront les bibliothèques particulières.

La nécessité de faire des économies nous commande de les éviter.

Le moyen pratique pour y arriver consiste à modifier notre conception de la mission de la bibliothèque centrale d'Etat.

Le rôle de celle-ci doit être double :

1° Elle doit constituer le musée du Livre national, c'est-à-dire qu'elle doit conserver dans son intégrité toute la production typographique du pays;

2° Elle doit permettre à tous les travailleurs de s'orienter d'une manière générale dans toutes les sciences.

En application de ce programme, elle devra acquérir :

1° Tout ce qui se publie dans le pays;

2° Les ouvrages d'une portée générale qui se publient dans le monde entier.

Quant aux publications spéciales, qui portent sur des points de détail — et c'est le plus grand nombre des publications scientifiques, — il faudra aller les consulter dans les bibliothèques spécialisées.

Cette modification de la conception de leur mission permettrait de résoudre la crise qui atteint actuellement les grandes bibliothèques centrales d'Etat.

Victor TOURNEUR,
*Conservateur à la Bibliothèque royale,
de Belgique.*

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

La nouvelle loi belge et ses premiers résultats.

Quatre considérations principales furent le point de départ de la réorganisation de l'Administration des bibliothèques publiques en Belgique :

1° La bibliothèque publique est le complément indispensable de l'école, on pourrait même l'appeler « l'école professionnelle de la vie ». Elle l'est plus que jamais, car la restauration industrielle et économique du pays ne se conçoit point sans un développement intellectuel se manifestant par une culture générale plus forte, et surtout par une instruction professionnelle et technique plus approfondie chez tous ceux qui doivent collaborer à cette restauration (dirigeants, ouvriers et hommes d'œuvres);

2° L'introduction de la journée de huit heures implique la nécessité pour les pouvoirs publics de fournir, ou du moins de faciliter à ceux qui en jouissent, les moyens d'utiliser dignement et utilement les loisirs qu'elle leur donne;

3° L'énorme augmentation du coût des livres en rend l'achat difficile pour beaucoup, impossible même pour la grande masse; dès lors, il est indispensable d'en faciliter la lecture à ceux qui désirent s'instruire;

4° Enfin, l'expérience a prouvé que l'initiative privée est insuffisante pour réaliser une réforme sérieuse dans ce domaine.

* * *

Je disais que la bibliothèque publique est le complément indispensable de l'école et en quelque sorte l'école professionnelle de la vie. En effet, le jeune homme et la jeune fille sortis de l'école primaire veulent continuer à s'instruire, ne fût-ce qu'en vertu de la vitesse acquise. Le travail manuel ne les absorbe pas encore beaucoup et les soucis matériels de la famille, inhérents à l'âge mûr, ne les préoccupent pas davantage.

D'autre part, l'école primaire leur a appris à lire (et encore !), à

calculer, à écrire à peu près correctement. Mais cela suffit-il pour en faire des hommes et des femmes, tels que l'état social d'aujourd'hui en exige ?

Ils sont donc aptes à *commencer* à s'instruire sérieusement, à apprendre à vivre, à apprendre leur profession, à apprendre à devenir des épouses, des mères, des éducatrices.

Dans les grandes villes cette formation post-scolaire est possible, grâce aux écoles d'adultes, aux écoles professionnelles et techniques, aux bibliothèques, etc... Mais partout ailleurs, c'est-à-dire dans la presque totalité des communes du pays, que trouvons-nous pour remplir, si j'ose dire, le trou qu'il y a entre la sortie de l'école et l'entrée dans la vie sérieuse, c'est-à-dire le mariage ou la majorité ?

Et c'est ici qu'apparaît, dans toute sa grandeur et son absolue nécessité, le rôle éducateur de la bibliothèque publique.

Les écoles techniques et les institutions d'enseignement post-scolaire proprement dites, tels que universités populaires, extensions universitaires, cercles d'études solidement et régulièrement organisés, seront d'ici longtemps l'apanage des grands centres.

Une seule école, — après l'école, — peut et doit être ouverte partout, jusque dans les campagnes les plus éloignées : c'est la bibliothèque publique.

La bibliothèque publique, non plus considérée (comme trop souvent jusqu'ici) comme une œuvre de charité, de distraction ou de préservation, mais comme une institution d'utilité publique, reconnue, subsidiée, contrôlée par les pouvoirs publics, où tous, riches et pauvres, jeunes et vieux, hommes et femmes, bourgeois et ouvriers, puissent venir s'instruire, s'instruire en se distrayant, s'instruire en étudiant, et se renseigner sur tout ce qui intéresse leur profession ou leurs goûts.

Plus de ces organismes de fortune, dus à la généreuse maladresse et au dévouement stérile de quelque bonne âme en mal de placer des rossignols ou des fonds de bibliothèque...

Plus de ces locaux sordides, mal aérés, mal éclairés, mal outillés, fonctionnant d'une manière intermittente, d'un accès difficile, si pas impossible, où quelques rares et pauvres volumes s'étiolent, comme des oiseaux dans une cage trop étroite et sans lumière.

* * *

La journée de huit heures rend ce devoir plus impérieux encore.

Ceux qui sont arrivés à l'âge d'homme n'eurent pas, hélas, les facilités qu'auront leurs enfants pour développer leur intelligence et leur savoir. Les loisirs dont ils disposent maintenant leur imposent le devoir de tâcher de rattraper le temps perdu, dans la mesure du possible ! Que trouvent ils, en général, pour le faire ? Des courses de bicyclettes, des concours de pigeons, le tir à l'arc, le jeu de boules ou de balles, le cinéma, le cabaret, les dancings; c'est beaucoup, n'est-ce pas, mais comme c'est peu et comme c'est navrant !

Ici encore la bibliothèque publique apparaît comme le hâvre, où se réfugiera l'ouvrier désireux de s'instruire, de s'élever, d'être à la hauteur de ses devoirs civiques, sociaux, politiques et professionnels, que l'organisation sociale d'aujourd'hui lui impose.

* * *

Le coût élevé des livres, enfin, rend le développement et une organisation rationnelle de la bibliothèque publique indispensables.

Pas n'est besoin d'insister sur ce point ! Interrogeons-nous tous ici-même, notre appétit ne dépasse-t il pas — et de beaucoup — notre estomac intellectuel ?

La bibliothèque publique n'est donc pas une institution *populaire* au sens étymologique du mot, elle est une institution *publique*, où tous doivent trouver une nourriture intellectuelle appropriée à leur état social, à leur profession, à leurs goûts et à leur formation.

* * *

Qu'avions-nous jusqu'ici en Belgique, pour parer à cette nécessité ? Très peu, trop peu, beaucoup trop peu... et de la part de l'initiative privée et de la part de l'Etat.

Quel était, jusqu'à la fin de 1921, en Belgique, le régime des bibliothèques publiques ?

Seule existait l'initiative des provinces, des communes, des particuliers, encouragés de loin, de très loin, par l'Etat.

Ces trois initiatives réunies étaient parvenues à créer en Belgique, environ 1.600 bibliothèques, chiffre d'apparence respectable. Mais, si nous avons la quantité, la qualité, hélas, faisait défaut ! Ce qui n'empêchait pas 1.500 communes, soit plus de la moitié de celles du pays, de n'avoir pas même un embryon de bibliothèque publique.

Le Ministère des Sciences et des Arts a fait une enquête approfondie sur la situation et l'activité de ces 1.600 bibliothèques.

Les résultats de cette enquête furent tellement navrants que la nécessité d'une réforme profonde s'imposa...

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que 10 0/0 à peine de ces institutions étaient convenablement outillées, installées et dirigées. Je n'accuse pas, bien entendu, les fondateurs et les dirigeants de ces institutions; ils ont, en général, fait ce qu'ils ont pu.

Ce qui manquait, c'était le nerf de la guerre! Sans argent, pas de local, pas de livres, pas d'installation convenable, pas de direction compétente, — et l'argent manquait partout!

Les communes, — une fois installée la bibliothèque communale sur les suggestions de l'instituteur, du secrétaire ou d'une autre personnalité, — ne s'inquiétaient plus, en règle générale, de son développement; les bibliothécaires n'étaient pas payés et les crédits destinés à l'entretien et à l'accroissement de la bibliothèque étaient dérisoires ou, en tout cas, complètement insuffisants.

Quant aux particuliers, — et les bibliothèques fondées par ceux-ci étaient la majorité, — ils considéraient trop souvent la bibliothèque comme une œuvre de charité ou de propagande politique; leurs efforts restaient presque toujours isolés d'ailleurs: *Væ soli!*

Deux ou trois provinces accordaient à quelques bibliothèques de maigres subsides, variant de 15 à 100 francs par an.

Quant à l'Etat, le Ministère des Sciences et des Arts disposait d'un crédit de 100.000 francs, destiné à la fois à encourager les auteurs d'ouvrages littéraires et scientifiques et à acquérir des livres pour les bibliothèques publiques. En fait, et d'après une jurisprudence constante, le crédit réservé aux bibliothèques publiques était de 50.000 francs.

Cinquante mille francs pour alimenter 1.600 bibliothèques!

Les plus favorisées d'entre elles recevaient dix livres par an; la plupart en recevaient trois ou quatre!

Ajoutez-y qu'un nombre énorme de bibliothèques furent détruites, incendiées, pillées en tout ou en partie par les Allemands, et vous pourrez vous faire une idée assez précise de ce qu'étaient les bibliothèques publiques en Belgique avant la loi.

Les chiffres, à première vue impressionnants, de l'*Annuaire statistique* signifiaient en réalité fort peu de chose.

* * *

Lorsque M. Destrée devint ministre des Sciences et des Arts, il me fit appeler et me dit :

— Vous avez dans vos attributions les bibliothèques publiques, je m'y intéresse tout spécialement. Expliquez-moi donc en quoi consiste ce service...

Je lui répondis : Les service des bibliothèques publiques est un enfant rachitique, et le mal est sans remède, si on ne modifie pas son régime de fond en comble... Jusqu'ici, mes soins furent inefficaces, parce que l'argent me manque pour lui acheter ce qu'il lui faut.

— Faites-moi un rapport, répliqua-t-il, nous verrons ce que nous pourrons faire pour le guérir !

— Mon rapport est prêt depuis longtemps, Monsieur le ministre ! Je n'attends qu'un ministre qui veuille bien le lire !

Huit jours après, une Commission d'étude était nommée, composée de techniciens et d'hommes d'œuvres, choisis dans les trois partis ; elle soumettait bientôt au ministre son rapport, adopté à l'unanimité de ses membres. Ce rapport concluait à la nécessité de légiférer en la matière.

Le projet de loi sorti de ces délibérations, à peine modifié en quelques détails par le Parlement, fut voté à l'unanimité des membres de la Chambre et à une énorme majorité au Sénat.

* * *

On peut dire, sans exagérer, que cette loi est la plus précise et la plus complète qui existe. En effet, dans les pays étrangers ayant légiféré en la matière (Angleterre, Etats-Unis), l'Etat se borne à encourager, indirectement encore, les initiatives des communes, notamment en autorisant celles-ci à voter des taxes pour la création, l'entretien et le développement des bibliothèques publiques. Seuls, quelques Etats américains, comme le Connecticut, accordent à certaines bibliothèques publiques un subside en argent.

Chez nous, au contraire, la bibliothèque publique est élevée au rang d'institution publique, subsidiée par l'Etat, dans son personnel, dans son contenant, dans son contenu.

La loi, qui ne compte que huit articles (le neuvième fut destiné à

régler une situation tout à fait temporaire), n'édicte que les principes généraux. Le terrain sur lequel on avançait étant, en effet, entièrement nouveau; il était plus prudent de laisser au pouvoir exécutif le soin de régler au fur et à mesure les modalités et les détails d'application.

Voici le texte de la loi :

« *Article premier.* — La présente loi règle la situation des bibliothèques publiques, communales, adoptées ou libres, qui en déclarant s'y soumettre, en réclameront le bénéfice.

« *Article 2.* — Les communes peuvent créer des bibliothèques communales ou en adopter une ou plusieurs, selon les besoins. Dans les communes où il n'existe pas de bibliothèque répondant aux conditions de la présente loi, l'administration communale sera tenue de l'établir dès qu'elle sera sollicitée par les électeurs représentant le cinquième du corps électoral.

« *Article 3.* — Deux ou plusieurs communes peuvent être autorisées par le Roi à se concerter pour fonder ou adopter une bibliothèque intercommunale.

« *Article 4.* — Toute commune établissant ou adoptant une bibliothèque doit consacrer au moins vingt-cinq centimes par tête d'habitant au fonctionnement et à l'accroissement de la bibliothèque, indépendamment de l'aménagement, de l'entretien, du chauffage et de l'éclairage du local.

« *Article 5.* — Aucune bibliothèque communale ne peut être supprimée que par décision du Conseil communal, approuvée par le Roi. Le retrait de l'adoption est soumis aux mêmes conditions.

« *Article 6.* — Les bibliothèques publiques, communales, adoptées ou libres, jouissent de l'aide et des subsides de l'Etat si elles remplissent les conditions suivantes :

« *a)* Etre installée dans un local convenable;

« *b)* Posséder un minimum de livres et effectuer un minimum de prêts;

« *c)* Etre accessible à tous;

« *d)* Etre gratuite, sauf une légère perception pour les prêts à domicile;

« *e)* Avoir au moins une séance de prêts par semaine, dans les localités de moins de 3.000 habitants ; deux dans les localités de 3.000 à 20.000 ; trois dans les autres;

« *f)* Se soumettre à l'Inspection de l'Etat;

« *g)* Etre gérée par un bibliothécaire de nationalité belge et possédant un certificat d'aptitude, sauf dispense par arrêté ministériel.

« Article 7. — Il est institué auprès du ministre des Sciences et des Arts un Conseil supérieur des bibliothèques publiques.

Article 8. — « Un règlement d'administration générale règlera, dans les trois mois, tout ce qui concerne l'application de la présente loi et notamment la composition et les attributions du Conseil supérieur, la composition et les attributions de l'Inspection, la délivrance du certificat d'aptitude, la situation des bibliothécaires, l'intervention de l'Etat, soit par envoi de livres, soit par des subsides en espèces.

* * *

On remarquera qu'on n'impose pas aux communes l'obligation de créer une bibliothèque. Ainsi que le disait le ministre dans son exposé des motifs : « Je n'ai pas voulu imposer aux communes, à un moment où les finances incertaines leur donnent tant d'inquiétudes, des charges dont elles ne comprendraient pas la nécessité. »

« La loi ne sera donc appliquée qu'au fur et à mesure des adhésions des intéressés. Mais une commune ne pourra cependant se soustraire à son obligation contre le gré des administrés. L'article 2 dit, en effet, que dans les communes où il n'existe pas de bibliothèques répondant aux conditions de la présente loi, l'administration communale sera tenue de l'établir dès qu'elle sera sollicitée par des électeurs représentant le cinquième du corps électoral. »

Un second motif pour lequel le législateur n'a pas imposé la création d'une bibliothèque communale, c'est que dans un grand nombre de communes existaient déjà une ou plusieurs bibliothèques libres qui, pour être reconnues, devaient répondre aux conditions exigées par la loi.

Ces bibliothèques, dans la plupart des cas, — car il s'agit ici généralement de petites communes — reflétaient les tendances de la population presque tout entière, et, dès lors, une bibliothèque communale risquait de faire double emploi.

Les communes peuvent d'ailleurs adopter une bibliothèque libre, laquelle, par ce fait, jouit de tous les avantages de la bibliothèque communale. Un grand nombre de communes ont adopté des bibliothèques libres et ces adoptions deviennent de plus en plus nombreuses.

Il serait superflu de commenter ici la loi et les arrêtés royaux qui en règlent les détails d'application. Ceux que cette question intéresse spécialement trouveront tous les renseignements dans le numéro de janvier 1922 du *Bulletin des Bibliothèques publiques* publié par le Ministère des Sciences et des Arts.

Ce qui importe ici, c'est de montrer que, dès le début de son application, la loi a suscité un vif mouvement d'intérêt dans le pays.

Non seulement les demandes de reconnaissance affluèrent, non seulement de nouvelles bibliothèques surgirent de toutes parts, mais encore — malgré les préventions que suscite trop souvent en Belgique, comme ailleurs sans doute, toute initiative, surtout gouvernementale, — partout les inspecteurs des bibliothèques publiques rencontrèrent l'accueil le plus sympathique.

Dès la première année, ces fonctionnaires eurent à inspecter 2.092 bibliothèques, parmi lesquelles les 1.600 figurant dans les registres du Ministère, les 500 autres étant des bibliothèques nouvelles.

Etant donné que les 1.600 bibliothèques existant avant le vote de la loi n'avaient été l'objet d'aucun contrôle sérieux et, d'autre part, que les conditions imposées par la loi étaient assez sévères, on s'attendait à un déchet énorme. Les plus optimistes d'entre nous n'osaient espérer que 500 parmi ces bibliothèques auraient satisfait aux exigences légales.

Il faut croire que le vote de la loi a galvanisé les directions de nos bibliothèques publiques.

* * *

Voici les résultats obtenus dès la première année :

Le nombre de bibliothèques reconnues s'élève à 1.370, 697 pour la partie wallonne et 673 pour la partie flamande du pays. Le nombre des bibliothèques dont la reconnaissance a été ajournée ne s'élève qu'à 574 : 366 pour la partie wallonne et 209 pour la partie flamande du pays. Il y a lieu de remarquer que parmi ces dernières un grand nombre venaient à peine d'être créées et n'avaient donc pas l'année d'existence requise pour être reconnues.

Le nombre de bibliothèques supprimées ou n'acceptant pas l'inspection de l'Etat s'est élevé à 148. Il y a lieu de remarquer que la plupart de ces bibliothèques n'avaient de « bibliothèque » que le nom.

Il reste en Belgique 1.262 communes ne possédant pas encore de bibliothèques publiques. Et déjà, depuis le vote de la loi, le chiffre de ces communes a considérablement diminué, puisque 1.490 communes ne possédaient pas de bibliothèques il y a à peine un an.

Les résultats sont tout aussi satisfaisants pour ce qui concerne le nombre de volumes possédés par les bibliothèques publiques.

Comparons, en effet, la situation existant au moment du vote de la loi et celle que nous avons pu fixer à la fin de l'année 1922 :

Bibliothèques possédant :					
	Moins de 300 volumes	De 300 à 500	De 500 à 1.000	De 1.000 à 3.000	Plus de 3.000
Avant le vote de la loi	601	323	252	178	46
Au 31 déc. 1922	496	405	320	214	81

Pour ceux qui désirent connaître la situation des bibliothèques publiques en Belgique, après la première année d'application de la loi, j'ajouterai en annexe les tableaux statistiques joints à mon rapport de fin d'année.

* * *

L'année 1923, à peine commencée, marquera des progrès considérables dans le développement de nos bibliothèques publiques.

Les premiers rapports des inspecteurs enregistrent des résultats dépassant, en règle générale, toutes nos espérances.

Quelques chiffres le montreront éloquemment (Voir le tableau statistique de la page qui suit) :

Done, pour 58 bibliothèques, choisies dans des communes de grande, de moyenne et de petite importance, on constate un accroissement de livres de 9.043 et un accroissement du nombre de prêts de 121.011. Et cela en moins d'un an !

* * *

Nul plaidoyer en faveur d'une législation sur la matière ne saurait être plus persuasif.

Les dirigeants des bibliothèques publiques ont montré qu'ils ont su gré aux pouvoirs publics de leur indiquer et de leur aplanir la route qui mène au développement de l'enseignement post-scolaire, et les lecteurs des bibliothèques ont prouvé que si les Belges ne lisaient pas, ainsi qu'on l'a prétendu, c'est parce qu'en général ils ne trouvaient pas dans leur commune de quoi lire ou s'instruire.

On peut donc affirmer, sans crainte d'être démenti, que la loi sur les bibliothèques publiques a été, dès sa mise en vigueur, parmi les plus efficaces et les plus fécondes en résultats heureux !...

A. RUTTEN,
Inspecteur général
des bibliothèques publiques de Belgique.

PROVINCES	COMMUNES	NOMBRE DE LIVRES		NOMBRE DE PRÊTS		NOMBRE DE LECTEURS EN 1922
		1921	1922	1921	1922	
Anvers	Bonheyden (2.900 hab.)...	420	561	1.101	1.350	174
	Bouchout (4.821 h.).....	474	531	700	820	88
	Hove (2.178 h.).....	450	544	723	1.058	92
	Rumpst (4.692 h.).....	658	777	766	1.398	124
	Terhaegen (3.884 h.).....	353	415	887	1.485	103
	Wilryck (8.937 h.).....	955	1.048	4.006	8.283	151
	Borsbeek (1.442 h.).....	900	1.145	3.187	4.089	179
	Herenthout (3.517 h.).....	328	450	590	1.613	85
	St-Amand (Puers) (3.560 h.)	540	587	1.379	1.793	146
	Emblem (1.370 h.).....	500	637	910	1.065	114
Lierre (25.476 h.).....	2.677	2.877	1.994	2.668	216	
Brabant (flamand)	Tourneppe (5.438 h.).....	1.000	1.125	1.560	1.669	140
	Peuthy (1.507 h.).....	2.500	2.565	1.902	2.589	50
	Lennick-St-Quentin (3.305 h.)	1.200	1.266	700	1.500	65
Brabant (wallon)	Court St-Etienne (4.196 h.)	511	695	2.900	3.150	177
	Mont St-Guibert (1.603 h.)	600	623	443	328	74
	Perwez (2.696 h.).....	313	435	400	900	137
	Wavre (8.095 h.).....	3.000	3.150	3.500	9.550	
Limbourg	Hamont (3.441 h.).....	520	674	800	2.347	363
	St-Trond (16.089 h.).....	1.020	1.515	1.500	2.241	159
	Tongres (10.929 h.).....	2.204	2.449	2.075	2.245	210
	Diepenbeek (4.750 h.).....	325	468	819	1.362	153
	Haelen (2.745 h.).....	1.055	1.132	678	1.624	73
	Houppertingen (1.314 h.)..	260	420	300	650	20
	Rutten (1.147 h.).....	320	430	300	923	120
	Neerpelt (4.398 h.).....	573	1.018	1.213	5.966	190
	Beverst (1.125 h.).....	307	400	647	1.135	134
Flandre Orientale	Gand (165.655 h.).....	15.771	16.000	4.000	52.770	912
	— — — — —	738	813	616	2.438	81
	— — — — —	1.350	1.490	2.600	5.250	50
	Erondegem (1.533 h.).....	300	335	—	1.200	76
	Kerkxken (2.154 h.).....	303	412	150	1.177	104
	Lede (6.584 h.).....	539	691	1.487	2.616	171
Erwegem (2.313 h.).....	100	450	110	1.323	125	
Flandre Occidentale	Bruges (53.489 h.).....	3.500	4.000	10.000	12.208	325
	St-Andries (7.846 h.).....	374	380	100	858	118
Namur	Namur (31.681 h.).....	15.000	15.480	25.000	29.500	1.500
	Assesse (1.316 h.).....	257	309	180	475	120
	Andenne (7.289 h.).....	324	342	400	483	50
	Ham-sur-Sambre (3.343 h.)	350	374	284	936	35
	Auvelais (7.040 h.).....	318	439	538	1.133	119
	Le Roux (707 h.).....	269	293	121	227	63
Onhaye (548 h.).....	25	147	13	225	35	
Hainaut	Charleroi (28.911 h.).....	800	1.200	1.900	2.128	135
	Châtelet (18.872 h.).....	4.635	4.839	7.030	7.706	582
	Châtelineau (10.232 h.).....	1.325	1.685	4.000	5.586	2.533
	Fleurus (6.580 h.).....	700	770	329	484	50
	Jumet (27.309 h.).....	825	1.200	900	1.249	90
	Ransart (9.379 h.).....	475	496	450	596	65
Liège	Liège (166.697 h.).....	2.602	2.972	25.085	25.934	986
	— — — — —	1.587	1.600	1.475	2.834	1.393
	Chênée (9.642 h.).....	3.020	3.090	4.375	6.854	3.360
	Bléret (417 h.).....	352	758	130	678	463
	Flémalle Haute (5.017 h.)...	786	910	303	549	63
	Herstal (23.489 h.).....	2.480	2.605	9.671	13.116	5.000
Waremm (4.382 h.).....	2.694	2.769	1.250	1.538	102	
Luxembourg	Arlon (12.463 h.).....	3.300	4.128	6.500	10.000	280
	St-Hubert (3.497 h.).....	332	522	457	1.173	103
		89.394	98.437	145.034	266.045	

**MOYENS PRATIQUES DE FAIRE CONNAITRE
LES RICHESSES CONTENUES
DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE PROVINCE**

Il existe dans toutes les grandes bibliothèques de province des documents paléographiques, typographiques ou iconographiques de première importance. Ici ce sont des manuscrits précieux à la fois pour le texte et pour l'enluminure, là des exemplaires uniques d'ouvrages intéressants, ailleurs des reliures historiques, des dessins originaux, voire des œuvres de sculpture, des peintures, des objets d'art, toutes choses susceptibles d'intéresser savants et artistes. A peine si le touriste au cours d'une excursion en auto, le savant en tournée d'exploration arrivent à obtenir communication de ces documents. Ou la bibliothèque est fermée, ou le bibliothécaire, qui ne peut cependant pas passer sa vie dans son dépôt, est absent. Et si l'on veut emporter un souvenir des choses vues, le photographe n'est pas immédiatement disponible, et il faut, quand on le peut, se contenter d'une carte postale.

Je crois qu'on pourrait sans peine remédier à cet état de choses, du moins dans les bibliothèques des grandes villes, en adoptant l'organisation dont je me permets de vous exposer les lignes générales. Quelques citoyens riches, généreux et amis des livres (ils sont plus nombreux qu'on ne croit) seraient sollicités de déposer une fois à la bibliothèque une somme d'importance variable. Le capital ainsi réuni composerait un fonds de roulement qui permettrait de publier périodiquement, par livraisons, les documents de tout ordre susceptibles d'intéresser les savants, les bibliophiles, les artistes. Le prix de vente de ces livraisons, éditées, je suppose, à 350 exemplaires, serait strictement calculé de telle sorte que 250 exemplaires vendus couvriraient les frais d'édition et viendraient reconstituer le fonds de roulement, qu'il faudrait s'appliquer à toujours conserver intact. Les bénéfices, s'il y en avait, permettraient de publier mieux et davantage.

Il ne faut pas compter, bien entendu, que les choses se produiront avec cette régularité. L'acheteur boudera peut-être à la première livraison, la publicité faite autour de cette publication nouvelle sera peut être insuffisante, mais à la seconde, à la troisième livraison, si toutes sont également bien composées, il prendra souci de compléter sa collection, et la vente de la troisième livraison servira à épuiser les invendus de la première. La somme en caisse devra être suffisante pour permettre que la publication ait donné son plein effet.

En même temps qu'il divulguera les richesses de la bibliothèque, ce bulletin servira à accroître et à préciser les notions qu'on en peut avoir. Un savant paléographe, voyant par exemple tel manuscrit publié avec des fac-similés, le rapprochera de tels autres déjà étudiés par lui et la date, l'école d'enlumineurs, l'origine, l'auteur présumé, mille autres détails pourront être ainsi découverts. En même temps que des organes de diffusion, ces périodiques seront des instruments d'information.

Si dix bibliothèques françaises prenaient ainsi à tâche de divulguer les richesses de leurs dépôts et des dépôts environnants, on pourrait dire qu'un Recueil général de nos richesses bibliographiques serait constitué en peu d'années. Il n'y faut que de la méthode et de la bonne volonté...

R. CANTINELLI,

Conservateur de la Bibliothèque municipale de Lyon.

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DANS LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE

Le compte rendu qui suit traite des bibliothèques publiques de la République tchécoslovaque, Etat slave qui est né, le 28 octobre 1918, sur les ruines de l'ancienne monarchie austro-hongroise et qui a été créé, non seulement grâce aux efforts propres des Tchécoslovaques pendant la Grande Guerre, soit dans leur pays, soit à l'étranger, mais aussi grâce à l'appui généreux des grandes puissances de l'Entente et surtout de la France qui a toujours été notre amie. Ces puissances suivaient, en effet, avec une grande sympathie, les efforts des Tchèques et des Slovaques voulant se libérer du joug étranger de leurs oppresseurs.

La République tchécoslovaque est un Etat démocratique dans lequel prévaut l'opinion que nul régime démocratique n'est possible s'il ne repose pas sur l'instruction générale de toutes les classes de la nation. Ce ne sont donc pas seulement les particuliers, qui doivent assurer cette instruction générale, mais le gouvernement qui, d'une part, a entrepris la réorganisation de l'enseignement négligé par les Allemands et les Magyars sous les Habsbourg, et qui, d'autre part, s'efforce de créer un système solide de bibliothèques publiques.

Dans l'ancienne monarchie austro-hongroise, la nationalité tchécoslovaque n'était nullement favorisée en ce qui concerne les bibliothèques. Le gouvernement austro-hongrois ne s'occupait des bibliothèques que pour autant que celles-ci étaient nécessaires à l'enseignement supérieur. Par contre, la République tchécoslovaque s'intéresse aux bibliothèques de toutes catégories : bibliothèques municipales, scientifiques et administratives.

L'Etat s'est donc substitué aux particuliers et aux associations qui, de leur bon gré, se chargeaient, avant la création de la République tchécoslovaque, de répandre l'instruction en développant les bibliothèques. Parmi ces associations, il faut faire une place spéciale à l'*Union*

de la culture intellectuelle, « Osvětový svaz », association centrale pour la diffusion de l'instruction publique.

Dans la République tchécoslovaque, le fonctionnement des bibliothèques municipales et publiques, ayant cessé de relever de l'initiative privée, est désormais réglementé législativement, comme cela se passe en Angleterre et aux États-Unis. La loi du 22 juillet 1919, n° 430, sur les bibliothèques publiques communales s'exprime, en effet, dans les termes suivants : « Dans chaque commune où il y a au moins une école primaire, il sera fondé, au cours d'une année au plus tard, une bibliothèque publique contenant des livres de lecture instructive et amusante.

« Là où se trouve une école primaire, mais où le nombre des habitants n'atteint pas 400, le délai est porté à deux années.

« Dans les communes où il existe une minorité nationale, on fondera pour cette minorité une bibliothèque particulière, ou'on établira dans la bibliothèque générale une section particulière de livres destinés à la minorité.

« Chaque bibliothèque aura un cabinet de lecture, une salle de lecture, des journaux et une petite collection de livres choisis.

« Les frais sont à la charge de la commune qui les prélèvera sur ses revenus communaux. Le montant des dépenses est déterminé par le nombre des habitants, la somme exigible étant de 30 hellers à une couronne (demi-franc) par tête et par an.

« La commune peut acquérir à son compte une bibliothèque appartenant à une corporation locale et la transformer en bibliothèque publique, ou conférer à cette bibliothèque le rôle de bibliothèque publique et lui accorder une subvention s'élevant à la somme des frais de bibliothèque dont l'obligation incombe à la commune.

« La bibliothèque est surveillée par le conseil de bibliothèque comptant quatre ou huit membres dont la moitié est élue par le conseil communal; les autres membres doivent être choisis parmi les personnes qui empruntent régulièrement des livres.

« Les fonctions de membre du conseil de bibliothèque sont gratuites et durent deux années. Le conseil de bibliothèque nomme le bibliothécaire, gère l'administration financière de la bibliothèque, décide de l'achat des livres, établit les règlements pour la salle de lecture de la bibliothèque, et adresse chaque année un rapport écrit au conseil communal. Un bibliothécaire est chargé de l'administration de la bibliothèque. Celui-ci, dans les communes dont le nombre des habitants dépasse dix mille, touche des appointements qui lui permettent de se

vouer entièrement à sa fonction; dans les communes plus petites, il reçoit une certaine rétribution. La haute surveillance des bibliothèques appartient au ministère de l'Instruction publique qui l'exerce par les inspecteurs d'arrondissements et par les instructeurs d'Etat spéciaux. »

En vertu de la loi qui précède, en 1920, 2.230 bibliothèques (34 0/0 du total), fonctionnaient dans 6.430 communes de Bohême; 925 (39 0/0), dans 2.320 communes de Moravie et 83 bibliothèques (26 0/0), dans 312 communes de Silésie.

Les données statistiques pour la Slovaquie manquent encore. La plus grande bibliothèque municipale est la Bibliothèque centrale de Prague qui renferme plus de 280.000 volumes. On n'a pas tardé d'ailleurs à s'apercevoir que la loi laissait à désirer sur quelques points, et pour remédier à ces inconvénients un projet tendant à améliorer les dispositions de ladite loi est en voie d'élaboration. Pour permettre à l'activité des bibliothèques municipales et publiques de se poursuivre avec succès, et pour leur assurer des compétences, un Office d'instructeurs d'Etat pour les bibliothèques a été créé près le ministère de l'Instruction publique. Cet Office est composé de quatre rédacteurs des minutes, dont trois Tchèques et un Allemand. Ledit Office organise chaque année, avec la collaboration des bibliothécaires compétents, hors de Prague, des cours spéciaux, destinés à former des bibliothécaires pour les bibliothèques de villes comptant moins de 10.000 habitants. Jusqu'à présent, huit cours ont été organisés.

D'autre part, pour assurer l'exécution de la loi sur les bibliothèques communales publiques, il fallait aussi songer à donner une instruction professionnelle aux bibliothécaires municipaux exerçant dans les villes qui comptent plus de 10.000 habitants. C'est dans ce but qu'a été fondé, en 1920, l'Ecole nationale des bibliothécaires de Prague, dont la langue d'enseignement est le tchèque, et en 1921, l'Ecole nationale des bibliothécaires « d'Usti nad Labem », de langue allemande. Tandis que l'école d'Usti se borne à former les bibliothécaires des bibliothèques communales, l'école de Prague est appelée à jouer un rôle beaucoup plus important, car elle forme non seulement les bibliothécaires des bibliothèques publiques de toutes catégories (municipales et communales), mais encore ceux des bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur et des bibliothèques administratives. Aussi les cours de l'Ecole nationale des bibliothécaires de Prague comportent-ils la science des bibliothèques dans toute son étendue et les examens spéciaux de l'Ecole de Prague ont-ils un double caractère. S'ils ont satisfait aux épreuves de l'examen

inférieur, les candidats sont déclarés aptes à la gestion d'une bibliothèque communale ou d'une bibliothèque professionnelle, assimilée à la première; quant à l'examen supérieur, il donne à ceux qui ont déjà subi des examens de l'enseignement supérieur, le droit d'être nommés rédacteurs des minutes d'une bibliothèque scientifique ou administrative. L'école est mixte. C'est un progrès, vu que, sous l'ancien régime austro-hongrois, les femmes n'étaient pas admises à occuper un poste dans les bibliothèques. Depuis le 10 mars 1919, en tout cas, il n'est plus fait de différence entre les candidats des deux sexes pour les postes du service des bibliothèques et le certificat d'aptitude audit service est seul décisif. Jusqu'à la fin de 1922, 62 candidats ont subi l'examen à l'Ecole de Prague et 20 à l'Ecole d'Usti nad Labem. L'expérience acquise a amené une modification du règlement de l'examen en ce sens qu'un stage pratique dans une bibliothèque est exigé après la fin des études à l'Ecole, et c'est seulement après ce stage que le candidat peut être admis à subir les épreuves de l'examen.

Depuis la proclamation de l'indépendance de la République, un certain nombre de services centraux se sont créés dont le fonctionnement exigeait la fondation de bibliothèques administratives. Elles sont au nombre de 17 et sont constituées près le Parlement, les Ministères et les Tribunaux suprêmes.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, créée en 1918, est devenue le centre des bibliothèques administratives. Elle est destinée en premier lieu à pourvoir aux besoins des deux Chambres. A la fin de l'année 1922, elle contenait près de 40.000 volumes. L'accroissement considérable de cette bibliothèque est dû à la dotation importante dont elle est l'objet et à ce qu'elle a reçu beaucoup de livres provenant des bibliothèques administratives de l'ancienne monarchie austro-hongroise; elle reçoit, en outre, un grand nombre de publications éditées en Tchécoslovaquie, puisque en vertu de la nouvelle loi sur la presse qui est en train d'être élaborée, elle doit bénéficier, à l'avenir, du dépôt légal. La bibliothèque de l'Assemblée nationale est chargée, en outre, de l'exécution :

- 1° De la convention concernant les échanges internationaux de documents officiels et de publications scientifiques et littéraires;
- 2° De la convention pour assurer l'échange du *Journal officiel*, ainsi que des *Annales* et *Documents parlementaires*.

Ces conventions ont été, comme on le sait, conclues à Bruxelles, le 15 mars 1886.

La Bibliothèque est chargée du Service des informations parlemen-

taires et, à ce titre, elle publie deux périodiques importants : l'un en tchèque intitulé : *Les parlements étrangers* (Zcizich parlamentů), où elle renseigne le public tchèque sur les travaux législatifs des autres Etats ; l'autre en français intitulé : *Exposé sommaire des travaux législatifs de l'Assemblée nationale de la République tchécoslovaque*, dans lequel elle renseigne les Etats étrangers sur l'activité législative de la République tchécoslovaque. Cette dernière publication a trouvé à l'étranger un accueil favorable et a permis de nouer des relations d'échange avec un grand nombre d'Offices et d'Institutions des Etats étrangers. A la fin de 1922, trois années du périodique *Les parlements étrangers* et cinq fascicules de l'*Exposé sommaire* avaient déjà paru.

Les bibliothèques scientifiques de l'ancienne monarchie austro-hongroise sises sur le territoire de la République tchécoslovaque, qui étaient auparavant assez négligées, ont repris vigueur après la création de l'Etat indépendant. Leurs budgets, minimes sous le régime autrichien, ont été considérablement augmentés. En premier lieu, il faut citer parmi elles la Bibliothèque publique de l'Université de Prague renfermant aujourd'hui 420.000 volumes et de nombreux manuscrits, et dont l'histoire remonte à la moitié du xiv^e siècle. L'Université tchèque et l'Université allemande se la partagent. A côté, la plus importante au point de vue national et scientifique est la Bibliothèque du Musée national de Prague, fondée en 1818, riche surtout en littérature slave et qui a toujours été recherchée à cause de cette richesse, même par les savants étrangers. Elle contient plus de 300.000 volumes, un grand nombre de manuscrits et de correspondances littéraires. La bibliothèque du Musée national est devenue maintenant la propriété du pays de Bohême. L'Université « Masaryk » tchèque, récemment fondée à Brno, doit recevoir la bibliothèque du pays de Moravie près le Musée Français (Francisceum). Cette bibliothèque contient 30.000 volumes et sera augmentée de presque tous les livres et manuscrits de la bibliothèque d'études d'Olomouc, vestige de l'ancienne Université de Moravie. Ce sera une acquisition précieuse parce que la Bibliothèque d'Olomouc renferme environ 80.000 volumes et un nombre considérable de manuscrits rares. La bibliothèque universitaire magyare de Bratislava, fondée en 1914, a été transformée en 1919 en une bibliothèque tchécoslovaque.

Les écoles polytechniques de Prague (tchèque et allemande), n'ont jusqu'ici qu'une bibliothèque commune qui contient environ 50.000 volumes, et est appelée à devenir la bibliothèque technique centrale de l'Etat. Elle sera enrichie du fond des livres de la « Bibliothèque de

l'Union pour l'encouragement de l'industrie de la Bohême » et de la « Bibliothèque du Musée technique » de Prague. L'ancienne église Saint-Venceslas, maintenant désaffectée, fournira des locaux spacieux, susceptibles de servir de magasins et auxquels sera annexé un édifice moderne destiné à l'administration de la bibliothèque.

La question de l'agrandissement des locaux de la bibliothèque publique de l'Université de Prague qui resta longtemps sans solution sous l'ancien régime, ne tardera plus guère à être résolue. Elle sera dotée d'un édifice situé dans la Cité et qui sera affecté à l'administration. Quant aux locaux actuels du Clementinum, ils serviront de magasin.

Comme on le sait, la République tchécoslovaque ne possède pas de bibliothèque qui puisse être appelée bibliothèque nationale et remplir les fonctions d'un établissement de ce genre. Cette question a été très discutée après le coup d'Etat du 28 octobre 1918; on s'est demandé si la Bibliothèque publique de l'Université de Prague ou la Bibliothèque du Musée national ne pourrait pas tenir lieu de bibliothèque nationale. Mais la question n'a pas encore été résolue pour des raisons d'ordre matériel, technique et financier. Il est indéniable que l'Etat tchécoslovaque devrait posséder une grande bibliothèque nationale dont la fonction serait de rassembler toutes les publications tchécoslovaques parues sur le territoire de la République, celles qui ont été publiées à l'étranger en langue tchécoslovaque et enfin les ouvrages et articles traitant dans une langue étrangère des problèmes de la République tchécoslovaque. Cette idée serait réalisable sans trop de difficultés techniques et financières, si lesdites publications étaient retirées de la Bibliothèque publique de l'Université de Prague, de la Bibliothèque d'études d'Olomouc, de la Bibliothèque du Musée national à Prague et d'autres bibliothèques où elles se trouvent classées dans des sections spéciales, et si elles étaient réunies dans une bibliothèque nationale unique.

Avant la création de l'Etat tchécoslovaque, les bibliographies étaient dues au travail de particuliers déintéressés. L'Etat tchécoslovaque a assumé cette tâche et c'est ainsi qu'au printemps de l'année 1919, l'Institut national de bibliographie a été institué par l'Etat, et à ses frais, auprès de la Bibliothèque publique de l'Université de Prague. Cet Institut a déjà publié (en tchèque) la bibliographie des périodiques paraissant en Tchécoslovaquie pour l'année 1920, et donne depuis 1922 un catalogue bibliographique hebdomadaire. C'est, d'ailleurs, surtout le marché des livres qui profite pour le moment de ses renseignements. Quoique l'Ins-

titut bibliographique ait été fondé sur le modèle exact de l'Institut bibliographique international de Bruxelles, le ministère de l'Instruction publique a décidé, sans raison plausible, que les indications bibliographiques de l'Institut ne seraient pas accompagnées des signes de la classification décimale. Il est hors de doute que cette décision est insoutenable, étant donné, surtout, que la langue tchèque est peu connue à l'étranger, et vu qu'il est désirable que l'étranger connaisse les découvertes scientifiques tchécoslovaques au moins à l'aide des indications généralement compréhensibles de la classification décimale. D'ailleurs, le mode de rédaction des publications de l'Institut sera sûrement remanié dans un très bref délai pour répondre aux exigences du classement des bibliothèques scientifiques tchécoslovaques. Cette réforme s'effectuera sans doute simultanément avec la fixation de règles et usages uniformes pour la rédaction et le classement des catalogues des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur de la République.

En effet, les règles suivies à l'heure actuelle pour la confection des catalogues des bibliothèques publiques de la République tchécoslovaque ne sont pas encore uniformes. Aux termes de l'arrêté du ministère de l'Instruction publique, en date du 16 avril 1920, toute bibliothèque municipale ou communale doit posséder au moins trois catalogues : le registre d'entrée, l'inventaire et le catalogue d'auteurs et d'anonymes. Ce dernier doit être sur fiches et en volumes. La publication officielle du Ministère de l'Instruction publique intitulée *Manuel pour les bibliothèques publiques* (en tchèque), donne des détails sur l'application dudit arrêté. En ce qui concerne le catalogue d'auteurs et d'anonymes des bibliothèques administratives, ce sont « les règles et usages à observer pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes » (en tchèque), imprimés en 1921, qui font autorité. Ces règles reposent, en général, sur les principes observés pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes dans les bibliothèques prussiennes, elles ont été toutefois modifiées, pour répondre aux besoins tchèques et slaves, d'après les règles publiées par les Associations professionnelles des bibliothécaires d'Amérique et d'Angleterre. La Bibliothèque publique de l'Université de Prague est en train d'élaborer des règles uniformes et obligatoires pour le catalogue d'auteurs et d'anonymes des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur.

Les règles obligatoires pour les catalogues par noms de sujets ou de matières (catalogues systématiques et idéologiques) n'ont été fixées

dans aucune catégorie des bibliothèques sus-mentionnées et les bibliothèques tchécoslovaques ont encore une grande tâche à accomplir dans cette voie. Le premier catalogue idéologique de la République tchécoslovaque a été dressé à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale; de plus, on est en train de dresser des catalogues systématiques dans quelques bibliothèques de l'enseignement supérieur, comme celle de Bratislava, entre autres.

La question du dépôt légal n'a pas encore été résolue. Après le coup d'Etat de 1918, la République tchécoslovaque a laissé en vigueur la loi autrichienne sur la presse pour la Bohême, la Moravie et la Silésie et la loi hongroise pour la Slovaquie. On n'a pas encore procédé à l'unification des règlements sur la presse et à la promulgation d'une nouvelle loi sur ce sujet. Ce sont donc les anciennes lois autrichienne et hongroise qui sont encore en vigueur pour la Tchécoslovaquie. Le dépôt légal a lieu à la Bibliothèque de l'Université de Prague pour la Bohême; à la bibliothèque d'études d'Olomouc pour la Moravie et à la Bibliothèque du lycée d'Opava pour la Silésie; à la Présidence du Conseil et au ministère de l'Intérieur pour tout l'Etat. Le dépôt légal à la Bibliothèque de la Cour impériale à Vienne a naturellement cessé, ainsi que le dépôt au Musée national hongrois de Budapest, à l'Académie des Sciences hongroise et à l'Office statistique central hongrois, qui avait lieu en vertu de la loi hongroise sur la presse.

Pour assurer à l'Etat le dépôt légal de tous ces exemplaires, le gouvernement tchécoslovaque a publié un arrêté provisoire pour la Slovaquie, en date du 12 novembre 1919, qui stipule qu'un dépôt légal provisoire de trois exemplaires de tous les imprimés de Slovaquie sera fait à la Bibliothèque de l'Université tchécoslovaque de Bratislava; un autre arrêté, en date du 15 mars 1919, stipule que le dépôt légal des imprimés destiné à la Bibliothèque de la Cour impériale à Vienne, doit avoir lieu à l'Administration politique territoriale de Prague pour la Bohême, à l'Administration politique territoriale de Brno pour la Moravie et à l'Administration politique territoriale d'Opava pour la Silésie. Le gouvernement a l'intention de régler la question du dépôt légal dans la nouvelle loi sur la presse, dont le projet prévoit le dépôt d'un exemplaire à la Présidence du Conseil et au ministère de l'Intérieur pour les besoins administratifs; et le dépôt d'un exemplaire à conserver aux bibliothèques universitaires de Prague, Brno et Bratislava; quant à la bibliothèque du Musée national de Prague, elle recevrait un exemplaire, mais avec l'obligation de le prêter à l'Institut bibliographique tchécoslovaque pour

ses travaux. Enfin, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, en tant qu'Office central des bibliothèques administratives, jouirait des avantages du dépôt légal. Il est hors de doute que le nombre des exemplaires soumis au dépôt légal est très grand; il pourrait être réduit à deux si l'on procédait à une organisation rationnelle des bibliothèques scientifiques et administratives à Prague. Si l'on créait à Prague, en effet, une bibliothèque nationale destinée à rassembler toutes les publications paraissant en Tchécoslovaquie ainsi que les publications étrangères traitant des problèmes de la République, comme nous l'avons mentionné plus haut, il suffirait de faire le dépôt légal d'un exemplaire à la bibliothèque nationale pour les buts scientifiques et d'un autre à la bibliothèque de l'Assemblée nationale pour les buts administratifs.

Les bibliothécaires de la République tchécoslovaque, vu le développement pris par les bibliothèques du nouvel Etat, ont senti le besoin de créer une organisation destinée à résoudre les questions d'ordre professionnel et spécial. Aussi ont-ils fondé, le 1^{er} juin 1919, l'« Association des bibliothécaires tchécoslovaques et de leurs amis » (Spolek ceskoslovenských knihovníků a jich přátel), centre du mouvement intellectuel des bibliothécaires tchécoslovaques. Cette Association a organisé en 1922, de concert avec l'« Union de la culture intellectuelle » (Osvětovysvaz), un Congrès des bibliothécaires et bibliophiles tchécoslovaques à Prague, et publie depuis l'année 1922, avec le concours du ministère de l'Instruction publique, la *Revue des bibliothécaires tchécoslovaques* (Casopis ceskoslovenských knihovníků).

Zdeněk TOBOLKA,

*Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
de la République tchécoslovaque,
Directeur de l'Ecole nationale des bibliothécaires
de Prague.*

L'ÉTAT ACTUEL DES BIBLIOTHÈQUES EN POLOGNE

La Pologne a une tradition de bibliophilie qui remonte aux premières années de son histoire; les cathédrales de Gniezno, de Cracovie possédaient des bibliothèques déjà au xi^e siècle. La plus importante de nos bibliothèques d'aujourd'hui, la Bibliothèque de l'Université de Cracovie, fut fondée au début du xv^e siècle. Ce siècle et le suivant étaient un véritable âge d'or pour nos bibliothèques; mais le xvii^e siècle, siècle des grandes guerres, devait en disperser un grand nombre. Ce fut surtout la Suède qui en profita; si vous lisez le livre récent de M. Walde, vous pourrez juger quelles étaient les richesses des bibliothèques polonaises qui, après être tombées entre les mains des troupes victorieuses de Gustave Adolphe et de Charles X, ont constitué le vrai fond de la Bibliothèque de l'Université d'Upsal et de tant d'autres bibliothèques suédoises. Mais, en revanche, après des pertes si regrettables, la Pologne a gagné, au siècle suivant, une nouvelle collection de livres fort considérable, à savoir la fameuse bibliothèque formée par les frères Zaluski, qui est devenue, par suite de leur donation, la propriété du royaume et une véritable bibliothèque nationale. Mais son éclat, si splendide qu'il fût, ne devait durer que fort peu: après la prise de Varsovie par les Russes, la Bibliothèque Zaluski fut transportée à Saint-Petersbourg, où elle forma la base de la nouvelle fondation de la Bibliothèque Impériale.

Voici un fait tout à fait remarquable: deux grandes bibliothèques, les plus grandes bibliothèques de la Suède et de la Russie, doivent leur origine à des collections polonaises. On pourrait croire que la dévastation de celles-ci était irréparable et qu'elle finit par décourager les bibliophiles polonais. Mais c'est précisément le contraire que nous constatons au premier tiers du xix^e siècle: grâce à l'énergie d'un Bandtkie à Cracovie, d'un Linde à Varsovie, d'un Ossolinski à Lwow, des Czartoryski à Pulawy, et de tant d'autres, la Pologne se trouve

bientôt, à cette époque, en possession de plusieurs bibliothèques très considérables par le nombre et par le choix des volumes. Malheureusement, cette nouvelle époque de prospérité ne tarda pas à disparaître trop vite en ce qui concerne le tronçon de la Pologne gouverné par les Russes : après les insurrections de 1831 et de 1863, la plupart des bibliothèques de ce pays alla partager le sort de la Bibliothèque Zaluski. Et ce ne fut pas sans conséquences fatales pour beaucoup de bibliothèques polonaises que le destin eût choisi la Pologne pour être un des terrains principaux de la Grande Guerre.

Mais en dépit de ces dévastations quasi périodiques, il y a encore en Pologne un bon nombre de collections de livres. Jetons un coup d'œil rapide sur les principales. Je commence par la Bibliothèque de l'Université de Cracovie, parce qu'elle l'emporte sur toutes les autres par le nombre et par la valeur de ses richesses. Fondée dans les premières années du xv^e siècle, elle possède à peu près 7.000 manuscrits, dont un quart remonte au moyen âge, et jusqu'à 3.000 incunables. Elle renferme en outre la collection relativement la plus complète des imprimés polonais ou concernant la Pologne, ce qui lui donne, dans une certaine mesure, le caractère d'une bibliothèque nationale.

En dehors de la Bibliothèque de l'Université, qui comprend environ un demi-million de volumes, il y a à Cracovie plusieurs bibliothèques moins riches. Je ne citerai que la Bibliothèque Municipale, la Bibliothèque de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres, et surtout la Bibliothèque des princes Czartoryski, avec sa collection de 6.000 manuscrits, fort importante pour l'histoire politique de la Pologne.

Parmi les bibliothèques de Lwow (Léopol) il faut nommer avant tout la Bibliothèque de l'Institut National Ossolinski, fort riche en ce qui concerne les imprimés polonais depuis le xv^e jusqu'au xx^e siècle et qui n'est pas dépourvue d'une belle collection de manuscrits et d'incunables. Grâce à l'énergie de son chef actuel et aux ressources considérables dont elle peut disposer, la Bibliothèque de l'Institut Ossolinski s'enrichit de jour en jour et commence à faire concurrence, par le nombre de volumes, à la Bibliothèque de l'Université de Cracovie. La Bibliothèque de l'Université de Lwow est moins bien pourvue (260.000 volumes), car elle ne date que de la fin du xviii^e siècle et fut en outre dévastée par un incendie en 1848. La Bibliothèque Baworowski, si petite qu'elle soit, mérite d'être citée pour sa riche collection d'anciens imprimés polonais ainsi que pour le grand nombre de dessins et d'estampes qu'elle possède.

Passons maintenant à la capitale de la Pologne. Nous connaissons déjà le sort déplorable des deux grandes bibliothèques créées à Varsovie au XVIII^e et au XIX^e siècles : la Bibliothèque Zaluski est passé tout entière à Saint-Pétersbourg, la Bibliothèque de l'Université l'a suivie en ce qui représentait sa plus grande valeur. Mais une nouvelle collection de livres s'est formée autour de l'Université russifiée après l'insurrection de 1863; cette collection, dépossédée de manuscrits et d'incunables, qui avaient été emportés par les Russes lorsqu'ils évacuèrent Varsovie, au début de la Grande Guerre, a constitué le fond de la bibliothèque actuelle de l'Université de Varsovie, administrée depuis 1915 par des bibliothécaires polonais, qui s'efforcent de l'adapter au nouvel état des choses et sont déjà parvenus à des résultats bien appréciables. Ce qui rend leur position un peu plus facile, c'est le fait qu'il ne manque pas à Varsovie d'autres bibliothèques qui sont bien pourvues de livres polonais : telles sont surtout deux grandes bibliothèques privées, celle des comtes Krasinski (240.000 volumes) et celle des comtes Zamoycki (160.000 volumes), qui contiennent des collections de grande valeur. La Bibliothèque Publique (215.000 volumes) se compose surtout de livres du XIX^e et du XX^e siècles.

A Vilno, presque la même situation qu'à Varsovie. La Bibliothèque de l'Université, pillée plusieurs fois par les Russes, russifiée après 1863, se trouve dans un état de réorganisation tout semblable à celui de la Bibliothèque de l'Université de Varsovie. Mais les difficultés sont ici plus grandes, vu qu'il n'y a pas à Vilno de grandes bibliothèques privées, comme celles de Varsovie que je viens de nommer.

La Bibliothèque de la cinquième Université polonaise, à Poznan, se trouve dans des conditions beaucoup plus favorables. C'est dans l'ancienne Kaiser-Wilhelm-Bibliothek, fondée en 1902 par les Allemands dans un but de germanisation et très bien arrangée, qu'on l'installe. Son nouveau directeur sait l'agrandir d'une manière très régulière; en trois ans, elle a égalé, quant au nombre de volumes, le niveau de la Bibliothèque de l'Université de Lwow. Elle est secondée par la Bibliothèque Raczyński et par la Bibliothèque du Séminaire.

Ici s'arrêtera notre énumération des bibliothèques les plus importantes qui existent dans les cinq principaux foyers de la science en Pologne. Faute de temps, je suis obligé de passer sous silence les bibliothèques municipales ou publiques d'autres villes telles que Bydgoszcz, Lublin, Torun, etc.; la bibliothèque de l'Université catholique de Lublin; les bibliothèques des couvents dont un nombre

très considérable a survécu jusqu'à nos jours et qui sont particulièrement riches en incunables; les bibliothèques d'autres institutions ecclésiastiques (cathédrales, églises collégiales...), et surtout les bibliothèques privées des Branicki, des Potocki, des Sanguszko, des Tarnowski, des Zamoyski, etc., qui presque toutes renferment une grande quantité d'anciens livres polonais, dont certains ne sont pas connus par un autre exemplaire. Mais je ne puis insister, parce que je veux dire encore quelques mots des problèmes que l'heure actuelle pose aux bibliothèques polonaises.

Je commence par la question des ressources matérielles, question si brûlante dans presque toutes les bibliothèques de l'Europe d'après-guerre. Malheureusement, j'ai des raisons pour supposer que dans nul autre pays cette question d'argent ne s'impose avec tant de force qu'en Pologne. Car, abstraction faite de la dévaluation du mark polonais qui ne vaut aujourd'hui qu'un vingtième de centime français, on ne doit pas oublier ce fait essentiel que notre jeune Etat s'est trouvé tout à coup dans la nécessité de créer ou de réorganiser trois nouvelles bibliothèques universitaires, à Varsovie, à Vilno et à Poznan, et de fournir, en même temps, des moyens suffisants aux bibliothèques de Cracovie et de Lwow, pour qu'elles puissent combler les lacunes de leurs fonds français, anglais, italien, etc., qu'elles n'avaient pu compléter pendant la Guerre. Il faut reconnaître que le gouvernement polonais s'est montré jusqu'à présent assez libéral envers les bibliothèques; mais il faut ajouter tout de suite que son action a été secondée très vigoureusement par la générosité des bienfaiteurs que nos bibliothèques ont eu la chance de trouver en dehors de notre pays. C'est surtout le gouvernement français à qui je veux ici adresser nos remerciements très sincères; nous n'oublierons jamais ce qu'il a déjà fait et ce qu'il fait encore pour enrichir nos bibliothèques en livres et en périodiques français. Nous garderons le même sentiment de gratitude envers nos amis d'Angleterre (surtout ceux de Cambridge), de Suède, d'Italie, des États-Unis, qui tant de fois, et d'une manière si large, nous ont donné des preuves de leur bienveillance.

Mais, à côté de la question d'argent, il y a aussi une autre question très grave qui forme aujourd'hui l'objet de nos préoccupations : c'est la question de la formation des bibliothécaires. Une fois encore, je dois attirer votre attention sur les conséquences que la résurrection de la Pologne a eues pour les bibliothèques de Varsovie, de Vilno et de Poznan : trois collections de livres bien nombreuses, mais qui poursuivaient

jusqu'à la guerre un but nettement opposé à celui qui leur est assigné aujourd'hui, et qui étaient administrées par des bibliothécaires russes ou allemands, sont devenues tout à coup des bibliothèques polonaises et universitaires. Il fallait donc remplacer leurs anciens fonctionnaires par d'autres qui auraient assuré aux bibliothèques récupérées un fonctionnement normal dans le nouvel état des choses. Mais on comprend que ce n'était pas une chose très facile à réaliser, vu qu'il n'y avait jusqu'à la Guerre que deux bibliothèques universitaires, celle de Cracovie et celle de Lwow, qui étaient administrées par des bibliothécaires polonais, et que le nombre de ceux-ci, toujours bien restreint, s'était encore réduit à cause de la Guerre. Il est donc bien naturel que le personnel de nos bibliothèques d'aujourd'hui ne se trouve pas encore tout à fait suffisant, quant au nombre, et peut-être aussi à l'égard des grands problèmes de l'organisation qui leur incombent à l'heure présente ; mais on fait ce qu'on peut pour arriver à disposer, à l'avenir, d'un nombre beaucoup plus grand de jeunes gens qui, après avoir eu l'occasion de se familiariser avec la théorie et la pratique de la bibliothéconomie, puissent augmenter les cadres des fonctionnaires de nos bibliothèques publiques. Dans ce but, des cours abrégés de bibliothéconomie ont été organisés à Varsovie et à Poznan ; et j'espère que, déjà en automne de l'année courante, il sera possible de créer à Cracovie une école permanente de bibliothéconomie qui, prenant pour modèle les meilleures institutions étrangères de ce genre, assurera à ses élèves un enseignement aussi complet et aussi pratique que possible.

Un autre problème qu'il m'est impossible de passer sous silence, c'est le problème de l'uniformisation et de la coordination du service de nos bibliothèques. Car, évidemment, ce ne pouvait pas être sans répercussions très sensibles dans la vie de nos bibliothèques, que Varsovie, Cracovie et Poznan aient appartenu, pendant plus d'un siècle, à trois organismes politiques si différents à presque tous les points de vue, même dans le domaine de l'esprit et de la science. Il s'est formé, dans les trois tronçons de la Pologne d'avant-guerre, des traditions bibliothéconomiques tout à fait distinctes l'une de l'autre ; mais on comprend sans peine combien cet état de choses est gênant surtout dans la situation présente où, en raison des ressources matérielles fort insuffisantes, les bibliothèques sont obligées de s'entr'aider beaucoup plus qu'auparavant. Il faut ainsi qu'elles cherchent à uniformiser, autant que possible, les méthodes de travail qui leur sont propres, par exemple les règles pour dresser les catalogues alphabétiques ou systématiques. C'est là, sans

doute, un problème des plus délicats et, par conséquent, des plus difficiles; mais on est déjà entré dans cette voie de coordination, et c'est, entre autres, l'Association des Bibliothécaires Polonais, dont le siège est à Varsovie, mais qui a des sections à Cracovie, à Lwow et à Poznan, qui se propose, entre autres buts, de faire avancer cette œuvre de rapprochement mutuel.

Il y a naturellement beaucoup d'autres problèmes de grande importance qui sollicitent les bibliothécaires polonais; tels, par exemple, la question du dépôt légal, la question des nouveaux bâtiments pour la plupart de nos bibliothèques, diverses questions concernant la situation sociale des fonctionnaires des bibliothèques, etc. Mais ce sont des problèmes qui se posent presque partout ailleurs et qui, par conséquent, ne contribuent point à donner à la situation actuelle des bibliothèques en Pologne un aspect qui leur soit particulièrement propre. Or, en terminant ma communication, je voudrais précisément consacrer quelques mots à un problème qui est presque sans précédent dans l'histoire des bibliothèques, à savoir à la revendication de la Bibliothèque Zaluski et d'autres bibliothèques pillées par les Russes après 1772. Vous savez peut-être que la revendication de la Bibliothèque Zaluski, que nous avons toujours réclamée, constituait un point des plus débattus pendant les négociations de Riga, il y a deux ans; la difficulté de s'entendre sur ce point était si grande qu'il semblait un moment que les pourparlers seraient rompus à cause de cette seule question. Mais enfin les Russes se sont trouvés forcés d'accepter, du moins en principe, cette condition de la paix à laquelle nous attachâmes tant d'importance; pourtant, il ne l'ont acceptée qu'avec beaucoup de restrictions soigneusement choisies. Il a fallu deux années entières pour que notre « Commission spéciale », chargée de fixer, en commun avec une Commission russe analogue, les détails de la revendication, soit parvenue à un accord qui nous permet d'espérer que nous pourrions faire rentrer dans nos collections 14.000 manuscrits et plus de 100.000 anciens imprimés polonais, qui ont quitté nos bibliothèques aux xviii^e, xix^e et xx^e siècles.

Alexandre BIRKENMAJER.

Bibliothécaire de l'Université de Cracovie.

LA QUESTION DU LIVRE AU JAPON

Relativement à la question du Livre au Japon, je laisserai de côté ce qui concerne, d'une manière générale, les bibliothèques qui, chez nous, ont une organisation à peu près semblable à celles de la France. Je me bornerai donc à vous signaler les côtés qui me paraissent à peu près inconnus dans votre pays.

Je parlerai d'abord des bibliothèques organisées par l'initiative privée en vue d'améliorer l'éducation populaire au Japon. Les principales fabriques industrielles des villes possèdent presque toutes leurs bibliothèques assez bien constituées, où les ouvriers peuvent employer leurs loisirs à feuilleter les livres anciens et modernes. Je citerai notamment la bibliothèque de la Filature de Kanegafuchi, située aux environs de Tokio, et qui me semble organisée d'une manière exemplaire. Mais je ne dois pas oublier de vous dire que l'on ne trouve ces sortes de bibliothèques que dans les centres ouvriers possédant une organisation économique de tout premier ordre. Dans les temples bouddhiques, il existe quelquefois des bibliothèques assez bien comprises, mais le fait est rare, car la plupart des bonzes, tout à fait indifférents aux choses modernes et trop préoccupés des affaires liturgiques, ne consacrent pas assez de temps à ces soins.

Ce qui me semble devoir être de quelque intérêt dans le domaine qui vous préoccupe, ce sont « les bibliothèques sous la tente » qui se trouvent dans la cour de certains temples bouddhistes ou shintoïtes. La première de ces bibliothèques a été inaugurée dans un temple situé dans la ville d'Osaka.

Pour expliquer la raison d'être de cette organisation, il me faut vous rappeler que le Japon, quoique situé dans la zone tempérée, n'est pas très favorisé par le climat. En plein été, la chaleur y est beaucoup plus forte qu'en France, et la lecture dans les maisons des villes est presque impossible, surtout dans le sud et le centre du pays. Pendant

les grandes vacances, les élèves des écoles primaires sont naturellement disposés à jouer dans la cour des temples, sous les arbres, plutôt qu'à l'intérieur des maisons. Le bonze du temple en question, frappé, cela se conçoit, de cet état de choses, eut l'inspiration de faire dresser une tente dans sa cour, et de donner quelques livres en lecture à ses écoliers. Par la suite, sa bibliothèque s'accrût des dons du voisinage, et cette sage organisation ne tarda pas à obtenir du succès. Elle tend à se propager de plus en plus dans les autres temples. Le soleil a encore une fois prouvé ses vertus créatrices.

Ici, se borne l'examen des bibliothèques, au point de vue de l'organisation; car il me paraît difficile de donner des conseils, dans un pays où l'âme de Charlemagne erre encore dans les salles de lecture.

Un mot maintenant sur la censure au Japon. Ce service est dirigé par le ministère de l'Intérieur et fonctionnait encore assez sévèrement il y a une dizaine d'années, où l'on a vu condamner un certain nombre de livres. Cette sévérité s'est beaucoup atténuée depuis quelque temps; je puis dire que la publication des livres est actuellement presque libre, excepté pour ceux qui risquent de porter atteinte à l'esprit japonais dans ce qu'il a d'essentiel et d'idéal. Il faut avouer que sous notre régime féodal, les images et les livres abusaient de la liberté qui leur était laissée : il a fallu réagir. C'est au point que certaines estampes licencieuses que l'on voit circuler en Europe n'ont même plus besoin d'être prohibées au Japon, car il n'en existe pour ainsi dire plus, ou seulement à titre d'articles d'exportation clandestine.

Enfin, un mot sur les encouragements donnés aux ouvrages nouveaux. C'est le ministère de l'Instruction publique qui « couronne », si j'emploie votre formule académique. Ce couronnement se borne à certains livres qui contribuent à élever la morale. En ce qui concerne les livres littéraires, scientifiques ou techniques, l'Institut Impérial est chargé de décerner des prix aux ouvrages les plus méritants. Notre empereur ne dédaigne pas s'occuper lui-même de cette classification et le premier prix porte le nom de Prix Impérial. Ensuite de riches mécènes récompensent les œuvres dignes de l'être et, par l'intermédiaire de l'Institut Impérial, allouent à leurs auteurs des sommes souvent importantes. Ce geste généreux, est, la plupart du temps, accompli en l'honneur ou en commémoration d'événements de leur vie familiale; par exemple, à l'occasion de la mort d'un père ou d'une mère. Je ne doute pas que, parmi ces ouvrages récompensés, un certain nombre tout au moins ne méritent d'appeler l'attention du monde intellectuel de l'Europe; mal-

heureusement il est à regretter que l'extrême difficulté de notre langue n'en empêche le plus souvent la lecture dans les pays étrangers.

Pour terminer ma communication, permettez-moi de vous signaler que les livres français manquent toujours au Japon. Il y en a un certain nombre, bien entendu, dans les grandes bibliothèques de la capitale, mais ce nombre est encore trop limité et ces livres sont généralement mal catalogués. A Tokio, on trouve quatre librairies consacrées aux livres français, mais il y manque le plus souvent les livres qui répondraient le mieux à nos désirs et à nos aspirations actuelles. Depuis la Grande Guerre, surtout depuis l'heureuse arrivée de M. l'ambassadeur Paul Claudel, notre sympathie pour la terre gauloise s'est sensiblement accentuée; le nombre des étudiants qui se passionnent pour la langue française, augmente de plus en plus chaque jour. Je puis vous dire sans aucune hésitation que, chez nous, le vent a bien tourné pour la France. Ce n'est pas seulement parce que nous avons travaillé de concert avec votre pays pour une cause commune, mais encore parce que nous avons pu trouver avec admiration dans votre esprit assez de correspondance avec le nôtre. Le Japon serait par suite très heureux de recevoir de vous quelques conseils qui puissent favoriser nos bibliothèques à ce point de vue. Je vous le demande très sincèrement au nom du Gouvernement et des intellectuels japonais.

Aro NAÏTO,
*Délégué du Gouvernement du Japon,
Professeur au Premier Lycée supérieur de Tokio.*

DEUXIÈME SECTION (suite)

D. BIBLIOGRAPHIE, CLASSIFICATION, CATALOGUES,
COOPÉRATION INTERNATIONALE

XL

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU LIVRE
DE LA BIBLIOGRAPHIE
ET DE LA DOCUMENTATION

Le mouvement en faveur d'une organisation internationale du Livre remonte à la deuxième partie du XIX^e siècle. Dès les premiers grands congrès internationaux, bientôt transformés en Associations internationales, entre les années 1860 et 1870, la préoccupation se fit jour qu'il fallait, pour les études, utiliser au mieux et d'une manière plus systématique les publications de tous les pays.

En 1886, fut conclue la Convention internationale des Échanges internationaux. La première Conférence internationale de bibliographie, réunie en 1895, décida la création d'un Répertoire bibliographique universel et fonda l'Institut international de Bibliographie pour en poursuivre l'exécution. Cette Conférence fut suivie de cinq autres (1897, 1900, 1907, 1910, 1920). Le Congrès international des Archivistes et des Bibliothécaires, né en 1877, fut réuni en dernier lieu en 1910 et aborda un grand nombre de points relatifs à l'organisation internationale. En 1900 commença la publication du *Catalogue international de la Littérature scientifique*. Des conventions et des accords particuliers furent conclus entre certains pays en vue du prêt international des manuscrits et des livres.

Aussitôt après l'armistice, l'Institut international de Bibliographie réunit à Bruxelles une nouvelle Conférence (septembre 1920) et soumit

à révision, complément et meilleure coordination, le plan d'ensemble sorti des délibérations, anciennes alors de dix ans. En même temps l'Institut se joignit aux démarches de l'Union des Associations internationales tendant à voir créer au sein de la Société des Nations une organisation générale du Travail intellectuel s'étendant à la documentation en même temps qu'à la recherche scientifique, à l'enseignement et aux applications des sciences. Sur la proposition de l'Institut, le Conseil international des recherches, réuni en 1920, créait une section de Bibliographie au sein de laquelle l'Institut présenta un projet de convention internationale pour régler toute la matière. Ce projet fut discuté et approuvé. Cependant le Conseil international des recherches abandonna la question, et en 1922 la Société Royale de Londres fit même savoir qu'elle se désintéressait du Catalogue international de la Littérature scientifique. Elle fit acter ce point dans une conférence réunie à cet effet.

La Société des Nations, pour donner suite au vœu des Associations internationales, introduit dès 1919, forma la Commission de Coopération intellectuelle, mais elle se borna à en choisir elle-même les membres, et ceux-ci ajournèrent l'examen du projet d'ensemble dont ils avaient été saisis. Le 19, 20 et 21 mars de cette année, la Commission siégeait à Bruxelles. Écartant toujours tous les plans d'ensemble, elle approuva quelques mesures d'ordre particulier concernant la bibliographie analytique, les échanges, les moyens d'internationaliser les bibliothèques, un « Directory » des institutions bibliographiques des divers pays. Mais elle fit droit sur un point à la demande de l'Institut international de Bibliographie. Considérant les services que rendrait un Répertoire universel qui se superposerait aux bibliographies nationales, elle a recommandé que « l'Institut international de Bibliographie soit choisi pour être le dépôt international de la Bibliographie alphabétique par noms d'auteurs ». A la suite de cette décision, l'Institut a décidé la réunion d'une nouvelle Conférence internationale pour aviser aux moyens d'étendre la coopération bibliographique et poursuivre en même temps, avec les Bibliothèques nationales et avec les Associations internationales, l'exécution des autres parties de son plan d'ensemble.

* * *

Les forces du Livre jouent le premier rôle, comptent puissamment parmi les forces intellectuelles. Le Livre, c'est le meilleur et le plus

réfléchi de l'esprit de l'homme, c'est la continuation et la fixation de sa parole, et celle-ci est le lien social par excellence, l'instrument, sinon la forme même, que prend l'intelligence. Donner au Livre une haute place dans nos sociétés, faire circuler la Pensée avec le Livre, par lui mettre en présence des Ames et des Raisons là où sans lui il n'y aurait que des Corps et des Passions, quelle tâche pressante, noble et urgente! Mais il faut organiser le Livre, et si déjà, dans certains pays, une place admirable a pu lui être faite, c'est la fonction internationale du Livre qu'il faut maintenant organiser.

Tout n'est pas à faire. Les bibliothèques en tous les pays comprennent des livres édités hors des frontières nationales; les traductions se sont faites en toutes langues; les éditeurs et les libraires usent de toutes les voies ouvertes pour faire pénétrer les ouvrages partout; les savants, les techniciens se tiennent au courant, par les imprimés, de ce qui est fait et produit ailleurs. On a entrepris des publications internationales, on a dressé des listes internationales de livres, on a assemblé en Congrès internationaux des bibliothécaires et des bibliographes. Or a aussi jeté les bases des services internationaux du Livre. Mais que c'est peu de chose à côté de ce qu'on pourrait entrevoir! A quelle échelle réduite apparaissent ces efforts quand on les compare, soit aux gigantesques opérations d'une guerre qui a aligné vingt-cinq millions d'hommes et coûté mille milliards, soit aux activités de l'Industrie contemporaine qui a fait naître les immenses trusts universels, organisateurs de la production, à celles du commerce qui a perfectionné la distribution en tous lieu des produits matériels!

Nous avons donc besoin d'une Politique mondiale du Livre, et cette idée peut être définie en ces termes : « Puisqu'au cours des âges, les esprits ont constamment tendu à l'unité de la Pensée, que la Science est fondamentalement une et internationale, que la seule civilisation digne des hommes de notre temps et conforme au déterminisme des causes sociales, est une civilisation universelle, que le Livre enfin est le médium de toutes les idées et le moyen de relier les hommes, malgré la distance, dans le temps et dans l'espace, il importe que tous les efforts soient faits pour créer un *Réseau mondial de communications intellectuelles par l'intermédiaire des imprimés et des documents de toute nature.*

Ce réseau doit être conçu à la manière dont, pour les choses matérielles, on a réalisé les grands réseaux des chemins de fer, de la poste, de la radiotélégraphie, du téléphone, de la navigation, de la distri-

bution électrique. Il faut un centre, des stations principales, des stations secondaires. Il faut autant de services distincts qu'il y a d'utilités différentes à obtenir. Il faut se servir de tous les organismes qui existent et fonctionnent déjà, ou de leurs éléments, en procédant, suivant les cas, par voie de coopération, de coordination, de fusion ou de refontes. Il faut mettre à la base le principe de l'entente fédérative de toutes les forces, respectant les autonomies, mais les liant par de libres conventions inspirées de l'intérêt mutuel et de la volonté de contribuer à une grande œuvre.

Tel étant le principe, le programme d'action peut se développer en quelques propositions particulières.

1° *Bibliographie universelle*. — La production intellectuelle doit être intégralement enregistrée et par là rendue largement accessible à tous. Elle doit donner lieu à un Répertoire bibliographique universel. Les ouvrages, les périodiques, les articles contenus dans les périodiques, doivent être catalogués : tous les temps, tous les pays, toutes les matières, toutes les formes d'imprimés doivent y être représentés.

Le travail doit être réparti sur la double base nationale et internationale, les Bibliothèques nationales acceptant la responsabilité du catalogue des ouvrages nationaux, les Associations internationales spécialisées acceptant celles du dépouillement des revues. L'entente doit intervenir entre les œuvres existantes et le maximum de ce qui est déjà réalisé devra être utilisé.

La méthode sera celle des fiches ou conduisant aux fiches. Au Centre, on développera les collections prototypes et complètes du Répertoire bibliographique universel dont il sera possible d'obtenir par correspondance des copies photographiques. En outre, chaque bibliothèque installera chez elle, plus ou moins développé, un service bibliographique et le maintiendra en relation avec le Centre. Elle agira comme une station du réseau. Au premier degré, la bibliographie sera celle des titres ; au second degré, combinable avec le premier, elle sera analytique (résumé ou synopsis et conclusions) ;

2° *Catalogues collectifs*. — Le trésor des livres contenus dans les bibliothèques du monde entier sera aussi catalogué, afin qu'ayant connu les ouvrages qui existent, chacun puisse savoir où ils se trouvent déposés. Il sera constitué auprès de chaque bibliothèque nationale, un catalogue collectif des bibliothèques du pays. Ces catalogues collectifs nationaux seront aussi des stations d'un réseau mondial ; et le service central, s'adressant à eux par circulaire générale, pourra connaître

rapidement dans quelles bibliothèques se trouve un ouvrage désiré ;

3° *Prêts internationaux.* — Une convention internationale règlera les conditions du prêt de pays à pays, les catégories d'ouvrages sur lesquels il pourra porter, les garanties dont il faudra l'entourer, l'organe central responsable de l'exécution et du contrôle des accords intervenus. Les prêts porteront principalement sur les doubles ;

4° *Echanges internationaux.* — L'œuvre des échanges, dont l'honneur revient à la Smithsonian Institution, doit être revisée et assise sur des bases plus larges. Le système doit fonctionner avec plus de régularité et de rapidité. Il doit s'étendre à tous les pays et la franchise postale est désirable. Une nouvelle convention est nécessaire et celle-ci doit créer un organe central de coordination et de contrôle ;

5° *Bibliothèque internationale.* — De vastes collections centrales de livres s'imposent, une Bibliothèque internationale du xx^e siècle, patrimoine commun de toute l'humanité, monument des travailleurs intellectuels de tous les pays, édifié par les mains pieuses de ceux-là mêmes qui ont mission de conserver les livres. Cette bibliothèque est justifiée notamment par les dangers de toute espèce qui, menacent les livres, et par la nécessité d'y avoir accès en tous temps le fond étant mis à l'abri des guerres et des révolutions. La bibliothèque recevrait toutes les publications officielles des Etats, celle des corps savants, les revues, les principaux journaux quotidiens. Un exemplaire de contrôle de toutes les publications échangées par l'intermédiaire du Service des échanges internationaux y serait déposé. Les auteurs y enverraient leurs ouvrages, des collections privées lui seraient données ou léguées, les Associations internationales y déposeraient leurs propres fonds. Et les doubles des ouvrages résultant d'une meilleure coordination des Bibliothèques nationales serviraient aussi à alimenter les collections et à faciliter par elles le prêt international ;

6° *Encyclopédie mondiale.* — Il serait constitué sous forme d'archives internationales une Encyclopédie internationale et universelle, répondant aux besoins grandissants de l'heure présente. A chaque question, correspondant notamment à l'un des articles des encyclopédies anciennes, serait ouvert un dossier, et tous les dossiers rassemblés dans des classeurs verticaux constitueraient un seul ensemble. Les dossiers s'alimenteraient du contenu des encyclopédies et des grands traités, pris comme base de l'exposé des questions. Ils se compléteraient des articles extraits des périodiques et des journaux. Des extraits manuscrits d'ouvrages y seraient joint progressivement, et chacun pourrait envoyer, pour y être

inclus, des travaux et de simples notes, manuscrits datés et signés. L'Encyclopédie ainsi conçue serait donc tenue toujours à jour et toutes les opinions y seraient représentées. Le dossier serait « international » par son contenu et par le contrôle à exercer de lui. Tous les intéressés, représentés et par les autorités déléguées par les nations et par les Associations internationales, veilleraient à ce que les différents pays, les différentes sciences, les différentes écoles scientifiques et philosophiques, soient représentés dans l'Encyclopédie, dont les dossiers deviendraient ainsi l'expression même de la réalité et du savoir humain, à chaque moment, sur chaque question. Tous les travailleurs intellectuels, directement ou par l'intermédiaire des bibliothèques agissant comme station du réseau, pourraient recevoir des copies photographiques de tout ou partie de ces dossiers internationaux prototypes. En outre, les bibliothèques établiraient chez elles des réductions de l'encyclopédie pour celles des parties qui les intéressent et contribueraient ainsi à l'enrichissement de l'ensemble;

7° *Publications internationales.* — Il sera veillé à ce que chaque branche des sciences soit pourvue d'un système complet de publications correspondant aux besoins essentiels: traités, périodiques, dictionnaires, bibliographies, recueils de résumés et analyses, recueil des documents essentiels. Ce système sera établi et maintenu par collaboration généralisée et les associations internationales en auront la responsabilité et le contrôle. Les systèmes des diverses sciences seront les branches d'un Système général de publication, conçu comme la partie imprimée et courante de l'Encyclopédie. L'entente interviendra avec les publications existantes afin de les intégrer dans ce système. Rien ne sera sacrifié, tout sera utilisé au maximum. Il faut chercher, par ce moyen notamment à sauver de la crise des imprimés des revues qui menacent en ce moment de sombrer. Il faut enlever à l'arbitraire et à l'esprit trop intéressé des éditeurs la direction de ces publications, parce qu'elles constituent l'outillage minimum indispensable des travailleurs intellectuels. Les grandes Bibliothèques nationales et spéciales ont ici un rôle magnifique à remplir. Elles sont certes un millier dans le monde, véritables coopératives de lecteurs (consommateurs de livres). Les travailleurs scientifiques, associés pour faire paraître les grandes publications, constituent eux de véritables coopératives de producteurs intellectuels unis dans les Associations internationales. Il faut maintenant qu'un accord direct intervienne de groupe à groupe. Il serait facile, si les bibliothèques s'entendaient pour apporter leurs souscriptions globales à l'entreprise : d'un

côté, les publications seraient assurées de pouvoir paraître, et de l'autre les bibliothèques auraient partout à offrir aux travailleurs une puissante collection internationale présentant le maximum de garantie et d'utilité. Ce résultat serait obtenu par une simple entente entre les « stations » du Réseau mondial et les « stations » des deux sous-réseaux (publications et bibliothèques), par l'intermédiaire d'un service central;

8° *Méthode et Classification universelles.* — Tout cet ensemble suppose l'accord sur certains points de méthodes, tels que les formats, les règles catalographiques, les principes de publications, la classification des matières. Tous les travaux accomplis dans ce domaine, les ententes et standardisations déjà obtenues doivent faire l'objet d'une révision, d'accords généralisés, et, s'il se peut, sanctionnés. Un Code international des règles catalographiques et documentaires et des tables de classification doivent être arrêtés et largement répandus. L'idée internationale doit y présider. Sur la base de la classification décimale, déjà répandue dans tous les pays et devenue d'une extraordinaire souplesse, à la suite de perfectionnements récents, le travail devrait se poursuivre. Il faudrait arriver à une édition révisée, complétée et traduite dans les langues de grande civilisation. Il faudrait une édition polyglotte (anglaise, française, espagnole, allemande, espéranto). Elle constituerait une incomparable terminologie, à la fois internationale et systématique. Les bibliothèques en s'associant pour le travail et en y souscrivant en assureraient la réalisation;

9° *Enseignement supérieur international du Livre.* — Il faut que les meilleures méthodes de partout puissent être conservées et échangées. Une section du Livre et des Bibliothèques doit être organisée au sein de l'Université internationale elle-même; les maîtres de partout doivent y venir enseigner à des auditeurs venus, eux aussi, de partout;

10° *Musée international du Livre.* — Les méthodes, l'histoire du Livre, la technique des productions intellectuelles et matérielles, doivent être exposées dans la forme muséographique. Une section entière du Musée international doit être affectée à cet objet et servir de base à l'enseignement international.

* * *

Ces dix points comprennent l'œuvre la plus importante à accomplir en commun, celle qui a fait l'objet de discussions approfondies et qui est déjà largement commencée. Mais pour obtenir des résultats en grand

une organisation internationale est nécessaire. Celle qui fonctionne sous le nom d'Institut international de Bibliographie, et à qui sont dûs de premiers résultats, en fournirait les premières bases si elle pouvait maintenant se développer normalement. Elle devrait, pour cela, rallier tous les concours : les individualités, les Associations nationales et internationales, les grandes institutions du Livre, les aides gouvernementales, celles de la Société des Nations et de l'Union Panaméricaine.

Elle implique des concours de trois ordres :

1° Dans chaque pays, un organe puissant pour la bibliographie et la documentation, un « Conseil national » groupant fédérativement tous les organismes documentaires nationaux existant dans ce pays, notamment ceux qui utilisent et conservent les livres (Bibliothèques, Offices, Services bibliographiques) et ceux qui les produisent (Sociétés scientifiques, Instituts et Laboratoires, Editeurs). Tous, ils ont à coopérer au plan d'ensemble et à représenter le pays dans l'organisation internationale. C'est ce vers quoi voudrait tendre, par exemple, le Bureau Bibliographique de Paris, élargi et transformé, et ce à quoi est arrivé récemment l'Institut néerlandais de Documentation;

2° Des associations internationales spécialisées pour grouper, par grandes branches de science et d'activité, les organismes nationaux et locaux eux-mêmes spécialisés. On peut citer en exemple le Concilium Bibliographicum de Zurich et la Fédération internationale de Chimie;

3° Une institution centrale de nature encyclopédique et universelle. Elle a été réalisée à Bruxelles, au Palais mondial, où l'Institut international de Bibliographie s'est associé à d'autres établissements internationaux pour travailler à la formation d'un grand centre intellectuel.

La Conférence d'août 1922, à laquelle participaient les représentants de vingt Gouvernements, a donné son statut à ce centre et les chiffres suivants en disent l'importance actuelle :

a) Institut international de Bibliographie : Répertoire bibliographique universel (12 millions de fiches) ; Encyclopédie documentaire, (10.000 dossiers, environ un million de pièces)

b) Bibliothèque internationale : fonds propre et fonds déposés par 67 organismes différents;

c) Musée international : sections géographiques, scientifiques et sociales développées en 40 salles;

d) Université internationale : adhésion de 18 Universités et 352 professeurs appartenant à 21 pays.

Puisse le Congrès international des Bibliothécaires et des Biblio-

philes apporter à l'œuvre que nous venons de définir sa plus complète et sa plus sympathique coopération.

Le monde a connu la politique diplomatique. Il connaît maintenant la politique économique. L'heure est venue où il devra connaître la politique des intérêts intellectuels et celle-ci comporte à sa base une *Politique mondiale du Livre*.

Paul OTLET,

Directeur de l'Institut international de Bibliographie.

SOURCES A CONSULTER

a) Publication de l'Institut international de bibliographie, n° 128 : Paul Otlet, *Organisation internationale de la bibliographie et de la documentation*, 1920.

b) Publications de l'Union des associations internationales : n° 98, *Le Centre international. Le Palais mondial* (1920); n° 97, *L'Organisation internationale du travail intellectuel* (1921); n° 105, *Introduction aux travaux de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations* (Paul Otlet, 1922); n° 107, *L'Union des associations internationales et la Société des Nations* (Paul Otlet, 1923).

LE BUREAU BIBLIOGRAPHIQUE DE PARIS DE 1898 à 1923

Nous nous proposons dans la présente communication de faire connaître d'une manière rapide le rôle joué par le Bureau Bibliographique de Paris, depuis son origine jusqu'à maintenant, au point de vue de la documentation nationale et internationale.

On sait que l'initiative de deux avocats au barreau de Bruxelles, MM. Paul Otlet et Henri La Fontaine, avait amené la fondation à Bruxelles, en 1895, d'une vaste organisation : l'Institut international de Bibliographie, qui avait pour but de réaliser un répertoire universel des imprimés de toute date, de tout pays, de toute langue, ainsi que de répandre l'usage de la documentation et des méthodes qui la facilitent. Le Bureau Bibliographique de Paris, fondé en 1898, fut la filiale française de l'Institut. Il eut pour promoteurs une pléiade de savants désireux de concourir à l'œuvre belge et d'en faire bénéficier la France; ce furent tout d'abord M. le général Sebert, membre de l'Académie des sciences, qui s'y consacre depuis vingt-cinq ans, MM. les docteurs Gariel et Charles Richet, membres de l'Académie de médecine. Dans l'œuvre gigantesque de l'Institut, le Bureau parisien se proposa plus spécialement : 1^o de réaliser les parties du Répertoire qui concernent les sciences pures et les sciences appliquées; 2^o de développer les tables correspondantes de la classification décimale adoptée pour ces répertoires; 3^o de vulgariser l'emploi de la documentation méthodique en France, spécialement dans les milieux industriels. Depuis vingt-cinq ans, le Bureau, accueilli dans l'hôtel de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, sis en face de l'église Saint-Germain-des-Prés, travaille à réaliser ce triple but, malgré des difficultés de toute nature sur lesquelles nous nous taisons, étant surtout désireux de mettre en lumière l'œuvre positive réalisée par le Bureau, nonobstant tous ces obstacles.

Nous devons toutefois ouvrir une parenthèse pour répondre brièvement aux objections que soulève encore chez beaucoup l'emploi de la classification décimale. Inventée en Amérique par Melvil ewDey vers 1873 et appliquée d'abord au classement des livres dans les bibliothèques, elle fut adoptée comme cadre de classement bibliographique par l'Institut international de Bibliographie pour cette raison, qui pourrait dispenser de toute autre, qu'elle était seule à avoir une existence objective et internationale. Résumé d'une immense expérience bibliographique, elle donnait le cadre le plus complet qu'on eut encore vu. Ce cadre, par sa notation en chiffres était indépendant de la diversité des langues. Enfin, le caractère conventionnel même qu'elle revêtait et qui lui a été tant reproché, avait pour effet de la rendre indépendante dans une assez large mesure des fluctuations des théories scientifiques. Qu'importe si telle section n'est pas à une place parfaitement logique, dès lors que, par un mécanisme précis, on attribue à cette section une place et rien qu'une, et que, par le système conventionnel suivi, la fixité de cette place est largement garantie. Ce cadre avait enfin l'immense avantage, qu'il est encore seul, croyons-nous, à posséder, de représenter l'encyclopédie des connaissances humaines, non seulement actuelle, mais même dans une large mesure à venir, puisque le système adopté permet de multiplier indéfiniment les divisions. Du reste l'expérience est venue prouver la valeur de l'instrument, et on ne compte plus aujourd'hui les répertoires et les institutions qui l'emploient. On sait notamment qu'elle est le système le plus généralement adopté dans les « librairies » d'Amérique. Remarquons à ce propos qu'il n'est nullement question de proposer à de vieilles bibliothèques de bouleverser leurs classements. C'est, soit à des répertoires internationaux, à de nouveaux établissements ou à de nouveaux répertoires, que s'offre la classification décimale, sorte de commune mesure et de concordance entre les divers systèmes bibliographiques.

Il s'agissait donc pour le Bureau de réaliser une documentation générale des sciences et de l'industrie, de développer les tables correspondantes, de répandre en France, spécialement dans les milieux industriels, les méthodes documentaires précises, élaborées par l'Institut de Bruxelles avec le concours de travailleurs du monde entier et tout spécialement de France. Si jusqu'ici le répertoire des sciences appliquées n'a pu être réalisé, malgré des démarches répétées, le Bureau a pu cependant assurer le dépouillement bibliographique de quelques revues importantes telles que les périodiques publiés par la Société française de

physique (1), la Société française de photographie, la Société d'encouragement, etc. Il dépouilla aussi quelque temps la masse immense des brevets français.

Le Bureau a d'autre part fourni une importante collaboration au développement et à la publication du Répertoire, de ses fascicules, de ses manuels. L'édition française du *Manuel Général* pour 1905, avec 40.000 rubriques alphabétiques, devait une part notable de ses précisions aux efforts des collaborateurs français. D'autre part, on avait dès le début senti la nécessité de fournir aux spécialistes des tables partielles accompagnées d'une vue d'ensemble. Des manuels particuliers donnent ces indications. Pour sa part, le Bureau a édité ou partiellement rédigé le manuel des sciences physiques, celui de la photographie, celui de la locomotion et des sports, paru sous le patronage du Touring-Club de France, celui de la langue auxiliaire espéranto. C'est d'autre part à son inspiration ou à sa collaboration que sont dûs le manuel de l'art de l'ingénieur, celui des sciences agricoles de M. Vermorel et celui de l'astronomie publié par M. Bigourdan, qui va paraître prochainement. Ont aussi été préparés les manuels de chimie et d'électricité industrielle.

Ces manuels se sont répandus partout, avec les fiches du format international et les meubles classeurs en rapport avec ces fiches, dans le monde du commerce où, dès 1910, un spécialiste, M. Germain Patrel, préconisait la création d'un institut bibliographique des affaires, dans celui de l'industrie où le Bureau a été prié d'indiquer ses méthodes et de fournir ses manuels. Citons la Société pour l'industrie de l'aluminium, la Société chimique des usines du Rhône, les Forges de Froncles et Vraincourt en 1917, les Papeteries Bergès en 1919, la Compagnie des transports en commun de la région parisienne, la Société de chimie Industrielle, l'Office colonial, l'Institut agronomique, le Laboratoire du centre d'études de la marine à Toulon, la Société des électriciens, les Usines Citroën, les Usines Renaud, etc. Tantôt il s'agit d'organiser rationnellement un service de documentation pour permettre à ces entreprises de se tenir au courant des derniers progrès industriels, tantôt il s'agit de classer les dossiers de ces administrations.

De l'étranger même, on a recours aux services du Bureau. C'est une banque française de Rio-de-Janeiro qui veut, en 1920, utiliser le classement décimal. C'est, l'année suivante, la ministre de Suisse dans la même ville qui désire classer décimalement les archives de la légation.

1. Société française de physique. *Sommaires bibliographiques des comptes rendus des séances*, t. 1 à 30 (1873-1902). 1907-1910, 3 vol. — *Tables récapitulatives*, 1912.

Les bibliothèques ont moins donné en France. Nous pouvons citer pourtant celles de Villefranche-sur-Saône, de Lyon pour son catalogue du fonds de la guerre, et de Levallois-Perret, qui l'ont adopté, cette dernière réorganisée par les soins de notre confrère M. Eugène Morel de la Bibliothèque Nationale. La Société industrielle de Rouen va commencer un catalogue d'après le système décimal.

On demande encore des tables, au Maroc pour un service d'inspection agricole, en Tripolitaine pour des services médicaux, en Espagne, en Égypte même.

Souvent aussi on demande directement des renseignements bibliographiques sur des sujets variés, par exemple sur le service de santé en montagne, sur l'utilisation des résidus de poissons, sur la production du gaz et du charbon de bois.

Le travail de propagande n'a pas été oublié. M. le général Sebert publia des articles dans la *Revue scientifique*, dans la *Revue générale des sciences*, dans le *Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences*, et fit deux communications aux Congrès du Livre en 1917, du Génie Civil en 1918. Il sera permis au signataire de ce rapport d'indiquer un article donné au *Bulletin du Cap* de mai 1921, à l'usage des élèves de l'École d'administration et d'affaires sous le titre « Classification. » Il s'y efforçait de mettre en lumière l'utilité que présente la classification décimale pour le classement des notes privées et même pour la mise en ordre des idées, point de vue éducatif, qui n'a pas été, croyons-nous, suffisamment mis en lumière. N'oublions pas l'important travail de M. le docteur Chavigny : « l'organisation du travail intellectuel, » qui a aiguillé beaucoup de personnes sur un classement rationnel de leurs notes.

Dès 1906, M. le général Sebert avait publié des instructions pour le dépouillement des publications périodiques, et en 1912 le Bureau présentait un projet de catalogue collectif des ouvrages scientifiques contenus dans les bibliothèques de Paris.

On peut rattacher à l'influence du Bureau le projet, en voie de réalisation par les soins de l'Académie des sciences, d'un catalogue collectif des périodiques scientifiques des bibliothèques de Paris. Souhaitons que ce répertoire, qui est alphabétique, soit aussi muni d'un index méthodique.

Revues et librairies sont venues, elles aussi, peu à peu à ces méthodes. Citons la *Librairie* où, depuis bien des années, M. Bayle rompt des lances en faveur de la classification décimale et de la fiche interna-

tionale, causes qui lui sont chères, la *Revue générale de l'électricité* dont la très importante documentation est indexée décimalement et fournit réponse à de nombreuses demandes de renseignements. L'Office de législation comparée, où M. Joseph Dubois appliqua dès longtemps les méthodes de l'Institut de Bruxelles, et le *Mois Scientifique*, excellent organe de documentation, aujourd'hui interrompu, doivent beaucoup au Bureau.

Beaucoup est à faire toutefois. On ne sent pas encore assez en France la nécessité de porter les méthodes rigoureuses de la science dans les services de documentation. Ce qu'on appelle trop souvent se documenter, consiste simplement à glaner quelques renseignements au hasard des lectures ou des conversations. On ne se rend pas compte qu'il faut des dépouillements complets, précis, bien délimités comme objet, date, pays, langue, périodiques dépouillés avec les dates extrêmes des dépouillements. On saisit insuffisamment la portée de la coopération internationale, malgré des exemples qui ouvrent les yeux aux plus prévenus, comme ceux du catalogue de la Bibliothèque médicale de Washington (1), du *Concilium bibliographicum* de Zurich, de l'Office international d'agriculture de Rome. Pourquoi la France à son tour ne réaliserait-elle pas telle ou telle portion de la documentation universelle si indispensable à la science ?

On a des raisons d'espérer présentement que le récent Office national des recherches scientifiques, créé en France par la loi du 29 décembre 1922, fera une large place à la documentation, et le Bureau bibliographique paraît devoir y concourir.

En terminant ce bref exposé, nous proposerons au Congrès les vœux suivants :

1° Qu'il soit institué des Offices nationaux de documentation dans tous les pays qui n'en ont pas encore.

2° Que l'Office international qui les relie entre eux soit bientôt mis en fonctionnement ;

3° Que soient créés ou développés pour chaque branche des connaissances humaines : a) des répertoires bibliographiques internationaux ; b) des recueils de sommaires analytiques également internationaux.

Charles SUSTRAC,

Secrétaire du Bureau bibliographique de Paris.

1. *Index-catalogue of the Surgeon general office.*

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES TRAVAUX CITÉS CI-DESSUS

1° MANUELS

Manuel du Répertoire bibliographique universel. Institut international de bibliographie, publication n° 63, 1905. Épuisé. C'est la grande « Bible » de la classification décimale dont la réédition est vivement désirée.

La Classification décimale : exposé du système et tables abrégées. Institut, n° 132, 1921.

Manuel pour l'usage du Répertoire bibliographique des Sciences physiques. Institut, n° 26, 1899.

Manuel pour la formation et l'usage du Répertoire bibliographique universel de la locomotion et des sports. Institut, n° 48, 1902.

Manuel du Répertoire bibliographique des Sciences agricoles publié par V. Vermorel. Institut, n° 41, 1902.

Manuel du Répertoire bibliographique universel : extraits limités aux parties plus spécialement applicables à la bibliographie de la langue auxiliaire *esperanto*, 1908.

Index alphabétique de tous les termes concernant la science de l'ingénieur avec leur classement décimal, édition Technos. S. d. Chiron, éditeur.

SEBERT (Général). — Répertoire sur fiches à classification décimale pour *épreuves photographiques*. Extrait du *Bulletin de la Société française de photographie*, 1906, n° 18 (2^e série, t. XXII).

Bureau bibliographique de Paris. Instruction sur le dépouillement des *publications périodiques françaises*, 1906. Gauthier-Villars, éditeur.

Création d'un catalogue collectif des *ouvrages scientifiques* contenus dans les bibliothèques de Paris. Institut, n° 122. Extrait du *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1912, fasc. 1-3.

Sauf exception indiquée ces ouvrages ont été publiés par le Bureau bibliographique seul ou conjointement avec l'Institut international de bibliographie.

2° PROPAGANDE

SAUVAGE. — *La Classification décimale*, conférence faite à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. *Bulletin de la Société*, juin 1898.

SEBERT (Général). — Le progrès des *industries mécaniques* et les moyens de les développer: *Revue scientifique*, 4 août 1900 et *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1900.

OTLET (Paul). — *L'information et la documentation au service de l'industrie*, conférence faite le 24 mai 1917. *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, mai-juin 1917.

SEBERT (Général). — Congrès national du Livre. Rapport sur la *bibliographie technique et industrielle*, 1917.

SEBERT (Général). — Congrès du génie civil. Rapport sur l'organisation en France d'*offices de documentation technique et industrielle*, 1918.

CHAVIGNY (D^r P.). — *L'Organisation du travail intellectuel*, 1918. Delagrave, éditeur.

SUSTRAC (Charles). — *La classification*. *Bulletin du « Cap »*, mai 1921 (100, rue de Vaugirard).

STANDARDISATION OF METHODS

There can be very little bibliographical cooperation without first perfecting and standardising bibliographical methods. This can only be done by an International Conference on Bibliography. Each country has its own general plan of work. In many countries there has been no effort made to perfect and standardise methods, while in other countries there is complete standardisation of methods and a well-organised bibliographical technique. There has been almost nothing done towards international organisation of this work. In addition to securing greater efficiency and economy of administration of libraries, through standardisation in bibliographical methods much would be gained by the research worker who would find in every bibliography and every library the same plan of work, and would be able to pass from one research centre to another and always find a familiar field. He would always know that a book could be found listed under its author's name and under a standardised subject heading. He would also know that it would be found on the shelves under a well-known number. At present research workers are at a great disadvantage ; for each collection is arranged and listed differently and very often a collection is inaccessible as he does not know how to use it.

If it were possible to have a Conference of Librarians and Bibliographers it might be possible to compile catalogue rules from the various national systems, a scheme of subject headings to be translated in every language and an international classification acceptable to librarians throughout the world.

The following subjects would have to be studied by such a conference :

1. Rules for cataloguing;
2. Lists of subject headings and rules for their application;
3. An international scheme of classification.

1. *Cataloguing rules.*

Cataloguing rules would include the size, weight and colour of the card, the form of arrangement of information on the card and the kind and amount of information to be included. The American Library Association and the English Library Association had a joint meeting and compiled rules which are now adopted in many libraries, in England, America and Scandinavia. The various catalogue rules, and general practises of the various nations should be studied and a perfected set of rules prepared that could be adapted to all countries.

2. *Subject headings.*

In order to have each book listed under its specific subject and in order to have the catalogue uniform and logical it is necessary to have a standardised list of subject headings prepared from the library point of view. There are several library subject lists in English. These have been prepared by librarians in America and are now in use in America, to some extent in the Scandinavian countries and in the Far East. There is no standard list of French subject headings. A list of subject headings perfected and translated into every language is very much needed.

3. *Classification.*

It is necessary to work out from existing schemes of classification some perfect one that could be standardised and internationalised. The most international classification at present is the Dewey Decimal Classification, which was accepted by the International Institute at Brussels, where it was carefully expanded and a French edition prepared. The Decimal Classification has been adopted and is in use in libraries in the United States, Europe and the Far East. The French edition is out of stock and needs revision. It would be well, before preparing a new edition, to have bibliographers throughout the world carefully consulted whether they would accept it as an international classification, and if so, what changes should be made in the new edition, or to plan a new classification that would be made international.

Cooperation in work between libraries to prevent duplication

At present thousands of libraries are cataloguing the same book each day. It is possible that this work could be done by one library for the others. If the librarian could be saved the time that is spent in the duplication of this work, more time could be spent in more carefully cataloguing the collection. There are long series in every library which contain valuable material that are not fully catalogued. It would be possible for each library to contribute a certain amount of this work and to have a co-ordinating centre to publish the result.

Exchange of information

It is not possible for a Library to contain all books, partly because they do not fall within the scope of the collection and partly because they are out of print. It is very desirable for the research worker not only to know what books there are, but also where they can be found. It would be possible to have in certain centres a Union catalogue of the largest Libraries which would indicate where the books can be found. There might be one central international Bibliographical Institute which would have a Union catalogue for the world, indicating the location of each book.

Special collections

Each library, even the general ones, has specialised in some subject and it is very desirable to know where these special collections can be found. If there were a central Institute, each library could register with this Institute a description of its special collections. It would be well if the book entitled *Special Collections in Libraries in the United States* which was prepared by the Bureau of Education, could be extended to the world.

Miss Florence WILSON.

XLIII

PROGRESS MADE IN STANDARDISATION AND METHODS OF COOPERATION IN BIBLIOGRAPHICAL WORK

It has not been possible to compile a complete report on national standardisation and methods of cooperation in Bibliographical work. The following, which describes the progress made by some nations, serves as an indication of what might be done by an International Organisation.

AMERICA

In America much progress has been made towards standardisation of library technique. There have been very active library associations for many years. Rules for cataloguing have been compiled; a list of subject headings prepared and several schemes of classification made. As most of the libraries have adopted the standardised library methods, much progress has been made in cooperative work. The Library of Congress stands at the head as a great cooperating centre, which prepares printed catalogue cards for all copyrighted books in the United States and in England, and for all purchases made for the Library of Congress. Cooperating libraries supply information for books not in the Library of Congress. These printed cards are supplied to all libraries in America and to some libraries in Europe and the Far East. At least one publisher furnishes Library of Congress cards with books. These cards are complete in bibliographical detail and indicate the subject headings and classification notation. They are much more perfect and contain more information than if written by hand or by typewriter. It is much less expensive and more satisfactory than for each library to do its own cataloguing.

In addition to making catalogue cards for books, the Library of Congress analytically indexes by author and subject at least three thousand serial publications in all languages and in all subjects, such

as Petermann's Mitteilungen. It is not possible for each library to analyse all the files it contains, and much valuable material is lost as it is not properly indexed.

In a recent issue of the American Library Journal, reporting a meeting on the indexing of serial publications, it was stated that it was necessary to cooperate with the European libraries in this work, as it was not possible to index additional series unless there were more subscribers.

In addition to the cards prepared by the Library of Congress, some of the large libraries, such as Harvard University, John Crerar Library, Chicago University, etc., print cards for books not received by the Library of Congress.

Depository or Union catalogues

Many of the big libraries have special depository catalogues of all printed cards, including those issued by the Library of Congress, Harvard University, John Crerar Library, Berlin University, etc. This catalogue serves as a Union catalogue, for the location of the book is indicated.

General Cooperation

The American libraries have a general plan for cooperation for the exchange of information and books. Libraries in the same locality work together to prevent duplication of purchase.

Libraries cooperate with publishers

In addition to the cooperative work between the libraries, there are certain commercial agents who are working with the librarians in the effort to perfect bibliographical work. The largest commercial agency of this kind is H. W. Wilson Co, publishers. Mr. Wilson attends all library meetings and works in cooperation with librarians. He publishes not only the National bibliographies, but special Indices, such as the Agricultural Index, the Book Review Digest, etc. The work is done according to the accepted library methods and many of his staff are library trained. The standardised subject headings are employed throughout and the method of cataloguing is the same as used in all standard libraries.

Miss Florence WILSON.

XLIV

LA CLASSIFICATION DES DIFFÉRENTES BRANCHES DE LA SCIENCE DES LIVRES

Objet et but de la bibliographie

Il y a dix-sept ans, un spécialiste anglais original, James Duff Brown, écrivait dans son ouvrage : *A Manual of Practical Bibliography* ces paroles remarquables : « It must be confessed that none of the older definitions of bibliography are satisfactory. They either claim too much for the science or include in it departments which are best kept separate (1). » Si nous suivons l'évolution de cette science dès ses débuts, nous ne pouvons que nous ranger complètement et sans réserve à l'avis de cet auteur. On pourrait peut-être encore faire remarquer qu'en ce qui concerne l'objet, les méthodes, le but de la bibliographie et plus spécialement la place qu'elle occupe dans la science générale des livres, jamais il n'y a eu plus de clarté et de précision scientifique qu'au moment où Brown écrivait son ouvrage. Il sera certainement opportun et utile d'essayer de définir la bibliographie et de marquer sa place dans l'ensemble des sciences dont le but commun est de faire des recherches sur les livres, les manuscrits et les imprimés. Cela est d'autant plus nécessaire que suivant l'opinion générale, la science ne peut progresser que si ses limites, ses méthodes, sa classification et son but sont nettement définis et fixés.

Dans son sens étymologique, bibliographie veut dire : écriture ou copie des livres. Dans la première moitié du xvii^e siècle, comme on le sait, ce mot a pris en quelque sorte un sens nouveau et est encore usité dans ce sens à l'heure actuelle : bibliographie équivaut à liste ou cata-

1. *A Manual of Practical Bibliography*. London, G. Routledge, 1906.

logue de livres. Le premier qui, semble-t-il, ait employé ce mot dans le sens indiqué ci dessus, fut Gabriel Naudé dans son livre *Bibliographia Politica*, édité en 1633, à Venise (1). Naudé, cependant, a introduit également dans sa classification l'expression *libri bibliothecarii*. Sous ce mot il faut comprendre, non seulement les ouvrages sur les bibliothèques-mais aussi les listes de livres, *bibliothecae*, ainsi qu'on les appelait depuis l'époque de Gesner. Les contemporains de Naudé, F. de Araos et Cl. Clément, ont fait de même dans leurs classifications.

A l'époque où le mot bibliographie a pris le sens de catalogue, nous cherchons en vain des considérations théoriques sur le caractère de la bibliographie. Néanmoins, malgré l'absence de témoignages précis, il ne peut y avoir aucun doute sur la façon dont cette science était alors envisagée. A défaut d'explications théoriques, ce sont les classifications et les règlements pratiques en usage, dans les bibliothèques d'alors, qui peuvent nous renseigner.

A ce point de vue, la bibliographie, c'est-à-dire, le catalogue des livres, fait partie de la science des bibliothèques; ou bien encore, suivant J. Garnier, la bibliographie fait partie, avec la science des bibliothèques, avec l'histoire des académies, etc., de l'histoire littéraire, qui, ainsi que la généalogie et l'iconologie, constituent les compléments ou annexes des sciences historiques.

J. Fontanus (*Dispositio catalogi bibliothecae, J. Renati, Romae, 1709*) partage la même opinion sur la bibliographie. Par contre, Prosper Marchand, dans un livre paru à la même date, place, le premier, la bibliographie à la tête de sa classification, comme introduction à la pratique du bibliothécaire (*res libraria*). Il la divise en deux parties : la bibliographie instructive et la bibliographie simple. J. M. Francke, établissant son catalogue de la bibliothèque de la famille Bünov (1750), mentionne déjà une partie générale, qu'il appelle « livres généraux traitant de la connaissance des livres », donc une science du Livre. Cette science comprenait la science des bibliothèques, l'histoire des livres, la science des livres proprement dite (*bibliotheca*), c'est-à-dire la connaissance des catalogues, puis la critique, l'autobiographie, la censure des livres, etc.

L'intérêt tout spécial que l'on prit aux livres, dans la première

1. L'affirmation de S. Dahl dans *Haandbog i Bibliotekskundskab*, København, 1916, p. 586, selon laquelle ce serait L. Jacob de Saint-Charles qui, pour la première fois, dans sa *Bibliographia Parisina*, 1645, aurait employé le mot « bibliographie » est donc erronée.

moitié du XVIII^e siècle, n'a pas eu seulement une influence remarquable sur le perfectionnement des catalogues bibliographiques, mais a provoqué également les premières considérations théoriques sur cette science. Parmi les premiers théoriciens figure G.-F. Debure qui, dans l'introduction à sa *Bibliographie Instructive* (1750) considère la science des livres comme faisant partie de la littérature.

La division de la science des livres, telle que la conçoit Debure dans cette introduction, est mal établie. La critique littéraire (Cf. l'Introduction), c'est l'esthétique de la littérature, tandis que la critique scientifique ne constitue qu'une partie de chaque science particulière. Quant à la science du libraire, c'est une notion trop étroite pour comprendre également les autres parties de la science des livres.

Debure se rapproche davantage de la définition exacte de la bibliographie dans la partie méthodique de sa classification (chapitre V, Histoire). Là il définit la bibliographie : la science qui s'occupe de décrire les livres. Néanmoins il commet également une erreur en faisant entrer dans cette branche non seulement la science traitant des bibliothèques et autres branches spéciales, mais aussi la science générale du Livre.

E.-G. Peignot introduit pour la première fois le terme *Bibliologie* pour désigner la science des livres; mais lui aussi se trompe en élargissant par trop la notion de la science des livres et en y ajoutant des éléments hétérogènes, notamment la « glossologie », la « bibliopée » et l'histoire littéraire générale.

La définition de la bibliographie donnée par T.-H. Horne est également trop large au point de vue logique. Bien que Horne ait suivi les principes de Peignot, il a su éviter les prétentions exagérées de ce dernier. Il élimine de la bibliographie prise dans son « sens général » (*knowledge of books*) aussi bien la glossologie que l'histoire littéraire, puis la typographie et d'autres branches que Peignot conserve.

Ensuite, ce sont F.-A. Ebert, Jacques C. Brunet, K. Estreicher qui, influencés par Peignot, font entrer dans la bibliographie toute la science traitant du livre. Albert Maire reprend le terme « bibliologie » et fait dépendre cette science de la bibliographie. Le Russe Alexandre Lovjagin identifie la bibliographie et la bibliologie.

La première définition claire du but de la bibliographie, a, semble-t-il, été donnée pour la première fois par J.-D. Brown, dont on a déjà parlé plus haut. Pour lui la bibliographie est une science « which treats of the description, cataloguing, and preservation of books ». A.-W. Pollard donne une pareille définition de la bibliographie qu'il dit être « l'art

d'examiner, de revoir et de décrire les livres, de les énumérer et de les ordonner dans les catalogues destinés à renseigner. »

La définition de Brown comprend à tort dans la bibliographie l'art de conserver les livres. Cet art constitue l'objet de la « bibliothéconomie ». Par contre, Pollard explique la notion de la description en énumérant les travaux entrepris par un bibliographe qui s'apprête à décrire un livre et fait entrer inutilement dans sa définition le principe et le but des catalogues. Tous les deux, comme il est facile de s'en rendre compte, fixent assez exactement le champ d'action du bibliographe. Toutefois ils font erreur en définissant la méthode de la bibliographie au lieu de donner une définition logique de la bibliographie elle-même et de l'indiquer comme une branche spéciale de recherches, différente des autres branches de la science du livre.

La définition de toute science doit, en effet, fixer non pas l'atendance des recherches, ni la méthode à suivre, ni les fins à atteindre, mais elle doit préciser la *matière* elle-même de la science en question.

Finalement, quel est donc le véritable objet de la bibliographie ? Avant de répondre à cette question, tâchons de nous entendre sur les rapports qui relient ces deux sciences : bibliographie et bibliologie. Cette dernière est pour nous, à en juger par ce qui a été déjà dit dans l'esquisse précédente, une science générale du livre écrit et imprimé, une science théorique concernant les documents graphiques (mais non les productions artistiques seules). A titre de science générale, elle pourrait encore être désignée sous le nom de bibliosophie (1); par opposition à la bibliologie appliquée qui se divise en deux branches : bibliologie physique (2) et bibliologie non physique. Ceci répond exactement, comme il serait facile de le prouver, aux classifications modernes des sciences.

Ces bibliologies appliquées dans le schéma de classification — se rapportent à autant de sciences bibliologiques pratiques qu'il y a de branches bibliologiques appliquées en général. Ces sciences bibliologiques pratiques sont par exemple la science des bibliothèques, la géographie des livres (3), etc., et plus spécialement la bibliographie.

Revenons à notre sujet. La bibliologie théorique a pour objet le Livre et, suivant sa définition, elle embrasse l'ensemble de connaissances

1. Expression dont s'est servi, en Tchécoslovaquie, le bibliothécaire Joseph Volf, et en Italie, C. Pilo.

2. Bibliologie physique (et non bibliographie) est ce que W. W. Greg définit comme étude systématique de l'art de conserver les manuscrits ou les imprimés.

3. *Diaspora bibliologica*, (Roubakine).

que nous possédons sur le Livre. Les autres sciences bibliologiques spéciales, il est vrai, ne peuvent avoir pour objet, elles aussi, que le Livre, mais le Livre considéré dans son évolution, sous ses différentes formes, aspects et catégories. C'est ainsi que la bibliotypographie a pour objet la science du Livre imprimé, tandis que la bibliopsychologie a pour objet le Livre par rapport au lecteur. La bibliographie même, considérée comme branche de la bibliologie, a pour objet le Livre pris en particulier ou dans son ensemble. La méthode de la bibliographie est de décrire et de cataloguer des livres. Décrire un objet, c'est préciser les propriétés qui ont été observées. Si nous voulons classer les objets déjà décrits en différents groupes — et c'est là la suite inévitable de toute description, la description ayant toujours en vue la classification scientifique des phénomènes et l'arrangement en système, — nous tâchons d'établir les signes communs à tel ou tel groupe pris dans son ensemble, autrement dit nous cherchons les principes qui peuvent contribuer à la formation de groupes nettement définis. On est convenu d'appeler ces signes les signes distinctifs; dans notre cas : signes catalogographiques.

La bibliologie, générale, elle aussi, étudie les signes des livres. Elle ne le fait pas dans un but de description ou de classification, mais plutôt sans but spécial. Ainsi on en arrive par exemple à faire l'historique des titres du Livre, à étudier la nature et le sens des dates; l'importance de la pagination, des tirages, etc...

La bibliographie elle, étudie les signes d'une unité bibliographique donnée, dans leur ensemble, en vue de les décrire et de les cataloguer méthodiquement, comme le font d'une part la bibliographie descriptive et d'autre part la bibliographie catalogographique. Elle a donc spécialement pour objet d'étudier les propriétés d'un livre et au besoin celles d'un groupe de livres. Considérée à ce point de vue, la bibliographie est une science pratique de la bibliologie. On peut la définir ainsi : science traitant des signes descriptifs et catalogographiques (ou synthétiques) des livres. Considérée comme étude, elle est, sans contredit, une science théorique. Au dire de Pollard, elle est en même temps un art, une pratique. En fin de compte, cette pratique a donné comme résultats les « bibliothecae » et les « bibliographies » auxquelles avaient déjà songé les bibliologues du xvii^e siècle et des siècles suivants. Ce n'est qu'en cela et dans l'art d'établir les catalogues que consistait jadis la bibliographie tout entière.

Comme science pratique, la bibliographie dépend de la bibliologie

générale et profite de ses résultats. Elle lui emprunte notamment toutes les données concernant les unités bibliologiques, données se rapportant au développement, à la nature, à l'importance, au but de ces unités, etc., etc. Prenant comme base ces données, elle procède à l'examen de l'état d'un exemplaire spécial; par la méthode comparative elle arrive à fixer des catégories bibliographiques et, en groupant ainsi les livres, elle établit des règles générales et particulières pour la description. Selon la langue dans laquelle le Livre est écrit, elle transcrit la page de titre. Selon le contenu, l'objet des livres, elle établit la notice bibliographique analytique. La notice bibliographique est l'équivalent graphique de la description. Tenant compte des différents caractères, elle classe les livres en groupes. Autrement dit, elle indique comment les différentes notices bibliographiques peuvent être groupées et classées d'après certains principes (alphabet, méthode scientifique, chronologie, etc.) et fixe les règles pour l'établissement des catalogues.

Tel est l'objet et le but de la bibliographie. J'estime que ce n'est qu'en délimitant ainsi son domaine et en précisant les rapports qui existent entre elle et la bibliologie générale, qu'on pourra écarter de notre littérature, envisagée à ce point de vue, le chaos, aujourd'hui général, de la terminologie. En même temps on mettra un peu de clarté dans les notions qui se rapportent aux publications et journaux bibliologiques.

Par tout ce qui précède, il serait facile de repartir ce qui concerne la science du livre d'après le schéma suivant :

BIBLIOLOGIE

Bibliologie générale
(théorique, ou bibliologie).

Bibliologie spéciale appliquée.

Bibliologie pratique.

A. — Bibliologie physique, traitant de la technologie bibliologique ou bibliotechnique et comprenant :

I. — Sciences ayant rapport au Livre (document) pris comme unité :

1. Science concernant les matières et les instruments utilisés pour l'écriture et l'imprimerie.

1. Technologie.

2. Science s'occupant de l'écriture :

- a) Paléographie;
- b) Néographie, Calligraphie, etc. ;
- c) Typographie.

3. Science des reliures.

4. Science traitant de la forme des documents, de leur provenance, leurs dimensions, leur orientation (détermination) suivant les époques.

2. Graphique (bibliologique).

Calligraphie.

Typographie.

3. Reliure.

4. Bibliographie descriptive ou description des livres.

II. — Sciences ayant rapport au Livre pris comme groupe organique :

1. Ensembles, sans orientation (détermination) de lieu, de propriété, etc.

2. Collections de livres ; bibliothèques.

3. Muséologie bibliologique.

4. Bibliogéographie.

1. Bibliographie catalogographique.

2. Bibliothéographie ou bibliothéconomie.

3. Musées.

4. Dispersion des livres.

III. — Bibliologie biologique. Bibliopathologie.

Détérioration des livres par les insectes ; propagation de maladies par le livre.

B. — Bibliologie morale :

1. Bibliologie psychologique.

2. Bibliologie sociologique.

3. Jurisprudence bibliologique.

4. Bibliologie littéraire et historique.

5. Esthétique bibliologique.

6. Logique bibliologique.

Psychologie de l'auteur et du lecteur.

Importance éducative et sociale du livre. Statistique. Librairie, etc.

Droit d'auteur. Censure etc., etc.

Biobibliographie. Histoire.

Bibliophilie, etc.

Classification bibliologique.

Ladislav J. ZIVNY,

Chef de l'Institut bibliographique tchécoslovaque

BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE

J'ai l'honneur de présenter au Congrès les deux derniers volumes parus de la *Bibliographie Géographique* : la XXV^e-XXIX^e, relative aux cinq années 1915-1919 et la XXX^e-XXXI^e, relative aux deux dernières années 1920 et 1921. Ces deux volumes, de plus de 400 pages, sont publiés par l'Association des Géographes Français, sous la direction de Elicio Colin, assisté de près de soixante collaborateurs français et étrangers; ils font suite à la *Bibliographie Géographique annuelle*, publiée par les *Annales de Géographie* sous la direction de Louis Raveneau.

L'œuvre a changé de directeur sans changer de caractère. Le retard causé par la Guerre ayant été regagné, la publication redeviendra rigoureusement annuelle. La XXXII^e *Bibliographie* 1922 est en préparation (1).

M. Colin a su nous montrer, dans les vieux États, la continuité des recherches poursuivies par les particuliers et le groupement des efforts dans les grands services collectifs. Grâce à de précieux concours, il a pu accorder une large place à la littérature géographique des États neufs ou ressuscités : Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pologne, et nous faire apprécier le labeur que les savants russes ont accompli à travers des difficultés sans nombre.

Vidal de la Blache écrivait en tête du IV^e fascicule annuel des *Annales de Géographie* (*Bibliographie* de 1894) :

« Nous ne cherchons pas à tout citer, mais à faire un choix. Parmi les publications nombreuses qui s'autorisent chaque année du titre de « géographie », nous voudrions mentionner seulement celles qui, soit par la valeur des recherches, soit par l'importance des renseignements... méritent d'être signalées aux travailleurs. »

Les amis de la géographie félicitent M. Colin de rester fidèle à ce programme. Choisir et justifier le choix, en appréciant la portée d'une œuvre et en proportionnant l'analyse à l'intérêt qu'elle présente; il n'est pas d'autre voie pour approcher de cet idéal : faire que la bibliographie puisse non seulement se consulter, mais se lire comme une revue annuelle de critique géographique.

Louis RAVENEAU.

1. [Elle a paru à la fin de l'année 1923].

**BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES
ET BIBLIOGRAPHIES****Exemple donné par la Société de Géographie**

« *La Géographie* » est la revue mensuelle publiée par la *Société de Géographie de Paris*. Depuis 1918, une bibliographie géographique y est donnée, qui ayant pris de plus en plus d'extension, forme aujourd'hui un volume annuel de plus 400 pages, avec tables d'auteurs, de lieu et de matières.

Cette bibliographie paraît chaque mois dans la revue, avec une numérotation continue et une pagination à part, ce qui permet d'en faire un volume séparé, annuel. Ce volume est en vente depuis 1923.

Elle se divise en trois grandes parties :

1^o Partie générale ; 2^o partie régionale ; 3^o atlas et cartes.

Elle comprend en principe toute la littérature géographique mondiale : livres et revues dépouillées. C'est une bibliographie analytique et descriptive, plutôt que critique. Les analyses, toujours très courtes, sont faites par des spécialistes.

Cette bibliographie est essentiellement l'œuvre de la Bibliothèque de la Société de Géographie, et elle est née du désir qu'avait le bibliothécaire d'accroître et de tenir au courant sa Bibliothèque, et de son impuissance à le faire convenablement avec le maigre crédit d'achat annuel qui lui était consenti.

Les résultats ont dépassé les espérances. Les auteurs et les éditeurs sachant que tous les ouvrages géographiques envoyés à la Bibliothèque bénéficiaient de la publicité de bon aloi que constitue cette bibliographie, prirent l'habitude d'y envoyer leurs œuvres. C'est chaque année 40.000 francs d'ouvrages et de périodiques nouveaux qui viennent enrichir la Bibliothèque.

Du point de vue des bibliographes, deux reproches peuvent être adressés à cette bibliographie :

1^o *Elle est donnée par tranches mensuelles.* Etre ainsi tenu au courant de mois en mois des accroissements de la Bibliothèque et de la littérature géographique, voilà qui rend les plus grands services aux travailleurs et qui compense l'inconvénient d'une bibliographie donnée par tranches. L'inconvénient ne se fait sentir d'ailleurs qu'à la fin de l'année. Mais alors des tables bien faites y remédient suffisamment :

2^o Deuxième reproche : *Cette bibliographie est volontairement incomplète.* Oui, si l'on se borne à y mettre ce que reçoit la Bibliothèque. Non, si l'on y met également les ouvrages et revues géographiques reçus par les autres bibliothèques. Par une entente entre les bibliothèques, on doit pouvoir arriver à se procurer en France, dans les divers dépôts, la totalité de la littérature géographique mondiale.

Une entente entre les bibliothèques, et surtout entre les bibliothèques de spécialités voisines, s'imposera de plus en plus. C'est la formule de demain. A ce prix seulement, les travailleurs seront assurés de trouver dans les bibliothèques de France tous les instruments de travail dont ils ont besoin. A ce prix seulement, on pourra acquérir chez nous toute la production intellectuelle mondiale. La conséquence du manque de collaboration interbibliothécaire est que la moitié de cette production fait défaut dans nos collections nationales. Le mot d'ordre du corps des bibliothécaires doit être, que tout ce qui se publie dans le monde se trouvera réparti dans son intégralité entre les bibliothèques de France et autant que possible entre celles de la capitale. Il est à souhaiter que l'exemple de la Société de Géographie de Paris soit suivi. Le bibliothécaire d'une grande bibliothèque ainsi spécialisée, qui est en même temps directeur de la bibliographie pour la discipline scientifique de sa spécialité devient véritablement le collaborateur, le confident, le conseiller de ses lecteurs.

De ce Congrès doit sortir le vœu que les bibliothécaires des grandes bibliothèques scientifiques spécialisées dans chaque pays s'entendent par l'intermédiaire de leurs Associations nationales pour constituer le véritable fichier bibliographique complet de chaque discipline scientifique, et pour arriver à ce que la production intellectuelle mondiale soit représentée tout entière dans chaque pays, de préférence réunie et répartie entre les diverses bibliothèques de la capitale.

Un bureau d'information, fonctionnant au siège de chaque Asso-

ciation nationale de bibliothécaire, devrait constituer ce grand fichier bibliographique international, renseignant le public sur tout ce qui s'imprime dans le monde et sur le dépôt où se trouve l'imprimé demandé, et cela sans sortir du pays.

Cela n'empêcherait pas la création du véritable fichier international qui serait établi par une institution internationale, qui n'aurait pas à se préoccuper, elle, des dépôts où se trouve l'imprimé.

STAN. REIZLER,

Bibliothécaire de la Société de Géographie.

XLVII

LA DOCUMENTATION PAR LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

(Résumé)

Le nombre des publications spécialisées, dans chaque branche des connaissances humaines, se multiplie d'une façon toujours croissante, mais la plupart des travaux publiés dans ces Revues restent ignorés faute d'une divulgation suffisante.

Certaines publications même contiennent des travaux les plus divers que les spécialistes ne songent pas à aller rechercher dans des recueils n'indiquant nullement les sujets qui y sont traités.

Il serait indispensable que chaque périodique fasse paraître, en même temps qu'un fascicule, *une feuille séparée contenant les sommaires complets des travaux publiés dans ce fascicule.*

La centralisation de ces feuilles pourrait être faite dans les bibliothèques qui, à leur tour, opéreraient le triage des articles de leur spécialité, de façon à constituer sur place un centre de documentation important et que l'on peut même envisager *intégral*, par la généralisation de ce procédé.

Exemple : *Revue de Médecine et d'Hygiène tropicales*, Paris, 1922.

FR. SECQUES,
Bureau Bibliographique, Paris

**NOTE SUR UN ESSAI
DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE UNIVERSELLE
DES VOYAGES LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES
FANTAISISTES OU CURIEUX**

On n'a jamais autant voyagé qu'aujourd'hui, — les voyages sont devenus si commodes et la manière de voyager tellement variée grâce aux progrès de la locomotion; — mais c'est également un fait d'observation que le voyageur retrouve à peu près partout dans ses pérégrinations de palace en palace, les mêmes costumes, les mêmes usages, les mêmes mœurs, je dirais presque les mêmes personnes qu'il est accoutumé de rencontrer tous les jours autour de lui et sans quitter son pays; le pittoresque se meurt, et voilà pourquoi les voyageurs modernes n'écrivent plus de voyages *amusants* : « l'ennui naquit un jour de l'uniformité ».

Or, notre intention a été de recueillir en un livre la plupart de ces charmantes relations de voyages qui ont fait les délices de nos pères, et dont le genre tend à disparaître peu à peu de toutes les littératures.

Nous nous proposons donc d'offrir prochainement au public lettré une nouvelle contribution bibliographique en faisant paraître un travail, résultat de longues et patientes recherches, auquel nous donnerons le titre suivant :

Essai d'une bibliographie historique universelle des Voyages littéraires, artistiques, fantaisistes ou curieux... précédé d'une étude critique et d'une classification des Voyages littéraires.

Aucun auteur, à notre connaissance, n'a encore entrepris pareille tâche.

L'idée de ce travail nous est venue à la suite de la lecture d'une série de productions littéraires dont le type le plus connu, sinon le plus parfait, est sans nul doute, le fameux *Voyage en Languedoc et en Provence* de Claude-Emmanuel Luvillier, dit Chapelle, et de François Le Coigneux de Bachaumont.

Après avoir goûté les charmes de cet agréable badinage, bien infé-

rieur cependant comme valeur littéraire au *Voyage de Languedoc et de Provence*, de Le Franc de Pompignan, et surtout aux *Lettres sur un voyage en Suisse adressées à sa mère en 1764*, par le chevalier de Boufflers, nous demandions à l'un de nos amis, qui joint à une connaissance très étendue des choses littéraires un goût passionné pour le tourisme, de nous indiquer, pour notre usage personnel, d'autres ouvrages dans ce même genre tout à la fois agréable et charmant. Après qu'il nous eût cité, au hasard de sa mémoire, une dizaine de productions littéraires analogues, notre ami fut bientôt au bout de son rouleau.

Nous cherchâmes alors nous-mêmes, en parcourant l'histoire littéraire, ces ouvrages qui nous plaisaient tant par leur charme si prenant et qui constituaient pour nous un véritable délassément à nos occupations habituelles.

C'est ainsi qu'il nous fut possible de satisfaire en partie nos goûts, en dévorant les neuf volumes qui forment le *Recueil amusant de Voyages en vers et en prose faits par différents auteurs*, publié en 1783-1787 par Couret de Villeneuve.

Ce recueil, qui fut un grand succès de l'époque, renferme déjà plus de cinquante relations de voyages, plus ou moins fantaisistes, et pour la plupart très agréablement écrites.

Bientôt après, nous allions découvrir une mine bien plus importante encore d'ouvrages analogues, dans un autre fameux recueil, publié en 1786 par Charles Garnier et intitulé : *Voyages imaginaires, romanesques, merveilleux, allégoriques, amusants, etc.*, 36 volumes in-8°.

Avec les données de ces deux recueils de voyages tout à fait spéciaux, et celles qui nous ont été fournies par d'autres collections du même genre, nous possédions déjà un noyau autour duquel nous pouvions grouper bientôt des productions analogues en nombre assez abondant pour nous suggérer l'idée d'établir une petite bibliographie des *Voyages littéraires*.

Mais immédiatement, et de façon qu'il ne subsiste aucun malentendu, une distinction s'impose. Si nous parcourons l'histoire de la littérature, nous remarquons, en 1717, un ouvrage intitulé : *Voyage littéraire de deux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, Delaulne, 1717, deux parties en un volume in-4°, fig.

Rangerons-nous cet ouvrage parmi les *Voyages littéraires*, tels que nous les comprenons et tels que nous allons les définir par la suite ? La réponse ne saurait être douteuse : il s'agit ici, en effet, d'un voyage accompli par deux bénédictins pour compiler des chartes et des docu-

ments dans les bibliothèques des différents monastères ou abbayes qu'ils ont visités, en vue de l'établissement d'une nouvelle édition de la *Gallia christiana*. C'est donc là un voyage *bibliographique*, à proprement parler.

Dibdin (Thomas Frognal) a été dans le vrai, quand il a intitulé les recherches qu'il a faites en 1821 dans les bibliothèques de France et d'Allemagne : *Voyage BIBLIOGRAPHIQUE, archéologique et pittoresque en France et en Allemagne*.

Ainsi, à l'époque des deux bénédictins, et dès la fin du xvii^e siècle, les mots de *Voyage littéraire* désignaient ce que nous exprimons plus justement aujourd'hui par l'expression de *Voyage bibliographique*.

Mais alors, me demanderez-vous avec juste raison, qu'entendez vous par ces mots de *Voyage littéraire* ?

Pour bien comprendre cette appellation moderne, nous inviterons le lecteur à se reporter au tableau de classification de la littérature générale des *Voyages*, inséré dans la première partie de notre travail et dont nous allons exposer ici-même les grandes lignes.

Ce tableau se divise en trois grandes classes :

La première comprend les *Voyages géographiques, ou techniques, ou scientifiques*.

La seconde classe comprend les ouvrages qui forment ce qu'on a désigné sous le nom de *Littérature de voyage* : voyages de documentation ; littérature régionaliste (entendant par ces derniers mots les ouvrages se rapportant à l'étude d'une région, d'un pays).

Une troisième classe enfin renferme, à l'exclusion des ouvrages des deux premières catégories, toutes les productions littéraires traitant de voyages, que ceux-ci soient réels ou purement fictifs ; c'est à cette dernière catégorie que nous réserverons la désignation de *Voyages littéraires*.

Autrement dit, et pour essayer de donner une définition aussi exacte que possible des *Voyages littéraires*, nous dirons que ceux-ci sont des *fantaisies écrites dans un style élégant, fleuri, enjoué, et ayant pour objet la relation d'un déplacement quelconque, réel ou imaginaire*.

Toutefois, il faudrait bien se garder de faire rentrer les romans — et nous avons ici plus particulièrement en vue les romans d'aventures — dans le genre de productions littéraires dont nous nous occupons.

Ajoutons d'ailleurs qu'une des principales difficultés de notre travail a été précisément d'établir une ligne de démarcation aussi nette que possible entre ces deux genres si voisins : les *Voyages littéraires* et les *Romans*.

Et ce voisinage est tellement proche, qu'en librairie tout au moins, ces deux genres sont habituellement confondus. Pour nous, le *Voyage littéraire* est aussi éloigné du *Voyage géographique* ou *scientifique* que du *Roman* : sa place se trouve entre les deux genres.

Il importerait donc de faire un genre bien à part de ces fantaisies littéraires qui ne sont véritablement ni des voyages géographiques purs ni de vrais romans. Tel est l'objet de notre étude.

La seconde partie de notre travail comporte un *Essai de bibliographie des Voyages littéraires*, en attribuant à ces mots la signification que nous venons d'indiquer. Nous y avons ajouté les *Voyages artistiques*, complément logique des précédents.

Etablir une bibliographie complète des voyages en général n'a jamais été dans nos intentions. Un tel travail présenterait certes un intérêt réel; mais il exigerait aussi un labeur considérable et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'une vie humaine n'y suffirait pas : la courageuse tentative de Boucher de la Richarderie, au commencement du siècle dernier, quand il a érigé ce monument qui a nom *Bibliothèque Universelle des Voyages*, n'a pas encore été renouvelée jusqu'à ce jour.

Nous avons donc exclu systématiquement de notre bibliographie la presque totalité des voyages géographiques proprement dits, ou techniques, ou scientifiques, écrits par des professionnels (explorateurs, marins, savants).

Nous avons fait toutefois quelques exceptions qui nous ont paru nécessaires pour la plus grande harmonie de notre travail, ou pour satisfaire la légitime curiosité du lecteur, ou enfin parce que nous n'avons pas cru devoir passer sous silence certains de ces ouvrages à cause de leur importance.

En revanche, nous avons facilement admis tous les voyages plus particulièrement descriptifs et pittoresques et surtout les anecdotiques. C'est dire, en passant, que les voyages écrits sous forme de *Lettres* occuperont ici une large place.

« La littérature, a excellemment écrit M. Lanson, dans l'avant-propos de sa remarquable *Histoire de la littérature française*, n'est pas objet de savoir : elle est exercice, goût, plaisir... » Et plus loin il ajoute encore : « La littérature est destinée à nous fournir un plaisir intellectuel... elle délasse des besognes professionnelles... Je ne comprends pas qu'on étudie la littérature autrement que pour se cultiver, et pour une autre raison que parce qu'on y prend plaisir. »

Les voyages vraiment littéraires seront donc ceux dont la lecture

nous sera un plaisir intellectuel, et ce sont ceux-là seuls sur lesquels notre choix s'est porté de préférence et que l'on rencontrera surtout ici.

En conséquence, seront compris dans cette bibliographie, outre ces relations littéraires de voyages :

1° Les voyages littéraires proprement dits, répondant à la définition que nous en avons donnée au chapitre III de notre première partie, c'est-à-dire toutes les fantaisies de voyages ou badinages en vers, en prose, ou en vers et en prose.

2° Les voyages littéraires d'ordres divers (voyages pittoresques, descriptifs, anecdotiques, fantaisistes, humoristiques, imaginaires) et les productions littéraires dans lesquelles l'action se développe au cours d'un voyage, en excluant systématiquement les romans d'aventures et les vrais romans;

3° Les voyages écrits par les littérateurs ou artistes voyageurs connus ou méritant de l'être;

4° Certains ouvrages appartenant plutôt à la littérature de voyage, mais ayant un cachet nettement littéraire;

5° Certains ouvrages et recueils traitant de l'histoire générale des voyages et qu'un homme de goût ne saurait ignorer;

6° Enfin, les curiosités de voyages.

On s'étonnera peut-être de trouver aussi dans notre bibliographie une mention spéciale pour certains *Guides* ou *Itinéraires*; ce fretin, ce « demi-monde de la littérature (1) ». Nous en demandons grâce au public lettré. Au surplus celui-ci trouvera, à la lecture, que de tels ouvrages ne sont pas toujours si arides que leur titre semble l'indiquer et que tous ne sont heureusement pas aussi secs que les fameux Guides Baedeker. Il est certains de ces ouvrages que nous aurions eu vraiment scrupule à passer sous silence, parce que très littéraires et tout à fait charmants.

Parmi les relations littéraires de voyages on pourra remarquer que nous avons plus volontiers cité les anciennes que les modernes : c'est le cachet de naïveté qu'elles présentent qui leur a valu notre préférence. A côté de renseignements purement géographiques, la plupart de ces relations sont en effet agrémentées de fictions, de romanesque, de merveilleux même, ce qui n'est pas pour déplaire au lecteur, et ce qui manque presque toujours aux ouvrages similaires modernes. S'il est

1. De Quinsonas. *De Lyon à Seyssel, guide historique et pittoresque du voyageur en chemin de fer.*

vrai que la plupart de ces derniers s'approchent presque de la perfection scientifique, du moins leur lecture ne présente pas toujours le charme des vieilles relations de voyages. Rappelons, au surplus, qu'il faut arriver jusqu'à Busching, géographe allemand (1734-1793), pour avoir des relations de voyages vraiment scientifiques. On comprend dès lors qu'à la rigueur on ait pu jusqu'à cette époque confondre quelquefois certaines relations de voyages avec les romans.

En résumé, on trouvera dans notre *Bibliographie* une assez grande variété de productions littéraires d'ordres divers, mais ayant toujours pour objet les voyages, en accordant à ce mot « voyage » sa plus large compréhension.

Nous allons exposer maintenant, le plus succinctement possible, la méthode adoptée pour la rédaction matérielle de notre travail.

Nous avons rangé les ouvrages dans l'ordre chronologique de leur apparition, depuis la plus ancienne antiquité jusqu'à nos jours.

Une *table alphabétique des noms d'auteurs* se trouve à la fin de l'ouvrage. A la suite de chaque nom d'auteur, on trouvera une ou plusieurs dates. Quand on ne lira qu'une date, celle-ci indiquera généralement celle de l'édition originale de l'ouvrage mentionné de cet auteur. Quand l'auteur cité a publié plusieurs ouvrages du même genre, la première date est celle de l'édition originale du premier ouvrage publié par cet auteur; les autres dates restant celles des éditions originales de ses autres ouvrages dans leur ordre chronologique d'apparition. Il n'y aura donc qu'à se reporter, dans la *Bibliographie*, aux dates indiquées pour trouver le titre de l'ouvrage recherché.

Là, pour chaque année, les noms d'auteurs ont été rangés encore par ordre alphabétique, pour la plus grande commodité des recherches.

Quelques ouvrages publiés à des dates plus ou moins récentes ont été mentionnés à une époque parfois bien antérieure à leur date de publication; c'est qu'alors nous avons intentionnellement situé ces ouvrages à l'époque du sujet dont ils traitent.

Pour les ouvrages *anonymes* nous avons établi une autre *table par ordre alphabétique des titres de ces ouvrages*. Il serait superflu d'ajouter que le *Dictionnaire* de Barbier nous a été de la plus grande utilité dans la rédaction de cette table. Cette table donne également la date des éditions originales; on les retrouvera à ces dates dans notre *Bibliographie*. De telle façon que celle-ci peut être considérée également comme un *historique* des voyages littéraires.

Enfin une troisième table, intitulée l'*Univers littéraire, artistique et pittoresque*, donne, pour chaque région et pour chaque pays, les noms, par ordre alphabétique, des différents auteurs qui ont écrit sur cette région ou sur ce pays. Admettons qu'elle sera une manière de *Bibliographie régionale* : mais celle-ci ne comprendra naturellement que les « voyages littéraires et artistiques » que nous avons mentionnés dans notre *Bibliographie universelle*, à l'exclusion de tous les ouvrages plus ou moins savants (histoire, mémoires, monographies, etc.), qui ne sauraient rentrer dans le cadre restreint que nous nous sommes imposé.

Il reste bien entendu qu'à propos de chaque ouvrage mentionné, il n'a pas été dans notre intention de citer *toutes* les éditions de cet ouvrage, et de faire une bibliographie complète de ou des ouvrages de chacun des auteurs cités : cela nous aurait entraîné beaucoup trop loin, et d'ailleurs ne nous a pas paru indispensable pour le genre de recherches que nous offrons au public : l'édition originale, et deux ou trois autres éditions parmi les plus intéressantes, suffisent amplement.

Quand un ouvrage de critique nous a paru intéressant pour l'étude ou l'intelligence de l'ouvrage cité, nous avons cru devoir en faire également mention ; mais nous n'avons pas abusé de cette licence.

Les *Voyages littéraires proprement dits* (voir notre classification générale de la littérature des voyages dans la première partie de notre travail) nous ayant paru les plus dignes d'intérêt pour notre *Bibliographie*, nous les avons indiqués en plus gros caractères d'imprimerie que ceux employés pour les autres ouvrages.

Enfin, et pour terminer, ajoutons que des *notices* de quelques lignes, voire même de quelques mots seulement, en plus petits caractères d'imprimerie, accompagneront la plupart des ouvrages cités.

Tel est le plan général de l'ouvrage que nous nous proposons d'offrir le plus prochainement possible au public lettré. Des amis, de très distingués libraires de notre connaissance, ont bien voulu nous assurer que le besoin se faisait sentir d'un pareil travail : nous aimons très volontiers à les croire ; et c'est cette assurance que notre œuvre pourrait être de quelque utilité qui nous a encouragé dans notre tâche parfois ardue. Nous serions suffisamment récompensé de nos peines si nous pouvions effectivement atteindre le but que nous nous sommes proposé, qui serait, pour nous servir d'un cliché déjà bien souvent employé, de joindre l'utile à l'agréable.

D^r JOLY.

Croissy-sur-Seine, le 6 mars 1923.

**COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE
DE LA BIBLIOGRAPHIE EN POLOGNE***(Résumé)*

L'art de l'imprimerie s'installe en Pologne dès 1474, mais le premier travail bibliographique polonais, dû à S. Starowolski, ne remonte qu'à 1625. Nos premiers bibliographes, A. Wegierski, Pruszcz, etc., s'occupent surtout de la théologie et de l'histoire. En 1740 paraît la première histoire des imprimeries polonaises, par J.D. Hoffman; ensuite, Niesiecki, dans son armorial, donne force détails bibliographiques. L'activité de l'évêque J. A. Zaluski (1730), créateur d'une grande bibliothèque (250.000 titres) et bibliographe distingué, et de son bibliothécaire, J.-D. Janocki, pose les bases solides de la bibliographie polonaise. F. Bentkowski fait la bibliographie de la littérature, J.-S. Bandtkie écrit l'histoire des imprimeries, J. Lelewel donne le premier traité complet de bibliographie polonaise. Juszynski (1820), J.-M. Ossolinski (1822), créateur d'une grande bibliothèque, M. Wiszniewski et A. Jocher (1840-1857), continuent les recherches bibliographiques en Pologne. Le plus grand bibliographe polonais, Karol Estreicher, poursuit pendant soixante ans l'élaboration et la publication de la bibliographie polonaise générale et complète, de 1474 à 1900; son ouvrage, qui est maintenant au tome XXVI et à la lettre S, rend d'inappréciables services à tout travailleur intellectuel. Les bibliographies spéciales et périodiques se multiplient sans cesse. En 1922, l'Institut national des Ossolinski, à Lwow, a commencé la publication des : *Monumenta typographica Poloniae XV et XVI saeculorum*, qui comprendra l'histoire, la bibliographie et les reproductions des imprimés polonais de cette époque. L'imprimerie de W. Lazarski à Varsovie a publié en français l'histoire du livre polonais des xv^e et xvi^e siècles, due à M. S. Lam.

Les six Universités polonaises possèdent des chaires de bibliographie qui fournissent de jeunes et savants bibliographes. — La *Bibliographie de la bibliographie polonaise*, publiée en 1921 par M. W. Hahn, contient 2.264 articles.

Stan. P. KOCZOROWSKI,
Conservateur de la Bibliothèque polonaise, à Paris.

Note. — Le texte intégral de la communication, dont le résumé précède, a été publié :

1. Dans la revue bimensuelle : *la Pologne politique, littéraire et artistique*, n° 18 du 15 septembre 1923, pp. 257-261, in-8°, à Paris.

2. En une plaquette petit in-16 carré de 25 pages, publiée, hors commerce, à 100 exemplaires numérotés à la presse et signés par l'auteur, imprimée par ses soins à l'imprimerie de W. Lazarski à Varsovie, au mois de janvier 1924, sur papier vergé pur chiffon à la cuve, des papeteries de Mirkow.

La traduction roumaine en a été publiée dans *Buletinul cartii*, revue bimensuelle paraissant à Bucarest, n° 12-16 (1^{er} juin-15 août 1923), pp. 235-239, in-4°, à 2 col.

IDÉE GÉNÉRALE DU NOUVEAU SYSTÈME DE CATALOGATION DES BIBLIOTHÈQUES PORTUGAISES

On peut dire que la Bibliothèque Nationale de Lisbonne est entrée, pendant le dernier semestre de 1919, dans une nouvelle période de son histoire. Sans doute, son personnel a toujours compté des travailleurs très distingués; ces travailleurs, cependant, se consacrant à des travaux très spéciaux d'érudition historique, n'ont jamais fait preuve de ce sentiment aigu des besoins de leur profession, de cette vue large et compréhensive des problèmes, de cette notion précise sur les questions proprement techniques, et enfin de cette ferme volonté de réaliser, sans laquelle on ne peut pas concevoir une œuvre de grande portée dans le domaine de l'organisation et de l'utilisation des bibliothèques. Dès le mois de juin 1919, grâce à un ensemble de circonstances favorables, les choses ont changé; à partir de ce moment, on a vu prévaloir un esprit enthousiaste d'innovation et de réformes pratiques; et c'est grâce à ce nouvel ordre de choses que nous avons l'honneur d'être parmi vous, et que le Portugal se fait représenter pour la première fois dans un Congrès International de Bibliothécaires.

Il serait peut-être hors de propos de vous parler de ce qu'on a fait et de ce qu'on veut faire. Nous nous bornerons à dire que les règles de catalogation font partie d'un vaste plan général de travaux, d'une œuvre réformatrice d'organisation qu'on vient seulement d'esquisser depuis 1919.

C'est de ces règles que nous voulons vous entretenir, sous la forme la plus sommaire, en nous bornant à vous faire connaître leurs principes fondamentaux et les caractères qui les distinguent des autres codes de catalogation.

Pour établir ces règles, nous n'avons pas trouvé suffisant de réfléchir et de tirer parti de notre expérience. Nous avons estimé qu'il nous

fallait corriger notre expérience personnelle, dans ce qu'elle pouvait avoir d'unilatéral et de partiel, en mettant à contribution toutes les Instructions étrangères sur le sujet, et en faisant collaborer avec nous, pour ainsi dire, tous les « catalogateurs » du monde. Nous nous trouvions en présence de quelques œuvres de grande valeur dans ce genre, de vrais monuments de la spécialité, comme les travaux de Dziatzko, de Cutter et de Fumagalli, les Règles de l'Association des Bibliothécaires Français, les *Instruktionen* allemandes, les *Vorschriften* autrichiennes, les *Instrucciones* espagnoles, les *A. L. A. Rules*, les règles de la Library of Congress de Washington. Nous avons à notre portée des travaux d'un plus petit volume et de moindre importance, mais encore très dignes d'étude, comme les Règles hollandaises, les suédoises, les danoises, les norvégiennes, les belges, celles de Delisle et de Grand, de Brown et d'Hitchler, du British Museum... Tous ces travaux ont été étudiés à fond; nous n'avons négligé aucun effort pour élargir le domaine de notre expérience avec l'aide de l'expérience accumulée de tous ceux qui nous ont précédés. Nos règles de catalogation, rédigées selon cette méthode, ont été distribuées à tous les bibliothécaires portugais, qui les ont discutées en de nombreuses réunions. Le travail, malgré cela, n'était pas encore fini, parce que les règles ne pouvaient être le produit d'une expérience véritable qu'après avoir été, non seulement inspirées par la pratique, mais aussi contrôlées, corrigées et élargies par leur application directe, qui nous fournirait la véritable mesure de leur valeur et la connaissance exacte de leurs défauts. Nous avons donc décidé de ne les imprimer en volume et de ne les adopter définitivement que six mois après le commencement de leur exécution provisoire. Cette période préparatoire est presque finie; nous publierons donc prochainement en volume tout le travail, avec les règles spéciales de catalogation des incunables, des manuscrits, des cartes géographiques, des estampes, des œuvres musicales, etc.

En rédigeant les Règles, nous avons eu spécialement en vue les buts suivants :

1^o Réduire au minimum les divergences dans la catalogation et les décisions par des *criteria* alternatifs, en limitant le plus possible l'arbitraire personnel du catalogateur. Le détail extrême des Règles est une conséquence de ce désir d'uniformité presque absolue. Il nous semble que les codes antérieurs de catalogation ne peuvent pas garantir au même degré ce minimum d'uniformité que nous croyons être une condition essentielle de tout travail collectif;

2^o Agir de façon à pouvoir tirer de chaque espèce le plus grand avantage possible, en multipliant le nombre des catalogues, les références réellement importantes, et en poussant l'analyse jusqu'aux limites compatibles avec la rapidité de travail indispensable;

3^o Faire une description bibliographique très complète des ouvrages portugais, de façon que le catalogue de notre Bibliothèque puisse être considéré comme le répertoire le plus complet de la bibliographie nationale;

4^o Rendre, au plus haut degré, pratique et rigoureuse la recherche dans les catalogues, et par conséquent :

a) Uniformisation des vedettes (une forme unique de vedette pour chaque auteur, chaque ouvrage, chaque matière, avec renvoi de toutes les autres formes du nom, du titre ou du sujet);

b) Détermination de la forme de la vedette et du mot d'ordre qui doit lui assigner la place alphabétique toujours inspirée par le critérium de la plus grande notoriété;

c) Constitution des vedettes de telle façon que le classement alphabétique des cartes découle toujours des éléments constitutifs des vedettes, et jamais d'éléments extérieurs et adventices; nous avons donc aboli complètement de notre système des règles comme la suivante, qu'on trouve souvent dans d'autres instructions : « écrire de telle façon, mais classer alphabétiquement comme si c'était, etc. ». Chez nous, on classe alphabétiquement selon ce qui est écrit sur la carte, c'est-à-dire que la vedette a en elle-même les conditions suffisantes de son classement.

Dans la poursuite de quelques-uns de ces buts, nous avons eu (nous le reconnaissons avec plaisir) de puissants auxiliaires dans les travaux qui nous ont précédés, surtout dans ceux des bibliothécaires nord-américains, qui, en révélant un sens très aigu de l'organisation, ont eu le mérite extraordinaire d'enlever à la catalogation son caractère empirique et arbitraire. Nous avons adopté, comme eux, les fiches imprimées sur carton, du format international de 75 × 125 millimètres, le système des vedettes additionnelles (*added entries*), les règles générales de catalogation coopérative; mais nous nous sommes séparés d'eux sur des points essentiels.

[Ces considérations générales sont suivies, dans la notice imprimée qui a été remise au Bureau du Congrès (V. *supra*, p. 68), d'une série de paragraphes énumérant les caractéristiques essentielles du nouveau système de « catalogation » adopté à la Bibliothèque nationale de Lisbonne :

1° *Plusieurs catalogues distincts* : catalogue de noms d'auteur (onomastique), — de titres (didascalique), — de sujets (idéographique), — d'inventaire (topographique) ;

2° *Double vedette* (au lieu d'une seule) : « celle qui se rapporte au nom de l'auteur (vedette onomastique) mise en haut à gauche de la fiche, et celle qui se rapporte au titre de l'ouvrage (vedette didascalique) mise en haut à droite. »

3° *Adresse bibliographique* ;

4° *Vedette onomastique* (mot d'ordre, — éléments d'identification de l'auteur, — ouvrages en collaboration) ;

5° *Vedette didascalique* ;

6° *Catalogation corporative* (publications de sociétés savantes, d'établissements publics, etc...) ;

7° *Publications périodiques* ;

8° *Cartes-guides* (ou renvois généraux) ;

9° *Catalogue de sujets* (idéographique) ;

10° Cartes indiquant les *rubriques additionnelles* à inscrire à la main, après l'impression de la carte principale, sur chacun des exemplaires de cette carte destinés aux divers catalogues].

Jaime CORTESAO,

Directeur de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne

et Raul PROENÇA,

Chef des Services techniques de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne.

PROJET DE RÉPERTOIRES DRESSÉS
PAR VOIE
DE COOPÉRATION UNIVERSELLE

Etant donné que, dans toutes les bibliothèques, le manque se fait sentir de certains ouvrages de consultation qu'on pourrait seulement réaliser par coopération internationale, — comme, par exemple, ceux qui permettraient au bibliothécaire l'identification facile et expéditive des noms d'auteurs, celle des noms vulgaires des espèces animales et végétales dans les langues européennes (pour la catalogation idéographique), et surtout celle des livres rares, ainsi que l'étude de leurs variantes, et la connaissance de leurs prix courants dans les marchés ;

Nous avons l'honneur de proposer au Congrès le plan suivant de travaux de coopération, qui seraient menés à bout par une commission internationale, avec représentation de tous les pays qui donneraient leur adhésion à ce projet :

1° Un répertoire alphabétique des noms originaux des plus notables écrivains de toutes les littératures, dans leur forme intégrale, avec distinction graphique de la partie généralement usitée, date de naissance et de décès, et toutes les indications nécessaires pour l'identification complète et pratique ;

2° Un vocabulaire des noms vulgaires des espèces animales et végétales, divisé en deux parties. Dans la première on inscrirait, dans un seul ordre alphabétique, les noms vulgaires dans les différentes langues avec la mention abrégée de celle-ci, et celle du nom scientifique équivalent ; dans la deuxième, on dresserait une liste alphabétique de ces noms scientifiques, suivis des noms vulgaires correspondants ;

3° Un dictionnaire bibliographique, qui suppléerait au manque actuellement senti, et qui serait une espèce d'édition mise au courant des remarquables répertoires de Grasse et de Brunet. On y donnerait la description minutieuse des éditions les plus rares et les plus précieuses,

l'indication des principales variantes, et, si possible, l'indication des bibliothèques où elles se trouvent, avec l'état de conservation de chaque exemplaire; en dernier lieu, les prix récemment atteints dans les ventes aux enchères et dans les catalogues des libraires. La Bibliothèque nationale de Lisbonne a déjà plus de 200.000 fiches avec mention des prix et références aux catalogues respectifs.

Chacun de ces travaux serait préparé, pour la partie qui concerne chaque pays, par sa bibliothèque centrale. Les ouvrages seraient composés et imprimés par une quelconque de ces bibliothèques ou par l'Institut International de Bibliographie, et les droits d'auteur distribués entre les différents collaborateurs, en proportion du travail effectué. La Bibliothèque Nationale de Lisbonne estimerait au plus haut prix l'honneur de se charger de cette publication.

Jaime CORTESAO,

Directeur de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne.

et Raul PAOENÇA,

Chef des Services techniques de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne.

LES CATALOGUES DE LIVRES D'OCCASION

Nous vivons à une époque où le temps a une valeur chaque jour accrue, en raison directe des multiples occupations qui nous absorbent; faire vite, tout en faisant bien, est une loi impérieuse du travail moderne.

Je reçois un catalogue de livres d'occasion; deux questions se posent. Y a-t-il là telle œuvre que je recherche de tel auteur déterminé? Ce catalogue contient-il l'indication d'ouvrages relatifs à tel sujet qui m'intéresse?

Dans le plus grand nombre des catalogues de ce genre, les notices sont rangées dans l'ordre alphabétique des noms d'auteur; dès lors, la réponse à la première question se présente d'elle-même; mais il en est tout autrement pour la réponse à la seconde question. Me voici obligé de consacrer un long temps à dépouiller ce catalogue du premier au dernier article, avec le risque de ne rien trouver qui réponde à mon besoin de documentation bibliographique; si la chance d'une rencontre utile me paraît, à tort ou à raison, peu probable, où je me bornerai à feuilleter rapidement le catalogue, moyen de passer à côté d'une notice que j'aurais eu intérêt à connaître, ou je renoncerai à le consulter, dans la crainte de perdre un temps précieux. Et voici deux intérêts compromis, celui du travailleur et celui du marchand, perdant respectivement une occasion, l'un de compléter sa documentation, l'autre de vendre sa marchandise.

A mon avis, il conviendrait, pour les catalogues de livres d'occasion, d'adopter une classification alphabétique d'après le mot essentiel de la publication, celui qui en précise l'objet; classification analogue à celle du catalogue par matières de la Bibliothèque nationale. Avec ce système, on résout concurremment les deux genres de question indiqués plus haut; chercheur et libraire y trouvent chacun leur compte; le premier, dans le moindre temps, est renseigné et, pour le plus grand profit du second, achètera souvent un article qu'avec le système actuel il n'au-

rait pas pris le temps de découvrir, dont il ignorait même jusqu'alors l'existence.

Je n'oublie pas, au surplus, que, depuis quelques années, un mouvement se dessine dans le sens que j'indique; mais il est à désirer qu'il s'accroisse et se généralise.

En résumé, j'émet le vœu que les catalogues de livres d'occasion présentent les notices dans l'ordre alphabétique des mots typiques.

ERN. COYECQUE,

Inspecteur des Bibliothèques de la Ville de Paris

DEUXIÈME SECTION. (Suite et fin)

E. QUESTIONS DIVERSES

LIII

DU DANGER
QUE FAIT COURIR LA SUPERSTITION DU LIVRE
A LA CULTURE INTELLECTUELLE

Une belle impression, de belles figures, une reliure magnifique ont été de tout temps prisées par ceux qui s'intéressent à la matière des livres, qui cherchent un plaisir dans la lecture. C'est que ceux qui aiment les lettres ne sont pas moins sensibles aux beautés des arts du dessin, d'où ces ornements tirent leur charme.

De plus la dépense dont un livre est l'objet est un honneur rendu aux écrits qu'il renferme. Il est naturel qu'on s'y complaise. Ajoutez qu'elle défend le livre contre les inconstances du goût. Elle empêche qu'un caprice ne le fasse sacrifier, qu'un relâchement de faveur ne le jette au rebut. L'honneur une fois acquis de l'édition précieuse, de la riche reliure, contribue à maintenir l'ouvrage sur les rayons. Des pratiques de bibliophile stabilisent une bibliothèque.

Telle est l'importance, tel est le rôle de la parure matérielle des livres. Telles sont les raisons légitimes de la recherche dont elle est l'objet. Mais cette recherche est sujette à l'abus.

Séduits par le charme matériel des livres, quelques-uns s'y adonnent au mépris de la littérature qui s'y trouve. On ne peut nier cependant que cette littérature ne soit le principal de l'affaire. Un bibliophile accompli prise donc avant tout les écrits. Un renversement qui, dans l'estime des

livres fait passer la reliure et l'impression avant les œuvres, accuse une décadence de la curiosité.

C'est à cette décadence que nous assistons, et que le Congrès doit porter remède.

* * *

Elle a sa cause première dans le xviii^e siècle, où furent imprimés avec soin et dépense quantité de livres qui ne valaient rien : les *Idylles* de Berquin, les *Baisers* de Dorat, moins encore. Dans son *Dictionnaire des Grands Hommes*, à l'article Gin, Rivarol relève ironiquement ce fait : « Gin, dit-il, conseiller au Grand Conseil, si connu et si estimé pour le beau papier et les superbes gravures de sa traduction d'Homère. »

On n'a pu empêcher que les amateurs modernes ne recherchent ces belles impressions. Par là s'est introduite l'habitude de feuilleter, pour le plaisir de la décoration, des livres qui sont illisibles. Comme la paresse et l'ignorance trouvaient leur compte dans cette pratique, elle s'est naturellement étendue. Prendre rang parmi les patrons de la culture intellectuelle au moyen d'une bibliothèque, sans se donner la peine de s'instruire, a paru chose très agréable.

Parlant du marquis Tacconi, de Naples, chez lequel il étudiait les textes de Xénophon, Paul-Louis Courier écrit :

« C'est un homme admirable. Il a tous les livres possibles. J'en dispose. Entre nous, quand je serai parti, je ne sais qui le lira. Lui ne lit point ; je ne pense pas qu'il en ait ouvert un de sa vie. Ainsi en usait Salomon avec ses sept ou huit cents femmes ; les aimant pour la vue, il n'y touchait guère. Sage en cela surtout. Peut-être aussi, comme Tacconi, les prêtait-il à ses amis. »

La passion du marquis était si forte qu'avec cent mille francs de rentes, il ne laissait pas de faire de faux billets pour acheter des livres. On le mit aux galères. « Dites-moi, écrit Courier, auriez-vous cru que la fureur bibliomaniaque pût aller jusque-là ? L'amour fait faire d'étranges choses. Ils aiment les livres charnellement, ils les caressent, les baisent. »

Notre siècle ne s'est pas contenté de l'abus. Il en a fait l'apologie, Il n'a pas craint de le mettre en principe. Ainsi, le célèbre amateur Piot déclarait que rechercher les livres n'obligeait nullement à les lire. Non, mais seulement à les regarder, à les manier, à les caresser, juste ce dont Courier se raille.

« On n'a pas toujours des livres rares pour les lire, écrit-il : on les aime comme on aime une épée, par exemple, que l'on *caresse* et que l'on manie sans songer à s'en servir. » Vraiment il y a bien de la différence. La destinée de l'épée n'est pas de servir toujours ni à tous ; au contraire, l'usage d'un livre est pour tout le monde et de tous les instants. Puis ce n'est pas en se servant de l'arme qu'on en apprécie la beauté, ce qu'elle a de parure est pour la montre ; la beauté d'une impression au contraire est pour l'usage. Le plaisir qu'elle donne est fait pour se mêler à celui qu'on prend dans l'ouvrage même. Seuls ceux qui lisent en ressentent l'effet complet.

M. Bonaffé, qui cite avec approbation ce passage, dépeint en Piot la génération de curieux de 1842, succédant à celle de Dusommerard, datant, dit-il, une « ère nouvelle » par la « floraison de chercheurs jeunes, ardents, convaincus ». Une telle ère patronnée de la sorte, ne pouvait manquer de voir grandir l'erreur dont il s'agit.

* * *

On en constate le progrès, entre autres, dans le mot de *collection*, qui tend à remplacer celui de bibliothèque.

Un libraire aborde maintenant un acheteur en disant : « Quelle sorte de livres collectionnez-vous ? » Cela signifie qu'on ne les a que pour la montre. Et cette délimitation d'une seule espèce en fait de livres, accuse encore ce caractère, car celui qui lit recherche tout ce qui est bon et s'adonne à tous les auteurs. En même temps, des signes incroyables d'une superstition nouvelle sont nés.

Un goût qui n'a d'égard qu'au matériel des livres engendre naturellement cette superstition. Quelquefois celle-ci ne consiste qu'à exagérer la recherche de choses belles et bonnes prises en soi. Ainsi de la largeur des marges, qui fait que les Elzévir, par exemple, sont cotés au millimètre. Quelquefois la superstition s'attache à des choses d'intérêt purement arbitraire, comme aux couvertures conservées. Cette dernière recherche est moderne.

Elle tient à l'idée répandue que rien n'est si beau en toute chose que l'état primitif des objets. On ne réfléchit pas que l'art consiste justement à changer cet aspect primitif, à l'améliorer et à l'embellir. Ainsi les feuilles sortant de la presse sont moins présentables qu'après qu'on les a brochées, puis reliées, qu'on en a tranché le bord, et qu'on a doré cette tranche. Un préjugé contraire a supprimé la tranche, puis

remontant à la source par degrés, a déconseillé la reliure. Elle a banni jusqu'au brochage, introduisant la mode des ouvrages conservés en feuillets dans des cartons.

Les premières éditions ne se coupent plus. Ce serait en déranger la présentation originale.

Tels sont les signes, signes élatants, de l'indifférence professée de nos jours par les amateurs de livres à l'égard de ce qu'ils contiennent. Elle entraîne des inconvénients que les anciens n'ont pas connus.

* * *

Le bibliophile d'autrefois pouvait n'avoir de goût qu'à rassembler des livres, et se dispenser de lire lui-même; mais ce qu'il rassemblait, ce qu'il estimait et payait, était ce qu'estimaient ceux qui lisent.

Les sots ouvrages étaient en général exclus de la recherche des amateurs. La correction d'un texte, l'annotation savante, comptaient dans l'estime d'une édition. Derrière les beaux caractères, les belles reliures de la Renaissance, il y a les humanistes du temps; derrière les éditions du Dauphin sous Louis XIV, il y a les jésuites latinistes d'alors. Aux curiosités mêmes, comme les romans grecs, que Renouard publiait sous l'Empire, les Paul-Louis Courier prêtaient leurs soins. Jusqu'à une époque assez récente, les éditeurs ne séparaient pas le soin du texte, des notes et des préfaces, de celui de l'impression; les bibliophiles non plus.

Jouaust le premier fit autrement. Sa collection d'auteurs français in-8° sur hollandaise, va sans aucun soin de ces auteurs. Le Bonaventure Despériers porte un glossaire inexistant et des notes extravagantes. Le Villon, œuvre de Paul Lacroix, n'offre qu'un texte barbare et le commentaire d'un ignorant. Ces mauvaises éditions pourtant se recherchent et se paient. Ainsi l'ancienne alliance fut rompue, et l'on s'habitua à fêter, en fait de livres, des monstres difformes bien costumés.

Et les bons ouvrages sont délaissés. Par exemple les parfaits travaux de Becq de Fouquières sur Chénier, servis par le renom d'un si grand poète, n'ont pu obtenir la faveur des bibliophiles d'aujourd'hui. L'édition de 1862, œuvre de ce savant homme, se paie quinze francs. Celle de Latouche, incomplète, inexacte, dénuée de commentaire raisonnable, parce qu'elle est originale se paie huit cents.

Pour le choix des auteurs, il en va de même. Il est à ce point particulier au monde des amateurs de livres, qu'on demande aujourd'hui si un auteur est *bibliophilique* ou non. Un simple ami des lettres, lisant

les catalogues destinés aux bibliophiles, ne peut qu'être étonné du nombre d'auteurs à haut prix dont il n'a nulle envie de posséder les ouvrages. Entre ceux-ci figure Champfleury, esprit aussi borné que conteur sans esprit. Champfleury est bibliophilique. Zola, aussi. On vend cent cinquante francs la première édition du *Ventre de Paris*.

Parvenue à ce point, ce qui se constate dans l'erreur du bibliophile, n'est pas seulement l'indifférence envers la culture intellectuelle, mais la contradiction formelle et positive. Elle lui est hostile, elle la menace.

Plus cette manière d'aimer les livres s'étend, plus la culture baisse, plus l'ignorance grandit. Cette ignorance n'est plus le fait personnel de quelques bibliophiles comme autrefois, c'est l'enseigne de toute une catégorie. En mettant en relief les sots ouvrages, en étouffant les beaux travaux, les bibliophiles sèment l'ignorance.

* * *

Et premièrement chez leurs libraires. Il n'y a plus aujourd'hui de libraires comme Claudin. Toute une génération d'hommes de cette profession, où l'amateur trouvait jadis le secours d'une bibliographie vivante, étale une ignorance d'illettrés. Comme ils ne s'entretiennent avec leurs clients que de marges, de couvertures et le reste, ils en oublient la littérature.

En vente publique, est-ce qu'on n'a pas entendu un des premiers libraires de Paris, annoncer sous le nom de *tro-plon* les œuvres de M. Troplong, un autre celles de M. de Broglie sous le nom de *brogli*.

Un autre inconvénient dont la culture pâtit, c'est la confiscation des livres. Car les livres ne sont pas lus, non par indifférence seulement, mais par principe, de peur de les détériorer. C'est un autre trait des amateurs modernes.

Le soin matériel des livres a toujours fait partie de l'économie d'une bibliothèque : mais on l'accordait avec l'usage. Un bibliophile se distinguait seulement en ce qu'il évitait de briser le dos d'un livre en l'ouvrant, d'en cocher les pages en le feuilletant, d'en rompre la coiffe en le tirant du rayon, d'en froter la reliure sur les tables. De nos jours ce n'est plus assez. Il faut que le livre se conserve dans l'état de neuf absolu. Le moindre usage le dégrade. La crainte d'en diminuer le prix s'il venait à être vendu, fait régner une consigne d'abstention rigoureuse, qui n'est pas celle de l'amateur seulement, comme chez le marquis Tacconi, mais de tout lecteur en général.

Le beau livre ne doit pas être lu. Dire cela n'est pas faire la satire de la curiosité d'aujourd'hui, c'est naïvement en énoncer la règle.

Cette curiosité ne répand donc pas seulement des habitudes contraires à la culture de l'intelligence, elle l'exclut positivement en enfonçant l'instrument, en mettant cet instrument hors d'usage. Tout livre entré chez un bibliophile est un livre perdu pour le savoir. C'est un enseignement supprimé, une tribune muette, une bouche fermée.

* * *

Bien différents étaient ceux d'autrefois. Faillant l'histoire de Pierre Trichet, bibliophile bordelais, frère de Trichet-Dufresne qui acheta des tableaux pour Christine reine de Suède, l'érudit Dezeimeris exprime ainsi cette différence :

« Les amateurs de notre temps lavent leurs livres, les font couvrir de belles reliures et se gardent ensuite de les ouvrir pour ne pas les défraîchir et leur enlever quelque peu de valeur marchande. Pierre Trichet les aimait, les soignait, les lisait, leur empruntait un savoir sérieux et leur rendait en note les précieuses la monnaie de ce qu'il en avait reçu. Il les traitait en êtres vivants et conversait avec eux au lieu de les enfouir dans de pompeuses sépultures. »

Trichet inscrivait dans ses livres, sur les gardes blanches, ce qu'il avait découvert des ouvrages et des auteurs : autant d'informations dont profite celui qui, comme lui aimant vraiment les livres, feuillette après lui ceux qu'il a possédés. Si beaucoup avaient fait ainsi, « comme l'amour du livre, dit Dezeimeris, serait devenu une passion utile à l'histoire de l'intelligence ! »

Lui-même en est un exemple. On connaît ses Remarques sur le texte de Chénier, d'Ausone, de Régnier, publiées en brochure, mais qui sont proprement les notes marginales d'un lecteur, doué d'un goût parfait, éclairé d'une érudition exquise. Dezeimeris aimait ainsi les livres, d'un amour profond, si éloigné au reste des communes pratiques du bibliophile qu'il n'avait pas même d'*ex libris*.

En 1881 fut vendue, rue des Bons-Enfants, la bibliothèque de Paulin Paris. Eudel, le chroniqueur de la curiosité, exprime l'étonnement qu'elle lui cause :

« Très curieux à voir, dit-il, ces livres d'un travailleur, qui n'avait pas fait, ainsi que certains banquiers, une tannerie de sa bibliothèque, suivant le mot de Labruyère. Il aimait les livres non pour les vendre,

mais pour les lire. Il les annotait de sa main sur les marges et, s'il les faisait relier, c'était sans rechercher les maroquins du Levant. Quatre P entrelacés sur le dos et la simple mention imitée de Grolier : *P. Parisi et amicorum.* »

Telles étaient les pratiques admises chez les curieux d'autrefois, chez l'élite des curieux du moins, chez ceux qui donnaient le ton aux autres. C'est de ceux-là que le commun des curieux apprenait quels livres valaient d'être recherchés, quels traits rendaient une édition précieuse, faisaient de quelque ouvrage oublié, devenu rare, une source d'information curieuse pour notre temps.

* * *

Rien ne demeure le même, tout change. Les beaux livres, plus recherchés d'une part, se raréfient par l'action du temps. Qu'on craigne plus qu'autrefois de les gâter, cela se conçoit. Que le haut prix où ils sont montés engage, en songeant à ce qu'ils valent, à les entourer de soins nouveaux, c'est un effet des circonstances auquel il convient de se plier. Mais devant ces circonstances nouvelles, à quoi les amateurs devraient-ils tendre de toutes leurs forces ? A maintenir les droits essentiels de la littérature imprimée.

L'estime et le discernement de cette littérature est à la base de la curiosité. Si on l'ôte, tout reste en l'air, tout est voué à une ruine prochaine. La valeur marchande même des bibliothèques est menacée.

Les curieux s'imaginent y pourvoir par des ligues. Ils forment entre eux des sociétés pour la création de raretés artificielles. Ils font imprimer des ouvrages à petit nombre, que les libraires font monter ensuite. Hélas ! la rareté toute seule n'a jamais assuré la vogue de quelque objet que ce soit au monde. Il faut que quelque excellence s'y joigne. Croit-on que la postérité mettra la moindre ardeur à posséder les *Orientales* de Hugo, ornées de figures par Benjamin Constant, par la raison que seuls les membres d'une société de bibliophiles en ont été favorisés. La plupart de ces raretés fabriquées de main d'homme tomberont dans l'indifférence. Ce qu'on y a mis d'argent sera perdu.

Dans les livres comme en toutes choses, il n'y a d'avenir que pour le bon. Qu'on ne mette pas au ban de la curiosité ce qui permet de la discerner.

Admettons qu'un usage raisonnable des livres leur ôte quelque petite partie de leur fraîcheur. Est-ce que ce léger inconvénient n'est

pas racheté par ce fait que le livre prend de l'importance en se classant ? La présence d'un ouvrage dans la bibliothèque d'un homme qui connaît et apprécie les livres, non pas seulement pour les marges et les couvertures, mais pour ce qu'ils disent, est une valeur.

Car une bibliothèque ne vaut pas seulement par ce qu'elle contient, elle vaut aussi par ce qu'elle exclut. Un homme qui lit ne conserve pas ce qui ne vaut rien. En conséquence, ce qui demeure d'ouvrages chez lui est légitimement présumé indispensable, soit au savoir en général, soit à quelque branche de l'étude. Cela donne à ces ouvrages un prix. Dans les dessins, la marque de Mariette ou de Thomas Lawrence, attestant que ces grands connaisseurs ont jugé quelque pièce digne de leurs soins, représente une valeur que l'amateur paie. Dans les livres, est-ce qu'il n'en est pas de même de l'*ex-libris* de Destailleur, de Léon de Laborde, etc.

* * *

Plus la curiosité des livres s'enfoncera dans l'erreur à laquelle elle incline, plus cette valeur-là ira se perdant. Il dépend des bibliophiles de la restaurer, de la grandir.

La curiosité n'y perdra rien. Ce qui s'y mêle de profit non plus. Dans cette voie, les deux catégories formées par les amis des livres, savants et curieux, s'accorderont. Leurs intérêts se corroborent. Autrement ces intérêts se combattent; leur recherche dirigée sur un objet commun, ne peut aboutir qu'au désaccord.

Il appartient au Congrès du Livre de prendre des mesures pour y parer.

L. DIMIER.

LE PORTRAIT HISTORIQUE

S'il m'a semblé à propos de soumettre au Congrès une question d'un ordre plutôt documentaire, c'est qu'elle touche indiscutablement à l'illustration du livre. Il s'agit du *Portrait historique*.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, est-ce à dire, qu'on place en tête d'un ouvrage soit le portrait de l'auteur, soit celui du principal personnage qui en fournit le sujet, soit encore dans le corps du volume d'autres portraits, comme l'usage s'en est développé depuis quelques années. Toutefois, c'est une lacune permanente, propre à tous les textes d'histoire, de mémoires, de journaux, ou de correspondances, que celle des portraits des personnages mis en cause dans lesdits textes, ce pourquoi l'amateur, le collectionneur, le curieux se trouvent bien embarrassés, les premiers pour se constituer un musée personnel de portraits historiques ou pour réunir ces documents pouvant s'incorporer dans un ouvrage, le dernier pour satisfaire à une recherche même spéciale.

Non seulement cette lacune est générale, mais il faut reconnaître encore que, chaque fois qu'une tentative a été faite dans ce sens, l'insuffisance, la médiocrité ou le mauvais choix du document employé ne répondait pas, la plupart du temps, au but qui était à atteindre, quand, par surcroît, une identité douteuse ou le défaut d'authenticité ne venait pas aggraver le cas.

Comblér cette lacune, remédier à cet état de choses regrettable, abandonner les vieux errements en créant une publication ou un recueil périodique de portraits historiques, est l'idée que j'ai voulu présenter au Congrès et le but à poursuivre.

Il s'ensuivra de réels et profitables services rendus, non seulement à la cause de l'histoire, mais à la science iconographique si peu étudiée et développée jusqu'ici, tout autant qu'aux particuliers possesseurs de portraits pourvus ou dépourvus d'identité, de même qu'aux musées.

Que serait le *portrait historique* ? L'entreprise n'aurait pour objectif que l'*histoire de France* et sa petite histoire.

Le portrait historique serait une suite ininterrompue, une fois commencée, de portraits de toute personne, de tout personnage ayant appartenu d'une façon quelconque à l'histoire, dans quelque catégorie que ce soit de la société, ou quel que soit le rôle tenu plus ou moins grand.

Seuls y seraient admis les portraits absolument identifiés et reproduits directement d'après des originaux authentiques. On saisit de suite l'intérêt tout direct qu'offrirait ces documents où l'interprétation n'aurait pas à intervenir.

Evidemment, vais-je me servir d'un exemple sans doute facile ou commode, mais au moins saisissant : qu'on se représente ce que serait un Saint-Simon commenté par les figures des personnes que l'on voit paraître sous la plume du célèbre mémorialiste. On objectera que la tentative en fut faite. Hélas ! de quelle regrettable façon, répondrai-je ! Et les lettres de M^{me} de Sévigné, et la correspondance de Bussy-Rabutin, et le *Journal* de Pierre de l'Estoile, etc..., que de mémoires à citer ; je me garderai bien de ne pas y compter une grande partie des volumes de la Société de l'Histoire de France.

Il s'agit donc de créer un périodique qui publierait annuellement une série de portraits variés, dans un format déterminé, avec une feuille de garde portant indication du nom du personnage représenté, de l'auteur si possible, de la date d'exécution, celle de l'âge et celle de la provenance.

Cependant, je dois dire que ma première idée fut celle d'une *Société du Portrait historique*, qui, à bien croire, verrait le nombre de ses membres s'accroître rapidement : non seulement cette Société-éditeur fournirait à ses membres les portraits édités, mais elle vendrait aux libraires et aux amateurs, tant en France qu'à l'étranger, ses planches à un prix déterminé.

A première vue, je la vois constituée à peu près sur les bases principales suivantes : un comité de publication, dont le siège serait à Paris, déterminerait le choix des portraits au fur et à mesure, en variant le plus possible l'époque, la nature des personnages et l'intérêt du document ; il étudierait les questions pratiques et techniques, et, en outre, rouage important, la formation en province dans les grands centres principaux, de sous-comités locaux qui aideraient à la recherche des documents et à leur reproduction. Ces sous-comités provinciaux devront se composer de membres appartenant aux principales classes et professions de la contrée, c'est-à-dire : la noblesse, le clergé, la magistrature, l'armée, la marine, les savants, les médecins, les artistes, les fonctionnaires d'Etat et au besoin les gens de théâtre, etc., suivant l'opportunité

du milieu, de façon que chaque individualité puisse agir plus utilement dans sa sphère.

Où prendre les documents à reproduire ? D'abord, les Musées de France, aussi bien que ceux de l'étranger, sont des mines ouvertes où puiser déjà largement et aisément ; celui de Versailles, entre autres, offre des spécimens nombreux et rares. Ce qui manque c'est un catalogue méthodique, aucun n'ayant été dressé pour cet ordre de matières. Et si les Musées semblent devoir être tout acquis à la cause du *Portrait historique*, il est à penser que les particuliers, les vieilles familles nobles et les collectionneurs se montreront plutôt consentants à cet égard, voudront bien aider aux recherches et rendront même de précieux services.

Telles sont les bases et les lignes générales qui pourraient servir à établir une publication du *Portrait historique*, soit par les soins d'un de nos grands éditeurs, soit par une Société spéciale à fonder, qui ferait mieux vivre l'œuvre et propagerait le document.

Les personnes chez lesquelles les vues que je viens d'exposer auraient accès, me trouveront tout disposé à leur développer le plan et les moyens d'action. Et je pense que le Congrès voudra bien prendre en considération l'objet de cette communication.

Henri BOUCHER.

BIBLIOTHÈQUES SOUTERRAINES

Sauf peut-être dans quelques villes du Nouveau-Monde, la question de l'encombrement des bibliothèques se pose partout. Une solution facile, mais de plus en plus coûteuse, consiste à acquérir ou à construire de nouveaux bâtiments, parfois aussi à surélever les bâtiments existants. Mais on a lieu de se demander si de pareilles dépenses sont justifiées par le devoir ou le besoin d'hospitaliser, dans des conditions également favorables, toute la production des presses depuis le xv^e siècle, sans distinguer les livres *vivants* des livres *morts*.

Cette distinction, est-il besoin de le dire, ne peut être fondée sur les millésimes; elle peut et doit l'être sur l'utilité présumée des ouvrages soumis à l'appréciation de juges compétents. Ces juges seront toujours d'accord pour reconnaître l'inutilité presque complète de livres antérieurs à 1900, qui sont des précis d'histoire, de géographie, de sciences mathématiques ou naturelles, de religion, de civilité, etc. L'immense majorité des œuvres d'imagination doit être considérée également comme *morte*, comme ne pouvant plus rendre aucun service aux nouvelles générations.

Il m'est arrivé d'examiner, en compagnie d'un conservateur, les rayons d'une grande bibliothèque de province. Sur cent livres, il y en avait cinq ou six qui pouvaient encore servir; le reste n'était certainement pas digne de la place qui lui était attribuée.

Trois bibliographes compétents, étudiant, à ce point de vue, les rayons d'un dépôt quelconque, se mettront facilement d'accord sur les éliminations à prononcer; en cas de doute, le livre discuté en bénéficiera.

Naturellement, il n'est pas question d'anéantir les livres inutiles, mais seulement de les mettre hors d'état de nuire aux autres. A cet effet, il convient de créer des souterrains, des hypogées, avec galeries laissant juste la place pour le passage d'un employé et avec lumière électrique. C'est là que les livres éliminés devront être rangés, en économisant le

plus possible la place. Si, par hasard, un lecteur demande un de ces livres — par exemple le *Bottin* de 1862 — il sera toujours facile de l'y trouver.

Mais pour empêcher que des demandes de *livres morts* soient faites dans un esprit d'opposition ou de taquinerie, il faudra exiger qu'elles soient accompagnées d'une brève justification écrite et n'y satisfaire que le lendemain.

Afin de ne pas être obligé de refaire les catalogues par fiches, on se contentera d'imprimer un signe conventionnel (croix ou astérisque) sur la fiche d'un livre dit *sepultus* ; le rangement des *sepulti* dans les hypogées sera conçu de manière à ce que la cote n'en soit pas changée.

J'ai exposé ces idées dans un article de la *Revue archéologique* (1909, II, p. 267-270); quatre ans après (*ibid.*, 1913, II, p. 416), j'ai eu le plaisir d'annoncer que l'on avait inauguré à Oxford un magasin souterrain de livres, long de 126 pieds sur 72 de large, disposé pour contenir plus d'un million d'in-octavo rangés sur des épis de fer, au prix total de 300.000 francs. J'ajoutais : « Il serait très facile de creuser un pareil hypogée sous notre Bibliothèque nationale, construite sur un massif épais de craie; cela permettrait de faire de la place pour les livres nouveaux et les collections de journaux, qu'il est déraisonnable d'envoyer au loin. »

Cette dernière phrase faisait allusion au projet souvent agité d'une *hémérothèque*, bibliothèque spéciale réservée aux collections de journaux. Ces collections ont un grand intérêt historique; elles ne doivent pas, sauf de rares exceptions, être rangées dans la classe des livres *morts*. Il en est tout autrement des séries de romans populaires, d'éditions scolaires, d'itinéraires, de précis de médecine ou de droit, etc. C'est cette *farrago* qui doit faire place à des imprimés qui peuvent encore être consultés utilement.

Bien entendu, il faut que l'hypogée soit creusé dans un terrain solide et sec, à l'abri des inondations. Si l'on ne trouve pas un pareil terrain dans le voisinage immédiat de la bibliothèque, on le trouvera sans peine à quelque distance. L'expérience des *métropolitains* a prouvé que des passages souterrains peuvent être parfaitement garantis de l'humidité.

La valeur d'un ouvrage ne tient pas seulement à son contenu; il peut s'agir d'une édition rare, d'un livre ayant servi de modèle à beaucoup d'autres, etc. Un bibliothécaire qui mettrait en cave des incunables serait un ignorant. Mais, en dehors des cas où le doute est impossible,

il y en a beaucoup d'autres où deux experts pourraient ne pas être d'accord; c'est pourquoi il est désirable que la désignation des *sepulti* soit toujours confiée à une commission de trois membres, par exemple le bibliothécaire, l'archiviste, un bibliophile de la région ou un professeur d'histoire du collège le plus voisin. Du reste, les condamnations, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne seraient jamais sans appel. Si, par exemple, on constate en cinq ans que trois lecteurs ont sérieusement demandé la *Géographie* de Balbi, édition de 1848, on pourra réintégrer ce livre sur les rayons.

Il y aurait lieu d'ouvrir un concours pour obtenir des ingénieurs et des architectes des plans détaillés d'hypogées pourvus d'épis de fer, avec descente commode, chariots sur rails, éclairage approprié, etc. Les modèles considérés comme les plus pratiques pourraient être exécutés, suivant les localités, en différentes dimensions.

Salomon REINACH
Membre de l'Institut

LA BIBLIOTHÈQUE BRAILLE

(Livres de l'aveugle)

Le mémoire dont il a été donné lecture au Congrès, et dont le résumé seul figure ici (1), a expliqué le fonctionnement de la Bibliothèque Braille. Sur 40.000 aveugles environ que l'on compte en France, 20.000 sont capables de lire. Plus de la moitié d'entre eux sont des musiciens pour lesquels la lecture est une nécessité; pour d'autres également, elle constitue un instrument de travail; pour beaucoup, elle est une distraction bienfaisante.

C'est en 1884 que M. Maurice de La Sizeranne s'adjoignit deux ou trois amis avec lesquels il constitua un premier fonds de 500 volumes. Telle fut la modeste origine de la Bibliothèque Braille. En 1906, elle comprenait 15.000 volumes; en 1918, 60.000; en 1922, 75.000.

La Bibliothèque Braille rend de précieux services. Les aveugles sont dans la quasi-impossibilité de se procurer une bibliothèque privée, et voici pourquoi: un volume in-18 ordinaire donne en « Braille » la matière de dix volumes; les frais de copie montent vite; l'on ne peut procéder qu'à de très petits tirages; c'est dire que les livres imprimés en « Braille » coûtent cher et tiennent énormément de place. La Bibliothèque Braille pare à ce double inconvénient. Elle a organisé des bureaux de copie et un service de prêt; elle comporte en outre une section musicale.

Un groupe de l'Association Valentin Haüy s'est constitué à Lyon, où l'on compte suivre, au point de vue de la Bibliothèque, les mêmes errements qu'à Paris.

1. Le texte complet du mémoire est conservé à la Bibliothèque Sainte Geneviève (section des manuscrits).

L'ŒUVRE DES « TRAVAILLEURS DE LA ROUE »
(7, rue Duroc)

Cette œuvre a pour but d'imprimer en caractères Braille les livres pouvant être utiles aux aveugles qui désirent trouver les éléments nécessaires à leurs études, à leurs professions, à leur agrément et aussi au réconfort moral dont ils ont tant besoin.

Cette œuvre continue « l'imprimerie de la Roue » fondée en 1915 par miss Getty pour les aveugles de guerre. De nombreux livres de massage, des livres de droit, des livres de mathématiques, des livres d'économie politique, de philosophie, etc., ont permis à beaucoup de jeunes gens de finir leurs études, et à d'autres de faire des études nouvelles pouvant leur permettre de gagner leur vie: tels des masseurs, des avocats, des employés de commerce, des professeurs, etc....

La *Roue* a imprimé en sept langues vivantes : français, anglais, italien, serbe, espagnol, roumain, allemand, et fait un manuel Braille international.

Depuis l'année dernière le champ d'action de l'œuvre s'est étendu, puisque maintenant elle donne gratuitement, dans la mesure de ses moyens, les livres sortis de ses presses à tous ceux qui par suite de maladie ou d'accidents ont eu le malheur de perdre la vue. Elle imprime à présent des manuels scolaires, des livres latins, des dictionnaires en plusieurs langues, etc....

La *Roue* a donné gratuitement ses livres à plus de trois cents aveugles, aux bibliothèques Braille de France et aux maisons de rééducation des soldats belges, anglais, serbes, italiens, américains, roumains.

Le procédé d'impression que la *Roue* emploie actuellement est le procédé Garin : les lettres Braille sont faites au poinçon sur du papier préalablement paraffiné et placé sur une planchette spéciale. Ces feuilles subissent après l'écriture une préparation qui rend les points Braille très résistants et susceptibles de passer sous le plateau d'une presse

sans être écrasés. On peut tirer un très grand nombre d'exemplaires de ces feuilles sans altération du point, ce qui permet de les conserver en vue de nouvelles éditions. Différentes presses peuvent être employées pour le tirage. La *Roue* en possède trois, dont une, actionnée par un moteur électrique, permet de tirer quatre cents pages à l'heure.

La *Roue* fait le reliure de ses livres.

M^{me} G. HEBMANN

Pour tous renseignements s'adresser à : M^{me} la comtesse DE FELS, *présidente*, 135, faubourg Saint-Honoré; M^{me} G. HEBMANN, *secrétaire-trésorière*, 51, avenue Montaigne.

**L'ŒUVRE AMÉRICAINE
POUR LA CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES
DANS LE SOISSONNAIS (1)**

La bibliothèque est, en France, comme en Amérique, une partie importante de la vie intellectuelle du pays. Mais ses trésors n'ont pas été rendus accessibles à tous, comme ils l'ont été en Amérique. Les petites collections de livres que l'on trouvait, avant la Guerre, dans presque tous les villages de l'Aisne maintenant détruits, ne répondaient pas aux besoins de chacun; leur accès n'était pas libre; elles se composaient principalement de livres sérieux et ne contenaient aucun ouvrage pour les enfants.

Avec la fin de la Guerre qui a détruit la plus grande partie de ces livres, qui pendant quatre années a privé les enfants d'instruction et de lectures récréatives, pendant que leur esprit se remplissait de visions de mort, de famine, de misère, le temps était venu d'employer tous les moyens pour essayer de ramener la vie d'avant-guerre dans les villages et par-dessus tout pour apprendre aux enfants à rire, à jouer et à rêver.

Au début de l'automne 1918, la bibliothèque publique de New-York fit, la première, un envoi de livres destinés à la colonie d'enfants de Boullay-Thierry. Ces livres furent placés dans l'une des petites pièces du château, où l'on invita les enfants à venir à des heures déterminées pour lire tranquillement ou pour entendre lire.

La première salle de lecture pour les enfants de l'Aisne fut ouverte en avril 1919, à Vic-sur-Aisne, pendant les vacances; le salon de la maison du Comité était, une fois par semaine, transformé en bibliothèque. C'est ici que la première heure consacrée aux histoires fut instituée par un membre français du Comité, qui réunissait les enfants sous un arbre et leur racontait les célèbres contes de fées et les légendes de France.

1. Cette communication est extraite en majeure partie d'un rapport présenté en 1921 par miss Jessie Carson au Conseil d'administration du Comité Américain pour les régions dévastées de la France. Depuis cette date, les progrès signalés se sont encore accentués, comme l'indiquent les statistiques les plus récentes, dont les chiffres sont signalés dans les notes ajoutées ci-après. L'œuvre américaine s'est complétée par l'organisation à Paris d'une bibliothèque-type, installée par les soins du Comité Américain, rue Fessard, n° 6, et offerte par lui à la Ville de Paris. (cf. *supra*, p. 53).

Bientôt, une bibliothèque semblable s'ouvrit à Blérancourt, et des livres pour adultes et enfants furent envoyés dans treize des écoles des cantons de Vic-sur-Aisne, Blérancourt et Anizy. Tels sont les premiers pas de l'œuvre.

Lentement, mais d'une manière continue, de l'automne 1918 jusqu'au printemps 1920, l'œuvre s'est amplifiée. A cette époque, les demandes de bibliothèques et autres institutions de progrès physique et moral ne pouvaient plus rester ignorées, et le Comité traça un programme pour mettre en corrélation les différentes œuvres sociales qui s'étaient formées dans chaque centre.

Il y a neuf mois, le Comité américain avait organisé quelques groupes de lecteurs disséminés à travers les quatre cantons; mais il n'y avait pas plus de 500 livres et aucune salle de lecture permanente. Aujourd'hui (1921), nous avons 10.374 livres pour tous les âges, soigneusement choisis quant aux sujets traités, reliure et édition, rangés sur les rayons des cinq salles de lecture meublées sur le modèle créé par l'Amérique, 11 foyers et 34 écoles, où chacun peut prendre lui-même les volumes

La dépense occasionnée par l'achat et le montage de quatre baraques-salles de lecture est d'environ 45.000 francs. La cinquième baraque était un don de la commune de Soissons. L'installation complète des cinq bibliothèques et des dix-huit bibliothèques circulantes a coûté environ 54.000 francs; la collection de livres 84.870 francs, faisant ainsi une dépense totale de 183.870 francs. Sur ce total, 35.000 francs, coût de la bibliothèque d'Anizy-le-Château, et 19.251 francs, coût des bibliothèques circulantes, ont été payés sur les fonds (133.566 francs) réalisés par la vente du matériel de la Croix-rouge, suivant entente avec le commandant Greene, délégué de la Croix-Rouge américaine, à Laon. La somme totale dépensée par la Croix-Rouge est de 54.251 francs.

C'est à Blérancourt que la première bibliothèque permanente avec salle de lecture fut ouverte au public, au printemps dernier (1920). C'est une salle de belles dimensions, située dans la maison où est établi le « Foyer du Village ». Les bibliothèques d'Anizy-le-Château et de Vic-sur-Aisne furent ouvertes en octobre, celle de Coucy-le-Château, fin décembre. La cinquième et la plus importante, celle de Soissons, fut inaugurée il y a quatre jours, le dimanche de Pâques, 27 mars. Excepté celle de Blérancourt, les bibliothèques sont de simples baraques, mais ornées de façon avenante, et les meubles convenant aux adultes et enfants sont conformes aux modèles spéciaux des bibliothèques américaines.

Les bibliothèques sont ouvertes, en principe, deux fois par semaine,

Dans les cinq bibliothèques, 11.064 volumes ont été empruntés. Les statistiques, d'ailleurs incomplètes, des bibliothèques circulantes accusent 11.199 livres prêtés, ce qui porte le total des livres prêtés à 22.263.

En juin dernier (1920), un camion transporta les premières bibliothèques circulantes dans les foyers et écoles des villages éloignés. Ces bibliothèques sont le plus souvent confiées au maître d'école du village, qui est généralement le secrétaire de la mairie et l'une des personnes les plus qualifiées. L'instituteur ou l'institutrice connaît tout le monde, jeunes et vieux, et peut conseiller les lectures propres à égayer les jours moroses des vieillards comme à récréer les enfants; car ces petites bibliothèques servent au bien de tous.

D'ailleurs, les statistiques, si extraordinaires qu'elles soient, ne sont pas un commentaire suffisant. On se souvient encore que, les premiers jours, les enfants, n'étant pas accoutumés, étaient bruyants, que les grandes personnes choisissaient rapidement leurs livres sur les rayons, sans comprendre que les chaises, arrangées autour de la table couverte de journaux et de revues, les invitaient à s'asseoir et à passer là un bon moment. Le libre accès à une bonne collection de livres était trop nouveau pour être compris immédiatement. Il fallait le temps de s'y habituer. Puis il y avait les traditionalistes, qui étaient encore incertains de la bonne sélection des livres. Bientôt, l'on apprit que le Doyen, l'Inspecteur primaire et d'autres personnes bien connues et respectables avaient approuvé le choix des ouvrages. La simplicité attrayante des salles de lecture et leur ameublement bien adapté étaient un appel pour les vrais amateurs de bons livres.

Maintenant le plaisir que l'on trouve à ces nouvelles méthodes a fait oublier ce qu'elles avaient d'inusité. La bibliothèque est remplie de jeunes enfants qui savent comment se servir d'une salle de lecture. Nombreux sont les groupes causant à voix basse de leurs lectures, recommandant leurs favoris et même fredonnant doucement les vieilles chansons dont ils ont trouvé l'air et les paroles dans les livres. Et ce murmure enfantin ne gêne en aucune façon le forgeron, le vétérinaire ou le châtelain qui lisent attentivement les nouvelles politiques à l'autre extrémité de la salle.

Dès le début, la bibliothèque fut l'agréable lieu de réunion des petits, des vieillards et des gens d'âge moyen; mais une bibliothèque ne remplit pas sa vraie mission quand elle n'attire pas les adolescents, jeunes filles et jeunes gens, qui ont quitté les murs protecteurs de la maison et qui font leurs premiers pas sur la route magique de la vie et

de l'aventure. Même lorsqu'ils ont acquis l'habitude de lire dans leur enfance, il n'est pas toujours facile de les retenir à ce moment. La bibliothèque doit être une personne pleine de tact et connaissant les bons livres propres à satisfaire les goûts d'aventure et d'émotion dont cet âge est avide.

Notre œuvre de bibliothèques publiques et libres survivra-t-elle ? Pourquoi pas ? La bibliothèque ouverte à Soissons fut immédiatement adoptée par les habitants. L'inauguration de cette bibliothèque n'était pas seulement une affaire américaine. L'événement avait été préparé et attendu avec joie par la municipalité de Soissons. Le maire présidait la cérémonie. Des discours importants furent prononcés, notamment par des bibliothécaires : M. Eugène Morel, membre du Comité de la Société des Gens de Lettres et bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale; M. Ernest Coyecque, Inspecteur des Bibliothèques de la Ville de Paris et du Département de la Seine et président de l'Association des Bibliothécaires français; le Dr W. N. C. Carlton, de l'American Library, à Paris, qui représente l'American Library Association en Europe.

Le Comité américain peut être fier à juste titre d'avoir été le moyen par lequel la profession de bibliothécaire en France a pu faire un pas décisif. Le maire de Soissons remercia chaleureusement le Comité pour son aide et l'amiral T. P. Magruder parla en termes émus de l'amitié qui unit la France à l'Amérique; mais ce fut M. Coyecque qui exprima les paroles les plus significatives en disant : « Maintenant, je vais pouvoir dire aux incrédules : « Prenez le train et allez voir à Soissons. Ce sera une démonstration par le fait. »

Les bibliothèques ne sont pas une importation d'Amérique. C'est seulement à l'application pratique de l'idée des bibliothèques publiques et libres que l'Amérique a donné un développement inconnu en France. Il en est des bibliothèques comme de tous les autres mouvements de progrès social, dont la France a eu l'inspiration, mais auxquels l'Amérique a donné l'impulsion. La France a créé une littérature que l'Amérique a répandue.

Maintenant la bibliothèque publique et libre est aussi un fait accompli en France, dans les villages détruits de l'Aisne. Les paysans voulaient des livres. Ils étaient même désireux, ainsi que l'a exprimé l'instituteur de Cessières, de se passer de certaines nécessités matérielles pour « fournir une nourriture à leur esprit ». Ce sont eux qui ont donné une partie de l'ameublement des bibliothèques, qui a été fabriqué entièrement en France, notamment dans notre petit atelier de Blérancourt.

Il n'était pas facile d'organiser, d'équiper, de fournir de personnel cinq bibliothèques, onze foyers et trente-quatre écoles; d'acheter, relier et cataloguer 10.374 livres. Si, malgré tant de maisons, d'écoles, d'églises à reconstruire et à meubler, si, malgré le manque de bras et la lenteur des transports, les bibliothèques se sont développées, c'est que chacun a tenu à apporter le plus possible de soi-même.

Le maire de Soissons donna le terrain sur la grand'place; le chef des constructions des Régions Libérées fit monter la baraque dans le temps convenu. Le châtelain de Vic, un homme de lettres bien connu, avec une douzaine d'autres personnes, revisa et augmenta la liste des livres. Le chef de l'atelier de Blérancourt, un ancien soldat plusieurs fois décoré, surveilla la fabrication du plus coquet mobilier que l'on puisse souhaiter. Une femme très intelligente, appartenant à une grande maison d'édition a cherché partout les meilleures éditions de livres; et les éditeurs et les relieurs ont accordé les plus bas prix pour l'achat et la reliure de ces livres. Chacun a apporté sa contribution; c'est pourquoi les bibliothèques commencent à faire partie de la vie commune.

Pourtant le succès final dépend du personnel qui sera employé. Cette question est tout un problème. Les bibliothécaires doivent être des femmes cultivées, instruites et assez jeunes pour recevoir l'instruction spéciale indispensable. Or, en France, les femmes de milieu cultivé n'exercent pas volontiers une profession et n'entrent pas dans les affaires. Même lorsqu'elles seraient désireuses de le faire, leurs familles les en dissuadent. Et jusqu'à présent aucune carrière ne leur était ouverte dans les bibliothèques.

Le travail dans les bibliothèques du Comité américain est limité à un petit secteur, mais il a été organisé et développé par des bibliothécaires de carrière, et peut-être est-ce là un commencement: l'ouverture d'une carrière nouvelle pour les femmes françaises.

L'extension et le développement des bibliothèques dépendent entièrement de la possibilité que les communes auront d'y subvenir. Les villages des départements dévastés ont de lourdes charges, mais l'éducation et l'instruction de la jeunesse sont d'une importance primordiale puisque c'est à elle qu'incombe le devoir de reconstruire et recouvrer ce que la France a perdu. La bibliothèque peut être pour cette jeunesse particulièrement une source de lumière. Le travail en est encore à une période de démonstration, l'avenir apparaît sous un beau jour, mais il est encore peut-être un peu tôt pour prophétiser.

Jessie CARSON.

UN MUSÉE DES ARTS GRAPHIQUES A BORDEAUX

A Bordeaux, j'ai créé un Musée des Arts Graphiques, sous le patronage des Chambres Syndicales du Livre et de la Chambre de Métiers de la Gironde.

Le but de cette création est de montrer d'une façon permanente les divers procédés employés dans les Arts Graphiques : imprimerie, gravure, reliure, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux derniers perfectionnements actuels.

On y trouve des spécimens de travaux, des types de matières premières, des reproductions graphiques ou photographiques de l'outillage, le tout pour permettre des leçons de choses sur les Arts Graphiques.

Les professeurs des écoles peuvent ainsi faire parcourir le Musée à leurs élèves, qui sont susceptibles ou désireux de devenir imprimeurs, graveurs, relieurs, et provoquer ainsi des vocations pour l'Industrie du Livre.

Le jeune apprenti commence son éducation par un aperçu général de la profession, forme son goût à la vue de modèles choisis et se met rapidement au courant des procédés en usage. Il comprend plus aisément les leçons de ses professeurs, et ces derniers auront ainsi sous la main tout ce qui peut faciliter et illustrer leurs cours.

L'ouvrier développe son instruction professionnelle à la vue de modèles ou procédés modernes.

Le maître-imprimeur a sous les yeux les nouveaux procédés et peut faire choix de matériel perfectionné, présenté par les inventeurs et constructeurs.

Le public, à la vue des travaux exposés, demande à son tour l'application de ces procédés pour ses commandes.

Enfin, le libraire, le bibliothécaire et le bibliophile peuvent se tenir au courant des divers procédés dans l'Industrie du Livre et des nouveaux progrès.

Je demande au Congrès d'émettre un vœu pour la création de Musées des Arts Graphiques, en France, dans les grands centres, sous le patronage des imprimeurs, libraires, bibliothécaires et bibliophiles.

G. DELMAS.

*Président honoraire
de l'Union des Maîtres Imprimeurs de France.*

DE LA NÉCESSITÉ DE L'EMPLOI EN LIBRAIRIE DE LA FICHE BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Pour accentuer l'effort tendant à l'unification générale de la bibliographie et de la documentation, d'après les méthodes de l'*Institut International de Bibliographie* et du *Bureau Bibliographique de Paris*, il nous paraît opportun d'en rappeler plusieurs manifestations devant les membres du Congrès, qui ont si bien qualité pour recommander la généralisation de l'emploi de la fiche uniforme de 75 × 125 millimètres.

Son emploi constituerait, en effet, un progrès bibliographique considérable, déjà compris et hardiment pratiqué de diverses parts, que nos corporations du Livre, bibliothécaires en tête, seraient heureusement inspirées d'approuver officiellement et d'adopter à l'unanimité.

Depuis janvier 1909, le journal *La Librairie* préconise cette utilisation générale de la « Fiche bibliographique universelle ».

Sous ce titre, afin d'en amorcer l'emploi, elle a publié alors une série de numéros, à raison de 3 fiches à la page, toutes prêtes pour classement.

Au *Congrès international de Bibliographie et de Documentation*, de Bruxelles (25-27 août 1910), en suite de notre communication sur l'« Emploi nécessaire en librairie des fiches internationales », les vœux suivants furent formulés :

10. *Coopération des Editeurs*. — Il est désirable de voir les éditeurs coopérer à la Bibliographie universelle par la publication d'annonces éditoriales sur fiches, et celle de catalogues de fonds établis conformément aux desiderata bibliographiques.

15. *Fiches*. — Il est désirable de généraliser l'emploi des fiches, et d'adopter le format international 75 × 125 millimètres pour les répertoires bibliographiques ou les catalogues.

Les approbations ne nous vinrent pas seulement de l'étranger : Au *Congrès de l'Union des Maîtres-Imprimeurs de France* (Paris, 3-

8 juillet 1911), dans une note sur « La fiche internationale », M. Gabriel Delmas disait : « Le service de fiches pour libraires, établi par le journal *La Librairie*, de M. Bayle, est un commencement d'organisation des services de catalogues sur fiches internationales. Je recommande ce système aux fournisseurs d'imprimerie pour la réclame de leurs fabrications. Le *Phare de la Loire*, de notre confrère Schwob, a depuis longtemps organisé le système décimal, avec fiches internationales, par la classification de la bibliothèque et des documents affectés à la rédaction de son journal. J'utilise moi-même depuis quelque temps ce genre de fiches, parce que la fiche internationale répond le mieux au vieil adage anglais : *Time is money*. »

Nous avons formulé le désir, en 1910, de la mise à l'ordre du jour, du futur *Congrès international des Éditeurs*, d'une motion nettement en faveur de la généralisation de la fiche bibliographique internationale; et c'est en reliant cette question de « la fiche internationale » étudiée à Bruxelles, à celle, très en honneur en Hongrie, des « Bibliothèques populaires », qui figurait à l'ordre du jour du Congrès, que nous affirmions, en juin 1913, à Budapest, que l'intérêt des éditeurs dans l'organisation des bibliothèques populaires serait servi à souhait par le genre de catalogue le plus usité, le plus populaire pour des bibliothèques publiques, qui est celui de la fiche bibliographique, de la fiche de format international.

Aujourd'hui, des firmes, qui font déjà bien mieux leurs catalogues que jadis, entrent résolument dans la voie de l'établissement de leurs prospectus de nouveautés sur fiches de format international.

Le *Cercle de la Librairie* donne au mouvement bibliographique une impulsion pratique considérable avec ses « Livres du Mois » et ses « Livres de l'année ».

On enregistre au *Bureau Bibliographique de Paris*, journallement, des adhésions d'entreprises industrielles ou de transports, de banques, d'administrations diverses, etc., qui comprennent la nécessité de documentations et de bibliographies appropriées.

Et, comme il entre dans les attributions des bibliothécaires de vulgariser la bibliographie et d'en favoriser la mise sur pied comme d'en répandre l'usage, il appartient bien au Congrès des Bibliothécaires d'adresser à MM. les Éditeurs l'invitation de se rallier à l'usage général de la fiche de 75 × 125 mm., dite internationale. Venant d'une assemblée aussi considérée, à l'heure même où nous avons besoin d'un outillage bibliographique rapide que tout doit contribuer à faciliter, cet appel

ne peut manquer d'influer profondément sur la décision de nombre d'entre eux, fort bien disposés, mais qu'il faut éclairer sur l'utilité d'un moyen simple et uniforme d'information, qui leur vaudra certainement, aussi, de nouveaux et satisfaisants résultats.

Il paraîtrait désirable, en conséquence, que le vœu suivant puisse être émis par le Congrès :

Le Congrès International des Bibliothécaires et des Bibliophiles, réuni à Paris en avril 1923,

Considérant l'immense avantage, pour le monde des travailleurs intellectuels et celui des affaires, d'user aussi largement que possible, en se servant de la fiche 75 × 125 millimètres, dite internationale, du moyen qui se prête le mieux à l'organisation de toutes documentations, bibliographiques et autres,

Confirme pleinement la Résolution du Congrès International de Bibliographie et de Documentation de 1910, et invite instamment MM. les Editeurs de tous les pays, collectivement et personnellement, à vouloir bien adopter l'usage de la fiche internationale, à l'occasion de toutes leurs éditions, pour favoriser le développement de la haute culture intellectuelle universelle.

Ch. BAYLE,

Directeur de La Librairie

LE MATÉRIEL ET LE MOBILIER DES BIBLIOTHÈQUES

Je voudrais d'abord faire ressortir l'importance que peut avoir, pour une bibliothèque, l'emploi d'un matériel approprié et le danger qui résulte pour elle de méconnaître cette importance.

Dans tous les domaines, que ce soit à l'usine, au magasin, ou au bureau, il est nécessaire de tenir compte de la valeur de l'outillage que l'on doit employer, afin de produire mieux et plus vite; dans celui de la bibliothéconomie, la qualité du matériel permettra de réaliser, ou de faire réaliser à ceux qui s'en serviront, une économie de temps ou des facilités de travail, qui dans l'ensemble représenteront chaque année une valeur importante, bien supérieure à celle de la dépense faite, une fois pour toutes, pour l'acquisition de ce matériel. Afin de vous faire mieux comprendre ma pensée, je prendrai un exemple :

Lorsqu'une bibliothèque dresse un catalogue sur fiches et qu'elle commande celles-ci à un papetier ou à un imprimeur qui ne connaît pas quelles sont les conditions à réaliser pour fournir une qualité rationnelle, elle s'expose à des inconvénients de tous genres qu'elle ne soupçonne peut-être pas : d'abord quant aux dimensions et à la régularité de la coupe. Les papetiers ou les imprimeurs ont rarement le matériel nécessaire pour découper la fiche, ils chargent de ce soin des façonniers ou bien se servent du massicot pour faire ce travail. Qu'arrive-t-il le plus souvent ? C'est que les dimensions ne sont pas rigoureusement respectées et que le format international qui devrait avoir exactement 125 × 75 millimètres, en a 1 ou 2 de plus ou de moins, quand ce n'est davantage, et que, même si le plus grand soin a été apporté dans le travail, les fiches ne sont pas rigoureusement semblables entre elles. Il en résulte que lorsqu'elles sont réparties dans le fichier, elles présentent dans l'ensemble des inégalités de hauteur qui sont très préjudiciables à leur consultation.

S'est-on déjà rendu compte du temps supplémentaire que l'on passe pour faire des recherches dans de telles conditions, et ne pensez-vous pas qu'il aurait mieux valu établir le catalogue avec des fiches bien

calibrées que seuls les spécialistes sont à même de fournir, car ils ont pris les dispositions nécessaires pour cela ?

Aux inconvénients que présente l'irrégularité de coupe, vient s'ajouter souvent le manque de qualité de la carte. Tous ceux qui se servent de la fiche connaissent-ils les inconvénients de la carte ou du bristol collé. La carte proprement dite est composée d'un intérieur, de qualité très ordinaire, sans solidité, que l'on recouvre de chaque côté d'une feuille de papier mince, n'ayant elle-même, le plus souvent, aucune résistance, sur laquelle l'inscription manuscrite se fait mal. Le travail de rédaction des fiches s'accomplit difficilement, on y passe plus de temps, et lorsqu'il est achevé on possède des documents qui ne peuvent résister suffisamment à la manipulation. Les fiches se dédoublent, se plient ou s'écornent et, d'un travail très coûteux à établir, qui aurait donné toute satisfaction si on avait employé une qualité de bristol appropriée, on risque de ne laisser derrière soi, au bout de quelques années d'usage, qu'un recueil détérioré dont la consultation devient de plus en plus difficile.

En résumé, quelle que soit la modicité des crédits dont on dispose, il est toujours trop coûteux de se servir de n'importe quel matériel sans avoir examiné au préalable s'il remplit bien les conditions exigées. Aussi insisterai-je encore une fois, et ne voyez là, je vous prie, aucun intérêt personnel de ma part, pour vous inviter lorsque vous aurez à faire des acquisitions de cette nature, à consulter des spécialistes, qui ont étudié et mis au point après de nombreuses expériences dues aux conseils et aux observations qui leur ont été présentés par des professionnels, le matériel dont vous avez besoin. Vous serez toujours mieux servi, et souvent à meilleur prix, parce que vous trouverez chez eux des sortes courantes fabriquées par quantité dans des conditions avantageuses, selon les règles voulues et consacrées par la pratique.

Ceci dit, j'ai fait d'une pierre deux coups : je vous ai parlé des écueils d'un matériel non étudié, et j'ai traité en même temps une partie de mon sujet en vous parlant de la fiche destinée à constituer les catalogues.

J'ajouterai pour compléter l'examen de ceux-ci que la multiplicité des guides divisionnaires, qu'il s'agisse d'un classement alphabétique idéologique ou décimal, facilitera beaucoup les recherches et protégera énormément les fiches d'inscription.

En effet si, dans chaque compartiment formé par les guides saillants, vos recherches s'effectuent sur 20 fiches au lieu de 200 vous éco-

nomisez un temps précieux et manipulez un moins grand nombre de cartes à chaque opération.

Si le catalogue était l'objet de manipulations fréquentes, on se trouverait bien d'employer des guides dont l'onglet saillant serait recouvert de celluloïd : non seulement ceux-ci sont beaucoup plus résistants, mais ils ne se salissent pas à l'usage.

Je recommanderai d'une façon toute particulière, comme donnant les résultats les plus favorables pour le logement de la fiche, l'emploi des casiers extensibles qui permettent, comme leur nom l'indique, l'extension du catalogue au fur et à mesure qu'il se développe.

On peut édifier ainsi un groupe homogène de casiers, d'importance variable, qui se constitue automatiquement sans avoir à en déterminer, au préalable, la contenance.

Vous avez pu voir dans cette exposition que les éléments mobiles comprennent, pour le format de fiche 125×75 , une rangée de 5 tiroirs assurant le logement de 5.000 à 7.000 fiches. En les disposant sur un socle de $0^m 40$ centimètres de hauteur, on peut superposer huit de ces éléments, de manière à laisser à bonne hauteur de la vue les tiroirs de la rangée supérieure, de sorte que sur une longueur de $0^m 85$ on loge environ 50.000 fiches.

Nous ne conseillons pas la superposition plus haute, bien qu'elle économiserait un certain emplacement, car elle obligerait à sortir les tiroirs de leur alvéole pour les consulter, ce qui est un danger pour l'ordre du classement, pour la conservation des fiches et celle des tiroirs.

Une corniche couronne chaque groupe à constituer; elle s'enlève facilement pour laisser s'opérer la superposition des éléments nouveaux, et ne prend sa place définitive qu'au moment où la hauteur que l'on a prévue est atteinte.

Signalons les différents systèmes de tringles destinées à immobiliser les fiches dans les tiroirs, depuis les tringles rondes qu'il faut retirer et réenfiler chaque fois que l'on veut ajouter une fiche nouvelle, jusqu'aux tringles à double effet, dont la position, horizontale ou verticale, immobilise ou libère la fiche. Il ne faut attendre de ces systèmes de fixation qu'une sécurité relative : 1° elles empêchent le déclassement des fiches en cas de renversement du tiroir; 2° elles arrêtent le lecteur qui aurait l'intention de s'emparer d'une fiche parce que celle-ci ne pourra s'enlever que par effraction; 3° mais, si la volonté de la soustraire est préméditée, cette fixation n'aura plus aucun effet.

Il existe cependant un modèle de fiche qui offre à cet égard une

grande sécurité; elle a été inventée il y a près de cinquante années par un bibliothécaire au ministère de l'Agriculture, M. Bonnange : c'est la fiche *articulée*, qui est employée aujourd'hui dans un grand nombre de bibliothèques et d'établissements de tous genres. Lorsqu'on veut laisser à la disposition du public un catalogue ou un répertoire, il n'est pas possible de mettre entre ses mains la fiche ordinaire : elle ne résisterait pas longtemps à la manipulation, elle n'offrirait aucune sécurité dans l'ordre du classement, elle risquerait d'être perdue ou soustraite.

Si l'on disposait de crédits suffisants pour établir des catalogues de durée indéfinie, se feuilletant facilement sans avoir à craindre les interventions, les pertes et les soustractions frauduleuses, quels avantages ne réaliserait-on pas en permettant aux lecteurs, dans les bibliothèques publiques très fréquentées, de chercher eux-mêmes les ouvrages dont ils ont besoin ! Quel temps précieux économisé, et pour le bibliothécaire et pour le lecteur !

Nous ne doutons pas que le temps ne vienne prochainement où, reconnaissants des services que leur auront rendus, dans leurs recherches et dans leurs travaux, les bibliothèques documentaires, des négociants, des industriels, des financiers, leur fassent, à l'instar de leurs collègues américains, des dons importants qui permettent à celles-ci toutes les améliorations rêvées dans leur organisation.

En ce qui concerne la présentation des catalogues ou d'une partie des catalogues aux lecteurs, je me permettrai d'attirer votre attention sur les services que pourrait rendre, pour cet usage, le nouveau répertoire à volets que vous avez pu voir exposé ici.

Chaque volet contient 200 petites fiches mobiles de 5 millimètres de hauteur (100 sur chaque face); on peut facilement inscrire dans la longueur de la bande, les indications suffisantes pour désigner le nom de l'auteur et le titre abrégé d'un ouvrage.

Grâce à une disposition spéciale dans le groupement par 25 de ces petites bandes, on peut y faire les inscriptions, à l'aide de la machine à écrire, sur le chariot de laquelle elles peuvent s'enrouler. Si la machine dont on se sert habituellement était pourvue de caractères trop larges, ou trop espacés, on pourrait voir ici une machine à écrire qui s'applique merveilleusement à l'inscription sur les fiches de tous genres et qui possède le grand avantage d'employer, suivant les besoins, plusieurs sortes de caractères plus ou moins étroits ou plus ou moins espacés.

Pour en revenir aux avantages du répertoire « idéal », il n'est pas besoin de les démontrer bien longuement pour les faire ressortir : le fait

de présenter, sur chaque face d'un volet, 100 titres d'ouvrages à la fois, dont la lecture sera faite presque instantanément, permettra au lecteur de trouver très rapidement ce qu'il cherche et lui fera gagner un temps précieux.

Tenue constamment à jour, une liste de ce genre pourra remplacer avantageusement un catalogue imprimé, lequel au bout de quelques mois n'est plus complet, et nous sommes tout disposé, si, comme nous l'envisageons, ce système peut rendre de très grands services dans la bibliothèque, à y apporter toutes modifications nécessaires pour le mieux adapter aux besoins de celle-ci, telles que, par exemple, la suppression du bruit dans la manipulation des volets, la préservation des fiches par le recouvrement de celles-ci par une feuille de cellophane.

J'ai pris une très grande partie du temps qui m'est réservé à vous parler du catalogue; j'espère que je n'ai pas trop abusé de votre attention. Je vais examiner très rapidement les conditions pratiques que l'on peut demander aux meubles et objets divers principaux composant le matériel de la bibliothèque.

Et d'abord les *rayons*. Vous avez pu voir ici des modèles qui répondent certainement aux desiderata que l'on peut envisager. Les Forges de Strasbourg exposent d'ingénieuses tablettes mobiles en tôle qui servent à composer de solides bibliothèques, dont le bon usage a été constaté dans plusieurs installations de ce genre. J'ai moi-même créé un système très robuste, offrant un aspect élégant par sa construction soignée en bois de chêne de premier choix, que je fabrique en grandes séries. Les montants étant réunis entre eux par des croisillons en fer, assurent une rigidité absolue, qui permettent la mobilité des tablettes, lesquelles peuvent se placer à des distances variables, à l'aide des clavettes en cuivre, sur lesquelles elles reposent. La juxtaposition ou l'adossement d'éléments semblables est chose très facile; on peut constituer très rapidement, avec toute la sécurité voulue, des groupes importants de rayons.

Les *cartons pour brochures* ou documents non reliés doivent enfermer complètement ceux-ci pour les mettre à l'abri de la poussière; une étiquette mobile placée au dos permettra l'inscription momentanée ou définitive des pièces qu'ils renferment.

Les *reliures mobiles* permettant, soit la réunion de feuilles de catalogues, soit celle de petites fiches mobiles, soit aussi celle de dessins, estampes ou collections quelconques collées au préalable sur des feuilles pourvues d'onglets toile ou papier, doivent posséder les qualités prin-

cipales suivantes : assurer par la robustesse de leur mécanisme la fixité des feuilles, permettre à celles-ci d'être consultées facilement.

Le *transport des livres* dans les bibliothèques importantes sera facilité par l'emploi de chariots dont la manœuvre devra être aisée, grâce à la disposition de leurs roues garnies de caoutchouc. Un modèle pratique, en usage en Amérique, figure une sorte d'étagère d'environ 0m50 de largeur, à trois ou quatre rayons fermés sur les côtés, que l'on aurait placée obliquement sur le chariot, le haut de l'étagère reposant sur sa partie arrière, et le bas sur la partie avant. Le dossier arrière du chariot étant sensiblement plus haut que le dossier avant, l'inclinaison, assurant l'immobilité des volumes, se trouve facilement obtenue.

Parmi les *registres imprimés* qui sont employés dans les bibliothèques, celui destiné à entrer les ouvrages et à leur donner un numéro d'ordre est le plus employé. Je signale que l'adjonction de petites colonnes assez nombreuses, prévues pour permettre de placer en regard de chaque numéro une croix indiquant la présence des ouvrages sur les rayons, lorsqu'on procède de loin en loin à l'inventaire de la bibliothèque, est extrêmement utile. Le modèle que j'ai créé pour cet usage en est pourvu.

L'*entrée des publications périodiques* exige un tracé spécial permettant pour chacune d'elles l'inscription des numéros au fur et à mesure de leur arrivée. Les feuilles mobiles permettant le classement de ces publications par ordre alphabétique faciliteront beaucoup ce travail; on les réunira dans une reliure mécanique.

Les volumes donnés à la reliure sont inscrits très souvent sur un registre spécial; on peut aussi avoir un carnet Manifold permettant d'établir à l'aide d'un papier carbone, le double de la commande remise au relieur; ce double reste attaché au carnet, on peut y pointer les volumes donnés au fur et à mesure de leur rentrée.

Les *imprimés* seraient assez nombreux, qui pourraient servir à toutes les bibliothèques, si chacune d'elle n'avait ses modèles particuliers dus à une méthode de travail un peu différente.

Il serait, croyons-nous, avantageux parce que des conditions particulièrement favorables pourraient être obtenues, que l'unification des méthodes fut réalisée et que l'achat en commun de ces accessoires, assez coûteux quand ils sont établis spécialement pour chaque bibliothèque, devienne possible grâce à l'échange de vues constantes entre les bibliothécaires et à l'étude en commun des meilleures méthodes ou systèmes à employer.

G. BORGEAUD.

TROISIÈME SECTION

HISTOIRE ET ART DU LIVRE

A. HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA DÉCORATION DU LIVRE

LXII

UN NOUVEL ANCÊTRE
DE LA GRAVURE SUR BOIS

(Résumé de la communication) (1)

M. André Blum présente et étudie une épreuve xylographique, figurant un *Portement de Croix*, qui fait partie de la collection d'estampes du baron Edmond de Rothschild. Il la compare à celle qui a été obtenue au moyen du célèbre bois gravé, trouvé par l'imprimeur de Mâcon, Protat, à la Ferté-sur-Grosne, près de Dijon, qui représente un fragment de *Calvaire* daté par H. Bouchot de 1370 environ, et qui est actuellement considéré comme la plus ancienne planche gravée que l'on connaisse. Examinant successivement les coiffures, les armures et les costumes des personnages, ainsi que les particularités de la composition et des styles, il se croit autorisé à conclure que le *Portement de Croix* est à peu près contemporain du bois Protat, c'est-à-dire du dernier quart du xiv^e siècle, et que, comme ce bois, il est vraisemblablement d'origine bourguignonne.

1. Le texte complet a été publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1923, t. I, p. 83-90, avec un fac-similé hors texte.

LXIII

UNE PLAQUE DE CUIVRE GRAVÉE EN ÉPARGNE (Milieu du XV^e siècle (1))

Le petit monument que je présente au Congrès appartient à cette série de plaques, gravées en épargne (2), entre le premier et le quatrième quart du xv^e siècle, dans une région comprise entre l'Escaut et la partie moyenne du Rhin. Bien que ces plaques soient fort rares, on en connaît plusieurs, dont deux sont conservées au Musée du Louvre.

La caractéristique de ces plaques est, comme on le sait, de porter souvent des inscriptions en minuscules gothiques, tracées directement sur le métal. On en a conclu logiquement que ces plaques, quoique présentant tous les caractères de la technique des plaques pour des estampes, avaient servi pour des décorations d'orfèvrerie et pour des reliures.

Mais ces hypothèses ne sont guère satisfaisantes. D'abord, on ne se rend pas compte de l'effet décoratif que pouvaient présenter ces plaques sans relief dans un motif ornemental, d'autant plus qu'à ma connaissance, aucune ne porte d'émail dans les creux (3).

Si l'on considère ces plaques comme des matrices, destinées à produire les reliefs des couvertures de veau ou de peau de truie, on doit se demander quelle est la technique qui aurait permis d'obtenir l'impression de détails, si finement gravés, sur des matières si épaisses (4).

1. Voir PLANCHE I.

2. Travail dit aussi *interrasile*.

3. Il ne saurait être question de reconnaître dans ces plaques des images religieuses, analogues aux tableaux d'or et d'argent, si fréquents dans les inventaires du Moyen-Age (par exemple ceux qui représentaient la Trinité, Jésus Crucifié, la Résurrection, la Transfiguration, la Véronique, le Jugement dernier, etc., et qui appartenaient à la Sainte-Chapelle de Bourges, en 1412), auxquels on a voulu, à tort selon moi, rattacher les premières « médailles ».

4. Je sais que des reliures en peau de truie, du xvi^e siècle, offrent des détails d'une grande finesse. Mais néanmoins il me paraît difficile que les reliures du xv^e siècle aient pu obtenir, même en ramollissant la peau de truie, des impressions parfaites avec des

Peut-être s'est-on servi de ces plaques pour obtenir des décors en pâte, analogues à ceux qui ornent de petits coffrets italiens du xvi^e siècle ?

D'après les trous de clous, qui servaient à fixer ces plaques (1), on peut supposer que les supports étaient de simples plaques de bois, analogues aux montages des clichés fabriqués actuellement.

L'argument qu'on a tiré des légendes, gravées dans le sens direct sur des plaques de cuivre, n'est pas aussi formel qu'on pourrait le croire tout d'abord, car il y a des exemples qui permettraient de soutenir une hypothèse différente.

Ainsi, sur une estampe représentant l'*Hortus Conclusus* de la Vierge (2), les inscriptions sont gravées, les unes dans le sens direct, et la salutation de l'ange dans le sens rétrograde. On peut donc conclure que, dans certains cas au moins, la technique des artistes était hésitante.

Quoi qu'il en soit, on est d'accord pour reconnaître dans ces plaques les ancêtres de celles que les graveurs destinèrent ensuite à tirer des épreuves (3) et à illustrer des livres. Il n'est donc pas inutile de signaler un nouvel exemple de cette série si rare, qui vraisemblablement le restera toujours.

Le spécimen que je communique aujourd'hui représente Jésus dans la crèche, entouré tout entier de rayons de lumière. Devant lui, la Vierge agenouillée prie, les mains jointes. Derrière Jésus, on aperçoit les têtes de l'âne et du bœuf dans leur étable; à côté, saint Joseph, à mi-corps, prie également. Derrière la Vierge, des femmes et un pèlerin s'entre-tiennent; plus loin, un berger, entouré de son troupeau, explique à d'autres pèlerins ce qu'il a vu. Et, au-dessus, un ange tient une bannière avec l'inscription en minuscules gothiques : *Gloria in excelsis Deo*. (Diam. 0,08.)

plaques semblables à celles conservées au Louvre ou à celle qui m'appartient, ou, encore et surtout, avec la plaque, si considérable, qui a servi à imprimer l'estampe portant la marque de Douai.

1. Il paraît bien que, dans la plupart des cas, ces trous ont une origine ancienne. On en a une preuve par les traces, visibles sur l'épreuve ancienne, tirée sur la grande plaque du Jugement dernier où Henri Bouchot a reconnu la marque de Douai (*Les deux cents incunables xylographiques du dép. des Estampes*, p. 251, pl. 96, n° 177).

2. H. Bouchot, *op. cit.*, p. 241, pl. 79, n° 145 (Artois, vers 1140); François Courboin, *La Gravure en France, des origines à 1900*, 1923, p. 21, fig. 4 (vers 1445) et du même, *Hist. illustrée de la gravure en France*, 1^{re} partie, 1923, p. 17.

3. M. Courboin a très bien mis en relief l'importance que les premières épreuves des plaques de métal avaient eu comme patrons, modèles précieux pour les artistes (*Hist. illustrée de la gravure en France*, 1^{re} partie, p. 16 à 18, n° 21, à propos du « Chemin de Croix et Calvaire », gravure en relief sur métal, en Artois, vers 1467).

Cette scène est la suite de celle de l'adoration des Bergers (1) et plus rare que celle-ci, figurée sur plusieurs gravures anciennes, à peu près contemporaines de la planche décrite plus haut (2).

La comparaison s'impose aussi, avec une scène analogue, représentée dans la partie supérieure de la grande planche de cuivre, provenant de la collection Gay, conservée au Musée du Louvre, et dont le sujet principal est une Annonciation, inspirée de la peinture de Stephan Lochner (3).

Cette adoration des bergers n'est probablement pas de l'auteur de la planche de cuivre que je publie aujourd'hui; mais les deux œuvres sont sûrement contemporaines et de la même école, que cette école soit de la Flandre française ou de l'Artois, comme le voulait Bouchot, ou « néerlandico-colonaise », comme le disent d'autres auteurs.

Quant à la date de notre planche, on ne saurait la faire descendre plus bas que le deuxième quart du xv^e siècle (4), car tout le travail a été fait au burin, sans l'aide de poinçons, analogues à ceux qu'on a signalés pour diverses œuvres. C'est la technique des gravures représentant l'Adoration des Mages et l'Annonciation que Bouchot plaçait vers 1440 (5).

Assurément c'est à peu près le même art que celui de l'autre plaque de cuivre, conservée au Louvre et représentant deux saints, plaque où on lit la date de 1423 (6). Mais les discussions au sujet de cette date n'étant sans doute pas terminées, je m'abstiendrai de m'appuyer sur ce document.

Il suffit d'ailleurs d'indiquer l'époque probable de la planche de cuivre, communiquée ici, pour en faire comprendre tout l'intérêt.

Adrien BLANCHET,
de l'Institut.

1. Evangile de saint Luc, c. II, § 17 et 18: « Eo autem viso, divulgaverunt id quod dictum fuerat ipsis de puerulo illo; et omnes qui audierunt, mirati sunt ea quæ ipsis dicta fuerant a pastoribus illis ».

2. Voy. W.-L. Schreiber, *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XV^e siècle*, 1893, t. I^{er}, p. 25 à 27, nos 81 à 85, 90. Puis d'autres plus récentes, nos 87, 91 à 93; cf. t. III, p. 7, n^o 2.191. Voy. aussi H. Bouchot, *op. cit.*, p. 210, pl. 26, n^o 55.

3. H. Bouchot, *op. cit.*, pl. 28, n^o 57; Pierre Gusman, *La Gravure sur bois et d'épargne sur métal du XIV^e au XX^e siècle*, 1916, p. 46 et 61-63, fig. 19-20.

4. Le costume du berger convient parfaitement à cette époque.

5. *Op. cit.*, p. 188, pl. II, n^o 3; p. 210, pl. 26, n^o 55.

6. P. Gusman, *op. cit.*, p. 15 et 61, fig. 18. La date est très nette sur l'original; mais le champ poli de certaines parties de la plaque fait croire à quelques retouches.

REMARQUES SUR LES ORIGINES
DE LA TYPOGRAPHIE*(Résumé)*

Une particularité de la technique des relieurs du xv^e siècle nous semble avoir eu un rapport assez direct avec l'invention de l'imprimerie.

Ces relieurs se servaient de poinçons-lettres, en creux ou en relief, ainsi qu'en témoignent plusieurs spécimens de reliures fabriquées dans les anciens couvents de l'Allemagne du Sud, en 1436, 1442, 1457. L'usage des poinçons en creux a précédé celui des poinçons en relief, dont le type de lettres correspond exactement à la gothique « de forme » des missels manuscrits, comme à la gothique des premiers livres imprimés. Ainsi ont été établies sur cuir des lignes entières dont voici un exemple : *Anno domini MCCCCXXXVI liber ligatus est per fratrem Conradum Forster de Onolspach, sacristam conventus Nurembergensis ordinis predicatorum.*

Le principe du poinçonnage a été appliqué à certaines *Bibles des Pauvres* (pour la reliure probablement), bien avant cette dernière date, à l'époque du moine Théophile, qui parle de la technique dans son ouvrage : *Diversarum artium schedula* (Commencement du xiv^e siècle). Selon la description du procédé (Chapitre LXXIV, Livre III), on pouvait estamper directement sur le plomb, soit avec une forme en creux, soit avec des poinçons. La lettre d'imprimerie dérive de cette technique, et non de la lettre gravée sur bois. L'imprimerie typographique est sortie de la main des orfèvres et non de la main des cartiers.

Il semble d'autre part, que l'invention de Waldfoghel à Avignon, antérieure à celle de Gutenberg, ait comporté une série de poinçons mobiles, lesquels ont pu servir à composer des lignes, que l'estampage

serait venu contretyper, ou plus simplement qu'une impression directe ait été réalisée sur le papier avec un jeu de lettres.

Quant à Gutenberg, nous ne devons pas oublier qu'il était orfèvre comme Waldfoghel, et que graveur sur métal et poinçonner, il connaissait aussi bien la technique des planches dites « en criblé », que celle des planches gravées au burin, en relief, sur métal. Des gravures de ce genre ont servi à illustrer le premier livre à images imprimé à Bamberg en 1460, association de sujets métalliques et de caractères typographiques. Gutenberg, connaissait aussi par son père la frappe des monnaies et savait que l'on se servait d'un contre-type pour établir les images en simili-métal, estampées sur pâte dorée et argentée, et dont plusieurs livres du xv^e siècle conservent des spécimens sur la garde de leurs couvertures. L'usage simultané de ces techniques différentes donne à penser que Gutenberg les utilisa lors de ses recherches typographiques, et que ses débuts infructueux d'avant 1439, comme ceux antérieurs à 1456 n'ont pas porté sur la fonte des types mobiles, procédé qui fut employé par Schoiffer. Car en 1456, d'après les témoignages authentiques auxquels on ne se reporte pas assez, le contrat rompu entre Fust et Gutenberg, il demeure que, à cette date, Gutenberg n'avait apporté rien de positif, si bien qu'il dut restituer le capital qu'il n'avait pas dépensé. Il est toutefois vraisemblable que ses recherches servirent à Schoiffer qui, avec Fust, sans l'aide de Gutenberg, imprime le fameux psautier de 1457.

Dans aucun ouvrage le nom de Gutenberg n'est mentionné au colophon, mais dans le Catholicon de 1460, une déclaration mystérieuse semble se rapporter à Gutenberg, d'autant plus que les caractères du Catholicon émigrèrent à Eltwil, où l'archevêque de Mayence protégea Gutenberg jusqu'à ses derniers jours.

Des considérations d'ordre plus secondaires, que nous avons développées quelque peu dans *Byblis* (N^o 6, 1923) et les planches qui les accompagnent, permettent de préciser davantage ce que nous ne faisons que résumer ici-même.

Pierre GUSMAN

DES LIVRES D'INSTRUCTION PRIMAIRE
IMPRIMÉS SUR VÉLIN
(XV^e-XVIII^e siècles)

Les livres imprimés sur vélin ont à bon droit toujours excité la curiosité des bibliophiles. Cette matière, d'usage fréquent pour les manuscrits, n'a servi qu'exceptionnellement à l'imprimerie. Pourtant dans la première période, l'âge des incunables, on rencontre, en Allemagne comme en Hollande, des séries de livres imprimés sur vélin. Ce sont des livres d'école, en premier lieu la grammaire latine de Donatus.

La prototypographie hollandaise nous offre une série considérable de Donats, au moins une vingtaine, tous sans date, qu'on devra assigner, les plus anciens au milieu du xv^e siècle environ, les autres au quart de siècle qui suit, peut-être encore un peu plus tard — mais alors la production semble cesser subitement. Il semble que la nouvelle technique de l'imprimerie, importée d'Allemagne, ne connaisse plus ces livres d'école sur vélin. Et le siècle suivant non plus; M. Nijhoff et M^{lle} Kronenberg qui ont décrit consciencieusement plus de deux mille livres imprimés dans les Pays-Bas pendant les années 1500-1540 ne mentionnent qu'un seul Donat, un livre d'école ordinaire sur papier, imprimé à Deventer.

Maintenant, je puis vous montrer un Donat imprimé sur vélin; ce n'est qu'un fragment contenant le commencement bien connu de cette grammaire. Il n'a pas de date, mais on reconnaît facilement une impression hollandaise de la première moitié du xvi^e siècle. La technique est bien différente de celle de ces anciens Donats de la prototypographie, mais pourtant le fragment a gardé en grande partie le caractère de ses prédécesseurs. Il n'y a plus d'initiales peintes, il y manque l'œuvre du rubricateur qui mettait partout ses signes et ses lignes rouges; mais la tradition en est restée, l'initiale peinte est remplacée par une initiale xylographique imprimée en rouge, le travail du rubricateur a

cessé, mais certaines lettres et la plupart des capitales sont imprimées en rouge.

Si cette découverte nous donne une réponse à la question de la continuité de l'usage du Donat sur vélin, elle nous pose une nouvelle question : que signifie la ligne de musique en tête de la grammaire ? Je ne saurais pas y répondre, je recommande la question à d'autres chercheurs.

Passons à un autre livre d'instruction primaire, l'Abécédaire. Jusqu'à présent on en sait bien moins que ce que nous savions sur le Donat. La prototypographie n'en connaît qu'une seule édition, dont un exemplaire unique s'est retrouvé dans une ancienne reliure, à Haarlem, au XVIII^e siècle. C'est un petit livre, de dimensions minimes et d'une technique très primitive. Cela pourrait bien être le premier livre qui ait jamais été imprimé. Les huit pages ne contiennent que l'alphabet, le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo* et quelques formules de prière plus petites.

Sans doute d'un tel livre il doit avoir existé non seulement un grand nombre d'exemplaires, mais une grande série de réimpressions, dont aucune n'est venue à nous. A vrai dire, la prototypographie connaît un autre petit livre offrant une certaine affinité avec l'Abécédaire; il s'agit d'un fragment conservé à Bruxelles, qui contient quatre pages sur vélin avec des formules du service de la messe. C'est la moitié d'un petit livre qui doit avoir fait suite à l'Abécédaire. Il date d'un peu plus tard, peut-être d'environ 1475, et cela peut nous convaincre que l'Abécédaire aussi aura eu à ce temps-là de nouveaux tirages.

A présent, je puis vous montrer des exemplaires de ces deux petits livres, appartenant à une période postérieure : un Abécédaire, imprimé à Leyde, par Pierre, fils de Jean, qui travaillait dans le deuxième quart du XVI^e siècle, et un Livre de Messe imprimé à Leyde un peu plus tôt (vers 1520) par Jean, fils de Sévère. Ces livres ont le même caractère que le Donat mentionné ci-dessus. L'impression sur vélin, l'initiale xylographique et les capitales en rouge; tout y correspond parfaitement. Le contenu de l'Abécédaire est resté le même. Ici, comme dans le livre primitif du siècle précédent, l'A.B.C., le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, les prières, celles-ci notablement augmentées, parce que le format étant plus grand offrait plus de place. Le Livre de Messe a les mêmes textes que le fragment de l'incunable de Bruxelles. Ainsi, pour ces deux livres il est prouvé que l'usage en a continué pendant un siècle. Il s'est même prolongé au delà; car, il y a un Abécédaire, un peu pos-

térieur et de plus grand format, in-4^o, qui est conservé au Musée Britannique. Il date du milieu du xvi^e siècle, et embrasse dans ses huit pages, dont le format a grandi, le contenu des deux petits livres décrits. La technique s'est à peine modifiée; conservant l'initiale xylographique et l'impression en rouge et noir. Pourtant le format modifie un peu le caractère de cet Abécédaire : il ressemble davantage à un livre ordinaire; le contenu est plus riche et un peu plus soigné. Les formules de la Messe et les textes de prière sont plus complets. L'alphabet lui-même a pris plus d'extension : à la simple énumération des lettres, s'est ajoutée une petite liste de combinaisons de lettres. Ce petit livre in-4^o a été imprimé à Anvers.

Dans ce dernier état, nous pouvons constater que ce livre d'instruction n'est plus purement hollandais. Ce petit manuel, qui contient, d'une part l'alphabet et les premières combinaisons de lettres qui sont destinées à préparer les élèves à la formation des mots, d'autre part les prières dont chaque chrétien a besoin dès le premier âge, et puis les formules usitées dans le service de la Messe, doit avoir été d'un usage commun dans l'Europe catholique. Il m'est tombé entre les mains un fragment de livre qui n'a été décrit nulle part jusqu'ici : c'est un livre d'école, imprimé à Deventer par les soins du grand maître d'école Murrnellius, qui contient absolument les mêmes matières. Pourtant ce n'est pas un imprimé sur vélin, mais un livre ordinaire, ou plutôt l'introduction d'un livre qui est la grammaire latine de l'humaniste célèbre Alde Manuce, de Venise. L'édition de Deventer est conforme aux éditions vénitienes. L'auteur commence par les prières, les mêmes que nous avons trouvées dans les fragments sur vélin, suivies des dix commandements et d'autres textes du culte quotidien. Puis il donne l'alphabet et des listes de syllabes formées par toutes les combinaisons de consonnes et de voyelles qu'on peut imaginer. C'est un livre plus considérable, mais au fond identique aux fragments décrits ci-dessus. Nous avons donc affaire, sans aucun doute, à un ancien livre d'instruction, légué par le moyen âge, qui malgré de petites métamorphoses a gardé son caractère dans l'âge de la Renaissance.

A-t-on connu en France cet Abécédaire ? Je n'en ai pas trouvé la preuve; pourtant je crois qu'il a été connu. M^{lle} Pellechet décrit plusieurs éditions d'un petit livre qui a pour titre *Alphabetum sacerdotum*, et qui contient les textes usités dans le service de la Messe, c'est-à-dire la dernière partie de nos abécédaires. De cet *Alphabetum* je possède une édition non décrite par elle, un charmant petit livre

de la presse parisienne d'environ 1500. Ce n'est pas l'Abécédaire, mais le titre « Alphabetum » ne donne-t-il pas une indication précieuse ? N'aurions-nous pas dans cet *Alphabetum sacerdotum* un petit manuel faisant suite à un véritable Abécédaire, qui peut-être s'appelait *Alphabetum puerorum* ? J'espère qu'un bibliophile français nous donnera la réponse à cette question.

Passons en Angleterre, où on a connu l'Abécédaire sous le titre « the A. B. C. », et où ce petit livre a subi dans le xvi^e siècle une double transformation: il a été traduit, et il a été réformé. C'est le grand bibliographe Thomas Bradshaw qui nous a donné des informations précises sur cet A. B. C. Il en a décrit les exemplaires archi-rares qui sont venus jusqu'à nous : un exemplaire en latin et en anglais qui contient tout ce que nous trouvons dans les Abécédaires hollandais; puis des exemplaires d'éditions postérieures où le latin a disparu, et où l'*Ave Maria*, cette prière spécifiquement catholique, a été omise; puis des exemplaires en texte irlandais qui se continuent dans le cours du xvii^e siècle, et enfin une information sur un A. B. C. modifié, mais pourtant gardant le même caractère, qui était en usage en Écosse en plein xix^e siècle.

Revenons à la Hollande. Là aussi, j'ai retrouvé l'Abécédaire après la Réforme; il a subi un développement analogue à celui de l'A. B. C. anglais; là aussi la langue populaire a remplacé le latin, et les prières et formules catholiques ont été éliminées. Et le caractère calviniste de la réforme en Hollande exigeait un changement plus profond: non seulement l'*Ave Maria*, mais tout ce qui se rapportait à la Messe devait être écarté. En même temps que le petit livre se modifiait si profondément, il gardait soigneusement l'ancienne tradition dans sa forme extérieure. Et, ce qui est remarquable, il s'est conservé, et a été retrouvé tout à fait de la même manière que les anciens abécédaires de la prototypographie.

C'est parmi des petits fragments de vélin sortis d'anciennes reliures, que j'allais mettre ensemble pour les conserver dans notre collection de manuscrits, que je découvris des fragments imprimés en assez grand nombre. Il fallait les assembler, ce qui exigeait un travail pénible, ce que nous appelons d'un nom anglais, la solution d'un *puzzle*, et je trouvais ainsi presque une douzaine d'éditions de l'A. B. C. hollandais tout à fait oublié. Toutes ont un caractère vraiment hollandais, toutes ont absolument le même texte: l'A. B. C., le *Pater noster*, le *Credo* et une prière journalière; elles sont toujours imprimées en rouge et noir avec une initiale xylographique, sur quatre petits feuillets de vélin,

formant huit pages de petites dimensions. Quatre exemplaires m'ont fourni des noms et adresses d'imprimeurs, dont le plus ancien travaillait à Delft, au commencement du xvii^e siècle, les deux suivants à Alkmaar dans la Hollande septentrionale au milieu et à la fin de ce siècle; le dernier à Hoorn, dans la même contrée. Celui-ci donne une indication précise : le petit livre est imprimé en 1704.

Voilà une tradition gardée presque intacte malgré l'émancipation nationale de la Hollande, et malgré la Réforme, pendant près de trois siècles.

Une petite trouvaille additionnelle vient nous poser ici une nouvelle énigme. Deux fragments très petits du même caractère nous mettent sous les yeux un deuxième livre qui semble avoir fait suite à cet A. B. C. hollandais, tout comme pendant la période catholique. Ce n'est plus la Messe, qu'on ne connaissait plus. Pourtant même de ces textes, spécialement catholiques, il s'est conservé des formules caractéristiques. Mais les fragments trouvés ne donnent qu'une partie de ce qu'il faudrait pour nous conduire à des conclusions bien conçues.

En somme, pour l'Abécédaire comme pour le Donat, les nouvelles découvertes nous donnent des renseignements précieux sur l'existence et la durée de ces anciens livres d'instruction, mais à côté des solutions qu'ils donnent à d'anciennes questions, elles en posent de nouvelles. Ce n'est que juste; la science dans chaque domaine a toujours de nouvelles questions à résoudre.

C.-P. BURGER,

Bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam

L'IMPRIMERIE A-T-ELLE ÉTÉ PRATIQUÉE A GAND EN 1459 ?

Un savant autrichien, le docteur Konrad Schiffmann, directeur de la Bibliothèque publique de Linz, vient de faire dans son dépôt une découverte qui paraît, à première vue, présenter la plus haute importance pour l'histoire de l'imprimerie en Belgique, et en particulier à Gand.

On admettait jusqu'ici que l'introducteur de l'art typographique dans cette ville était Arnaud de Keysere, venu d'Audenarde, et dont la première publication gantoise est un *Traicté de la paix* « imprimé à Gand, delez le Belfroy, le 8^e jour d'apvril l'an mil cccc quatre vingt et trois ».

Or, M. Schiffmann a trouvé un fragment d'incunable, consistant en une table de la Panthéologie du Dominicain Rainier de Pise, précédée d'un avis conçu comme suit : *Premonitum tamen esse cupio lectorem, hanc tabulam per omnia non omnibus competere pantheologiis, sed tantum illis, quae post annum Domini 1459 ex Gandavo duxerunt originem*, ce qui peut se traduire : « Je désire avertir le lecteur qu'une table pareille ne se trouve pas dans toutes les Panthéologies, mais seulement dans celles qui provinrent de Gand après 1459. »

M. Schiffmann a publié dans la *Volkszeitung* de Cologne (13 janvier 1923) et dans la *Reichspost* de Vienne (17 janvier), des articles où il annonce sa découverte, et où il croit pouvoir conclure qu'on imprimait à Gand dès 1459, c'est-à-dire immédiatement après les publications de Mayence : la Bible à 36 lignes et le groupe d'impressions qui s'y rattachent (notamment le Calendrier de 1447), la Bible à 42 lignes, de 1456, et le Psautier de 1457, — et bien avant la première impression belge à date certaine, le *Speculum conversionis peccatorum* de Denys le Chartreux, imprimé à Alost par Thierry Martens, en 1473.

J'ai pu examiner une photographie du fragment, dont l'imprimeur a

été identifié par M. Schiffmann. Comme il le dit, ce typographe est Berchtold Ruppel, un des premiers imprimeurs de Bâle. Or, nous savons, par le procès Gutenberg-Fust, que Ruppel était en 1445 un des ouvriers de Gutenberg. Le document mis au jour à Linz est donc des plus intéressants pour l'histoire de l'art typographique, et il importe d'en établir la portée exacte.

Il est connu depuis longtemps, d'ailleurs, puisqu'il se trouve reproduit dans la notice consacrée à Rainier de Pise par J. Quétif et J. Echard dans les *Scriptores ordinis Praedicatorum recensiti* (Paris, 1719, t. I, pp. 635-636). Mais il avait échappé à l'attention des historiens de l'imprimerie.

L'ouvrage de Rainier de Pise forme deux gros volumes in-folio, dont l'impression exige un matériel typographique considérable. Il ne me paraît pas admissible que Berchtold Ruppel se soit installé avec un outillage pareil à Gand, et ait ensuite quitté cette ville sans y laisser aucune trace, et sans que l'on ait relevé l'importance de son œuvre.

A mon avis, le texte se rapporte à des exemplaires manuscrits de la Panthéologie, auxquels ont été ajoutés à Gand, en 1459, pour la première fois, des tables en facilitant l'emploi. Nous savons que des auteurs du xiv^e et du xv^e siècle se spécialisaient dans la confection de tables de ce genre, tel Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon, à Gand (1).

Paul BERGMANS,

*Professeur et Bibliothécaire en chef
de l'Université de Gand*

1. M. Schiffmann, à qui j'avais fait parvenir un résumé de ma communication au Congrès de Paris, a consacré une nouvelle note à sa découverte dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen* de juin 1923, p. 257, où il conteste ma manière de voir, et où il émet l'hypothèse que l'ouvrage aurait été imprimé à Mayence et seulement achevé et publié à Gand. Je reviendrai sur la question dans une étude qui paraîtra dans le *Bibliographe moderne*.

COLARD MANSION ET LE "BOCCACE" D'AMIENS

(Résumé) (1)

Parmi les livres qui sortirent des ateliers typographiques du xv^e siècle, il n'en est guère, comme on sait, de plus intéressants ni de plus précieux que les éditions de l'imprimeur brugeois Colard Mansion. Leur exécution parfaite, mais un peu fruste et naïve, où l'on sent la main de l'ouvrier et l'effort d'un art primitif, l'épaisseur inusitée du papier, la grosseur et la forme des caractères, d'autres particularités encore, donnent à ces beaux volumes un aspect original qui les distingue des autres productions du début de l'imprimerie.

Les impressions de Colard Mansion sont d'une rareté extrême. Il en est bien peu dont on puisse compter plus de quatre ou cinq exemplaires; près de la moitié sont représentées par un exemplaire unique. La Bibliothèque Nationale possède, à une seule exception près (2), toutes celles que Van Praet a décrites, et cela ne fait pas plus d'une vingtaine de volumes. C'est l'ensemble le plus complet, la réunion la plus abondante de ses productions typographiques. Les autres exemplaires connus sont conservés dans les bibliothèques de Lille et surtout de Bruges ou dispersés dans un petit nombre de collections publiques ou privées.

Des vingt-quatre ou vingt-cinq ouvrages édités par le vieux maître brugeois, il en est un particulièrement intéressant, à la fois pour l'histoire de l'imprimerie et pour celle de la gravure. C'est le livre *De la ruïne des nobles hommes et femmes*, traduit du latin de Boccace par Laurent de Premierfait. Depuis Van Praet, au début du siècle dernier, bien des bibliographes ont étudié, les uns l'impression elle-même, les autres

1. Le texte entier de la communication, accompagné de planches en phototypie, sera publié très prochainement aux frais de la Société française de bibliographie.

2. Le *Donat spirituel*, par Jean Gerson, dont l'exemplaire unique appartient à la Bibliothèque de Lille.

les très rares et précieuses gravures sur cuivre destinées à son illustration. Mais dans aucune de ces recherches (1) on n'a pu tenir compte d'un exemplaire alors inconnu, conservé à la bibliothèque d'Amiens et que M. Polain a signalé pour la première fois, en 1905, dans le *Catalogue des Incunables des bibliothèques publiques de France*. J'ai pu reconnaître depuis qu'il présentait, — seul avec celui de Goettingue signalé par Max Lehrs en 1902, — le dernier état de cette édition rarissime dont les remaniements successifs ont exercé la sagacité des bibliographes. Le livre prenait de ce fait une valeur plus grande encore. Il faut ajouter que la suite des neuf gravures sur métal qui illustrent l'ouvrage de Boccace a été reproduite une seule fois, en 1878, avec les procédés insuffisants dont on disposait alors, dans un travail du bibliographe écossais David Laing, tiré à très petit nombre et qu'il est difficile de se procurer. Il m'a donc paru intéressant de donner, d'après l'exemplaire d'Amiens, une reproduction plus exacte des gravures et de décrire le volume qui les contient. Mais ceci m'ayant conduit, de façon assez imprévue, à discuter et à préciser peut-être certains points obscurs de la biographie de Colard Mansion, je rappellerai d'abord le peu qu'on sait de sa vie d'après les recherches de Van Praet et quelques documents postérieurement mis à jour, sans m'interdire de compléter ces sources d'information, aussi souvent qu'il sera possible.

La division du travail est la suivante :

1. Biographie de Colard Mansion ;
2. L'ouvrage de Boccace et son traducteur Laurent de Premierfait; le manuscrit dont s'est servi Colard Mansion;
3. L'édition de Colard Mansion et les gravures qui l'illustrent;
4. L'exemplaire de la Bibliothèque d'Amiens. Les Mansion d'Amiens.
Le séjour de Colard Mansion en Picardie. Les exemplaires de ses éditions dont on trouve trace à Amiens au xv^e siècle et au début du xvi^e.

Henri MICHEL,
*Conservateur de la Bibliothèque
de la Ville d'Amiens.*

1. Sauf toutefois dans le *Catalogue des incunables d'origine néerlandaise conservés à la Bibliothèque communale de Lille*, par Maurice Gossart; Lille, Danel, 1907. Mais l'auteur de ce travail, ne semble avoir connu l'exemplaire d'Amiens que par le catalogue Pelletet-Polain. Il ne l'a pas eu sous les yeux.

HUBERT GOLTZIUS, IMPRIMEUR.

(Résumé)

Le savant Goltzius, connu comme un des créateurs de la numismatique, s'est signalé également comme peintre, comme graveur et comme imprimeur. Établi à Anvers dès 1546, il avait fait paraître dans cette ville, en 1557, un magnifique recueil de portraits des empereurs romains qui, dans l'espace de trois années, fut publié en latin, en italien, en allemand, en français et en espagnol. Marc Laurin, seigneur de Watervliet lui ayant offert de s'associer avec lui pour publier la continuation de cet ouvrage, Goltzius se rendit à Bruges le 14 août 1558 et reçut du magistrat de la ville, le 6 mars 1562, l'autorisation d'établir une imprimerie. Il exerça ce nouveau métier jusqu'en 1578; le 15 octobre de cette année, il céda à Marc Laurin le matériel de son atelier. Il avait adopté comme marque typographique une élégante gravure sur cuivre, exécutée par lui d'après un dessin de Lambert Lombard, et représentant une femme, debout dans une niche, déversant d'une corne une grande quantité de médailles. Dans les éditions de petit format, on voit cette même marque sans le fond, très réduite et gravée sur bois.

Voici la liste des ouvrages imprimés par Goltzius. Les dates sont ramenées au style nouveau :

1. H. Goltzius, *C. Iulius Caesar...* (septembre 1563), in-fol.
2. J. Reyvaert, *Ad leges dvodecim tabularvm liber singularis...* (nov. 1563), in-8°.
3. J. Reyvaert, *Variorum, sive de iuris ambiguitatibus libri quinque.* (2 décembre 1564), in-8°.
4. [D. Lampson], *Lamberti Lombardi... vita...* (6 mai 1565), in-8°.
5. J. Otho, *Introductio in historiam romanam...* (juin 1565), in-8°.
6. D. Érasme, *De dvplici copia verborvm et rervm commentarii duo.* (18 juillet 1565), in-8°.

7. Ad. Van Meetkercke, *De veteri et recta pronuntiatione linguae graecae commentarius...* (3 janvier 1566), in-8°.
8. J. Reyvaert, *Protribunalium liber singularis.* (21 février 1566), in-8°.
9. Moschus et Bion... *Idyllia quae quidem exstant omnia...* (mars 1566), petit in-4°.
10. J. Reyvaert, *De praevdiciis libri duo.* (11 avril 1566), in-8°.
11. J. Pelsers, *Examen chirurgorum...* (avril 1566), in-8°.
12. H. Goltzius, *Fastos magistratum et triumphorum romanorum... ex antiquis... monumentis restitutos... dedicavit...* (mars 1567), in-fol.
13. H. Goltzius, *Caesar Augustus...* (janvier 1575), in-fol.
14. H. Goltzius, *Sicilia et Magna Graecia...* (avril 1576), in-fol. (Cet ouvrage fut imprimé par Gilles van den Rade, maître-ouvrier de Goltzius.)

A cette liste il faut ajouter un ouvrage de Jacques de Cruce, que nous n'avons pas rencontré, et les deux *Epistolae monitoriae* de Stephanus Lindius (Jean Castele). Goltzius entreprit encore, en 1566, l'impression des *Miscellanea* de Paulus Leopardus, dont il tira les cahiers A à H et que Ch. Plantin acheva d'imprimer en 1568.

Les ouvrages sortis des presses de Goltzius ne sont pas très nombreux, mais ils se distinguent par la qualité du papier, par la netteté des caractères et par le fini de l'impression.

Marcel Hoc,

*Bibliothécaire à la Bibliothèque Royale
de Belgique.*

LE PREMIER OUVRAGE FRANÇAIS SUR LE CANADA (1545)

Le 20 avril 1534, de Saint-Malo, Jacques Cartier, qui avait déjà fait le voyage du Brésil avec des Portugais, partait pour le Canada. Au bout de cent trente-sept jours, ayant, le vendredi 24 juillet, élevé une croix de trente pieds de haut, à la baie de Gaspé, il revenait à son point de départ le 5 septembre ramenant deux sauvages et ayant noté la configuration des côtes que, depuis longtemps, fréquentaient les pêcheurs de morues.

Avec cent dix hommes, en 1535, le 19 mai, du même port breton, Jacques Cartier repartait pour le Canada. La nef la *Grande-Hermine*, le courlieu la *Petite-Hermine*, le gallion l'*Emerillon* cinglèrent à travers l'Atlantique. Le « jour de nostre dame d'Aoust, quinziesme dudit mois » la flottille était dans le golfe Saint-Laurent; le 14 septembre elle arrivait à Sainte-Croix et y prenait ses quartiers. Le 2 octobre le malouin était, à Hochelaga (1), l'objet d'une chaleureuse réception de la part des sauvages groupés autour de leur chef. Le 5 mai 1536, après avoir souffert, à Sainte-Croix, du scorbut, ayant planté une croix « haulte d'environ trente-cinq pieds », abandonnant le courlieu, Jacques Cartier, emmenant quelques sauvages, reprit voile pour la terre de France où il aborda le 6 juillet suivant.

Le résultat de ce second voyage fut important. Jacques Cartier rapportait l'impression que le Canada devait être colonisé, qu'il y avait des mines au Saguenay et à Hochelaga, que les richesses naturelles du pays étaient nombreuses.

Le 23 mai 1541, ayant reçu un brevet de maître pilote et de capitaine général pour « l'expédition des terres de Canada, Saguenay et Hochelaga », Cartier repartait pour la Nouvelle-France et le 11 sep-

1. Aujourd'hui Montréal.

tembre il arrivait à Hochelaga. La date de son retour au pays malouin est inconnue.

En 1542, Jean-François La Rocque, sieur de Roberval, s'attardant au Canada, Cartier fut chargé, par le Roi, d'aller à sa rencontre.

* * *

L'intrépide navigateur, fils de Jamet Cartier et de Gesseline Jansart, naquit à Saint-Malo en 1491; épousa, en 1519, Catherine des Granges. Ami d'André Thevet, qui vint passer, en la maison de Limoilou, près de Saint-Malo, cinq mois; de Rabelais qui vint se documenter près de lui pour son *Pantagruel*, Jacques Cartier s'éteignit le mercredi 1^{er} septembre 1557; laissant de ses voyages des relations manuscrites du plus haut intérêt.

* * *

En 1598, à Rouen, de l'imprimerie de Raphaël du Petit-Val, libraire et imprimeur du roi, à l'enseigne de l'Ange Gabriel, sortait un petit in-8^o d'environ 64 feuillets qui vulgarisait, d'après un discours « écrit en langue estrangere (1) », la relation du premier voyage fait au Canada par Jacques Cartier, en 1534.

La relation manuscrite de ce premier voyage fut retrouvée en 1867, à la Bibliothèque Nationale, par MM. Michelant et Ramé — n^o 5. Portefeuille LVII du fonds Fontette. — C'est un manuscrit de dix-sept feuillets dont les douze premiers, écrits avec netteté, semblent annoncer une copie soignée, mais l'écriture se relâche, les abréviations se multiplient, se compliquent, et la lecture cesse d'être facile pour devenir, sur la fin, d'une extrême difficulté.

* * *

L'imprimé rarissime qui fait l'objet de ce travail est consacré à la relation du second voyage de Jacques Cartier.

Édité en 1545 par Ponce Roffet, dit Faucheur, et Antoine Le Clerc, frères, qui tenaient leur boutique à Paris, au second pilier, en la grande salle du Palais et en la rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne de l'Escu de France, cet ouvrage a pour titre: « Brief recit, & | succincte narration

1. Probablement de l'italien de Ramusio; ce qui prouve que déjà, à cette époque, la première édition de 1545 était introuvable, écrit M. Ternaux dans sa *Bibliothèque américaine*.

de la nauiga | tion faicte es ysles de Canada, Ho | chelage & Sague-
 nay & autres, avec particulieres meurs, langaige & ce | remonies des
 habitans d'icelles : fort, delectable a veoir. | (Marque) Avec Privi-
 lège. »

C'est un petit in-8° de six cahiers (de huit feuillets de vingt-huit lignes chacun), signés A, B, C, D, E, F, foliotés : » 3, 3, 5, 5, 7, 7, 9 à 16, 17 à 24, 25 à 32; 33 à 40, 41 à 48, dont on ne connaît que deux exemplaires, l'un à Londres (1) qui fait partie de la collection Grenville; l'autre à Rouen (2).

L'exemplaire donné au British Museum par M. Grenville est celui qui passa à la vente Courtanvaux et qui se vendit trente sols.

En 1851, l'éditeur Tross, de Paris, acheta de M. Weiss, à Mannheim, un exemplaire de cette relation du second voyage de Jacques Cartier; cet ouvrage passa dans le fonds d'un libraire de Hambourg. Vendu à un Américain, la rarissime plaquette disparut avec le navire qui l'emportait, celui-ci ayant fait naufrage.

* * *

Il y a à la Bibliothèque Nationale trois manuscrits contemporains de ce second voyage écrits, selon toute vraisemblance, par la même main et qui, cependant, présentent quelques variantes.

Le premier (3), richement relié aux armes de Charles IX, se trouvait autrefois dans la Bibliothèque royale de Fontainebleau. Il porte le titre : « *Seconde navigation faicte par le consentement et voulloir du tres pieu Roy Francoys, premier du nom, du parachenent de la descouverte des terres occidentalles...* » Manuscrit se composant de 59 feuillets plus, en tête, trois feuillets blancs non cotés, et à la fin quatre feuillets blancs non cotés.

Le second, (4) relié en maroquin rouge aux armes de Louis XV, filets dorés, chiffres, a des initiales de chapitres et l'épître au roi, que l'on retrouve dans l'imprimé de 1545, mais qui manquent dans le premier de ces manuscrits.

1. L'exemplaire de Londres, qui se trouve au British Museum sous le cote G. 7082, n'a que 45 feuillets, m'écrivait le 21 février 1923 le Bibliothécaire M. A. Pollard.

2. Bibliothèque de Rouen. Inc. p. 55. (ex. Montbret. P. 545).

3. Bibl. nat. (Fonds Franç., 5653 (ancien 611 de la bibl. du Palais de Fontainebleau.)

4. Bibl. nat., Fonds Franç., 5589.

Le troisième (1) sans titre, couvert d'une demi-reliure à dos de maroquin rouge, provient de la Bibliothèque de Philibert de la Mare, érudit bourguignon qui mourut en 1687 laissant une précieuse bibliothèque dont les manuscrits provenaient de Saumaise et que Louvois fit transporter, par ordre du régent, en 1719, à la Bibliothèque du roi. Ce manuscrit a les intitulés de chapitre et l'épître au roi comme celui aux armes de Louis XV. La narration y est faite à la troisième personne excepté dans la dédicace au roi.

Le premier de ces trois manuscrits semble être l'expédition originale destinée au roi, soit que Jacques Cartier ait été admis à la lui présenter comme le donnerait à croire l'avocat Marc Lescarbot; soit qu'il fut remis par l'amiral de Brion-Chabot, protecteur du découvreur.

* * *

En 1863 (2), il fut fait d'après l'exemplaire de Londres, alors seul connu, une reproduction de l'ouvrage imprimé en 1545. Cette reproduction collationnée — elle est paginée comme l'édition de Ponce Roffet et des frères Le Clerc, — avec l'exemplaire conservé à la Bibliothèque de Rouen, exemplaire relié basane, grossièrement restauré, permet de noter quelques différences dans les signatures des feuillets préliminaires et particulièrement en ce qui concerne la justification de la dédicace « Au Roy ».

A.-LÉO LEYMARIE

Membre correspondant de l'Institut Canadien.

1. Bibl. nat., Fonds Franç., 5644.

2. CARTIER (JACQUES). — *Bref récit et succincte narration de la Navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques Cartier aux Iles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres* Reimpression figurée de l'édition originale rarissime de 1545... par M. d'Avezac. Paris Tross. 1863, petit in-8°, XVI-68 ff.

DEUX IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES AU CANADA EN 1759

Il est d'usage de donner la date de 1764, 21 juin, pour préciser la première parution d'une feuille imprimée en Canada, et, d'attribuer à la collaboration de Brown (1) et de Gilmore cette innovation au pays qui fut français de François I^{er} à Louis XV.

A l'aide de deux documents je vais apporter la preuve que, avant l'arrivée des Anglais, en mai et octobre 1759, deux mandements ont été imprimés au pays de Québec par ordre de Mgr Henri-Marie Du Breil de Pontbriand, évêque de Québec (2).

*
* *

Le premier de ces mandements, sans date, mesure 40 centimètres sur 25 centimètres, débute par cette phrase : « Henri-Marie Dubreil de Pontbrillant, Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège, Evêque de Québec, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur J.-C. »

Il y est annoncé que : « l'Ennemi [l'anglais] fait des préparatifs immenses, ses forces au moins six fois supérieures aux nôtres se mettent déjà en mouvement; nos préparations sont plus lentes, le Fleuve est à peine entièrement navigable, les semailles qui pressent et qu'on ne

1. William Brown, né en Ecosse vers 1737 ou 1738, appartenait à une famille alliée à celle du gouverneur Dalhousie. A 15 ans il fut apprenti imprimeur chez William Dunlop beau-frère de Franklin, à Philadelphie. En 1760, il fut chargé d'aller exploiter une imprimerie aux Barbades. En 1763, à la fin de septembre, Brown arriva à Québec, avec un prospectus tout imprimé qui lui permit de recueillir des souscriptions pour son journal *La Gazette de Québec* dont le premier numéro parut le 21 Juin 1764. Brown fit fortune et fut enterré à Québec en 1789.

2. Mgr de Pontbriand, évêque de Québec de 1740 à 1760, dernier évêque du Canada Français.

sauroit faire avec trop de soin vous retiennent dans les Campagnes. Le défaut de vivres fait reculer les mouvements autant qu'il se peut. Tout semble nous manquer à la fois, et jamais la Colonie ne s'est trouvée dans un état si critique et si dangereux... »

Et l'évêque demande des prières publiques qui « dureront jusqu'au premier octobre ».

Ce mandement dont l'aspect typographique fait présumer le lieu d'origine a dû être composé vers le mois d'avril 1759. A ce moment, Montcalm (1), Vaudreuil (2), Levis (3), arrivaient à Québec et les Anglais se préparaient à attaquer la ville fondée par Samuel Champlain. Les angoisses de Mgr de Pontbriand sont telles qu'il affirme que : « C'est véritablement aujourd'hui plus que jamais que nous devons dire que notre unique ressource est le secours puissant du Seigneur », ce qui nous permet d'affirmer que ce mandement « Donné à Québec, sous notre Seing et le Sceau de nos Armes et la souscription de notre Secrétaire » a été bien composé au début de la campagne qui devait être si malheureuse pour nos armes.

* * *

Le second mandement, de même taille, de même apparence typographique porte la date du 28 octobre (1759) est encore plus précis.

Mgr de Pontbriand, après avoir décrit la pénible situation du pays et demandé l'union des catholiques s'exprime ainsi : « Vous n'y oublierez pas ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la Patrie : l'illustre Nom de MONTCALM, celui de tant d'Officiers respectables, ceux des Soldats et des Miliciens ne sortiront point de votre mémoire. Par inclination, par devoir, vous prierez avec ferveur pour le repos de leurs âmes... Dans les villes de Montréal et des Trois-Rivières, on fera deux Services solennels, le premier pour Mr. de MONTCALM et les officiers, le second pour tous ceux qui sont morts dans la dernière campagne... »

Montcalm, blessé mortellement le lundi 13 septembre 1759, s'éteignit

1. Louis Joseph, marquis de Montcalm, Gozon de Saint-Veran, né à Candiac (Gard) le 29 février 1712, blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, en défendant Québec, le 13 septembre 1759, mort le lendemain.

2. Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, né à Québec le 22 novembre 1698, Gouverneur et Lieutenant-général de la Nouvelle-France.

3. Le maréchal François de Levis Leren, né en 1720, prit part à la bataille de Carillon, vengea Montcalm à la bataille de Sainte-Foye.

le lendemain, donc ce mandement fut imprimé, en terre canadienne, encore française.

* * *

Le vénérable curé Bois, de Maskinongé, possédait dans ses notes d'histoire, notes manuscrites recueillies au cours de nombreuses années, le texte des mandements publiés par les premiers évêques du Canada. Une note particulière mentionnait que le roi de France avait donné, à un évêque de Québec, une presse portative.

Les mandements imprimés de Mgr de Pontbriand viennent donc apporter la preuve que la presse donnée par le roi était utilisée en Canada et que, aux heures tragiques de la lutte franco-anglaise sur le continent américain, cette presse servit pour annoncer les préparatifs de guerre et pour demander des prières pour ceux qui s'étaient dévoués à la cause française malgré l'oubli et l'abandon des autorités françaises.

Le premier mandement fut imprimé à Québec, le second à Montréal. La petite presse devait suivre Mgr de Pontbriand. Ce qui nous permet d'affirmer ces lieux d'impression, c'est que l'évêque, désolé, quitta Québec, détruit en partie, pour Montréal, à la fin de septembre 1759; qu'il y resta jusqu'à juin 1760, époque où il mourut.

Donc le 28 octobre 1759, date du second mandement, Mgr de Pontbriand était à Montréal, et c'est bien, en la ville fondée par Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, que fut imprimé ce texte douloureux, cet appel aux prières pour les héros, vaincus, de Québec.

A.-Léo LEYMARIE

Membre correspondant de l'Institut Canadien

LE BOIS D'ILLUSTRATION AU XIX^e SIÈCLE

I. — *Abaissement séculaire du bois d'illustration. — Son relèvement au XVIII^e siècle : Papillon. — La polytype et ses progrès : Duplat Besnard et Durouchail.*

Il y a deux sortes de gravures : la gravure en creux et la gravure en taille d'épargne. Dans l'une l'encre est reçue dans le creux pratiqué par le burin sur le cuivre, et se dépose sur le papier suivant le dessin ainsi tracé. Dans l'autre, à laquelle sert le bois, cette matière est creusée tout autour du trait, de façon à laisser saillir tout ce qui doit recevoir l'encre et qui constitue le dessin. Les plus beaux livres des derniers siècles ont été illustrés par la gravure en creux. Ils en tirent un aspect de souplesse et de richesse qui représente un progrès dans l'édition d'alors. Plus anciennement c'était la taille d'épargne. Elle se tire plus commodément, elle garde avec la lettre une harmonie plus grande. L'emploi en subsista après le XVI^e siècle, pour les culs-de-lampe, en-tête, etc. Seulement un abaissement s'ensuivit, sensible dans les graveurs Lesueur, au nombre de six dont le principal, Vincent, signe V. L. S. et meurt en 1743.

Papillon naquit en 1698. Il était fils et petit-fils de graveurs. La gravure en bois, la taille d'épargne, lui doit un relèvement soudain, effet 1^o de ses ouvrages, 2^o d'un traité qu'il en a rédigé. Ses ouvrages sont d'une invention charmante, exécutés avec beaucoup d'intelligence, de finesse et de perfection. Le soin qu'il a pris de les composer lui-même en rehausse le mérite à nos yeux. Dans son traité, Papillon réclame la plus grande considération pour cet art ; il loue les ouvrages des anciens, de Durer, d'Holbein, etc. ; il en perfectionne la pratique, invente des outils nouveaux. L'effet de cette réforme devait se faire sentir. La beauté des ornements du livre était auparavant sacrifiée ; depuis lors elle compta dans la splendeur des éditions qui s'imprimaient. Beugnet, travaillant en ce genre sous Louis XVI, est le principal témoin de ce

progrès. D'autre part l'art de la polytype ou clichage de ces ornements, qui usait de la taille d'épargne, fut cause de perfectionner la gravure en bois. Il fit après 1800 de grands progrès, signalés dans les concours ouverts par la Société d'encouragement, dans les efforts de l'imprimeur Gillé et des graveurs-clicheurs Duplat, Besnard et Durouchail.

II. — *Livres illustrés en bois depuis 1797. — Godard d'Alençon ; sa vie et ses ouvrages.*

Dans ce qui précède, l'ornement seul est en cause ; les compositions à sujet sont omises. La destinée de celles-ci était de revoir le jour obscurément dans une ville de province, à Alençon, où Godard, pour la première fois depuis deux siècles, grave l'illustration d'un livre, les Fables d'Esopé, en 1797.

Il était né en 1768, d'un graveur d'ornement qui suivait Papillon. Soldat de la Révolution en Vendée, établi imprimeur et relieur dans sa ville, il développe son art par l'invention des sujets et l'amendement du procédé. Ses Fables de LaFontaine en 1801 (1), son Télémaque en 1809, son Buffon la même année, le Cours d'accouchement de M^{me} Boivin en 1812, des Contes de ma Mère l'Oie, une série de jeux de cartes historiques ornées de sujets en médaillons, etc., en sont la preuve, et dépassent de beaucoup la besogne plus vulgaire du dominotier, à laquelle il fournissait aussi. Il convient d'apprécier le mérite de ces ouvrages, jusqu'ici demeurés comme inconnus des amateurs, et extraordinairement rares. On y trouve la science de l'effet, en même temps que la beauté de la taille. Godard était connu hors d'Alençon. Renouard l'employa ; le Buffon sortait des presses de ce dernier. Son atelier sur place était prospère. Il mourut en 1838 à Saint-Denis-sur-Sarthon, laissant un fils graveur qui se fit connaître après lui.

III. — *Réforme anglaise du bois d'illustration depuis 1779. — Bewick et ses disciples à Newcastle. — L'école de Londres : Robert Branston.*

Une réforme du procédé qui se produisit en Angleterre, fut la source du grand essor du bois d'illustration chez les modernes. On la représente comme ayant consisté dans l'emploi du burin comme instrument, et du bois *debout*, c'est-à-dire débité en travers, comme matière.

1. Voir PLANCHE II, fig. 1.

En France, il est certain qu'on usait du bois *de fil*, c'est-à-dire débité en long ; mais en Angleterre le témoignage de l'inventeur (dans ses Mémoires) prouve que le bois debout était en usage avant lui. La réforme sans doute consista dans l'emploi du burin appliqué à ce bois avec des précautions nouvelles. Le changement de procédé (chose notable) fut peu remarqué des Anglais ; seul le talent du réformateur est célébré par leurs auteurs.

C'est Thomas Bewick, auteur en 1779 des *Fables de Gay*, premier ouvrage en ce genre. Des *Fables choisies* suivirent en 1784, Enfin les *Quadrupèdes* en 1792 (1), et les *Oiseaux de Grande-Bretagne* 2 volumes, de 1797 à 1804, les plus fameux de ses ouvrages, sont salués comme une résurrection. La gravure entre les mains de Bewick devient capable de noir et d'effet. Ses dessins s'accompagnent de paysages charmants.

L'artiste vivait établi à Newcastle. Ses élèves ont été Jean son frère, Johnson, Clennell, Nesbit, Hole. En collaboration avec plusieurs d'entre eux, il a gravé les Poèmes de Goldsmith et de Parnell en 1804. En même temps une école était formée à Londres par Robert Branston ; celle-ci brille par un trait net et délibéré. Jean et Charles Thompson en firent la renommée.

IV. — *Essais du procédé en France : Bougon de Beauvais. — Charles Thompson à Paris. — Porret, Godard fils. — Dessins de Devéria et de Constant Viguier. — Les magazines. — Le Gil Blas de Gigoux. — Wattier et l'archaïsme.*

La guerre que nous avions avec l'Angleterre empêchait les enseignements émanés de nos voisins de pénétrer en France. Elle ne devait finir qu'en 1814. Avant cette époque en fait de gravure sur bois, quelques ouvrages seulement furent importés ; le procédé restait inconnu. Une question touchant ce procédé fut proposée dans des concours, où Bougon de Beauvais fut présenté par Gillé l'imprimeur en 1809, avec un bois d'effet anglais (2). D'autres furent taillés par le même graveur dans le même style, représentant des Fables de La Fontaine. En 1817, Charles Thompson vint à Paris ; il enseigna le procédé anglais et conquit bientôt la renommée.

Son premier ouvrage, un Rabelais, d'après les dessins de Victor Adam, est de 1820. Ce sont des bois de trait, où le graveur ne cherche pas à imiter les tons naturels par des teintes. Des bois de teinte du

1. VOIR PLANCHE II, fig. 2. — 2. VOIR PLANCHE III, fig. 3.

même artiste, illustrèrent Lafontaine et Molière d'après Devéria. Bois de trait encore sont les figures dont il a orné la Villéiade, d'après le même dessinateur, en 1827. La *Moralé en action de Lafontaine* d'après Henri Monnier, en 1828, est aussi de sa main. A son imitation, Porret grava les culs-de-lampe d'un Béranger d'après Devéria, en 1828, les *Châteaux du roi de Bohême* d'après Tony Johannot, en 1830.

Un grand bois des armées de France pour l'ouvrage du Sacre de Charles X, fut gravé par Godard fils, en 1827. Le même est auteur d'un Lafontaine d'après Constant Viguié, en 1830, où se mêlent les exemples anglais et les procédés de taille de son père. Porret, d'après Constant Viguié, a gravé les figures des Poésies de M^{me} Tastu, en 1835.

L'usage du bois eut lieu alors en abondance pour les figures des Magazines, dont quatre commencent ensemble en 1833 : le Magasin Pittoresque, le Musée des Familles, le Journal des Enfants, la Mo-saïque. De nombreux graveurs anglais y collaborent. Sears, chef d'atelier à Londres, envoie au Musée des Familles des bois, dont les titres sont seulement démarqués.

En 1835, un grand ouvrage illustré, Gil Blas, le premier en son genre, paraît avec les dessins de Gigoux. Les graveurs anglais y comptent pour un quart. Le mérite était grand, le succès le fut aussi. D'autre part, le bois engageait les artistes à imiter et à suivre Albert Durer. Cette imitation paraît dans deux ouvrages illustrés par Émile Wattier : une Imitation, et le *Livre des Saintes*, en 1835 (1).

V. — *Progrès du tirage en Angleterre. — Les Fables de Northcote à Chiswick. — Même progrès en France. — Paul et Virginie de Johannot, les Evangiles de Théophile Fragonard, le Vicaire de Wakefield de Jacque.*

Tous ces ouvrages sont mal tirés. Pour corriger cet inconvénient il fallait choisir le papier, et surtout soutenir les bois par des cales de papier découpé, constituant ce qu'on nomme *mise en train*. Les Anglais y pourvurent les premiers : Wittingham par exemple, avec ses presses de Chiswick, dont les ouvrages célèbres prennent place vers 1830, et dont sortirent quantité de petits livres gravés par Jean Thompson sur les dessins de Harvey. Avec des dessins de cet artiste parurent entre autres les Fables de Northcote, chef-d'œuvre de cette produc-

1. Voir PLANCHE IV, fig 4.

tion, gravées par les élèves de Bewick, où Robert Branston se trouve mêlé, en 1828.

Le premier livre français avec la mise en train fut la Jérusalem délivrée, ornée des dessins de Lécureux, en 1838. Aristide, ouvrier imprimeur, fut l'auteur chez nous de ce progrès. Le tirage était désormais parfait. Cette même année parurent la célèbre édition de Paul et Virginie avec dessins de Tony Johannot, les Évangiles de Théophile Fragonard, le Vicaire de Wakefield de Jacque.

Théophile Fragonard, petit-fils d'Honoré, est excellent dans l'illustration. Ses autres ouvrages sont le Génie du Christianisme, les *Types et Caractères anciens* (1), Quentin Durward. Le Vicaire de Wakefield est le plus remarquable de tous ces livres par le talent. D'autres ouvrages de Jacque sont le Voyage Sentimental (2), et la *Lanterne magique*.

Les graveurs anglais avaient toujours grande part à ces ouvrages, le meilleur de tous fut Orrin Smith. A Paris, Andrew, Best, Leloir, gravent les dessins de Jacque. Leur association constitue en ce genre la plus importante maison d'alors.

VI. — *La caricature en Angleterre, Cruikshank. — En France, Henri Monnier, Daumier. — Complet essor de l'art en 1840. — Les Français peints par eux-mêmes, les Physiologies. — Le néo-grec: Devilly. — Ecole brabançonne fondée par les Français.*

La caricature était née en Angleterre, des exemples anciens de Hogarth et de l'impulsion récente de Rowlandson. L'illustration des livres la reçut avec Cruikshank, tantôt en eau-forte, tantôt en bois. En bois, son chef-d'œuvre est *Trois services et le dessert*, paru en 1830. Le même Cruikshank dessinait aussi le Comic-Almanack. Il donnait à graver à Porret à Paris les illustrations de *Polichinelle* par les frères Penhoët, en 1836.

Henri Monnier fut l'introduit du genre chez nous; il est tout anglais de formation. Bientôt il fut suivi de Daumier, talent supérieur, adonné d'abord à la lithographie. Puis, le bois étendant son empire, l'un et l'autre donnèrent leurs dessins à graver. Une vaste publication, *les Français peints par eux-mêmes*, reçut leur collaboration avec celle, plus gracieuse, de Lami et de Gavarni. Neuf volumes, vrai monument de cet art, le plus magnifique du siècle, le composèrent en 1842. Peu après parurent les *Physiologies*, petits volumes publiés par Aubert, chef-

1. Voir PLANCHE IV, fig. 5. — 2. PLANCHE V, fig. 6.

d'œuvre d'esprit et d'exécution. En même temps voyait le jour le *Livre des Industriels* d'Henri Monnier.

Tant de vogue vint au bois, que Gavarni redessina pour les graveurs quantité de ses lithographies dont la publication en cette forme nouvelle composa ses Œuvres choisies, en 1846. La mode du style néo-grec, qui se mit à régner alors, est sensible d'autre part dans l'Iliade et l'Odyssée de 1842, où figurent les dessins de Lemud et de Théodore Devilly. Ces derniers sont de beaucoup les meilleurs.

Bougon de Beauvais, qui fut le premier auteur du procédé anglais en France, avait disparu depuis 1822. On le retrouve à Bruxelles, où il fonda un atelier, dans lequel se forma l'école que devait illustrer Pannemaker. Il grave les animaux de Verboukhoven, et meurt en 1838.

VII. — *L'art en Allemagne : Gubitz. — Les Anglais à Leipsick. — Kretzschmar. — Les Contes de Musæus. — Menzel et son Frédéric II.*

L'ancienne gravure sur bois de fil avait été pratiquée avec succès au xviii^e siècle en Allemagne, par les Unger père et fils, pour la décoration des livres, à la manière de Papillon. Après 1800 la polytype vint aux mains de Gubitz de Berlin, dont les clichés eurent cours en France même.

Vers le milieu du siècle, les Anglais Sears et Allanson avaient un atelier à Leipsick, comme il se voit à leurs signatures dans les *Contes de Musæus* parus en 1846. Cet ouvrage est le plus remarquable des livres allemands de ce temps là ; les dessins sont de Richter de Dresde, d'Osterwald de Hanovre et de Jordan de Dusseldorf. Le style est en partie archaïsant, à la manière du xvi^e siècle. Un peu plus tard, l'imitation des ouvrages français se découvre dans un choix de Washington Irving, œuvre de Ritter et de Camphausen. Le graveur principal de ces ouvrages est Kretzschmar.

En même temps paraît Menzel, l'un des premiers maîtres de l'illustration au xix^e siècle, né à Breslau. La vie de Frédéric le grand, imprimée en 1840, les Œuvres du même parues en 1849, sont admirables par la composition, l'expression, l'effet. Un autre ouvrage du même artiste est la *Cruche cassée*.

Un disciple de la caricature anglaise en Allemagne est Busch de Munich, dont quelques ouvrages ont été gravés en bois, comme la *Jobsiade*, la *Pieuse Hélène*, etc.

VIII. — *La gravure anglaise en 1850. — Jean Gilbert. — Le paysage de Hulme et de Birket Foster.*

Le bois anglais prend un immense développement aux environs de 1850. Les derniers élèves de Bewick étaient morts; une nouvelle génération les remplace, formée principalement aux exemples de l'école de Londres, comme la française.

Les ouvrages sont moins énergiques et plus gracieux, le type en est dans les éditions Tilt, de poètes et autres auteurs, illustrées. Les principaux artistes d'alors sont Samuel Williams, dessinateur et graveur, auteur des Saisons de Thompson en 1841; Jean Gilbert, dessinateur seulement. La vaste renommée de ce dernier, la plus grande en son genre du siècle, est un des faits notables de cette histoire. Créé chevalier par la reine, il est auteur de vingt ouvrages, dont le plus fameux est un Shakespeare, et le plus charmant, les œuvres de Cowper, dont Orrin Smith a gravé les bois.

Dans le même temps, Birket Foster donne l'essor au paysage. Bewick l'avait touché seulement, quoique de façon très agréable. Chez Foster les scènes rustiques sont multipliées dans des sites charmants, rendus avec vivacité. Ses ouvrages sont *Noël chez les Poètes* en 1851, *Cavanagh* de Longfellow en 1856, les *Œuvres* de Wordsworth en 1866. Ce dernier ouvrage fut fait en collaboration avec Gilbert. Un autre paysagiste excellent à cette époque est F. W. Hulme.

IX. — *Le bois d'illustration sous le second empire. — Meissonier, Morin, Doré. — Le graveur Lavoignat. — Les Contes rémois. — Le bois en couleur : Evans.*

La génération du second Empire en France est en partie issue des exemples nationaux, en partie des nouveaux modèles anglais.

Les débuts de Meissonier remontaient à 1838. C'était l'illustration de la *Chaumière indienne*, à la suite du Paul et Virginie de Johannot. Il reçut l'influence de Henri Monnier et d'autres, étant entré dans l'entreprise des *Français peints par eux-mêmes*, où il a dessiné le Gorret à la pâte. Son chef-d'œuvre est les *Contes rémois* parus en 1858 (1); ils ont la netteté, la grâce, l'effet. Le paysage est imité de Foster. Lavoignat fut le graveur de ces contes; c'est le plus habile du siècle.

En 1857, un nouveau magazine, la *Semaine des Enfants*, fut lancé par l'imprimeur Lahure, avec quelque bois anglais de paysage, Hulme

1. Voir PLANCHE V, fig. 7.

et Foster ; d'animaux, Harrison Weir; de figures, Gilbert. Dans ce magazine, brillent Morin et Doré.

Morin, dessinateur médiocre, délicieux par l'effet, imita Jean Gilbert. Dans la Semaine des Enfants il a illustré la *Coche*, les *Enfants imprudents*. Ses autres ouvrages sont la *Dame de Bourbon*, les *Bons Contes font les Bons Amis*, l'*Hôtel des Haricots*, etc.

Doré, quoique beaucoup célébré, ne met dans l'illustration ni dessin, ni effet. Quelque verve seulement rend moins insipide que le reste ses Contes drolatiques de Balzac, parus en 1856. Il est vulgaire et sans nul charme dans les grands ouvrages : Dante, Lafontaine, etc., que les amateurs se disputent.

En Angleterre, se montre une pratique nouvelle, celle du bois d'illustration colorié au moyen de planches superposées, achevant une esquisse au trait tirée en bistre. Le graveur de ces ouvrages est Evans. Son chef-d'œuvre est les Poèmes de Goldsmith d'après Foster, en 1877.

X. — Dernière période. — *L'influence espagnole* : Vierge, Atalaya. Louis Leloir. — *L'influence allemande*. — Lepère. — Conclusion.

Cependant commençait de naître chez nous ce préjugé, que le procédé mécanique de reproduction d'un dessin vaut mieux que la gravure. On oubliait que la mécanique laissée à elle-même, n'opère que le massacre des originaux. Le bois d'illustration fut supprimé en conséquence, par la photographie vers 1885.

Alors florissait une école sortie des influences du peintre Fortuny. Daniel Vierge, Catalan, en est le chef. Atalaya, Espagnol, est son disciple excellent. Parmi les Français, Louis Leloir les suivit. Ses ouvrages sont Manon Lescaut et le Vicaire de Wakefield. Les magazines d'information, créés avec l'Illustration en 1843, n'avaient encore rien donné de bon. De 1869 à 1889, la collaboration de Vierge au Monde illustré se montre avec un succès complet. Elle réalisait l'interprétation d'encre de Chine gouachées, par le graveur; le rendu dans de pareils ouvrages appartient à ce dernier tout entier. Beltrand et Dété ont ainsi obtenu le plus grand de tous les succès de cet art.

En même temps Lepère fut l'objet d'une grande faveur; il a recherché plusieurs des effets de Menzel. Son chef-d'œuvre est *Paris au hasard*. Par lui fut ouverte la période des publications à petit nombre, destinées aux riches amateurs, qui dans l'abandon général ont permis à la gravure sur bois de ne pas périr tout à fait.

L. DIMIER.

LE LIVRE EN POLOGNE AU XV^e SIÈCLE
et l'état actuel des études sur ce livre

La participation de la Pologne à la production typographique du xv^e siècle est relativement modeste, mais elle commence de bonne heure un atelier d'imprimerie fonctionne à Cracovie dès 1473, et quelques volumes assez importants sortent de ces presses; le créateur de cette officine serait Gaspard Hochfeder, imprimeur allemand ambulant. Vers 1490 apparaît l'intéressante personnalité de Szwaypolt Fiol, premier imprimeur des livres liturgiques en slave ancien. Vers 1492, l'imprimerie de Jacques Karweysse exista pendant un certain temps à Malborg (Marienbourg, en Poméranie polonaise); d'autre part, l'imprimerie de Conrad Baumgarten fonctionnait passagèrement à Gdansk (Dantzig) en 1498-1499.

Dans les limites du diocèse de Gniezno et sur le territoire ethnique purement polonais, à Breslau (Wroclaw), le chanoine de la cathédrale de cette ville, Gaspard Eylau, possédait une imprimerie entre 1475 et 1480; il attire surtout notre attention par le fait que le premier texte imprimé en polonais (le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo*) se trouve dans les *Statuts synodaux* de Breslau, sortis de ses presses. Pour le xv^e siècle, ce serait à peu près tout, mais le xvi^e siècle, dès ses premières années, produit des compagnies d'imprimeurs durables, actives et nombreuses.

La cause de la brièveté de l'existence des premiers ateliers d'imprimerie en Pologne était probablement le manque d'initiative de ces pionniers de la typographie en Pologne, ou quelques autres circonstances spéciales; car la demande du Livre imprimé était grande dans les milieux cultivés de la société polonaise du temps; elle se manifeste par de nombreuses éditions étrangères d'auteurs polonais du moyen âge, qui étaient très en vogue surtout en Pologne, comme par exemple, Martinus Polonus, Nicolas de Blonie (Blony), Jacques de Paradis, Mathieu

de Cracovie, Adalbert de Brudzew, et d'autres; semblablement, les imprimeries étrangères exécutent, sur les commandes de la Pologne, de nombreux missels, bréviaires, statuts synodaux et séculiers, almanachs, pronostics et pratiques des différents maîtres de l'Université de Cracovie.

Le centre principal du commerce des livres est évidemment Cracovie, ville universitaire : Antoine Koberger, un des principaux imprimeurs-éditeurs, y tient une succursale de sa maison; Alde Manuce entre de bonne heure en relations avec Jean Haller, libraire à Cracovie; les relations les plus étroites lient Cracovie avec les imprimeurs et les libraires de Venise, Bâle, Lyon, Strasbourg, Nuremberg et Leipsick. Cracovie ne se borne pas à satisfaire exclusivement les besoins polonais : ses livres rayonnent sur les pays limitrophes, surtout la Hongrie, et ce n'est pas seulement par la voie du commerce; l'*Alma Mater* de Cracovie devient, malgré elle, colporteur de livres, grâce à ses nombreux étudiants étrangers. Rien d'étonnant alors à ce que le Livre d'origine polonaise se rencontre fréquemment dans les pays voisins; en Hongrie, en Silésie, en Moravie et en Bohême.

D'après des calculs approximatifs, il existe actuellement, sur le territoire polonais, environ quinze mille exemplaires d'imprimés du xv^e siècle; comparé même avec le nombre des unités bibliographiques d'incunables connus, ce chiffre paraîtra, certes, bien petit, surtout par rapport aux collections du British Museum, de la Bibliothèque Nationale de Paris et de celle de Munich. Mais nul pays n'a subi autant de pillages, ni autant de dévastations des bibliothèques que la Pologne; à partir des guerres de Suède, au xvii^e siècle, en passant par les partages de la Pologne et ses insurrections, jusqu'à la dernière grande guerre, la Pologne perdit par les destructions de guerre, par le pillage et l'exportation forcée, des centaines de mille volumes au profit de la Suède, de l'Allemagne, de l'Autriche et surtout de la Russie. En voici un frappant exemple : la Bibliothèque publique (ci-devant impériale) de Saint-Pétersbourg ne fut fondée qu'après le transfert en Russie de la célèbre bibliothèque de Zaluski, qui a été enlevée de force, en 1795, de Varsovie et transportée à Saint-Pétersbourg pour y constituer la Bibliothèque Impériale; la Bibliothèque de Zaluski comptait plus de deux cent cinquante mille ouvrages, et le nombre total des volumes enlevés, entre 1795 et 1836, par la Russie à la Pologne et incorporés à la même Bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg, dépasse un demi-million. Sans compter les pertes irréparables causées par la destruction complète

des livres, nous pouvons, sans exagérer, doubler le nombre de quinze mille incunables, conservés en Pologne, en y ajoutant les livres du xv^e siècle qui se trouvent actuellement dans les différentes bibliothèques de l'Europe Occidentale et qui ne sont sortis de la Pologne, leur pays d'origine, qu'aux xvii^e, xviii^e et xix^e siècles. Le chiffre de trente mille exemplaires est le meilleur témoignage de l'étendue et de l'intensité de la consommation du Livre en Pologne au xv^e siècle, si on le compare avec le nombre de cent cinquante mille incunables, conservés en Allemagne, patrie de l'imprimerie.

Il n'y a pas lieu de discuter ici l'histoire et les progrès des recherches antérieures sur le Livre polonais du xv^e siècle; nous passerons directement aux travaux récents dans ce domaine. L'étude solide et fondamentale, basée sur les acquisitions de la science bibliographique moderne, est poursuivie par un groupe d'éminents spécialistes, sous la direction et sur l'initiative de M. Ludwik Bernacki, directeur de l'Institut nationja des Ossolinski à Lwow (Léopol); le but de ce travail est de donner l'ensemble de l'histoire de l'imprimerie et celui de la bibliographe polonaise des xv^e et xvi^e siècles, et son fruit sera l'ouvrage d'amples proportions intitulé : *Monumenta typographica Poloniae XV et XVI saeculorum*, dont le premier volume a paru à la fin de 1922, par les soins de l'Institut des Ossolinski. D'autre part, la Section de Cracovie de l'Union des Bibliothécaires polonais s'est intéressée au problème de la propagation et de l'usage du Livre imprimé en Pologne au xv^e siècle. Elle a, notamment, commencé l'inventaire, suivant un type uniforme, des richesses des bibliothèques privées, séculières et ecclésiastiques, dont la plupart, peu connues et peu accessibles, contiennent quantité d'imprimés anciens; le but immédiat était d'en dresser et d'en centraliser le catalogue; on y a compris également l'inventaire des manuscrits et des archives. L'entreprise si large et si variée nécessitait la division du travail, dont les branches différentes ont été confiées à des spécialistes; ainsi, les imprimés du xv^e siècle constituent un sujet à part.

Les personnes chargées de cette partie du travail, disposant d'un champ d'études relativement restreint, ont pu l'élargir dans deux directions : d'un côté, elles y ont compris les bibliothèques publiques, dont quelques-unes seulement possèdent des catalogues d'incunables, conformes à la science moderne; d'autre part, elles ont pu se proposer d'envisager les incunables catalogués au point de vue de leur propagation et des personnes qui les ont possédés. Ce dernier but est atteint par la description systématique et minutieuse de tous les signes indi-

viduels de chaque exemplaire, signes qui pourraient, même dans des proportions minimales et fragmentaires, nous apprendre, grâce à qui et par quelle voie le livre étudié est arrivé en Pologne; on s'attache surtout à des marques indiquant la chronologie ou la provenance du livre et ensuite à l'étude de sa reliure, qui, dans nombre de cas et en l'absence d'autres marques distinctives, indique que le livre étudié était en Pologne déjà au xv^e siècle. Il est impossible, dans un si bref espace, de présenter les détails du plan, les méthodes et les progrès du travail qui n'avance que grâce aux efforts désintéressés des savants, entravés par les conditions défavorables de la vie d'après-guerre. Néanmoins, quelques catalogues d'incunables sont terminés et attendent l'impression. Une monographie historique des relieurs polonais du xv^e siècle, avec la reproduction de tous les fers de reliure qu'ils ont employés, est actuellement à l'étude.

Il est difficile de prévoir à quelle époque ces projets et ces travaux seront réalisés complètement, d'autant plus qu'il est nécessaire d'étudier aussi les bibliothèques étrangères contenant des livres d'origine polonaise.

Tel est, en lignes générales, l'état et la direction des études sur le Livre en Pologne au xv^e siècle. Je serais heureux si mon bref et sommaire rapport, joint à ceux de mes compatriotes, pouvait intéresser les membres du Congrès à l'histoire du Livre polonais et aux résultats des recherches des bibliographes et des bibliothécaires polonais.

Kazimierz PIEKARSKI.

LES « MONUMENTA POLONIÆ TYPOGRAPHICA »

L'Institut National Ossolinski à Lwow (Léopol) a entrepris, pour favoriser les études sur l'histoire de la vie intellectuelle en Pologne aux xv^e et xvi^e siècles, une publication en plusieurs volumes, les *Monumenta Poloniae typographica*, source indispensable pour l'histoire du Livre polonais pendant cette époque.

Cette publication contiendra les matériaux trouvés dans les archives concernant l'histoire de l'imprimerie, de la librairie, de la papeterie, de la reliure, de la gravure et, en général, de toutes les industries du Livre, puis une bibliographie critique d'imprimés polonais des xv^e et xvi^e siècles, ainsi que d'imprimés étrangers de la même époque se rapportant à la Pologne et, enfin, les fac-similés des caractères, des xylogravures, des ornements, etc., employés par les imprimeurs polonais des xv^e et xvi^e siècles.

Les matériaux tirés des archives se trouveront dans les trois premiers volumes. Les deux premiers volumes se rapporteront à Cracovie, ancienne capitale de la Pologne et centre principal de l'édition polonaise de ce temps, et le troisième aux autres villes polonaises. Le premier volume qui vient de paraître, avec le sous-titre *Cracovia impressorum*, publie les matériaux relatifs à la vie des imprimeurs, des libraires, des papetiers, des relieurs et des différents autres artisans qui travaillaient dans le Livre polonais à Cracovie; le volume suivant publiera les inventaires des imprimeurs et des libraires de Cracovie.

Déjà ce premier volume nous donne un tableau assez complet de la situation de la librairie et de l'imprimerie à Cracovie à l'époque de la Renaissance; il nous apporte des informations non seulement sur la vie des imprimeurs et des libraires, sur les conditions dans lesquelles ils exerçaient leur profession, mais surtout sur les voies par lesquelles l'art typographique, cette parcelle si importante de la civilisation intellectuelle et morale, pénètre en Pologne. Et quoi qu'on rencontre,

même au xv^e siècle, des maîtres-imprimeurs polonais en Italie, en Espagne et ailleurs, nous y apprenons que les premiers propagateurs du Livre paru en Pologne sont des étrangers, venus de l'Occident, de l'Alsace, de la Bavière, de la Franconie. Ensuite se développe l'activité des imprimeurs et des libraires essentiellement Polonais d'origine, bien que venus de Silésie, pays voisin, mais n'appartenant pas à la Pologne. Ce n'est qu'alors que vient le tour des Polonais de Pologne.

De Bavière, nous viennent des imprimeurs, comme Gaspard Hochfeder (1474) ou Florian Ungler, qui imprime le premier livre en langue polonaise, puis des libraires, Melchior Frank avec son oncle Pierre Reismoller d'Augsbourg et, encore un Bavarois, Jean dit Boy ou Bayer.

La Franconie envoie à Cracovie Szwaypolt Fiol, le premier imprimeur de livres slaves, non seulement en Pologne, mais en général dans toute l'Europe, Jean Haller, le grand entrepreneur d'imprimerie et George Stuchs de Sulzbach, imprimeur des livres liturgiques.

Du Wurtemberg arrive le libraire George Fenig, qui s'établit ensuite à Poznan, de même que les premiers maîtres-papetiers de Pologne, Mathieu Koch et George Czifer (Reutlingen).

Mais c'est à l'Alsace (à Wissembourg) que nous devons Frédéric Schilling, créateur et organisateur de l'industrie papetière en Pologne. De Strasbourg vient pareillement Wolfgang Lern, un des premiers imprimeurs et libraires cracoviens.

La Suisse joue aussi un certain rôle dans l'organisation de l'industrie papetière en Pologne, par le maître Bernard Jeckel de Zurich, que nous rencontrons à Cracovie tout au commencement du xvi^e siècle.

La France ne donne à cette heure aucun imprimeur à la Pologne, mais au début du xvi^e siècle, Jean, fils de Frédéric Schilling, connu sous son pseudonyme humanistique de Solidus, travaille comme correcteur dans la célèbre officine des Estienne; et dans la seconde moitié du siècle séjournent à Cracovie, avec beaucoup d'autres artisans français, plusieurs libraires français : Jean Barsandius d'Auvergne, Pierre Davantes de Rabastens en Aquitaine, Jean Tenaud de Bourges et Étienne le Riche de Lyon, dont les deux derniers ont le titre de « bibliopoles royaux » à la cour d'Étienne Batory.

Les Italiens, par contre, qui jouent au xvi^e siècle, en Pologne, un rôle de tout premier plan dans le commerce, dans les mines, dans l'art décoratif, ne s'occupent pas en Pologne d'imprimerie ni de librairie. C'est d'autant plus étonnant qu'au xvi^e siècle le Livre italien est très demandé et que les inventaires des librairies accusent une grande

quantité de livres, soit en langue italienne, soit « *italico modo introligatos* ». Il n'y a que Pierre Franco qui paraît comme graveur à l'époque du roi Étienne Batory.

Naturellement notre publication se rapporte, dans sa partie principale, à l'activité des imprimeurs et des libraires d'origine polonaise, dont les plus anciens arrivent de la Silésie à Cracovie, déjà dans les premières années du xvi^e siècle; ce furent notamment Jérôme Wietor, les membres de la famille Scharfenberg (Ostrogorski), vraie dynastie de maîtres-imprimeurs et libraires, et ceux de la famille de Zybenachier qui, comme beaucoup d'autres imprimeurs, libraires, ou relieurs de moindre importance, provient de la région de Jelenia Gora (Hirschberg) en Silésie.

Tous les autres, non moins célèbres, tels Jean Malecki de Sacz, Lazar Andrysowicz et son fils Jean Januszowski, qui organise son imprimerie à la manière de celle de Plantin d'Anvers, Mathieu Wierzbicka, Alexis Rodecki, Valentin Lapczynski, les Piotrowczyk et d'autres encore, sont des Polonais de Pologne, et, s'ils n'appartiennent pas de naissance à la noblesse, ils ne tardent pas à être anoblis, pour les services rendus à l'essor de la civilisation en Pologne, et pour cette raison aussi que l'art typographique y est hautement estimé.

Pour finir, il ne faut pas oublier qu'en ces temps les éditeurs polonais donnent du travail aussi aux imprimeries de l'étranger. Aux xv^e et xvi^e siècles, les livres liturgiques s'impriment pour la Pologne : à Venise, Strashourg, Lyon, Metz, Leipzig, Nuremberg, et, dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, il n'y a presque pas en Europe occidentale de ville de quelque importance où l'on n'imprime de livres célèbres d'auteurs polonais. On trouvera au dernier chapitre de l'introduction certaines informations relatives à ce sujet.

Ludwik BERNACKI,

*Directeur de l'Institut national Ossolinski,
à Lwow (Pologne).*

LE LIVRE POLONAIS
DU XV^e SIÈCLE A NOS JOURS

L'imprimerie en Pologne, plus que partout ailleurs, a connu des phases de prospérité et de décadence. Son histoire reflète assez fidèlement les destinées de ce pays que le sort ballotta de la plus haute gloire aux extrêmes revers. Pour retrouver ses origines, il faut remonter jusqu'à la seconde moitié du xv^e siècle. Comme en beaucoup d'autres pays, les premiers imprimeurs en Pologne furent des Allemands. Mais il n'est que juste de noter qu'à l'époque même où l'art typographique faisait seulement des efforts pour s'installer à Cracovie, des Polonais acquéraient à l'étranger une célébrité comme imprimeurs. Ainsi Adam « de Polonia » travaillait à Naples, en 1478; et Stanislas Polak (Stanislas Polonus) était l'associé de l'imprimeur Ungut à Séville, en 1491.

Signalons en passant un fait digne de remarque et tout à l'honneur de l'ancienne civilisation de la Pologne : le célèbre *Art au morier* ou *Ars moriendi*, qui est l'une des plus anciennes éditions xylographiques, fut inspiré ou peut-être composé (comme quelques-uns le prétendent) par le théologien polonais Mathieu de Cracovie (Mateusz Krakowczyk), élève de l'Académie de cette ville, puis recteur de l'Académie de Prague, mort cardinal vers 1410. Son traité intitulé : « *Mathei de Cracovia De arte moriendi liber* » a eu une telle célébrité au xv^e siècle qu'après la mort de l'auteur, il fut imprimé, selon Bandkowski, à Haarlem vers 1440 (?), et selon Dutuit à Cologne vers 1470. Mais Dutuit soutient que le texte de l'édition ornée de figures sur bois diffère beaucoup de celle de Mathieu de Cracovie (1).

1. Dutuit, *Manuel de l'amateur d'estampes*, vol. I, p. 58 et 67, Paris. D'après lui, Mathieu de Cracovie serait Mathieu de Krokow, cardinal allemand. Les Polonais furent habitués, pendant un temps qui n'est pas encore très lointain, à « expier leur popularité de jadis », comme a dit M. Louis Léger. De même qu'un insurgé polonais de 1863, tué pour la France près de Dijon, fut un général russe, de même qu'on traitait

On considère que le premier livre imprimé en Pologne fut le fameux Commentaire du Psautier par le théologien espagnol Johannes de Turrecremata. Le livre a pour titre : *Johannis de Turrecremata, Cardinalis S. Sixti vulgariter nuncupati, Explanatio in Psalterium. Cracis* (sans date). Ce livre a donné matière à maintes controverses et polémiques qui pendant longtemps passionnèrent les bibliographes. On n'était pas d'accord sur le mot *Craci*. Les uns le traduisaient par la ville de Croy (dans les Pays-Bas), les autres par Crécy (en Picardie), d'autres encore par Gratz (en Autriche) ou enfin par Gertz (en Saxe). C'est seulement Michel Denis dans son *Einleitung in die Bücherkünste* (Introduction aux arts du Livre) publié en 1796, qui le premier affirma que Craci veut dire Cracovie. Cette opinion est confirmée par les éditions postérieures des poètes où le mot « Craci » signifie sans conteste Cracovie. Panzer et Zapf pensent de même. D'ailleurs ceux qui traduisent Craci autrement ne présentent à l'appui de leur thèse aucun document probant. Aujourd'hui tout le monde est d'accord pour reconnaître que Craci n'est ni Croy, ni Gratz, mais Cracovie. On peut donc tenir pour certain que l'œuvre de Turrecremata fut imprimée à Cracovie.

Il s'agit maintenant d'établir la date de cette édition et d'essayer de faire la lumière sur le nom du premier imprimeur en Pologne. D'après Zapf (1) dans son étude : *Ueber eine alte Ausgabe von der Johannes de Turrecremata Explanatio in Psalterium*, le livre de Turrecremata fut imprimé vers 1465 avec les caractères de Gunther Zainer de Reutlingen, qui fut plus tard libraire-éditeur à Augsbourg. Ce qui semblerait confirmer l'opinion de Zapf, ce sont les relations commerciales établies alors entre Augsbourg, Reutlingen et la ville de Cracovie, résidence des rois et d'évêques savants, célèbre aussi par son Académie florissante. Il paraissait tout à fait plausible qu'un imprimeur ingénieux eût cherché à s'y installer provisoirement. Suivant les habitudes du temps, les graveurs et les imprimeurs furent originairement ambulants. Ils se transportaient avec tout leur matériel d'une localité à l'autre, selon qu'ils avaient des livres à imprimer ou qu'ils rencontraient des obstacles dans leur métier. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire qu'un Gunther Zainer, avant de se fixer définitivement à Augsbourg, eût séjourné un temps à Cracovie.

d'artistes russes les Polonais du Conservatoire de Varsovie qui venaient se faire entendre à Paris, que Copernic souvent était un astronome allemand, pourquoi Mathieu de Cracovie ne serait-il pas aussi théologien allemand ?

1. Voir Panzer, *Annales typographici*. Suppl. I, vol. XI, p. 319.

Bandke cependant ne semble pas partager l'opinion de Zapf. Dans les recherches qu'il a faites aux archives de Cracovie, il a trouvé les noms de « bourgeois » et d' « artisans » venus de Reutlingen, mais il n'a pas pu découvrir le nom de Gunther Zainer. D'autres Zainer y sont pourtant mentionnés. Selon Estreicher, le savant bibliographe polonais, cette édition n'est pas de Gunther Zainer, et elle n'a paru que vers 1476. Enfin Przyborowski, dans la *Revue Bibliographico-Archéologique* de 1881, fait l'observation suivante : « Tous ceux qui soutiennent que cette édition a vu le jour, non en 1465, mais en 1475, font remarquer que l'ouvrage n'a certainement pas pu être imprimé d'après le manuscrit, mais qu'il a été seulement réimprimé d'après une édition étrangère (1). »

On a cherché également, d'après les filigranes du papier, à établir la date de cet ouvrage. Alors une autre difficulté surgit. Parmi les filigranes du xiv^e et du xv^e siècle, on n'en trouve aucun dont on puisse, d'une façon certaine, dire qu'il provient d'une papeterie polonaise. Cependant, comme nous le dit l'auteur des *Filigranes dans les manuscrits polonais du Moyen Age*, le Dr Piekosinski, il est difficile d'admettre que dans un pays où l'industrie et les arts furent tellement développés, il n'y ait pas eu de papeteries nationales. Elles ont certainement existé, et si l'on manque de renseignements sur elles, cela tient à plusieurs causes. D'abord les papeteries se trouvaient pour la plupart entre les mains des bourgeois allemands qui préféraient probablement marquer leurs produits d'emblèmes de leurs corporations : ce qui n'est pas pour faciliter une démarcation entre le papier fabriqué en Pologne et ceux importés d'ailleurs. De leur côté, les papetiers polonais, afin d'assurer à leurs marchandises un débit certain, purent être tentés d'imiter le papier étranger qui avait sa réputation bien établie. D'autre part, enfin, les papeteries étant alors toujours installées à la campagne, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il n'en soit pas fait mention dans les archives de différentes villes. Il faut arriver à l'année 1496 pour avoir des indications précises touchant une fabrique polonaise de papier : celle de Pradnik qui appartenait au couvent du Saint-Esprit à Cracovie. C'est le papier de cette provenance qui servit à transcrire les actes du tribunal civil de cette ville, à ce que nous apprennent Piekosinski et Briquet (2).

Chose importante à signaler. Parmi les 12 filigranes qu'on trouve

1. Przyborowski, *Przegląd Bibliograficzny-Archéologiczny*, 1881, p. 182-188.

2. A voir : Piekosinski, *Les filigranes dans les mss. polonais du Moyen Age*, 1893 (dans : le *Bull. de l'Académie des Sciences de Cracovie*, p. 3-4) et *Choix de filigranes* dans les

dans les livres de Turrecremata, il y en a un qui représente deux clefs croisées ou en sautoir, mentionnées dans les *Filigranes* de Briquet sous les numéros 3882-3884. D'après lui, ces filigranes appartiennent au même groupe et leur origine est problématique. On les voit déjà vers 1463 et 1464 à Augsbourg. Donc, d'après ce filigrane, il n'y aurait rien qui empêchât de reporter l'*Explanatio* à l'époque de Günther Zainer. Mais d'autres filigranes de cet ouvrage, qui représentent la tête de bœuf à yeux (1), ne se rencontrent à Cracovie que vers 1476, d'après les indications de Briquet.

Tout cela porte à croire avec les savants contemporains que la date de 1465 n'est probablement pas la vraie. Casimir Piekarski, dans une fort intéressante étude parue, en 1920, dans la revue *Ex-Libris*, soutient de façon expresse que l'*Explanatio* fut certainement publiée à Cracovie entre 1473 et 1476, probablement par les soins du couvent des Pères Bénédictins, et que son imprimeur fut, non pas Günther Zainer, mais Gaspar Hochfeder. Piekarski s'élève contre la version répandue par Michel Denis et rapportée par Lelewel, qu'il y aurait eu deux éditions différentes, l'une de 1465, l'autre de 1475. Il soutient que les deux prétendues éditions ne proviennent que de la correction d'épreuves faites pendant l'impression définitive. Il en conclut qu'il n'y a pas eu deux éditions de cette œuvre, mais tout simplement deux variantes de la même édition (2). Mais les conclusions de Piekarski sont-elles définitives? Voilà le problème.

Au sujet de l'imprimeur Gaspar Hochfeder, des opinions différentes ont eu également cours. Les uns prétendaient qu'il était un associé du célèbre libraire Haller, d'autres qu'il était simplement son comptable. Il est caractéristique que Haller, du temps de Hochfeder, ne fait jamais suivre ses publications de la mention « arte sua in officina Halleri », mais il se sert habituellement de la mention « in domo » ou « in œdibus Halleri ». Non sans apparence de raison, Lelewel en infère que Hochfeder était installé dans la maison de Haller, où il travailla pour son compte et celui de Haller. Dans l'*Epistola Plinii ad Vespasianum*, publiée à Cracovie en

Nouvelles Archeologico-Numismatiques, 1889, 1891, 1907 ; — Briquet, *Les filigranes*, no 290, vol. I, p. 104.

1. Collection Briquet : nos 14.541 et 14.562, correspondant chez Piekosinski aux nos 906-907 et 1068, ainsi que le no 14 868 du recueil Briquet, non mentionné chez Piekosinski.

2. Casimir Piekarski, *Sur les deux éditions cracoviennes de Turrecremata (Ex-Libris, fascicule III, p. 20-21, Cracovie-Léopol, 1920)*.

1503, on trouve à la fin le nom de Hochfeder. On le trouve aussi dans le *Compendium metafisicale* publié vers 1503. A n'en pas douter, Hochfeder fut un des premiers typographes de Cracovie, d'où il disparaît vers 1505 pour réapparaître à Metz, sa ville natale, vers 1509.

En contact continué avec l'Europe Occidentale, la Pologne s'imprègne de sa culture, mais d'un autre côté elle projette sur l'Orient sa lumière qui attire les hommes épris de savoir. Ainsi, vers 1491, un imprimeur slave, Szwaypolt Fiol, se fait connaître à Cracovie où sa famille était établie depuis le xiv^e siècle. On doit à Fiol les plus anciennes impressions en langue slavonne. A la différence de ses confrères, il n'imprimait pas avec les caractères latins qui sont ceux de la langue polonaise, mais avec les caractères cyrilliques qui ont pour base les caractères grecs, et qui sont encore usités dans plusieurs langues slaves, (dans la langue russe par exemple). Les ouvrages sortis de ses presses furent surtout imprimées pour les Ruthènes de la religion gréco-catholique.

Mais tous ces premiers imprimeurs sont éclipsés lorsqu'on entre dans les « officines » de Jean Haller, natif de Rotenberg, conseiller de Cracovie, président de cette ville et pour cela appelé *Dominus Haller*, établi à Cracovie vers 1494-1496 comme marchand de livres. Lelével suppose que tout d'abord il les faisait imprimer à son compte à Nuremberg, à Leipzig, à Venise, pour les revendre ensuite à Cracovie. Sans être imprimeur de profession, il s'entoura d'hommes de talent et fut savant lui-même. Presque tous les grands imprimeurs de son époque, les Ungler (1511), les Wieter (1518), commencent par travailler chez lui, et il ne faut pas s'étonner outre mesure que ses prédécesseurs, comme Gunter Zainer, Gaspar Hochfeder, Fiol, aient été quelque peu oubliés. Possesseur d'une grande fortune, Haller fut négociant en vin, libraire-éditeur et fabricant de papier. Piekosinski nous raconte que, vers 1528, la veuve de Haller était encore locataire d'un battoir de Pradnik « in quo papyrus conficitur » et qu'elle payait un loyer annuel de 6 deniers (1).

Parmi les ouvrages les plus remarquables de chez Haller, bornons-nous à signaler les splendides éditions du recueil des lois polonaises, connues sous le nom de « Statut de Laski », 1506, et la *Chronica Polonorum*, 1519, de Mathias de Miechow (Maciejew Miechowa), docteur en médecine qui fut sept fois recteur de l'Université de Cracovie. On peut

1. Piekosinski, *Les filigranes dans les mss. polonais du Moyen Age*, 1893, p. 6 ; Briquet, *loc. cit.*

admirer ces deux œuvres à la Bibliothèque Polonaise de Paris. Il s'impose de mentionner aussi la belle édition du *Missale Cracoviensis dioecesis* (enluminé) publiée en 1515.

Tous ces livres sont des livres en langue latine, qui, en Pologne, comme partout en Europe Occidentale, fut la langue des érudits et des savants. Haller, le premier publia quelques fragments en langue populaire. Nous trouvons en effet, dans le statut de Laski, le texte du chant religieux qui apparaît à l'aube de la littérature polonaise. C'est le célèbre *Hymne à la Sainte Vierge* (Bogurodzica), dont les strophes humbles mais inspirées, graves mais simples et naïves, nous émeuvent encore aujourd'hui. Haller avait aussi l'habitude de mettre à la fin des ouvrages latins des mots en polonais tels que : « Chwala la Bogu » (A la grâce de Dieu). Mais aucun ouvrage entièrement en polonais ne fut publié chez Haller avant 1522.

La langue nationale était encore trop méprisée; de ce mépris allait bientôt la faire sortir l'Académie de Cracovie, sollicitée à cet effet par les femmes qui apprenaient à lire et à écrire et qui n'avaient pas de quoi lire, ou encore par les gentilshommes qui ne savaient pas un brin de latin. C'est encore au sexe faible, à Élisabeth, princesse de Legno, dame d'une beauté remarquable, qu'il fut donné d'inspirer à l'Académicien Balthazar Opec de traduire *la Vie de Jésus-Christ* de saint Bonaventure. Ce fut un des premiers livres publiés en langue polonaise. Il parut chez l'imprimeur-éditeur Wietor et fut réédité ensuite chez Haller, en 1522. (le livre a 210 feuillets avec des gravures sur bois). Sans égaler Haller en richesse, Wietor fut son égal dans l'art typographique.

Quant aux autres imprimeurs de cette époque, qui furent très nombreux, nous ne pouvons pas les mentionner tous. Bornons-nous à dire qu'ils ont été tous de vrais savants. Les grands éloges donnés à Haller, l'épithète d'Ungler, les préfaces et les dédicaces de Wietor nous renseignent amplement à cet égard. Et à tant de mérite les premiers imprimeurs ajoutent encore celui d'avoir fixé l'orthographe polonaise qui, changeant d'un manuscrit à l'autre avant le xv^e siècle, reste encore dans les premières impressions de cette époque tout hésitante pour tomber dans un désarroi complet au commencement du xvi^e siècle. Et c'est aux imprimeurs que revient l'honneur d'établir les normes définitives de l'orthographe polonaise. Mais à ce qu'on croit, personne n'a surpassé en science et en érudition les deux imprimeurs Nicolas et Stanislas Scharffenberg (1533). Leurs éditions sont remarquables aussi par le

choix des gravures et du papier. Et si le papier a jauni depuis cinq siècles écoulés, leur typographie ne laisse rien à désirer.

L'imprimerie continue à se développer au cours du xvi^e siècle et dans la première moitié du xvii^e, où elle atteint son apogée. A cette époque glorieuse (1550-1650) nous devons les belles éditions de Szeliga, de Siebenajcher, de Wierzbietta, de Lazarz.

On peut se faire une idée des éditions de cette période par la *Biblia Polonica* en langue polonaise, éditée dans l'imprimerie de Lazarz en 1559, qui se trouve à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Accompagnée d'un supplément de textes hébreu et grec, elle a été traduite sur le texte latin par Jakob Wytek de Wogrowiec, théologien de la Société de Jésus. Cette Bible est imprimée en caractères gothiques empruntés à des alphabets différents, mais les têtes des chapitres ainsi que quelques mots du texte, tels que : « Seigneur », la « Sainte Écriture », la « Parole divine » sont en capitales romaines, et les annotations sur les marges sont en italiques ; les initiales gothiques ont un dessin bien particulier et sont richement décorées de fleurons Renaissance, de même que les pages de titre du Vieux et surtout du Nouveau Testament. Le mélange et la variété de caractères bâtards dénotent déjà les nombreuses influences qui se faisaient sentir en ce moment en Pologne.

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, l'imprimerie commence à décliner, comme presque partout en Europe. En Pologne, les imprimeurs travaillent dans des conditions particulièrement difficiles, car souvent ils sont obligés de faire venir de l'étranger des bois usés et d'ancien style. Il faut qu'ils soient doués d'un goût sûr et d'un sentiment artistique bien développé pour produire à une époque de décadence des éditions aussi remarquables que furent, par exemple, les *Annales* du célèbre Stanislas Orzechowski, imprimées à Dantzig chez Foerster (en 1643) et qui, encore aujourd'hui, peuvent servir de modèle de typographie d'art.

Des persécutions religieuses, le manque de libertés furent également funestes à l'érudition et à l'imprimerie. Le besoin de la lecture, si développé dans le siècle précédent, disparaît presque totalement. On ne lit que les Almanachs ou, le dimanche, le Livre de messe, souvent d'ailleurs retourné sens dessus dessous. Les collections de livres dans les bibliothèques et dans les librairies deviennent de plus en plus rares.

Cet état de choses dure jusqu'à la seconde moitié du xviii^e siècle où, sous le règne de Stanislas Poniatowski, on assiste à une vraie renaissance des arts et des lettres. A ce moment la Pologne ouvre largement

ses portes à la civilisation française; le roi s'entoure d'artistes et de poètes, les encourage à chanter le passé qui était tombé alors dans un complet oubli. Ainsi, en 1786, chez l'imprimeur Groell, à Varsovie, paraît l'*Histoire du peuple polonais depuis l'introduction du christianisme en Pologne jusqu'à 1386* de Naru^zewicz, poète et historiographe polonais; on remarque aussi chez Dufour, à Varsovie, une édition du *Temple de Gnide* de Montesquieu : à ce moment ce n'est plus Cracovie, mais Varsovie qui rayonne sur la nation.

Mais les malheurs par lesquels s'achève le règne du dernier roi de Pologne vont de nouveau arrêter pour un long moment le développement intellectuel et artistique, et par là même celui de l'imprimerie. Pour la moindre publication, l'auteur et l'éditeur se heurtent à des difficultés sans bornes de la part des autorités russes, allemandes et autrichiennes. Il suffit de noter qu'un malheureux auteur d'un pauvre petit almanach, avant même de pouvoir solliciter l'autorisation de le publier, fut contraint de faire mille et mille démarches auprès des notables : envoi de pétitions et demandes, production de certificats et maintes garanties semblables. Et cette chinoiserie se répétait à chaque réimpression de l'almanach. Malgré toutes ces persécutions des conquérants, on a réussi, vers le commencement du XIX^e siècle, à installer de nombreuses imprimeries, celle de Zawadzki à Wilno, de Czech à Cracovie, d'Ossolineum à Léopol; et à Varsovie, les imprimeries de Glusksberg, de Thadée Mostowski et de la Banque de Pologne font venir les ouvriers de Leipzig et de Paris.

* * *

Cette influence venant de l'étranger n'était pas menaçante à ce moment; car un art décoratif de caractère proprement national n'existait pour ainsi dire pas encore en Pologne. Il ne devait faire son apparition que vers 1897, année qui fit époque dans l'histoire de l'imprimerie et de l'art graphique polonais : peintres et graveurs s'associèrent pour tourner leurs regards vers les motifs et les images populaires où ils puisèrent leur inspiration. Ce fut le moment où la *Jeune Pologne* de Cracovie (Młoda Polska), composée d'artistes de grande notoriété témoigne un intérêt tout particulier aux arts du Livre. A la tête de ce mouvement se place le célèbre Stanislas Wyspianski chez qui le talent original de peintre et de graveur rivalisait avec celui de poète épique et dramatique. Sa mort prématurée a laissé un vide dans les rangs des artistes polonais. A son retour de Paris, où l'on parlait beaucoup en ce

moment des réformes de William Morris, il essaie de les appliquer dans son pays. Il exerça une influence considérable sur les jeunes générations et réunit autour de lui tout un groupe de jeunes artistes, créa une nouvelle école de peintres qui comprirent avec lui qu'il y a un lien entre les productions intellectuelles et l'inspiration de ceux qui leur donnent des formes réelles. Au commencement, Stanislas Wyspianski fut seul à rechercher l'harmonie d'ensemble entre les accessoires graphiques et la décoration. C'est à ce titre qu'on le considère comme le rénovateur de l'imprimerie en Pologne. L'amour des arts du Livre, qu'il propageait, fut transmis à toute une génération d'artistes qui, pour orner le Livre, ont tendu tous leurs efforts dans des sens divers (1). Dans cette pléiade d'artistes, tels que : Axentovicz, Mehoffer, Stanislawski, Trojanowski, Weiss, pour ne citer que ceux-là, c'est toujours Stanislas Wyspianski qui brille du plus vif éclat. Mais si le fondateur de la jeune Pologne s'intéresse à la typographie, ses disciples portent leur attention surtout sur le côté pictural et artistique. En effet, ils réussissent bien mieux à faire le décor d'une page de titre ou d'un hors-texte, qu'à orner une page imprimée : ils cherchent surtout à faire ressortir leurs dessins au détriment souvent de la beauté typographique, et par conséquent n'atteignent pas encore cette harmonie primordiale entre l'impression et l'ornementation. Il suffit de jeter un coup d'œil sur leur organe *la Vie* (Zycie) pour s'en rendre compte : la richesse des dessins et des ornements écrase en quelque sorte les pages du texte, imprimé en caractères trop petits et trop mesquins.

L'Exposition des Arts du Livre que les artistes-graveurs de cette école avaient organisée en 1904-1905 à Cracovie, présente le même défaut général. Mais leur mérite fut grand d'avoir été les premiers en Pologne à indiquer la source inépuisable des motifs populaires et d'avoir lancé cet appel : Peintres, graveurs et imprimeurs, groupez-vous !

C'est seulement dans les derniers temps qu'on a compris qu'il y a des lois essentielles de la typographie, que l'impression doit être en parfait accord avec le texte lui-même, que le livre doit présenter un tout harmonieux : autrement doit être imprimé un livre scientifique, autrement un roman et encore la poésie.

Tout ce qui touche au problème de l'imprimerie intéresse au plus haut point l'élite polonaise. C'est une question à l'ordre du jour discutée aussi bien dans les ateliers d'artistes et d'artisans que dans les salons

1. Stanislas Lam, *Le Beau Livre*, édité et imprimé chez Lazarski, Varsovie.

mondains. Les nombreuses associations, telles que : la « Société des Bibliophiles », la « Société des Artistes-Graveurs », une quantité de revues hebdomadaires et mensuelles répandues à Varsovie, à Cracovie, à Léopol, à Posen, la riche bibliographie consacrée à cette question et publiée par M. Ladislas Thadée Wislocki dans l'imposante et luxueuse revue *Ex-Libris*, tout cela dénote l'intérêt grandissant que l'on porte en Pologne à la typographie d'art. Et cet élan du public pour l'art du Livre a trouvé son expression dans l'organe des artistes graveurs *Grafika Polska* (la Graphique polonaise) intéressante par ses articles de fond et curieuse par son ornementation originale. Les belles couvertures faites par des artistes comme Gardowski ou Poltawski sont dignes d'attention. Ce dernier possède cette supériorité qu'à son talent de peintre il ajoute une parfaite connaissance du métier. « C'est un dessinateur subtil qui comprend la beauté du livre... il se fait remarquer par une exécution très consciencieuse, pleine de distinction et d'élégance françaises » dit, à ce propos M. Stanislas Lam (1).

Peut-on dans cet aperçu général passer sous silence la magnifique « Biblioteka Zawodowa Graficzna » (Bibliothèque Professionnelle Graphique) composée par M. Zygmunt Lazarski et imprimée chez M. Wl. Lazarski ?

La première partie de cette Bibliothèque constitue une collection d'images populaires gravées sur bois. Malgré le lien étroit qu'avait l'imagerie avec la vie du peuple polonais, avec ses soucis et ses peines, ses joies et ses misères, malgré leur cachet spécifiquement slave, elles ne peuvent être expliquées autrement, comme d'ailleurs toute la civilisation polonaise, que dans leurs rapports avec la civilisation occidentale. De même que les premiers livres, les premiers produits de l'art populaire sont d'ordre religieux et, comme tous les xylographes, ils présentent un intérêt pour la bibliophilie. Les cadres de ce travail ne nous permettent pas de nous y arrêter plus longuement, et nous renvoyons tous ceux qui s'y intéressent à la Société « France-Pologne », où ces gravures sont actuellement exposées, ainsi qu'à une étude sur cette question qui paraîtra très prochainement dans cette jeune et ardente revue, *Papyrus*, qui défend avec tant d'enthousiasme les principes et les lois de la typographie.

La deuxième partie de la Bibliothèque Professionnelle forme un volume intitulé *le Beau Livre*. C'est un beau livre dans toute la force

1. Stanislas Lam, *loc. cit.*

de ce terme, discret et élégant, sans aucune vignette, la couleur rouge des têtes des chapitres lui sert seule de décor. Il répond bien aux lois typographiques de l'équilibre et de l'harmonie, et s'adapte parfaitement à l'esprit de l'ouvrage de M. Stanislas Lam qui traite de l'esthétique de l'imprimerie. Il présente cette curiosité typographique d'avoir été composé sans aucune coupure de mots. L'auteur a dû certainement travailler en commun accord avec le compositeur, et cette collaboration, il faut l'avouer, a donné un résultat qui est à l'honneur de l'un et de l'autre. Le livre est illustré par un recueil de hors-texte qui donnent une excellente idée de la typographie contemporaine en Pologne.

Si les idées de M. Lam peuvent paraître neuves en Pologne, en France depuis au moins 1918, année de l'Exposition des Arts du Livre au Musée Galliéra, les critiques d'art de tradition française ne cessent pas de les défendre dans les revues telles que *l'Art Français Moderne*, *Papyrus*, *Nouvel Imagier*, *Byblis* et tant d'autres.

Notons aussi ce bijou typographique qu'est le petit livre intitulé *Triolets et Vers d'Amour*, contenant les poésies de Tomasz Zan, ami le plus cher d'Adam Mickiewicz. Il a été édité à Varsovie, en décembre dernier, chez Gebethner et Wolff et imprimé chez Lazarski. Les vignettes en or, d'un goût exquis et sûr, qui encadrent le texte sont copiées sur celles que portait, en 1818, le papier à lettres de Wilno, pays natal du poète. C'est aussi à la même époque, entre 1816 et 1824, que Zan composa les *Triolets*. Les italiques, dérivées de celles des Elzevirs, fines et élégantes, éclairées par les tons dorés du décor à fleurons Empire, ressortent avec une clarté parfaite sur les vergeures d'un papier de chiffon à la forme. La composition elle-même semble avoir emprunté aux vers quelque chose de leur fantaisie ailée et de leur pureté : poèmes et livre forment un tout harmonieux qui évoque délicieusement l'ère du romantisme.

Par les publications mentionnées et par tant d'autres sorties de leurs ateliers, MM. Wl. et Z. Lazarski méritent une place d'honneur parmi les imprimeurs de Pologne. Tout ce qui sort de leur imprimerie possède un style propre et est marqué au coin du bon goût : sobriété, parfaite ordonnance des proportions, exécution impeccable, élégance et distinction, voilà les qualités de MM. Lazarski, qualités qui s'apparentent aux traits essentiels de l'esprit français.

Mais c'est aux expositions, bien plus qu'aux articles et aux revues, qu'il est donné de montrer l'extension qu'a prise l'art du Livre en Pologne.

Tantôt à Cracovie, tantôt à Varsovie, ou encore à Posen, à Léopol, à Wilno, elles sont toujours une manifestation éloquente de la civilisation ancienne de la Pologne.

La plus caractéristique de toutes fut l'Exposition des Arts du Livre organisée à Varsovie, en 1922, sur l'initiative de l'Association des Artistes Graveurs Polonais, à laquelle s'est joint le Comité réuni de l'Organisation de l'Industrie Graphique et de la Société des Libraires-Éditeurs.

Installée dans une jolie maison en pierre de taille qui fut construite par un magistrat de Varsovie, au commencement du xvii^e siècle, « pour la plus grande gloire de Dieu, la commodité de ses enfants et la sienne propre, ainsi que pour l'ornement de la ville » et qui appartenait jadis à la famille patricienne Baryczka, — située au cœur de Varsovie, au milieu de la place du Marché de la Vieille-Ville « l'Antiqua Varsovia » qui s'était fondée à l'abri de ces vieux remparts où, après la désastreuse invasion des Suédois « non seulement les hirondelles et les moineaux, mais même les hommes avaient commencé à bâtir leurs nids », — l'Exposition n'a pas pu vraiment choisir un décor qui eut plus de couleur locale, plus d'attrait et de pittoresque. L'Exposition se proposait « de faire connaître au public l'imprimerie nationale, de passer en revue son évolution à travers l'histoire et de montrer son état actuel pour contribuer à développer les qualités artistiques de la typographie » (1) et pour cela elle a rassemblé des spécimens rares et curieux, depuis les premiers livres imprimés en Pologne jusqu'aux éditions récentes, ainsi que les spécimens typiques qui ont rapport aux arts du Livre, tels que : les imprimés de ville (*druki akcydensowe* en polonais, *accidensatz* en allemand), les papiers de valeur, les cartes de jeu, les « *ex-libris* », les reliures, les affiches et les si curieuses étiquettes de pharmacie (*recepta*) de la première moitié du xix^e siècle.

Mais on ne se borne pas en Pologne à exposer les livres polonais aux Polonais, on organise des expositions à l'étranger. A la dernière Exposition de Florence, le Livre polonais a reçu sa place méritée. D'après le compte-rendu du journal *Le Nuove della Sera*, l'Exposition de la Section polonaise constitua un vrai bijou, grâce à son originalité spécifique et son bon goût (2).

Espérons qu'un jour prochain Paris ne sera pas oublié et répondra à l'amour des Polonais pour le Livre français. Ils l'ont manifesté dans

1. Programme de l'Exposition de 1922.

2. V. la *Grafišk Polska*, mai 1922.

ces derniers temps en organisant à Léopol, dans la salle du Musée « Ossolineum » une exposition des livres français illustrés par les plus célèbres graveurs du XVIII^e siècle : les Boueher, les Gravelot, les Eisen, les Chauffard, les Marillier, les Cochin fils, les Moreau le jeune.

Oui, l'amour du beau livre croît en Pologne de jour en jour, et ce n'est pas seulement une aspiration de l'élite et des bibliophiles vers le livre somptueusement édité, mais c'est le désir de la masse qui réclame pour le livre populaire une impression probe et de bon goût.

Là-bas, chez ces « latins du Nord » comme en France, on croit qu'on a toujours du plaisir à lire un chef-d'œuvre, même s'il est mal imprimé sur du papier à chandelle, mais on pense aussi qu'on jouit de cette lecture bien autrement lorsque l'impression et l'illustration sont adaptées à l'esprit du livre. Là et ici on est d'avis que l'imprimeur, non moins que le graveur, contribue à la valeur artistique de l'œuvre. En Pologne on forme le même rêve qu'en France où, pour emprunter les paroles de M. Georges Lecomte, on souhaite « qu'à une heureuse disposition des pages, de la couverture, du titre, qu'au caractère vigoureux, net, bien membré, qu'à un papier prenant bien l'encre, point trop minutieusement distribuée, vienne s'ajouter un agréable décor de lettres ornées, de têtes de page, de vignettes choisies avec goût » (1). Mais tout cela à condition de sauvegarder l'équilibre harmonieux des valeurs et des proportions, car le fondement du beau livre doit être dans son architecture, où le caractère typographique a toujours le rôle essentiel.

Et cette communauté d'idées en matière de typographie atteste, une fois de plus, l'affinité étroite qui existe entre le peuple français et le peuple polonais et qui est à la base de l'amitié inaltérable de ces deux pays, dont Victor Hugo, dans un discours prononcé en 1846 à la Chambre des Pairs, a dit : « Deux nations entre toutes, depuis quatre siècles, ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé : ces deux nations sont la France et la Pologne... Le peuple français a été le missionnaire de la civilisation en Europe, le peuple polonais en a été le chevalier. »

Francisca GRANIER*

1. Georges Lecomte, *Le Livre Français*, dans *l'Art Français Moderne*, juillet 1918, p. 28.

L'ORNEMENTATION DU VIEUX LIVRE ROUMAIN

Le Livre roumain est plus ancien que le Livre russe ; dans la péninsule des Balkans il n'y a, avant lui, que les quelques impressions faites à Cettigné par un moine monténégrin, qui avait appris son métier à Venise, ville dont l'influence, sous plus d'un rapport, a été grande dans ces régions.

Il est peu connu, comme du reste tout ce qui concerne les Roumains, qui sont écartés, n'étant pas Slaves, du large cercle des études concernant cette race, et mis de côté, habituellement, dans les préoccupations de la race latine à laquelle ils appartiennent.

Cependant les produits des imprimeries valaques et moldaves ne nous paraissent pas être méprisables.

Ils s'inspiraient dans l'illustration, souvent très riche, presque toujours de bon goût, des frontispices et initiales de cet art byzantin qui a passé aux Slaves du Sud, tout en étant imité en Arménie, où tel manuscrit de Solgat, aujourd'hui dans la ville roumaine de Roman, a absolument le même caractère décoratif. Venise ajouta des éléments nouveaux appartenant à une autre tradition.

Viendra ensuite, avec le xvii^e siècle, l'influence de cet art russe, ruthène en Galicie, vélico-russe à Moscou, qui est un peu bâtard, parce que des éléments orientaux et occidentaux s'y rencontrent sans se confondre et sans créer un type original.

Dès lors cependant, un caractère nouveau apparaît. Il est emprunté à cette école de miniaturistes valaques dont l'activité devra être minutieusement étudiée. C'est de là que viennent, comme aussi dans tel manuscrit contemporain, les majuscules encadrant des figures de saints ou des animaux et des fleurs.

Esquisser dans ses lignes générales ce chapitre de l'histoire du Livre, tel est le but de cette communication.

I

L'imprimerie roumaine commence dans la principauté de Valachie en 1508, par des ouvrages religieux, des livres saints en langue slavone, qui était langue liturgique pour les pays de la rive gauche du Danube aussi bien que pour ceux de la rive droite.

Son introducteur fut un moine monténégrin, Macarius, devenu plus tard Métropolitte de son pays d'adoption, qui était relié étroitement, par des souvenirs historiques aussi bien que par des liens dynastiques, plus anciens ou tout récents, avec la race serbe. Ce slave des Balkans qui avait vécu dans le pays des Tschernoévitch, sur le littoral de l'Adriatique, avait, comme beaucoup de ces Schiavoni (Esclavons), passé quelque temps à Venise, dont M. Horatio Brown a montré le rôle actif dans les progrès et la diffusion de l'art typographique à cette époque.

On ne pouvait pas cependant venir de la ville des Bellini sans en rapporter des tendances artistiques. Macarius chercha donc à donner aux produits d'une presse toute simple, dont il était presque le seul ouvrier, des ornements liminaires. Le Liturgiaire de 1508 (1) en porte plusieurs, provenant de trois modèles seulement. En plus, les initiales sont ornées.

Où a-t-il pu en trouver l'inspiration ? Les manuscrits byzantins et slavo-byzantins avaient, au xvi^e siècle au moins, des frontispices composés de lignes entrelacées, que terminaient des fleurs d'acanthé, des croix, des couronnes, d'un noble style, comportant des variantes infinies dans son tissu compliqué. D'après cette tradition artistique, la Moldavie avait donné pendant tout le siècle suivant une série entière de splendides manuscrits sur parchemin, avec des en-têtes aux couleurs variées, mélangeant le rouge, le bleu, le vert, l'or. On s'en servit pour les bois destinés à orner les premiers livres imprimés, qu'il fallait, ici comme ailleurs, rendre semblables, autant que cela se pouvait, aux manuscrits dont on avait l'habitude. A côté de ces frontispices en noir, les initiales formées de lignes du même caractère sont imprimées, comme les titres aussi, en rouge clair. En fait d'innovation, il n'y a que les armes de la Valachie ou de la Moldavie, intercalées au beau milieu des entrelacs. Et il y a aussi des initiales d'une tout autre forme, aux simples lignes noires, à peine ornées de traits fugitifs. Il paraît donc

1. Voir PLANCHE VI.

que, lorsque le manuscrit modèle ne donnait rien, l'imprimeur recourait à sa fantaisie propre, beaucoup moins riche.

L'Évangélaire de 1512 (1) complique ces éléments de base. Les lignes du frontispice sont parfois d'un mouvement plus rapide, parfois elles contiennent à l'intérieur même la fleur caractéristique de la ronce; des couronnes qui flanquent le carré, surgit la même fleur. L'emblème de la Valachie, le corbeau, se dessine en noir, simple et élégant. En même temps que les initiales du type connu, on a des bois liminaires contenant dans un rond d'entrelacs la même couronne, pareille à celle que portaient les princes sur les fresques des églises bâties par eux d'un bout du pays à l'autre. Des frontispices plus simples, compris dans un rectangle allongé, montrent bien leur origine occidentale. Le double caractère des initiales se maintient.

Ces moyens de décoration, jusqu'au corbeau valaque, se retrouveront dans l'Évangélaire imprimé à Belgrade en 1552. Une tradition s'était déjà formée, bien qu'encore imprécise sur certains points. Elle se développe parallèlement au style des manuscrits dont tel, contenant les Liturgies, présente des figures, comme celle de saint Jean Chrysostôme écrivant sur son pupitre, et l'ornementation des frontispices est prolongée aussi en bas des pages. (2) Il est possible qu'un apprenti de Macarius soit revenu en pays serbe avec cette récolte d'art empruntée aux pays roumains.

L'impression des livres d'église reprend seulement en 1545, par les travaux du moine Moïse, qui emploie les matrices du serbe Démètre Lioubavitsch, sur lequel les renseignements manquent. Mais cette fois l'illustrateur ne donne qu'une imitation gauche, lourde, des travaux antérieurs. On se demande si Démètre, « neveu de Bojidar » — le serbe éditeur de livres slaves à Venise — qui imprime en 1547, n'est pas le même que Lioubavitsch. Aucun progrès sur l'ouvrage précédent. On arrivera à des formes totalement dégénérées et contaminées d'ornements roumains, comme dans le livre décrit par Bianu et Hodós dans la *Bibliografia româna*, I, pages 101-102.

Le frontispice aux armes de la Valachie, de 1512, est repris, de même que d'autres thèmes de l'époque, dans un curieux Triode-Penticostaire dont les initiales sont latines et du plus pur vénitien. Cet ouvrage,

1. Voir PLANCHE VII.

2. Collection du P. Parthéaie à Râmnicul-Vâlçii. Cf. la planche serbe de l'Album de Spassoff, *L'Ornement Slave et Oriental* (Péttersbourg, 1885).

d'environ 1550, — cependant les lignes entremêlées, plusieurs fois rompues, dudit frontispice sont de beaucoup inférieures à celles qu'on observe dans la publication parue à Belgrade en 1552, — n'a que des initiales purement vénitiennes. Ce qui le distingue, c'est le grand nombre de planches représentant des scènes évangéliques. Il y a dans le mouvement une influence occidentale, mais dans la scène de la Mise au Tombeau on ne pourra rien signaler qui ne corresponde aux souvenirs de l'Orient byzantin, slave ou roumain; le groupement des figures, leurs attitudes appartiennent aux formules d'art qui sont exprimées dans les épitaphes de ces pays, au xv^e siècle.

Je risquerai une hypothèse. Vers 1570-1590, le prince de Valachie, Mihnea, fils de la Levantine Catherine, avait à Venise comme représentante de ses intérêts la nonne Marioara Adorno-Vallarga, veuve d'un noble génois, laquelle était sœur de cette princesse de Bucarest. Elle a fait élever à la mémoire de son neveu un autel dans le petit couvent de San-Maffio de Murano, où elle résidait. Ne serait-ce pas à elle qu'aurait été due l'impression, à Venise même, avec des bois copiés ou imités sur des publications ou des icônes plus anciennes, de ce livre destiné à clôturer la série des ouvrages dont l'Eglise orientale avait besoin pour ses services? On sait que Mihnea commandait des livres en Transylvanie.

Déjà, en 1561, on avait copié plus maladroitement encore le frontispice de 1512 dans le premier livre imprimé à Kronstadt-Brasov, en Transylvanie, par le diacre Coresi. Celui au corbeau gravé en noir revient dans l'Octoïque de 1574; l'autre, à l'oiseau à peine visible, dans celui de 1575. Rien n'est ajouté dans cette longue série d'éditions que le « chrysobulle », les armes de la Valachie, dans une couronne de lauriers, l'oiseau héraldique levant une patte pour marcher, geste tout à fait nouveau (Octoïques de 1574 et 1575). Plus tard s'ajouteront de petits frontispices allemands, portant d'autres blasons, bien entendu, que ceux de la Valachie. On essaiera même, comme en 1578, d'y intercaler le corbeau à la patte levée, de petites dimensions. Il est visible que ceux qui travaillent sont des ouvriers saxons n'ayant pas l'intelligence de cet art. L'Evangile expliqué de 1581 aura même une grande planche en style de la Renaissance aux armes du juge de Kronstadt-Brasov, tout en conservant les seules lettres ornées.

II

L'ornement de la Renaissance devait se combiner avec les normes byzantines ailleurs : en Ukraine. Il en revint au moment où la munificence du prince valaque Mathieu Basarab et du prince moldave Basile Lúpu envers toutes les Eglises d'Orient ouvre une nouvelle série de publications roumaines, à partir de 1636.

Il ne s'agit pas cependant d'une simple importation étrangère, car celui qui réalisa cette synthèse, répandue ensuite dans les pays roumains, n'est autre que Pierre Movila, fils du prince moldave Siméon, neveu d'un autre prince de la même Moldavie, Jérémie, élève peut-être du grand calligraphe roumain Anastase Crimca, Métropolitaine de Suceava, — ce Pierre qui, devant renoncer au trône, devint hégoumène de la célèbre communauté de la Pétschersea, à Kiev, puis archevêque de ce diocèse et défenseur de l'orthodoxie contre l'intrusion catholique polonaise.

Cette fois, par l'œuvre des imprimeurs russes, si l'on a encore des feuilles d'acanthé, avec des fruits de grenadier, rappelant vaguement les anciens frontispices, d'autres en-tête présentent des têtes humaines, des lions, des dessins vagues. Des chérubins figurent dans les culs-de-lampe de Transylvanie, où l'ancien ornement est à peine reconnaissable. Les armes même de la Valachie montrent une main étrangère. Des planches réalistes, comme le fils prodigue au milieu des cochons, le même devant le champ labouré, dans l'Évangile expliqué de 1641, ont une note de réalisme qui n'appartient pas à la tradition de l'Orient roumain, et on ne l'acceptera jamais. Ensuite, dans la scène de la Dormition de la Vierge, j'ai reconnu même trois lettres latines sur les quatre, qui abrègent le titre de cette façon : Ad. M. D. (*Adormirea Maicii Domnului*). Le nom de l'archimandrite Jean est donné en lettres latines dans le Liturgiaire de 1646. On pourrait soupçonner un Transylvain. De même dans le nom de la princesse Hélène inscrit sur le Penticostaire de 1649. Les esquisses des personnages sont vagues, le groupement incertain. Et en Moldavie le peintre Élie, qui présente dans la Décollation de saint Jean Baptiste un exécuteur habillé à la façon contemporaine et ménage un arrière-plan pour les spectateurs, est en dehors du développement de l'art roumain, tel qu'il paraît dans les icônes et les fresques d'église. On a donné aussi un nouveau style, impressionnant, aux frontispices. Un peintre qui signe S. E. Cz. paraît avoir fourni toutes les feuilles de

titre, aux colonnes d'un style étranger, soutenant des portraits de saints. En 1650, la Valachie offrait un autre type, plus riche en éléments divers d'architecture, et avec des anges, des dauphins et des figures de fantaisie.

L'exemple moldave sera cependant suivi dans le Code de 1652 (1), qui porte au-dessus des figures des saints et de prophètes le nom — si je lis bien — de Théodore Tistevici (*Tyszkiewicz*). A l'intérieur, de grands et belles figures aux inscriptions du même caractère, plutôt latin, ont un cadre dans lequel il y a des ornements de la Renaissance et même des diabolins. Ailleurs, où il n'y a que des fleurs autour des saints, la signature d'un Pierre, dont le nom de famille apparaît en cryptogramme, est très visible.

Une nouvelle série de livres, qui s'ouvre par « la Clé du sens » (Bucarest 1678), a comme illustrateur le russe Ivan Bacov, dont le dessin est vague et sans caractère. Il s'inspire à cette époque de l'école des miniaturistes, très développée en Valachie (2). Certaines initiales de ces livres, contenant des monstres, des figures d'ornement, des renards à l'affût, ont cette origine. Ivan réapparaîtra en 1700 (Triode de Buzau), comme le moine Joannice Bacov, avec de nombreux dessins, parfois très heureux. Lorsque le Métropolitite moldave Dosithée amena des typographes à Jassy, vers 1680, les dessinateurs des livres d'Église étaient encore des Russes, influencés par l'Occident polonais : dans le Psautier slavon et roumain, on voit le combat de David et de Goliath sur une esquisse à la mode de l'Occident. Les initiales sont tantôt de style simple latin, tantôt composées de figures conjointes, d'un très mauvais goût.

Mais déjà dans le Liturgiaire valaque de 1680 s'affirme un autre art, très fin, d'une inspiration manifestement latine (3). Une belle figure de la Vierge domine un frontispice aux fleurs artistement enchevêtrées. L'Évangile de 1682 et les Apôtres de 1683 (4) ont de grandes planches d'une exécution supérieure (les Évangélistes). L'auteur est le moine Damascène Gherbest (5). Des initiales à figures apparaissent ici. On sent l'influence de cet art de la miniature qui

1. Voir **PLANCHE VIII.**

2. Voir **PLANCHE IX.**

3. En Transylvanie, des Saxons donnent en 1683 aux évangélistes la lourde silhouette d'un Luther.

4. Voir **PLANCHE X.**

5. De lui aussi probablement le S. Jean Damascène de l'Octoïque de Buzau.

depuis longtemps déjà orne les documents valaques et que nous espérons faire bientôt connaître par une publication spéciale.

En même temps une école d'imprimeurs roumains se forme en Moldavie : Métrophane et ses élèves Paul, Ursu et André, dont le second donnera des dessins plutôt lourds. Il essaiera en 1704 des figures d'évangélistes dans le genre de Damascène, mais sans avoir ses moyens.

Pour les livres grecs et orientaux, un autre dessinateur paraît travailler, un natif de cet Orient, qui esquisse des lignes vagues dans un cadre de tapis persan (1691). Toutefois Joannice lui-même paraît être familiarisé avec ce style.

III

Mais déjà le grand illustrateur du Livre roumain à la fin du xvii^e siècle a paru. C'est le moine ibérien Anthime qui semble apporter avec lui, dans ses larges feuilles pleines de vie, dans ses grenades ouvertes, dans ses tulipes, quelque chose de cette décoration persane, qui donnera aux églises et aux palais de l'époque les fleurs, les lampes, les oiseaux, les façades triomphantes obtenues sur l'enduit frais par des formes en bois, comme dans le palais du richissime prince Constantin Brâncoveanu à Potlogi, dans celui des Cantacuzènes à Filipești, dans l'église de Fundenii Doamnei. Les colonnes des frontispices seront désormais, de même que les grandes fleurs des bases, correspondantes aux éléments qui distinguent les bâtisses de l'époque. Tout en empruntant aux prédécesseurs les anges, les figures humaines, les casques, les têtes de lion, on donnera la prédominance à cet ornement végétal dont Anthime est le grand maître (1). Des feuilles de titre, comme celle du Triode de Buzau en 1700 (2), avec toute la série des saints qui s'échelonnent à la manière russe sur les bords, en restent toutes transformées.

Un Grec, Démètre, travaillait à côté, dès 1698. Une école roumaine, en concordance avec les manuscrits, qui ont la même fleur, les mêmes lignes, avait commencé. Elle devait déchoir à l'époque phanariote du xviii^e siècle, perdant tout ce qui avait constitué ses caractères de noblesse et de grâce, mais accompagnant le Livre roumain dans

1. Voir PLANCHE XII.

2. Voir PLANCHE XI.

toute son évolution jusqu'à l'époque moderne, non sans avoir subi à ce moment, et surtout en Transylvanie, une influence occidentale, beaucoup plus féconde qu'au siècle précédent. L'initiale persiste, rarement intéressante, comme dans tel livre de 1784, où une figure de saint debout entre dans la composition du carré rouge (Discours de Théodore de Studion, Râmnic, 1784). Quelquefois, comme dans la Liturgie de Râmnic (1797), on essaie des frontispices nouveaux, composés de monstres affrontés. Mais généralement on copie : le passé ou l'étranger. Un diacre, Constantin de Râmnic, qui signe, réunit harmonieusement dans une de ces « portes » du livre du XVIII^e siècle toutes les sculptures en usage dans les églises contemporaines, avec des rinceaux sur les colonnes, après avoir, en 1784, mis ensemble les saints, les médaillons des philosophes, les anges de la décoration occidentale. Un autre, qui signe D. T., s'essaie à des frontispices composés de figures des prophètes : Moïse, David, Salomon. De grandes planches représentent les saints dans le Liturgiaire du même Râmnic, en 1777.

Un protopope, Michel Strilbitzki, russe d'origine, vers 1790, un Démètre Kontoléos, de Jassy, cherchèrent à donner à cet art traditionnel un caractère moderne, et les travaux de ce dernier, dans le « Code » du prince Scarlate Callimachi, dans telle image du Psalmiste, sont sans aucun doute remarquables.

N. JORGA,

*Professeur à l'Université de Bucarest,
Correspondant de l'Institut de France.*

LE COSTUME DES ROIS PAÏENS BULGARES

d'après un manuscrit
de la Bibliothèque Nationale de Madrid.

Parmi les manuscrits de la Chronique de Skylitsès, conservés à Okhrida, à Vienne, à Venise, à l'Escurial, à Paris, etc., celui de la Bibliothèque Nationale de Madrid, coté V-11, 1, XIII^e-XIV^e siècle, tient sans contredit la première place par ses riches enluminures au nombre de 574.

L'auteur de la Chronique, Jean Skylitsès, à en juger par les charges qui lui furent confiées au Palais de Constantinople, au XI^e siècle, celles de curopalate, de protovestiaire et de grand drongaire de la veille, était un personnage qui occupait un des plus hauts rangs dans la hiérarchie byzantine et jouissait de la confiance entière de l'empereur.

La Chronique de Skylitsès est illustrée de nombreuses et artistiques miniatures dont l'exécution a exigé un long et coûteux travail. Presque tous les précieux manuscrits enluminés étaient écrits pour les Souverains; tels le célèbre Ménologe de Basile II et la traduction bulgare de la Chronique de Manassès, tous les deux au Vatican, l'Évangile dit d'Ivan Alexandre, dans la bibliothèque de Lord Curzon, etc.... Le manuscrit de Madrid devait avoir la même destination et appartenait probablement au roi ou à quelque autre dignitaire. Après la chute de Byzance, ce précieux manuscrit passa en Italie et fit partie de la bibliothèque du couvent du Sauveur, sis sur le promontoire du golfe de Messine en Sicile, comme il appert d'une note conservée à la neuvième feuille du volume. Actuellement, le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid, où j'ai eu l'occasion de l'examiner, d'en copier une partie et de faire des reproductions photographiques et en couleur.

Entre autres choses, les miniatures de ce manuscrit nous fournissent quelques données relatives aux costumes des rois païens bulgares, de l'époque du premier royaume bulgare, qui va du VII^e au XI^e siècle. C'est sur ce sujet que je me permets d'attirer votre attention, d'autant plus que la question a quelque rapport avec le problème de la natio-

nalité de la horde qui a posé les assises du royaume bulgare au moyen âge.

Il existe trois hypothèses sur l'origine de cette horde : suivant la première, la bande militaire qui conquiert au VII^e siècle les tribus slaves de la Bulgarie danubienne et forma l'État bulgare, était de provenance slave ; la seconde hypothèse en fait des Finnois, et la troisième des Turcs de la branche des Huns, des Khazars et des Avars.

Les documents slaves, byzantins et latins sont unanimes à constater que les vêtements des anciens Bulgares différaient notablement de ceux des Byzantins et des autres populations balkaniques romanisées ou hellénisées. Était également différent le costume royal bulgare de l'époque antérieure à la conversion des Bulgares au christianisme, soit avant 865. Après cette date, l'influence byzantine s'accroît de plus en plus en pays bulgare, jusqu'à ce qu'enfin les rois du second royaume bulgare, du XII^e au XIV^e siècle, adoptent définitivement le costume impérial de Byzance. Siméon le Grand (893-927) et ses dignitaires auliques ont conservé la plus grande partie de leur costume ancien. Jean Exarque, son contemporain et écrivain bulgare, en donne les détails suivants : « Le prince, assis sur son trône, est vêtu d'une tunique ornée de perles, serrée d'une ceinture pourprée ; il porte à son cou un torques aux monnaies d'or, avec des bracelets à la main ; un glaive d'or est suspendu sur sa hanche. A ses deux côtés sont assis les Bolyards, portant également des torques d'or, des ceintures et des bracelets ». Son fils Boïan, partisan des mœurs païennes, conservait son costume national. Les députés bulgares à la Cour de Constantinople s'y présentaient avec leur pelisse et leur ceinture de cuivre. Dans une miniature du ménologe de Basile II, représentant les persécutions des chrétiens par les Bulgares au commencement du IX^e siècle, ces derniers sont peints dans leur costume national. Ils sont au nombre de trois : le costume du premier qui est à gauche rappelle le vêtement des rois païens bulgares du manuscrit de Madrid ; il porte un chapeau de fourrure à la pointe de cuir rouge ; sa pelisse de fourrure, ornée de brandebourgs, descend jusqu'aux genoux, resserrée par une ceinture à laquelle est suspendu un coutelas et d'autres petits objets ; la culotte très collante descend jusqu'aux pieds qui sont chaussés. Le costume des deux autres Bulgares est presque identique aux habits des Bolyards bulgares prosternés aux pieds de l'empereur dans la miniature du Psautier de Basile II, à Venise.

Les miniatures de Madrid nous donnent les images de trois

rois bulgares païens du ix^e siècle, de Kroum, d'Omortag et de Boris.

La première miniature, qui représente Kroum faisant des préparatifs de guerre et rassemblant ses troupes, n'offre rien de particulier : le vêtement royal présente de grandes analogies avec celui des empereurs byzantins.

La deuxième miniature est un peu plus instructive. Kroum, à l'abri de sa tente en forme de tulipe, assis sur son pliant doré, reçoit les délégués byzantins lui demandant la paix. Il porte une coiffure d'or, une tunique descendant jusqu'aux genoux et des bottes rouges.

La troisième miniature représente le roi Omortag recevant les envoyés grecs. Il est sous sa tente, assis sur un pliant. Il porte un casque d'or. Sa tunique a le col et les brandebourgs en or.

La quatrième miniature représente la poursuite de Thomas par Omortag. Rien de particulier.

La cinquième miniature présente deux scènes. Dans la première, Omortag force les chrétiens à abjurer; dans la seconde, l'archevêque d'Andrinople, Manuel, est mis à mort. La tunique du roi a le col et les brandebourgs en or. Sur ses bras, le roi porte des brassards en or.

Dans la sixième miniature, Omortag caresse Basile enfant, le futur empereur byzantin, et donne la liberté aux captifs.

Dans la septième miniature, Boris envoie des messagers à Théodora de Byzance.

La huitième miniature montre Boris et son peuple invoquant le Dieu des chrétiens.

Dans la neuvième miniature, Boris est baptisé par l'archevêque Méthode.

Les miniatures que nous avons passées en revues nous donnent les détails suivants sur le costume royal de l'époque bulgare païenne :

1^o *La coiffure.* — Tandis que les empereurs byzantins et les rois bulgares chrétiens figurant sur les miniatures en question ont toujours une couronne, les rois bulgares païens y sont représentés différemment : tantôt tête nue, tantôt en casque, tantôt avec une espèce de diadème. En d'autres mots, ces miniatures ne nous renseignent pas sur une coiffure spéciale aux rois bulgares païens, en tant que marque de leur souveraineté. Ce n'est que plus tard, après leur conversion au christianisme, qu'ils adoptèrent la couronne. Les rois Siméon, Pierre, Samuel, Kaloïan reçurent leur couronne du pape. Le roi Pierre fut couronné avec une couronne d'or. La couronne envoyée à Kaloïan par le pape était un « *regium diadema* ». Nous avons plus de détails sur la forme des

couronnes des rois suivants, grâce aux fresques, aux miniatures et aux monnaies;

2° *La tunique*. — C'est revêtu de cet habit que le roi est représenté dans presque toutes les miniatures. La tunique de couleur rouge descend jusqu'aux genoux; les manches étroites descendent jusqu'à la main. Le col et le bas de la tunique sont recouverts d'un large ruban en or. Sur les deux manches figurent des brassards d'or. Des brandebourgs en large ruban d'or constituent le signe le plus caractéristique de la tunique royale bulgare. A ce point de vue, la tunique bulgare rappelle l'habit persan, turco-tartare, hongrois et russe;

3° *La culotte*, toujours étroite, est généralement de couleur bleue;

4° *La chaussure*, qui monté jusqu'au bas du mollet, est de couleur variée : or, rouge, bleu;

5° *Le sceptre et le globe*, qui figurent parmi les insignes des rois bulgares chrétiens, font complètement défaut sur ces miniatures;

6° *Le siège royal*, excepté sur la première miniature, a toujours la forme d'un pliant de couleur d'or;

7° *La tente royale*, sous laquelle le souverain bulgare est représenté le plus souvent, a la forme d'une tulipe et nous rappelle les coupes persannes ou turques et les coupes des églises russes.

De ce que nous venons de dire, il s'ensuit que les premiers souverains bulgares, ceux de l'époque du paganisme, portaient le costume national que l'on retrouve chez les tribus turco-tartares et plus tard chez les Russes.

A l'appui de l'hypothèse sur l'origine non-slave de la dynastie bulgare ancienne, viennent les témoignages des miniatures de notre manuscrit sur l'emploi de la cavalerie que les Slaves ignoraient complètement à cette époque. Les Slaves n'avaient que l'infanterie; ils se servaient de l'arc, de la lance, du bouclier. La cuirasse leur était inconnue. En guerre, ils évitaient la rase campagne. Ils excellaient dans la défensive, dans les ruses et dans l'attaque inattendue, cachés dans les marais, dans les forêts et dans les gorges des montagnes.

La horde touranienne et le voisinage de Byzance changèrent complètement la vie militaire des Slaves bulgares.

J. IVANOFF,

Professeur à l'Université de Sofia.

Nota. — Cette communication a été accompagnée de démonstrations au moyen de dessins coloriés ou de photographies.

LA RENAISSANCE DE LA RELIURE D'ART A FÈS

I. — *La Reliure au début du Protectorat*

L'amateur qui, dans les premières années du Protectorat, se laissait, porter par la foule qui circule sur le côté ouest de la grande mosquée cathédrale Karouïine, à Fès, se trouvait tout à coup dans la rue Sbitrine, rue des libraires et des relieurs.

Là, quelques marchands vendaient des livres, achetés aux enchères du vendredi dans la mosquée des morts voisine : manuscrits de tout âge, ou livres autographiés au cours des trente dernières années, entassés sans ordre et à plat sur les étagères, avec leur titre inscrit sur la tranche de tête, reliés dans des cartonnages recouverts de peau de chèvre (maroquin) ou de mouton.

Dans les échoppes, intercalées entre les boutiques des marchands, travaillaient des relieurs. Assis sur des planchers surélevés, entourés d'un outillage rudimentaire et suranné, ceux-ci réparaient les ouvrages abîmés par l'humidité ou dévorés par les vers. De temps à autre, ils confectionnaient, pour les lettrés et surtout pour les étudiants, gens peu fortunés et peu difficiles, des reliures nouvelles. Le prix en était si minime que la matière première était de la plus basse qualité, la façon et l'ornementation extrêmement défectueuses.

Un examen plus approfondi faisait rapidement saisir les lacunes. Ainsi, les cartons n'étaient pas coupés à angle droit, les tranches n'étaient pas normales aux plats. Les peaux étaient éraflées, marquées de taches ou de nodosités, irrégulièrement parées et mal teintées. L'estampage des coins était à peine visible. Les applications d'or, baveuses et granuleuses, faites sans soin, se bordaient d'une large trainée douteuse, résultant de l'emploi de blanc d'œuf altéré et d'huile insuffisamment épurée. L'inspection de l'outillage décelait des presses détériorées, des coins émoussés, des fers oxydés et brûlés, une indigence sans limites.

Et lorsqu'on essayait de suggérer aux artisans un meilleur choix

des matériaux, une réfection des appareils, une plus grande rectitude de travail, la possibilité de prix plus rémunérateurs, ils jetaient sur leur interlocuteur un regard où se lisait à la fois de la condescendance et de la pitié pour l'étranger qui semblait ne rien comprendre aux choses du pays.

L'un de ces artisans, octogénaire, ne daignait même pas répondre aux suggestions. Il ne levait pas la tête, comme s'il eût été sourd et muet. Puis lassé, prétextant une course, il rangeait ses affaires et fermait sa boutique après avoir congédié poliment l'importun. Pour le revoir, il fallait attendre des semaines, quelquefois des mois. Son atelier restait clos. J'appris par la suite que, jaloux de son art, il travaillait en cachette, dans sa maison d'habitation, où nul ne le voyait. Il n'apparaissait que de loin en loin à l'atelier, où les initiés venaient lui passer des commandes.

Toutes les négligences des autres artisans se retrouvaient dans ses ouvrages. Mais ceux-ci se distinguaient pourtant par un aspect général plus sympathique. On y sentait surtout une tendance vers une distribution décorative originale, un réel équilibre ornemental, un intéressant souci du détail.

J'enquêtai sur ce mystérieux homme. Il s'appelait Mohammed Bel Arbi Lahlou. Il appartenait à une famille d'artisans attachés à leur art depuis un temps immémorial, déjà très en vue à l'époque des Beni Merine (xiv^e siècle); et nous voici transportés en plein légende.

Un sultan mérinide complimentant l'un de ses ancêtres, aurait dit : « Ton travail est véritablement *lahlou*, le plus beau et le plus agréable que l'on puisse contempler. » Tout le monde répéta le jugement du souverain. Les amateurs ne voulurent plus d'autre relieur que celui qui en avait été l'objet, et l'épithète de *Lahlou* resta attachée à la famille tout entière.

Les Lahlou virent augmenter leur clientèle dans des proportions considérables. Les commandes affluaient de toutes parts. Sultans, ministres, lettrés, fonctionnaires, ne voulaient être servis que par eux. Hommes, femmes, enfants travaillaient ensemble. Les enfants et les femmes préparaient le carton et le parchemin, copiaient et couvaient les manuscrits. Les hommes cartonnaient, dorèrent et enluminaient. On raconte même que le papier, le parchemin et le cuir entraient bruts dans la maison, pour n'en ressortir que sous la forme de manuscrits complètement reliés, parfois de chefs-d'œuvre splendides commandés par les plus hauts personnages de Fès.

Une telle collaboration, dans l'art du livre, supposait une instruction assez avancée. Dès leur âge le plus tendre, les filles recevaient des leçons d'une institutrice coranique, les garçons allaient à l'école, puis suivaient les cours de l'Université musulmane pour s'adonner ensuite au travail familial.

Ce qui n'est pas du domaine de la légende, ce sont les « dahirs » ou rescrits impériaux pris par plusieurs souverains à l'égard des Lahlou, rescrits qui les consacraient « maîtres-relieurs », et leur octroyaient des dons en vêtements et en espèces, à l'occasion de certaines fêtes religieuses. Ces dahirs ne sont pas tous perdus. La famille en possède encore qui datent du siècle dernier. Preuve évidente que le temps n'est pas éloigné où des sultans s'intéressaient encore aux arts et aux artisans du Livre.

Une fois en possession de ces détails, qui piquaient de plus en plus ma curiosité, je formai le projet de nouer des relations suivies avec Mohammed Bel Arbi Lahlou et de l'amener à travailler au relèvement de son art. La tâche fut peu aisée. L'artisan s'esquivait, ne voulait pas comprendre, n'ait la possibilité d'une amélioration quelconque, gémissait sur la concurrence orientale, sur le manque de goût des hommes de son temps, sur l'inaptitude des apprentis actuels. Des apprentis ? Il n'en avait pas fait. Il se garderait bien d'en préparer, car ce serait les vouer à la misère, et plus tard ils maudiraient leur initiateur. J'estimai prudente une retraite momentanée.

II. — *Les anciennes reliures d'art.*

Et pourtant, les reliures de Mohammed Bel Arbi Lahlou présentaient quelquefois un réel intérêt. Comme toutes les reliures marocaines et orientales, elles comportaient deux plats et un rabat recouverts de maroquin, dorés au fer, quelquefois à l'or liquide. La composition en était systématique et bien comprise.

Comparées à des reliures anciennes, elles se plaçaient dans la tradition, tout en décelant des innovations intéressantes résultant de l'adoption de procédés nouveaux et de la simplification des anciennes méthodes ornementales.

La découverte d'un manuscrit traitant de l'art de la reliure et de la dorure, recopié par un anonyme, en 1255 (1839 J.-C.), sur un exemplaire dû à un maître relieur du début du XVII^e siècle (1029 H., 1619

J. C.), facilita mes recherches et me permit de mieux reconnaître les étapes d'un art qui ne fut jamais complètement délaissé au Maroc.

Après un préambule où il fait mention des difficultés d'apprentissage qui existaient déjà de son temps, l'auteur décrit, tout au long, en des chapitres successifs :

1° La confection et la réparation des plats de livres (à cette époque, on ne connaissait pas encore les cartons importés);

2° Le cousage des cahiers d'un volume, le couvrage, l'estampage des coins ornementés, la confection des tranchefiles et l'encartage;

3° La préparation de l'or liquide et son emploi, suivis de considérations sur diverses sortes de colles.

En recepiant l'ouvrage du maître, l'anonyme y trouva sans doute quelques notes supplémentaires, qu'il reproduisit, et qui ont trait à la teinture des cuirs et à la manière d'exécuter des médaillons découpés.

Le texte se termine par une invocation pieuse et le pittoresque conseil pédagogique suivant, relatif à l'apprentissage :

« Un signe des yeux suffit pour (ramener) l'homme sensé (sur le « droit chemin);

« A défaut de ce signe, un rappel à haute voix (s'impose);

« A défaut encore doivent suivre (les réprimandes) ; les cris et la « bastonnade;

« Mais la bastonnade ne doit venir qu'en dernier lieu, »

Ce document, ancien de plus de trois siècles, ne fait aucune mention de fers à dorer et d'ors couchés au fer. Il ne parle que d'estampage de coins et d'applications, sur le cuir, d'or liquide dont la préparation est minutieusement étudiée. Il décrit donc, selon toute probabilité, la seule technique de dorure alors connue. Et l'on est presque en droit de déduire que jusqu'au début du xvii^e siècle on ne connut à Fès que la dorure au qalam (roseau servant de plume) et à l'or liquide. Cette déduction est d'autant plus plausible que j'ai trouvé en effet des reliures très anciennes ne comportant que ce dernier genre de technique.

L'influence orientale, plus particulièrement persane, y est très nette. La composition comporte un cadre, des écoinçons lobés dans les angles, un médaillon au centre, quelquefois flanqué, sur les axes verticaux, de deux autres médaillons beaucoup plus petits; tous ces ornements sont estampés. Quant au décor, presque exclusivement floral, il se compose d'enroulements ténus d'où se détachent des folioles, des feuilles, des fleurons. Généralement symétrique et répété quatre fois autour des deux axes perpendiculaires du médaillon, ce décor est parfois aussi asymé-

trique : un bouquet le remplit. On y rencontre enfin, plus rarement, des influences d'Extrême-Orient, avec le nuage ou *tchi* chinois que la Perse colporta.

Au moment de mon enquête (1915-1918), la dorure liquide, non complètement abandonnée, mais exclusivement et assez mal faite par Mohammed Bel Arbi, avait fait place à l'or couché au fer, que seuls connaissent ses collègues. On s'explique d'autant mieux le recul de la première technique qu'elle comporte des opérations délicates, qu'elle demande beaucoup de temps et de soins : réduction des feuilles d'or en poudre d'or, incorporation dans la poudre d'une colle bien adhérente, mais ne noircissant pas le métal précieux, application au qalam, brunissage final, rehauts d'encres de couleur. La seconde technique, au contraire, est d'une application si facile qu'elle est à la portée de tous, presque sans apprentissage préalable. Mais quand et comment s'est-elle introduite dans le pays ?

Les reliures que le contenu, daté du xviii^e siècle, autorise à attribuer à la même époque, sont beaucoup plus simples que celles des xvi-xvii^e siècles. On n'y voit plus d'or du tout. Le cadre, formé de filets doubles tracés au plioir sur le cuir encore humide, comporte parfois une bande ornementée, généralement une chaînette, faite au moyen d'un fer ou d'une roulette. Plus de motifs estampés, du moins dans les angles; des fleurons, frappés à froid, les remplacent. Le motif estampé subsiste au centre seulement; c'est encore un motif floral, le plus souvent symétrique, avec enroulements et détails floraux beaucoup plus près des traditions hispano-mauresques que des traditions persanes; les feuilles, en effet, sont lisses et à deux lambeaux, sans ressauts, comme on en voit dans le décor mérinide et dans la sculpture sur plâtre des monuments du xviii^e siècle. Ce médaillon enfin, délimité par un sertissage lobé, était frappé à froid. Un double filet, partant de ses extrémités et s'arrêtant au cadre inférieur et supérieur, affirmait l'axe.

En résumé, l'originalité de la reliure du xviii^e siècle réside dans l'absence presque totale de l'or, dans l'intervention de fers et de roulettes à ornements linéaires, dans la présence de médaillons estampés à motifs floraux de style hispano-mauresque, dans une facture générale d'un caractère plus local, fruste et pauvre.

Il semble qu'il faille arriver au xix^e siècle pour voir renaître les applications d'or. Applications au fer et à la feuille. D'abord, les fers sont peu nombreux et d'une extrême finesse. Leur caractère oriental, persan, est hautement affirmé. Les cadres, de dimensions réduites,

enferment dans leurs angles des coins estampés. Le médaillon subsiste toujours. Il se sertit de lobes dorés. La ligne d'axe, qui le prolonge, est un double filet, ou une chaînette, également dorés (1). Avec le temps, les fers se renouvellent, mais changent de caractère. On en reconnaît de deux sortes. Les uns, qui paraissent être exécutés sur place, redeviennent géométriques. Les autres sont sûrement importés d'Europe. On y reconnaît tantôt une inspiration arabe traitée par des étrangers, tantôt une inspiration nettement italienne. L'un de ces fers, encore très connu et en usage, est dit « tounsi », tunisien, sans doute parce qu'il a été introduit au Maroc par la Tunisie. Rien d'étonnant d'ailleurs que les ouvrages vénitiens aient pu influencer les ouvrages africains. L'empreinte italienne sur les arts de la Tunisie et de l'Algérie a été trop grande pour qu'elle n'ait pas eu de répercussion jusqu'au Maghreb extrême.

A signaler, enfin, l'existence de reliures d'un caractère tout différent des précédentes, mais exécutées en même temps qu'elles, obtenues à l'aide de coins carrés à grande surface, cloisonnés par un réseau polygonal dont les vides sont garnis de petits motifs floraux. Parfois, ces coins garnissent entièrement le plat du livre, ne ménageant à l'extérieur qu'une marge étroite d'ailleurs dorée au fer (2). Parfois, ils tiennent lieu de médaillons; ils s'équilibrent alors sur l'une de leurs pointes; dans les angles, s'enfoncent des coins dentelés à la manière du profil des arcs à stalactites et remplis de motifs floraux. Le tout s'accompagne d'ornements appliqués au fer sur feuilles d'or (3). Dans les spécimens très riches, l'entrelacs polygonal estrehaussé d'une chaînette et les compartiments s'émaillent d'or liquide et de couleurs.

Ainsi, aux xvi-xvii^e siècles, xviii^e et xix^e siècles correspondent trois types marocains de reliure nettement différents les uns des autres, tant par la technique que par le décor. Leur étude préalable était nécessaire. Avec le vieux Lahlou, qui ne se payait pas de mots, il fallait parler de choses précises, en connaisseur, et aussi, à l'occasion, en admirateur. Ce fut le moyen de vaincre bien des résistances.

III. — *La renaissance de la reliure d'art.*

« Voici une très jolie reliure, dis-je un jour à Lahlou. Je sais que tu en es l'auteur. Veux-tu me la refaire, mais avec du cuir d'une belle nuance et sans défaut ? Les fers que tu employas sont usés. En

1. Voir PLANCHE XIII. — 2. V. PLANCHE XIV. — 3. V. PLANCHE XV.

voici d'autres, identiques, tout neufs, que je suis heureux de t'offrir. Lorsque la reliure sera terminée, je te la paierai le prix que tu voudras. »

Cette fois, l'homme parla. Que trouvais-je de remarquable dans une reliure aussi simple ? La sobriété ? Mais n'est-ce pas le contraire de la richesse ? Comment ces fers neufs si nets, avaient-ils été exécutés ? Où ? En France ? Alors tout le monde pourrait en avoir ? N'était-ce pas la ruine définitive d'un métier qui ne nourrissait plus son homme ? Les questions succédaient aux questions. Lahlou était angoissé. Je le rassurai.

« Toi seul es un vrai maître, toi seul es digne d'être encouragé. Ma première faveur n'ira qu'à toi. Je ferai connaître ton art au loin, je dispose pour cela de moyens puissants. Tu recevras de nombreuses commandes. Ta réputation déjà grande s'étendra encore. Tu connaîtras des bénéfices nouveaux, considérables. »

La reliure fut faite. Elle marqua un progrès. D'autres suivirent, plus ou moins heureuses. Elles donnèrent lieu à des observations tendant à un choix toujours meilleur de la matière, à des soins plus attentifs, à l'élimination de détails alourdissant la composition. Les commandes se multiplièrent. Mohammed Bel Arbi était débordé. Il fallait prendre rang et attendre des mois pour avoir l'un de ses ouvrages. Parfois, l'artisan manifestait quelque fatigue. Mais il reprenait vite le dessus ; l'appât du gain était un sûr levier.

Avec le temps, les relations devinrent plus fréquentes et plus faciles. La porte de Lahlou s'ouvrait plus aisément. Je connus ainsi plusieurs personnes de la famille dont deux neveux âgés l'un de quinze, l'autre de vingt ans, inoccupés ou presque.

« Au lieu de faire tout par toi-même, pourquoi ne confierais-tu pas à ces jeunes gens les travaux les plus faciles, tels que le découpage des cartons, le parage des cuirs, l'apposition du blanc d'œuf et de l'huile sur les parties à décorer ? Tu gagnerais ainsi du temps. Tu donnerais satisfaction à beaucoup plus d'amateurs. Tes gains seraient également plus élevés. » — « Mes neveux n'ont aucune aptitude pour la reliure, ils ne sont pas assez soigneux. Que de fois ils m'ont nui ! » — « Maintenant ce ne sont plus des enfants. Ils sont sérieux, ils t'aiment et te respectent. Ils suivront attentivement tes conseils. A leur âge, ils comprennent qu'un métier est indispensable, et quel métier plus honorable que le tien pourraient-ils apprendre ? »

Les jeunes gens approuvaient. Mais il fallut revenir plusieurs fois sur cette idée. Un jour enfin, je les vis parant, devant le maître, des morceaux de cuir. L'apprentissage commençait. Il fut rude. Des heures

de découragement alternaient avec des jours plus heureux. On marchait à pas lents sur une piste incertaine. Mais on avançait. La clientèle n'était pas exigeante et même les ouvrages des apprentis se vendirent. Jamais Mohammed Bel Arbi n'y mit la main, et quand des conseils lui étaient demandés, il répondait invariablement : « N'avez-vous pas vu comme je fais ? Examinez donc ma manière de faire. »

Un an passa. Les demandes allaient croissant. Le petit atelier familial ne parvenait pas à y répondre. Il fallait former d'autres apprentis. On trouva un bon candidat, mais on ne pouvait songer à l'introduire dans une famille à laquelle il était étranger. Il convenait de décider le vieux relieur et ses deux neveux à sortir de la demeure familiale et à s'installer en plein souk.

« Mes nombreux amis, qui sont en possession de tes reliures, seraient heureux de te voir et de te féliciter. Le Résident Général, qui connaît lui même tes plus beaux ouvrages, t'honorerait de sa visite pour te marquer sa haute satisfaction. Il faudrait donc que tu te transportes au cœur de la ville, près de la mosquée Karouilne. Vous travaillerez en commun dans une boutique spacieuse et agréable, qui deviendrait une boutique makhzen. Vous ne paieriez aucune location ; la ville s'en chargerait. Tu m'as demandé de te renouveler ta collection de coins gravés, en bois de buis. Elle est prête. Un ancien armurier l'a préparée d'après les estampages, remis au net, que tu m'avais confiés. J'ai fait doubler la première collection de fers en bronze pour éviter les pertes de temps. Quatre tables de travail, toutes neuves, vous attendent. Il y en a une pour toi, deux pour tes neveux, et une quatrième pour un nouvel apprenti de mon choix. »

Le vieillard n'osa pas protester. Le nouveau local, visité sur-le-champ, fit bonne impression avec ses murs blanchis au plâtre, ses nattes sur le sol, sa fenêtre donnant sur la charmante placette des dinandiers, ses tables chargées d'un précieux outillage neuf. Le nouvel apprenti, humble et respectueux, fut agréé. A partir de ce jour, Mohammed Bel Arbi et ses émules se réunirent quotidiennement dans le local qu'ils occupent encore aujourd'hui.

Naturellement, les visites affluèrent. Les commandes aussi. Les jeunes gens se firent la main, augmentèrent leur production, qu'ils appliquèrent à des travaux variés. Le vieil octogénaire fut souvent froissé par les agissements irraisonnés des jeunes gens. Il y eut des raccommodages nombreux. A la fin, le dernier élève souleva trop de jalousies. Son apprentissage allait trop bon train. De plus, il était seul

à apporter un soin constant dans le choix des cuirs. Il faisait preuve d'initiatives nouvelles. Ses reliures s'écoulaient plus vite que celles de ses compagnons. L'heure de la séparation avait sonné.

Le jeune homme s'installa dans un nouvel atelier, nanti de nouveaux outils. A côté de lui, vinrent deux relieurs de la ville, âgés d'environ quarante ans, qui s'étaient rendu compte du profit à tirer d'une meilleure fabrication. Chacun d'eux eut à se conformer à la discipline nouvelle de l'atelier, c'est-à-dire à s'inspirer de modèles mis à leur disposition, à consentir à un choix impeccable de matières premières, à former au moins un apprenti. C'était la seule rançon de la jouissance de fers et de coins neufs.

Deux ans après, ce nouvel atelier comptait trois maîtres relieurs et trois demi-ouvriers déjà habiles. La demande dépassait toujours les possibilités de rendement. Cet atelier essaima encore, car de nouveaux dissentiments y étaient nés. Il donna naissance à un troisième.

En 1920, les trois ateliers de reliure de Fès comptaient quinze ouvriers. Tous trois prospèrent et continuent à se perfectionner. Aujourd'hui, le vieux Lahlou est aisé et heureux. S'il n'a plus le monopole de la fabrication d'art, il est entouré de respect et de considération, biens qu'il apprécie à leur juste valeur.

Voici donc pour la partie apprentissage, complètement résolue à l'heure actuelle. Jetons un coup d'œil sur la partie technique et artistique.

Au point de vue technique, il fallait, — et il faut encore, — lutter sans relâche contre la négligence et l'insouciance natives. « Sans ce défaut, cette reliure serait parfaite. » — « Elle est telle qu'Allah l'a voulue » répondait-on. Réponse déconcertante, facile, coupant court à tout commentaire. « — Certes, Allah préside à toutes vos actions, mais la part que vous prenez vous-même à ces actions joue aussi son rôle. Puisque Dieu est avec vous, il ne peut que vous inspirer le beau et le bien. Lui, qui est parfait, ne peut pas vous suggérer des imperfections. Songez-y. Songez à votre propre intérêt lorsque vous faites un achat quelconque. Songez enfin à votre clientèle qui rejette tel ouvrage parce qu'il est manqué. »

L'étude du manuscrit d'Es Sofiani, que je fis rééditer à l'intention des relieurs, remit en honneur de vieilles et de saines formules. Les applications d'or liquide et de couleurs y gagnèrent en solidité et en beauté.

La réfection de l'outillage, presses, outils, fers, coins, etc., eut également les plus heureuses conséquences.

La partie artistique était la plus délicate. Le passé nous léguait trois styles différents : les deux premiers complètement délaissés, le troisième ayant encore assez de vitalité. Il ne fallait pas brouiller les cartes et faire un mélange qui eût pu perdre tout caractère. Je demandai au vieux de refaire ce qu'il avait fait au cours de sa carrière, mais en pleine liberté, appelant seulement son attention sur l'intérêt des compositions bien ordonnées. Et cela nous donna des modèles, plus ou moins parfaits, que les apprentis furent tenus de reproduire aussi fidèlement que possible. Très souvent, ces nouveaux ouvrages prirent une tenue remarquable. Les jeunes gens, frappés eux-mêmes de la supériorité de leurs copies, se piquèrent au jeu et conçurent de nouveaux modèles. Une émulation s'ensuivit. C'était à qui découvrirait une formule nouvelle. Certes, il y eut des erreurs, mais le temps faisait son œuvre. L'art de la reliure, remis en honneur, fait vivre ses artisans, se répand chez les Indigènes aussi bien que chez les Européens, avec un essor qu'il n'a peut-être jamais connu.

Ce résultat, à l'actif du Service des Arts indigènes, est encore dû au soutien matériel et moral des autorités locales. Tous les chefs des Services Municipaux de Fès, les frères Georges et Albert Mellier en tête, y ont une part. Les encouragements de maintes autres personnalités ont été aussi d'un utile secours. Promoteur de toutes les renaissances marocaines, le Maréchal Lyautey a fait lui-même d'importantes commandes, a honoré de sa visite, à plusieurs reprises, l'atelier de Sidi Mohammed Bel Arbi Lahlou, donnant ainsi une preuve à la population indigène, de l'intérêt qu'il accorde à tous les genres d'activité.

Prosper RICARD,

*Chef du Service des Arts indigènes
au Maroc.*

TROISIÈME SECTION (suite)

B. BIBLIOTHÈQUES ANCIENNES, COLLECTIONS PRIVÉES, BIBLIOPHILES

LXXVIII

LA BIBLIOTHÈQUE DU BON ROI RENÉ

Au nombre des plus importantes collections de livres qu'un prince français ait réunies dans le courant du xv^e siècle, mérite d'être rangée la bibliothèque de René d'Anjou, roi titulaire de Sicile et de Jérusalem, le bon roi René dont le nom, entouré d'une auréole un peu légendaire, est resté populaire en Anjou et en Provence.

Reconstituer par la pensée, au moins dans ses grandes lignes, ce qui a pu être la collection de livres, ou, comme on disait au xiv^e et au xv^e siècle, la « librairie » du roi René, constitue un sujet de recherches d'autant plus digne d'intérêt que les témoignages de l'époque nous montrent dans René d'Anjou, non pas seulement un amateur de beaux livres, mais un lettré, aimant à recueillir des textes classiques ou des écrits des Pères de l'Église, familiarisé par ses expéditions dans le royaume de Naples et en Lombardie avec la langue italienne, pouvant ainsi lire en original la *Divine Comédie* et le *Décameron* de Boccace, dont il a possédé des exemplaires, curieux même des manuscrits orientaux, hébraïques, grecs, turcs et arabes, et en outre ayant encouragé les débuts de l'imprimerie en faisant place aux livres imprimés à côté des volumes transcrits à la main.

Bien plus, René fut lui-même auteur, ayant consacré ses loisirs à composer des ouvrages allégoriques ou didactiques.

Si nous connaissions exactement tous les livres qui ont appartenu au roi René, nous aurions certainement à tirer de cette liste des aperçus

d'importance pour l'histoire du développement littéraire et intellectuel de la haute société française au xv^e siècle.

Malheureusement, pour dresser cette liste, il nous manque le secours d'inventaires complets et détaillés; nous sommes réduits à des indications fragmentaires, et ces renseignements écrits restent insuffisants. Il semblerait même qu'une certaine ironie du sort vienne accentuer le problème. Sur les listes fournies par les documents sont mentionnés des livres luxueux, par exemple un superbe exemplaire en plusieurs volumes avec peintures du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, un très beau manuscrit historié et décoré d'or et d'azur de l'Apocalypse, un texte grec de la Bible en lettres d'or, un grand Boccace en italien, c'est-à-dire un *Décameron*, enluminé d'or et d'argent.

Je n'ai pu encore identifier sûrement aucun de ces volumes avec des manuscrits parvenus jusqu'à nous. En revanche, il y a de somptueux volumes ayant certainement appartenu au roi René, dont on chercherait vainement la mention dans les textes d'archives.

Un autre fait vient encore accroître la difficulté : c'est ceci, que la bibliothèque du roi René s'est dispersée au gré du hasard, sans qu'on puisse savoir comment les choses se sont passées à cet égard. Bon nombre des volumes les plus précieux ont couru les aventures, sont entrés dans des collections privées, ont subi les aléas des ventes, etc.; et si plusieurs d'entre eux ont fini par se fixer dans des dépôts publics, ce n'est qu'à une époque relativement récente et par suite d'achats.

Il en résulte que, quand j'ai voulu m'efforcer de retrouver, en dehors des indications insuffisantes fournies par des textes d'archives, les manuscrits mêmes ayant appartenu au roi René, il m'a fallu courir à travers l'Europe, depuis l'Angleterre jusqu'à la Russie.

Ce qui nous est parvenu, ou du moins ce que je connais des manuscrits venant du bon roi René, peut se partager en trois catégories :

- 1^o Les livres de prières, particulièrement les Livres d'Heures;
- 2^o Les manuscrits de textes littéraires ou historiques;
- 3^o Les ouvrages composés par le roi René lui-même.

1^o *Livres de prières.* — René a possédé des Livres d'Heures qui lui sont arrivés de famille, venant de son père Louis II d'Anjou, ou de son frère aîné Louis III, mort sans postérité. C'est le cas pour deux Livres d'Heures que le hasard des ventes ont fait parvenir l'un à la Bibliothèque Nationale de Paris (ms. latin 1156A), l'autre au British Museum (ms. Egerton 1070). Quand René devint possesseur de ces manuscrits, il les fit compléter à son usage personnel.

Dans le Livre d'Heures de Paris, c'est son propre portrait que René fit ajouter au fond primitif du volume. Dans ce portrait, René encore jeune porte une longue barbe blonde, qu'il avait en 1436 au témoignage d'un ambassadeur milanais. C'est, au contraire, à l'état de « roi mort » qu'il s'est fait représenter dans les Heures de Londres, sous forme d'un cadavre vu à mi corps derrière une tenture à ses armes et reconnaissable à la couronne fleurdelisée des souverains issus de la Maison de France, posée sur son crâne.

En dehors de ces Livres d'Heures qui lui sont arrivés de seconde main, le roi René a fait exécuter directement d'autres livres de prières : *Heures*, à la décoration restée inachevée, conservées à la Bibliothèque Nationale de Paris (ms. latin 17.332); autres *Heures* de la Bibliothèque Méjanes, à Aix-en-Provence; *Psautier*, fait pour René et pour sa seconde femme, Jeanne de Laval, appartenant à la Bibliothèque de Poitiers.

2^o *Manuscrits de textes littéraires et historiques.* — Ce que l'on sait à cet égard est tout à l'honneur des connaissances et des goûts littéraires du roi René. En latin, il avait des écrits de saint Jérôme, saint Augustin, Lactance, Origène, et parmi les auteurs anciens, Cicéron, Sénèque, Tite Live, Quinte-Curce, Salluste, Florus, et aussi des traductions, d'après le grec, d'Hérodote, du *Phédon* de Platon et des traités géographiques de Ptolémée et de Strabon. Et ces livres d'écrivains de l'antiquité classique, René ne se contentait pas de les posséder. Dans ses œuvres littéraires auxquelles j'arriverai tout à l'heure, il en fait souvent des citations. Donc, il les lisait ou les consultait.

De ces livres en latin ayant fait partie de la bibliothèque du roi René, il nous est parvenu un splendide volume de grand format conservé à la Bibliothèque d'Albi, auquel j'ai consacré un travail développé publié en 1895 (dans la revue « *Le Manuscrit* »), et qui s'ouvre par deux miniatures italiennes de toute beauté, dont la seconde montre Antonio Marcello, qui avait fait exécuter la traduction de Strabon, offrant son livre au roi René.

Marcello envoya encore d'autres volumes en cadeau au roi. La liste de ces cadeaux est très suggestive. Elle nous ouvre des aperçus sur le côté sérieux des goûts du roi de Sicile. Elle nous le montre capable d'apprécier les découvertes que faisaient alors les humanistes italiens dans les vieux manuscrits, recevant avec plaisir le texte grec, inconnu jusqu'alors, d'une homélie de saint Jean-Chrysostome, ou une copie des écrits de Quintilien récemment retrouvés par Poggio Bracciolini.

Ces goûts n'empêchaient pas René de s'intéresser aux manuscrits avec texte français. C'est ainsi qu'il a possédé, en y faisant peindre comme ex-libris ses armoiries, une célèbre vie de saint Denis en images (ms. français 2090 de la Bibliothèque Nationale de Paris) dont une reproduction a été publiée par M. Henry Martin.

3° *Les œuvres littéraires du roi.* — C'est un fait bien connu que le roi René a fait métier d'homme de lettres. Or, c'était en France une nouveauté propre à faire sensation. On avait bien vu des grands seigneurs ou même des princes, comme le duc Charles d'Orléans, sacrifier parfois à la poésie, mais un porteur de sceptre ! un monarque de la race des Capétiens prendre la plume, besogner comme les humbles auteurs de profession ! La chose dut singulièrement étonner les Français contemporains.

Il ne suffisait pas de composer des œuvres littéraires ; il fallait encore les mettre au jour, en quelque sorte les éditer. De longues observations m'ont permis de surprendre comment s'opérait ce travail de préparation.

On commençait par faire une première copie sur papier, une sorte de minute originale ; dans cette minute on introduisait le modèle rapidement esquissé, la *pourtraiture*, suivant l'expression du temps, des illustrations qui devaient accompagner le texte. On avait ainsi un premier état qui se prêtait à être transcrit ultérieurement sous forme de volume posément calligraphié sur parchemin, avec de brillantes enluminures et les « pourtraitures » transformées en miniatures peintes en toutes couleurs.

Plusieurs de ces manuscrits de premier jet nous donnant des œuvres composées par René sont parvenus jusqu'à nous. Un des plus remarquables se rapporte à un *Traité des Tournois* composé par le roi René en 1446 et dédié à son frère puîné Charles d'Anjou, comte du Maine. De ce traité il existe plusieurs répliques, soit sur papier, soit transformées en manuscrits de luxe sur parchemin.

J'ai pu établir que la minute originale de cette œuvre était un manuscrit sur papier acheté pour la Bibliothèque du roi, au xviii^e siècle, à la vente du duc de Lavallière (Bibl. Nat. ms. français 2695). Cette minute est ornée de « pourtraitures » dessinées à la plume et rehaussées d'aquarelles, d'une exécution libre et rapide, mais trahissant, par la fermeté du style, la main d'un véritable artiste.

D'un autre écrit du roi René nous n'avons que la minute originale sur papier, volée en 1791 à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés,

et conservée maintenant à la Bibliothèque de Pétersbourg. Il s'agit du petit poème intitulé *Regnault et Jeanneton*, dans lequel le roi-auteur a exprimé, sous la fiction d'une bergerade, les sentiments de son amour pour sa seconde femme, Jeanne de Laval.

Une autre œuvre de René d'Anjou, où les vers alternent avec la prose, roule également sur des sentiments de tendresse, toujours de nature épurée et très délicate : c'est le *Livre du Cœur d'Amour épris et de la Conquête de Très Douce Merci*, dont la rédaction fut achevée par le roi René en 1457. Un exemplaire de ce roman, transcrit durant le quatrième quart du xv^e siècle, sur parchemin et enrichi de la totalité de ses illustrations, fut acquis, comme la minute originale du *Traité des Tournois*, pour la Bibliothèque du roi à la vente du duc de Lavallière, et forme le ms. français 24399 de la Bibliothèque Nationale. Cet exemplaire a joui longtemps d'une trop grande réputation. Peut-être provient-il cependant du roi René; mais il ne faudrait reconnaître en lui tout au plus qu'un « double du Cœur », comme disent les pièces d'archives, une réplique que le roi René fit exécuter tout à fait à la fin de sa vie, après 1478 et dont l'ornementation fut confiée à un certain Guillaume Porchier.

Plus ancien et certainement, d'après le style de ses images, beaucoup plus voisin de ce que devait être la minute originale, est un autre exemplaire conservé à la Bibliothèque jadis impériale de Vienne (ms n^o 2597). L'illustration de ce manuscrit de Vienne est restée inachevée; seize miniatures seulement ont été exécutées, mais ces seize images suffisent à faire de ce volume un des plus admirables manuscrits à peintures du xv^e siècle qui soient au monde.

Je ne mentionnerai plus qu'un seul autre des écrits du roi René; le *Mortifiement de Vaine Plaisance*, traité de morale ascétique composé en 1455, dans lequel René a cherché à exprimer, au moyen d'allégories, les sentiments d'une âme repentante de ses égarements qui, pour revenir à Dieu, confie son cœur à Crainte de Dieu et Parfaite Contrition. Un exemplaire dérivant de la minute originale a été fait, sans doute dès 1456, pour Jeanne de Laval, seconde femme du roi René; il se trouvait, il y a cinquante ans, en Angleterre, dans la collection des ducs de Hamilton, et est passé maintenant au Musée de Berlin.

Mais il existait plusieurs autres exemplaires sur parchemin de ce traité. Je me contenterai de citer l'un d'eux. Celui-ci se trouvant en Lorraine au xviii^e siècle, le serrurier Jean Lamour, l'auteur des fameuses grilles de la place Stanislas de Nancy, en détacha les miniatures.

J'ai exposé en 1920, devant l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, comment, après bien des recherches, j'avais eu la bonne fortune de retrouver cinq de ces miniatures découpées à la Bibliothèque de Metz, et de pouvoir établir d'une façon certaine de quelle façon elles y étaient parvenues. Ces miniatures sont extrêmement belles, mais peut-être ont-elles été peintes postérieurement à la mort du roi René d'Anjou.

Comte DURRIEU,
Membre de l'Institut.

UN MANUSCRIT
DU
« LIVRE DES PROPRIÉTÉS DES CHOSES »
(XV^e siècle)

Le manuscrit français 22532 de la Bibliothèque Nationale est un volume de parchemin de 342 feuillets à deux colonnes, mesurant 420 mm. sur 300. La reliure ancienne s'est conservée ; elle est faite de deux ais de bois recouverts d'une étoffe de soie brochée. Ce volume renferme un ouvrage dont le succès est attesté par les nombreux manuscrits qui en subsistent et par une quinzaine d'éditions. C'est la traduction du *Liber de proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, exécutée, en 1372, par le moine augustin Jean Corbechon, sur l'ordre de Charles V. Nous avons affaire à l'une des encyclopédies les plus célèbres du moyen âge, qu'on appelait vulgairement le *Propriétaire des choses*, le *Grand Propriétaire* (1).

Si l'ouvrage est bien connu, le manuscrit ne l'est guère. Il mérite de l'être mieux, à cause de la précieuse illustration qu'il renferme. En tête de chaque livre devait être mise une grande miniature à demi-page. Mais, dans la plupart des cas, la place est restée en blanc. Deux miniatures ont été simplement esquissées à la plume. Elles devaient représenter, l'une les montagnes (2) et l'autre une collection de gemmes et de minéraux (3).

Les miniatures achevées ne sont qu'au nombre de quatre. La première, qui précède l'épître dédicatoire (4), représente Jean Corbechon

1. Voir L. Delisle, *Les Propriétés des choses par Barthélemy l'Anglais*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 353-365 ; Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*, p. 114-127.

2. Fol. 186, v^o.

3. Fol. 223.

4. Fol. 9.

faisant hommage de son livre à Charles V; le roi est sur son trône; le chancelier et le connétable sont assis devant lui, au bas des marches du trône; des conseillers siègent à l'entour. Cette miniature a été reproduite par Montfaucon, au tome III de ses *Monumens de la Monarchie françoise* (1). Le savant bénédictin n'a point douté qu'il n'eût là les portraits authentiques et contemporains de Charles V, de Bertrand du Guesclin et de Jean de Dormans (2). Nous verrons bientôt s'il convient de conserver la même opinion(3).

Au XII^e livre (4), consacré aux oiseaux; est peint un monticule au-dessus duquel est le roi des oiseaux, l'aigle, couronne en tête; plus bas s'étagent des volatiles de moindre qualité, parmi lesquels on remarque un griffon, le phénix, des abeilles, des moustiques et un grillon.

Au début du livre XIX (5), où il est traité des couleurs, des saveurs, des odeurs et des liqueurs, on voit une salle ouverte sur la campagne; deux personnages se tiennent au fond : l'un se bouche le nez, incommodé par la puanteur d'une carcasse jetée à ses pieds; l'autre flaire avec un air de satisfaction le contenu d'un vase; en avant sont deux autres individus : l'un savoure un bon morceau; l'autre (vu de dos) écarte les mains d'un geste de dépit, après avoir goûté d'un autre morceau. A gauche, un homme contemple un tableau où diverses couleurs sont peintes sur des cônes arrondis. A droite, s'ouvre un cellier où l'on voit des tonneaux, des jarres et récipients de plusieurs sortes, un rayon de miel aussi; à la porte du cellier, un valet pile des épices dans un mortier.

Le livre XX est consacré aux nombres, aux mesures, aux poids et aux sons. En tête (6), est peinte une grande salle voûtée où se tiennent debout, en cercle, douze musiciens instrumentistes et cinq chantres. En avant, un homme aune de l'étoffe; un autre tient une balance; des poids sont à terre devant lui. A côté figure un triangle. Au milieu de la composition, des « rolets » portent les dix premiers chiffres.

Ces grandes miniatures, œuvres d'un Français sans doute, d'un Parisien peut-être, sont d'une exécution soignée, mais assez médiocre,

1. Pl. VIII, p. 34-35.

2. C'est Guillaume de Dormans qui était chancelier en 1372.

3. Comme tant d'autres, Montfaucon a pris la présentation de l'ouvrage pour la présentation du manuscrit.

4. Fol. 163-V.

5. Fol. 317-V.

6. Fol. 336.

et d'une composition peu adroite. Mais l'« historieur », malhabile à disposer les éléments des grandes scènes, excelle dans l'illustration particulière des chapitres, où il a figuré, dans de petits tableaux de 4 centimètres et demi sur 3, au plus, des sujets très simples, des personnages le plus souvent isolés, quelquefois réunis par deux ou trois. Il sait, par des moyens très naïfs, évoquer les tempéraments des hommes, représenter leurs maladies et leurs infirmités. On trouve ici, très finement traités, les travaux des champs et du cabinet, les opérations chirurgicales, les soins de la toilette. Dans ces miniatures, on remarquera les costumes, détaillés avec une extrême précision malgré l'exiguité; ce sont surtout les costumes de la bourgeoisie et du peuple. La valeur documentaire de cette riche illustration, qui comprend plus de mille petits tableaux, est surtout appréciable en ce qui concerne les meubles d'usage courant, les outils des métiers et en particulier les instruments de musique. Ici, nous avons l'heureuse et rare fortune de trouver juxtaposés les noms, les définitions et les images de très nombreux objets.

Ce n'est pas seulement le texte de l'encyclopédie qui nomme les choses figurées, qui explique les scènes; ce sont, en certains cas, des notules inscrites en marge par le chef d'atelier, pour guider le peintre. Ces notes marginales étaient destinées à disparaître, le travail exécuté (1). Mais, en bon nombre dans notre manuscrit, elles ont échappé au grattoir et à la pierre ponce (2).

Pour que l'intérêt documentaire de l'illustration se dégage entièrement, il faut que soit précisée la date de sa confection. Deux des grandes miniatures sont armoriées (fol. 9 et 317). La première renferme, deux fois représenté, un écu rectangulaire (en bannière, pour employer l'expression consacrée) *fascé d'or et de gueules à la bordure contre fascée de l'un en l'autre*. L'autre est armoriée d'un écu mi-parti en forme de losange, quatre fois reproduit, offrant le même blason avec un autre qui est de *gueules semé de besants d'or*.

Il est facile de reconnaître l'identité de ces armoiries. Ce sont celles de Tanguy du Châtel (3) et de sa femme Jeanne Raguenel, dite de

1. Voir S. Berger et P. Durrieu, *Les notes pour l'enlumineur dans les manuscrits du moyen âge (Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. LIII, 1893, p. 1-36)*.

2. Fol. 97-115 v^o, 201, etc. L'existence de ces notules a été signalée par M. H. Martin (*Les esquisses des miniatures, dans la Revue archéologique, 1904, t. II, p. 24*).

3. Le blason de la maison du Châtel était *fascé d'or et de gueules*; la bordure constituait une brisure. Voir les sceaux de Tanguy (Bibl. nat., Pièces originales 703, dossier

Malestroit (1). Plusieurs autres manuscrits de la Bibliothèque nationale portant les mêmes marques de propriété (2), ont été signalés par Léopold Delisle (3).

Tanguy du Châtel, fils d'Olivier du Châtel et de Jeanne de Plœuc, était le neveu du célèbre prévôt de Paris; il fut aussi l'un de ses héritiers. D'abord attaché à Charles VII, il devint son premier écuyer de corps et le maître de son écurie, en 1454; en 1458, il fut pourvu de l'office de châtelain et viguier de Beaucaire, en remplacement de son oncle. Très fidèle au roi, il resta auprès de lui jusqu'au dernier soupir, tandis que les courtisans se hâtaient d'aller au-devant du dauphin. Il employa aux funérailles de son maître une somme de 30.000 écus, dont il ne devait être remboursé que dix ans plus tard.

Après l'avènement de Louis XI, il se retira auprès du duc de Bretagne, qui le fit grand-maître de son hôtel et capitaine du château de Nantes; mais il encourut la disgrâce du prince, pour lui avoir reproché sa liaison avec la dame de Villequier. Il se rendit alors auprès de Louis XI. Le roi lui donna le collier de Saint-Michel, la viguerie et la châtellenie d'Aigues-Mortes, et enfin le nomma, en 1472, gouverneur de Roussillon et Gerdagne. Tanguy du Châtel fut chargé de diverses missions diplomatiques: en 1468, il fut l'un des négociateurs qui pratiquèrent l'entrevue du roi et du duc de Bourgogne; en 1475, il prit part aux conférences de Vervins. Étant sur la frontière de Picardie, avec le roi, il fut blessé mortellement d'un coup de fauconneau, au siège de Bouchain, en 1477 (4).

Il avait épousé, en 1462, Jeanne Ragueneil, dite de Malestroit, fille de Jean Ragueneil, baron de Malestroit, vicomte de la Bellière, maréchal

16.272, p. 67, 86). Le sceau décrit par Demay, dans son *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault* (n° 2.363), a disparu.

1. Le sceau de Jeanne Ragueneil, apposé à une pièce de 1492 (Pièces originales, dossier cité, p. 93), porte les armes aux besants (Malestroit) écartelées d'un contre-écartelé de Bretagne et de Derval, en mémoire de la mère de Jeanne, Gillette de Malestroit, dite de Derval.

2. Fonds français, nos 25 (armes sur la tranche), 569 (fol. 1), 738 (fol. 1), 1276 (fol. 4 v°), 6354 à 6359 (fol. 1), 9186 (fol. 252, armes superposées à celles de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours). Plusieurs autres manuscrits portent les noms de Tanguy du Châtel et de sa femme.

3. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (dans l'*Histoire générale de Paris*), t. II, p. 353, 354, 360.

4. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VIII, p. 357-364, 489. Commynes, *Mémoires*, édit. Mandrot, t. I, p. 7, 127, 129, 328. R. Kerviler, *Répertoire général de bibliographie bretonne*, t. IX, p. 28, 29. Bibl. nat.: Pièces originales, dossier cité; Dossiers bleus 172, dossier 4566; Clairambault 150, p. 83 et suiv.

de Bretagne, et de Gillette de Malestroit-Combours, dite de Derval. Il était devenu, par suite de ce mariage, vicomte de la Bellière (1).

Les armoiries de Tanguy et de sa femme ont été certainement peintes en même temps que les « histoires ». Nous pouvons donc dater celles-ci de la période comprise entre 1462 et 1477.

Le texte du volume a-t-il été écrit entre ces deux mêmes dates ? A-t-on exécuté, entre ces deux dates, les encadrements des pages aussi bien que les miniatures proprement dites ? Il ne semble pas ; le manuscrit n'a pas dû être primitivement destiné à Tanguy du Châtel.

Dans les bordures de plusieurs pages, figurent, réunies par un cordon, les lettres R et C. Au besoin, nous pourrions admettre que ce sont les initiales des noms *Ragueneil* et du *Chatel* (2). Mais R est à droite, du côté qui convient à un emblème du mari ; C est à senestre, du côté qui convient à un emblème de la femme. D'ailleurs la femme de Tanguy du Châtel ne portait pas le nom de *Ragueneil* (bien qu'il lui appartint très légitimement), mais celui de Malestroit (3). Il est vrai que certaines personnes ont adopté, comme emblèmes, des lettres qui n'étaient point les initiales de leurs noms.

La bordure du folio 123 contient un petit écusson *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois anilles ou fers de moulin de sable* (4). La façon dont il est placé sur un espace blanc, réservé parmi les rinceaux de la bordure, indique qu'il faisait partie de l'enluminure primitive, qu'il n'a pas été ajouté après coup.

Or, ce blason est celui d'une famille de robe parisienne, celle des

1. Malestroit, Côtes-du-Nord, arr. de Plœrmel, chef-lieu de canton. La Bellière, commune de Pleudihen, même département, arr. et cant. de Dinan.

2. Fol. 39, 48 v^o, 123, 142 v^o, 152 v^o. C'est sans doute de notre manuscrit que Léopold Delisle (*Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 353) entendait parler lorsqu'il écrivait : « Le chiffre R. C. a été peint dans les encadrements de plusieurs pages d'un volume qui m'a semblé avoir été fait pour Tannegui du Châtel et Jeanne Ragueneil ».

3. Le nom de Malestroit était arrivé aux Ragueneil par une double substitution. Jeanne, héritière de Malestroit, porta les biens de la branche aînée de sa maison aux Châteaugiron, par son mariage, contracté en 1347, avec Jean de Châteaugiron, seigneur d'Oudon. Les enfants issus de cette union portèrent le nom de Malestroit. Jeanne de Châteaugiron, dite de Malestroit, petite-fille de la première Jeanne, épousa Jean Ragueneil qui prit, à son tour, le nom et les armes de Malestroit. La femme de Tanguy du Châtel était sa petite-fille (Le Mené, *Généalogie des sires de Malestroit*, dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1880, p. 14-16).

4. Bibl. nat., ms. français 7555 bis, p. 298. Géliot et Palliot, *La vraie et parfaite science des armoiries*, p. 24. Un écusson suspendu à un arbre a été esquissé dans la bordure du folio 32. Il ne porte pas de dessin d'armoiries.

Radin. La lettre R que nous avons trouvée, jointe à un C, sur plusieurs pages, nous permet de croire que le manuscrit a été primitivement destiné à un Radin.

Simon Radin, licencié en lois, d'abord avocat au Parlement de Paris, fut, en cette qualité, chargé des affaires de Philippe le Bon. En 1463, il est dit « conseiller et solliciteur des causes et procès de Mgr le duc de Bourgogne ». En 1472, il exerçait encore le métier d'avocat (1). Peu après, Louis XI lui donna l'office de conseiller au fait de la justice du Trésor; en 1477, il recevait, à ce titre, 80 livres parisis de gages (2). Enfin, il fut nommé, en 1482, conseiller clerc au Parlement de Paris, à la place de feu Guillaume Compaing, et il reçut des lettres de dispense d'assiduité, étant retenu auprès de la personne du roi. Il mourut en 1510 et fut inhumé en l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques (3).

Il avait épousé Robine Chevalier, veuve de Jacques Lesbahy, seigneur de Saint-Martin, de la Trousselière et du Bois-Patay, général des Aides, et fille de Pierre Chevalier, secrétaire du roi, et de Perrine Poignant (4).

Est-ce le nom de la femme de Simon Radin que représente la lettre C, jointe à l'initiale du nom des Radin, dans les bordures de plusieurs pages de notre manuscrit ? Pour l'affirmer, il faudrait être certain que le mariage de Simon Radin et de Robine Chevalier est antérieur à 1477.

D'ailleurs le fait n'est pas pour nous d'un grand intérêt. Ce qui nous importe, c'est de savoir à quelle date ont été peintes les « histoires » dont le volume est illustré, et cette date (1462-1477) nous est fournie d'une manière indiscutable par les armoiries incorporées à ces « histoires ».

MAX PRINET.

1. Archives nationales, J 200, nos 19, 20 ; X¹ a 1485, fol. 107, 223 v°, et 1486 fol. 9.

2. Arch. nat., K K 58, fol. 124 v°, 137.

3. Arch. nat., X¹ a 1490, fol. 291 v° Bibl. nat., ms. français 32140, fol. 198, 240. F Blanchard, *Les présidents au mortier du Parlement de Paris*, 2^e partie, p. 33.

4. Bibl. nat., mss. français 11085, fol. 201 ; 22728, p. 196 ; 3214, fol. 198 ; Pièces originales 1689, dossier 39348, p. 16 ; Dossiers bleus 390, dossier 10525, p. 2.

LE CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES ANGLAISES EN 1410

Dans l'évolution des catalogues médiévaux, le *Catalogus* de Jean Boston, de l'abbaye de Bury-Saint-Edmond (vers 1410), et les modèles anonymes dont il dépend (*Tabula septem custodiarum* et *Registrum Angliae de libris doctorum et auctorum veterum*) ont droit à une place à part, à cause de leur mode même de composition et à cause des services que, par suite, ils sont appelés, à rendre aux sciences philologiques et historiques.

Connus déjà, grâce aux recherches de Montague Rhodes James, d'Eton College, ils seront édités prochainement par le *Spicilegium Sacrum Lovaniense*, d'après les rares manuscrits de Cambridge, de Londres et d'Oxford qui nous ont conservé leur texte. L'originalité de leur composition réside dans le groupement synthétique des renseignements qu'ils apportent : à côté du titre des ouvrages, mentionnés d'après l'ordre alphabétique des auteurs dans la *Tabula* et le *Catalogus*, ils indiquent les bibliothèques d'Angleterre qui en possèdent un exemplaire. Pour écourter la transcription, chaque bibliothèque est représentée par un sigle numérique, dont la clef est à chercher dans une longue liste disposée en tête du Catalogue. La *Tabula* établit cette liste d'après les « Custodies » (provinces) de l'Ordre franciscain ; ce qui établit son extrait de naissance et sa date aussi, à cause de la disparition d'une custodie, celle de Salisbury, vers 1254.

Jean Boston augmente un peu la série des bibliothèques, qui atteint chez lui le numéro 195 ; il décuple le nombre des ouvrages, qui, de 70 environ dans le *Registrum*, et de 70 à 90 dans la *Tabula*, passe à 700 environ dans son *Catalogus*. En outre, il donne à l'ensemble un cadre bio-bibliographique, grâce aux notices d'histoire littéraire, prises à saint Jérôme, à Cassiodore, à Hugues de Saint-Victor, etc., et au soin qu'il a, plus que ses prédécesseurs, d'ajouter l'*incipit* et le *desinit* ; malheureusement en ce point-ci aussi, il manque de constance et d'uniformité.

mité. Ce souci bio-bibliographique paraît surtout dans les additions qui s'entremêlent aux données de ses modèles : pour les deux derniers siècles, il utilise entre autres des sources dominicaines, que nous espérons pouvoir identifier et qui lui permettent de fournir une liste fort étendue d'auteurs et d'ouvrages des Frères-Prêcheurs, avec notice brève sur chacun. Mais en somme, il mentionne, à côté de chacun d'eux, peu de bibliothèques et surtout fort peu de bibliothèques des Ordres Mendicants, même dans les additions qui lui sont propres : c'est une lacune regrettable. Voulait-il compléter son œuvre et ajouter à chaque titre les sigles des bibliothèques dépositaires, à mesure que lui viendraient les renseignements ? Ces renseignements lui ont-ils manqué ? La compétence des collaborateurs ou les réponses des bibliothécaires n'auraient-elles pas répondu à son attente ? Est-ce le temps qui n'a pas suffi au rédacteur principal pour réunir les renseignements et les mettre en œuvre ? Nous ne savons. Quoiqu'il en soit, ces déficiences sont d'autant plus regrettables que bon nombre de ces bibliothèques, au jugement de Richard de Bury, de Richard Fitz-Ralph d'Armagh, de John Leland, etc., étaient fort riches.

Après le catalogue rudimentaire antique, qui constitue à peine un inventaire médiocrement ébauché, après le relevé topographique toujours sommaire et souvent bien capricieux, après la nomenclature alphabétique trop souvent incomplète et superficielle, après le catalogue collectif qui procède par pure juxtaposition de bibliothèques, c'est l'introduction d'un principe nouveau que nous constatons ici et qui aboutira, après l'œuvre de divers imitateurs sur le continent, comme Gérard Roclants (1494) et d'autres, à un premier essai de « census ». L'aide qu'il nous procure est précieuse assurément, malgré ses notables défauts, pour faire retrouver la piste de manuscrits disparus, pour reconstituer au moins partiellement le contenu et l'histoire de beaucoup de bibliothèques, pour juger de la diffusion des auteurs et des ouvrages et pour mieux connaître les sources auxquelles s'alimentait la pensée de nos pères à la fin du moyen âge. Élaboré avec des moyens rudimentaires, l'instrument de travail mérite une mesure d'appréciation qui ne tienne pas uniquement compte des qualités ou du succès de son exécution.

J. DE GHELLINGK, S. J.

*Bibliothécaire du Collège Philosophique
et Théologique, de Louvain.*

LA BIBLIOTHÈQUE DU SURINTENDANT
NICOLAS FOUQUET

Il est peut-être un peu téméraire de chercher à décrire en quelques instants une bibliothèque aussi importante et aussi variée que le fut celle du surintendant Fouquet (1); il m'a semblé cependant que dans un Congrès, où une grande place est réservée à l'histoire du Livre et des collectionneurs d'autrefois, le souvenir de cette précieuse collection pouvait être au moins évoqué.

Fouquet, dont l'intelligence vive, ingénieuse, alerte, savait s'intéresser à tout, avait, comme beaucoup de ses contemporains fortunés, et conformément à la mode de son temps, plusieurs collections. Il recherchait les médailles antiques, les tableaux des maîtres français, italiens et flamands, les tapisseries. Il avait même installé près de Vaux-le-Vicomte une manufacture de tapisseries qui, sous la direction de Le Brun, ne travaillait que pour lui et devait être après sa disgrâce l'origine des Gobelins. Fouquet entretenait à Rome des *rabatteurs*, qui lui envoyaient des marbres grecs et romains. Il avait à son service les meilleurs artistes de son époque, qui construisaient et décoraient pour lui le château de Vaux-le-Vicomte; enfin il cultivait les fleurs rares et précieuses, les anémones, les tulipes, les fleurs du Midi, les orangers; mais de toutes

1. Elle a déjà plus d'une fois retenu l'attention des érudits. Cf. notamment: L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 270; Bonnassé, *les Amateurs de l'ancienne France: le Surintendant Fouquet*, p. 16; U.-V. Chatelain, *le Surintendant Nicolas Fouquet, protecteur des Lettres...* p. 303 et suiv; le P. Chérot, *le Surintendant Fouquet, ami des livres* (article paru dans les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, 1891, t. I, p. 72); Ch. Henry, *Pierre de Carcavy, intermédiaire de Fermat, de Pascal, et de Huygens...* Paris, 1884, in-4°.

ses collections, la plus importante était assurément celle de ses livres.

Fouquet, très cultivé, était avant tout ce que nous appellerions aujourd'hui un *littéraire*. Certes, il avait su s'entourer d'artistes de talent et même de génie; mais si ces artistes le servaient, les poètes et les savants étaient ses amis. Jamais Le Brun, Le Vau ni Le Nôtre n'ont eu pour le surintendant l'amitié vive et dévouée de La Fontaine, de Pellisson, de M^{lle} de Scudéry ou de M^{me} de Sévigné. Aucun des artistes qui travaillèrent pour Fouquet, sauf, semble-t-il, Bertinetti, ne paraît lui avoir conservé après sa disgrâce le souvenir reconnaissant et fidèle des poètes. Fouquet, protecteur des Lettres, poète mondain à l'occasion et très mêlé à la société précieuse, était un grand ami des livres.

A cet égard, il avait de qui tenir. Son père, le conseiller au Parlement François Fouquet, possédait une importante collection de cartes géographiques (1), les deux plus beaux globes connus, l'un terrestre, l'autre céleste, et une bibliothèque de livres soigneusement choisis. Son fils la recueillit probablement à sa mort et en fit le noyau de la considérable collection qu'il composa à son profit et à celui de ses amis.

La bibliothèque de Fouquet était installée tout entière dans la maison de Saint-Mandé. Je dis tout entière, parce qu'on pourrait penser que Fouquet avait des livres dans ses autres résidences, à Vaux-le-Vicomte, à l'Hôtel d'Emery, à l'Hôtel de la Surintendance à Fontainebleau ou même dans son logement au Palais du Louvre. Or, il n'en est rien. Les inventaires dressés par les commissaires dans chacune de ces demeures après l'arrestation de Fouquet signalent minutieusement toutes les pièces du mobilier, l'argenterie, des objets précieux et vulgaires, mais ne signalent pas un seul livre à l'Hôtel d'Emery, ni au Louvre, ni à Fontainebleau, ni à Vaux, si ce n'est, dans ce dernier endroit, « un atlas in-folio avec les cartes, couvert de maroquin rouge », qui semble égaré dans un garde-meuble, et surtout « une paire d'Heures » de vélin in-seize écrites à la main, couvertes d'or à jour esmaillé et « toutes chargées de diamants tout plain au dos et aux fermoirs aussy, » dont les deux du milieu sont assez gros et huit de moindre grosseur « de chaque côté » (estimé quatre cents livres).

Quelle différence au contraire quand il s'agit de Saint-Mandé !

1. François Fouquet avait été intéressé par Richelieu dans diverses entreprises coloniales. Cf. J. Lair, *le Surintendant Fouquet*, t. I, p. 58.

2. Cf. Bonnaffé, *les Amateurs de l'ancienne France : le Surintendant Fouquet*. Paris, 1882, in-folio, p. 78-87.

Nous possédons encore à la Bibliothèque Nationale l'inventaire qui fut fait des livres qu'on y trouva (1). Il nous révèle l'importance, l'étendue, la variété de cette belle collection de livres et grâce à lui, nous allons pouvoir en prendre connaissance.

Cet inventaire fut rédigé suivant un arrêt rendu le 31 juillet 1665 par la Chambre de Justice qui jugeait Fouquet; commencé le même jour, il ne fut achevé que le 22 août suivant. Les quatre experts commis à cet effet (2) allèrent de salle en salle examinant chaque ouvrage qui se présentait sur les rayons, les estimant et les notant sur leur registre.

Ils commencèrent par la *galerie*, où la majeure partie des livres étaient rassemblés. Si Mazarin a consacré la galerie de son hôtel à ses tableaux et à ses marbres, Fouquet consacra la sienne à ses livres, à ses statues et à ses médailles. Des cabinets-médailleurs coupaient en effet de place en place les corps de bibliothèque et formaient, avec treize grandes statues par Michel Anguier et une série de trente-trois bustes de bronze et de marbre, la décoration de la salle. Par les fenêtres, on apercevait les parterres du jardin, ces célèbres parterres où d'habiles jardiniers cultivaient les fameuses anémones dont Fouquet, au dire de son frère, était « mieux pourvu qu'homme de France ».

Les libraires experts trouvèrent dans la galerie les in-folio classés assez méthodiquement, mais semble-t-il, sans catalogue. Tout d'abord les Bibles en toutes langues, et dans les éditions les plus diverses. Signalons en passant la *Biblia regia* de Plantin, en huit volumes, estimée 200 livres; la *Biblia græca*, d'Alde Manuce, prisee 20 livres; des Bibles de Robert Estienne, Simon de Colines, de l'Imprimerie royale, et surtout un exemplaire de la célèbre Bible imprimée à Mayence par Fust et Schoiffer, en 1462, en deux volumes, qui fut estimée 250 livres. Un autre incunable, une Bible vénitienne de 1491, ne fut cotée que 3 livres.

Après les Bibles, viennent les Commentaires de la Bible, les Conciles, les Bullaires, la patrologie grecque et latine, l'histoire sainte, celle de l'Eglise et des Ordres monastiques, enfin la géographie, série qui mériterait, je crois, une étude à part (3).

Dans la bibliothèque de Fouquet, l'histoire occupait une place très importante. Tous les pays étaient représentés, la Grèce ancienne, l'Italie,

1. Ms. fr. 9.438.

2. Villery, Louis Gonti, Savreux et Bienfait.

3. Fouquet était aussi intéressé à des entreprises coloniales. Il avait le privilège de la colonisation de la Guyane et de Madagascar et faisait le commerce des esclaves.

la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne, sans parler des Indes et du monde musulman. La série de l'histoire de France, pour ne citer qu'elle, était très complète. A la suite des ouvrages généraux, il semble bien que tout ce qui avait paru depuis le début du xvi^e siècle sur l'histoire des diverses provinces du royaume ait été recueilli par Fouquet, et l'on note au passage bien des ouvrages devenus classiques, que l'on consulte encore aujourd'hui avec le plus grand profit. Parfois les manuscrits étaient mêlés aux imprimés, ainsi pour l'histoire d'Espagne et surtout celle de l'Italie, où figuraient des chroniques manuscrites de Venise, Padoue, Vicence, et des traités ou des recueils de blasons enluminés.

A l'histoire succède la médecine avec l'anatomie et la chirurgie, série très riche et très ancienne où beaucoup de livres sont signalés comme imprimés en caractères gothiques. Puis vient l'histoire naturelle avec de nombreux traités sur les plantes et les fleurs.

Si nous passons à la littérature grecque, latine et surtout française, nous éprouvons une surprise. Cette dernière série est fort incomplète dans l'inventaire. Si nous y rencontrons avec étonnement une édition de Shakespeare, des comédies anglaises et des recueils de chansons espagnoles, à côté des œuvres de Ronsard, de Du Bartas et de la *Pucelle* de Chapelain, nous cherchons en vain les œuvres des auteurs contemporains ou un peu antérieurs au Surintendant, et notamment de ceux qui vécurent dans son entourage, qui lui dédièrent leurs poèmes ou leurs tragédies; nous ne rencontrons ni Pierre Corneille, ni Thomas Corneille, ni Scarron, ni Pascal, dont les *Provinciales* étaient cependant très admirées à Saint-Mandé, ni tant d'autres auteurs devenus classiques, qu'on voudrait pouvoir citer et dont les œuvres étaient certainement à portée de Fouquet. Cette si regrettable lacune est due au fait que les experts n'ont énuméré dans leur inventaire qu'une partie des livres qui leur passaient entre les mains et notamment les in-folio et les in-quarto. Pour les petits formats, ils firent des paquets, des lots, et c'est certainement dans ces lots prisés en bloc que se trouvaient les livres que nous cherchons en vain.

Dans la galerie, aucune place n'était perdue. « Sous les tables des fenêtres » se trouvaient les ouvrages de linguistique, les dictionnaires et les grammaires de toutes les langues anciennes et modernes, y compris l'arabe et l'hébreu, et tout à côté divers livres de médecine, de géographie et un Pétrarque en caractères gothiques sur deux colonnes, qui ne fut prisé que 4 livres. Plus loin, *Lancelot du Lac*, *Tristan de Léon-*

nois et le *Roman de la Rose* voisinent avec des catéchismes et les plus précieux manuscrits de Fouquet, écrits sur vélin, enluminés et richement reliés (1), puis des recueils d'estampes (2). Visiblement les bibliothécaires de Fouquet, Carcavy et le Père Deschampsneufs, un jésuite breton, professeur au collège de Clermont (3), avaient été embarrassés par le manque de place.

Trois chambres suivaient, également pleines de livres. La première était le domaine de la théologie, de la philosophie et des mathématiques. Sous cette rubrique on trouve énumérés les volumes traitant des arts et des sciences les plus diverses, l'art militaire, la musique, l'équitation, l'astronomie, l'architecture. Fouquet, grand bâtisseur, collectionnait les recueils qui lui permettaient de préciser ses désirs, et sa collection était très complète. Les recueils de projets de fontaines, de cheminées, de plafonds, voisinaient avec les œuvres de Vitruve, Vignole, Palladio, Scamozzi, Du Cerceau, De Lorme, Salomon de Caus, d'autres encore.

La seconde chambre contenait les manuscrits récents, la plupart copiés pour le surintendant, et relatifs, soit à de grands procès politiques depuis celui de Robert d'Artois, soit à l'histoire diplomatique, aux mémoires, aux correspondances d'ambassadeurs et aux traités internationaux. Enfin cinquante registres du Parlement. Au total, 460 manuscrits, prisés ensemble seulement 3.000 livres.

Dans cette seconde chambre se trouvaient encore des estampes, des représentations nombreuses de pompes funèbres, d'entrées de villes, de décorations de théâtre et de fêtes; deux recueils reliés en maroquin contenaient des vues de villes, par Israel Silvestre, et un plus mince album conservait, dit l'inventaire, « plusieurs figures du Brun ». Je pense

1. « Une Bible en latin, manuscrit fort antique sur vélin, 50 l.

« Une vie des saints, manuscrit sur vélin, in-4°, 3 l.

« Un missel à l'usage de Poitiers, manuscrit sur vélin, avec figures enluminées, 50 l.

« Un missel à l'usage de Paris, manuscrit sur velin, relié de velours avec boucle de cuir et figures enluminées, 50 l.

« Une histoire de Froissart, manuscrit sur vélin, relié de velours avec bossettes, 30 l. » (Déjà cité par L. Delisle; *loc. cit.*)

2. « 15 divers volumes de cartes, villes, châteaux et autres pièces collées, 150 l.

« Un recueil de plans, sièges et batailles de France et pays étrangers, 50 l.

« Un recueil de cartes de Tavernier, 3 l. »

3. Sur M. P. Deschampsneufs, voir mon article sur le *Surintendant Fouquet et la bibliothèque du Collège de Clermont* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1923, p. 347.

qu'il s'agit d'un recueil de projets et d'études par Le Brun, donné par l'artiste à Fouquet, et qu'il serait bien intéressant de retrouver un jour.

Nous traversons rapidement la troisième chambre, réservée au droit, aux coutumes, aux livres de controverse et hérétiques et nous nous trouvons en présence d'un escalier qui conduit au grenier. Prenons-le, car c'est dans ce grenier que se trouvaient les manuscrits anciens, ceux auxquels dans une bibliothèque d'aujourd'hui, on réserverait une place d'honneur. Ils offraient, à vrai dire, un intérêt un peu spécial, car c'étaient surtout des manuscrits arabes et hébraïques, des Corans et des Talmuds, des *rabins*, riche collection d'ailleurs et rare pour l'époque; leur liste se trouve dans l'inventaire des experts.

Mais la galerie, les trois pièces annexes, le grenier étant devenus insuffisants, Fouquet dut chercher pour ses récentes acquisitions d'autres locaux. Il en aménagea au-dessus de la *ménagerie* et dans l'*apothicairerie* (1), où se trouvaient des volumes se rapportant aux séries que nous avons énumérées plus haut. Enfin, M^{me} Fouquet conservait dans sa chambre quelques livres; on en trouva d'autres encore appartenant au surintendant dans la chambre du Père Deschampsneufs, au Collège de Clermont.

Au total, d'après l'estimation des experts, plus de 30.000 volumes dont 7000 à 8.000 in-folio, plus de 12.000 in-quarto et de 8.000 in-octavo.

Ces volumes étaient pour la plupart habillés très sobrement en veau fauve, portaient sur les plats les armes de Fouquet, l'écureuil rampant à senestre dans un écu timbré de la couronne de vicomte. Sur les dos, l'écureuil alternait avec le chiffre de bibliophile de Fouquet, un double Φ majuscule. Un plus petit nombre était relié en maroquin rouge plus ou moins décoré de filets et de compartiments; il est peu de reliures qui fussent très belles. On peut cependant en attribuer quelques-unes à Le Gaseon.

Ainsi, l'immense majorité de ces livres était destinée à l'étude, à la consultation. Ils n'étaient pas ce que nous appelons aujourd'hui des livres de vitrine. Fouquet n'était pas à proprement parler un bibliophile. Sa bibliothèque formée par l'acquisition de diverses collections d'amateurs (2) ou par achats isolés, avait un caractère encyclopédique, utili-

1. C'était surtout un laboratoire d'expériences scientifiques et médicales où travaillait le médecin de Fouquet, Péquet. (Cf. U.-V. Châtelain, *op. cit.*, p. 314).

2. Fouquet avait acheté la bibliothèque de M. de Harlay (Cf. L. Delisle, *op. cit.*)

taire. Elle tient de la bibliothèque publique beaucoup plus que du musée. Aussi bien Fouquet, qui par ailleurs avait richement doté la bibliothèque des Jésuites au Collège de Clermont, où il avait fait ses études, (1) passait pour songer à imiter Mazarin en ouvrant libéralement aux érudits et aux lettrés les portes de sa galerie de livres. En 1657, Guy Patin en donnait avis à son ami Spon (2).

En attendant, les amis du surintendant en profitaient largement. « C'est là, dit le grand Corneille, qu'on attend ces moments précieux qu'il [Fouquet] dérobe aux occupations qui l'accablent, pour en gratifier ceux qui ont quelque talent d'écrire avec succès (3). »

Le conseiller de La Fosse raconte aussi qu'après l'arrestation de Fouquet, alors que tous ses biens étaient encore sous scellés, « deux « cordeliers d'Espagne, personnages de lettres et de prud'homme, « étant venus voir la bibliothèque, moyennant une lettre ou passe- « port de M. La Tellier, ils se sont principalement arrêtés dans la « chambre où sont les alcorans, les tamulds, les rabbins et quelques « vieux interprètes de Bible..., et, après s'être arrêtés cinq ou six heures « dans la bibliothèque et s'être un peu proménés dans le jardin, ils nous « ont affirmé, faisant en latin des réflexions morales sur la chute de « M. Fouquet, et frappant leur poitrine pour donner plus de foi à leurs « dires, que *Rex Hispaniarum nihil tale habebat*. Que diront-ils, ajoutait le conseiller, en visitant la maison de Vaux ? » (4)

La valeur totale de la bibliothèque de Fouquet, d'après l'estimation des experts, était de 38.544 livres, 12 sols. Elle était en réalité très supérieure. Les manuscrits avaient été cotés très bas, les 532 manuscrits modernes à raison de 6 livres chacun en moyenne (5), les 520 manuscrits anciens à raison de 3 livres seulement ; le total, soit 1.050 manuscrits, était évalué 4.800 livres.

L'ensemble de la bibliothèque fut mis en vente publique en 1667 et désormais dispersé. Un certain nombre de manuscrits échut à Le

et la plupart de ses manuscrits provenaient de la bibliothèque de Ch. de Montchal, archevêque de Toulouse.

1. Voir à ce sujet mon article cité plus haut.

2. Lettre du 13 mars 1657.

3. Œuvres, 1659. (Avis au lecteur.)

4. Bibl. Nat. Ms. fr. 10958, f^o 230 v.

5. Pour en faciliter la vente, le catalogue des manuscrits modernes fut publié en 1667 sous le titre *Mémoire des manuscrits de la bibliothèque de M. Fouquet*. Paris, Denys Thierry, Frédéric Léonard, etc. 1667, in-16 (Bibl. Nat. Impr. inv. 7975).

Tellier, archevêque de Reims. Carcavy, devenu bibliothécaire de Colbert, puis du roi, choisit 729 in-folio, 601 in-quarto et 25 paquets d'in-octavo, relatifs à l'histoire d'Italie et qui provenaient de la collection Trichet du Fresne (1).

Aujourd'hui il n'est pas très rare de rencontrer dans des collections privées ou des bibliothèques publiques des volumes aux armes de Nicolas Fouquet. Vous pourrez en voir, exposés à votre intention, à la Bibliothèque nationale, et au Petit-Palais, dans la collection Dutuit, l'un des plus beaux de tous les manuscrits du surintendant. Il s'agit du poème d'*Adonis* par La Fontaine, offert par l'auteur à Fouquet, en 1658, calligraphié par le célèbre écrivain Nicolas Jarry, illustré d'un dessin de François Chauveau, et relié en maroquin rouge, orné de riches compartiments couvrant le dos et les plats, doublé de tabis, reliure superbe, que l'on peut, avec toute chance d'exactitude, attribuer à Le Gaseon (2).

Jean CORDEY,

Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

1. Ils coûtèrent 19 300 livres. Cf. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibl. Nat.*, t. I, p. 270.

2. Il a été reproduit et décrit dans : Ed. Rahir, *la Collection Dutuit, livres et manuscrits*. Paris, 1889; Gr. in-f^o, p. 127.

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI ET LES CORSAIRES

Les désastres navals des guerres précédentes décidèrent Louis XIV à suivre les conseils de Vauban lorsque éclata la guerre de la Succession d'Espagne : il découpla ses corsaires et chercha à ruiner les puissances maritimes qui s'acharnaient à sa perte, en les frappant à la bourse, en anéantissant leur commerce. Isolés ou groupés en escadres, les corsaires s'envolèrent des ports, sillonnèrent toutes les mers et particulièrement les mers étroites, c'est-à-dire la mer du Nord et la Manche, par où passaient les gros navires chargés des riches marchandises des Indes qui regagnaient Londres ou les ports de Hollande. Jamais la guerre de course ne connut une telle activité.

Par la force des choses, les bâtiments de commerce réalisèrent dès l'abord l'idéal que poursuivirent les fondateurs de nos modernes grands magasins. On y trouvait de tout, de tout... même des livres, même des manuscrits. Les équipages de corsaires, voire les officiers d'Amirauté, n'étaient guère disposés par leur nature, ni destinés par leurs fonctions, à acquérir les connaissances ni à goûter les joies profondes du bibliophile. Aussi, le corsaire la *Reine d'Espagne* ayant ramené une prise hollandaise à Ostende en septembre 1705, il fallut le hasard qui amena le duc d'Aumont dans ces parages pour que ce seigneur remarquât parmi les effets de la prise « une Bible escritté à la main toutte en hébreu, sur un morceau de cuir qui se roule comme une carte ». Le duc d'Aumont signala l'objet à l'intendant de la Marine, à Dunkerque, Du Guay, qui, le 24 septembre, en avisa Jérôme Pontchartrain, son ministre, et lui demanda : « Cela ne vous paroîtroit-il pas digne de votre curiosité ? »

Pontchartrain acquiesça. A ce moment, l'escadre de course du chevalier de Saint-Pol rentrait au port : elle ramenait trois vaisseaux de guerre anglais, dix flutes et huit dogres ; elle ramenait aussi le corps de son chef, tué d'une balle de mousquet en pleine poitrine, comme il entraînait ses hommes à l'abordage. L'intendant ne pouvait, en un

pareil moment, se rendre à Ostende pour acheter un manuscrit ; il chargea de ce soin l'ordonnateur de la Marine, Lenormand de Mézy. Il lui ordonna de mettre dix sols au-dessus de la dernière enchère.

Le ministre approuva ces dispositions au cours d'une lettre qu'il adressa le 4 novembre au commandant des galères et du port de Dunkerque, le chevalier de La Pailletterie. « Comme elle (cette Bible) n'est pas d'un usage commun, elle ne doit pas couster beaucoup d'argent, et la perte ne sera pas considérable quand elle ne mériteroit pas d'entrer dans la Bibliothèque du Roy. »

Le prix monta plus haut que ne pensait le ministre. Le 12 novembre, deux lettres, l'une de Du Guay, l'autre de Lenormand de Mézy, lui apprenaient le résultat des enchères. Elles avaient attiré beaucoup de monde, et un homme de l'Electeur de Bavière avait acheté tout ce qu'il y avait de plus beau et de plus cher à cette vente. La fameuse Bible fut mise à prix 15 florins. Plusieurs juifs se la disputèrent, ainsi que le commissaire des Etats de Flandre, le sieur Steland, qui avait l'ordre du sieur Caron, juif de Bruxelles. Le marchand d'Ostende qui opérait pour Lenormand de Mézy, lorsque l'enchère arriva au chiffre de 3.000 florins, monta encore de 5 florins, et la Bible lui resta. Cette somme équivalait à 3.700 ou 3.800 livres. L'intendant disait que si l'on n'en voulait pas à Paris, de Mézy la garderait, sûr d'en tirer au moins mille pistoles. Mais, — coup de théâtre, — voici que le commissaire Steland refusa de la livrer sans une autorisation de la Cour de Bruxelles.

Lenormand de Mézy prit la sage précaution de cacheter la boîte qui enfermait la Bible. Et voici la description qu'il en fit : « Un rouleau de cuir de deux pieds de large sur 114 de long, couvert de 226 colonnes d'écriture en lettres hébraïques fort lisibles et fort bien écrites. Ce rouleau est composé de peaux cousues les unes au bout des autres. Il était envoyé par des juifs de Perse à deux riches juifs de Londres, comme étant une pièce fort rare et fort ancienne (1). Le portemanteau qui l'enfermait était d'étoffe des Indes, et contenait en outre une petite chappe de pontife brodée de soie jaune, et une bande de satin.

Pontchartrain commença par souscrire à l'achat, disant de cette Bible : « Nous verrons, lorsqu'elle sera icy, si elle est chère ou non. C'est la qualité de la pièce qui en décidera. » Mais, M. l'Electeur de Bavière

1. Elle appartenait à un type connu ; ces Bibles se roulent, et sont écrites sur des peaux de moutons jaunâtres et très épaisses, qui justifient la description de Lenormand de Mézy.

tarda à en autoriser la livraison à l'acheteur, et lorsqu'il l'autorisa, Louis XIV, obligé alors à des économies, estima qu'on lui faisait payer le manuscrit trop cher, et n'en voulut pas. Le marchand d'Ostende à qui la Bible avait été adjugée, se trouva coincé entre le commissaire Steland qui voulait maintenant le contraindre à prendre livraison, et le ministre qui refusait de la recevoir. Ce marchand protesta, se démena, et impatienta Pontchartrain qui s'en plaignit à l'intendant Du Guay, lequel résuma ainsi la situation à la date du 28 avril 1706 :

« Le marchand d'Ostende dont M. de Mézy s'est servy pour achepter la Bible trouvée sur une prise ne vous lairra point de repos sur le chapitre de ladite Bible, tant qu'on ne lui en donnera pas audit lieu, où l'on veut absolument le forser à la prendre. Cependant, comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer dans le temps, on ne voulut pas la luy livrer lorsqu'elle luy fut adjugée. On luy dit qu'on vouloit sçavoir de M. l'Electeur s'il le trouveroit bon; il respondit que puisque l'adjudication estoit incertaine, il estoit juste que son offre le fust aussy, et se retira; mais il n'eut pas l'esprit de faire les sommations requises; l'on a esté longtemps à luy rendre réponse; l'on veut maintenant l'obliger à effectuer sa parole après avoir refusé longtemps de l'en faire jouir; cela n'est pas juste; cependant comme le pouvoir arbitraire est en usage dans ce pays-là, on pourroit bien luy en faire quelque violence, si vous n'avez la bonté d'en faire votre affaire à la Cour de Monsieur l'Electeur. »

Cette dernière remarque ne manque pas de piquant, sous la plume d'un fonctionnaire représentant le monarque considéré comme le plus autoritaire et le plus autocrate de nos rois.

Quoi qu'il en soit, la correspondance du ministre ne porte plus trace de cette affaire, et nous ne savons ce qu'il advint de cette Bible, non plus que du marchand d'Ostende à qui elle restait sur les bras. Mais il en résulta une mesure d'ordre général qui nous intéresse, parce qu'elle touche à l'enrichissement de la Bibliothèque du Roi : Pontchartrain, dès le 24 avril 1706, prescrivait à l'intendant de lui envoyer le catalogue de tous les livres qui se rencontreraient sur les prises, pour en rendre compte au roi.

L'ordre fut observé. Et nous voyons, le 20 octobre suivant, le ministre demander des précisions sur une bibliothèque qu'on lui avait signalée, prétendument destinée à un chapelain du Pape, et découverte sur une prise faite par le vaisseau le *Protée*. Ce bâtiment, commandé par le chevalier de Roquefeuil, venait d'accomplir une campagne de quatre mois avec l'escadre de Forbin; sérieusement avarié, il avait dû

rentrer au port de Dunkerque pour se raccommo-der, tandis que l'escadre continuait sa route, et allait livrer, entre le Dogger-Bank et la côte de Hollande, un combat singulièrement meurtrier, très glorieux, mais peu productif, au grand désespoir des intéressés dans l'armement.

Il serait curieux de savoir combien de fois l'ordre du ministre reçut son application, et de combien d'unités bibliographiques les corsaires enrichirent la Bibliothèque du Roi.

HENRI MALO.

LES PLUS ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES D'ALSACE

Personne n'ignore la haute importance des anciens répertoires de manuscrits conservés dans les armoires des monastères. Si rares qu'ils soient, ils nous révèlent, à défaut du dépôt même, l'état de la culture intellectuelle et ascétique de ces siècles lointains.

Qu'on me permette avant tout de distinguer selon leur sens actuel les deux mots : *Catalogue* et *Répertoire*. Le terme *Catalogue* implique une méthode, un classement raisonné selon un système établi, tandis que celui de *Répertoire* convient plutôt à une nomenclature plus ou moins large d'un certain nombre de volumes. Les inventaires de ces deux sortes qui sont parvenus jusqu'à nous, sont rares, surtout ceux des premiers siècles du moyen âge, quoiqu'il faille admettre, vu le culte que l'on avait de la parole écrite, sacrée ou profane, que chaque *armarius* ou bibliothécaire tenait à jour un registre des livres dont il avait la charge.

Au point de vue de la collaboration plus intime des confrères de la vieille France avec ceux des Marches de l'Est, de l'Alsace, il nous a semblé intéressant de vous entretenir des plus anciennes bibliothèques d'Alsace, sur lesquelles nous avons conservé quelques renseignements qui nous paraissent d'une valeur exceptionnelle.

Dans sa vie intellectuelle et littéraire aussi bien que dans sa vie politique, l'Alsace subit l'influence de l'ouest et de l'est, souvent dans une synthèse heureuse et originale, souvent dans des manifestations d'un simple parallélisme synchronique qui nous étonne. Tout d'abord l'Alsace est la région frontière des pays romans contre l'Est germanique; ensuite elle devient l'avant-poste germanique opposé à l'ouest romanisé. Ainsi cette province se trouve dans une situation à la fois privilégiée et tragique. Son histoire se reflète par conséquent dans toutes les phases de sa vie intellectuelle à travers la grande communauté chrétienne du moyen âge.

Plus nous remontons vers les premiers siècles du moyen âge, plus les sources deviennent rares et plus elles méritent notre attention. Dans cette période, le point lumineux est l'époque carolingienne. Comme partout où le génie du grand empereur vivifiait les forces latentes, nous constatons en Alsace une activité remarquable dans la vie religieuse et littéraire. Les deux grands centres étaient le siège épiscopal de Strasbourg et le cloître bénédictin de Murbach, qui tous deux se trouvaient dans la dépendance des moines du monastère alaman de l'île de Reichenau sur le lac de Constance. Au nord, au delà de la forêt sainte de Haguenau, la très importante abbaye mérovingienne de Wissembourg, voisine du siège épiscopal de Spire, était en pleine prospérité.

Nous choisissons spécialement ces trois centres parce que nous possédons, du temps carolingien, des témoignages précieux de leur activité et parce qu'ils représentent géographiquement les trois points principaux du pays. Nous avons des raisons de supposer que les autres établissements de la même époque marchaient de pair : Marmoutier (env. 590), Munter dans la vallée de Saint-Grégoire, Ebersmunster, Surbourg, Haslach, Saint-Thomas de Strasbourg et Hohenbourg (mont Sainte-Odile), tous fondés au VII^e siècle, — puis, au VIII^e siècle : Honau, Saint-Etienne de Strasbourg, Niedermunster, Masseveaux, Neuwiller, Lièvre, Saint-Hippolyte, Eschau, Saint-Pierre de Colmar, — enfin toutes les fondations moins anciennes de Lautenbach, Erstein, Andlau, Altdorf, Selz, Sainte-Foy de Sélestat, Marbach, Saint-Morand, Lucelle, Neubourg et Pairs : en tout environ trente monastères, sans compter ceux de la rive droite du Rhin qui faisaient partie du diocèse de Strasbourg : Schuttern, Ettenheimmunster, Schwarzach et Gengenbach.

Les origines de la culture intellectuelle en Alsace n'étaient pas les mêmes qu'en Lorraine, où la situation était bien plus favorable que dans notre pays, occupé par une population qui sortait à peine d'une profonde barbarie. Metz et les églises de la vieille Lorraine étaient le siège de la culture romaine; on n'avait qu'à renouer les liens avec l'antiquité. Au point de vue de l'art on avait encore devant les yeux les modèles les plus heureux, tandis que l'Alsace et la Germanie sur la rive droite du Rhin étaient à l'époque romaine le glacis des opérations militaires. Les invasions des barbares avaient à tel point détruit les vestiges de la culture romaine que les siècles suivants se trouvèrent en face du néant. Mais le génie organisateur des moines se porta vers toutes les formes de l'activité humaine, et bientôt les ressources furent assez abondantes

pour constituer partout des bibliothèques qui réunirent à la fois bon nombre de classiques de l'antiquité, des œuvres des Pères de l'Eglise et des traités de sciences profanes. Nous connaissons suffisamment les principales tendances qui présidaient à la composition d'une bibliothèque, par suite des inventaires qui nous sont parvenus; mais nous ne sommes pas assez heureux pour posséder des inventaires spéciaux, comme par exemple les catalogues de Lorsch et de Fulda conservés dans le *Codex Palatinus* du Vatican, ou des relevés officiels, tels que celui de Saint-Riquier dressé sur les ordres de Louis le Pieux.

Nous devons nos connaissances sur les plus anciennes bibliothèques d'Alsace plutôt au hasard qu'à une conservation systématique. La négligence des intéressés mêmes, à la fin du moyen âge, la guerre des Rustauds en 1525, la guerre de Trente ans et toutes les misères qui s'en suivirent ont presque complètement anéanti l'œuvre des siècles antérieurs.

Pour Murbach, fondation de saint Pirmin qui remonte à 725, nous nous trouvons devant un cas très particulier. L'inventaire de la Bibliothèque fait au milieu du ix^e siècle a son histoire. Bartholomé d'Andlau, bien connu par ses études humanistes et contemporain des premiers représentants de la renaissance littéraire de la ville de Sélestat, était abbé de Murbach entre 1447 et 1476. Un de ses fervents émules se trouvait être le Frère Sigismund Meisterlin, qui, en 1464, copia un *rotulus* du ix^e siècle. Cette copie s'est conservée dans un cartulaire de la même abbaye et se trouve aujourd'hui aux Archives départementales du Haut-Rhin, à Colmar. Il y dit, en s'adressant comme par lettre au Père abbé : « Il est trop vrai, et l'expérience nous l'apprend, que la vétusté
« consume tout et que la teigne de l'antiquité réduit toutes choses à
« rien; c'est ce qu'il nous a été donné de voir par tant de manuscrits que
« le grand soin et le génie de nos pères avaient réunis dans le lieu très
« saint et très ancien qui t'est confié, témoin le volume que nous dérou-
« lâmes hier et qui énumère tant de volumes parmi lesquels le nombre
« des œuvres perdues dépasse malheureusement celui des œuvres retrou-
« vées. Et plutôt à Dieu que le peu de celles qui restent fussent parvenues
« entre tes mains dans leur intégrité et non maculées de crasse. »

Depuis les recherches d'Hermann Bloch (1), il est établi que le Frère Sigismund a copié l'inventaire de la Bibliothèque de Murbach, dressé vers 840, et il l'a fait suivre d'un autre petit inventaire de tous les

1. V. Bibliographie, n. 1.

volumes dont l'abbé Isker, au milieu du même siècle, avait enrichi la Bibliothèque du monastère. M. Bloeh a démontré qu'aucun des écrits figurant parmi les 302 volumes de ce *rotulus* et les 44 volumes donnés par l'abbé Isker, n'appartenait à la deuxième moitié du IX^e siècle. Les œuvres d'Aleuin, de Smaragde, de Saint-Mihiel et de Raban Maur sont les plus récentes, et Aleuin même y est appelé « *modernus magister* ». Des œuvres de Raban Maur de Fulda on ne trouve à Murbach que celles qui avaient été composées avant 840. Toutes les autres, à partir de cette date, ne s'y trouvent plus mentionnées.

Donnons une analyse de ce très important document. On sait que, chez les Anglo-Saxons et chez les Franes, l'ouvrage de Cassiodore sur les sciences divines et profanes indiquait les sources principales de l'enseignement. Au temps carolingien, Aleuin, avait glorifié les saints de l'Eglise d'York dans une poésie qui donnait une description de la Bibliothèque de cette église. Or, dans le catalogue de Murbach nous trouvons presque intégralement toutes les œuvres mentionnées par Cassiodore et Aleuin. A la tête de cette liste de 245 titres, nous voyons les Pères de l'Occident : Cyprien de Carthage, Hilaire de Poitiers, les saints Ambroise, Jérôme et Augustin, auxquels venait se joindre Tertullien. De l'Orient nous rencontrons Origène, Basile le Grand, Jean Chrysostome, Grégoire de Nazianze et Cyrille. La culture romaine et chrétienne dans le nord était représentée par Cassien, Prosper d'Aquitaine, Boèce, « le dernier Romain » Cassiodore, enfin le très influent Isidore de Séville. A cette liste ne manquaient pas non plus Grégoire le Grand, Bède et le poète Aldhelm.

La deuxième partie de ce catalogue renferme 60 ouvrages non théologiques où les auteurs chrétiens sont séparés des païens, les prosateurs des poètes. Grâce à cette collection, augmentée encore par les acquisitions d'Isker, Murbach possédait un outillage très complet pour l'enseignement des Sept Arts libéraux. L'encyclopédie de toutes les connaissances humaines se trouvait condensée dans les *Noces de la Philologie et de Mercure* de Martianus Capella, qui formait la base de l'enseignement. Pour le Trivium, Aleuin avait composé des livres. La grammaire était représentée par Donat et Priscien, retravaillée par l'abbé Smaragde de Saint-Mihiel. Grâce à leurs relations avec l'abbaye de Reichenau et par ce fait même avec Walafridus Strabo, on était capable à Murbach d'annoter en grec les manuscrits. La métrique de Bède le Vénérable et l'orthographe de Caecilius Vindex étaient les suppléments indispensables de la grammaire. Cicéron était le maître de

la rhétorique. Pour la dialectique, on se servait de la traduction de ce traité par Boèce.

Le Quadrivium se basait surtout sur les écrits de Boèce qui étaient complétés par Raban Maur et Aratus pour le comput ecclésiastique. Sous le nom de géométrie, on étudiait l'histoire naturelle et la géographie. A cette époque existait déjà le célèbre manuscrit de Pline que sept siècles plus tard Beatus Rhenanus publia, ainsi que l'unique exemplaire de l'historien Velleius Paterculus (1). Pour les pèlerins de Jérusalem, on puisait les renseignements nécessaires dans la description des Lieux Saints d'Arculphe. En dehors du cercle des Sept Arts libéraux, on étudiait à Murbach la médecine d'Oribase et l'architecture de Vitruve.

La disposition de ce catalogue trahit un sentiment de la classification des sciences que nous cherchons vainement ailleurs. Son auteur ne s'est pas borné à faire le relevé des livres de la bibliothèque, il a de plus ajouté après chaque auteur les écrits qu'il ne possédait pas et qu'il aurait désiré acquérir. Nous trouvons, par exemple, les remarques suivantes après tel ou tel auteur : « Reliquos ejus libros adhuc querimus » ou bien « alios plures invenire desideramus ».

Dans les troubles qui sévirent du xvi^e au xviii^e siècle, cette magnifique Bibliothèque et tous les volumes qui étaient venus s'y ajouter après la période carolingienne furent dispersés et perdus. Nous en rencontrons aujourd'hui les tristes épaves dans les Bibliothèques de Colmar, Gotha, Besançon, Epinal, Genève, Oxford (2) et Bâle (3).

L'importance particulière de la Bibliothèque de Murbach repose surtout dans le fait qu'environ cinquante de ces ouvrages ne figurent pas dans les catalogues carolingiens de Reichenau, de Saint-Gall ou de Lorsch, mais se retrouvent, pour la plupart dans les inventaires de Saint-Riquier et de Bobbio. Ici se manifeste d'une façon évidente l'influence simultanée de l'ouest et de l'est.

* * *

La seconde Bibliothèque sur laquelle nous avons pu glaner quelques

1. Il semble que Beatus Rhenanus ne rendit plus ce volume, puisque Montfaucon ne le mentionne plus.

2. V. Bibliographie, n° 3.

3. Cod. B. VIII, 9. Bibl. de Bâle : volume composé de deux mss. du x^e et du ix^e siècle (*Unde malum* de S. Augustin etc.) Il est venu de Murbach aux Barfüsser de Bâle avec cet ex-libris du xv^e siècle : « Iste liber pertinet in Morbacum ad libriam (sic) ».

indications est celle de la Cathédrale de Strasbourg. Le grand évêque Heddo, contemporain de saint Pirmin et probablement comme lui disciple de saint Boniface, illustre l'église de Strasbourg au milieu du VIII^e siècle. Nous savons, sur la foi d'Ermoldus Nigellus, que tout son zèle se portait sur la vie religieuse de son diocèse, l'introduction de la réforme liturgique inaugurée sous Pépin et du chant romain. Il est fort probable qu'un des plus précieux trésors de l'ancienne Bibliothèque de Strasbourg (détruite en 1870) provenait de cet évêque; je parle du *Sacramentaire de l'Eglise Romaine*, écrit en lettres d'argent sur parchemin pourpré. Le commencement des chapitres était orné d'onziales en or. Un auteur du XVII^e siècle, Osée Schadaeus (1617), cite comme faisant partie de la bibliothèque du Chapitre : « Biulfi, episcopi Argentinensis, commentarii in libros S. Scripturae » que cet évêque aurait écrit de ses propres mains, mais il est impossible aujourd'hui de vérifier l'exactitude de ce fait. Heddo au VIII^e et Bernald au IX^e siècles sont les seuls noms qui nous parlent d'un essor intellectuel qui se manifesta à Strasbourg pendant cette période. Leur souvenir nous est parvenu grâce au poème d'Ermoldus Nigellus. L'évêque Erkenbald († 991) légua à la cathédrale sa bibliothèque composée d'ouvrages de théologie.

Ce n'est qu'au début du XI^e siècle que se dresse la grande figure de l'évêque Werner de Strasbourg, le constructeur d'une nouvelle cathédrale, la plus grande qui fut élevée dans l'ancienne Germanie.

Nous savons que, sous son épiscopat, il faisait copier nombre de volumes rapportés d'Italie ou des couvents voisins. De cette façon il dota la Cathédrale d'une riche Bibliothèque. D'après les indications de l'humaniste Wimpfeling, le grand Sélestadien, nous en connaissons la faible partie que cet érudit vit encore en 1508. C'étaient d'abord les œuvres des théologiens, Origène, Jérôme, Augustin et surtout saint Ambroise; l'histoire d'Orose, un Pontifical, les ouvrages de Boèce, les *Etymologies* d'Isidore, les *Commentaires* d'Aristote, des traités d'astronomie et de sciences naturelles, les poésies de Prudence, l'*Histoire de l'Eglise* d'Eusèbe, Aratus, Quintilien, Cicéron. On arrive ainsi à un total d'environ cinquante volumes (selon Schmidt) (1). Malgré

1. V. Bibliogr., n° 4. Chaque volume portait l'inscription : « Werinarius eps dedit sanctæ Mariæ ». La plupart dataient du X^e siècle. Un psautier, avec des notes tironiennes, était encore entre les mains de Trithemius. — Le ms. de Bâle B. IV. 12 (Isidore, *Sententiarum libri III*, X^e s.) a été donné aux Chartreux de Bâle par leurs confrères de

l'état fragmentaire de nos connaissances sur cette Bibliothèque, nous entrevoyons l'enseignement qui s'y pratiquait. A cette époque le moine aveugle Victor de Saint-Gall sut donner à l'école de la Cathédrale de Strasbourg une renommée bien justifiée. Déjà à la fin du xi^e siècle et au xii^e survinrent des crises, puis la décadence.

C'est surtout à l'époque humaniste que les érudits, en Allemagne et en France, s'efforcèrent, comme dit Poggio, d'arracher les manuscrits « de deterrimo et obscuro loco ». Ainsi ce même Poggio vint à Strasbourg pendant le concile de Constance. Il trouva à Saint-Gall, dans une tour, abandonnée, le Quintilien de la Bibliothèque de Strasbourg, provenant de l'évêque Werner. Il emporta ce codex, aujourd'hui conservé à la Laurentienne de Florence avec les écrits de Cicéron provenant également de Strasbourg. En 1624, le chevalier Jacques Bongart, de Strasbourg, offrit à la ville de Berne sa bibliothèque où figuraient quelques volumes de l'ancienne Bibliothèque de Werner : *Les Phénomènes* d'Aratus, Orosius, Boèce, un fragment d'Eusèbe, Prudence. Ces manuscrits y sont encore conservés. D'autres, échoués à la Bibliothèque municipale de Strasbourg, ont été détruits lors du bombardement de cette ville en 1870.

* * *

Nous citerons en troisième lieu la Bibliothèque du monastère bénédictin de Wissembourg, tout à fait au nord de l'Alsace, que sa situation rend particulièrement intéressant. Cette Bibliothèque a, elle au si, une triste histoire. Intacte jusqu'au milieu du xvii^e siècle, nous la trouvons à cette époque consignée à la douane de Mayence, à cause des droits de péage dont elle était frappée au moment où on la transportait à Francfort. Là, les volumes devaient être vendus aux batteurs d'or, qui étaient, comme on le sait, les chasseurs de parchemin les plus dangereux. Mais au dernier moment ils trouvèrent un acheteur en la personne de Julius von Blum, vice-président de la Cour d'Appel de Prague, encouragé à faire cet achat par Philippe de Schœnborn, archevêque de Mayence. Par l'entremise des ducs Rodolphe-Auguste et Antoine-Ulrich, ces volumes prirent le chemin de la Bibliothèque de Wolfenbüttel, en 1689

Strasbourg. L'inscription, aujourd'hui grattée, a pu être déchiffrée par Dom Morin : « *Erkanbald præsul sanctae dat dona Mariae.* » De la Chartreuse de Strasbourg également provient le B. I. 6 (moitié de Bible, x^e s.), peut-être aussi les deux volumes des *Collationes* de Cassien, ix^e et x^e siècle : B. V. 13 et 14.

et ils y sont restés jusqu'à nos jours. (1) Le catalogue publié en 1903 (2) contient 103 articles dont un composé de fragments du v^e, vi^e, vii^e et viii^e siècle; un du v^e au vii^e siècle; un du vii^e au viii^e siècle; quatre du viii^e siècle; huit du ix^e; onze du ix-x^e; quarante-huit du x^e; douze du xi^e; un du xi^e au xii^e siècle; deux du xiii^e; deux du xiv^e et onze du xv^e siècle. Comme on le voit, c'est un admirable trésor de vieux manuscrits qui pour la patrologie et la linguistique sont de la plus haute importance. On sait que Dom Morin a publié il y a quelques années une série de sermons inédits de saint Augustin, découverts dans un manuscrit de cette même bibliothèque (3).

Ce qui rend également très intéressant un manuscrit du x^e siècle (N^o 4119 du catalogue général et N^o 35 de Wissembourg), c'est un fragment du registre de prêt consigné sur un feuillet du *Commentaire de l'Évangile selon saint Mathieu*, par saint Hilaire. On avait, entre autres, prêté à l'abbesse d'Andlau : « *Regulam feminarum* ».

Les renseignements sur d'autres bibliothèques en Alsace sont très rares. Le Père Ingold a réuni en un petit volume ce qu'il a trouvé sur : « *Les manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace* ». (4) L'ancien bibliothécaire de Sélestat, M. l'abbé Gény a publié le catalogue de la Bibliothèque des Bénédictins de Sainte-Foy, qui remonte au xiii^e siècle. Les volumes étaient au nombre de 103. La Bibliothèque en possède encore deux (5). La Bibliothèque du mont Sainte-Odile ou Hohenbourg a dû comprendre au xii^e siècle tous les auteurs importants y compris quelques classiques, et nous espérons pouvoir reconstituer le catalogue de la Bibliothèque où Herrade de Landsberg puisait ses extraits pour son fameux « *Hortus Deliciarum* ».

Dans les lignes qui précèdent nous avons essayé de résumer l'essentiel de ce qui nous reste encore de notre ancien patrimoine littéraire. Il faut d'ailleurs noter que ce n'est pas seulement au point de vue littéraire que les documents qui nous sont parvenus présentent une réelle importance. Les historiens de l'art, particulièrement ceux qui s'occupent

1. Il y a pourtant lieu de faire avec Paul Lehmann (*Mittelalterliche Bibliotheks-Kataloge*) des réserves concernant quelques mss. qui ne proviendraient pas de Wissembourg.

2. V. Bibliogr., n^o 5.

3. Je dois à l'obligeance de Dom Morin les renseignements sur les mss. d'Alsace nous intéressant qui sont conservés à la Bibliothèque de Bâle. Voy. les notes des pages précédentes.

4. V. Bibliogr., n^o 3.

5. V. Bibliogr., n^o 6.

de la miniature et de l'iconographie, pourront y trouver des renseignements précieux pour établir la filiation des manuscrits et remonter aux sources mêmes des diverses influences qui ont contribué à former en Alsace la culture médiévale.

BIBLIOGRAPHIE

1. Hermann Bloch, *Ein Karolingischer Bibliothekskatalog aus Kloster Murbach* (dans : *Strassburger Festschrift zur XLVI. Versammlung deutscher Philologen*, Strassbourg 1901, p. 257 et suiv.)
2. Hermann Bloch, *Geistesleben im Elsass zur Karolingerzeit* (Extr. *Revue alsacienne illustrée*, 1901).
3. A.-M.-P. Ingold, *Les manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace*, 1898.
4. Schmidt, *Zur Geschichte der ältesten Bibliotheken und der ersten Buchdrucker zu Strassburg*, 1882.
5. Otto v. Heinemann, *Die Handschriften der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, 3^e Abteilung: *Die Weissenburger Handschriften*. Wolfenbüttel 1903, p. 265 suiv.
6. Gény J. et G. Knod, *Die Stadtbibliothek zu Schlettstadt*, 1889, p. 4 suiv.

Abbé Jos. WALTER,
Conservateur de la Bibliothèque
de la Ville de Sélestat (Bas-Rhin).

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE STRASBOURG

La Bibliothèque de la Ville de Strasbourg a une double origine. Elle remonte partie au xvi^e, partie au xviii^e siècle.

Dès les premières années de la Réforme, en 1534, Jacques Sturm de Sturmeck, « stettmeister » de la République strasbourgeoise, avait provoqué la fondation d'une Bibliothèque aux frais de la ville. Parallèlement, l'école secondaire, encore florissante aujourd'hui sous le nom de Gymnase protestant, donna naissance à une Académie protestante, transformée elle-même plus tard en Université protestante. La Bibliothèque fondée par Sturm devint alors la Bibliothèque de cette Université.

D'autre part, en 1765, l'historien J.-D. Schoepflin, l'auteur de l'*Alsatia illustrata* et de l'*Alsatia diplomatica*, céda sa bibliothèque à la ville de Strasbourg en échange d'une rente viagère. Cette collection, augmentée bientôt de celle qui fut léguée également à la ville par J.-A. Silbermann, constructeur d'orgues et historien lui-même, alla rejoindre en l'an XI la Bibliothèque de l'*Université protestante* (plus tard, à partir de 1808, *Séminaire protestant*) dans le local où celle-ci avait été installée en 1590 : le chœur de l'ancienne église des Dominicains devenue le Temple-Neuf.

En 1870, ce double dépôt possédait 400 000 volumes environ, plus de nombreux et importants manuscrits, particulièrement celui de l'*Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg (xii^e siècle), 5.000 incunables, et beaucoup de souvenirs historiques d'un grand intérêt. M. Rodolphe Reuss, depuis correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg, directeur à l'École pratique des Hautes Etudes, — dont toute l'Alsace déplore la perte récente, — a retracé cette histoire dont il fut témoin direct (*Revue critique*, 1871), et, « en son âme et conscience », « avec toute la douleur qu'une certitude de ce genre doit nécessairement faire ressentir à tout homme honnête », il

écarta l'hypothèse d'un « incendie par la maladresse des pointeurs »... C'est M. Reuss également qui, pendant vingt-cinq ans, fut l'âme, si je puis dire, de l'œuvre à reconstituer. Encouragé par le concours actif et généreux de tous les Strasbourgeois, il provoqua des dons de toutes parts, à Strasbourg, en Alsace, en France au-delà de la nouvelle frontière, dans le monde entier; il transporta les nouvelles collections grandissantes de la Mairie à la Grande-Boucherie (l'édifice Renaissance, près du pont du Corbeau, où est installé maintenant le Musée historique), puis, de là, place de l'Hôpital, dans un vaste bâtiment qui avait été construit, peu avant 1870, pour servir d'annexe à la Faculté de Médecine et où les rejoignirent bientôt les Archives de la ville.

La Bibliothèque de la ville de Strasbourg contient aujourd'hui 158.000 volumes, de toutes catégories (histoire, littérature française et allemande, médecine, droit, théologie, etc.), — particulièrement importants pour la période 1750-1870 et pour l'époque contemporaine, — plus de 700 incunables et des manuscrits divers.

Georges DELAHACHE,

*Directeur de la Bibliothèque
et des Archives de la ville de Strasbourg*

UNE BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
CONSTITUÉE PAR UNE MÊME FAMILLE
DEPUIS PLUS DE TROIS CENTS ANS

Je n'aurais certes pas eu l'outrecuidance de demander au Congrès quelques-uns de ses instants pour l'entretenir d'une bibliothèque privée, considérable peut-être, mais qui n'est pas la seule en France à posséder un grand nombre d'ouvrages. Toutefois, notre président, M. Henry Martin a cru qu'il pouvait être intéressant de décrire l'histoire, pendant plus de trois cents ans, de cette bibliothèque constituée par les générations successives d'une même famille, d'en étudier la formation, les influences qui y ont présidé, les courants auxquels elle doit la série de ses alluvions. Ne serait-elle pas un peu l'histoire du mouvement des esprits en France, dans les milieux à traditions intellectuelles d'où dépendait la renommée des auteurs dont ils étaient le public ? Je ne puis que m'incliner devant le désir exprimé par notre Président.

Le premier fond de la bibliothèque du château de Barante a été constitué au cours du xvi^e siècle. Les Brugière dont la notoriété dépassait déjà l'enceinte de Thiers, leur ville natale, arrivaient après des échevinnages et consulats répétés, aux offices provinciaux pour acquérir bientôt des charges de magistrature. Les annotations de leur main, lues en marge des livres réunis en ces années, les révèlent bons hellénistes et surtout excellents latinistes. N'était-on pas au temps de la Renaissance ?

Les auteurs grecs et latins, les Pères de l'Église, apparaissent tout d'abord, quelques-uns en impressions incunables, parmi les belles éditions françaises ou étrangères postérieures à 1500. Puis se multiplient les œuvres de l'humanisme français et italien, des poètes, moralistes, érudits, théologiens, historiens, de cette si féconde période. Le droit, avec ses codes, coutumes, ordonnances, jurisprudences, occupe une place considérable. Les Brugière de Barante, qui portent désormais le nom de

leur fief, siègent maintenant au Présidial de Riom en la Sénéchaussée d'Auvergne, qu'ils ne quitteront qu'à la disparition de cette institution, en 1790.

La robe auvergnate est janséniste; Port-Royal va diriger la dévotion et les goûts intellectuels de plusieurs générations. Aussi tout ce que le Jansénisme a publié ou inspiré se presse-t-il en rangs serrés sur les rayons de la bibliothèque de Barante.

Pascal est le neveu d'une Brugière. On a reçu aussitôt les *Provinciales* au fur et à mesure de leur première publication. Elles ont été reliées pêle-mêle en un recueil factice avec d'autres écrits de semblable polémique. Elles y conservent la trace creusée par les liens qui les empaquetaient pour leur envoi. Une Bible donnée par le Grand Arnauld les avoisine. C'est la pédagogie de Port-Royal qui forme les écoliers confiés à des génovéfains ou oratoriens et qui ont à Paris comme correspondants des Messieurs de la Secte. Ils rentrent en Auvergne, docteurs en Droit. Leurs livres de classe ont été conservés à la maison paternelle avec les gribouillages et caricatures de collège. Et les prix remportés, in-quarto revêtu de maroquin rouge semé de « L » couronnés, eux aussi n'ont pas disparu.

Cependant l'austérité de telles éducations n'a pas empêché Claude de Barante, disciple choyé de Port-Royal, de donner en 1690 une traduction, souvent rééditée, de l'épisode de Psyché dans l'*Ane d'or d'Apulée*, de disserter sur Pétrone et d'entamer avec Nodot une violente polémique sur un fragment de cet auteur récemment découvert à Belgrade. Il est vrai qu'il collabore en même temps à l'*Epigrammatum delectus* de Nicole, publie un recueil « des plus belles épigrammes des poètes français depuis Marot », édite les *Bergeries* et *Odes* de Racan avec une notice sur celui-ci. Puis il fait jouer au Théâtre Italien des pièces où la verve irrévérencieuse du Compère Arlequin et de la Commère Colombine s'exerce sans pitié aux dépens de la Cour, de la Finance, du Clergé et de la Magistrature dont il sera demain un membre réputé, comme un pieux marguillier de Saint-Amable de Riom. En attendant, il vit dans la société de Furetière, Lesage, Regnard, Dufresny et autres.

La répercussion dans la bibliothèque de Barante de ce commerce littéraire est un afflux des volumes consultés par Claude de Barante pour ses divers travaux, ou réunis par curiosité d'esprit, qui y complète les sélections antérieures.

Peu après, la bibliothèque de Prohet, le célèbre jurisconsulte d'Auvergne au xvii^e siècle, vient se fondre dans celle de son petit-fils. Elle

est de même composition, mais elle compte de fort beaux exemplaires d'éditions différentes de celles qu'on possède. Du reste, jusqu'à nos jours, une édition ne chassera jamais la précédente. Certains classiques anciens se retrouvent dix fois et reparaissent en outre dans les Elzévir, les « Variorum ad usum Delphini », les Barbou, Lemaire, et autres collections. Les grands écrivains français et étrangers sont tout aussi fréquents. Chaque génération qui se succède veut en avoir le plus récent tirage, critique ou de luxe.

Le XVIII^e siècle, de la littérature duquel Prosper de Barante tracera le tableau en 1809, est très abondant dans tous les genres cultivés jusqu'alors à Barante. Toutefois on y voit progresser la critique, le roman, le théâtre surtout, puis les périodiques qui se développent singulièrement en France à cette époque. Et voici bientôt l'invasion des philosophes à systèmes, des économistes, des encyclopédistes, des historiens, des publicistes, éclaircisseurs de la Révolution qui s'approche.

On est toujours bon janséniste. N'a-t-on pas joué un rôle important dans le parti, lors de la persécution Fleury? N'a-t-on pas eu des parentes religieuses maltraitées dans les couvents orthodoxes où elles avaient été déportées? Ne se marie-t-on pas dans la haute robe, également janséniste, d'autres provinces? Mais Rousseau commence à contrebalancer Port-Royal. Il ne déplaît pas, on s'en inspire dans l'éducation des enfants, pour lesquels Claude-Ignace, trésorier de France, composera une *Introduction à l'étude des langues* et des *Eléments de géographie*, alors recherchés.

L'histoire naturelle, les voyages, l'ethnographie, la philologie, reçoivent donc un appoint nouveau, ainsi que les méthodes pédagogiques. Ce Claude-Ignace ne se présente pas aux Etats-Généraux; mais il est de ceux qui en dirigent les élections dans sa Sénéchaussée, et il reçoit tous les traités, factums, brochures et journaux qu'elles provoquent. Les travaux de l'Assemblée Constituante le passionnent; il est l'ami ou le parent des Montmorin, Narbonne, Montlosier, Chabrol, Malouët, qu'il voit souvent à Paris. Il assiste chez Duport, dont il ne partage pas toutes les ardeurs, à la réunion des Trente, où il prend même la parole. Que de projets de constitution, de dissertations, de comptes rendus de débats parlementaires, à Barante!

En 1793, il est incarcéré à Thiers, pour être ensuite envoyé à Paris devant le Tribunal Révolutionnaire, ce qui serait la mort à brève échéance. Et cependant, du fond de sa prison, il indique à sa femme des titres de livres à acheter et les reliures dont il veut les revêtir. Mis en liberté par

le dévouement de celle-ci, qui trouve moyen, à la nouvelle de la victoire de Fleurus, de faire signer un ordre d'élargissement par des conventionnels aussi ivres de vin que de gloire, il revoit sa Bibliothèque dont le sequestre est levé. Quelques dédicaces compromettantes ont été coupées, quelques armoiries grattées sur les plats de certains volumes.

Sous le Directoire, Claude Ignace, venu à Paris pour surveiller les études de ses fils, écrit dans l'*Historien*, *La Décade philosophique*, *Le Publiciste*, et fréquente les quelques salons ou coteries littéraires réouverts par Thermidor. Il y rencontre Morellet, Suard, Ginguené et la plupart de ceux à qui les belles-lettres vont devoir un renouveau, et la Bibliothèque de Barante les très complets débuts de la littérature du XIX^e siècle.

Nommé préfet de l'Aude sous le Consulat, il y ramasse nombre d'ouvrages sur le Languedoc; préfet de Genève sous l'Empire, il dote la bibliothèque d'un abondant filon d'écrits sur la Suisse ou d'écrivains de ce pays. Ami ou collègue, en Sociétés savantes, des Neckér, Saussure, Pictet, Micheli, Sennebiér, Mallet, il achète un fond Naville qu'il transporte en Auvergne, où l'a déjà précédé depuis trois ans une série scientifique envoyée par son fils, Prosper, au sortir de l'Ecole Polytechnique.

C'est celui-ci qui va maintenant diriger la bibliothèque ancestrale, ou c'est plutôt Mme de Staël dont il est, avec Benjamin Constant, le très aimé fidèle. Les littératures étrangères, la littérature allemande surtout, peuplent des travées sans cesse ajoutées et dont il accroît encore le contenu au retour de deux années passées en Allemagne, à la suite de la Grande Armée, comme auditeur au Conseil d'Etat chargé de missions administratives. Préfet de la Vendée, puis de la Loire-Inférieure, il en rapporte la plus volumineuse documentation sur l'Ouest et en particulier sur la guerre civile, à peine terminée, qu'il raconte dans les *Mémoires de Madame de La Rochejacquelin*. De 1815 à 1820, député, secrétaire général de l'Intérieur, conseiller d'Etat, pair de France, la fiscalité nouvelle qu'il établit comme Directeur des Droits Réunis, la politique parlementaire, les innombrables mémoires qui sont hâtivement et incomplètement publiés sur la Révolution et le Premier Empire, dominent dans les livres choisis ou reçus.

Les Doctrinaires sont en disgrâce. Prosper de Barante consacre ses loisirs à l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*. Tout ce qui touche à ce vaste sujet, et qui n'est pas déjà à Barante, s'y réunit, comme quelques années après s'y accumuleront des matériaux pour une Histoire du

Parlement restée inachevée, et en 1850 pour des Histoires de la Convention et du Directoire.

En 1828, l'auteur des *Ducs de Bourgogne* entre à l'Académie française et recevra jusqu'à sa fin toutes les collections publiées par l'Institut, les Ministères, les Municipalités, les Sociétés savantes. Puis abonderont les envois d'écrivains soucieux de plaire à des juges dont ils espèrent peut-être devenir les confrères : apports qui accroissent singulièrement les alluvions annuelles. Après 1830, d'une ambassade en Sardaigne revient de l'histoire et de la littérature italienne, d'une ambassade en Russie quelques séries non sans intérêt.

Pendant les années de retraite, de 1848 à 1866, la bibliothèque de Barante, comme celle également considérable des Broglie, Guizot, Pasquier, ses collègues d'un long passé politique et académique, se recrutera surtout d'ouvrages qui répondront à l'érudition, à l'impartialité sereine, à la curiosité apaisée de la vieillesse. Le théâtre, le roman, les poésies des *minores* n'y entrent que quand le talent en efface les audaces. Les livres de piété des maîtresses de maison ne sont plus les mêmes. L'Oratoire et le sacerdoce gallican ont cédé la place à leurs adversaires à qui l'on demande de non moins saintes, mais plus mystiques directions.

Un second Prosper de Barante tient au courant avec scrupule les nombreuses collections et les périodiques dont les premiers numéros sont dans la Bibliothèque. Les générosités d'antan ne cessent qu'en 1881, pour être facilement retrouvées sur les quais ou chez les libraires spéciaux auxquels de nouveaux bénéficiaires, plus politiciens que lettrés, les auront cédés. Les ouvrages remarquables sont achetés. Ce Prosper de Barante fait partie des Assemblées qui se succèdent de 1869 à 1882; aussi, la guerre de 1870, les événements diplomatiques, parlementaires, constitutionnels qui l'ont suivie, sont-ils particulièrement documentés.

Son successeur, à qui ses loisirs le permettent, fait disparaître les quelques lacunes littéraires de la seconde moitié du XIX^e siècle et recueille tout ce que l'érudition contemporaine publie sur le passé le plus éloigné comme sur des temps plus rapprochés. L'histoire, qu'elle soit générale, française, étrangère, provinciale, urbaine, avec ses cartulaires, chroniques, mémoires; qu'elle soit aussi celle des religions, du droit, de l'art, des mœurs, de la langue, est à la première place en des salles agrandies et aménagées selon les plus modernes formules de la technique bibliothécaire. Si la philosophie, la poésie, le théâtre, le roman d'au-

jourd'hui, ne sont pas aussi favorisés, leur critique très au complet peut donner des clartés suffisantes sur le volume absent.

Les dictionnaires; les encyclopédies de toutes sortes, les annuaires et almanachs viennent aussi en rapides auxiliaires aider les recherches improvisées ou pressées. Mais la bibliographie est le plus nouveau et peut-être le plus complet rayon de la bibliothèque de Barante. Inventaires, répertoires, catalogues de librairies, de bibliothèques publiques ou privées, bibliographies générales ou spéciales permettent à ceux qui les parcourent d'établir les listes des sources à consulter pour les travaux qu'ils méditent.

La bibliothèque de Barante comprend maintenant soixante-mille volumes.

Le quart d'heure assigné aux communications est écoulé, et je crains même qu'il vous ait paru un peu long. Il m'est donc défendu de vous parler des livres à gravures, des dessins, des estampes, de vous ouvrir l'armoire des manuscrits, de vous entretenir des reliures, de vous exposer les méthodes des classements et catalogues. Ce ne serait plus l'historique de la formation de la bibliothèque de Barante. Ce serait sortir du cadre qui m'a été désigné.

Parler des choses qui vous sont personnelles est toujours haïssable. Vous m'excuserez, puisque c'est pour votre amour des livres que j'ai affronté ce ridicule.

Baron DE BARANTE.

UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE

La collection saintongeaise de M. Maurice Martineau
à Saintes

Plusieurs de nos collègues ont depuis longtemps préconisé les bibliothèques spécialisées. L'un d'eux, M. F. Mazerolle, s'exprime ainsi dans un article sur les *Bibliothèques de demain* : « Chacun est spécialisé et il doit l'être dans la société actuelle, sous peine de végéter. Les bibliothèques n'échapperont pas à la loi commune. Elles ne sont pas faites pour elles-mêmes, mais pour les hommes de leur temps... Seule une bibliothèque spécialisée peut répondre à leurs besoins, parce que seule elle sera capable de leur donner infailliblement et immédiatement ce qu'ils viennent lui demander... »

Il existe actuellement un certain nombre de ces bibliothèques ; il serait superflu d'ajouter qu'elles rendent les plus grands services : documentation et recherches faciles, rapidité des communications, abondance des matériaux mis à la disposition des travailleurs, etc.

On doit ranger au nombre des bibliothèques spécialisées certaines collections régionales consacrées à l'histoire d'une ville ou d'une province. Léopold Delisle appelait jadis sur elles l'attention de leurs conservateurs, en invitant ceux-ci à recueillir avec soin tout ce qui pouvait se rattacher à l'histoire de leur province, dont la bibliothèque était comme le centre intellectuel. Quelques-unes de ces bibliothèques provinciales, publiques ou particulières, ont pris une extension vraiment remarquable.

Une grande collection de ce genre se trouve à Saintes, et mérite par son importance qu'on en révèle la richesse, d'autant plus qu'elle ne sera pas dispersée, son possesseur, M. Maurice Martineau, ayant la volonté formelle de la léguer à sa ville natale.

Saintes (*Mediolanum Santonum*), antique cité pleine de souvenirs et de monuments de toutes les époques, était bien faite pour inculquer à l'un de ses enfants le goût des collections.

Le vaste programme que se traça M. Maurice Martineau se trouve résumé dans un *ex libris* charmant, gravé par François Courboin. Cette artistique vignette représente les rives de la Charente reliées par un pont de pierre qui porte en son milieu, tel qu'il était autrefois, l'arc de triomphe de Germanicus; dans le fond, on aperçoit la ville de Saintes que domine le haut et beau clocher de Saint-Eutrope. Au-dessous de ces armes parlantes se déroule une banderolle avec cette inscription : *Saintonge est mon nid*.

Jamais bibliophile ne fut plus fidèle à sa devise. La ténacité, la patience, le goût le plus fin sont les moindres des qualités que déploya M. Maurice Martineau pour parvenir à rassembler les matériaux épars de ce *nid* construit, orné, duveté, avec tous les fétus, tous les fils tombés des quenouilles saintongeaises.

L'habitation de M. Maurice Martineau occupe l'emplacement d'un ancien couvent de Jacobins dont une partie de la chapelle existe encore, éclairée, illuminée, par une superbe baie ogivale de l'époque flamboyante, sauvée de la destruction et restaurée avec goût par les soins de ce distingué bibliophile. Cette ogive est d'autant plus précieuse qu'elle conserve, dans une inscription gravée sur sa partie intérieure, le nom d'un architecte saintongeais, Jehan Lebas, maître de l'œuvre de Saint-Michel de Bordeaux.

La bibliothèque est confortablement installée au premier étage du vaste immeuble, en bordure de la rue des Jacobins (ci-devant rue de l'Ancien-Palais). Elle contient actuellement plus de 5.000 volumes, 18 manuscrits importants, 800 lettres autographes de personnages saintongeais, 400 estampes représentant des vues ou des monuments de la région, 100 cartes géographiques, 300 portraits et caricatures, 37 collections complètes de journaux locaux, 100 cartons renfermant de nombreux documents saintongeais, enfin une très importante série de plaquettes du *xvii^e* siècle, dont beaucoup sont rarissimes.

Les belles reliures modernes abondent; il s'en trouve de très riches par Capé, Chambolle-Duru, Petit, Lortie fils, etc.; de ce dernier relieur, entre autres, la *Monographie de l'Œuvre de Bernard Palissy*, en maroquin vert, au chiffre du prince Demidoff. On y voit aussi de nombreuses reliures anciennes, dont une très belle du *xvi^e* siècle, aux armes d'A. de Pons, comte de Marennès.

Une rapide énumération donnera une idée de la valeur de cette collection. Parmi les manuscrits on peut citer :

Heures de la Sainte Vierge (en latin), petit in-8° de 106 feuillets, en maroquin brun. Manuscrit sur vélin de la première moitié du xiv^e siècle. A la suite du calendrier qui occupe les six premiers feuillets, se trouve une miniature à pleine page, représentant l'Annonciation; il est aussi orné de quatorze grandes initiales avec bordures. Ces Heures, à l'usage du diocèse de Saintes, ont dû appartenir à un clerc séculier de Saint-Pierre d'Oléron.

Bréviaire de l'Église Saint-Pierre de Saintes, sur vélin, 515 feuillets en deux volumes in-4°. Manuscrit de la fin du xv^e siècle, orné de plusieurs délicieux encadrements à feuillages, avec figures grotesques et lettres initiales historiées d'un travail français. Ce beau manuscrit se trouvait autrefois à Florence; il est revenu dans sa province d'origine et pour n'en plus sortir.

Officium B. Mariae Virginis, petit in-8° de 73 feuillets en maroquin citron du xviii^e siècle. Manuscrit du commencement du xvi^e siècle, sur vélin, d'une belle calligraphie. Il est orné de trois miniatures à mi-page, dans des encadrements peints en or occupant toute la page. Les sujets représentés sont : l'Annonciation de la Vierge, le roi David et la Résurrection de Lazare, plus cinq grandes lettres initiales en bleu sur fond d'or et ornées de fleurs. Nombreuses capitales en or sur fond rouge et bleu. Sur le feuillet qui précède le début du manuscrit, on a écrit au xvi^e siècle, en petits caractères, trois pièces en l'honneur de saint Eutrope.

Recueil de diverses prédications, faites par moi Jehan Courault, ministre de Jésus-Christ en l'église de Nieul, 1649. Petit in-4° de 605 pages.

Rituel de l'Abbaye de Saintes, in-4° sur parchemin, à la fin duquel on lit : « Ce petit rituel a esté fait par l'ordre de très haulte et puissante dame Madame Charlotte Nompars de Caumont de Lauzun, abbesse et dame de Saintes. 1696. »

Censif de la Seigneurie d'Asnières, commencé en juin 1706 par Paul Clément de Lage de Volude. Manuscrit petit in-folio, provenant de la bibliothèque du baron de La Morinerie.

Censif de la Châtellenie de Tirac, dressé par Messire Gabriel de Lage de Volude, commencé en 1684, et continué jusqu'en 1772. In-folio sur parchemin; manuscrit intéressant les fiefs les plus importants de la Saintonge.

Sermon du R. P. Rendouble, capucin de l'Isle d'Oléron, prêché aux

Dames Feuillantines du même endroit le 27 novembre 1717; in-32, en maroquin citron, aux armes de Villeneuve de Bargemont. Joli manuscrit imitant l'impression, exécuté par J.-S. Fyot en 1778. Il se compose de 28 pages encadrées d'un double filet noir, avec titre orné, un portrait allégorique, et des lettres capitales dessinées à la plume.

J.-N. Billaud-Varenne, né à La Rochelle. *Le Pour et le Contre, ou Réflexions morales et politiques sur un passage de la description des Alpes par M. Bourrit*. In-4° de 172 pages. Manuscrit original autographe composé par Billaud-Varenne pendant sa déportation à Cayenne en 1813. Pièce importante que M. Alfred Bégis a publiée sous ce titre : *Curiosités révolutionnaires. Billaud-Varenne, membre du Comité du Salut public. Mémoires inédits et correspondance, etc.*

Quant aux imprimés, le nombre des ouvrages précieux est si considérable qu'il est difficile de faire un choix judicieux. En voici pourtant quelques-uns :

Heures à l'usage de Saintes. Ces prese[n]tes heures a lusage de Xaintes fure[n]t acheuées par Maistre Jeha[n] philippe le xvi iour de Janvier Lan mil cccc quatre xx. xvii [1497] pour [Jaques] bezaceau libraire demoura[n]t a Poitiers deva[n]t le palais a l'e[n]seigne de la teste noire. Petit in-8° de 88 ff. en caractères gothiques, dans une somptueuse reliure de Capé. Marque de Thielman Kerver sur le premier feuillet. Ces *Heures* sont ornées de dix-sept grandes figures et de trente-trois petites dans le texte. Chaque page est entourée d'une bordure représentant soit des ornements variés, soit de nombreux sujets tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Aucun ouvrage de bibliographie n'a cité cette édition. M. de la Bourlière en a parlé le premier dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise* (1893, p. 201).

Breviarium insignis ecclesie Xa[n]ctonen[sis]... Marque de G. de Marnef et, au verso du dernier feuillet, marque de Thielman Kerver (Silvestre, numéros 50 et 151), 1501. In-8° gothique en rouge et noir; reliure ancienne en bois recouvert de veau. Arabesques en couleurs et en or; lettres ornées et petite gravure en bois représentant la Crucifixion. Bréviaire de la plus grande rareté qui a échappé à Brunet, et au sujet duquel A. Claudin faisait cette remarque : « Seul exemplaire d'une édition aujourd'hui perdue; il doit être impossible de rencontrer une impression plus belle parmi les livres d'Heures de cette époque. »

Ces Presentes Heures a lusaige de Xaintes... faictes pour Simon Vostre... 1507. Petit in-8° gothique en maroquin rouge ancien, orné de

dix-huit grandes figures sur vélin, enluminées avec beaucoup d'art. Livre décrit longuement par Brunet. (t. V. col. 1589); il provient de la collection Firmin-Didot.

Heures de Saintes, imprimées à Paris pour Guillaume Godard, libraire, 1517. Petit in-8° de 116 feuillets non chiffrés, treize grandes figures, nombreuses petites, bordures à chaque page, avec la Danse des morts, en français. Ces *Heures* sont fort rares.

Missale insignis ecclesie Xanctonensis, 1536. Exemplaire ayant appartenu à l'Evêché de Tournay.

Une collection importante de lettres d'indulgence de Raymond Péraud, cardinal de Gurck, né près de Surgères, et un *Panegyrique de sainte Catherine* (en latin) par le même, imprimé à Bâle, chez Jacques Pfortzen, 1504. Petit in-4° gothique, de 28 feuillets non chiffrés, de 46 lignes à la page. Livre introuvable, qui n'est cité que par le chanoine Ul. Chevalier.

Quatrains spirituels de l'honneste amour... par Y. R. S. (Yves Rousseau, saintongeais), 1586, petit in-12, très rare, comme celui-ci du même auteur, inconnu à Brunet :

De pace et bello carmen elegiacum... Parisiis, apud Gulielmum Iulianum, sub signo Amicitiae ad gymnasium Cameracense. 1556, in-4° de 40 pages.

Voyages aventureux du Capitaine Jan Alfonse, Saintongeais ; à Poitiers, Jean de Marnef, 1559, petit in-4°. Un autre exemplaire du même, à La Rochelle, par Jean Portau, 1582.

Discours de la beauté des Dames, prins de l'Italien du seigneur Ange Firenzuola, florentin, par J. Pallet, saintongeais. Paris, Abel l'Angelier, 1578, in-8°; ouvrage rarissime, qui contient en tête plusieurs pièces de vers par des compatriotes de l'auteur.

M. Maurice Martineau possède, à peu de chose près, toutes les éditions des différents ouvrages d'Agrippa d'Aubigné; de même que les premières éditions de Bernard Palissy splendidement reliées, et ce livre curieux: *Déclaration des abus et ignorances des médecins...* *composée par Pierre Braillier, marchand apothicaire à Lyon, pour responce contre Lisset Benancio Médecin*; à Rouen, chez Bonaventure Belis, devant la Porte de la Court de l'Eglise, 1557; in-16 de 39 feuillets chiffrés. Plusieurs bibliographes ont prétendu que Pierre Braillier était le pseudonyme de Bernard Palissy, mais les avis sont partagés et la question est encore pendante. M. Maurice Martineau fait justement remarquer que la dédicace de ce livre est adressée à Claude Gouffier, seigneur d'Oiron, la

même où furent fabriquées, par un artiste inconnu, ces remarquables faïences admirées de tous les amateurs. Bernard Palissy ne serait-il pas en même temps cet artiste inconnu et l'auteur de la *Déclaration des abus* ?

Citons aussi les éditions de 1579 et 1590 du *Grand routier, pilotage et encrage de mer...* par Pierre Garcie. Dans son *Etude sur Pierre Garcie dit Ferrande*, M. Aug. Pawlowski dit qu'en ce qui concerne l'édition de 1579, il ne connaît que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Chauliac. *Les fleurs du Grand Guidon...*, à Pons, par Thomas Portau, 1591, petit in-8°. Livre presque introuvable, qui provient de la vente A. Claudin, où la Bibliothèque nationale le disputa sans succès à M. Maurice Martineau.

Antoine Loisel. *Eusébie ou de la Religion, remontrance faite en la ville de Saintes à l'ouverture de la Cour de justice envoyée par le roy en ses pays et duché de Guienne*. Paris. Denys Duval, 1585, petit in-8° de 28 feuillets. Ce recueil a été formé par Loisel lui-même, en vue d'une nouvelle édition de ces discours qui furent mis sous presse à Paris, où ils parurent en 1606. Le titre et plusieurs parties contiennent des corrections et des additions autographes de l'auteur. Le discours de Saintes est très rare; Brunet ne l'a pas cité, alors qu'il énumère les autres écrits de Loisel.

Pierre Arquesson, saintongeais. *Diverses poésies...* Saintes, François Audebert, 1598. Petit in-12. Exemplaire probablement unique que Brunet n'a cité que d'après le *Bibliophile belge*, et en faisant une faute dans le nom de l'imprimeur qui est Audebert et non pas Aubert. Ce livre n'existe dans aucune des nombreuses bibliothèques que nous avons consultées, M. Martineau et moi.

Nicolas Alain. *De Santonum regione...* Santonibus, apud franciscum Audebertum Typographum, 1598. Petit in-4°. Volume de toute rareté, qui passe pour être le premier livre imprimé à Saintes.

Les Œuvres d'André Mage, sieur de Fief-Mélin; à Poict ers... par Jean de Marnef, 1601, in-12. Livré d'un poète saintongeais, où l'on trouve une foule de noms de personnages, compatriotes de l'auteur, à qui les poésies sont dédiées. Du même, un autre exemplaire ayant appartenu au duc de La Vallière et au baron Taylor.

Conférence de Baigne..., 1615, par Welsch; exemplaire unique qu'au moment de son adjudication M. Weiss disputa vainement à M. Martineau.

La majeure partie de l'œuvre d'Elie Vinet, saintongeais, dont l'*Antiquité d'Angoulême*, rarissime, et l'*Antiquité de Bordeaux*, exemplaire de présent, habillé d'une reliure magnifique.

Indice du Cabinet de Samuel Veyrel, apothicaire à Xaintes, avec un recueil de quelques antiquités de Xaintes et observations sur diverses médailles ; à Bourdeaux, par Pierre de la Court, 1635, in-4°. Livre des plus précieux dont on ne connaît que trois exemplaires. Celui-ci porte l'ex libris de Clément Wincéslas, comte de Renesse, bibliophile belge.

Le Berton de Bonnemie. *Abrégé de l'histoire de l'établissement du calvinisme de l'isle d'Olléron et de la destruction des églises.* Bordeaux, Pierre Séjourné, 1699. in-4°. Pièce très rare et peut-être unique.

Chansons nouvelles de M. de Piis, écuyer ; Paris, 1785, in-12, dans une superbe reliure de Lortie fils, etc., etc.

M. Maurice Martineau a réservé un coin de sa bibliothèque à quelques classiques en belles éditions et riches reliures :

L'*Anacréon*, de 1773, fig. de Eisen gravées par Massard, en premier tirage. L'*Ovide* de l'abbé Banier, 1767-1771, 4 volumes in-4° en veau marbré, fig. de Boucher, Eisen, Gravelot et Moreau. Le *Virgile* de l'abbé Desfontaines, avec les fig. de Cochin. Le *Décameron* de 1757, 5 volumes in-8°, en veau, avec fig. et culs-de-lampe par Gravelot, Boucher... ; premier tirage de l'édition italienne. *La Fontaine*, édition des fermiers-généraux, en maroquin. *La Sainte Bible* de Le Maistre de Sacy, avec les gravures de Marillier en premier tirage. Le *Molière* de 1734, fig. de Boucher en très belles épreuves, et celui de 1773 avec les gravures de Moreau. Le *Racine* de 1760, gravures par de Sève. *Voltaire*, édition de Kehl en 70 volumes, etc.

Enfin, une collection de plus de 2.000 *ex libris*. M. Maurice Martineau avait aussi formé un riche médaillier qu'il a offert à la Bibliothèque municipale de Saintes, où il se trouve aujourd'hui.

Tous ces livres précieux, avec beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, forment la partie artistique — les bijoux — de cette belle bibliothèque. Mais si M. Maurice Martineau s'est plu à rassembler les raretés bibliographiques relatives à sa province, il n'a point pour cela négligé la partie documentaire, et celle-ci, par le nombre et la qualité des pièces, le dispute en valeur à celle-là.

Rien ne paraît en Saintonge ou sur la Saintonge sans qu'aussitôt M. Maurice Martineau ne s'en procure un ou deux exemplaires pour sa bibliothèque : journaux, revues, chansons, almanachs, jusqu'aux moindres de ces placards éphémères : affiches, prospectus, programmes, billets de mort et de mariage, etc. Des grands travaux historiques aux

plus modestes plaquettes, tout s'y trouve en bons exemplaires, classés, catalogués avec le plus grand soin par un amateur éclairé, soucieux d'enrichir sans cesse la précieuse collection qu'il a mis plus de quarante ans à former.

Il sera désormais impossible d'écrire quoi que ce soit sur la Saintonge ou sur les personnages originaires de cette province, sans avoir recours à cette mine de documents où foisonnent les monographies, les centaines d'autographes, de portraits, de cartes, de plans, qui montrent la Saintonge à travers toutes les vicissitudes de son passé, à travers tous les événements du présent.

* * *

Un incendie détruisit la Bibliothèque de Saintes à la fin de l'année 1871. De nombreux volumes rares, des manuscrits et des archives périrent dans ce désastre. Le bibliothécaire d'alors, M. Louis Audiat, fit tous ses efforts pour reconstituer le dépôt qui lui avait été confié, et aujourd'hui celui-ci a repris son activité, sinon son ancienne splendeur.

Le legs de M. Maurice Martineau fera renaître cette splendeur perdue, car ce modeste et généreux bibliophile n'imposera pas à la ville ces volontés souvent inexécutables, que rêvent certains bibliomanes plus vaniteux que désintéressés. Il tient, au contraire, à ce que sa collection se joigne à celle du baron Eschassériaux, riche en journaux, en ouvrages politiques et en livres charentais ; et à celle de M. Verchère de Reffye, abondante en ouvrages du XVIII^e siècle et en belles reliures.

Grâce à ces libéralités, la ville de Saintes possédera plus tard l'une des plus belles, en même temps que l'une des plus riches bibliothèques régionales de la France.

Camille BEAULIEU.

LA BIBLIOTHÈQUE MUSICALE
DU PRINCE ANTOINE I^{er} DE MONACO

Le Palais de Monaco fut habité depuis le xv^e siècle par des seigneurs ou princes, dont le goût pour les arts et la littérature a déjà maintes fois été commenté. En conséquence, il renferma des collections dont l'abondance et la variété le disputaient à la richesse. Des inventaires en ont été publiés récemment par l'auteur de cette communication (1) : les tableaux dus aux maîtres les plus illustres remplissaient les galeries et ornaient toutes les chambres, les meubles les plus précieux, l'argenterie la plus massive, les tentures de soie, les tapisseries des Flandres ou des Gobelins faisaient l'admiration des visiteurs.

De magnifiques séries de livres avaient été également réunies. Le catalogue le plus complet est celui qui en fut dressé en 1731, après la mort du Prince Antoine I^{er} (2). Il remplit 92 pages in-folio (3). Je n'en donnerai pas ici le détail. Qu'il soit permis seulement de faire remarquer la présence de 96 ouvrages imprimés avant l'an 1501, plus 34 manuscrits (4). La plupart devaient provenir, soit de Jean-André Grimaldi, évêque de Grasse et abbé de Lérins, frère de Lambert, seigneur de Monaco, décédé en 1505; soit plutôt de son neveu Augustin Grimaldi. Ce dernier fut le successeur de son oncle à Grasse et à Lérins; il exerça même, de 1523 à 1532, la souveraineté à Monaco, après l'assassinat de son frère Lucien qui laissait un trop jeune fils. Ses principaux titres de recommandation aux lettrés sont les rapports qu'il entretenait avec les premiers humanistes de son temps, notamment sa correspondance avec Jacques Sadolet et avec Gregorio Cortese, ce dernier appelé par lui à Lérins pour

1. *Inventaires du Palais de Monaco (1604-1731)*, publiés par L.-H. Labande, ... Monaco, imp. de Monaco; Paris, A. Picard, 1918, in-8° de ccxxxii-376 pages.

2. Arch. du Palais de Monaco, coté anciennement C* 93.

3. Du fol. 140 au fol. 186.

4. La liste en a été publiée dans les *Inventaires du Palais de Monaco*, p. 233 à 236.

la réforme du monastère. Parmi les manuscrits conservés au dix-huitième siècle dans la bibliothèque du Palais se trouvaient précisément le Bréviaire et le Missel d'Augustin.

Cependant, malgré cette abondance relative de livres anciens, on n'aurait pas à signaler dans les collections princières autre chose que les éditions littéraires de la France au xvii^e siècle et au début du xviii^e, si les goûts d'Antoine I^{er} ne s'étaient révélés par un choix exceptionnel d'œuvres musicales.

Cette inclination était déjà presque héréditaire dans sa famille. Déjà, son bisaïeul, le Prince Honoré II, en avait manifesté les effets, soit par son assiduité aux spectacles de la Cour et de la ville, lorsqu'il entreprenait des voyages à Paris, soit par la représentation dans son propre Palais de ballets avec chants, dont un au moins, *Les Entretiens de Diane et d'Apollon*, fut composé spécialement pour lui (1). En 1731, on cataloguait encore dans la bibliothèque du Palais « un Ballet de M^{me} la Duchesse de Valentinois », belle-fille d'Honoré II, avec texte italien imprimé à Gênes en 1655, en un petit livret in-quarto (2).

Antoine I^{er}, n'étant que duc de Valentinois, c'est-à-dire héritier présomptif de la couronne de Monaco, vivait presque constamment, soit à l'armée, soit à la Cour de France; il avait épousé, en 1688, Marie de Lorraine, fille du Grand-Écuyer. Retiré du service en 1694, il avait donné libre cours à son instinct musical. Il suivait très assidûment (nous en avons le témoignage dans sa correspondance) les représentations de l'Opéra, recevait en sa maison de campagne de Bagneux les compositeurs qu'il préférait, notamment Lulli et Destouches, présentait au Roi leurs productions, les recommandait à l'attention d'une Cour souvent inattentive. Après la mort de son père, Louis I^{er}, le fastueux ambassadeur de Louis XIV à Rome (1701), il se vit contraint, par les difficultés d'une succession obérée, de rester éloigné de la Cour. Sauf deux voyages qu'il se permit en 1702 et 1703, il ne quitta plus Monaco. Mais toute sa pensée était restée à Paris, il se tenait rigoureusement au courant de ce qui s'y passait. Ses correspondants, harcelés par lui, lui envoyaient fréquemment des nouvelles, lui expédiaient livres et brochures. Ses prédilections le portaient à réclamer toujours des renseignements sur les

1. *Les Entretiens de Diane et d'Apollon. Ballet de Mme la duchesse de Valentinois, dansé à Monaco pour la première fois le 12 février 1654.* — Aix, E. David, 1654, in-4^o.

2. L'auteur de cet article en a retrouvé récemment un exemplaire dans la Bibliothèque du Musée Fragonard à Grasse.

œuvres musicales qui se produisaient, sur leur exécution, soit à la Cour, soit à Paris; il entretenait même des relations épistolaires avec Destouches qui devint le directeur de l'Opéra, avec le célèbre Couperin.

Les partitions et livres de musique qu'il avait rapportés à Monaco, tous ceux qu'il se fit expédier pendant les trente années de son règne, devinrent l'objet de ses études constantes. Il en ordonnait l'exécution dans son Palais, il entreprenait également de mettre à la scène les compositions lyriques les plus faciles à monter. « Si j'avois été à Paris, écrivait-il au marquis Grimaldi, le 17 février 1728, j'aurois disputé à Destouches la direction de l'Opéra, à l'appuy de mon goût pour la mélodie et de mes anciennes assiduités dans les coulisses (1). » Il avait par conséquent réuni autour de lui un petit orchestre d'exécutants et de chanteurs : « Ma musique, quoique petite, est, je vous assure, très bonne », déclarait-il lui-même (2).

Ses trois filles, Louise-Hippolyte, qui fut dès 1715 duchesse de Valentinois et en 1731 Princesse de Monaco; Marguerite-Camille, dite Mlle de Carladez, devenue en 1720 Princesse d'Isenghien; Péline-Marie-Thérèse, dite Mlle de Chabeuil, qui devait mourir jeune; ses trois filles, dis-je, jouaient du clavecin avec une réelle virtuosité. Parmi de nombreux témoignages qu'il en donnait lui-même, voici l'extrait d'une de ses lettres à Couperin : « Il n'y a point de jours, lui écrivait-il le 17 avril 1722, qu'on n'exécute icy quelque-une de vos pièces et que je ne rende hommage à la divine muse qui vous les a inspirées. Déjà ma petite fille en joue le premier livre, et ne croyés pas qu'elle s'arrête aux pièces simplement gracieuses, enjouées ou galantes. Il luy faut du grand, du sublime et même du chromatique. En un mot, plus il y a de fonds d'harmonie et d'érudition dans une pièce, plus elle s'attache à l'exécuter; une dissonance la saisit et l'enlève (3). » Et, plus tard, le 28 juillet 1722 : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 12 de ce mois et la jolie pièce qu'elle renfermoit pour ma fille. C'est un petit chat qui joue de la patte avec les grâces qui l'agacent, car il faut bien vous dire que nous appelons ainsi Mlle de Chabeuil. Quand vous la jugerés digne de quelque production plus sérieuse, nous la recevrons avec la même reconnaissance. Je voudrois déjà que votre troisième livre fût en débit; il me feroit passer de doux

1. Arch. du Palais, C* 67, p. 169.

2. *Ibidem*, C* 70, p. 766, lettre à Destouches, 6 décembre 1729.

3. *Ibidem*, C* 58, p. 164.

momens (1). » La pièce en question est certainement celle qui est intitulée dans le *Troisième livre de pièces de clavecin*, publié par Couperin en 1722 : « La Princesse de Chabeuil, ou la Muse de Monaco. » C'est la dernière du quinzième ordre.

Les exécutions de concerts ou les représentations théâtrales étaient dirigées par le Prince lui-même. « J'ose dire au surplus avec vérité, annonçait-il à Destouches, le 6 décembre 1729, qu'à l'exception de Paris, il n'y a nul endroit où l'on exécute mieux qu'icy et que vous seriez un peu édifié de me voir, parfois, battre la mesure et donner les mouvemens avec la fameuse canne de Lully. C'est une relique que je conserve soigneusement et que j'adoptay le moment d'après sa mort. On pourroit même dire à l'égard de cette illustre canne ce que le soldat disoit après la mort de Turenne, voyant les généraux embarrassés dans le parti qu'ils devoient prendre : « Qu'on lâche sa *Pie*, disoient-ils (*sic*) (cheval « qu'il montoit ordinairement), elle nous conduira bien. » J'en use ainsi avec cette canne : elle part d'elle-même, et à ma taille gigantesque près, quand je l'ay en main, on me prendroit pour un second Marais (2). »

On ne s'étonnera donc plus maintenant de rencontrer au Palais de Monaco en 1731 un répertoire d'œuvres musicales tout à fait exceptionnel pour le temps. Ces volumes n'étaient cependant pas conservés avec les autres livres de la bibliothèque; ils étaient renfermés dans trois grandes armoires de cé qu'on appelait la chambre du Billard, salle où se trouvaient aussi des instruments de musique. Ils y étaient à peu près classés par séries : la première armoire contenait les partitions d'opéras et de ballets; la seconde, avec le supplément de ces partitions, les recueils de motets, de cantates, de messes et autres chants religieux; la troisième, les cahiers ou livres de musique purement instrumentale. Une quatrième contenait encore deux livres de symphonies de Lulli.

L'inventaire de ces richesses fut rédigé par le notaire François Morando, qui assistait l'auditeur général de la Principauté, Antoine-Marie Massa; le podestat de Monaco, Hercule de Sigaldi, et l'intendant du Prince défunt, Jules de Rocqueville. En général, il est dressé avec exactitude; il est fréquemment beaucoup trop sommaire, quelques noms sont estropiés, les titres italiens ou latins sont traduits en français, des erreurs de date se sont peut-être parfois glissées dans l'indication des éditions. Il est cependant très suffisant pour permettre presque toujours

1. Arch. du Palais, C* 58, p. 293.

2. *Ibidem*, C* 70, p. 767.

l'identification des volumes. Grâce à lui on peut reconstituer la collection. Nous allons maintenant en exposer le détail, en groupant les œuvres d'un même compositeur éparses dans le document. Nous conservons cependant la subdivision en trois grandes séries : 1^o musique de théâtre; 2^o musique avec chants, non destinée au théâtre; 3^o musique purement instrumentale (1).

I^o MUSIQUE DE THÉÂTRE

Je donnerai d'abord, sous réserve de correction, l'article suivant :

ANDRIN. — *Le Caractère de la guerre*. Edition de Paris, 1718.

On est sur un terrain plus solide avec les auteurs et les œuvres qui vont suivre. Après la date de la première représentation, on marquera ce qu'en possédait le Prince Antoine I^{er}. Les manuscrits et éditions doivent s'entendre de la partition complète.

ALBINONI (Tomaso). — *Ballets*. Venise, 1711, 4 vol. in-fol. (2).

AUBERT (Jacques), dit le Vieux, décédé en 1753. — *Le Ballet de Chantilly*, 1722 (5 novembre). Edition de Paris, 1723. Livret de 2 cahiers in-fol.

BLAMONT (François Colin de), 1690-1760. — *Les Fêtes grecques et romaines*, ballet héroïque, 1723 (13 juillet). Edition de Paris, 1723. Trois cahiers de basse continue.

— *Le Caprice d'Erato*, 1730 (8 octobre). Edition de Paris, 1731.

BOIVIN (peut-être Jacques BOYVIN, décédé en 1706). — *Divertissemens du nouveau théâtre italien*. Edition de Paris, en 5 tomes de 3 petits cahiers chacun. Deux autres compositions du même opéra.

BOURGOIS (Louis-Thomas), 1676-1750. — *Les Amours déguisez*, ballet en 3 actes, 1713 (22 août). Edition de Paris, 1713.

BOUVARD (François), vers 1670... — *Médus, roy des Mèdes*, tragédie lyrique en 3 actes, 1702 (23 juillet). Edition de Paris, 1702.

BOUVARD ET BERTIN (T. de la Douée Bertin, vers 1680-1745). — *Cassandre*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, 1706 (22 juin). Edition de Paris, 1706.

1. Une étude sur les relations du Prince Antoine avec les musiciens de son temps et sur la collection de ballets et opéras possédés par lui en partition complète ou en parties diverses, enfin sur les exécutants qu'il avait recrutés, a déjà été publiée par M. Philippe Casimir, avec une série d'articles relatifs au *Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le XVII^e siècle*, parus dans le *Journal de Monaco*, à partir du 9 mai 1916.

2. La Bibliothèque nationale possède l'édition de Venise, 1704, en 4 vol. des *Balletti* d'Albinoni, et deux autres d'Amsterdam, s. d., mais nullement celle de 1711 ici marquée.

- CAMPRA (André), 1660-1744. — *L'Europe galante*, opéra ballet en 4 entrées et 1 prologue, 1697 (24 octobre). Six cahiers de parties d'orchestre.
- *Le Carnaval de Venise*, comédie ballet en 4 entrées, 1699. Edition de Paris, 1699.
- *Hésione*, tragédie lyrique en 5 actes, 1700 (21 décembre). Edition de Paris, 1700. Huit parties en cahiers couverts de parchemin.
- *Fragments de Monsieur de Lully*, ballet, 1702 (10 septembre). Edition de Paris, 1702.
- *Tancredi*, tragédie lyrique en 5 actes, 1702 (7 novembre). Edition de Paris, 1702.
- *Les Muses*, ballet, 1703 (28 octobre). Edition de Paris, 1703.
- *Les Fêtes vénitienes*, opéra ballet en 5 entrées et 1 prologue, 1710 (17 juin). Dix parties en cahiers couverts de parchemin.
- *Idoménée*, tragédie lyrique en 5 actes, 1712 (12 janvier). Huit parties en cahiers couverts de parchemin.
- *Camille*, tragédie lyrique, 1717 (9 novembre). Edition de Paris, 1717.
- Plus plusieurs airs de *Thétis et Pélée*, 1708.
- CHARPENTIER (Marc-Antoine), 1634-1702. — *Médée*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, 1693. Edition de Paris, 1684 (*sic*, probablement pour 1694).
- COLASSE (Paseal), 1639-1709. — *Achille et Polixène*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, eommencée par Lulli, 1687. Edition de Paris, 1687.
- *Thétis et Pélée*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, 1689 (11 janvier). Manuscrit in-4° (l'inventaire le donne comme anonyme). Edition de Paris, 1716.
- *Enée et Lavinie*, tragédie opéra en 5 actes, 1690. Edition de Paris, 1690.
- *La Naissance de Vénus*, opéra en 5 actes, 1695 (1^{er} mai). Edition de Paris, 1695.
- *Les Saisons*, opéra ballet en 4 actes, avec la collaboration de Louis Lulli, 1695 (18 octobre). Edition de Paris, 1695.
- *Polixène et Pyrrhus*, tragédie lyrique, 1706 (21 octobre). Edition de Paris, 1706.
- DESMARETS (Henri), 1662-1741. — *Didon*, tragédie lyrique, 1693. Deux exemplaires de l'édition de Paris, 1693.
- *Les Amours de Momus*, ballet opéra, 1695. Edition de Paris, 1695.
- *Vénus et Adonis*, tragédie lyrique, 1697. Edition de Paris, 1697. Edition de Paris, 1716. Quatre vol. in-fol. d'accompagnement en peu de pages.
- *Iphigénie en Tauride*, tragédie lyrique en 5 actes, terminée par Campra 1704 (6 mai). Edition de Paris, 1711.
- *Alcyone*, opéra, 1706. Partition sans aucune indication d'édition.
- DESTOUCHES (André-Cardinal), 1672-1749. — *Issé*, pastorale héroïque en 3 actes et 1 prologue, 1697 (17 décembre), remise au théâtre en 5 actes,

le 14 octobre 1708. Edition de Paris, 1697. Deux exemplaires de l'édition de Paris, 1708. Edition de Paris, 1724. Divertissements : « Pour la Princesse de Monaco. » Autre exemplaire des divertissements : « Pour la Princesse de Carladez. »

DESTOUCHES (André-Cardinal), 1672-1749. — *Amadis de Grèce*, tragédie lyrique représentée par l'Académie royale, 1699 (26 mars), remise au théâtre le 3 novembre 1711. Manuscrit. [3^e] édition de Paris, 1712, in-4^o relié à la française. Divertissements : « Pour la Princesse de Carladez. »

— *Marthésie, première reine des Amazones*, tragédie, 1699. Edition de Paris, 1699. Dix parties.

— *Omphale*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, 1701 (10 novembre). Partition sans indication de ms. ou d'imprimé (il existe une édition de 1701). Cinq parties en cahiers.

— *Le Carnaval et la folie*, comédie ballet en 4 actes et 1 prologue, 1703; remise au théâtre le 13 juillet 1730. Edition de Paris, sans date. Sept parties en cahiers.

— *Callirhoé*, tragédie lyrique en 5 actes, 1712 (27 décembre). Edition de Paris, 1712 (*sic*, pour 1713). Huit parties.

— *Télémaque*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, 1714 (6 décembre). Deux exemplaires de l'édition de Paris, 1715 (1). Parties en 11 cahiers (y compris les parties du ballet des *Éléments*).

— *Sémiramis*, tragédie lyrique, 1718 (4 décembre). Edition de Paris, 1718.

— *Les Stratagèmes de l'amour*, ballet en 3 actes et 1 prologue, 1726 (19 mars). Deux exemplaires de l'édition de Paris, 1726. Onze parties (y compris celles de deux autres pièces). Onze parties de la *Feste de Philotis*, troisième entrée de ce ballet.

— *Les Éléments*, 3^e ballet, en 4 entrées et 1 prologue, dansé par le Roi le 22 décembre 1721, représenté par l'Académie royale de musique le 29 mai 1725 et le 27 mai 1734, remis au théâtre le 22 mai 1742. Avec la collaboration de Lalande. Edition de 1725, 2 vol. in-4^o (2).

1. Le Prince Antoine écrivait à Destouches, le 14 mars 1730 : « Je ne puis assés vous remercier... du livre des paroles et du magnifique exemplaire en musique de l'opéra de *Télémaque*, que vous avés remis pour moy à M. de Bernardony » : Arch. du Palais, C^s 71, p. 269. — Il existe deux opéras de Destouches, l'un intitulé *Télémaque et Calypso*, dont la première représentation eut lieu le 15 novembre 1714 ; l'autre, remaniement du premier, fut représenté pour la première fois le 6 décembre 1714 et porta le titre de *Télémaque*. Le premier fut édité en 1714, le deuxième en 1715.

2. Le Prince Antoine écrivait à sa fille, la Princesse d'Isenghien, le 3 août 1725, qu'il avait demandé un exemplaire de ce nouvel opéra. Il l'avait reçu quelques mois après ; le 11 décembre, il annonçait qu'il avait mis à l'étude cette musique « qui pétille de mille et mille grâces et de tours nouveaux » : Arch. du Palais, C^s 62, p. 449 et 759.

- GATTI (Teobaldo de), vers 1650-1727. — *Scylla*, tragédie lyrique en 5 actes, 1701 (16 décembre). Edition de Paris, 1701.
- LA BARRE (Michel de), 1675-1743. — *Le Triomphe des arts*, ballet, 1700. Edition de Paris, 1700.
- LACOSTE. — *Aricie*, ballet en 5 entrées, 1697. Edition de Paris, 1697.
- *Bradamante*, tragédie lyrique en 5 actes, 1707 (2 mai). Edition de Paris, 1707.
- *Créuse*, tragédie lyrique en 5 actes, 1712 (5 avril). Edition de Paris, 1712.
- *Télégone*, tragédie lyrique en 5 actes, 1725 (6 novembre). Edition de Paris, 1725. Onze parties (y compris celles de deux autres pièces).
- LULLI (Jean-Baptiste), 1633-1687. — *La Grotte de Versailles*, pastorale, 1668. Manuscrit. Dix parties. Divertissements.
- *Le Bourgeois gentilhomme*, entrées de ballet, 1670 (14 octobre). Manuscrit.
- *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, pastorale, 1672. Manuscrite. Edition de Paris, 1717. Trois parties en cahiers grand in-4°.
- *Cadmus et Hermione*, tragédie lyrique en 5 actes, 1674. Manuscrit. Deux exemplaires de l'édition de 1719. Quinze parties (y compris celles de *Psyché*). Une partie de basse continue, manuscrite. Divertissements : « Pour Madame la Princesse de Monaco. »
- *Alceste*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, 1674 (janvier). Deux manuscrits. Edition de Paris, 1708. Dix parties en cahiers couverts de parchemin (y compris celles de *Bellérophon*). Une partie supplémentaire de basse continue, manuscrite. Cahier manuscrit du divertissement : « Pour Madame la Princesse de Monaco. »
- *Thésée*, tragédie lyrique, 1675 (11 janvier). Manuscrit. Edition de Paris, 1688. Sept parties (y compris celles de *Proserpine*). Divertissements manuscrits : « Pour Madame la Princesse de Monaco. »
- *Le Carnaval*, mascarade, 1675. Manuscrit. Edition de 1720.
- *Atys*, tragédie lyrique, 1676 (10 janvier). Edition de Paris, 1709. Parties des premier et second dessus, de la basse de violon, de la basse continue. Six autres parties. Divertissements manuscrits : « Pour la Princesse de Monaco. »
- *Isis*, tragédie lyrique en 5 actes, 1677 (5 janvier). Manuscrit. Edition de Paris, 1719. Onze parties (y compris celles d'*Amadis*). Partie de basse continue, manuscrite. Divertissements manuscrits : « Pour la Princesse de Monaco. »
- *Psyché*, tragédie lyrique en 5 actes, 1678 (19 avril). Edition de Paris, 1720. Quinze parties (y compris celles de *Cadmus*). Parties de premier et second dessus. Partie de basse de violon. Deux parties de basse continue, dont une manuscrite. Cahier des divertissements, manuscrit : « Pour la Princesse de Monaco. »

- LULLI (Jean-Baptiste), 1633-1687. — *Bellérophon*, tragédie lyrique en 5 actes et 1 prologue, 1679 (31 janvier). Édition de Paris, 1679. [2^e] édition de Paris, 1714. Dix parties (y compris celles d'*Alceste*). Cahier du divertissement, manuscrit : « Pour Madame la Princesse de Monaco. »
- *Proserpine*, tragédie lyrique en 5 actes, 1680 (3 février). Édition de Paris, 1680. [2^e] édition de Paris, 1707, avec dédicace : « A Madame la Duchesse de Valentinois. » Sept parties (y compris celle de *Thésée*). Divertissements manuscrits : « Pour la Princesse de Monaco. »
- *Le Triomphe de l'Amour*, ballet royal, 1681. Édition de Paris, 1681. Neuf parties.
- *Persée*, tragédie lyrique en 5 actes, 1682 (17 avril). Manuscrit. Édition de Paris, 1682. [2^e] édition de Paris, 1710.
- *Phaëton*, tragédie lyrique, 1683 (6 janvier), à Versailles ; 1683 (27 avril), à Paris. Édition de Paris, 1683 ; [2^e] édition de Paris, 1709 ; sur le frontispice : « A Madame la Duchesse de Valentinois. » Édition de Paris, 1721. Parties de premier et second dessus, basse continue de violon, basse continue. Partie de basse continue, Paris, 1683. Divertissements : « Pour la Princesse de Monaco. »
- *Amadis*, tragédie lyrique en 5 actes, 1684. Manuscrit. Édition de Paris, 1684. Édition de 1725. Onze parties (y compris celles d'*Istis*). Parties du divertissement : « Pour Madame la Princesse de Carladez. »
- *Le Temple de la Paix*, ballet royal en 6 entrées et 1 prologue, 1685. Édition de 1685. Dix parties. Partie de premier dessus, manuscrite. Divertissements manuscrits : « Pour Madame la Princesse de Monaco. »
- *Idylle sur la paix, avec l'Églogue de Versailles et plusieurs pièces de symphonie*, ballet de 1685. Édition de 1685. Divertissements manuscrits : « Pour la Princesse de Monaco. »
- *Roland*, tragédie lyrique, 1685. Manuscrit. Deux exemplaires de l'édition de Paris, 1685. [2^e] édition de Paris, 1709. Divertissements manuscrits : « Pour la Princesse de Monaco. »
- *Armide*, tragédie lyrique en 5 actes et un prologue, 1686 (15 février). Édition de Paris, 1686. Parties de premier et second dessus, basse continue de violon, basse continue. Divertissements manuscrits : « Pour la Princesse de Monaco. »
- *Acis et Galatée*, pastorale héroïque en 3 actes et 1 prologue, 1686 (septembre). Édition de 1686. Huit parties (y compris celles des *Jeux Pythiens*). Cahier de basse continue. Cahier des divertissements, manuscrit : « Pour Madame la Princesse de Monaco. »
- *Les Jeux Pythiens*, ballet. Manuscrit. Huit parties (y compris celles d'*Acis et Galathée*).
- Vieux ballets, 4 vol. in-fol.

- MARAIS ET LULLY (Louis). — *Alcide ou le Triomphe d'Hercule*, tragédie en musique, 1693. Manuscrit.
- MOURET (Jean-Joseph), 1682-1738. — *Les Festes de Thalie*, ballet héroïque, 1714 (14 août). Edition de 1716 (*sic*, probablement pour 1714), intitulée dans l'inventaire *Triomphe de Thalie*.
- *La Provençale*, nouvelle entrée ajoutée aux *Festes de Thalie*, Paris, 1722. Livret en 2 petits cahiers. Sept cahiers de parties.
- *Pirithoüs*, tragédie lyrique, 1723 (6 janvier). Partition, sans autre indication.
- MOURIN (?). — *La Chasse du cerf*. Deux exemplaires de l'édition de Paris, 1709.
- REBEL père (Jean-Ferry). — *Ulysse*, tragédie lyrique en 5 actes, 1703 (20 janvier). Edition de Paris, 1703.
- REBEL fils (François), 1701-1775. Avec la collaboration de FRANCŒUR (François), 1698-1787. — *Pirame et Thisbé*, tragédie lyrique en 5 actes, 1726 (17 octobre). Edition de Paris, 1726.
- *Tarsis et Zélie*, tragédie lyrique, 1728 (19 octobre). Edition de Paris, 1728.
- ROYER (Joseph-Nicolas-Pancrease), vers 1700-après 1753. — *Pirrhus*, tragédie lyrique, 1730 (19 octobre). Edition de Paris, 1730.

Pour terminer j'indiquerai deux partitions anonymes :

La Chasse d'Énée et de Didon. Cahier n° 1, manuscrit grand in-4°.

Zéphire et Flore. Edition de Paris, 1688.

Enfin, quelques volumes pour lesquels aucune identification ne peut être tentée :

Un recueil de vieux ballets. Manuscrit.

Trois livres intitulés : Opéras italiens.

Vingt petits cahiers de divertissements ou parties de ballets.

II. — MOTETS, CANTATES, MESSES, CHANTS RELIGIEUX.

- BERNIER (Nicolas), 1664-1734. — *Cantate Domino*. Manuscrit in-4°. Motets à 1, 2 et 3 voix, avec symphonie et sans symphonie.
- *Cantates françaises ou musique de chambre...* Premier livre, Paris, 1703 (*sic*, pour 1706). Deuxième livre, Paris, 1713.
- BOUSSET (Jean-Baptiste Drouart de), 1662-1725. — *Églogue*. Paris, 1690 (*sic*, peut-être pour 1693), in-4°.
- BROSSARD (Sébastien de), 1660-1730. — *Élévations et motets à voix seule*. Paris, 1695.
- *Élévations et motets à 2 et 3 voix et à voix seule, 2 dessus de violon ou 2 flûtes, avec la basse continue*. Paris, 1698.

- CAMPRA (André), 1660-1744. — *Cantates françaises*. Trois vol. in-4°, Paris, 1708, 1713 et 1714.
- *Motets à 1, 2 et 3 voix, avec la basse continue*. Trois vol. in-4°, Paris, 1710.
- Autre livre de Motets sans indication de date.
- *Motets à 1, 2 et 3 voix, avec symphonie ou sans symphonie*. Paris, 1720.
- Six livres pareils, sauf 1 épais d'environ 2 pouces et 1 autre dont la couverture est en parchemin vert.
- Trois autres livrets de Motets, reliés en parchemin avec dédicace : « A Madame la Duchesse de Valentinois. »
- Autre pareil, plus grand, couvert de parchemin, avec même dédicace.
- Motet à grand chœur; en plusieurs feuilles grand in-4°, déreliées.
- *Deus noster refugium*. Manuscrit in-4°, « avec ses répartitions ».
- *Quare fremuerunt gentes*. Manuscrit in-4°.
- *Magnificat*. Manuscrit in-4°.
- Messe en symphonie. Manuscrit in-4°.
- CLÉRAMBAULT (Louis-Nicolas), 1676-1749. — *Cantates françaises mêlées de symphonies...* Livre V^e. Paris, 1726.
- COLIN. — *Cantates françaises à voix seule*. Paris, 1723. Petit livret de 4 cahiers in-fol.
- COUPERIN (François), 1688-1733. Sept versets de Motets. Paris, 1705; cahier grand in-4°.
- *Leçon des Ténèbres à 1 et 2 voix*. Paris, s. d.; petit cahier in-4°.
- COURBOIS. — *Don Quichotte de la Manche*, cantate à une voix avec grande symphonie. Paris, s. d., in-fol.
- DESMARETS (Henri), 1662-1741. — *De profundis*. Manuscrit in-4°.
- DESTOUCHES (André-Cardinal), 1672-1749. — *Ænone*, cantate à voix seule avec symphonie. Paris, 1716.
- ETIENNE (François). — *Venite exultemus*. Manuscrit in-4°.
- *Confitebor*. Manuscrit in-4°.
- *Exaudiat te Dominus*. Manuscrit in-4°.
- GAULTIER. — *Premier recueil d'airs sérieux et à boire et vaudevilles*. Paris, 1729.
- GILLES (Jean), 1669-1705. — Messe de *Requiem*. Manuscrit in-4°.
- *Diligant te, Domine*. Manuscrit in-4°.
- *Domine Deus meus*. Manuscrit in-4°.
- *Te Deum*. Manuscrit in-4°.
- GRANDVAL (Nicolas Ragot de), 1676-1753. — *Orphée*, cantate. Paris, 1729; cahier n° I.
- LALANDE (Michel-Richard de), 1657-1726. — Douze vol. de Motets. Paris, 1729-1730.
- *Confitebor*. Un cahier grand in-4°.
- *Notus in Judea Deus*. Manuscrit in-4°.

- LALANDE (Michel-Richard de), 1657-1726. — *Miserere*. Manuscrit in-4°.
 — *Confitebimur* (2 fois), Manuscrit in-4°.
 — *Cantate*. Manuscrit in-4°.
 — *Nisi quia Dominus*. Manuscrit in-4°.
 — *Dominus regnavit*. Manuscrit in-4°.
 — *Quare fremuerunt gentes*. Manuscrit in-4°.
 — *Dixit Dominus* (2 fois). Manuscrit in-4°.
 — *Exurgat Deus* (2 fois). Manuscrit in-4°.
 — Suite. In-fol.
 — Suite de *la re*. In-fol.
 LAMBERT (Michel), 1610-1696. — *Airs à 1, 2, 3 et 4 parties avec la basse continue*. Paris, 1689.
 LEVENS. — *Ut quid Deus*. Manuscrit in-4°.
 LULLI (Jean-Baptiste), 1633-1687. — *Te Deum*. Manuscrit in-4°.
 « NENENS » (M. de) (peut-être Levens). — Motet, en plusieurs feuilles, grand in-4°.

Les pièces suivantes sont anonymes :

- Dix-sept feuilles volantes contenant des cantates, grand in-4°.
Cantates françoises en musique de chambre à 1 et 2 voix, par M... Impression de Paris, 4 vol.
 Douze petites feuilles volantes de plusieurs symphonies et motets.
 Motets pour la Princesse de Monaco. Manuscrit.
Verba meâ. Manuscrit in-4°.
Super flumina Babylonis. Manuscrit in-4°.
In convertendo. Manuscrit in-4°.
 Messe. Manuscrit in-4°.
 Messe de *Requiem*. Manuscrit in-4°.

III. — MUSIQUE DE CHAMBRE, DE CLAVECIN, DE VIOLON OU D'ORCHESTRE.

- ALBERGATI (Pirro Capacelli). — Ballets (sans doute *Balletti, correnti, sarabande...*). Bologne, 1682, 3 vol. in-4°.
 ALBERTI (Giuseppe-Matteo), 1685-17... — Concerts. Bologne, 1718, 6 cahiers. (Peut-être *Concerti a sei*. Bologne, 1713.)
 ALBINONI (Tomaso). — Concerts. Amsterdam, 34 vol. in-fol. (C'est probablement de la série des 36 *Concerti* formant les op. 5, 7 et 9.)
 — *Sonate da chiesa*. Amsterdam, in-4°.
 ANDRIEU (D.). — Sonates. Paris, 1705, in-fol.
 ANET (Jean-Baptiste). — [*Premier livre de*] sonates, [à violon seul et la basse continue]. Paris, 1724.

- ARESTI (Giulio-Cesare), vers 1630-après 1694. — Sonates. Venise, 1665, 3 vol. in-4^o.
- BERNARDI (Bartolomeo). — *Sonate*. Bologne, 1696, 4 vol. in-fol.
- BESSON (Gabriel). — *Sonates [à violon seul et la basse continue*. Livre I]. Paris, 1720.
- BONONCINI OU BUONONCINI (Giovanni-Maria), 1640-1678. — *Simphonie*. Bologne, 1685, 21 vol. in-4^o.
— *Simphonie da chiesa*. Bologne, 1687, 5 vol. in-4^o.
- BRASSOLINI (Domenico). — Sonates. Bologne, 1689, 3 vol. in-4^o.
- CHAMBORNE. — Sonates. In-fol.
- CHÉRON (André),...1766. — *Sonates [en duo et en trio, pour la flûte traversière et le violon, avec la basse continue]*. Paris, 1729, 3 vol. in-fol.
- CORELLI (Arcangelo), 1653-1713. — *Sonate*. Amsterdam, s. d., 2 vol.
— *Concerti grossi*. Amsterdam, s. d., 6 vol. in-fol.
- COUPERIN (François), 1668-1733. — *Les goûts réunis*. Paris, 1724, in-fol.
— Sonates, en cahiers.
- DES ANTOINES (Jean-Baptiste). — Sonates. In-4^o.
— Basse de violon ou clavier. Bologne, 1690; 2 vol. in-fol.
- DUVAL (François),...1738. — [*Premier livre de*] *sonates [et autres pièces pour le violon et la basse]*. Paris, 1704, in-fol.
— [*Second livre de*] *sonates [à trois parties pour deux violons et la basse]*. Paris, 1706, 5 vol. in-4^o (1).
- FEVRA (?) [peut-être FÉVRIER (Pierre)]. — Sonates. In-fol.
- FRANÇEUR (Louis). — Sonates. Paris, 1720, in-fol.
- GIACCHINI (Giuseppe). — Concerts pour la chambre. Bologne, 1701, 4 vol. in-4^o.
- LA FERTÉ [peut-être Charles]. — *Premier livre de sonates [pour le violon et la basse]*. Paris, 1707.
- LAURENTI (Bartolomeo-Geromino), 1644-1726. — *Sonate per camera a violino e violoncello*, op. 1. Bologne, 1691.
- LECLAIR (Jean-Marie), dit l'Ainé. — *Premier livre de sonates*. Paris, 1725, 7 vol. in-fol. (2).
- LEGRENZI (Giovanni), vers 1625-1690. Sonates. Venise, 1656, 4 vol. in-4 (peut-être les *Suonate per chiesa*, imprimées à Venise, vers 1656).
- LULLI (Jean-Baptiste), 1633-1687. — Trios, 5 vol. in-fol. (Sans doute les *Trios pour le coucher du Roy*).
— Trois livres de trios.
— *Sonates*. Manuscrit, 9 vol. in-4^o.

1. L'édition de 1706 ne comporte que 3 vol. Comme on en indique ici 5, peut-être a-t-on compris sous le même titre les 3^e et 4^e livres parus en 1707 et 1708.

2. Le *Premier livre de sonates à violon seul, avec la basse continue*, a en réalité été imprimé à Paris en 1723 et ne comprend qu'un volume.

- LULLI (Jean-Baptiste), 1633-1687. — *Symphonie*. Deux livres manuscrits in-4^o, reliés à la française.
— *Suite de Lulli et de Lalande*, 4 vol. in-fol.
- MACARANI (Marquis). — Sonates pour la chambre. In-4^o.
- MANELLI (Carlo). — Sonates. Rome, 1692, 4 vol. in-4^o.
- MANFREDINI (Francesco), 1673-17... — Symphonies. Bologne, 1709, 5 cahiers.
— Concerts. Bologne, 1718, 7 vol. in-fol. (Probablement les *Concerti a 2 violini e basso, con viola e violini da rinforzo*, op. 3, et les *Concerti a 2 violini e basso*, op. 5, imprimés à Bologne, en 1718.)
— Portefeuille contenant des Concerts volants.
- MARCELLO (Benedetto), 1686-1739. — Concerts. Venise, 1708, 6 cahiers.
- MASCITTI (Micaele),...-vers 1750. — Sonates. Paris, 1703, 1704, 1707 et 1711, 5 vol. in-4^o.
— *Sonate*. Paris, 1714.
— *Sonate [a violino solo e basso]*. Paris, 1722.
- MASSA FERRATA. — Sonates. Bologne, 1678, 2 vol. in-fol.
— Les mêmes, couvertes de carton.
- REBEL père (Jean-Ferry). — *Pièces pour le violon avec la basse continue*. Paris, 1705.
— Sonates. Manuscrit, 3 vol. in-4^o.
- SENALLIÉ (Jean-Baptiste), 1687-1730. — Sonates. Paris, 1716.
- SOMIS (Gian-Battista). — *Sonate da camera*. Amsterdam.
- TAGLIETTI (Giulio), vers 1660-17... — Concerts. Bologne, 1713, 7 cahiers (probablement les *Concerti a 4 violini, viola con violoncello, violone e basso continuo*, op. 7).
- TIBALDI (Giovanni-Battista). — Sonates. Rome, 1701, 3 cahiers.
- TORELLO (Giuseppe), 16...-1708. — *Caprices musicaux*. Amsterdam, 9 vol in-fol. (*Capricci musicali per camera a violino e viola...* op. 7).
— Portefeuille contenant divers Concerts.
- VALENTINI (Giuseppe). — Concerts. Bologne, 1710, 7 cahiers.
- VIVALDI (Antonio), 16...-1743. — *Sonate*. Amsterdam, 25 vol. in-fol.
— 6 Concerts volants. In-fol.
- ZANATA (Domenico). — Sonates. Bologne, 1679, 4 vol. in-4^o. (La date doit être fausse ; ce serait alors les *Sonate da chiesa a 3 stromenti...* op. 1, publiées à Bologne, en 1689).

Cette liste, si longue soit-elle, est certainement encore incomplète. D'après les lettres d'Antoine I^{er} à Couperin, citées ci-dessus, on est en droit de supposer qu'il existait au Palais de cet artiste plus que les quelques volumes ou pièces relevés ici. Il n'est pas interdit de croire encore que les œuvres de Lulli, dont le Prince avait enrichi la bibliothèque

de sa fille la Princesse d'Isenghien, en janvier 1727 (1), n'avaient pas toutes été achetées de nouveau; plusieurs pouvaient parfaitement avoir été expédiées du Palais. Bien mieux, le témoignage des auteurs de l'Inventaire de 1731 nous apprend que des personnes de la Maison avaient gardé par devers elles « quelques instruments et livres de musique ». Elles furent exhortées à les restituer : plusieurs partitions complètes ou parties de violon furent bien rapportées; le furent-elles toutes? Ce n'est pas certain.

Malgré les lacunes réelles ou supposées, la collection musicale du Prince Antoine peut passer pour une des plus riches de son temps. Je rappellerai que presque toutes les œuvres de Lulli et de Destouches y figuraient. Beaucoup d'opéras, de ballets, de motets sont représentés non seulement par les éditions et les parties séparées d'orchestre, mais aussi par des manuscrits. On aimerait savoir si c'étaient les manuscrits originaux des auteurs. Malheureusement on ne possède aucune donnée à ce sujet. Tout au plus pourrait-on imaginer que les cahiers manuscrits de divertissements dédiés à la Princesse de Monaco, à la duchesse de Valentinois, à la « Princesse » de Carladez, avaient été offerts par les compositeurs eux-mêmes.

Après la mort du Prince Antoine les chanteurs et exécutants qu'il avait gardés auprès de lui se dispersèrent. Il n'y eut plus au Palais de ces séances musicales qui avaient fait la joie de l'artiste. Que devint alors la collection des manuscrits et des éditions? Jacques I^{er}, gendre d'Antoine, resté veuf à la fin de 1731, et la Princesse d'Isenghien se la partagèrent-ils? Il est difficile de le savoir. Toujours est-il qu'il n'en fut plus question.

A la rigueur, elle aurait pu être renfermée avec les livres de la bibliothèque du Palais. Les inventaires postérieurs, ceux de 1778 et de l'an III, n'en donnent pas l'énumération. Celui de 1793 signale seulement la présence de 1.938 volumes. Ils ne restèrent pas à Monaco : en l'an III, ils furent transférés sans inventaire à Menton, dans les bâtiments de l'ancien monastère des Capucins; ils y furent mélangés avec tous ceux qui avaient été confisqués en vertu des lois révolutionnaires. En l'an VI, l'ex-abbé Rusca fut chargé par l'administration centrale du département de constituer à Nice une Bibliothèque publique pour l'École centrale. Il se rendit à Menton, préleva sur le dépôt neuf caisses

1. Arch. du Palais, C* 65, p. 82. Cette même lettre annonce que des copies sont exécutées au Palais de Monaco pour la Princesse d'Isenghien.

de livres et les grillages en fil de fer détachés des armoires de la bibliothèque princière. Que devint le reste ? On l'ignore encore.

En 1814, le gouverneur général de la Principauté, au nom d'Honoré IV réintégré par le traité de Paris, réclama au gouvernement sarde les livres de la Bibliothèque niçoise qui avaient appartenu jadis au Palais. Après bien des pourparlers, il réussit à obtenir restitution de 73 volumes seulement (1). Assurément la Bibliothèque de Nice en possède encore qui ont la même origine. Malheureusement, ni dans ce qui fut restitué, ni dans ce qui est resté à Nice, ne figure aucun des manuscrits, aucune des éditions musicales que le Prince Antoine avait réunis. Cette magnifique collection a donc disparu sans laisser de trace. La présente communication aura-t-elle pour effet d'en retrouver quelques débris ? Je le souhaite, sans oser l'espérer.

L.-H. LABANDE,

*Conservateur des Archives et de la Bibliothèque
du Palais de Monaco.*

1. Tous ces renseignements sur la bibliothèque du Palais après l'an III sont extraits de l'Introduction aux *Inventaires*, p. CCXXIV et CCXXV.

**BIBLIOPHILES D'AUTREFOIS
ET BIBLIOPHILES D'AUJOURD'HUI (1)**

M. Henry Martin, notre très dévoué président, ayant supposé que quelques notes sur les bibliophiles de notre temps pourraient intéresser les membres du Congrès, m'a demandé de vous faire une communication à ce sujet. Il a estimé que les rapports incessants que j'ai eus pendant un certain nombre d'années avec les amateurs les plus réputés me faciliteraient cette tâche. Sans m'arrêter aux seuls bibliophiles du XIX^e siècle, j'ai cru devoir élargir un peu le sujet, ce qui m'a permis de faire quelques comparaisons entre les goûts et les tendances des collectionneurs du passé et ceux des amateurs d'aujourd'hui.

Au XVII^e et au XVIII^e siècle, malgré la quantité de volumes réunis dans les couvents et dans les demeures d'anciennes familles, l'abondance des livres était assez grande pour permettre à des curieux d'acquérir et de posséder des livres de tous genres.

Ces bibliophiles étaient conseillés par des hommes instruits et compétents, mais d'une sévérité quelque peu excessive. On s'en aperçoit aisément à la lecture de l'*Advis pour dresser une bibliothèque*, publié par Naudé en 1627, et à celle d'autres ouvrages de Le Gallois, Formey, l'abbé de La Porte, sur la même question. Tous s'attachent à persuader et à convaincre les bibliophiles qu'ils doivent se borner à l'achat des seules œuvres fortes et utiles et ne posséder que les grands et beaux ouvrages des auteurs anciens et modernes, seuls capables d'élever l'âme et le goût, en ayant soin d'en choisir les éditions correctes et dignes d'estime. Ne pas acquérir de livres futiles, de ces livres recherchés unique-

1. [M. Ed. Rahir, décédé le 24 octobre 1924, n'aura pas eu la joie de corriger les épreuves de l'intéressante communication que nous publions ici. Sa mort prématurée a été une perte très sensible pour tous ceux qui avaient l'habitude de recourir à son immense savoir de bibliographe.]

ment pour satisfaire une curiosité quelconque, de reliure, d'illustration ou de typographie; ces volumes font tort aux bons livres et leur recherche a pour terme l'abandon et la ruine des bonnes lettres. Négliguez, écrivait Naudé, « tous ces livres et manuscrits qui ne sont prisés que pour le respect de leur antiquité, figures, peintures, reliures et autres faibles considérations... »

Les amateurs de cette époque étaient dociles; ils se conformaient aux conseils qui leur étaient donnés et se tenaient pour satisfaits lorsqu'ils avaient réunis en grand nombre des livres de théologie, de droit, de philosophie, de médecine, d'astrologie, quelques livres d'histoire et les œuvres des grands génies littéraires. Parfois, chez quelques bibliophiles, certaines séries présentaient un développement considérable, suivant les tendances, les goûts et les recherches spéciales de l'amateur; c'est ainsi qu'on voit en grand nombre les livres de médecine chez Falconet et chez Guy Patin; les livres d'histoire chez de Thou, chez le duc d'Estrées et chez Secousse; les livres sur l'art dramatique chez M^{me} de Pompadour et chez le comte de Pont de Vesle, etc.

Quelques bibliophiles de ce temps n'étaient pas responsables de leur collection; ils étaient secondés dans leur tâche par des savants ou des bibliographes ayant tendance à former des librairies considérables.

Les frères Du Puy et Ismaël Boulliau prirent une part active à la formation et au classement de la bibliothèque de De Thou; Gabriel Naudé fut successivement au service du président de Mesme, du cardinal Barberini, neveu du pape, de Richelieu et ensuite de Mazarin; Etienne Baluze fut le bibliothécaire de Colbert; l'abbé Rive était passionné pour l'enrichissement de la collection du duc de La Vallière. Tous ces bibliothécaires, à l'exception de l'abbé Rive, éloignaient soigneusement de ces grandes collections une quantité de livres qu'ils considéraient comme inutiles. On y trouve peu ou pas d'anciens monuments de la littérature française, pas de pièces romanesques ou facétieuses, peu de manuscrits ornés ou de livres illustrés.

Dans le deuxième quart du xviii^e siècle, surgissent quelques amateurs qui se bornent à réunir un petit nombre de volumes joignant à l'intérêt du texte l'attrait de belles reliures, bien exécutées sur des exemplaires parfaits au point de vue de la condition.

Ces amateurs formèrent des *cabinets*, où, à côté des livres classés et justement renommés, ils plaçaient des livres capables d'intéresser le curieux: livres de controverses religieuses ou philosophiques, livres ayant été condamnés à être détruits, livres de poésies, romans, à com-

mencer par ceux de chevalerie, facéties et pièces de circonstance, pamphlets satyriques et autres volumes scandaleux.

Le mot de *cabinet*, déjà utilisé par les collectionneurs de curiosités, paraît avoir eu à cette époque une certaine vogue parmi les bibliophiles; il figure déjà sur le titre du catalogue de la collection Girardot de Préfond, publié en 1757, et a été fréquemment employé depuis.

Les possesseurs de ces *cabinets* furent vite l'objet des railleries des bibliophiles pédagogues, qui n'admettaient pas que l'amour du livre pût s'étendre à tous les livres; avec dérision, ils appelèrent ces amateurs éclectiques des *bibliomanes*.

Ce terme méprisant n'empêcha pas le nombre des « bibliomanes » d'aller en croissant au XVIII^e siècle, et de notre temps nous ne voyons plus guère en France que des « bibliomanes ».

Au XVIII^e siècle furent formées et dispersées de nombreuses bibliothèques; celles qui existaient encore en 1789 disparurent pendant la tourmente révolutionnaire. Livres, manuscrits, tableaux, objets d'art de toutes sortes furent jetés à la rue, envahissant les quais et les trottoirs. Les bouquinistes et les brocanteurs n'avaient comme clients que des amateurs étrangers, venus pour acheter à vil prix toutes ces merveilles. Ce fut à ce moment que de nombreux bibliophiles anglais constituèrent leurs magnifiques collections. Parmi eux se trouvait le fameux collectionneur William Beckford, qui dans sa poursuite acharnée des livres rares et précieux, des meubles et des objets d'art, dans le courant de 1793, laissa passer le moment de retourner dans son pays et fut recherché comme suspect; il ne dut son salut qu'à l'intervention du bibliophile Chardin qui l'installa sans tarder comme commis chez le libraire Mérimot, jusqu'au jour où, à l'aide d'un passeport d'emprunt, il put regagner l'Angleterre.

Ce ne fut que vers 1815, quand le calme fut revenu dans notre pays, que des amateurs français, surgissant de nouveau, rassemblèrent les volumes épars et firent revenir de l'étranger, à des prix fortement majorés, une partie de ceux qui avaient été enlevés.

Les goûts des bibliophiles du temps de la Restauration diffèrent sensiblement de ceux des amateurs précédant la Révolution. Ils délaissent les ouvrages frivoles, les livres de controverse religieuse, les ouvrages satyriques, les petits poètes, les romans, etc.; ils sont *classiques* à fond. Les anciens auteurs grecs et latins sont en extrême faveur; on en recherche les belles éditions bien imprimées, bien annotées, publiées du XV^e au XVIII^e siècle, les impressions des *Alde*, des *Estienne*, des *Elzevier*, des *Didot* sont extrêmement prisées. De ces ouvrages on estime surtout les

exemplaires exceptionnels, imprimés sur vélin ou sur papiers de choix, dans de belles reliures.

A cette époque, grâce à quelques éditeurs tels que Frère, Silvestre, on voit le moyen âge romantique s'introduire dans les bibliothèques, avec les *Fabliaux*, les *Mystères*, les romans de Rou, du Renard, les poésies de Marie de France et la *Chanson de Roland*. On imprime en quantité ces ouvrages restés enfouis dans les manuscrits du moyen âge et ces éditions faites luxueusement sont très recherchées par les collectionneurs. Simultanément, Sainte-Beuve, Viолlet-le-Duc, Victor Cousin, Aimé-Martin, J. Taschereau attirent l'attention des lettrés et des curieux sur nos anciens poètes et romanciers, sur l'intérêt des éditions originales de nos auteurs classiques.

De son côté, Charles Nodier, bibliophile ardent et passionné, l'homme qui a, suivant Asselineau, « dépedantisé la bibliographie » et en a fait un genre littéraire, presque poétique, se mit à vanter les œuvres de nos vieux conteurs et de nos vieux romanciers : Rabelais, Bonaventure Des Périers, Béroalde de Verville; il mit en valeur certains recueils facétieux, ainsi que des chansonniers, et réussit à faire aimer et rechercher ces livres dont il parlait si bien.

L'évolution bibliophilique due à ces interventions diverses fut rapide et impérieuse. Brunet, qui en fut le premier surpris, l'a constaté dans l'*Avertissement* de ses *Nouvelles Recherches*, publiées en 1834. Alors qu'il se proposait de faire à son livre de simples corrections et augmentations, il dut modifier ses projets, car « il s'opérait, écrit-il, dans notre « littérature, et surtout dans les études historiques, une révolution « soudaine qui donnait à une classe nombreuse de livres anciens une « importance et une valeur que je n'avais pu prévoir en commençant « mon travail; en même temps que ce mouvement favorable à ce qu'on « appelle les livres gothiques se faisait sentir, une réaction toute contraire « frappait de discrédit des productions littéraires plus récentes et naguère « fort recherchées. »

Les modifications dans le goût des amateurs ne devaient pas s'arrêter là. Brunet constatait déjà, vers 1830, la tendance à rechercher les livres d'histoire; ceux qui concernaient le xviii^e siècle, auxquels on s'attacha en dernier, donnèrent à des critiques et curieux de cette époque, Renouvier, les frères de Goncourt, entre autres, l'occasion de constater l'intérêt artistique des charmantes images, œuvres de *Boucher*, de *Gravelot*, d'*Eisen*, de *Moreau le jeune*, de *Marillier*, etc., qui ornaient les livres de ce temps; ils en firent connaître le mérite et quelques amateurs com-

meneèrent à les rechercher. Et après 1870, quand Henry Cohen eut publié un Guide descriptif de ces volumes, leur vogue devint extrême et s'est depuis ce temps accentuée d'une façon extraordinaire. A peu près à la même époque, des collectionneurs plus modestes se bornèrent à l'achat des livres illustrés publiés sous Louis-Philippe dans lesquels se trouvaient de spirituelles images de *Jean Gigoux*, de *Tony Johannot*, de *Gavarni*, de *Daumier*, etc. ; ils en rapprochèrent les éditions originales des grands écrivains romantiques. Et ces collectionneurs firent rapidement école. Ils ont comme successeurs les nombreux acheteurs, à des prix parfois surprenants, des éditions originales des écrivains contemporains et des livres somptueusement illustrés publiés à leur intention, soit par des Sociétés de bibliophiles, soit par des éditeurs avisés.

Ainsi qu'on le voit, tous les genres de livres ont été successivement recherchés par les bibliophiles ; on se demande quels sont ceux qui auront leur faveur dans quelques années ? Il est difficile de le pronostiquer.

Passer en quelques instants une revue des bibliophiles du XIX^e siècle est impossible, lorsqu'on songe qu'ils sont des centaines et peut-être des milliers. Les noms de ceux figurant dans les annuaires de diverses sociétés : *Société des Bibliophiles français*, fondée en 1820 ; *Société des Amis des Livres*, créée en 1875, *Société des Cent bibliophiles* ; *Société des Bibliophiles contemporains*, etc., atteignent déjà un chiffre respectable.

Parmi tous ces amateurs, il n'en est pas qui aient constitué des collections aussi importantes que celles des de Thou, des Colbert, des La Vallière et des Soubise ; leurs prétentions ont été plus modestes et, à part quelques bibliothèques spéciales, telles que celles de Soleinne, de Bouchard-Huzard, de Silvestre de Saey, les collections dépassant 3.000 à 4.000 volumes sont en petit nombre.

La plus grande partie de ces bibliothèques ont été dispersées ; il est rare qu'une collection demeure plusieurs générations dans la même famille ; elle est généralement dispersée à la mort de son auteur, et il n'en subsiste quelquefois pour en conserver le souvenir qu'un catalogue ayant peu d'intérêt, s'il ne renferme pas quelques livres importants et s'il n'a pas été soigneusement rédigé.

En mentionnant simplement quelques collections formées par des amateurs dont le nom est resté vivant dans la mémoire des bibliophiles, ou ceux dont les livres bien choisis sont favorablement accueillis par les collectionneurs d'aujourd'hui, nous les séparerons en quelques catégories distinctes d'après la nature de leurs bibliothèques.

Dans la première catégorie prennent place les amateurs ayant formé des collections générales, où manuscrits et livres de toute nature sont réunis. Parmi ces amateurs eitions le duc d'Aumale, dont la splendide collection est heureusement eonservée à Chantilly. Ce prince, qui comptait parmi ses aseendants plusieurs bibliophiles eélébres, a lui-même rédigé le catalogue de ses manuscrits, qui a été publié par Léopold Delisle; ce dernier a également mis à jour le eatalogue des livres imprimés des xv^e et xvi^e siècles. La conservation de cette belle bibliothèque est heureusement assurée par M. Gustave Maeon, qui en fera les honneurs lundi aux membres du Congrès.

Mentionnons en seconde ligne la bibliothèque réunie par Ambroise Firmin-Didot, le savant helléniste, typographe et éditeur, dont la collection, comprenant environ 3.200 ouvrages manuscrits et imprimés, a été dispersée de 1878 à 1884. Le catalogue rédigé par G. Pawlowski, avec une prolixité parfois excessive, contient quelques notes personnelles de Firmin-Didot, utiles à relever.

La bibliothèque de M. N. Yemeniz, industriel d'origine grecque, établi à Lyon, était vraiment remarquable et contenait environ quatre mille articles, qui ont été vendus aux enchères publiques en 1867; le eatalogue de la vente rédigé par le libraire Bachelin-Deflorenne n'est pas toujours exaet, surtout en ee qui concerne les dates des volumes. Cette eollection était surtout remarquable pour les beaux gothiques parisiens et lyonnais; ils furent malheureusement délaissés par les amateurs français qui épousèrent avec trop de soin la jalousie commerciale du libraire Potier, leur expert favori, fâché de n'avoir pas été chargé de faire eette vente. Le due d'Aumale, Firmin-Didot et Eugène Dutuit ne se laissèrent pas influencer par eette considération et firent là de belles acquisitions.

La Bibliothèque Dutuit, moins importante par le nombre, puisque le catalogue rédigé par nous, publié en 1899, ne mentionne que 789 numéros, renferme des livres remarquables de toute nature, manuscrits et imprimés. Cette collection formée par Eugène Dutuit fut léguée par son frère Auguste à la Ville de Paris et est conservée au Petit-Palais des Champs-Élysées. Quelques volumes choisis ont été exposés jeudi à l'intention des congressistes.

Le comte de Lignerolles était le type du collectionneur passionné. Il voulait tout avoir et son ardeur de bibliophile le rendait très malheureux, car il enviait fort ee que possédaient les autres amateurs. Il y a 5.300 ouvrages décrits sommairement dans les catalogues des ventes de

ses livres, faites en 1894. Ce catalogue est à conserver par les bibliographes, car il a été classé et annoté par Emile Picot.

Le nom d'Emile Picot nous amène à parler de la bibliothèque de James de Rothschild, cet éminent bibliographe ayant rédigé de cette collection un catalogue considéré comme un des meilleurs répertoires de bibliographie. Le baron James de Rothschild, le créateur de cette superbe collection, unique au point de vue de la réunion des ouvrages des auteurs français des xve, xvi^e et xvii^e siècles, mourut en 1881; la bibliothèque fut ensuite augmentée d'un grand nombre de volumes précieux acquis par la baronne James de Rothschild, sur les indications d'Emile Picot. Le catalogue, publié de 1884 à 1920, comprend 3.382 numéros; cette collection est demeurée intacte.

Parmi les bibliophiles ayant réuni des bibliothèques d'un intérêt général, citons encore MM. Solar, Armand Cigongne, dont la bibliothèque fut acquise en entier par le duc d'Aumale, le comte de Béhague, Thomas Dobrée, qui a créé à Nantes un Musée qui porte son nom (ses livres ayant été parfaitement décrits par M. Louis Polain dans un catalogue publié en 1903), Lebeuf de Montgermont, Léon Rattier, Adolphe Bordés, bibliophile récemment disparu, dont la collection soigneusement conservée par sa veuve est une des plus précieuses existant actuellement en France.

A côté de ces amateurs, tentés par les livres de tous genres, a existé une légion de collectionneurs moins ambitieux, et parfois moins fortunés, hommes de goût aimant les beaux livres, ayant constitué des cabinets, plutôt que des bibliothèques. Au premier rang de ces *bibliomanes* nous citerons Ch. Nodier, dont le souvenir est encore si vivace à la Bibliothèque de l'Arsenal, dont il fut le conservateur pendant de longues années. Ch. Nodier eut en sa possession beaucoup de livres; par nécessité, il fut obligé de faire plusieurs ventes, mais celle faite après son décès, en 1844, contient encore 1.254 ouvrages d'une belle qualité. Après Nodier, mentionnons J.-J. de Bure, le dernier de la lignée de ces excellents libraires et bibliographes. Le catalogue de sa collection vendue en 1853, où se trouvaient tant de beaux livres, est un des premiers ayant été rédigés par Laurent Potier. On y trouve déjà la netteté dans la description des ouvrages, l'intérêt des notes, qui donnent tant de mérite aux nombreux catalogues publiés par ce savant libraire.

Ce fut Potier qui, en 1868, dispersa les 700 volumes les plus beaux et les plus précieux de la bibliothèque de Jacques-Charles Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire*, livre extraordinaire, qui assure pour longtemps la suprématie des Français dans la science bibliographique.

J'ai eu entre les mains beaucoup de ces beaux volumes possédés par Brunet et j'ai pu constater que le bibliophile était aussi délicat que le bibliographe était renseigné.

Le baron Jérôme Pichon, type accompli du *curieux* de toutes les belles et vieilles choses, fut un bibliophile des plus avertis et des plus influents de son temps. Il fut pendant de longues années l'âme de la *Société des Bibliophiles français*. Nul ne savait comme lui dénicher les vieux livres, et personne n'était mieux doué pour en déterminer la provenance, en reconstituer l'histoire et en faire valoir l'intérêt.

Le baron Pichon posséda beaucoup de livres; mais ceux de choix firent l'objet de deux ventes, l'une en 1869 comprenant 1.087 numéros; l'autre, après décès, en 1897, de 1.575 ouvrages, quelques-uns ayant déjà figuré dans la vente de 1869.

Parmi les amateurs élevés à l'École des De Bure, des Brunet et des Pichon, citons le marquis de Ganay, le comte de Béhague, Léopold Double, le baron de La Roche-Lacarelle, Ernest Quentin-Bauchart, le comte de Fresne, le comte de Mosbourg, Guyot de Villeneuve, Edouard et Emmanuel Bocher, Henri Bordes, le vicomte Savigny de Moncorps, dont les noms méritent d'être inscrits aux premières pages du livre d'or de la bibliophilie.

Si on ne trouve pas cités dans cette énumération MM. Armand Bertin, J. Taschereau, Guy Pellion, de Rochebilière (dont la bibliothèque a été soigneusement cataloguée par Claudin), le baron de Ruble (qui hérita de la collection de son oncle, le comte de Ludre), E. Daguin, Jules Lemaitre, c'est qu'ils s'attachèrent plus spécialement à réunir les éditions originales des œuvres des écrivains français, formant ainsi des collections d'un intérêt particulier.

D'autres amateurs se consacrèrent presque exclusivement à réunir nos vieux poètes; tels furent Viollet-le-Duc, le rédacteur du *Catalogue des livres composant sa bibliothèque poétique*, publié en 1843, dans lequel on trouve beaucoup de notes judicieuses et des renseignements utiles; Turquety, William Martin, E. Bancel, J. Herpin, etc.

Les œuvres des auteurs dramatiques et les livres concernant le théâtre ont été pendant plus de quarante ans recherchés avec passion par M. de Soleinne. Il avait réussi à former une collection incomparable, dont le souvenir est conservé par un intéressant catalogue, rédigé par Paul Lacroix en 1843 et 1844 et contenant plus de 6.500 articles. La dispersion s'en fit dans des conditions désastreuses. Ce n'est pas sans regret que nous avons lu, dans le *Livre et la bibliothèque de l'amateur*, le jugement

sévère porté par M. Gustave Mouravit sur la fin tragique de M. de Soleinne, « triste maniaque, entasseur de livres et victime de sa passion égoïste et funeste ». Le but poursuivi par M. de Soleinne était estimable et, de notre temps, son œuvre a été reprise, autant que les circonstances le lui permettaient, par M. Aug. Rondel, membre du Comité du Congrès, qui après avoir, avec persévérance et désintéressement, réuni de nombreux livres sur le théâtre, a fait généreusement don à l'Etat de cette collection pour être mise à la disposition des travailleurs et des lettrés.

Des historiens et des curieux ont réuni de nombreux livres d'histoire; certains se sont exclusivement attachés aux ouvrages concernant la Révolution française. Parmi ces derniers, citons Pixérécourt, Deschamps, le comte de La Bédoyère, Pochet-Deroche, le comte de Nadaillac. Le catalogue de la collection du comte de La Bédoyère fut publié en 1862 par le libraire France, le père d'un de nos plus illustres écrivains; il a favorisé la vente de ces livres à la Bibliothèque nationale.

Les *Incunables*, collectionnés en tant que spécimens de l'histoire de la typographie, n'ont pas beaucoup tenté les amateurs français, et les collections de ces ouvrages qui ont été dispersées dans notre pays provenaient généralement d'amateurs étrangers citons celles du comte MacCarthy, — à la vente duquel le roi Louis XVIII fit acheter pour la Bibliothèque royale le *Psautier* de 1457, — du comte Boutourlin, de Madden, de Reiber, de Paul Schmidt. Plus nombreux ont été les collectionneurs des éditions gothiques des anciens ouvrages français, surtout ceux illustrés; nommons les princes d'Essling père et fils, Audenet, Coppinger, le baron Seillière, etc. Le prince Charles-Louis de Bourbon, duc de Villafranca, avait réuni une importante bibliothèque liturgique dont le catalogue a été publié, en 1878, par Anatole Alè.

Parmi les collections de *spécialités*, citons celles des livres cynégétiques, dont la plus importante fut celle de Bouchard-Huzard, qui avait réuni plus de 16.000 articles sur l'histoire naturelle, la chasse, l'équitation, la médecine vétérinaire, etc. Un bon catalogue a été rédigé par P. Leblanc pour la vente aux enchères faite en 1842. Bouchard-Huzard a eu pour imitateurs Grandjean d'Alteville, Albert, le baron J. Pichon. L'artificier Ruggieri avait rassemblé des livres sur les Fêtes et les Cérémonies publiques; le docteur Court et Alphonse Pinart ont collectionné les livres sur l'Amérique; Martin Weckerlin et le regretté Écorcheville les livres sur la musique; le baron Silvestre de Sacy les livres arabes et persans. Le catalogue de sa collection, rédigé par Merlin, constitue une véritable bibliographie de la littérature orientale.

Les amateurs régionaux collectionnant les livres intéressant leur pays ou leur province ont été fort nombreux et on trouvera juste de nous voir citer parmi ces bibliophiles : MM. Bonnardot, l'abbé Bossuet, Hippolyte Destailleux, Paul Lacombe, amateurs de livres sur Paris et les environs; Coste, dont la collection lyonnaise, cataloguée par Vingtrinier, est conservée à la bibliothèque de Lyon; Julien Baudrier, l'historien des imprimeurs lyonnais, dont la nombreuse bibliothèque commencée par son père, est aujourd'hui réunie à celle de M. de Terrebonne; Leber, le comte d'Auffay, de La Germonière, Lormier et Pelay, bibliophiles normands; Taschereau, bibliophile tourangeau; Labadie, bibliophile bordelais; Rouard, Paul Arbaud, le marquis de Clapiers, bibliophiles provençaux; Meaume, Chartener, bibliophiles lorrains, etc., etc.

Nous avons réservé pour la fin la nomenclature des amateurs ayant recherché les livres illustrés du XVIII^e siècle. Alors que ces livres étaient dédaignés, le libraire Renouard, Paignon-Dijonval, Morel de Vindé, Piéxrecourt, le comte de La Bédoyère, acquirent à vil prix les dessins originaux des artistes illustrateurs, gravures en épreuves de choix, et formèrent des exemplaires que devaient se disputer plus tard Hilaire Grévy, L. Mercier, Eugène Paillet, fondateur et président de la *Société des Amis des livres*, un des bibliophiles les plus aimés de son temps et qui gagna à la cause du Livre bien des amateurs encore hésitants, Louis Rœderer, dont la collection fort riche en dessins originaux, est depuis peu passée en Amérique, Lebarbier de Tinan, le baron R. Portalis, Francis Charnes, etc.

Pour les livres du XIX^e siècle, — éditions originales et livres illustrés de la période romantique, — des collections typiques sont celles de Jules Janin, de Sainte-Beuve, d'Asselineau, de Monselet, de J. Noilly, du comte Spoelberg de Lovenjoul, léguée à l'Institut, des frères de Goncourt, de Jolly-Bavoillot, de Jules Le Petit, de Pairan, de Brivois, le bibliographe des ouvrages illustrés du XIX^e siècle, etc. Plusieurs bibliothèques comprenant des livres de cette époque ont été récemment dispersées, et les prix atteints par quelques ouvrages attestent la vogue extraordinaire dont ces volumes jouissent actuellement.

S'il nous a été relativement facile de faire un choix entre les amateurs disparus et d'apprécier leur œuvre de bibliophile, il est plus délicat de parler de ceux qui actuellement possèdent des livres et s'attachent à augmenter leurs collections. Certains sont à peine connus, d'autres désirent conserver leur incognito. Les listes des membres des Comités

du Congrès donnent les noms de bibliophiles connus; ils ne nous reprocheront pas d'être indiscrets en les citant.

Sur ces listes figurent les noms du comte Alexandre de Laborde, président de la Société des Bibliophiles françois, dont on a ressenti la favorable intervention dans l'organisation de ce Congrès; de M. Alfred Percire, l'âme de la Société des Amis de la Bibliothèque Nationale; du prince Roland Bonaparte, dont la bibliothèque considérable comprend les ouvrages relatifs aux voyages, à la géographie et à l'ethnographie; de M. Henri Béraldi, le successeur de Eugène Paillet à la présidence de la Société des Amis des livres et qui a hérité de ses goûts pour les beaux livres illustrés du xviii^e siècle; M^{me} la marquise de l'Aigle; M. Edme Sommier; M. Fauchier-Delavigne, collectionneurs de beaux livres en vieilles reliures; M. Louis Barthou, qui, à côté des éditions originales de nos grands écrivains classiques, a placé des exemplaires uniques de ces belles œuvres des auteurs romantiques et contemporains, renfermant des autographes et des documents exceptionnels; M. Henri Gallice, possesseur d'une collection des plus complètes de livres sur la Chasse et l'Équitation et qui recherche également les anciens livres à figures sur bois. Tels sont aussi les goûts de MM. Jean Masson et André Hachette. Nous relevons encore dans cette liste les noms de M. Aug. Rondel, dont nous avons déjà parlé, du baron Edmond de Rothschild, qui possède une remarquable collection de manuscrits à miniatures et de très belles estampes; du comte Durrieu, qui s'est particulièrement consacré à l'étude des manuscrits dont il a réuni quelques précieux spécimens.

Ne figurent pas dans ces listes de nombreux amis des livres, tels que M^{mes} les comtesses de Béhague et de Clermont-Tonnerre, MM. J. Bellon, Bonnasse, Bournisien, Deglatigny, R. Descamps-Scrive, J. Gillet, Hersent, marquis de La Baume, baron de Lassus, Alfred Lindebom, Arthur Meyer, Ed. Moura, Maurice Pereire, Plantevignes, Pradeau, Renevey, A. Rosset, Eug. Schneider, Siry, Edgar Stern, etc., etc., dont les belles collections s'augmentent chaque jour. Et aux noms de ces amateurs, s'attachant plus spécialement à la recherche de livres anciens, on pourrait adjoindre ceux d'une quantité de collectionneurs de livres modernes ou contemporains, dont les noms nous sont moins connus.

Comment tous ces amateurs anciens et nouveaux arrivèrent-ils à former leurs collections? Soit par des achats faits chez les libraires d'occasion, soit par des acquisitions dans les ventes publiques lors de

la dispersion de bibliothèques. On cite aussi quelques achats de bibliothèques faites en bloc par des amateurs, mais ces transactions furent plutôt rares.

Chez les libraires d'occasion la tâche était facile; ces marchands, connaissant les goûts de leurs clients, pouvaient leur réserver les livres susceptibles de les intéresser, et les visites fréquentes dans leurs magasins étaient souvent l'occasion de nouveaux achats. Depuis longtemps aussi les libraires ont fait paraître à intervalles plus ou moins rapprochés des catalogues où étaient annoncés, avec les prix marqués, les livres dont ils disposaient.

Parmi les éditeurs de ces catalogues citons Crozet, Merlin, Silvestre, Techener père et fils, les frères Tross, Potier, Aubry, Claudin, Porquet, Baillieu, Fontaine, Morgand, Rouquette, etc.

Quelques-uns de ces catalogues étaient soigneusement rédigés et sont encore utiles aux bibliographes. Les libraires qui publient présentement des catalogues de livres d'occasion sont trop nombreux pour que nous puissions faire des citations.

Les ventes aux enchères publiques ont toujours présenté un vif attrait pour les amateurs. Il y a dans les ventes une sorte de jeu et chacun compte un peu sur le hasard et la bonne fortune. Cette excitation manque aux affaires qui se concluent chez le libraire, et l'amateur est plus froid et plus réservé. A la vente de la collection d'un amateur renommé, le bibliophile achète de confiance, avec la garantie d'obtenir des volumes de bon aloi et cette certitude augmente son ardeur dans la lutte aux enchères, lutte où souvent, du reste, il se laisse entraîner beaucoup plus qu'il ne le ferait chez un marchand.

Pour les ventes publiques, on a depuis longtemps l'habitude de rédiger des catalogues distribués à l'avance. Certains libraires ont eu la spécialité de préparer ces ventes et parmi les experts, dont le nom figure le plus souvent sur les catalogues, citons les De Buré, Merlin, Techener, Potier, Labitte, Claudin, Porquet, Emile-Paul, Durel, etc. Les ventes dirigées par ces libraires, en qui les amateurs avaient confiance, étaient généralement suivies avec entrain. Actuellement, MM. Leclerc, Bosse, Lechanteux, Foy, Andrieux, Escoffier, etc., sont bien connus des amateurs fréquentant les salles de ventes aux enchères publiques.

Les amateurs avaient aussi pour les diriger dans leurs goûts, pour les tenir au courant des nouvelles bibliophiliques, ainsi que des ventes faites en France et à l'étranger, quelques revues qui leur étaient parti-

culièrement destinées. La plus ancienne fut fondée en 1834 par J. Techenner, sous le titre : *Le Bulletin du bibliophile*; parmi ses rédacteurs, on relève les noms des meilleurs bibliographes. Cette revue continue à paraître aujourd'hui avec succès.

En 1857, le libraire Aubry créa le *Bulletin du bouquiniste*; il fut transformé en 1880 en un simple catalogue à prix marqués et a cessé d'exister depuis une vingtaine d'années.

Parmi d'autres revues également disparues, citons : *Le Bibliophile français*, publié par Bachelin-Deflorenne, de 1868 à 1873; le *Livre*, revue rédigée par Octave Uzanne, publiée par Quantin, de 1880 à 1889; la *Revue Icôno-bibliographique* de Pierre Dauze; et la *Revue des livres anciens*, fondée par Pierre Louys et Louis Loviot, qui, après avoir obtenu pendant deux années un succès mérité, cessa de paraître en 1917, après la mort de Louis Loviot.

On publie actuellement plusieurs revues consacrées aux livres, mais on n'y trouve que des questions d'histoire ou de critique littéraire, sans s'intéresser spécialement aux livres anciens.

Depuis quelques années, pour des raisons qui sont bien connues des membres du Congrès, on assiste, hélas ! à l'exode des beaux livres conservés en France. Les livres anciens deviennent de plus en plus rares. Qu'inspirés par les traditions et les souvenirs des grands bibliophiles dont nous avons donné plus haut une énumération un peu sèche, les amateurs actuels se hâtent de les recueillir et de les conserver soigneusement pour éviter de les voir prendre la route de l'exil. Qu'ils s'attachent surtout à la possession des vieux livres et des manuscrits, les livres nouveaux sont encore nombreux et peuvent se trouver avec facilité, d'autant plus que jusqu'à présent les étrangers ne paraissent pas empressés de nous les ravir.

ED. RAHIR.

PROJET D'UN
 DICTIONNAIRE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE
 DES BIBLIOTHÉCAIRES, BIBLIOGRAPHES
 ET BIBLIOPHILES ITALIENS
 (XIV^e-XIX^e siècles)

« Quelle jolie étude, — s'écriait il y a peu d'années, dans le *Journal des Savants*, un écrivain français qui a publié des travaux intéressants sur l'Italie à l'époque de la Renaissance et de la Réforme, M. Rodocanachi (1), — quelle jolie étude on ferait sur les bibliophiles du quatorzième siècle et leurs prédécesseurs, même sans remonter aussi haut que Maderus dans son traité *De bibliothecis antediluvianis*. »

Le but que je me propose, dans le travail dont j'ai l'honneur de vous entretenir brièvement, n'est pas de remonter si haut dans l'histoire des bibliothèques italiennes : c'est plutôt de descendre à leur époque proprement historique ; à l'époque où elles se sont graduellement accrues jusqu'à acquérir une importance, que pour plusieurs d'elles, on peut appeler (sans crainte d'exagération) européenne, ou même mondiale. Et la raison de cette limitation nécessaire est donnée par le fait que je ne me propose pas l'histoire de nos bibliothèques — thème sans doute attrayant, mais aussi peut-être effrayant, même pour un savant de profession ; — mais bien l'histoire des bibliothécaires, des bibliographes et des bibliophiles qui ont formé ces collections, ou qui ont présidé à leur organisation et à leur développement : de ces gens, quelquefois célèbres, plus souvent modestes, qui ayant vécu presque toute la vie parmi les livres et pour les livres, y ont puisé certainement, en grande partie, la matière des travaux auxquels sont liés leurs noms, mais qui ont aussi contribué largement à la connaissance et à la mise en œuvre des trésors confiés à leurs soins.

1. E. Rodocanachi, dans *Journal des Savants*, octobre 1915, p. 469.

Or, l'histoire des savants qui ont formé ces recueils ou qui y ont donné tous leurs soins, nous intéresse principalement depuis l'époque où ils ont acquis une personnalité bien distincte : c'est-à-dire depuis les débuts de la Renaissance au *xiv^e* siècle. C'est encore Pétrarque qui, dans ce sens, nous apparaît comme un précurseur : un précurseur de la bibliophilie savante, qui devait avoir tant de prosélytes au *xv^e* et au *xvi^e* siècles. Depuis lors, la série des bibliothécaires, des bibliographes et des bibliophiles italiens ne s'interrompt plus : pas même au *xvii^e* siècle, époque chez nous généralement peu favorable aux lettres et aux arts, mais qui nous présente cependant dans notre champ les figures intéressantes d'Antonio Magliabèchi, Angelo Rocca, le savant fondateur de la « Biblioteca Angelica », Leone Allacci, le bibliothécaire du Vatican qui présida à la translation de la bibliothèque d'Heidelberg à Rome. Ensuite, le *xviii^e* siècle a été le siècle d'or des bibliothécaires italiens, et les noms des Apostolo Zeno, Lodovico Antonio Muratori, Paolo Maria Paciaudi, Girolamo Tiraboschi, Ireneo Affò, Angelo Maria Bandini, Giuseppe Vernazza, Jacopo Morelli et des Assemani, nous dispensent de toute démonstration. Même au *xix^e* siècle la noble tradition italienne n'a pas été interrompue par des bibliothécaires et des bibliographes tels que Angelo Mai, Antonio Panizzi, Giuseppe Valentinelli, Giacomo Manzoni, Antonio Maria Ceriani.

Les quelques noms que je viens de rappeler, choisis parmi les plus célèbres ou les plus connus, peuvent servir à montrer dans quelle acception devrait être entendu ce nom d'« Italiens » : c'est-à-dire, non seulement des bibliothécaires italiens qui ont dirigé des bibliothèques italiennes, ou des bibliographes et des bibliophiles nés et ayant vécu en Italie; mais aussi des savants qui, nés à l'étranger (tels que Leone Allacci), ont été préposés à des bibliothèques italiennes; ou qui, nés en Italie (comme Antonio Panizzi) ont déployé à l'étranger leur activité de bibliothécaires et de bibliographes, faisant honneur à leur nationalité originaire. Au contraire il faudrait omettre, non seulement les bibliothécaires de la seconde moitié du *xix^e* siècle encore vivants, mais aussi ceux qui ont eu la charge de bibliothécaire d'une manière transitoire ou purement honorifique, ou qui, étrangers de naissance et de sentiments, ne pourraient (bien qu'ayant séjourné dans notre pays) avoir place dans un Dictionnaire des Bibliothécaires et des Bibliographes italiens. C'est le cas, par exemple, de G. B. Niccolini, qui tint la charge de bibliothécaire du Grand-Duc de Toscane, Ferdinand III, seulement quatre mois; de Graberg de Hemsö, bibliothécaire « honoraire » de la Palatine

de Florence et Académicien de la Crusca, mais Suédois; de l'abbé Thomas de Ocheda, bibliothécaire de Crevenna, puis de Lord Spencer, mais ayant vécu longtemps à Florence, où il est mort; du baron Alfred Reumont, auteur de la très utile Bibliographie des travaux publiés en Allemagne sur l'histoire de l'Italie, où il fit un très long séjour, mais Prussien de naissance et plus encore de sentiments, ainsi qu'on peut le reconnaître, par exemple, dans sa correspondance avec le bibliothécaire de Parme, Angelo Pezzana, que j'ai pu consulter sur place.

Le travail, dont je rassemble les matériaux depuis une dizaine d'années,— et qui pourrait faire pendant au volume intitulé : *Gli Scienziati Italiani dall'inizio del medio evo ai nostri giorni*, dirigé par Aldo Mieli (dont le 1^{er} volume, en deux parties, a paru en 1921-1923), et aux volumes semblables : *Gli Artisti Italiani, Repertorio bio-bibliografico*, par Antonio Muñoz, et *I Musicisti Italiani*, par Alberto Cametti, annoncés, mais pas encore parus, — ne peut avoir aucune prétention de nouveauté. Dès l'année 1867, Eugenio Bianchi commençait dans le *Giornale delle Biblioteche* de Gênes, qu'il dirigeait, une série d'articles sur les *Bibliothécaires Italiens* (1), où furent publiées des notices biographiques sur les bibliothécaires génois ou liguriens, Gaspere Luigi Oderico, Giacomo Bossi et G. B. Spotorno, et où il excitait les bibliothécaires et les savants italiens à un autre travail encore plus étendu : *Vie et ouvrages des Bibliothécaires, Bibliographes et Ecrivains illustres d'après de nouveaux documents tirés des bibliothèques d'Italie*, en donnait comme exemple une biographie de Ubertino Clerico de Crescentino (2). Mais ni l'un ni l'autre de ces travaux ne devait aller plus loin; ils furent abandonnés depuis que le *Giornale* génois a cessé de paraître.

Mais si, pour l'Italie, nous en sommes à de simples tentatives, il est juste de reconnaître qu'à l'étranger (et surtout outre Rhin), on a

1. E. Bianchi, *Bibliotecari Italiani*, dans *Giornale delle Biblioteche* (Genova), a. I, n° 6 (9 giugno 1867), pp. 41-42 (G. L. Oderico); — Giuseppe Buffa, *Idem, ibidem*, a. II, n° 2 (1868), pp. 28-30, et n° 4, pp. 44-46 (Giacomo Bossi); — Luigi Grillo, *Idem, ibidem*, a. II (1868), n° 8, pp. 76-79; n° 9, pp. 86-87; n° 10, pp. 93-94; n° 12, pp. 111-112; n° 15, pp. 133-135; n° 16, pp. 142; n° 18, pp. 157-160; n° 17, pp. 163-165; n° 21, pp. 182-184 (G. B. Spotorno).

2. *Vita ed opere di Bibliotecari, Bibliografi e Scrittori illustri, ecc.*; in : *Giornale delle Biblioteche* (Genova), a. II (1868), n° 18, pp. 156-157; n° 19, pp. 163-165; n° 20, pp. 171-172; n° 23, pp. 198-199; a. III (1869), n° 1, pp. 2-5; n° 7, pp. 55-56; n° 10, pp. 79-80.

fait davantage, notamment pour ce qui concerne les bibliophiles; et il me suffira de rappeler ici les deux travaux d'Otto Mühlbrecht (1) (qui en deux années seulement a eu l'honneur de deux éditions), et de Gastave-Adolfe-Erich Bogeng (2); ce dernier ouvrage qu'un éditeur de Leipzig vient de publier n'embrasse pas moins de trois volumes.

Il est donc temps pour l'Italie de s'éveiller et de reprendre ses louables projets. Si l'Italie ne peut plus aujourd'hui, malheureusement, rivaliser avec les grandes nations de l'Europe pour l'organisation des bibliothèques, elle peut à juste titre se flatter d'avoir été la première à former et à mettre en valeur ces grands dépôts de la science; elle a eu en tout temps à la tête de ces dépôts des érudits de premier ordre; et c'est son strict devoir d'en renouveler et d'en honorer la mémoire.

C'est ce que je tâcherai de faire, autant que mes forces me le permettront, dans le *Dictionnaire bio-bibliographique*, dont j'ai l'honneur de vous entretenir: c'est ce que me donne le moyen de tenter l'intelligente initiative de M. Olschki de Florence, qui a bien voulu me confier la direction d'une nouvelle « *Biblioteca di Bibliografia Italiana* », dont j'ai le plaisir de vous présenter les deux premiers volumes: I. *I Codici Danteschi della Biblioteca Universitaria di Bologna*, par moi-même, et II. *Bibliografia delle Lettere a stampa di Pietro Giordani*, par M. Stefano Fermi de Plaisance.

Carlo FRATI

Directeur de la Bibliothèque
de l'Université de Bologne

1. O. Mühlbrecht, *Die Bücherliebhaberei in ihrer Entwicklung bis zum Ende des XIX Jahrhunderts*; 2 Auflage. Bielefeld, 1898; pp. xii-335, gr. in-8°. La 1^{re} édition est de 1896.

2. G. A. E. Bogeng, *Die grossen Bibliophilen: Geschichte der Büchersammler u. ihrer Sammlungen*. Leipzig, Seemann, 1922; voll. 3, in-4°.

APPENDICE

Liste des divers documents ayant figuré à l'Exposition technique des Bibliothèques dans la Maison du Livre (4, rue Félibien)(1)

VESTIBULE

Les murs de l'entrée et de l'escalier étaient couverts de documents provenant des bibliothèques anglaises : affiches et publicité organisées pour l'expansion du Livre, graphiques, statistiques, appels aux lecteurs, etc.

Dans des vitrines, exposition de :

Ecole municipale Estienne. — Travaux d'élèves. Impressions, compositions de titres. Gravures, phototypies, lithographies, reliures, etc.

MM. Jacomet et Marty. — Reproduction en fac-similé du manuscrit de Barbey d'Aurevilly : *Disjuncta membra*, album de notes, dessins, découpures, etc.

MM. Demichel, Verdoux et C^{ie}, Paris, 76, rue de Rennes. — Reproductions de documents artistiques; impressions typographiques et lithographiques en noir et en couleurs. Photogravures.

SALLE A.

M. Borgeaud. — Meubles, fichiers, casiers en bois, répertoire mobile pour nouvelles acquisitions.

Voir Communications (2^e section), *supra*, p. 362.

Forges de Strasbourg. — Aménagement métallique des bibliothèques, casiers ajustables en fer.

1. Voir ci-dessus, p. 50, le compte rendu de la visite faite par les membres du Congrès à cette Exposition technique des Bibliothèques.

SALLE B. — France

Institut International de Bibliographie. Bureau de Paris. — Meubles à fiches pour l'emploi de la fiche internationale (7 1/2 × 10 1/2), agencement pour l'emploi de la classification décimale. Répertoires. Modèles de séries classées et indexées. Publications de l'Institut.

Henry Dupuy et L. Eymonet, imprimeurs-éditeurs, 10 bis, rue des Boulangers. — Livres et documents reproduits par procédé photographique. (Voir Procès-verbaux, *suprà*, p. 62).

Ligue française de l'Enseignement. — Cantine de livres pour bibliothèque circulante. Modèle employé dans les sections de la Ligue. La caisse, de format prévu pour le transport par chemin de fer, s'ouvre et forme bibliothèque pour la durée du prêt.

Papyrus, revue de toutes industries du papier, 30, rue Jacob. — Exemplaires de la revue, papiers et impressions. Reproduction de feuillets d'incunables.

Kalamazoo, 97, rue Richelieu, Paris. — Tables et casiers pour bibliothèques et bureaux, meubles classeurs.

Hammond. L. Paul, concessionnaire, 11, rue Faraday, Paris. — Machines à écrire à rouleau de caractères changeables, adaptées pour la confection de fiches et répertoires en langues diverses, avec caractères de différents types.

Documents sur les bibliothèques. Paris (M. Coyecque, inspecteur général des bibliothèques du Département de la Seine). — Statistiques et photographies des bibliothèques municipales parisiennes récemment transformées. Bibliothèque de Belleville (rue Fessart), fondation du Comité américain pour les régions dévastées. Vues diverses.

Marseille. — Modèle de reliure mobile pour 2.000 fiches.

Nantes. (M. Giraud-Mangin, bibliothécaire). — Photographies des salles de la Bibliothèque.

Chambres de commerce. — Catalogue de la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris. (Voir le rapport de M. Philbert, *suprà*, p. 241.)

Rapport de M. Paul Lacroix, directeur général du secrétariat. Les divisions du catalogue prennent pour base la notion économique d'échange :

- « Conditions et règle de l'échange;
- « Instruments et lieux de l'échange;
- « Charges qui pèsent sur l'échange;

« Technique de la production et de l'échange;

« Consommation et répartition des richesses produites par l'échange.

Les ouvrages généraux et ceux relatifs aux Colonies françaises et aux pays étrangers font l'objet de rubriques spéciales. — Table par nom d'auteurs.

Supplément au catalogue et listes d'acquisitions nouvelles publiées dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce*.

— Catalogue de la Bibliothèque de la Chambre de commerce de *Nice*.

— Catalogue de la Bibliothèque de la Chambre de commerce de *Dijon*, par M. André Guillaume, 1920. Ce catalogue présente deux particularités :

1° Il est évident que le cadre rigide des classifications usuelles éclaterait si on voulait y incorporer les ouvrages assez spéciaux qui constituent le fonds d'une bibliothèque de Chambre de commerce. Mais d'autre part une bibliothèque de ce genre peut être appelée à recevoir des ouvrages qui n'ont qu'un lien assez vague avec le domaine du commerce et de l'industrie. Or, une classification envisagée uniquement du point de vue commercial ne pourrait que difficilement recevoir ces ouvrages et ne présenterait pas une clarté suffisante pour guider le lecteur. L'auteur a accolé les deux systèmes : les ouvrages d'ordre uniquement commercial ou industriel constituent la première partie, soumise à une classification spéciale; les autres sont incorporés dans une classification usuelle (deuxième partie du catalogue).

2° L'auteur a constitué des dossiers où il place surtout les tirages à part des Chambres de commerce (délibérations, vœux, rapports), sous le titre général du dossier et sans les répertorier individuellement. Ces dossiers figurent dans le catalogue à la fin de chacun des paragraphes auxquels ils se rapportent.

Grande-Bretagne (1)

Glasgow. — Envoi du *City Librarian* de la Glasgow Corporation :

— Plan de *Glasgow* montrant la place des *Public Libraries* et branches (Centrale, ou Mitchell Library, et 18 bibliothèques de quartier);

1. La plupart des documents, vues et catalogues énumérés ici et rassemblés par M. Berwyck Sayers, secrétaire de l'A. L. A. et bibliothécaire de Croydon, ont été laissés à notre disposition pour propagande, expositions futures, conférences, cours d'étude des systèmes de catalogues. On pourra en obtenir le prêt dans ce but en s'adressant au Comité de la Bibliothèque moderne, 10, rue de l'Élysée, Paris.

— Vingt-deux plans des bibliothèques de quartier, à Anderston, avec accès libre aux rayons. Salle du public et salle réservée à la jeunesse, à Govanhill, Denistown, Parkhead; plans et élévations des autres.

— Vingt-deux photographies, extérieur et intérieur des mêmes. Salles des périodiques, du public, du prêt, de la jeunesse, agencement des bibliothèques commerciales, etc.;

— Collection des cartes et fiches en usage dans les librairies commerciales; registre des marques de fabrique, catalogue, index d'information, etc.

— Publications :

Descriptive hand-book of the Glasgow Corporation Public Libraries, 1907 (un album illustré, plans et vues de la Centrale, de seize branches. Statistiques, prix de construction, rôle de M. Carnegie).

Mitchell Library. — *List of periodicals*. — Additions 1 et 2.

Glasgow Corporation Public Libraries. *Syllabus of free lecture*. — Collection des catalogues des librairies de district (catalogue général et catalogue pour la jeunesse).

Le système employé est le catalogue-dictionnaire basé sur la classification décimale. Les trois premiers chiffres des cotes, ou une lettre pour les ouvrages littéraires, sont seuls systématiques. La présentation est dans l'ordre alphabétique unique d'auteurs et de rubriques. Ces catalogues varient de 450 à 600 pages, d'une quarantaine de rubriques chacune. Format in-16, reliure toile de couleur.

Newcastle-upon-Tyne :

— Catalogue of the *Central Lending Library* (excluding fiction in english, children's books and books for the blind), ed. by Basil Anderton, and Joseph Walton, 1908, 4°, 713 p.

— Catalogue of 600 books on the *Useful Arts* (Class 600 of Dewey's decimal classification) in the Central Library, by Basil Anderton, 1903, 4°, 287 p. — Supplement, 1903-1914, 210 p.

— Catalogue of books concerning the *Greek and Latin Classics*, by Basil Anderton and T. E. Turnbull, 1912, 4°, 269 p.

— Catalogue of books and tracts on *Genealogy and Heraldry*, 1910, 4°, 68 p.

— *Mathematical catalogue*, 1901, 4°, 50 p.

— Index-catalogue of the *Parliamentary Papers* in the public Reference Library, by Joseph Walton, 1915, 4°, 75 p. — Second Index-catalogue..., 1915-1922, 49 p.

— Catalogue of books and pamphlets on *Education...*, 1909, 4°, 136 p.

— Catalogue of books on the *Fine Arts*, by T. A. Onions, 1900, 4°, 146 p.

Ces catalogues sont établis selon la classification décimale Dewey. Liste d'auteurs et liste systématique, d'environ 60 rubriques à la page.

S'y ajoutent des catalogues particuliers, notamment de la collection Berwick (gravures).

Londres. — Université (Collège des bibliothécaires.)

— Catalogue of the *Periodical publications*, in the Library of University College London, by L. Newcombe. — Oxford, 1912, 4°, 269 p. Préface. Catalogue alphabétique. Index des sociétés. Index par sujets (ordre alphabétique). Environ 25 rubriques à la page.

— Catalogue of the *Dante collection*, by R. W. Chambers. Oxford, 1916, 4°, 152 p.

— Collection des bulletins, cartes et fiches, lettres, formules, étiquettes, etc. employés à la Bibliothèque de l'Université.

Islington. — Metropolitan borough of Islington. Public Libraries.

— *Select catalogue and guide* : a classified list of the best books on all subjects in the Central, North and West Libraries, 1910.

Classification par lettre suivie de trois chiffres. Ex. G. (sciences médicales et ethnologiques) 000 à 120, ethnologie, 200 à 250, anatomie humaine, etc. De nombreux chiffres sont réservés.

— Collection complète de formules, lettres, cartes et fiches, bulletins de prêt, brochures de propagande et guides du lecteur.

Croydon :

— Handbook of informations and Reader's companion. 1907, in-16. 120 p.

— *The Reader's Index*, the bi-monthly magazine of the Croydon public Libraries, edited by W. C. Berwick Sayers.

— Collection de *Reports* annuels, règlements, fiches de volumes, de prêt, de statistique, ex-libris, etc. Tableaux des diverses formules employées dans les bibliothèques anglaises.

— Photographies (salles de prêt, de journaux, de références, d'enfants).

Liverpool:

- Handbook to the *Commercial Reference Library*.
- Annual Report, 1921-1920.

Bristol. — Library of commerce.

Handbook, 1920.

Northampton:

(Catalogues d'additions, de musique. Rules and regulations.)

Rochdale:

- Bye-laws, rules and regulations, by H. Hickson.
- Collection de brochures, catalogues des livres sur le bâtiment, les textiles, les affaires en général, les arts mécaniques, etc. Roman (7.000 volumes.)
- Collection de vues des bibliothèques de Rochdale (salles de lecture, de prêt, de journaux, d'étudiants, d'enfants).

Norwich:

Guide to the study. Listes de livres sur l'imprimerie, l'enseignement religieux, etc.

Coventry. — *Reports* et bulletin bimensuel.

Westhoughton, Nottingham, Sheffield. — Guides du lecteur, notices et *Reports*.

Warrington. — Municipal Museum.

— Catalogue of the *Reference Library*, by Charles Madeley, 1898, 8°, 375 pages (50 l.). — Suppl., 1908, 120 p.

— Catalogue of the *Lending Library*, by Charles Madeley, 1903, 416 p. Suppl. 1910, 116 p.

(Catalogues-dictionnaires basés sur la classification décimale. Catalogues spéciaux, pour la musique, les livres rares. Guide du lecteur).

Cardiff. — Public Libraries.

— Catalogue of books in the *Central Lending Library*, Author section, 1916, 4°, 522 p. à deux colonnes de 65 lignes.

- Catalogue of *Prose fiction*, 1904, 107 p. *id.*
- Catalogue of *Music* and musical literature. 1908, 77 p. *id.*
- *The Cardiff Libraries*, review (revue de propagande et liste des nouvelles acquisitions).
- 50 th Annual *Report* of the Libraries Committee, 1911-1912.
- Catalogues spéciaux : Ouvrages anciens (sciences, agriculture). — Livres sur l'éducation. — Beaux-Arts. — Sports et exercices physiques. — Bibles. — Photographies relatives à l'architecture anglaise.
- Cardiff P. L. Descriptive programme of the Shakespearian Musical Recital, 1916.

Bolton. — Public Libraries. Catalogue of books in the *Central Lending and Reference Libraries*, 5 volumes in-8° de 200 à 400 pages, d'environ quarante mentions : Histoire. — Géographie et voyages. — Généalogie, biographie. — Philologie et littérature. — Sociologie.

— *Id.* — 2 volumes in-4° à deux colonnes : Fiction (environ 10.000 vol.) — Livres pour enfants (environ 5.000 volumes).

Sparke (A.). *How the Public Library can help the businessman*, 1917.

Manchester. — Public Libraries.

Collection des cartes, fiches, bulletins, formules, guides du lecteur, reports, circulaires, feuilles de statistique, propositions d'achat, guides pour le lecteur, etc.

Recueils collectifs :

Étiquettes et ex-libris.

Affiches de propagande pour la lecture dans les bibliothèques.

Listes de livres publiées sur des sujets spéciaux.

Bibliothèques rurales d'Angleterre. Notices, formules de demande, envoi, prêt, etc. Notices et règlements.

Collection de programmes et notices de conférences faites dans les bibliothèques anglaises.

SALLE DES COURS

Tchécoslovaquie

L'exposition de la République tchécoslovaque comprenait 25 mètres carrés de tableaux, cartes et documents sur l'admirable essor intellectuel

de ce pays depuis sa libération. De grandes cartes d'ensemble du pays, des plans de Prague, Brodno, Bratislava indiquaient la répartition des bibliothèques par région ou quartier, les créations nouvelles; des graphiques montraient les progrès étonnants de la lecture publique qui compte 6.562 bibliothèques en activité, avec 6 millions de prêts. Une école de bibliothécaires a été ouverte en 1920. Prague possède une bibliothèque centrale de 140.000 volumes et quarante et une succursales comptant 280.000 volumes. Le total de 1913 ne dépassait pas cent huit mille volumes. La loi qui oblige toutes les communes à s'imposer pour les bibliothèques doit atteindre en 1924 les communes de 300 habitants, les agglomérations moindres en 1929. Dans les vitrines une collection des plus belles impressions anciennes et modernes de la Bohême, des reliures de grand art, d'autres de caractère pratique: Une caisse de livres employée pour les bibliothèques circulantes était exposée.

Belgique

Le Palais mondial avait adressé toute une collection de documents sur l'Institut international de Bibliographie, son œuvre, les divisions et l'essor de la classification décimale, etc.

M. Otlet avait présidé à l'organisation de cette exposition.

Les Loisirs ouvriers, commission provinciale des Œuvres sociales de la province du Hainaut, avaient exposé, avec d'importants programmes et rapports, *l'Œuvre éducative du Hainaut, 1895-1914*, par René Duquesne, *Une année d'organisation et d'initiative, 1921-1922*, et le Syllabus autographié du cours fait par M. Alphonse Parent, dans cinq localités, aux candidats-bibliothécaires, en exécution de la loi Destrée. Ces cours ont été suivis par 400 auditeurs.

Livres pour les aveugles.

M. Blanchard avait organisé pour le Congrès une exposition générale de l'histoire du Livre pour aveugles; premiers essais, écriture Braille, poinçons, tablettes à écrire, clichés d'imprimerie, livres divers, tentatives de cartes et dessins en relief, etc. Œuvres pour les aveugles. Publications de l'Association Valentin Haüy.

La Roue, imprimerie pour les aveugles de la Guerre, 7, rue Duroc,

avait joint plusieurs de ses publications, que présentait un rapport de Mme Hebbmann.

Livres par projection.

Les *Films Silf* pour projection fixe, 27, rue de Richelieu, exposaient des manuscrits, livres, œuvres d'art, documents reproduits photographiquement sur pellicule de 6 centimètres de haut, par bandes de 25 vues. 1.300 séries existent actuellement ; les listes sur la Guerre, (section photographique de l'Armée), la Zoologie, l'Histoire de l'Art, le Livre, la Renaissance, la Religion, etc., sont en distribution.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	I

PREMIÈRE PARTIE

PRÉLIMINAIRES DU CONGRÈS	1
Lettre d'invitation	3
Comités du Congrès	4
Programme du Congrès	9
Expositions et visites organisées à l'occasion du Congrès	12
Délégués officiels	16
LISTE DES ADHÉRENTS AU CONGRÈS	21
COMPTES RENDUS DES SÉANCES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE ET DES VISITES AUX EXPOSITIONS	46
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE TRAVAIL	56
VŒUX ÉMIS PAR LE CONGRÈS	76

SECONDE PARTIE

COMMUNICATION ET MÉMOIRES

Première section : bibliothèques et bibliothécaires

I. M. LANGLOIS (L'abbé). La nouvelle bibliothèque : collections, locaux, administration	83
II. C.-B. BÜRGER. Des qualités requises pour être bon bibliothécaire	89
III. AL. BIRKENMAJER. Esquisse du plan d'un manuel de bibliothéconomie scientifique	91
IV. L. POLAIN. Du classement des incunables sur les rayons dans les bibliothèques	100
V. CH. HIRSCHAUER. Inventaire des livres rares ou curieux d'une bibliothèque	111

VI. AM. BOINET. La protection des richesses d'art des bibliothèques: mesures indispensables à prendre.....	117
VII. P. LESOURD. Inventaire des richesses d'art des bibliothèques.	121
VIII. L. BULTINGAIRE. L'inventaire des périodiques scientifiques des bibliothèques de Paris: état actuel.....	122
IX. ZD. TOBOLKA. Echanges internationaux.....	128
X. E. COYECQUE. La mobilisation des bibliothèques et des bibliothécaires en temps de guerre.....	131
XI. M. GIRAUD-MANGIN. De la reliure des livres d'usage.....	133
XII. M. GIRAUD-MANGIN. De la préservation des livres rares contre les insectes et les moisissures.....	134
XIII. F. DOGILBERT. La désinfection des livres et l'hygiène des bibliothèques par la « Nébulisation ».....	136
XIV. M. GRIVEAU. Le Livre et la moralité.....	139
XV. H. LABROSSE. La Bibliothèque de Rouen: notes sur quelques particularités de son organisation.....	142
XVI. ^{tesse} JEAN DE PANGE. La diffusion des livres français en Alsace et en Lorraine depuis l'armistice.....	149
XVII. L. STAINIER. La nouvelle collection d'incunables de la Bibliothèque de l'Université de Louvain.....	154
XVIII. ANT. BELLUCCI (Le P.). L'outillage bibliographique des bibliothèques publiques.....	167
XIX. GRAMATICA (Mgr). La salle Pie XI à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan.....	169
XX. A. GRAVIT. Le Livre et les bibliothèques en Lettonie).....	171
XXI. PH. DE TARRAZI. La Bibliothèque française de Beyrouth...	174
XXII. MEYER ABRAHAM. La Bibliothèque nationale juive de Jérusalem.....	176

Deuxième section : utilisation des bibliothèques et diffusion du Livre

A. *Reproduction et multiplication des documents*

XXIII. F. DOGILBERT. La « composition mécanique » pour l'édition du Livre.....	178
XXIV. J. VIOLLE. L'illustration dans le Livre.....	183
XXV. G. WILDENSTEIN. Les livres sur l'histoire de l'art: ce que doit être une collection de monographies consacrée à l'histoire de l'art.....	191

B. Bibliothèques et offices d'information

XXVI. G. HENRIOT. Les offices d'information : extension du rôle de certaines bibliothèques consacrées aux arts et aux sciences appliqués.....	199
XXVII. G nd SEBERT. Sur l'Office central de documentation technique et industrielle.....	208
XXVIII. V. PHILBERT. Les bibliothèques commerciales.....	211
XXIX. E.-M. LÉVY. Le rôle d'une bibliothèque spécialisée : quelques notes à propos de la Bibliothèque du Conservatoire national des Arts et Métiers.....	220
XXX. P. FONTANA. Un nouveau type d'organisation des bibliothèques : les « Bibliothèque et Musée » de la Guerre.....	224
XXXI. H. LEMAÎTRE. Les collections d'imprimés relatifs à la Guerre en Belgique et en Italie.....	231
XXXII. D. WARNOTTE. Les services de documentation dans l'Administration civile.....	238
XXXIII. J. EMLER. Le catalogue général sur fiches en Tchécoslovaquie.....	248

C. Bibliothèques modernes

XXXIV. V. TOURNEUR. De la mission des bibliothèques centrales d'Etat (<i>Résumé de la communication</i>).....	255
XXXV. A. RUTTEN. La bibliothèque publique : la nouvelle loi belge et ses premiers résultats.....	257
XXXVI. R. CANTINELLI. Moyens pratiques de faire connaître les richesses contenues dans les bibliothèques de province.....	267
XXXVII. ZD. TOBOLKA. Les bibliothèques publiques dans la République tchécoslovaque.....	269
XXXVIII. AL. BIRKENMAJER. L'état actuel des bibliothèques en Pologne.....	278
XXXIX. ARO NAÏTO. La question du Livre au Japon.....	284

D. Bibliographie, classification, catalogues
coopération internationale

XL. P. OTLET. L'organisation internationale du Livre, de la bibliographie et de la documentation.....	287
XLI. CH. SUSTRAC. Le Bureau bibliographique de Paris, de 1898 à 1923.....	296
XLII. FLOR. WILSON (Miss). Standardisation of methods.....	302

XLIII. FLOR. WILSON (Miss). Progress made in standardisation and methods of cooperation in bibliographical works.....	305
XLIV. LAD. ZIVNY. La classification des différentes branches de la science des livres : objet et but de la bibliographie.....	307
XLV. L. RAVENEAU. Bibliographie géographique.....	314
XLVI. ST. REIZLER. Bibliothèques spécialisées et bibliographies : exemple donné par la Société de géographie.....	315
XLVII. FR. SECQUES. La documentation par les publications périodiques (<i>Résumé de la communication</i>).....	318
XLVIII. Dr JOLY. Note sur un essai de bibliographie historique universelle des voyages littéraires, artistiques, fantaisistes ou curieux.....	319
XLIX. ST.-P. KOCZOROWSKI. Coup d'œil sur l'histoire de la bibliographie en Pologne (<i>Résumé de la communication</i>).....	326
L. J. CORTESAO ET R. PROENÇA. Idée générale du nouveau système de catalogation des bibliothèques portugaises.....	328
LI. J. CORTESAO ET R. PROENÇA. Projet de répertoires dressés par voie de coopération universelle.....	332
LII. E. COYECQUE. Les catalogues de livres d'occasion.....	334

E. Questions diverses

LIII. L. DIMIER. Du danger que fait courir la superstition du Livre à la culture intellectuelle.....	336
LIV. H. BOUCHER. Le portrait historique.....	344
LV. S. REINACH. Bibliothèques souterraines.....	347
LVI. La Bibliothèque Braille (Livres de l'aveugle).....	350
LVII. G. HEBMANN (Mme). L'œuvre des « Travailleurs de la Roue » (7, rue Duroc).....	351
LVIII. J. CARSON (Miss). L'œuvre américaine pour la création de bibliothèques dans le Soissonnais.....	353
LIX. G. DELMAS. Un musée des arts graphiques à Bordeaux.....	358
LX. CH. BAYLE. De la nécessité de l'emploi en librairie de la fiche bibliographique internationale.....	359
LXI. G. BORGEAUD. Le matériel et le mobilier des bibliothèques..	362

Troisième section : histoire et art du Livre

A. Histoire de l'imprimerie et de la décoration du Livre

LXII. A. BLUM. Un nouvel ancêtre de la gravure sur bois (<i>Résumé de la communication</i>).....	368
LXIII. AD. BLANCHET. Une plaque de cuivre gravée en épar-gne (Milieu du xv ^e siècle).....	369

LXIV. P. GUSMAN. Remarques sur les origines de la typographie (<i>Résumé de la communication</i>).....	372
LXV. C.-P. BURGER. Des livres d'instruction primaire imprimés sur vélin (xv ^e -xviii ^e siècles).....	374
LXVI. P. BERGMANS. L'imprimerie a-t-elle été pratiquée à Gand en 1459?.....	379
LXVII. H. MICHEL. Colard Mansion et le Boccace d'Amiens (<i>Résumé de la communication</i>).....	381
LXVIII. MARCEL HOC. Hubert Goltzius, imprimeur (<i>Résumé de la communication</i>).....	383
LXIX. A.-L. LEYMARIE. Le premier ouvrage français sur le Ca- nada (1545).....	385
LXX. A.-L. LEYMARIE. Deux impressions typographiques au Canada en 1759.....	389
LXXI. L. DIMIER. Le bois d'illustration au xix ^e siècle.....	392
LXXII. K. PIEKARSKI. Le Livre en Pologne au xv ^e siècle et l'état actuel des études sur ce Livre.....	400
LXXIII. L. BERNACKI. Les « Monumenta Poloniæ typographica » ..	404
LXXIV. FR. GRANIER (Mme). La Livre polonais du xv ^e siècle à nos jours.....	407
LXXV. N. JORGA. L'ornementation du vieux Livre roumain.....	420
LXXVI. J. IVANOFF. Le costume des rois païens bulgares, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid.....	428
LXXVII. P. RICARD. La renaissance de la reliure d'art à Fès.....	432

B. — *Bibliothèques anciennes, collections privées, bibliophiles*

LXXVIII. P. DURRIEU. La bibliothèque du bon roi René.....	442
LXXIX. MAX PRINET. Un manuscrit du « Livre des propriétés des choses » (xv ^e siècle).....	448
LXXX. J. DE GHELLINCK, S. J. Le catalogue des bibliothèques an- glaises en 1410.....	454
LXXXI. J. CORDEY. La bibliothèque du surintendant Nicolas Fou- quet.....	456
LXXXII. H. MALO. La bibliothèque du Roi et les corsaires.....	464
LXXXIII. JOS. WALTER (L'abbé). Les plus anciennes bibliothèques d'Alsace.....	468
LXXXIV. G. DELAHACHE. La Bibliothèque de la ville de Stras- bourg.....	477
LXXXV. B ^{on} DE BARANTE. Une bibliothèque privée constituée par une même famille depuis plus de 300 ans.....	479
LXXXVI. CAM. BEAULIEU. Une grande bibliothèque régionale : la collection saintongeaise de M. Maurice Martineau, à Saintes.....	485

LXXXVII. L.-H. LABANDE. La bibliothèque musicale du prince Antoine I ^{er} de Monaco.....	493
LXXXVIII. ED. RAHIR. Bibliophiles d'autrefois et bibliophiles d'aujourd'hui	509
LXXXIX. C. FRATI. Projet d'un dictionnaire bio-bibliographique des bibliothécaires, bibliographes et bibliophiles italiens (XIV ^e -XIX ^e siècles).....	522

Appendice

Liste des divers documents ayant figuré à l'Exposition technique des bibliothèques, dans la Maison du Livre (4, rue Félibien).	526
---	-----

TABLE DES PLANCHES

Mémoire, n° LXIII (AD. BLANCHET)

- I. — Plaque de cuivre gravée en épargne (xv^e siècle).

Mémoire, n° LXXI (L. DIMIER)

- II. — Fig. 1. GODARD D'ALENÇON. Fables de La Fontaine : le fermier, le chien et le renard.
Fig. 2. TH. BEWICK. Les quadrupèdes : l'élan d'Amérique.
- III. — Fig. 3. BOUGON DE BEUVAIS. Les jardins d'Ermenonville.
- IV. — Fig. 4. EM. WATTIER. Le livre des Saintes : soldats effrayés par le miracle de Sainte Catherine.
Fig. 5. THÉOPHILE FRAGONARD. Types et caractères anciens : le page.
- V. — Fig. 6. JACQUE. Le Voyage sentimental : Sterne et la marquise à Milan.
Fig. 7. MEISSONIER. Les Contes rémois : la batelière.

Mémoire, n° LXXXV (N. JORGA)

- VI. — Liturgiaire Slavon, imprimé par le moine Macarie ; 1508 (frontispice).
- VII. — Evangélaire Slavon, imprimé par le moine Macarie ; 1512 (f° 63, titre).
- VIII. — Enseignement de la loi ; Tirgoviste, 1652 (frontispice).
- IX. — Actes des apôtres, publié par Barlaam, métropolitain de Valachie, avec gravures d'Ivan Bacov ; Bucarest, 1678 (fol. 3 v°, frontispice, et 24 v°, bandeau).
- X. — Les Apôtres, gravures de Damascène Gherbest ; Bucarest, 1683 : Saint Luc.
- XI. — Triode ; Buzau, 1700 (frontispice).
- XII. — ALEXIS COMNÈNE. Arsenal dogmatique, gravures du moine Anthime ; Tirgoviste, 1710 (fol. 1 v°).

Mémoire, n° LXXXVII (PR. RICARD)

- XIII. — Reliure en maroquin rouge ; Fès (xix^e siècle).
- XIV. — Reliure en maroquin blanc ; Fès (facture actuelle).
- XV. — Reliure en maroquin rouge ; Fès (facture actuelle).



Les pages intermédiaires sont blanches

PLANCHES

Les pages intermédiaires sont blanches



Plaque de cuivre gravée en épargne (xv^e siècle).



Les pages intermédiaires sont blanches

Fig. 1

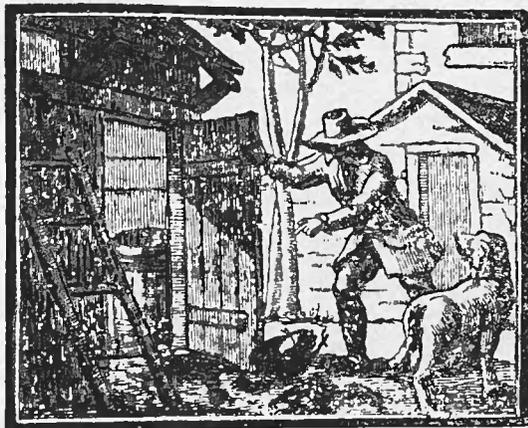
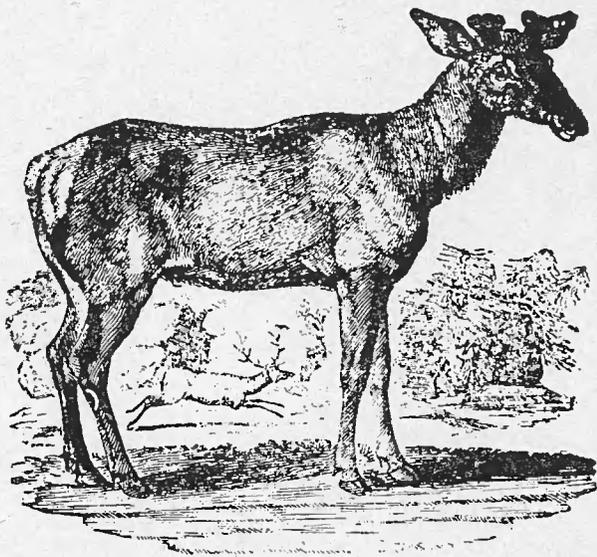


Fig. 2



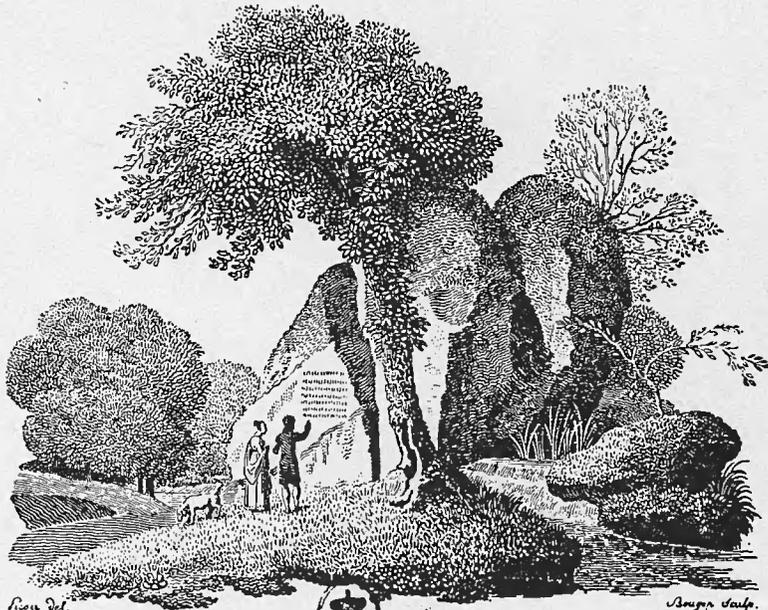
1. GODARD D'ALENÇON. — Fables de La Fontaine : *le Fermier, le Chien et le Renard.*
2. TH. BEWICK. — Les Quadrupèdes : *l'Elan d'Amérique.*



Les pages intermédiaires sont blanches

GRAVURE SUR BOIS,

Par L. Bougon fils.



Oy bocage si fraia, un séjour si tranquille,
Aux tendrea sentimenta doit seul servir d'asile ;
Ces rameaux amoureux entrelacés exprès,
Aux Musea, aux Amoura offrent leur voile épais ;
Et ce cristal d'une onde pure
A jamais ne doit réfléchir
Que les grâces de la nature
Et les images du plaisir.

Imprimerie de GILLÉ.

Chez l'Auteur, rue des Carmes, N.° 2.

BOUGON DE BEAUVAIS. — Les Jardins d'Ermenonville.



Les pages intermédiaires sont blanches

Fig. 4



Fig. 5



4. EM. WATTIER. — *Le Livre des Saintes : soldats effrayés par le miracle de Sainte Catherine.*
5. THÉOPHILE FRAGONARD. — *Types et caractères anciens : le Page.*



Les pages intermédiaires sont blanches

Fig. 6



Fig. 7

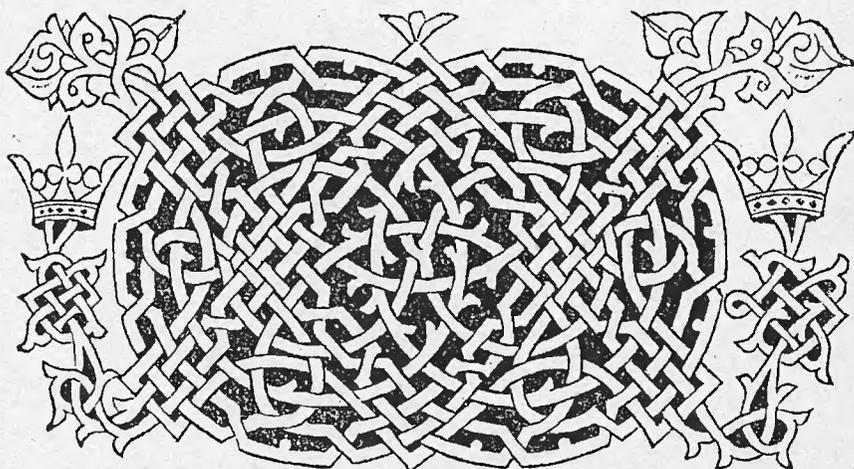


6. JACQUE. — *Le Voyage sentimental : Sterne et la Marquise à Milan*

7. MEISSONIER. — *Les Contes rémois : la Batelière.*



Les pages intermédiaires sont blanches



УСТАВЪ ЖЪТЕНІЕ

СЛОУЖБЫ ВЪНЕНЖЕ И ДІАКОНСТВА



ОТЕН СЩЕННИКЪ ЖЪТЪ
ВНОЕ СЪВРШАТИ ТАИИ
СТВО • ДЛЪЖЕНЪ Е ПРЪВЪ
ОУБО МІРЕНЪ БЫТИ СЪВЪ
СЪМН • НИИМЪТИ УТО

А

Liturgiaire Slavon, imprimé par le moine Macarie ; 1508.
Frontispice.



Les pages intermédiaires sont blanches



ІХСЪ ІАКЪ СЪ СВѢЩЕНІЕМЪ.

ПРѢВА НЕДЕЛА ПРѢДЪ ПРО СВѢЩЕНІЕМЪ.
АУАЛО ЕУЛІА ІУХѢ СНА БЖІА.
ІАКОЖЕ Е ПИСАНО ВЪ ПРѢРОЦѢХЪ.
СЕ АЗЪ ПОСЛАЖ АГГЛАМОЕГО
ПРѢЛІЦЕМЪ ТВОИ. НІЖЕ ОУГОТО

7
34
2

Evangélaire Slavons, imprimé par le moine Macarie ; 1512.
Fol. 63, titre [réduit de 1/4].



Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches



2



КАЗАНИЕ ЛАЗЪЧЕ ДУМННЕКЪ

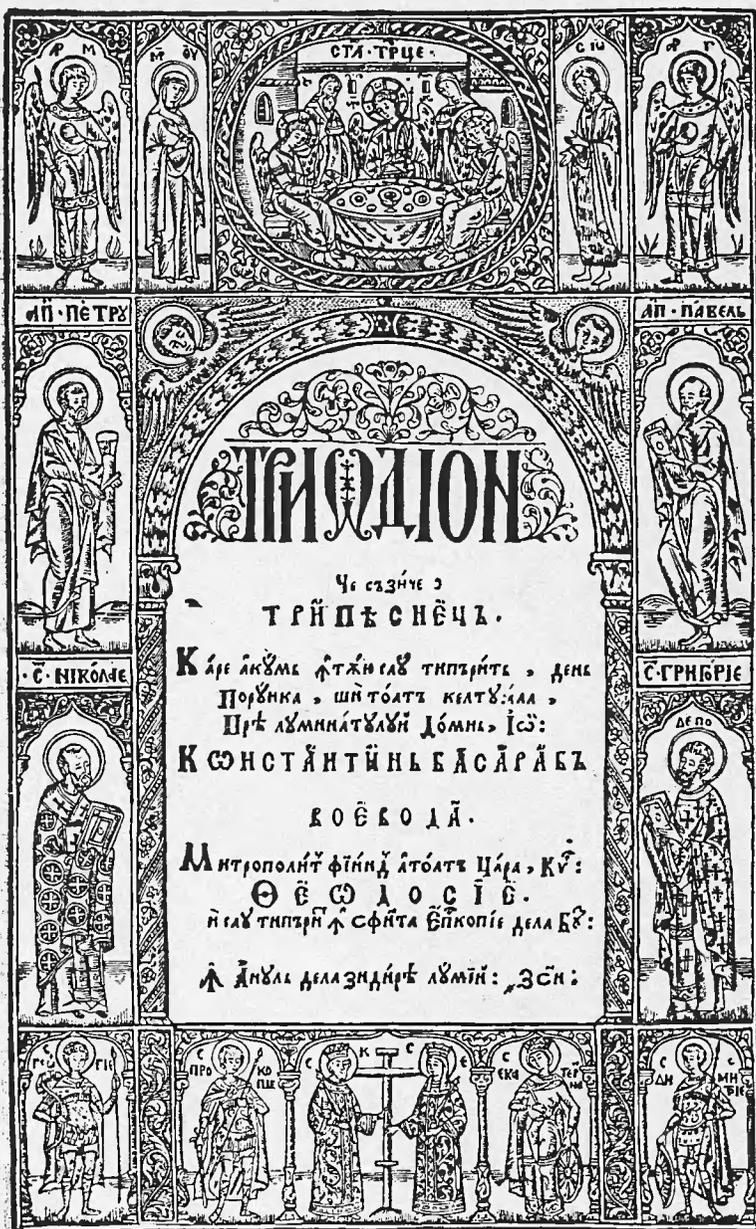
Actes des Apôtres, publiés par Barlaam, métropolitte de Valachie,
avec gravures d'Ivan Bacov ; Bucarest, 1678.

Fol. 3 v°, frontispice (fig. 1) ; — Fol. 24 v°, bandeau (fig. 2).



Les pages intermédiaires sont blanches

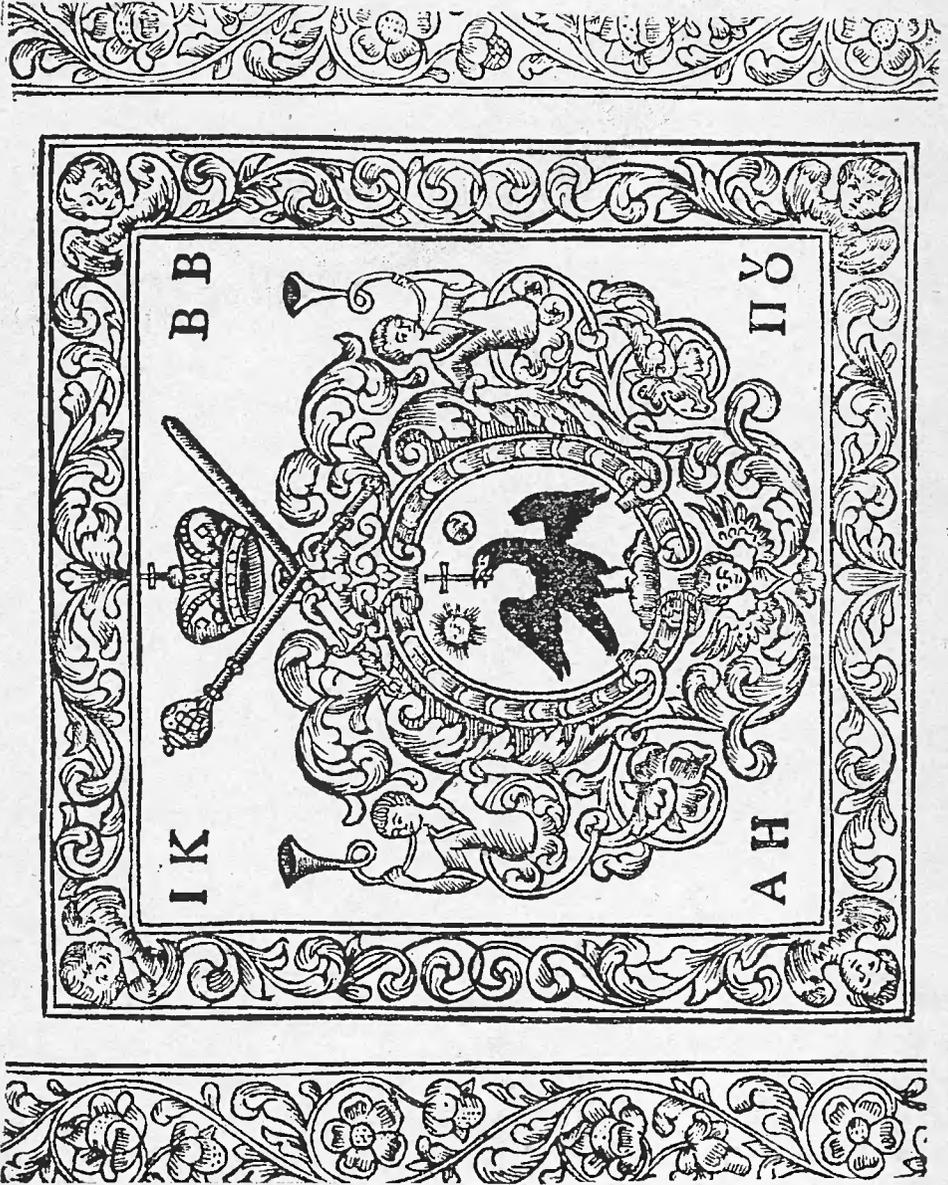
Les pages intermédiaires sont blanches



Triode; *Buzau*, 1700
Frontispice [réduit de 1/3].



Les pages intermédiaires sont blanches

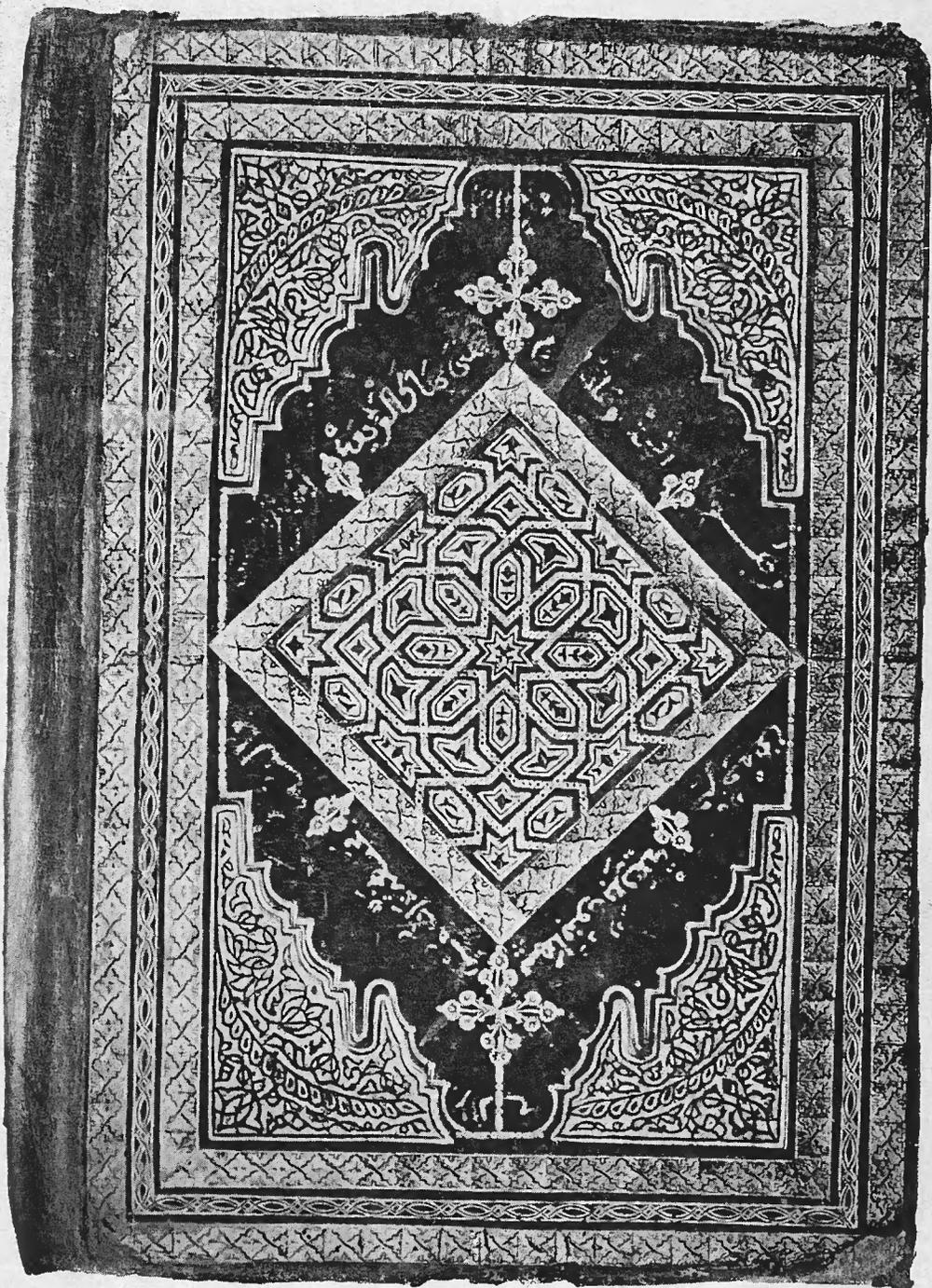


ALEXIS COMNÈNE, Arsenal dogmatique (Πανοπλ'α δογματική)
gravures du moine Anthime ; *Tirgoviste*, 1710.

Fol. 1 vo.

SERVICES
DES
BIBLIOTHÈQUES
DE
FRANCE

Les pages intermédiaires sont blanches



Reliure en maroquin rouge ; Fès, XIX^e siècle :

Matrices estampées en creux au centre et dans les angles. Rehauts d'or liquide et de couleurs appliqués au calame dans les fonds. Inscriptions d'or liquide autour du médaillon central. Dorures au fer chaud sur feuilles d'or dans les encadrements, sur l'entrelacs central et sur l'axe vertical. [Réduit de 1/7].



Les pages intermédiaires sont blanches

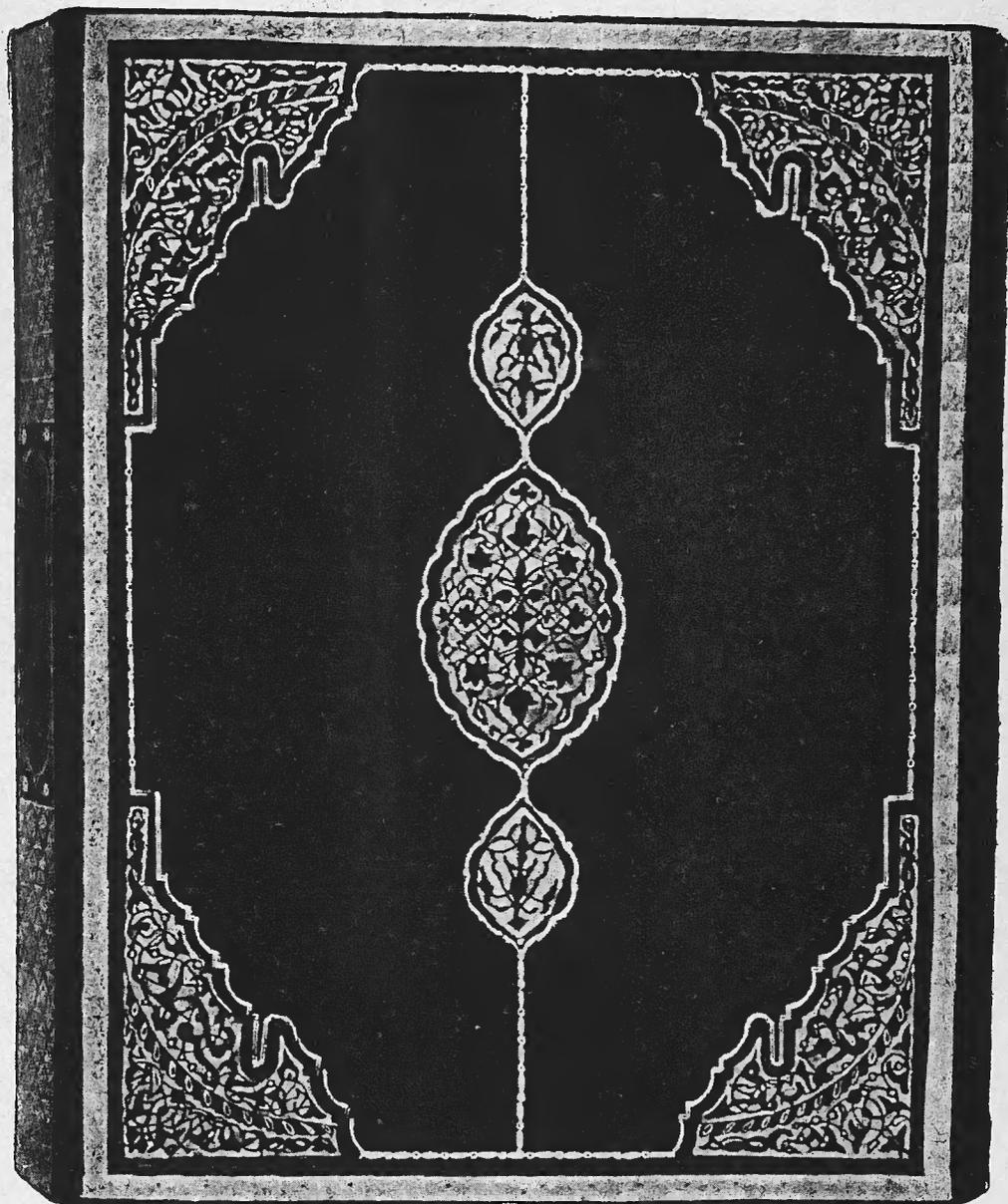


Reliure en maroquin blanc; Fès (facture actuelle) :

Matrice centrale estampée en creux, avec rehauts d'or liquide et de couleurs appliqués au calame.
Dorures au petit fer sur feuilles d'or dans l'entrelacs central, dans les panneaux supérieur et inférieur
et dans l'encadrement.



Les pages intermédiaires sont blanches



Reliure en maroquin rouge ; Fès (facture actuelle :

Matrices estampées en creux, avec rehauts d'or et de couleurs. Dorures aux fers sur feuilles d'or dans l'encadrement et en bordure des médaillons et des coins [Réduit de 1/6].



Les pages intermédiaires sont blanches

Imprimerie Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 6301-25

